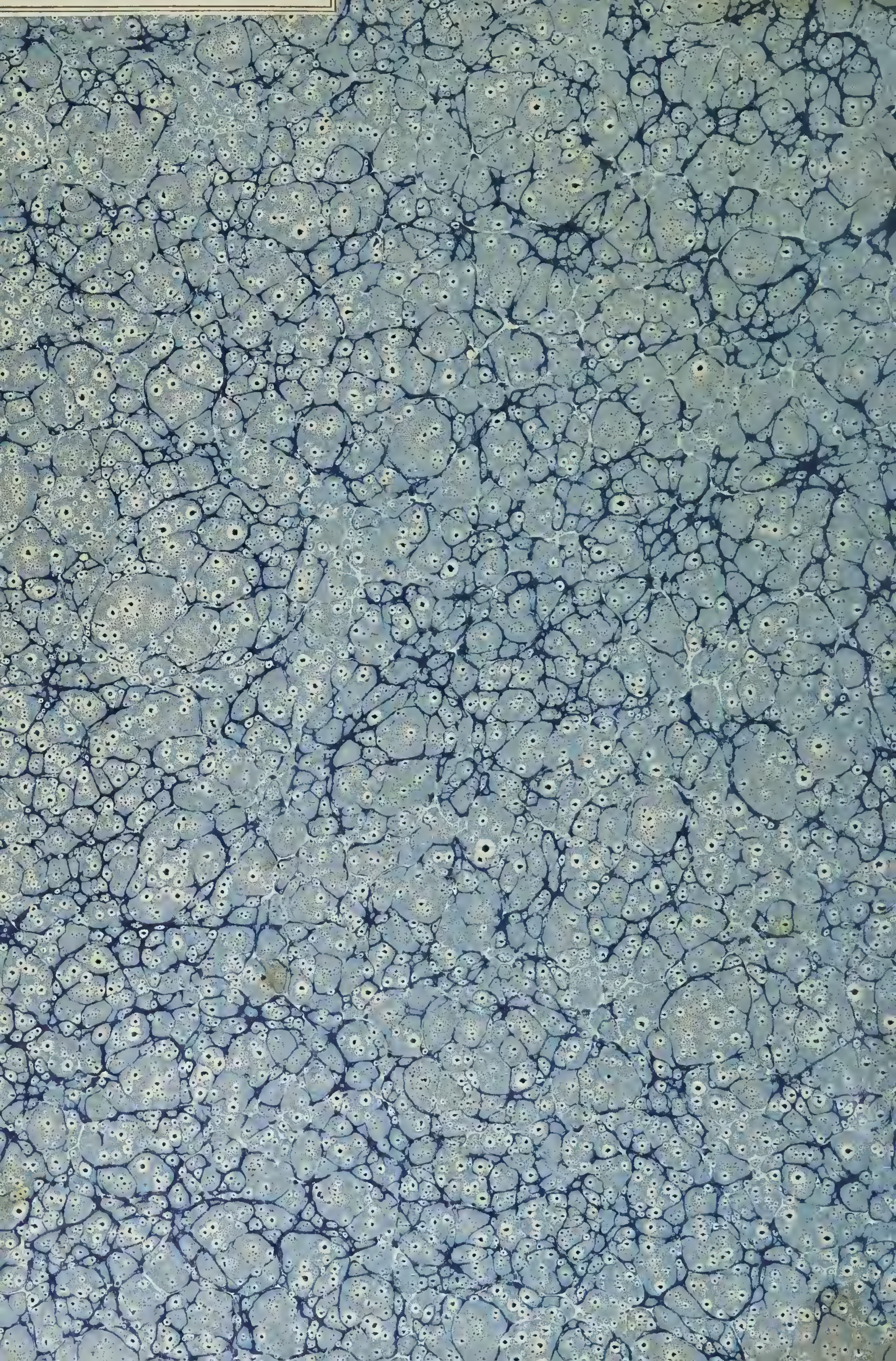
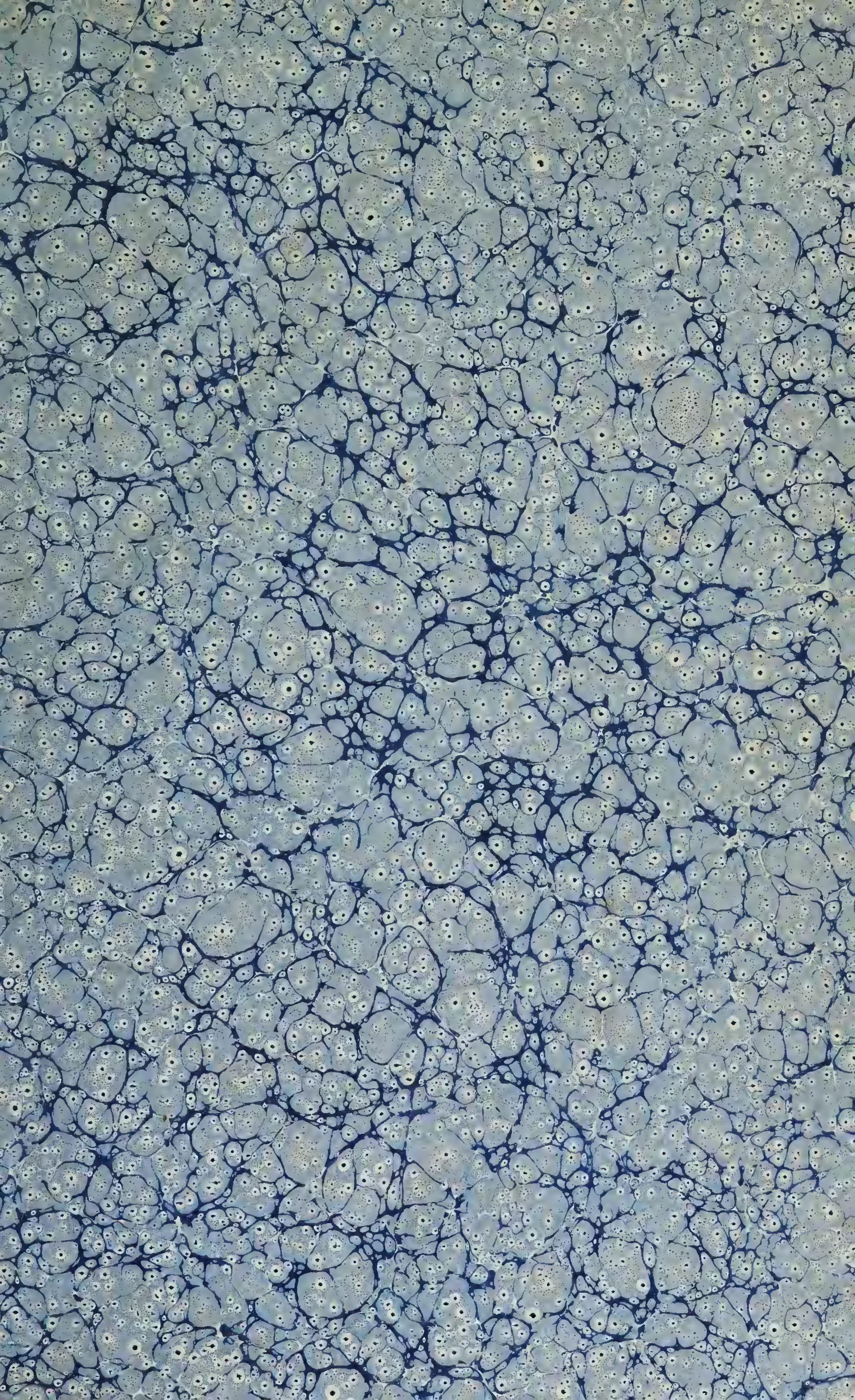
A NANTES,
CHEZ J. FOREST AINÉ, LIBRAIRE,
à l'angle du quai de la Fosse
et de la rue Jean-Jacques-Rousseau.





5 vol

TEXTE

1914



Les Arts au Moyen Age.

Imprimerie de VINCHON, rue J.-J. Rousseau, 8.

Les Arts

au

Moyen Age

En ce qui concerne principalement

le Palais Romain de Paris

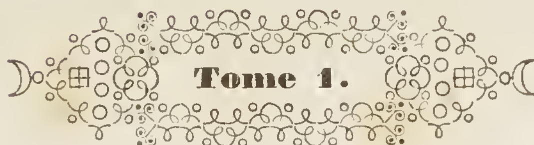
L'Hotel de Cluny

issu de ses ruines

Et les objets d'art de la collection classée dans cet Hôtel

Par A^dre Du Sommerard.

More majorum.
CICÉRON.



Paris

A l'hôtel de Cluny, rue des Mathurins-Saint-Jacques, 14;
Et chez Techener, libraire, place du Louvre, 12.

—

1838.

Avertissement.

On nous a conseillé de transformer notre prospectus en préface ; ce sera en effet, pour nos souscripteurs, un contrôle toujours ouvert dont nous ne redoutons pas l'action quant à l'activité et aux soins qui présideront à notre publication.

Nous serions rigoureusement en mesure de livrer dès à présent la moitié de la partie graphique de l'ouvrage, grâce au nombre toujours croissant des habiles artistes qui nous prêtent leur concours, et malgré les difficultés que nous nous sommes créées en soumettant, *pour la première fois*, l'exécution de certaines planches à quatre opérations successives : la *réduction* diagraphique très minutieuse, pour l'exactitude parfaite de la reproduction, la *gravure* sur cuivre ou sur acier du trait ainsi réduit et épuré, le *transport* de la gravure sur pierre et la coloration et le modelage du trait par le crayon lithographique ; toutefois, la marche moins accélérée d'un texte dont seul nous assumons le fardeau, nous détermine à rester dans la lettre de nos engagemens.

La seule modification que nous forcent d'y introduire nos combinaisons *définitives* en présence des monumens dont nous voulions comprendre les principaux types dans 25 livraisons, consiste dans l'adjonction d'une 26e [1], indispensable pour atteindre ce but.

1 L'atlas sera donc de 104 planches, même de 106, car nous y ajouterons gratuitement deux plans gravés sur les dessins de M. Albert Le Noir : l'un du Palais romain et de la portion de l'Hôtel de Cluny qu'occupe notre collection, l'autre de la basilique de Saint-Laurent hors les murs, à Rome, dans son état primitif.

Peut-être aussi, pour donner aux envois par la poste plus de consistance que n'en comporterait une seule livraison, attendrons-nous quelquefois l'échéance du deuxième mois pour faire un envoi double, ainsi que nous en ont prié plusieurs souscripteurs habitant la campagne ; mais ces légères infractions à notre charte, non plus que les retards momentanés que pourrait occasionner la nécessité de coordonner, dans l'impression du texte, certaines parties que nous reporterions d'une livraison à l'autre, n'empêcheront pas que l'ouvrage proprement dit [1] ne soit complet dans deux ans.

Si l'on augurait du texte de nos trente chapitres par celui des deux premiers, qui défrayera à lui seul plus de six livraisons, nos souscripteurs pourraient se croire menacés d'une nouvelle et trentième encyclopédie ; mais il n'en sera pas ainsi : les motifs que nous avons eus de gonfler démesurément ce chapitre et les notes qui le suivent, de détails et d'aperçus plus historiques qu'archéologiques, n'existent pas pour les autres divisions de l'ouvrage. Le Palais romain est à tous égards notre base, celle de notre collection comme celle de notre ouvrage ; et la base, on le sait, doit être plus large que les autres parties de l'édifice. Nous devions d'ailleurs à nos investigations, pour ainsi dire forcées,

Car, que faire en un gîte, à moins que l'on n'y songe?

comme à la reconnaissance pour l'abri que nous offrent les ruines de ce Palais, d'éclairer, autant qu'il pouvait dépendre de nous de le faire, la question de son origine si superficiellement traitée jusqu'ici, « *malgré les effrayantes et volumineuses Recherches de Félibien, de l'abbé Le Bœuf, de Jaillot, etc.* (expression de M. Walcknaer) ; convaincu d'ailleurs que notre ouvrage serait incomplet si nous faisions intervenir brusquement les arts du moyen âge sans fouiller jusqu'à leurs racines, dépen-

1 L'album supplémentaire, qui ne se rattache qu'accessoirement à l'ouvrage, sera, comme nous l'avons dit, publié par série à des époques que nous ne pouvons préciser à l'avance, puisqu'elles dépendront des demandes qui nous seront faites.

dantes en général de la souche gréco-romaine, peut-être, nous l'avouerons, nous sommes-nous trop complu à argumenter sur le type architectural romain, qui résume tant et de si grands souvenirs de tous genres et qui nous offrait l'occasion d'esquisser synoptiquement la situation des arts dans la Gaule aux premiers siècles, comme étant lui-même le produit de leur infiltration de la circonférence au centre.

Mais peut-être aussi pardonnera-t-on ces redites historiques en faveur de notions, éparses jusqu'ici, et que nous concentrons dans ce chapitre, sur l'éclat monumental de quelques portions de la Gaule dans ces temps éloignés, sur la transformation de cette splendeur en un long deuil, par l'effet de nos longues et cruelles perplexités, et sur les efforts plus ou moins heureux faits à diverses reprises pour soulever le voile de ténèbres dont le génie des arts resta si longtemps couvert, même dans ses patries d'adoption.

Il nous reste, dans ce *post-prospectus*, à rappeler formellement aux lecteurs *qui ont le goût difficile*, que nous n'avons jamais eu l'intention de publier un ouvrage didactique sur l'art, de poser des règles ou des principes, en un mot de professer dans tel ou tel système. Possesseur d'une collection nombreuse en objets d'art longtemps proscrits, puis restaurés par la fantaisie du moment, nous sacrifions au goût du jour [1] en la publiant, et nous mettons à leur reproduction les soins les plus consciencieux ; à

[1] Ce goût, qui remonte déjà à plusieurs années, paraît devoir être de quelque durée, car on ne voit pas qu'il se soit altéré depuis que M. Augustin Thierry écrivait dans ses *Lettres sur l'histoire de France* : « C'est à Walter Scott que nous sommes redevables de ce retour vers *le moyen âge* dont » naguère on s'éloignait avec dédain ; c'est au sentiment de curiosité que ses compositions ont » inspiré à toutes les classes de lecteurs, pour des siècles et des hommes décriés comme barbares, » que des publications plus graves doivent un succès inespéré. » Loin de là, l'ardeur pour le moyen âge s'est étendue chez nous du prestige historique aux objets matériels qui contribuèrent tant à l'inspiration du grand peintre écossais, zélé collecteur en ce genre. Les mêmes moyens, une collection méthodique des brillantes dépouilles de nos aïeux, ajouteraient un vif intérêt à la lecture de nos chroniques, et nous vaudraient sans doute aussi des inspirations comme celles que ne manquera pas de produire, sous d'autres rapports, le beau résumé synoptique de notre histoire moderne livré au public sous le nom de *Musée de Versailles*.

cela se borne notre ambition d'auteur. Le texte obligé ne doit être considéré que comme une causerie sténographiée, que comme l'expression des idées et des sentimens qui nous sont personnels, avec accompagnement de notes explicatives, de citations latines, enfin de tout ce qu'on peut puiser dans les livres. Qu'on ne s'étonne donc pas que nous descendions assez souvent des sommités nuageuses du moyen âge pour nous reposer dans des régions moins sombres, voire même dans l'actualité.

Voici, au surplus, ce que nous disions sur le plan et sur la conduite de l'ouvrage, dans l'*annonce* que nous reproduisons en partie :

Mille considérations, d'âge, de santé, d'habitudes, de surcharge de travaux divers, d'insuffisance littéraire, etc., auraient dû peut-être nous interdire cette publication; une seule, l'espoir d'être utile, l'emporte sur toutes les autres. Nous nous sommes demandé si, après avoir au moins concouru, dès notre jeune âge, au mouvement réactionnaire qui fait aujourd'hui presqu'un culte nouveau de l'étude de nos vieux monumens, nous devions emporter avec nous les fruits de nos longues recherches; si la réunion *viagère* opérée par nous, pièce à pièce, de nombreux débris du grand naufrage révolutionnaire, n'offrait pas une occasion unique pour une publication qui ne serait vraiment utile que faite sous nos yeux, ne fût-ce que pour bien constater l'origine et la provenance directe de certains objets, avant leur nouvelle dispersion, et pour venir en aide, à cet égard, aux artistes, nos amis de tout temps, comme aux jeunes et ardens explorateurs de nos vieilles traditions historiques et monumentales.

Sans doute, il nous eût été facile d'atteindre en partie ce but, sans nous commettre, en nous bornant à publier, comme l'ont fait d'autres collecteurs, la configuration graphique de nos monumens avec quelques notes explicatives; mais de trop perfides conseils, des éloges trop flatteurs et sans doute décevans, nous ont conduit à grandir notre tâche, à *pourvoir*, selon l'expression de nos amis, à *un besoin de l'époque*, en plantant, à nos risques et périls, de modestes jalons pour le plan, exécutable ou non, d'un édifice qui n'existe pas encore spécialement pour la France[1], *d'une Histoire de l'Art au moyen âge*,

[1] Malgré notre vénération pour la science et la conscience dont M. Seroux d'Agincourt a fait preuve dans son grand et bel ouvrage (*Histoire de l'Art par les Monumens*, avec 325 planches multiples), nous ne pouvons considérer ce grand monument des monumens comme remplissant entièrement le vide que nous signalons. Indépendamment de ce que les trois arts du dessin n'y sont traités que dans leurs généralités, sans l'application aux objets usuels, mobiliers, costumes, ustensiles, etc.,

considéré dans ses diverses productions. L'opportunité contribue encore d'ailleurs à nous pousser vers cette espèce de fascination. S'il existe, en effet, un moment favorable pour les publications de la nature de la nôtre, ce doit être celui où notre société tout entière s'émeut pour la première fois à l'évocation des souvenirs du vieux temps, si dédaignés même alors que les monumens en étaient palpables et remis en honneur depuis la destruction des principaux types... *extinctus amabitur idem.*

Ce fut vainement que *Montfaucon*, dans ses lourds in-folio restés incomplets, mais cependant fort utiles comme produits d'un immense savoir, s'efforça d'éveiller l'intérêt de nos pères sur les monumens, encore debout alors, de notre vieille monarchie; que *Millin*, dans ses prétendues *Antiquités nationales*, se hâta de consacrer l'existence de nombreux édifices prêts à disparaître sous la lave du volcan déjà fumant de toutes parts lors de sa publication : l'inexactitude et l'incorrection des dessins des deux ouvrages, les dissertations du trop savant bénédictin, et les divagations, plus démagogiques que scientifiques, du précurseur de *Dulaure*, opérèrent dans un sens diamétralement opposé au but de leurs œuvres. Il fallut la création ou plutôt la dispersion à jamais regrettable de ce beau Musée des Monumens Français, si pittoresquement classé, si bien décrit par Alexandre Le Noir, pour arrêter l'attention sur l'effet et sur l'importance de ces vieilleries, pour faire apprécier nos richesses par leur perte, et pour donner, grâce aux efforts successifs de MM. Quatremère de Quincy, Alexandre de La Borde, Raoul-Rochette, Artaud, Willemin, Gilbert, etc., une direction vraiment efficace aux nouvelles études archéologiques.

Malheureusement, jusqu'ici les résultats de leurs travaux, quelque *substantiels* qu'ils soient, selon nous, qui prendrons leurs sucs pour composer notre miel, si miel il y a, ne constituent que des matériaux auxquels l'architecte manque; mais aujourd'hui, du moins, l'impulsion partant de haut, produira tous les fruits qu'on peut en espérer. Lorsque, grâce à d'immenses sacrifices, nos vieux palais revêtent magiquement leur ancien éclat; quand un ministre, qui dut sa première illustration à l'enseignement des lettres anciennes, reconstitue leur alliance avec les arts du même âge, en faisant appel à toutes

sur lesquels les modifications de leur caractère influent toujours, il est à remarquer que l'art français est à peine mentionné, si ce n'est pour quelques églises gothiques, et par conséquent *barbares*, dans cette œuvre d'un de nos plus dignes compatriotes.

Il est vrai qu'éloigné de France depuis trente-huit ans lors de sa mort, en 1814, ce digne continuateur de Winckelmann n'écrivit que sous l'inspiration bien séduisante des arts grec et romain, et dut naturellement partager les préventions anti-françaises qui percent dans les ouvrages de tous les savans italiens, depuis Vasari jusqu'au comte de Cicognara.

L'ouvrage de d'Agincourt, où de nombreuses difficultés sont parfaitement résolues, ne reste pas moins un guide indispensable pour tout archéologue, et un modèle de dissertation quant aux principes, aux convenances, et surtout à la méthode.

Quant au savant Caylus, ses beaux travaux ne concernent que l'antiquité proprement dite.

les capacités historiques et archéologiques dans l'intérêt de l'instruction publique [1], on peut tout espérer pour la génération nouvelle, appelée sans doute à soutenir avec notre ancienne rivale une lutte plus digne de deux grandes nations que celle d'un temps heureusement déjà loin de nous [2].

Déjà ce zèle se manifeste en France de toutes parts : l'antique Neustrie ressuscite à la voix des *Auguste le Prévost*, des *Gerville*, des *Caumont*, des *Hyacinthe Langlois*, des *Deville*, *Potier*, etc.; la Bretagne et l'Anjou, à celle des *Fréminville*, *Bodin*, *Danielo*, *Grille*, *Galleron*, etc.; l'ancienne Aquitaine et ses grandes divisions s'émerveillent de l'importance historique que leur donnent les belles explorations des *Chaudruc de Crazanes*, des *Castellane*, des *Jouanet*, des *Du Mège*, des *Thévenot*, etc.; le Blaisois reconquiert son antique célébrité, grâce aux investigations numismatiques des *Lasaulsaye* et consorts; la Picardie par les investigations des *Dusevelle*, *Estancelin*, *Louandre*, *Vallet*, etc.; et la Bourgogne par les soins habilement conservateurs des *Saint-Mesmin*, et par les recherches consciencieuses des *Tarbé*, etc.; la Lorraine applaudit aux travaux des *Villeneuve-Bargemont*, comme l'Alsace et la Franche-Comté à ceux des *Schweighæuser*, *Reiner*, *Weiss*, etc.; et comme l'heureux Bourbonnais se félicitait naguère des publications à la fois scientifiques et pittoresques de cet *Achille Allier*, dont la perte récente laisse tant de regrets!

Dans cette gravitation progressive des astres secondaires, leur planète, ou plutôt leur soleil, *Paris*, ne peut rester stationnaire. Orgueilleuse, à bon droit, des grands travaux historiques des Daunou, de Barante, Guizot, Fauriel, Fortia d'Urban, Walckenaer, Dureau de la Malle, Thiers, Thierry, Guérard, Michelet, Paul Lacroix, Henri Martin, etc.; et enrichie chaque jour des publications

1 Lorsque nous publiâmes notre prospectus, M. Guizot était ministre de ce département. Sa démission nous affranchit de tous ménagemens dans l'hommage que nous nous plaisons à lui rendre. La création près du Ministère de l'Intérieur d'une *inspection générale* des monumens historiques commence également à porter ses fruits (Voir *Compte du ministre de l'Intérieur, de* 1835, p. 56).

2 L'Angleterre, si riche en monumens, que les guerres intestines et le changement de religion ont à peine altérés, l'emporte sur nous, quant à présent, en fait d'ouvrages avec planches sur les matières d'art. Voir entre autres ceux qu'*Horace Walpole* consacra à la description de la résidence de son père, à Hougton (Ædes Walpolianæ), et de son séjour personnel de Strawberry-Hill, et à la publication du manuscrit de Georges *Vertue* (Anecdotes of Painting in England). Voir aussi les beaux travaux de Jacques *Bentham* sur la cathédrale d'*Ely*, les publications de Roger *Dodsworth* (Monasticon Anglicanum), *Villiam Dugdale* (Antiquities of Warwickshire), *Brown Willis* (Views of the principal Cathedrals); celles sur divers objets, de *Carel, King, Gough, Warton*, Thomas *Hearne*, Adam *Cardonel, Grose, Stothard, l'Archæologia Britannica*, etc.; et parmi les ouvrages plus récens, celui du docteur *Meyrick*, offert en don par ce savant antiquaire à notre Musée d'Artillerie, la *Description of the house and galeries of John Soane*, publiée en 1827, par *J. Britton*, ouvrage dont le plan rentre dans le nôtre; l'Histoire des Costumes par M. *Planché*, et les notes architecturales de MM. *A. Willis*, et *W. Whewell*, servant d'appendice aux beaux ouvrages des *Milner, Miller, Hawkins, Rickman*, etc., etc.

archéologiques des Charles Lenormand, Vitet, de Clarac, Prosper Mérimée, Taylor, de Cailleux et Nodier, Jollois, Allou, Taschereau, Ladoucette, Ferdinand Denis, de Bastard, Turpin de Crissé, Castellan, Duchesne, Jubinal, etc., puisse notre capitale voir bientôt compléter ses gloires par la survenance du *Messie*, trop longtemps espéré des artistes et des amateurs, d'un *Winckelmann français !*

Mais venons enfin au plan de notre ouvrage.

M. Eméric-David, ce savant académicien à qui il eût appartenu d'être le Messie dont nous venons de parler [1], nous entretenait, à l'occasion de notre ouvrage, d'un projet auquel il a malheureusement renoncé pour jamais, et qui n'eût pas peu contribué à combler la lacune dont nous nous plaignons : il s'agissait d'une histoire complète, sous le rapport de l'art surtout, de notre célèbre abbaye de St-Denis, dans ses périodes alternatives de splendeur et de deuil. Il nous l'aurait montrée depuis sa fondation jusqu'à l'état actuel, revêtue des pompes dont la décorèrent successivement Dagobert, Suger et plusieurs de nos rois, et subissant ensuite toutes les vicissitudes inhérentes aux créations des hommes, les dévastations des Normands, les détériorations du vandalisme *constructeur*, et les ravages de nos vampires iconoclastes de 1793.

Ce plan nous parut à la fois grand et simple, en ce que les divers systèmes d'architecture, de sculpture et d'ornementation propres au moyen âge, nous auraient apparu tour à tour, selon les combinaisons du savant magicien, avec la condition, essentielle pour le prestige, de l'unité de lieux ; mais ce qui nous frappa surtout, ce fut le rapport de cette pensée avec la nôtre, alors déjà élaborée.

Oserons-nous avancer que notre cadre, moins pompeux sans doute, est plus large encore, et mieux approprié peut-être aux fantaisies de notre époque, plus curieuse des usages civils de nos pères que de leurs habitudes religieuses ? Remarquons, en effet, qu'en même temps qu'il s'agrandit de toute l'époque de l'occupation romaine, il embrasse une plus grande généralité de descriptions, la destination *semi-religieuse* de l'Hôtel de Cluny, manoir abbatial, produit de la transformation du palais des empereurs et de nos premiers rois [2], nous offrant l'occasion d'étendre sans bigarures nos descriptions aux pompes royales comme à celles de la religion, au faste guerrier comme aux habitudes privées de nos ancêtres ; et c'est ainsi que la circonstance qui nous contraint de remonter à l'époque de l'invasion de la Gaule par les Romains,

1 Nous aurons souvent occasion de rendre hommage à la science profonde enfouie dans ses Discours historiques sur l'art, et dans ses nombreux et substantiels articles de la *Biographie universelle.*

2 La belle salle, encore intacte, du palais dit des Thermes, ne constitue qu'une dépendance, celle affectée aux bains, de l'ancien Palais romain, qui était situé, ainsi que le témoignent les murs de notre résidence, sur l'*emplacement* même qu'occupe depuis le quinzième siècle l'Hôtel de Cluny, et dans la même direction.

pour y chercher les germes de ce palais somptueux, construit près d'une bourgade, rend moins incohérentes aussi les investigations que nous ferons dans les archives de l'antiquité, pour assigner, autant que possible, l'origine de ses arts, devenus *nôtres*.

Ces sortes de dissertations seront sérieuses, trop sérieuses peut-être, surtout pour les dames que pourrait effrayer la langue qui doit nous fournir nos preuves : car, en rendant hommage aux manifestations, souvent éclairées, qu'un grand nombre d'entre elles exprime en présence de notre collection d'objets du moyen âge, nous ne craignons pas d'encourir leur disgrâce en en faisant honneur à cette perception vive qui embrasse à la fois le monument et les souvenirs qu'il rappelle, et à ce sentiment intime qu'aucun système d'école n'altère, plutôt qu'à de profondes méditations puisées aux sources grecques ou latines. Les Philamintes sont heureusement rares de nos jours, et ce n'est pas, Dieu merci, faire injure à nos dames que d'admettre que la plus instruite donnerait de grand cœur les cent soixante volumes laissés par *Pline* pour quelques chapitres de *Sainte-Palaye* ou pour la *Notre-Dame* de Victor Hugo; toutes les *formules* de *Cassiodore* pour la *Gaule poétique*, et les nombreuses nomenclatures d'objets d'art du *Liber pontificalis* d'Anastase le Bibliothécaire pour quelques lignes archéologiques de ses savans et spirituels successeurs, MM. Ch. Nodier, Ch. Lenormand, Paulin Pâris, Jules Desnoyers, etc., etc.; mais le soin que nous prendrons de reléguer, dans des notes en fin de chaque dissertation, les documens complémentaires et les nombreuses citations à l'appui de nos aperçus, laissera du moins à nos aimables visiteuses le moyen de s'en tenir au texte du chapitre. Nous nous efforcerons d'ailleurs de nous faire pardonner l'aridité relative de nos prolégomènes historiques sur le Palais romain et sur l'Hôtel, célèbre à divers titres, dont le nom domine encore ses belles ruines, par l'intérêt historique aussi positif, mais moins grave, que comportent nos autres descriptions.

Ce ne sera pas encore dans celles relatives aux premiers germes de l'art chrétien, aux peintures des catacombes de Rome, aux sculptures des tombeaux également soustraits aux violences des prédécesseurs de Constantin, que nous trouverons l'art français des premiers siècles, dont le témoignage le plus ancien peut-être résultait de la belle mosaïque de la Daurade de Toulouse, encore existante au milieu du dernier siècle; mais à partir de l'époque Carlovingienne surtout notre champ s'élargit, et notre tâche, plus nationale, participe par cela même de tout l'attrait qu'offre la marche d'une civilisation progressive. Si l'architecture n'est encore que d'imitation, si la sculpture, celle consacrée par quelques diptyques d'ivoire, évidemment exécutés en France, n'offre également qu'une reproduction des diptyques consulaires des quatrième et cinquième siècles, bientôt poindra l'aurore de nouveaux arts, *tout français*, ainsi que nous le démontrerons. De nos ateliers d'enluminures, produits des écoles du Palais, fondées par Alchuin, et déjà célèbres sous Charles-le-

Chauve [1], dut naître, vers cette dernière époque même, si la *Chronique* de St.-Benigne de Dijon parle d'un *véritable vitrail*, l'art de la peinture sur verre et les prestiges variés de ces nouvelles mosaïques, à la fois transparentes et parlantes, qui, mariées plus tard aux élégantes combinaisons de l'architecture dite *gothique*, enfantèrent ces merveilles complètes de l'art, ces types d'architecture aérienne, inimitable, dignes de la Jérusalem céleste, et dont quelques-uns seulement, préservés par des *souillures*, sauvés par leur profanation [2], ont survécu à nos orages politiques et anti-religieux.

C'est pour ces époques surtout, pour celles mêmes où nos artistes n'étaient pas encore parvenus à s'affranchir des erremens de l'école byzantine, dont nous possédons de nombreux monumens, que les planches d'objets d'art auxquelles notre texte renvoie, tirent un véritable intérêt historique de la participation de ces objets, aux grandes comme aux menues circonstances naïvement retracées par les historiens des Croisades. Qui pourrait voir sans émotion, même la reproduction graphique de ces indestructibles produits des arts de l'Orient, concourant à rehausser l'éclat de nos solennités religieuses; ces châsses multiformes, véritables pénates de notre clergé dans les guerres d'invasion; ces escrins, dont la riche floraison reste seule éternelle, les cendres qu'ils abritaient, bien plus précieuses aux yeux de nos pères, ayant été de nos jours jetées au vent comme objets *sans valeur;* ces crucifix enjuponés et portatifs, vrais étendards des soldats du Christ; ces crosses, devant lesquelles s'inclinèrent tant de héros; ces jolis coffrets à bas-reliefs d'ivoire et d'os, exécutés en Palestine sous l'inspiration des poètes pélerins; ces hauberts de maille, à l'épreuve des piles du Sarrasin, et surtout ce jeu d'échecs en cristal de roche, sorti des flancs du vieux Liban, gage irrécusable de la vénération, sinon de la crainte que notre saint Roi, aussi vaillant que pieux, sut inspirer, même au *prince des assassins?*

Quand plus tard au luxe des camps succède le luxe des cours, les besoins gran-

1 Il existe également en Angleterre, dépôt inviolable et refuge de tant de richesses archéologiques du moyen âge, des manuscrits saxons de cette époque, de la plus grande beauté, et qui, comme les nôtres, l'emportent de beaucoup sur les ouvrages italiens du même temps. Nous osons assurer que, malgré notre prédilection pour nos arts nationaux, on ne nous trouvera injuste envers aucun pays. Nous déplorons trop sincèrement les fâcheux effets, en ce qui touche à nos arts anciens, de cette *Superbia* italienne, dont les sentences, jusqu'ici sans appel, ont encore leur retentissement dans nos écoles, pour employer, même envers nos détracteurs, ce système de froid dédain et d'envieux dénigrement.

2 Témoin la belle cathédrale de Notre-Dame de Chartres. Les statues si curieuses de ses portails étaient adjugées en bloc au prix total de 100 f., le démantèlement allait suivre, lorsque Sergeant, dit *Deux Septembre*, graveur chartrain, eut l'heureuse idée de faire placer ce monument de la superstition sous le vocable de la déesse Raison. La Vierge de Bridan, affublée du bonnet de la révolution, de l'écharpe tricolore et de la pique de rigueur, n'en resta pas moins la protectrice de son temple, et dut présider, à ce titre, aux danses et libations patriotiques et à des festins qui, au scandale près, n'avaient rien de commun avec les agapes des premiers chrétiens.

dissent et l'art marche à leur suite. Lorsque, par exemple, la tresse de maille fait place à l'armure retentissante, on voit le fer travaillé surpasser le prix de l'or, et le chanfrein du cheval du connétable de Saint-Pol se payer 30,000 écus. En même temps l'ivoire, plus souple que jamais, se formule en diptyques aux mille figures, en crosses à sujets de haut goût, en coffrets pour les présens, en allégories symboliques pour l'enveloppe des miroirs encore métalliques; et la miniature, régulatrice du style des autres productions, s'affranchissant des formes droites et empesées, acquiert, sous l'influence protectrice du frère de Charles V, de ce Jean, duc de Berry, dont les librairies furent si célèbres, le mouvement, la finesse et l'éclat qui brillent déjà dans les beaux manuscrits dus à ses encouragemens [1].

Lorsque, plus tard encore, le luxe, dont la condition est de croître jusqu'à l'épuisement des ressources, s'infiltre en France sous un nouvel aspect, par l'importation italienne et sous le patronage de nos rois, le concours d'art devint général et populaire, et dut atteindre son apogée; lorsqu'on vit les ateliers de *Limoges*, de l'hôtel de *Nesle* et des *Thuileries*, plus occupés de pourvoir à des fantaisies qu'à des besoins, rivaliser d'efforts pour produire à grands frais, quoique en matières si diverses, les *hanaps* de tôle de Léonard ou de Courtois, les *salières* d'or ou d'argent de Benvenuto, et les *rustiques figulines* en terre de l'immortel Palissy. De cette époque, l'art, qui décline s'il ne progresse, tend bientôt, selon nous, à s'oblitérer et s'altère sensiblement de phase en phase, jusqu'à la période de transformation complète où nous nous arrêtons, période dont l'aurore brilla d'un autre éclat, celui du *Soleil* levant de Louis XIV.

Si nous plaçons toutefois à cet autre point de départ la limite de nos explorations rétrospectives, ce n'est pas que cette nouvelle ère de prospérité pour les arts et pour les lettres, leurs compagnes fidèles, ère plus française peut-être que la précédente, soit pour nous sans prestige; mais à l'inconvénient de voir l'*accord* de nos *tons*, rompu par le clinquant, se joignait celui de sortir d'un cadre donné. Notre vieux manoir nous offrira d'ailleurs l'occasion toute naturelle de quelques invasions dans les temps plus rapprochés, ne fût-ce que pour assigner les causes de la sur-existence, après le nivellement des sommités féodales, des pompeux débris où nous avons placé notre gîte, heureux en nous y blotissant d'en retarder la destruction de quelques années peut-être. N'est-ce pas, en effet, une charge de notre mission, d'établir par quelles circonstances préservatrices notre capitale, tant de fois reconstruite, conserve intacts à son centre les germes de sa fondation, dans d'immenses substructions romaines, et même dans cette large voûte que quinze siècles et le poids d'un sol tout en-

[1] La belle publication de M. le comte de Bastard nous revèlera ces chefs-d'œuvre de l'art français des divers siècles, en exhumant de nos *layettes*, dites portefeuilles, pour les illustrer à jamais, des noms à peu près inconnus jusqu'à ce jour, et notamment celui du célèbre Jean Fouquet, peintre de Louis XI.

tier n'ont pu disjoindre, sombres réduits où s'entrechoquent sans doute les ombres des empereurs et celles des rois Francs, leurs dépossesseurs ? Nous pensons aussi qu'on ne nous saurait aucun gré de nos scrupules si, par respect pour notre cadre, nous nous abstenions de suivre jusqu'à nos jours les transformations successives, quant à la destination, de l'Hôtel que nous habitons ; de le montrer sortant des murailles romaines qui l'arc-boutent encore, déposant son titre de palais pour celui de manoir abbatial, puis le reprenant de fait pour héberger Marie d'Angleterre et Jacques V, l'aïeul de Jeanne Gray, et le père de Marie Stuart [1] ; servant tour à tour de refuge au cardinal de Lorraine, pris en contravention, et aux religieuses de Port-Royal ; de lieu d'esbatement à nos premiers comédiens, de résidence aux nonces des papes, d'observatoire à nos premiers astronomes, etc., puis retombant comme propriété *locative* à la merci du plus offrant.

Grâce à cette localité toute spéciale où nous avons pu classer par affectation de service et d'époques, lorsqu'il a pu dépendre de nous de le faire, les fruits de nos longues explorations, nous pourrons, sans dénaturer les bases et les moyens de contrôle de notre ouvrage, reproduire à la fois, mais distinctement, les objets consacrés par le service de l'autel et ceux qui concoururent aux plaisirs de la table de nos pères, les graves vêtemens sacerdotaux comme les pompeux *aornemens* des chevaliers et des damoiselles.

Nos planches comprendront donc les produits de l'inspiration religieuse comme les caprices de l'art profane, le vitrail légendaire et la vitre armoriée, le missel et le roman de chevalerie, les chartes et les horoscopes de nos princes et de leurs maîtresses, les diptyques et les miroirs, les éperons et étriers royaux, comme le bâton pastoral et la quenouille, la crédence religieuse et le bahut domestique, le trône féodal et la chaire épiscopale, l'ostensoir et le bouclier, la crosse et l'estocade, le ciboire et le hanap, la chasuble et la cuirasse, choses d'ailleurs très conciliables dans les mœurs chevaleresques, et consacrées par les légendes où nous puisons nos scènes d'animation [2].

De longues et bonnes relations avec l'élite de nos artistes nous ont assuré d'habiles et actifs auxiliaires pour l'accomplissement de notre œuvre. On en

1 La sœur de Henri VIII, reine veuve de France, s'y retira en janvier 1515, après la mort de Louis XII, et y épousa, dans la chapelle encore intacte, Charles Brandon, duc de Suffolk. Le neveu du même Henri VIII, Jacques V, roi d'Écosse, fiancé à Madeleine, fille de François Ier, y fut reçu par ce prince, le 31 décembre 1536, veille de son mariage, et y séjourna avec sa femme au moins pendant les grandes fêtes et joûtes dont cet hymen fut l'occasion, et auxquelles *Bonjons* dit que François Ier prit une grande part.

2 Nous ne nous astreindrons pas strictement à puiser nos exemples dans notre propre fonds. Le Musée d'Artillerie et plusieurs collections particulières nous sont ouverts, ce qui nous offrira d'ailleurs l'occasion de quelques excursions dans les beaux cabinets de MM. *de Pourtalès, Sauvageot, Decourval*, *de Bruges*, *Brunet-Denon*, duc d'*Istrie, de Rothschild, Irisson, Guyot,* baron d'*Ivry*, *Smesson, Leber,* etc., etc.

jugera par les noms suivans qui se rattachent déjà aux planches terminées ou en cours d'exécution.

MM. *Chappuy*, *Villeneuve* (Frédéric), *Renoux*, *Deroy* père, *André Durand*, pour toutes les vues d'ensemble extérieures et intérieures des Thermes et de l'Hôtel de Cluny. Il y aura deux vues intérieures de la chapelle, et diverses vues de la chambre dite de François Ier, de la salle à manger, etc., par l'habile perspecteur M. Chappuy.

MM. *Fragonard* père et Théoph. *Fragonard*, Achille *Devéria*, Alfred et Tony *Johannot*, *Jacquand*, Charles *De Vèze*, *Lesaint*, *Deroy* père et fils, *Pernot*, Eugène *Le Poitevin*, Jules *Boilly*, *Guet*, *Delaberge*, *Bayot*, *Bion*, *Chalamel*, *Claret*, *Garson*, *Johrel*, *Justus*, *Lafosse*, *Leclerc*, *Le Noir* (Albert), *Mansson*, *Muller*, *Olivier*, *Violle*, etc., nous prêtent leur utile et obligeant concours, et M. *Willemin* (Alphonse), collaborateur de son père dans le bel ouvrage des *Monumens inédits*, nous a déjà gravé seize planches d'un beau travail, qu'il étendra à tous les objets dont la reproduction exige un trait pur et précis.

Grâce enfin à MM. les directeurs du *Trésor de Numismatique et de Glyptique*, nous pourrons donner dans un ordre particulier et avec des renvois au texte explicatif les principales planches exécutées d'après les objets de notre collection par le procédé si *prestigieux* de M. Collas, qui dépouille, pour ainsi dire, les collecteurs de leurs types, en les multipliant au profit des souscripteurs.

Quant au texte descriptif, chacun des trente chapitres contiendra, sous la forme de dissertations, toutes les notions que nos études et nos recherches nous ont permis de recueillir sur l'origine et le développement des parties d'art indiquées au titre, avec les divisions d'époques par ordre chronologique et les distinctions de genres que comportent, par exemple, les vitraux, les armes et armures, les tissus, étoffes et tapisseries, les manuscrits à miniatures, l'orfévrerie, etc., de manière à ramener par synthèse, et au moyen de renvois, les détails corrélatifs disséminés en plusieurs chapitres à celui qui traite de la matière, et à faciliter le rapprochement du texte et des planches.

Des tables de matières faites avec soin aideront d'ailleurs à cette réunion synoptique, et offriront les moyens de se former sans peine un traité, aussi complet qu'il nous aura été possible de le donner, sur chaque division de l'ouvrage.

Il demeure bien convenu qu'en exprimant notre opinion sur les points contestés, nous n'entendons nullement trancher les difficultés, mais seulement offrir une nouvelle base à la controverse qui éclaire les questions...., quand elle ne les obscurcit pas.

Dans des matières aussi ardues, et sous quelques rapports aussi neuves pour nous-même, vieux manipulateur de vieilleries que nous sommes, nous n'avons d'autre prétention que celle de mettre à profit, dans les derniers loisirs que Dieu nous aura faits, notre position exceptionnelle de collecteur de beaucoup

d'objets inédits et notre trop longue expérience, plus ou moins éclairée, pour jalonner de notre mieux, au profit des artistes surtout, les sentiers tortueux où, selon nous, on s'égare encore chaque jour [1].

En ajoutant, comme tribut, cette lourde pierre aux frêles matériaux que nous avons déjà consacrés, sous le voile plus commode de l'anonyme, à l'édifice si longtemps attendu par nous-même, nous nous résignons d'avance, fort de nos intentions, à subir, s'il le faut, les conséquences de notre audace, ne demandant, en ce cas, pour toute faveur à nos juges, que de vouloir bien écarter les circonstances aggravantes d'outrecuidance et de cupidité.

L'ouvrage, composé de 4 volumes grand in-8°, avec majuscules et culs-de-lampe dus au talent de MM. Johannot et autres artistes, et d'un atlas de 100 planches petit in-folio, sera divisé en 26 livraisons, dont le prix sera de 7 fr. 50 c. tirage des planches en noir, et de 15 fr. avec les planches coloriées avec soin, *quant aux détails*, les vues d'ensemble ne comportant pas d'enluminure [2].

Chaque livraison comprendra de 2 à 3 feuilles de texte et 4 planches gravées ou exécutées par le procédé de M. Collas, ou lithographiées, selon la nature des objets à reproduire, d'après l'une ou l'autre de ces méthodes employées cumulativement pour plusieurs planches, au moyen du transport sur pierre d'une épreuve de la gravure, ombrée ensuite par le procédé lithographique.

Chaque planche publiée *indistinctement* dans les livraisons successives portera le numéro du chapitre auquel on devra se reporter pour le texte, et pour établir le classement dans l'atlas. Le timbre sec dont la planche sera frappée formera pour le souscripteur et pour nous-même une garantie contre les abus.

Indépendamment de cet atlas de 106 planches en rapport *direct* avec le texte, il sera publié un album du même format que l'atlas, mais indépendant de l'ouvrage, auquel il pourra cependant se rattacher par des numéros d'ordre.

Cet album sera divisé en 10 séries d'objets distincts sommairement désignés ci-après. Chaque série comprendra 10 livraisons de 4 planches chacune, du prix de 6 fr. tirage en noir, et 12 fr. épreuves coloriées. On pourra souscrire pour une seule, même pour *deux demi*-séries de cinq livraisons au choix, à prendre du n° 1 de chaque livraison au n° 5 compris, ou du n° 6 au n° 10, mais les livraisons ne seront pas détachées. L'époque de la publication de cet album, dont plusieurs planches sont déjà exécutées, et l'ordre de chaque matière, seront déterminés et réglés en raison du nombre des souscripteurs pour telle ou telle série.

1 Et pour mieux atteindre ce but, nous faisons appel avec toute confiance aux érudits de tous les pays, aux dépositaires de tous monumens, de toutes traditions applicables aux divisions de notre cadre disposé sans doute, mais dont les détails comporteraient des retouches avant les derniers coups de pinceau. Ces nouvelles sources seront garanties par l'indication de leur provenance.

2 Le tirage de ces vues générales ou d'ensemble sera sur papier de Chine pour les exemplaires coloriés.

Division

DE L'ALBUM SUPPLÉMENTAIRE

DESTINÉ AUX SUITES DES OBJETS DONT LES PRINCIPAUX TYPES FIGURERONT DANS L'ATLAS.

1re SÉRIE. Meubles en chêne ou noyer, stalles, dressoirs, crédences, etc., de diverses époques, gothique et renaissance, et vues générales qui n'ont pu trouver place dans l'atlas.

2e — Meubles, coffres, etc., en ébène ou en bois incrusté, cippes, chaires, siéges, bâtons de confrérie, etc.

3e — Bahuts de diverses formes et époques, lits, portes, chambranles, chapelles gothiques, etc.

4e — Armes, armures, boucliers, casques, olifans, épées, pulverins, etc.; serrurerie, fers repoussés, etc.

5e — Sculptures diverses en marbre, ivoire, bois; groupes, figures, bas-reliefs, diptyques, reliquaires, ostensoirs, custodes, etc.

6e — Tableaux anciens, triptyques à volets, miniatures, manuscrits, paléographie.

7e — Suite d'émaux de Léonard de Limoges, de Jean Courtois et autres; vitraux de diverses époques, légendes suisses, armoiries, premières gravures sur bois reproduites.

8e — Service de table, plats, assiettes, fontaines, clepsydres en majolica, faïence de Palissy, grès de Flandres, étain, etc., etc., hanaps, vidrecoms, couteaux, gaînes à sujets sculptés.

9e — Miroirs, glaces à bordures de diverses époques, objets de toilette, escarcelles, châtelaines, coffrets d'ivoire, d'émail, de cuir gravé, de fer niellé, aiguières, bassins, etc.

10e — Objets divers, tapisseries, cuirs dorés, points coupés, horloges, montres, bijoux, drageoirs, suite de râpes à tabac et d'ustensiles divers.

Tous les objets qui figureront dans les planches de l'album, quoique se rapportant par l'indication des nos au texte de l'ouvrage, seront différens de ceux reproduits dans l'atlas, selon la division suivante.

La souscription restera ouverte jusqu'au placement des exemplaires en belles épreuves seulement.

On peut s'adresser directement, pour souscrire ou pour voir le spécimen des planches, à l'Hôtel de Cluny, rue des Mathurins-Saint-Jacques, n. 14. Demander M. EDMOND, en cas d'absence de M. DU SOMMERARD, qui reste chez lui les vendredis; ou écrire à ce dernier.

On souscrit aussi à Paris: chez MM. TECHENER, libraire, place du Louvre, n. 12; DELLOYE et LECOU, libraires-éditeurs, rue des Filles-Saint-Thomas, n. 15, et VEITH et HAUSER, marchands d'estampes, boulevart des Italiens, n. 11.

A Londres: chez HENRI BOHN, 4, York street, Covent-Garden; et chez CHARLES TILT, 86, Fleet street.

A Liége: chez POTAIN frères.

A Bruxelles: chez ALEXANDRE DEMAT.

A Vienne: chez ROHRMANN et Compe., libraires de la Cour impériale.

Division

DES CHAPITRES DU TEXTE DE L'OUVRAGE

ET DES PLANCHES DE L'ATLAS.

CHAPITRES.

I. *Palais Romain* avec vues pittoresques et plans de *Caylus* et de M. *Albert Le Noir.* — Thermes des anciens.

II. *Hôtel de Cluny*, abbaye et collége de Cluny, huit vues générales extérieures et intérieures de l'Hôtel.

GÉNÉRALITÉS.

III. *Art Chrétien* en général, du IVe au XVIe siècle : vue et plan d'une basilique de Constantin, *Saint-Laurent hors les murs*, d'après le tableau étude de M. Léon *Cogniet*, et les dessins de M. Albert Le Noir, et vue d'un édifice religieux de l'époque byzantine.

IV. *Architecture dite gothique*, cathédrales, etc. : vues intérieures d'après des tableaux de la collection de la Sainte-Chapelle de Paris, gothique primitif ; de la cathédrale d'Amiens, fin du XIIIe siècle ; de l'église de Brou, gothique fleuri et transition à la renaissance, et de Saint-Etienne-du-Mont, XVIIe siècle. Architecture civile : *les plus excellens bâtimens* de France, vue de la maison de *Moret*.

V. *Sculpture* du moyen âge et de la renaissance : retables, groupes, bas-reliefs, statues et statuettes de diverses matières, bois, ivoire, marbre, albâtre, succin, corail, etc.

VI. *Peinture* des mêmes époques, à l'encaustique, à l'eau d'œuf, à l'huile, comprenant les plafonds, et particulièrement celui de la salle à manger de l'Hôtel de Cluny.

SPÉCIALITÉS OU APPLICATION DES GÉNÉRALITÉS.

VII. *Peinture sur verre*, ancienne et moderne, mosaïques.

VIII. *Culte des images :* calligraphie, produits des écoles d'enluminure, miniatures des manuscrits, travaux des moines (suite de compositions tirées de manuscrits de la collection : *Danse Macabre*, inédite, manuscrit d'Anne de Bretagne ; *Triomphe des vertus chrétiennes*, avec rondeaux-acrostiches à Louise de Savoie ; les *Sybilles*, etc.).

IX. *Emaux* byzantins, de Limoges, etc.

X. Premiers produits de l'*imprimerie :* gravure sur bois et sur métal, comprenant les *Nielles*, la gravure des sceaux, etc.

XI. *Diptyques et triptyques* consulaires, impériaux, religieux.

XII. *Mobiliers* religieux et civils : stalles, chaires, siéges, crédences, lits, cabinets, bahuts, dressoirs, tables, portes, etc.

XIII. *Armures :* armes offensives et défensives, comprenant les accessoires, tels que pulverins, olifans, chanfreins, mors, et notamment les étriers et éperons de François Ier.

Les
Arts au Moyen Age.

Chapitre I.

LE PALAIS ROMAIN DE PARIS.

Recherches historiques sur l'époque
de sa construction.

§ I.

De Jules-César à Dioclétien.



MAITRES enfin des Gaules, par l'habileté plus encore que par la valeur de César et de ses légions, combien les Romains ne durent-ils pas s'enorgueillir de leur conquête, surtout d'après l'éclatante justice rendue aux vaincus par le vainqueur dans ses mémorables *Bulletins* (*A*)? C'était pour le peuple-roi un surcroît de ressources et de sécurité, et une satisfaction complète de la vieille

injure faite à sa capitale par le général Senonois, qui l'occupa sept mois et la mit à rançon (*B*).

César, en complétant l'œuvre de Marius[1], n'avait comme lui vaincu que des *Barbares* (*C*) aux yeux des *superbes* Romains, qui cependant laissaient voir dès lors leurs dispositions à s'entendre avec leurs nouveaux tributaires, par les acclamations dont ils couvraient chaque jour un artiste gaulois honoré de l'amitié de Cicéron (*D*); bientôt aussi cette souche dédaignée, frappée du commun anathême, produit les plus nobles rejetons (*E*), et les fils des *barbares* Gaulois, plus heureux que les descendans des lettrés d'Égypte, figurent confondus avec leurs vainqueurs à la tête des provinces et des légions, et jusque dans le sénat de Rome (*F*).

Cette fusion des deux peuples, préparée par les bienfaits qu'Auguste répandit dans les Gaules (*G*) en les parcourant dans ce but[2], fut complétement opérée par le patriotisme de Claude (*H*) et par la générosité de Galba[3]. Dès lors la civilisation gauloise, concentrée

[1] Les victoires de Marius assurèrent la souveraineté de Rome sur la Lombardie, appelée Gaule *Cisalpine* ou *Citérieure*, depuis les conquêtes de Bellovèse, antérieures de deux siècles à l'expédition de Brennus. Nos aïeux n'attendirent donc pas l'aiguillon romain pour faire preuve de valeur et d'audace. Que ce fût soif de conquêtes ou, selon *Tite-Live*, besoin de déplacer l'excédant de la population de la Gaule, toujours est-il que la fondation de Milan et le concours prêté aux Phocéens par Bellovèse pour la création de Marseille, témoignent qu'en ces temps reculés les Gaulois n'étaient pas absolument étrangers aux idées de civilisation.

[2] La tournée administrative d'Auguste, dans notre Gaule, dura deux ans. Ce n'est que de cette époque que peut réellement dater la transformation en province romaine des parties de la Gaule autres que celles considérées depuis longtemps comme colonies de l'empire.

L'*oppidum* surgit de la station légionnaire, nommée par Cicéron *castra stativa*; et les nouveaux hôtes de la Gaule, assurés désormais de leur conquête par l'entière soumission des populations, y implantèrent leurs mœurs, leur organisation, leurs jeux sanglans, dits *augustaux*, et leurs habitudes de luxe et de sensualité devenus des besoins par l'usage.

C'est ainsi que, sans égard à la différence des climats, Trèves, cette seconde Rome, selon l'expression d'Ammien-Marcellin, et plusieurs villes intermédiaires du nord de la Gaule, virent bientôt leurs fleuves, souvent glacés, alimenter, comme le Tibre, en toute saison, des naumachies et des thermes.

[3] Tacite parle, au livre Ier de ses *Histoires*, § VIII, du dévouement des Gaules pour Galba, qui venait d'accorder aux Gaulois le titre de citoyens romains, et l'exemption à l'avenir de tous tributs : *Obligati recenti dono romanæ civitatis, et in posterum tributi levamento.*

jusque là dans les parties méridionales, en raison de leur contact avec les Romains, s'infiltre graduellement avec les *arts communs aux deux nations*, selon l'expression de Claude lui-même, dans le centre de nos provinces [1]. Leur développement suivit de loin la marche progressive des études, et surtout celle du langage employé par les Romains comme moyen civilisateur [2] : cependant il est difficile de supposer (comme l'a fait Raoul de Presle, cité par Duchesne), qu'il existât dès lors dans le centre de notre pays un palais comme celui dont nous traitons, que Jules-César aurait fait construire avec bains, aqueducs, souterrains, etc., « pour recevoir les *termes* des tributs de la Gaule. »

Aucune cause sérieuse et prolongée de perturbation ne parut s'opposer à ce développement jusqu'à la fin du IIe siècle (*I*); les troubles qui agitèrent la Gaule [3], à diverses reprises, dans cet intervalle de temps, n'ayant eu, pour ce pays, que des conséquences purement locales ou de courte durée, comme la révolte de Vindex, qui frappa Néron de terreur et détermina son lâche suicide; la vengeance de Galba, assouvie sur les fortifications de Trèves et de Langres [4]; la promotion de Vitellius, l'usurpation de Sabinius, etc. On peut même ajouter que, par un privilége qui tenait à sa situation excentrique, la Gaule put jouir, plus complétement encore que toutes les autres provinces romaines, des quarante-trois années de paix dues aux An-

1 Les longs et beaux travaux que *Zénodore* exécuta en Auvergne, sous le patronage de Vibius Avitus, préfet de cette province (*V.* chap. v), avant d'être mandé à Rome par Néron, constatent bien cette infiltration.

2 Les préceptes ne se transmettent que par les langues. Les Romains puisèrent tous leurs élémens de prospérité dans l'étude de la langue grecque, dont les traditions écrites offrirent encore aux Arabes, dans les Xe et XIe siècles, les secrets de leur grandeur temporaire.

3 C'est-à-dire pour notre texte la partie des Gaules comprise entre les Pyrénées, les Alpes, le Rhin et la mer.

4 Le changement de dispositions de cet empereur envers ces parties de la Gaule, et ses édits contre les murailles de nos villes, portèrent au comble l'irritation des populations atteintes dans leur honneur. Tacite convient que lors de la proclamation de Vitellius, Cologne, Trèves, Langres montrèrent autant d'ardeur que les troupes : *Ardorem exercituum Agrippinenses, Treveri, Lingones æquabant, auxilia, equos, arma, pecunias afferentes, ut quisque corpore, opibus, ingenio validus* (*Hist.*, lib. I, cap. LVII). D'après ce que dit le même historien au chap. LVI, les Langrais auraient même préparé cette révolte, et se seraient ménagé l'appui des troupes, en envoyant aux légions deux mains entrelacées, symbole d'hospitalité, *dextras hospitii insigno.*

tonins, et du calme parfait qui régna dans l'empire, de la mort de Domitien à l'avénement de Commode [1].

Des désordres que suscita en 187 l'ambition du soldat Materne datent les continuelles perplexités de la Gaule; ce pays ne prit cependant aucune part aux séditions militaires qu'excitèrent en Bretagne, en Syrie et en Pannonie le meurtre de Pertinax et le double encan du trône à la folle-enchère de Didius Julien [2]; mais bientôt *Albinus* vint y soulever de violentes tempêtes en faisant de nos plus belles provinces le théâtre de sa lutte avec Septime-Sévère.

La sanglante bataille du 19 février 197, où trois cent mille combattans inondèrent de sang les plaines de Trévoux, près de Lyon, et les cruelles réactions qui suivent toujours ces compétitions de pouvoirs, propagèrent les dissensions intestines et perpétuèrent l'ébranlement de la Gaule, dont l'essor progressif fut longtemps suspendu.

Rien ne semblait devoir mieux seconder cet essor que l'avénement au trône du fils de Septime-Sévère : né à Lyon en 188 et Gaulois d'origine, Caracalla apparaissait d'abord à ses compatriotes comme l'héritier naturel des sentimens patriotiques de Claude et d'Antonin;

[1] Les principaux monumens romains, dont les restes, plus ou moins intacts, font encore l'illustration et l'orgueil de nos provinces méridionales, appartiennent, en général, à ces périodes et au règne des grands princes qui excitèrent au plus haut degré les sympathies même de nos populations, remarque qui n'est pas à négliger, ainsi que nous le rappellerons plus tard, dans la question qui nous occupe. Nous nous garderons bien toutefois de nous arrêter à ces règnes pour y chercher l'époque de la fondation du palais romain de Lutèce; car bien que diverses circonstances, et notamment le voyage fait dans nos provinces (en 120) par le grand constructeur Adrien (V. note *I*), puissent ouvrir une large carrière aux conjectures sur l'origine inconnue d'un édifice *gallo-romain,* les caractères architectoniques de ces belles époques sont si connus et diffèrent tellement de ceux de notre Palais, que nous aurions quelque honte de commencer un travail sur les arts, en supposant qu'un monument qui nous semble, par les comparaisons que nous avons faites, ne devoir remonter au-delà de la fin du III[e] siècle, pourrait appartenir au commencement du II[e].

[2] On sait que les gardes prétoriennes adjugèrent la pourpre moyennant 6,500 drachmes (4,600 fr.) par tête de soldat, à ce riche ambitieux, sans capacité, qui fut bientôt réduit à la payer en outre de sa tête. Septime-Sévère surenchérit du double; mais ses nombreux soldats de Pannonie se montrèrent, dit-on, moins exigeans en définitive que les dix mille prétoriens. Pertinax, dont le meurtre fit cette vacance, avait sans doute donné l'idée de ce trafic de souveraineté, dont il fut la victime, en distribuant aux soldats l'or provenant de la fonte des statues de Commode, et les richesses trouvées dans ses palais.

mais ce monstre fratricide ne signala sa présence sur notre sol que par le massacre du proconsul de la Narbonnaise, et par la terreur dont ses mesures frappèrent les gouverneurs des autres provinces. Digne émule de Néron à tous égards, Caracalla n'appliqua le faste monumental [1] qu'à des édifices destinés à son usage personnel (*J*).

Le règne si court et si honteux du lâche Macrin, et celui plus dégoûtant encore de l'impudique Héliogabale, voué aux turpitudes d'une luxure éhontée et aux folles exigences du culte de son *Aérolithe* (*K*), ne furent pas plus favorables que celui de Caracalla au progrès des sciences, des lettres et des arts dans la Gaule délaissée.

Lorsqu'en 234, à la nouvelle d'une incursion des Germains, Alexandre-Sévère traversa la Gaule pour les repousser, ce prince, doué de hautes vertus, aurait sans doute laissé dans nos provinces des témoignages de son goût éclairé, si le glaive prétorien, dirigé par l'ambitieux et féroce Maximin, n'eût tranché presque immédiatement ses jours [2].

Vainement les mesures de dévastation qui valurent à ce même Maximin le surnom de *Germanique* [3], semblèrent affranchir pour longtemps la Gaule de toute crainte d'invasion; nos provinces étaient à peine remises des froissemens causés par les fluctuations de ses troupes, et de l'ébranlement qu'imprimèrent à tout l'empire sa mort violente, celle de son fils, et celles presque immédiates de Maxime et de Balbin, qu'elles devinrent la proie de nouveaux barbares.

1 La décadence de l'art, commencée, comme nous l'avons dit ailleurs, sous Septime-Sévère et, selon d'autres, sous Commode, ne s'était pas encore étendue à l'architecture que Winckelmann et autres historiens de l'art nous montrent au contraire florissante dans les thermes de Caracalla et de Dioclétien, dans les temples de Palmyre, dans les édifices de Spalatro, etc.

2 On croit que la pyramide ou aiguille de Vienne fut élevée à titre de monument commémoratif des hautes vertus de ce prince.

3 Son expédition contre les Germains convertit en désert couvert de cendres un territoire de plus de 400 milles; la taille de 8 pieds de cet empereur, Goth d'origine, et sa force herculéenne, alimentée, selon Capitolin, par une ration quotidienne de quarante livres de viande et de trente bouteilles de vin, ne purent le soustraire à la peine du talion. Il fut massacré, ainsi que son fils, à Aquilée, lorsqu'il marchait sur Rome pour punir le sénat de la nomination de Gordien.

Ces barbares, trop dignes alors de ce nom, étaient nos ancêtres les *Francs*, qui apparaissent ici pour la première fois dans l'histoire.

Venu des bouches du Rhin, ce peuple, le seul de tous ceux dont la Gaule exerça la convoitise, qui ait su s'y maintenir après plus de trois siècles de luttes, préluda, comme les Goths, à sa paisible occupation par des ravages; mais les monumens élevés alors dans le nord de la Gaule étant fort rares, les Francs n'eurent pas, autant que les Goths, à regretter plus tard d'en avoir dépouillé le sol qui leur resta : ils ne purent que s'imputer d'avoir, par leurs continuelles attaques, retardé la participation de cette partie de nos provinces à l'éclat monumental dont les Romains dotaient toujours leurs conquêtes, le premier besoin de ce peuple étant d'implanter, même sur un sol mouvant, ses habitudes de luxe et de magnificence.

Les Gaulois respiraient à peine sous l'égide d'Aurélien, alors général de Gordien, et, grâce à la bataille de Mayence et au règne assez paisible de Philippe, héritier du trône de sa victime, quand l'atroce persécution religieuse de Dèce vint soumettre leur foi naissante, et d'autant plus vive, à la torture des bourreaux. Ce que les vengeances personnelles et la cupidité des gouverneurs put ajouter encore à la rigueur des édits, généralisa la persécution, nouvel obstacle au développement des germes civilisateurs.

On devait espérer que la mort de Dèce, disparu aux yeux ébahis de son armée, mettrait un terme à ces calamités; mais Valérien, d'accord avec son fils Gallien, rouvrit pendant trois ans les plaies encore saignantes des chrétiens, si bien vengés par Sapor [1].

Sans doute ces causes de ralentissement du progrès des sciences, des lettres, et surtout des arts dans la Gaule, durent réagir sur tout l'empire romain, et pourtant on ne voit pas qu'il y ait eu interruption réelle des grands travaux entrepris par le petit nombre d'empereurs dont le règne, à cette époque, fut de quelque durée [2].

[1] L'insolence et le raffinement de barbarie du monarque des Perses prolongèrent pendant neuf ans l'agonie de Valérien devenu *martyr* à son tour. Qu'on se figure le chef de l'empire romain, soi-disant le maître du monde, réduit, quoique septuagénaire, à servir de *montoir* à son ennemi, qui, par une vengeance d'*outre-tombe*, fit ensuite corroyer la peau de sa victime morte à la tâche, et l'exposa dans un temple comme trophée de sa victoire.

[2] Une note du *Discours historique sur la peinture*, où M. Eméric-David a déposé en quelques pages des trésors d'érudition qui défrayeraient seuls une grande réputation, porte :

Gallien même, empereur par intérim seulement pendant les deux années de la captivité de Valérien, environné d'ailleurs de révoltes armées, paya aux arts quelques tributs, dont le principal à la vérité resta incomplet [1]. Mais bien qu'il ait séjourné à trois reprises dans la Gaule, où il arrêta comme empereur la persécution qu'il avait provoquée comme lieutenant de son père, on ne peut, certes, lui attribuer l'exécution, dans le centre de cette province, de travaux d'art analogues à ceux dont il dota Bordeaux en y construisant le palais dit *les Arènes* (ovale de 227 pieds sur 140), dont les belles ruines portent encore son nom. Ces travaux eussent été inconciliables avec la situation précaire de Gallien, comme avec les dispositions d'une population domptée mais non soumise, et qui, s'irritant dans sa fierté d'un joug étendu même aux consciences, se disposait à le briser violemment.

Vint ensuite la conflagration générale, qui démembra pendant treize ans la Gaule de l'empire romain, et dont le massacre de Salo-

« Depuis Maximien jusqu'à Dioclétien, la plupart des empereurs élevèrent des monumens » dont la richesse et l'immensité ont droit de nous étonner. Tous faisaient représenter dans » de grands tableaux, et quelquefois dans les mosaïques, les jeux qu'ils donnaient au » peuple, leurs chasses, leurs victoires, leurs triomphes (*Jul., Capitol., Vit. Gordian.,* » *sen.*, cap. III; *id. Vit. Gordian. Jun.*, cap. V; — *Eutrop., Brev.*, lib. IX, cap. IV et » XV, etc. etc.). »

1 Il entreprit de s'élever à *lui-même* une statue plus grande que le colosse de Néron, et un quadrige dont les proportions devaient répondre à cette immense figure (*V.* note *E*). L'ouvrage ne fut discontinué qu'à sa mort (*Trebellius Pollion, Vit. Gall.*, cap. XVIII). Ce n'est malheureusement pas le seul rapprochement qu'on puisse faire entre Gallien et le fils d'Agrippine, chez qui, d'après l'expression de Winckelmann, « la passion effrénée pour » les arts ressemblait à celle de l'avarice qui cherche plutôt à accumuler qu'à produire. » Ce ne sont pas non plus les seuls témoignages contraires à cette opinion, que le goût des lettres et des arts amortit la férocité. La publicité donnée aux lettres que Gallien écrivit au gouverneur de la Mœsie, et le peu de soin qu'il prit d'arracher son père à son humiliation, prouvent que le parallèle entre lui et Néron pourrait s'établir à plus d'un titre. On lit dans les lettres : « Tuez, mettez en pièces sans pitié : faites comme vous savez que je ferais moi- » même, *mente mea irascere...* » Les historiens parlent d'ailleurs du massacre de 4,000 de ses propres soldats en un seul jour; il est vrai que son excuse, s'il pouvait en exister pour une telle conduite, serait dans le nombre et dans l'acharnement de ses ennemis. La digue qui les retenait s'était rompue d'elle-même à la nouvelle de la captivité de Valérien, et assez violemment pour offrir un champ libre à toutes les ambitions rivales, puisque trente compétiteurs à l'empire se trouvèrent pourvus simultanément de sujets, et surtout de soldats.

nin fut le signal; période de pénurie et de luttes incessantes, plus contraires que favorables à la marche de la civilisation et des arts, malgré les hautes qualités de Posthume [1] et son dévouement éclairé au bonheur de ses sujets. Les soins d'une commune défense devaient d'ailleurs absorber toutes nos ressources.

La mort presque immédiate des deux fils de cette vaillante Victorine, nommée par les soldats la *Mère des Camps* (*Mater Castrorum*), et le règne de trois jours de l'armurier Marius, compromirent bientôt l'indépendance gauloise, et précipitèrent les déchiremens que causèrent à notre pays les phases d'ambition et de dégoût de Tétricus.

[1] Ce général romain, que les ridicules prétentions d'un enfant, le fils de Gallien, porta à secouer le joug de la métropole, trouva toute sympathie dans la Gaule, où il régna sept ans. Massacré, *selon l'usage*, par les soldats qui l'avaient élu, pour s'être opposé au pillage de Mayence, il partagea du moins avec Pertinax et Probus la gloire de laisser des regrets même à ses bourreaux. Consacrons, par quelques citations, l'exactitude de ce mot, *suivant l'usage*, appliqué à tout ce qui faisait obstacle à l'ambition des candidats à l'empire, ou favorisait la cupidité des soldats; système qui fut *généralisé* plus tard à la mort de Constantin. En cinq mois, du 31 décembre 192 au 2 juin 193, les prétoriens ensanglantèrent trois fois la pourpre; en 237, 9 juillet, mort violente des deux Gordiens en Afrique : le premier ne régna que vingt-six jours; 28 avril 238, massacre de Maximin et de son fils par les prétoriens, qui, le 15 juillet suivant, exercèrent de nouveau leur cupide fureur sur Maxime et Balbin. Six ans après, mars 244, le cadavre du troisième Gordien sert de marche-pied à Philippe, assassiné à son tour. De six empereurs, qui tombent successivement du trône, de 249 à 253, Dèce et son fils périssent seuls les armes à la main : Philippe, Gallus, son fils Volusien, et Émilien meurent assassinés.

Et dans des temps plus rapprochés, quoiqu'au meurtre d'Aurélien, février 275, à celui de Tacite, 25 mai 276, à celui de Florian, juillet même année, au massacre de Probus, août 282, et à l'assassinat de Numérien et de Carin, 284-285, aient succédé quelques règnes prolongés, comme ceux exceptionnels de Dioclétien et de Constantin, qui interrompent ces successions précipitées de souverains, saint Chrysostôme observe (t. Ier, p. 336-344) que de neuf empereurs qu'il vit sur le trône, Constantin et Constance furent les seuls dont une mort naturelle termina les jours. Des sept qui succombèrent violemment, le plus célèbre, Maximien-Hercule, obtint seul de la courtoisie de son gendre le droit de s'étrangler lui-même. Rien ne préservait les empereurs voués par ce titre seul à l'expiation de leur grandeur. Le glaive prétorien, encore teint du sang de Caracalla et de Macrin, s'attaquait aussi bien à la robe d'or et souillée de débauches et d'ordures d'Héliogabale, qu'à la cuirasse de Pertinax ou de Posthume; et les dispensateurs de diadèmes se montrèrent aussi peu sensibles aux cheveux blancs des vieux guerriers qu'à la candeur des jeunes Césars; aux glorieux services, aux nobles procédés d'un Alexandre-Sévère, qu'aux rapports de brutalité qu'ils devaient trouver entre leurs propres mœurs et celles du misérable athlète Maximin, assassin de ce grand prince.

Loin que cette période d'indépendance ait produit pour la Gaule les fruits d'arts que la Grèce dut à son affranchissement, et que l'Italie en recueillit également au XI[e] siècle, elle nous coûta nos plus beaux monumens, renversés dans le siége de sept mois que les Eduens, toujours fidèles aux Romains, comme au temps de César, soutinrent contre Tétricus; plus ceux qu'Aurélien sacrifia pour punir Lyon de n'avoir pas imité Autun (Vopiscus, *Hist. Aug.*, p. 246). C'est ainsi, et ces témoignages pullulent dans l'histoire, que surgit de toutes sources l'anéantissement des chefs-d'œuvre des arts, succombant tour-à-tour sous des influences qui, quoique diverses, conduisent toujours aux mêmes fins [1].

Après le règne très-court de Claude II, occupé, lors de ces guerres, à mériter au pied du mont Hœmus le surnom de *Gothique*, il appartint au même Aurélien, proclamé empereur à Châlons, de ranger de nouveau la Gaule sous le sceptre romain, par la trahison du défenseur même de son indépendance (*L*); mais rien ne prouve qu'il ait songé à y faire sa résidence.

Son règne, de moins de cinq ans, si plein de grands faits d'armes et de triomphes, ne s'étendit même que deux années au-delà de l'époque de la soumission de la Gaule. Cette courte durée rend déjà assez surprenans les soins qu'il prit de fortifier plusieurs de nos places dans les séjours qu'il fit à deux reprises dans nos pro-

[1] Pour nous borner ici à un exemple puisé dans nos annales de ce XVI[e] siècle, époque où tant de monumens intacts de toutes les phases des arts romains et français, devaient faire de la France un admirable musée, n'a-t-on pas vu le féroce baron des Adrets, dont les fureurs iconoclastes (celles-là du moins ne coûtent pas de larmes) sont encore empreintes sur tous les monumens de notre Midi, compléter, comme chef catholique des bandes françaises, les innombrables dévastations qu'il exerça, neuf mois durant, à la tête de ses puritains fanatiques? La grave *Cella* romaine, où le sévère calvinisme avait parfois érigé son temple, subit par réaction le sort infligé à la basilique chrétienne; et les souvenirs mythologiques ne furent pas plus respectés, malgré leur incontestable neutralité, que l'ornementation byzantine ou légendaire, dans ces mutilations de portails, etc., étendues de nos jours à toutes nos provinces. L'apôtre successif du prêche et de la messe, qui, selon son expression, fit et voulut défaire les huguenots, confondit dans sa rage dévastatrice les emblèmes de toutes les croyances.

Ainsi, tandis que notre première Médicis française importait chez nous son goût de famille pour les arts, le bouc émissaire qu'elle choisit pour mitiger l'orgueil et l'influence des Guises, portait impunément, et même du consentement de la reine (*V. Bayle*, article *Beaumont des Adrets*), les plus funestes atteintes à notre gloire monumentale.

vinces. On conçoit qu'il ait pu s'occuper de transformer *Genabum* en *Aurelianum*, dans un intérêt tout militaire [1], mais pourrait-on raisonnablement lui attribuer la construction d'un palais de pur agrément dans un lieu ouvert de toutes parts, et surtout après une émancipation de treize années? Nous allons voir que cette supposition serait encore moins admissible pour les successeurs immédiats d'Aurélien.

A peine la défection de Tétricus dans les plaines de Châlons, mieux illustrées plus tard par la défaite d'Attila [2], semblait-elle garantir à la Gaule le repos à défaut de la gloire, que des millions de barbares, *Francs*, *Bourguignons*, *Vandales*, débordés de toutes parts dès l'année 275, se ruèrent sur cette belle proie, que leur arracha en 277 la valeur de Probe, successeur de Tacite et de Florian. Le massacre sur les champs de bataille, qu'on évalue à 400,000 hommes, indépendamment des innombrables prisonniers relégués en Bretagne, prouve seul à quelles terribles épreuves la Gaule dut être mise pendant deux ans.

Gloire sans doute à ce prince, qui pacifia l'empire en 281, et qui, non content d'affranchir nos provinces de la fureur de ces hordes alors sauvages, nous dota d'une de nos principales richesses en autorisant la plantation de la vigne [3], restreinte par les régle-

[1] On attribue encore à Aurélien la fondation de Dijon, ou du moins la construction des murailles de cette ville. Cette opinion remonte au VIe siècle, et se trouve consignée dans Grégoire de Tours, qui décrit ainsi ces remparts (l. III, cap. IX) : « Murus vero illius de » quadris lapidibus usque in viginti pedes, de super a minuto lapide ædificatus habetur, » habens in altum pedes triginta, in latum pedes quindecim ». Nous verrions bien encore là une grande construction, mais seulement une construction utile après une révolte et dans la crainte d'une récidive. Remarquons toutefois que cette construction était mi-partie de grandes et de petites pierres comme les remparts de Sens, encore subsistant, et dont nous parlerons plus tard.

[2] Nous savons que quelques écrivains modernes contestent aux plaines *catalauniques* l'honneur d'avoir été le théâtre de la défaite d'Attila ; mais nos autorités sont si imposantes, que, jusqu'à plus ample informé, on nous permettra de rester dans la version des historiens, qui, jusques et compris Gibbon, font arriver le roi des Huns dans les champs qui environnent la ville de Châlons (Duro Catalaunum, et depuis Catalauni, qui avait fait partie du territoire de Reims. — *Vales.*, *Not. Gall.*, p. 136 ; — *Danville*, *Not. de la Gaule*, p. 212-279).

[3] Cette autorisation s'étendit à l'Espagne et à l'Angleterre, qui, ainsi que la Gaule, avaient été détachées par Posthume de l'empire romain : « Gallis omnibus et Hispanis Bri- » tannis permisisse, ut vites haberent vinumque conficerent » (*Vopiscus*, *Vie de Probus*).

mens de Domitien à d'étroites localités ; mais rien, à notre connaissance du moins, ne donne lieu de penser que Probe ait consacré son séjour dans la Gaule par de grandes constructions, bien qu'il ait donné d'autres preuves de ses dispositions à cet égard, notamment dans les immenses travaux d'utilité publique qu'il fit exécuter en Égypte, et par la célèbre muraille de deux cents milles qui liait le Rhin au Danube. Ses six années de règne durent à peine suffire d'ailleurs à ses expéditions d'Asie, à ses campagnes contre les Sarmates et les Germains, et aux *distractions* que lui occasionna le châtiment des usurpateurs Procule et Bonose, tous deux Francs d'origine, qu'il fit pendre à Cologne.

Tout entière à ses soins agricoles, source de ses véritables richesses, la Gaule se remit alors de ses longs désastres, et traversa, sans nouvelles angoisses, les règnes, d'ailleurs si courts, de Carus, de Carin et de Numérien.

Parvenu ainsi à celui de Dioclétien sans avoir entrevu, dans le système de nos explorations rapides, aucune circonstance qui puisse motiver l'érection du Palais romain de Paris, nous croyons approcher enfin du but de nos recherches; toutefois, avant de crier *terre*, il nous reste des écueils à franchir; avant de conclure, il nous faut supputer les dates, les considérations, etc., qui se rattachent aux divers systèmes d'après lesquels l'époque de la fondation de notre monument varierait de la fin du IIIe siècle au milieu du IVe.

§ II.

De Dioclétien à Julien.

Dès le commencement du règne de Dioclétien, en 286, la Gaule éprouva jusque dans son centre de nouvelles commotions : deux généraux romains, Amand et Ælien, ayant, pour revêtir la pourpre, secondé la révolte des paysans qui, sous le nom de *Bagaudes* (*M*), désolèrent plusieurs provinces; mais cette révolte fut étouffée aux portes mêmes, c'est-à-dire à moins de deux lieues de Lutèce, par l'associé de Dioclétien, Maximien Hercule, qui, avant le partage de l'empire, en 292, eut encore à repousser de nouvelles invasions de Bourguignons, d'Allemands et de Francs, dont la peste et la ba-

taille de Trèves lui firent raison[1]. S'il échoua dans ses efforts pour rattacher à l'empire la Bretagne, que l'usupateur *Carause* en avait séparée, il parvint du moins à laisser à Constance-Chlore, son successeur d'adoption, notre Gaule purgée d'ennemis.

Ce n'est, à notre avis[2], au plus tôt que de cette époque où la Gaule, par le partage de Dioclétien, fut rangée sous le gouvernement d'un César associé à l'empire comme lieutenant de Maximien et conservant la libre disposition des tributs[3], que dut dater même la pensée d'élever un palais impérial au centre de ce pays et dans une localité sans importance, mais qui se trouvait en rapport de communications, par les voies romaines dont elle était traversée, avec la ceinture de places fermées formant la ligne de défense de la Gaule (*N*), et avec l'Italie, le Rhin et la Bretagne non encore soumise.

1 Maximien, associé à l'empire dès le commencement du règne de Dioclétien, gouverna de fait, au moins les Gaules, jusqu'au moment où il s'adjoignit, comme César, Constance-Chlore (de 286 à 292); mais Maximien ne fut que guerrier. Toujours occupé de dispositions militaires, il ne put prendre le soin de s'élever un palais dans le centre de la Gaule : il est d'ailleurs constaté qu'il résidait habituellement, comme son prédécesseur, à Trèves, où Mamertin prononça son panégyrique *en sa présence* (289); exemple suivi vingt ans plus tard par Eumène. L'histoire ne dit pas que Constantin, non plus que Maximien, se soient offusqués de ces louanges si directes, que la pudeur de leurs successeurs a fait rejeter dans leurs oraisons funèbres. C'est ce même Maximien que les regrets de son abdication conduisirent à l'usurpation, et qui encourut, à Marseille, la sentence qu'il avait prononcée contre Armand et Ælien.

2 Nous disons *notre avis*, quoique ce soit également celui de Dulaure, qui a écrit avant nous sur la même matière, parce que nos témoignages, ou si l'on veut nos preuves, ne sont pas puisés dans la même série d'idées. C'est ce qu'a bien voulu reconnaître, en parlant de nos *Notices sur l'Hôtel de Cluny, etc.*, M. Boulay de la Meurthe, dans un travail très approfondi sur lequel il a fondé son rapport tendant à l'acquisition, par la ville de Paris, des débris du Palais romain. Quel contraste entre ce soin consciencieux d'un conseiller qui, chargé de traiter une question, la fouille par des recherches historiques qui l'éclairent et entraînent unanimement un conseil à revenir sur ce qu'un autre conseil avait unanimement rejeté, et la légèreté qui préside à tant d'autres décisions non moins importantes! C'est qu'ici, grâce à ce beau travail, dont nous avons vu le manuscrit, l'intérêt historique habilement développé est venu en aide à celui de l'art qui, seul peut-être, eût succombé de nouveau. Toutefois, nous nous plaisions à rendre à cet égard même, au conseil municipal de 1834, une justice tout autre que celle que le conseil de 1831 avait encourue (*V. Notices sur l'Hôtel de Cluny*, etc.).

3 La preuve de cette libre disposition résulte de la réponse qu'il fit à l'ambassade amicale que lui envoya Dioclétien pour s'enquérir de l'importance de ses ressources (*V.* ce qui suit et note de la page 14).

Or, qui mieux que Constance-Chlore se trouva en mesure de concevoir ce projet et de l'exécuter?

Souverain de notre Gaule, il devait désirer, malgré la simplicité de ses goûts, de consacrer cette dignité nouvelle par la fondation d'une résidence centrale, d'où il pût exercer une surveillance simultanée sur les dispositions des Bretons comme sur celles des Francs et des Germains, et comprimer les menées intérieures, que la révolte récente des *Bagaudes* pouvait encore faire redouter.

Les exemples de ses collègues, sans lui tracer une règle positive à laquelle un administrateur aussi éclairé et aussi économe ne se fût pas soumis, purent cependant entrer pour quelque chose dans la détermination d'un prince qui donna des gages de son goût pour les monumens en relevant ceux que le siége de sept mois et la vengeance de Tétricus avaient détruits à Autun. Lorsque Maximien, au rapport d'Eusèbe, construisait des thermes à Carthage, quand Dioclétien outrait à quelques égards la passion d'Adrien, au point d'encourir les reproches de Lactance[1], n'était-il pas naturel que leur associé à l'empire, le César des Gaules, témoignât quelque sympathie pour ces nobles goûts, en dotant un sol vierge et central de son empire d'un palais digne du rang assigné au souverain[2], palais dont les frais, immenses pour tout autre, durent être considérablement réduits par le concours des légions longtemps inactives de Constance-

1 Non content d'avoir couvert Rome d'édifices somptueux, dont un seul, ses thermes, occupait l'espace que couvrent aujourd'hui deux églises et deux monastères avec leurs jardins (des Bernardins et des Chartreux), deux grandes aires, les greniers de la chambre apostolique, la fontaine des thermes, etc., etc., et d'avoir élevé, sur divers points de l'empire, cirques, basiliques, hôtels des monnaies, arsenaux, palais pour sa femme, pour sa fille, etc., Dioclétien poursuivit, dans sa retraite, cette exploitation architecturale, en embellissant Spalatro, où quelques édifices encore debout éternisent sa gloire sous ce rapport.

2 Dans les quatorze années pendant lesquelles Constance-Chlore gouverna la Gaule comme César (de 292 à 304) et comme empereur (de 304 à 306), on compte dix ans de calme parfait et de prospérité, tous les efforts de ce prince ayant tendu à affranchir ses peuples de l'horrible persécution religieuse suscitée par Galère. A ces circonstances, si favorables à une entreprise comme celle de la construction du palais de Lutèce, se joignent les considérations tirées de la nature de l'appareil des murs encore existans. On paraît d'accord sur ce point, que l'*opus incertum* et l'*opus amplectum* qui se font remarquer dans la construction de la salle des bains, dits *de Julien*, comme dans ses dépendances, ne remontent pas au-delà du IIIe siècle. C'est du moins l'opinion de M. Mérimée.

Chlore, et par celui, plus efficace encore, d'une population dévouée[1]?

Rien sans doute dans l'histoire ne donne à ces suppositions le caractère de fait incontestable, mais rien non plus ne vient les détruire; d'où l'on doit seulement inférer que cette circonstance intéressante pour nous l'était fort peu aux yeux des annalistes contemporains. Qu'importait, en effet, à un historien grec ou romain l'adjonction d'un palais aux innombrables monumens dont nos vainqueurs avaient couvert la Gaule? Ammien-Marcellin (lib. XX, cap. IV et V), Zozime (lib. III), en décrivant les scènes qui se passèrent dans ce palais, se contentent de le nommer *palatium*, *basileis*, sans même y joindre une épithète. Remarquons d'abord que le période pacifique du règne de Chlore, auquel remonterait cette fondation, appartient à ces temps que l'historien néglige comme dépourvus d'intérêt, de même que le biographe se tait sur l'homme qui ne brille que par ses vertus paisibles. Mais combien ces supputations acquièrent de poids si on ne leur oppose, comme on s'est borné à le faire jusqu'ici, que la tradition purement nominale qui fait de Julien à la fois le fondateur et l'habitant de ce palais, car bien que quelques auteurs en aient attribué la construction au grand Constantin ou à ses fils, nous ne croyons pas devoir nous arrêter ici à cette hypothèse autrement que dans une note (*O*)?

Le palais existait sous Julien, c'est un fait hors de discussion, et

[1] Les particularités anecdotiques que Vopiscus a consignées dans son *Histoire Auguste* prouvent à la fois la confiance que ce prince inspirait et son parfait désintéressement, ainsi que les ressources qu'il pouvait puiser à volonté dans l'affection de ses peuples. L'argenterie de ses amis devenait la sienne quand il traitait; et pour prouver aux envoyés de Dioclétien l'étendue de ses ressources, il remplit en peu de temps son trésor des dons de ceux qu'il appelait des dépositaires fidèles; mais cette simplicité de mœurs n'excluait pas, comme chez Julien, qui suivait à cet égard les erremens de son aïeul le *Pauvre,* le sentiment de sa dignité et de sa représentation comme souverain, non plus que les encouragemens aux arts et aux lettres.

Du Boulay, l'historien de l'université, a dit de Constance-Chlore (pag. 32) : « Fuit autem » Constantius, ut refert Robertus Antissiodorensis, omnibus bonis acceptissimus, facinorosis » et ignaris terribilis. Nutrivitque semper bonas artes, sed præcipue studia litterarum, nunc » legens, nunc scribens, aut meditans. »

On le voit en effet s'occuper en même temps de relever les monumens d'Autun et de placer les écoles de cette ville sous la direction d'Eumène.

que Saint-Foix seul conteste (*P*); ce qui nous en reste prouve son importance, et cette importance presque méconnue jusqu'ici est telle, qu'avec toutes les ressources que l'art au IV[e] siècle [1], et les habitudes romaines pouvaient créer, trois années durent à peine suffire à son entier achèvement. Or, pour écarter tous nos doutes, consultons Julien lui-même, et suivons-le pendant tout son séjour dans les Gaules, en le prenant pour guide.

Constance, qui n'avait fait dans nos provinces qu'un séjour momentané, pour y tenir les conciles d'Arles et de Beziers, et y combattre l'Arianisme à la tête de ses eunuques, reconnut en 355 que la Gaule se trouvait compromise, malgré la mort de l'usurpateur Magnence, par la division des généraux romains Arbetion et Silvain, par la proclamation de ce dernier, et surtout par l'imprudence qu'il avait commise, lui empereur, en se donnant dans la lutte des auxiliaires indociles comme les Allemands, qui continuaient l'usurpation pour leur propre compte; il résolut donc, quoi qu'il pût lui en coûter, et en cédant, dit-on, à l'influence intéressée ou non de l'impératrice Eusébie, d'appeler au commandement de cette province son neveu Julien, dernier débris échappé au massacre de sa nombreuse famille [2], espérant que le prestige du sang et la fermeté connue de caractère de ce jeune prince maintiendraient la discipline et conserveraient la Gaule à l'empire.

Julien fut en conséquence rappelé d'Athènes, où l'activité dévorante de son esprit se consumait dans les vaines études de la philosophie platonicienne, dans les rêveries de la théurgie, de la divi-

[1] La construction de l'arc-de-triomphe qu'on attribue aux Gordien, mais qui paraît avoir été élevé à Langres à l'occasion de la mémorable bataille où Constance-Chlore anéantit l'armée des Allemands, prouverait que vers ces époques il existait dans la Gaule des artistes de talent. Sans doute les pilastres cannelés de cet arc n'ont pas d'analogues dans ce qui reste du palais de Lutèce, dont les revêtemens de stuc même ont presque tous disparu; mais quel rapport entre un art et une salle de bains, réduite d'ailleurs à son noyau de murailles?

[2] Julien avait été soustrait avec son frère Gallus à l'horrible massacre qui signala l'avénement au trône des fils de Constantin. Gallus ayant péri plus tard victime d'un accès de jalousie de Constance, Julien restait seul survivant de sa nombreuse famille. Après avoir subi de mauvais traitemens, qui ne purent qu'accroître encore sa haine contre l'empereur, il dut à l'entremise de l'impératrice Eusébie d'être reconduit en Grèce, d'où Constance le rappela l'année suivante pour lui donner, avec le titre de César et la main de sa fille, le commandement des troupes de la Gaule, sous la surveillance des ministres de l'empereur.

nation, et dans les entretiens des sophistes ou philosophes célèbres [1]. Il arrive à Milan, troisième capitale de Constance, que cet empereur occupait sans doute dans son anxiété pour le sort dont la Gaule était menacée. Tout étonné, comme il le dit lui-même, de sa présence à la cour de l'assassin de sa famille, et de l'accueil qu'il y reçut, il n'y séjourna que le temps strictement nécessaire pour serrer les nœuds qui lui furent imposés (son mariage avec Hélène, fille de Constantin et sœur de Constance), et pour ses préparatifs de campagne. Parti de Milan le 1er décembre 355, à la tête d'une *armée de* 360 *soldats*, il se rend d'abord à Vienne et y consacre quelques mois à des dispositions militaires, puis, marchant droit où l'attendait la gloire, il arrive le 24 juin 356 devant Autun, dont les Allemands venaient de lever le siége, et, par une marche hardie au milieu de ces anciens auxiliaires de Constance, parvient bientôt jusqu'à Cologne, par Auxerre, Troyes et Reims.

Sa présence sur le Rhin raffermit les tièdes et terrifia les rebelles, dès que la fermeté d'âme, la noblesse de caractère et l'activité guerrière du jeune César purent être appréciées. De Cologne, dont il rétablit les murs détruits depuis dix mois, il vint, dit Ammien (lib. XVI, chap. III, IV), passer le reste de l'hiver à Sens : « *At Cæsar*

[1] Tels que Libanius, Edésius, Maxime d'Ephèse surtout, et plusieurs autres qui développèrent en lui les dispositions qu'avait encouragées la tolérance de son premier gouverneur Mardonius.

Pour ces sanctuaires vivans du paganisme, détrôné par la profession de foi de Constantin, un néophyte de ce rang et de ce caractère était à ménager, comme offrant une chance de restauration au culte dont ces philosophes restaient les apôtres. La mort de Gallus et la stérilité d'Eusébie garantissaient à Julien survivant la succession de Constance : et les passions politiques et religieuses savent attendre, en pratiquant, par toutes les voies, les moyens d'assurer leur triomphe.

Aussi voit-on, par ce qui nous reste de documens de cette époque, que les soins de ces philosophes tendirent dès lors à miner l'œuvre de Constantin, en façonnant, de longue main, à leurs doctrines ce rejeton impérial que leur livrait la rivalité et l'incurie de Constance. Julien, d'abord zélé pour la foi, devint dès lors rebelle aux enseignemens chrétiens, et ses nouveaux maîtres purent s'applaudir d'avoir assoupli cette âme de fer à leurs desseins, et d'avoir préparé leur règne commun en confondant leur cause avec la sienne, comme victime de Constance, et en irritant et flattant tour à tour ses idées de vengeance et d'orgueil. L'ardeur d'apprendre, la rigidité de mœurs, l'âpreté de vertus et jusqu'au cynisme des dehors de Julien, secondèrent merveilleusement leurs intentions (*V. Libanius, Lettre de Julien à Maxime ; saint Grégoire de Naziance, saint Bazile, etc.*).

apud Senones hyeme turbulenta, » où il fut assiégé par une multitude de Barbares, et *dont il répara également les murailles* [1].

Dans la campagne suivante (357), il marche vers le Haut-Rhin pour refouler les Barbares en Allemagne, par une manœuvre combinée avec Barbation, dont le refus de concours et la défaite suscitèrent la ligue des sept rois allemands, présidée par le vaillant Chnodomaire. Le grand fait d'armes de la bataille de Strasbourg couronna dignement les valeureux efforts de Julien, et ce ne fut que dans l'intervalle de 357 à 358 (et sans doute même assez tard, puisque la terre était couverte de neige lorsqu'avant de quitter le Nord ce prince fit reconstruire un fort de Trajan sur le *Mein*), qu'il vint *achever l'hiver à Paris : hisque perfectis, acturus hyemen revertit Parisios Cæsar* (*Amm.*, lib. XVII.)

Après de semblables fatigues dans cette saison avancée, et avec le seul avenir de repos que pouvait lui offrir une trêve de dix mois avec des Barbares, *per decem mensium tribuit intervallum* (ibid.), Julien dut nécessairement choisir un abri tout préparé, au lieu de se créer les

[1] Les murs actuels de Sens, qui sont évidemment de construction romaine, et au plus tôt de la fin du IIIe siècle, à en juger par l'introduction de briques dans l'appareil, remontent-ils à cette époque et sont-ils dus en partie aux réparations de Julien? Dans cette supposition très admissible, le temple payen, d'une bonne époque, dont les immenses débris, sculptés ou non, servent d'assises à l'*opus incertum*, aurait été détruit, ou par les Barbares, ou sous Constantin, par une réaction religieuse, et n'aurait pas attendu pour succomber le zèle trop actif, à notre avis, de saint Martin de Tours et de ses moines, comme exécuteurs des édits de Théodose (*voy. Sulpice-Sévère* et *Gibbon*). Nous aurions vivement désiré de pouvoir compléter ce que nous avons dit à ce sujet dans nos *Notices sur l'Hôtel de Cluny*, pages 206-208, mais l'occasion d'un examen plus approfondi de notre part ne s'est pas offerte : nous n'en persistons pas moins à signaler, comme l'un des objets les plus dignes d'intérêt, *l'étude successive* de ces remparts, si voisins de notre capitale et dont la substance rappelle les murs de Périgueux.

Chacune des trouées qu'on pratique pour obtenir des communications de la ville aux promenades amenant la découverte de quelques-uns de ces trésors d'art retournés que ces remparts recèlent dans leurs flancs, comme ceux de Narbonne sur leur face, il importerait au moins de dessiner les bas-reliefs, inscriptions, etc., avant de les ramener à l'état de bloc.

M. Tarbé, qui a inséré dans son *Annuaire historique de Sens* de 1819 une note sommaire sur les figures d'hommes, d'animaux, frises, etc., qu'on trouve sur presque toutes ces pierres, a relevé un grand nombre d'inscriptions fragmentées que les découvertes ultérieures compléteraient peut-être. Il existe d'ailleurs des fragmens d'inscriptions restés parfaitement en évidence dans la partie sud du grand et curieux stylobate de cette fondation romaine.

embarras d'une construction, et de quelle construction encore [1] ! Et puisque le seul emploi de son temps depuis son départ de *Vienne* au printemps de 356, exclut l'idée que, dans un intervalle d'environ dix-huit mois, il ait pu s'occuper de cette construction, à laquelle cet espace de temps n'aurait d'ailleurs pas suffi, et qu'il résulterait de ce que disent Ammien (*loco citato*) et Zozime (lib. 3), que ce fut pendant cet hiver [2], déjà rude quand Julien quitta les rives du Mein, qu'il éprouva dans le Palais de Paris cette suffocation dont il parle dans son *Misopogon* [3], il faut évidemment renoncer à voir dans Julien le fondateur de *notre Palais* [4]. S'il choisit Lutèce pour prendre

[1] Il faut considérer que la pièce encore subsistante, et dont nous donnons la vue et les plans (pl. 1 et 11 du chap. Ier), nécessitait seule par sa destination, d'une grande importance dans les habitudes romaines, d'immenses travaux qu'on ne pouvait exécuter en hiver, pour la conduite des eaux de Rungis au palais, etc. (*voy.* les débris de l'aqueduc romain d'un appareil conforme à celui des Thermes, pl. 11).

[2] Selon ces auteurs, Julien aurait, cette première année même, quitté Paris de très bonne heure, et avant l'époque assignée pour l'ouverture de la campagne, car il ne put être rejoint qu'à Tongres par les députés des Saliens, qui croyaient le trouver à Paris : « *At Cæsar » hyemen apud Parisios agens, Allemanos prævenire studio maturabat ingenti, etc.* (*Amm.*, l. XVII).

[3] « Le froid augmentait chaque jour, et devenait insupportable..... ; je me contentai de » faire porter dans ma chambre, que je n'avais pas voulu qu'on échauffât, quelques charbons » allumés dont la vapeur m'endormit. Je pensai être étouffé ; on m'emporta dehors, etc. » Il avait parlé quelques lignes plus haut de la *surprise* que lui causèrent les glaçons de la Seine, qu'il compare aux carreaux de marbre blanc qu'on tire des carrières de la Phrygie. C'était donc le premier hiver qu'il passait dans le nord de la Gaule, et cet hiver ne paraît pas avoir été favorable aux travaux de construction.

[4] S'il était nécessaire d'appuyer par d'autres considérations l'opinion formelle que nous consignons ici, que Julien ne fut pour rien dans la construction du palais qu'il habita dès son premier séjour à Lutèce, à une époque où les travaux, en les supposant commencés dès son arrivée dans la Gaule, n'auraient pu se trouver terminés, nous trouverions des témoignages négatifs, équivalant à des preuves positives, dans le silence de ses nombreux historiens, tous dévoués à ses gloires diverses, comme dans le sien même. La nomenclature minutieuse de tous les faits et gestes de leur héros ne peut faire supposer l'oubli d'une pareille fondation, bien autrement importante que la réparation des murs de Cologne et de Sens, que la construction du fort de Saverne, que la reconstruction d'un fort bâti sur le Mein par Trajan, etc.

Julien, qui, dans ses nombreux ouvrages écrits à Antioche, le *Misopogon*, etc., et dans ses *Lettres familières*, écrites de notre Palais même à Oribase, n'épargne aucun détail sur ses actions les plus insignifiantes, eût-il négligé, en parlant surtout de son affection pour sa chère Lutèce et du palais qu'il y habitait, de faire au moins quelque allusion à ce témoignage de sa gratitude pour ce bon peuple? En outre, la construction d'un palais, et surtout d'un palais avec thermes, n'eût été ni dans ses goûts ni dans ses convenances. Il eût craint

quelque repos sur la foi de la trêve de dix mois obtenue par la bataille de Strasbourg, lorsque tant de villes plus voisines du Rhin, telles que Trèves, Autun, etc., lui offraient des résidences impériales fraîchement occupées, ce ne dut être que pour y habiter un palais également tout disposé, mais placé selon ses goûts dans une situation riante et près d'une population moins corrompue que celle des villes[1]. Peut-être aussi ce choix tint-il à cette bizarrerie dont il donna tant de preuves, et à sa répugnance pour les résidences qu'avaient occupées à Trèves, Autun, etc., son oncle, beau-père, et de plus ennemi juré, quoique mort, Constantin, dont il poursuivit l'ombre et le souvenir dans toutes leurs traces[2], comme aussi à la préférence qu'il accordait à la mémoire de son grand-père Constance-Chlore.

Cette conjecture, puisque nous sommes réduits à marcher dans cette voie, nous paraîtrait plus probable qu'elle ne le semblera sans doute à la plupart de nos lecteurs, d'après l'étude particulière que

avant tout d'imiter Constantin, qu'il décrie sous ce rapport dans ses *Césars;* et il se montra trop avare des tributs gaulois pour leur donner un pareil emploi. On sait que, dès la première année de son séjour à Paris, et en dépit de Florentius, le préfet de Constance, il ne fit percevoir ces tributs que dans la proportion des frais de guerre, *ad necessarios apparatus* (*Amm.*, l. XVII), et que plus tard il réduisit encore la capitation de chaque chef de famille de vingt-cinq pièces d'or à sept. Quel besoin aurait eu d'ailleurs d'une résidence de luxe un philosophe à dehors presque sauvages, qui se vantait ouvertement de la longueur de ses ongles, des taches d'encre dont ses doigts restaient couverts, et de l'hospitalité qu'il donnait dans sa barbe à des hôtes incommodes, en s'applaudissant de rester étranger même aux soins de propreté (*voy.* art. *Biographie*, chap. XXX)?

[1] Ce qu'il dit, dans sa *Lettre aux Athéniens* et dans le *Misopogon*, de ses affections pour sa chère *Lutèce* et ses habitans, prouverait qu'indépendamment de l'avantage de se placer pendant la paix plus au centre de la province qu'il gouvernait par lui-même, le *misanthrope* Julien chercha sans doute dans ce lieu paisible, devenu depuis si bruyant, un abri contre les distractions qu'il fuyait, ayant, comme il l'avoue, horreur des spectacles et autres jeux; et, en un mot,

.... un endroit écarté,
Où d'être homme de bien on eût la liberté;

liberté que ne lui laissèrent pas quelques mois plus tard les habitans d'Antioche.

[2] Sa haine contre Constantin perce surtout dans sa satire des Césars, où il le dépouille de toutes ses gloires, le traite comme un histrion, lui reproche son faste, ses constructions, etc., et finit par l'expulser du banquet des dieux. Il est vrai que, méditant dès lors une révolution tout opposée à celle que Constantin venait de consacrer par ses édits et par l'exemple de son baptême reçu au lit de mort, Julien, en s'efforçant d'enlever à son oncle son auréole de gloire, et de le déconsidérer aux yeux du peuple, servait à la fois sa passion personnelle et ses vues ambitieuses.

nous avons faite du caractère de Julien dans ses œuvres, comme de tout ce qu'en ont dit ses exaltés panégyristes et ses acharnés détracteurs.

Si on l'admet, elle pourra corroborer encore notre opinion sur la fondation de Constance-Chlore.

Mais si nous contribuons à enlever à Julien la gloire d'avoir construit le Palais de Lutèce, gloire qu'il ne réclame nulle part, lui si soigneux de parler de ses moindres actions et d'en calculer l'effet, tout en faisant litière d'une renommée à laquelle il sacrifia sa vie et immola ses penchans, nous aimons à reconnaître que ce fut à la résidence qu'il y fit que cet édifice dut sa première et sa plus grande illustration [1]. Nous l'avouons hautement comme notre hôte le plus célèbre, et nous croyons devoir à ce titre demander l'autorisation de nous en occuper, quoiqu'il s'agisse de circonstances absolument étrangères à la matière principale de notre livre.

Ici du moins nous ne craignons plus de nous égarer, comme nous ne l'avons que trop fait peut-être, dans un conflit d'opinions conjecturales, dont nous fermons la lice et pour toujours. C'est l'histoire à la main, mais l'histoire comme elle est écrite, avec des opinions et des vues diverses et souvent opposées, que nous allons évoquer l'ombre du César au milieu des gigantesques ruines du palais qui conserve son nom, palais si majestueux dans son ensemble, qu'encore au XIIe siècle, 800 ans après sa fondation et en présence du Louvre de Philippe-Auguste, il méritait, malgré les altérations qu'il dut subir, notamment de la part des Normands, d'être appelé la demeure des rois, *domus aula regum* (*voy*. note *Y*).

Puisse le flambeau de l'histoire qu'obscurcissent ici surtout tant de préventions religieuses et politiques, nous guider dans le parcours de nos ruines, en nous montrant les lieux d'où le César, encore

[1] Selon Rivet (*Histoire Littéraire de la France*, t. I, part. XI, p. 7), Julien aurait attiré à Lutèce une réunion de savans. Le médecin grec Oribase y aurait même publié l'abrégé des ouvrages de Gallien, point de départ du perfectionnement de la médecine, ce qui constituerait un titre de gloire de plus pour notre résidence.

C'est le même Rivet qui nous apprend (p. 34 et 132 du même tome) que le premier concile de Paris auquel assista Paul, évêque de cette ville, et où la formule des Ariens reçue dans celui de Rimini fut rejetée, date de 360 ou 361, c'est-à-dire à peu près de l'époque de la révolte. L'église de Lutèce était donc dans les plus purs principes de l'orthodoxie, tandis que le César dont elle dépendait invoquait Jupiter (*voy*. pour l'évêché de Paris, la note *G*).

chrétien, invoquait Jupiter ou chassait par un signe de croix les démons qu'il avait évoqués; les *latebras occultas* où se réfugia sa pudeur agonisante pour se soustraire à la pourpre, selon lui, ou selon d'autres, pour irriter les désirs de ses acclamateurs, tout en se ménageant une apparence d'excuse en cas d'insuccès! Puisse-t-il nous laisser entrevoir aussi les mobiles également *secrets* des actions si diverses de ce grand acteur [1]!

§ III.

Révolte de Paris.

Nous avons signalé plus haut l'apparition sur la scène du monde de ce prince élevé à l'école de l'adversité, réduit, *à son grand regret*, en sortant des bancs de l'école, à quitter le manteau et la barbe de philosophe pour l'habit de cour et même pour la casaque militaire [2]. Nous l'avons montré transformé, dans l'espace de quelques mois, en grand capitaine, en administrateur habile et intègre, se reposant de ses premières fatigues dans ce palais même qui faillit d'abord lui devenir fatal en 358, et lui fut plus funeste encore en 360, lorsqu'au retour de nouvelles expéditions de plus en plus glorieuses, irrité, selon lui, de la défiance de l'empereur et des satires de ses courti-

[1] Pour atténuer l'indignation que nous fera sans doute encourir notre irrévérence envers un homme qualifié à juste titre de grand prince digne de gouverner le monde, d'habile administrateur, etc., par *Montaigne*, *Bossuet*, *Montesquieu*, *Gibbon*, *Goldsmith*, *Thomas*, etc., nous confessons humblement que, ne voyant pas les choses d'ici-bas d'aussi haut que ces illustres écrivains, il ne nous est pas donné comme à eux de fondre les détails dans l'ensemble. Notre vue bornée, et par cela même plus minutieusement scrutatrice, nous montre ici partout le moteur à côté du mouvement, et nous prive du bonheur d'admirer sans réserve un prince, très grand sans doute à bien des égards, mais dont l'ambition, d'autant plus évidente qu'il mettait plus de soins à la dissimuler, ce qui excite notre controverse, faillit compromettre, sans motifs, le repos, l'existence même de son empire, et détruisit l'effet de ses nobles efforts pour assurer le bonheur de la Gaule. Nous pourrions d'ailleurs au besoin nous appuyer aussi sur plusieurs autorités contemporaines de notre héros, et qui, sous quelques rapports, ne seraient pas sans poids : telles que celles de saint Grégoire de Naziance et de saint Bazile, qui, pour nous servir des expressions d'André Duchesne, » n'ont rien omis sur lui (comme vaillans évesques) en leur partie et érudition; » mais il ne nous appartient pas plus d'invoquer ces témoignages entachés de partialité religieuse que de contester les autres.

[2] Il raconte lui-même qu'à son arrivée dans la Gaule, il s'écria en faisant manœuvrer une légion : « O Platon! quelle occupation pour un philosophe! » Il avait été lecteur de l'église de Césarée (*Q*).

sans, il s'abandonna tout entier à ses rêves d'ambition ; et par un entraînement dont on trouverait d'autres exemples peut-être, même dans notre histoire contemporaine [1], sacrifia *volontairement*, quoi qu'il en dise, une gloire pure à une célébrité aventureuse.

Ce serait sans doute ici que devraient être retracées les scènes bien connues, mais qu'on ne nous pardonnerait pas d'omettre entièrement dans cet ouvrage, qui formulèrent la transmutation, accidentelle ou non, du *César* en *Auguste*, et préparèrent un nouveau cataclysme religieux et réactionnaire qui tendit à bouleverser de nouveau l'empire à peine remis de la convulsion opposée provoquée par Constantin ; mais comment les reproduire de manière à intéresser tous nos lecteurs ? La plupart sans doute les connaissent d'après les historiens anciens et modernes, et ne trouveraient dans nos récits textuels qu'une fade répétition sans attraits. Quant à ceux de nos concitoyens même pour lesquels ces scènes parisiennes seraient documens nouveaux, se contenteraient-ils, en présence du monument qui les rappelle, d'une analyse succincte, sans corrélation avec les faits antérieurs et subséquens ? Dans cet embarras, auquel se joignait le désir de ne pas réduire à la proportion de buste la statue qui doit dominer dans notre péristyle, nous nous bornerons ici à une dissertation analytique en rejetant au chapitre XXX, dans

[1] Ce ne serait pas, comme on en jugera par l'ensemble de notre travail, et surtout par notre note biographique, la seule assimilation qu'on pourrait établir entre Julien et un conquérant moderne célèbre comme lui dès son jeune âge par ses hauts faits militaires, par son immense capacité administrative, par sa volonté de fer, sa tempérance, comme par l'art de dominer et de captiver les hommes ; et victime, comme lui et comme tant d'autres héros de constitution analogue, de l'insatiable besoin d'occuper seuls la scène du monde. En lisant les textes historiques que nous devons aux compagnons d'études et de gloire de Julien, Libanius, Ammien, etc, et même saint Grégoire de Naziance, le Bourrienne de l'époque, les rapprochemens s'offrent en foule et sans qu'on les cherche. Voir surtout ce qui traite de l'influence de Julien sur ses troupes, dès la première campagne, de la conception hardie et de l'exécution miraculeuse de sa marche, en forme de *steeple chase* (chasse au clocher), de Vienne à Sirmium, des dispositions et de quelques scènes de la campagne de Perse, etc., et des basses rivalités des eunuques de Milan, qu'on pourrait, sous d'autres rapports, comparer au quinquemvirat du Luxembourg.

Il n'est pas jusqu'à la scène d'*ovation forcée* dont nous allons parler, où l'on ne puisse, à la rigueur, trouver quelqu'analogie avec la douce violence que l'*ami de la liberté*, le *citoyen dévoué à la république* (expressions de la proclamation du 18 brumaire) se laissa faire à Saint-Cloud par ses grenadiers, tout aussi *exigeans* que les soldats de Julien.

un article de biographie spéciale, l'aspect d'ensemble de la grande figure de Julien, du point de vue où nous croyons devoir nous placer. En attendant, et pour tout ce qui tient à ces scènes mêmes, que ne nous est-il donné de communiquer à nos lecteurs de tout ordre, pour accroître leur intérêt, la seconde vue rétrospective dont nous nous croyons doué; de les soumettre à nos hallucinations, à la prédisposition presque magnétique que nous apportons à l'étude des ruines; de les faire participer à nos *reconstructions* opérées, il est vrai, sans autres *frais* que ceux de notre imagination [1], puissance qui s'étend pour nous jusqu'à ressusciter les morts pour les scènes d'animation que les monumens nous retracent! Nous leur dirions ce que nous nous sommes dit à nous-même en parcourant avec recueillement les grands témoins, malheureusement muets, de ces scènes de révolte et d'ovation :

« Ici peut-être se débattirent, dans une âme jeune, noble, fière » et généreuse, mais aveuglée déjà par l'orgueil ou dominée par » l'ambition, des intérêts mondains à face divine, des calculs tout » personnels sous de faux semblans de modestie et de systèmes phi- » losophiques exhumés et devenus inapplicables aux temps et aux » lieux.

» Ici l'aiguillon acéré des misérables frêlons de la cour de Milan [2] » fit bondir le jeune lion dans sa cage [3], au point d'en rompre les » barreaux pour porter la terreur sur le trône même d'où partaient

[1] Qu'on juge du plaisir que nous avons éprouvé en voyant, par le *Moniteur* du 30 juin 1837, qu'à propos d'autres frais plus dispendieux, l'orateur éloquent et nécessairement positif que les mandataires du pays ont depuis longtemps choisi pour chef, n'avait pas craint de parler dans ce sens à la tribune même, d'appeler l'intérêt, hélas! bien tardif, des arbitres de toute destinée soumise aux caprices du budget, sur les ruines de ces grandes ruines que *la pensée complète*, etc.; et cela sans être rappelé à l'ordre par son suppléant, et de plus avec un succès dû sans doute à l'étrangeté d'un tel langage en pareil lieu! Combien de pareilles boutades archéologiques auraient pu produire de fruits il y a quelques années encore! Mais arrière tous regrets inutiles; sauvons du moins ce qui nous reste!

[2] Nous renvoyons à l'article *Biographie* du chap. XXX pour quelques détails sur ces sottes plaisanteries. L'influence qu'elles eurent sur le repos du monde fut une leçon perdue. Dans les temps postérieurs, et de nos jours encore, que de sanglantes mesures furent décidées par un sarcasme!

[3] Cette cage est encore intacte dans quelques parties, notamment dans cette belle salle de soixante-deux pieds de longueur sur quarante-deux de largeur et de hauteur (pl. 1re de ce chapitre), dont les voûtes d'arête existaient à cette époque.

» les insultes, et pour faire payer à Constance ses lâches *bons mots* » par la perte de *vingt* royaumes.

» Ici s'élaborèrent sans doute les combinaisons de ce drame » commençant à la révolte de Paris, dont le nœud, l'apostasie pu» blique, suivit de près l'exposition, et dont le mouvement allait » s'étendre à l'univers entier, quand la javeline d'un Scythe en » brusqua la péripétie »; car ce ne dut être qu'en préparant à l'avance tous les moyens de concilier les joies du souverain pouvoir avec la manifestation d'une sainte horreur pour l'usurpation, que l'humble disciple de Platon, désireux de régner sous ce masque, put, sans l'arracher, marcher à grands pas vers son but.

Constance et sa cour, rassurés sur le sort de la Gaule par les succès inespérés de Julien, étaient revenus à leurs premières dispositions à son égard; et, soit méfiance motivée sur l'idée que le César qui s'était naturalisé Gaulois [1] visait à l'indépendance, soit jalousie d'une gloire qu'il cherchait vainement à s'approprier [2], l'empereur résolut d'amoindrir ses moyens d'influence et de succès, en rappelant de la Gaule une partie des légions pour les diriger sur la Perse.

Julien vit le piége et le retourna contre son maître.

« Ses troupes, lui manda-t-il, se composent de soldats enrôlés » sous condition de ne pas franchir les Alpes, et de Gaulois, chefs » de famille, nécessaires à la défense de leurs foyers toujours me» nacés par les Barbares. » Réponse très juste en apparence, noble

[1] Julien dit expressément, dans le *Misopogon*, qu'il était *naturalisé Gaulois*; disposition sans doute fort honorable pour nos ancêtres, mais dans laquelle nous ne pouvons voir qu'un calcul, un moyen de se ménager, par la confiance que cet acte dut inspirer à ses nouveaux concitoyens, un refuge contre les caprices de Constance, ou une chance d'usurpation; car, né Grec, fier de sa patrie, ainsi que le prouve sa *Lettre aux Athéniens*, et premier héritier légitime d'un trône dont le siége principal était séparé par tant de provinces des frontières de la Gaule, on ne peut supposer qu'il ait attaché alors une valeur indépendante de ces considérations à ce titre peu flatteur pour ses sujets d'Orient et d'Italie, qui traitaient les Gaulois de Barbares.

[2] On trouve un témoignage de cette prétention absurde dans ce fait constaté par plusieurs historiens contemporains, qu'en publiant à Milan les résultats de la bataille de Strasbourg, livrée à plus de deux cents lieues de sa résidence, Constance eut la vanité puérile d'omettre le nom de Julien dans les lettres ornées de lauriers qu'on envoyait aux provinces, de se présenter comme ayant réglé les dispositions du combat, y ayant signalé sa valeur et ayant reçu le roi prisonnier sur le champ de bataille, etc. (*Ammien*, XVI, 12; — *Gibbon*, chap. XXII),

philantropie que démentira bientot le César devenu Auguste. Ne le voit-on pas en effet, quelques mois plus tard, traînant à sa suite, au-delà des Alpes, et jusque dans les sables de l'Arménie, mais pour son compte personnel et contre son souverain d'abord, et ces auxiliaires si rigides sur les conditions de leurs traités, et ces Gaulois si nécessaires à leurs familles, qu'ils laissent cependant à la merci des Barbares pour s'attacher au nouvel empereur jusqu'au-delà de sa tombe [1] ?

Tel fut cependant l'effet de cette adroite réponse, que Julien eut soin de faire connaître, que les légions y puisèrent le motif, ou plutôt le prétexte de leur soulèvement.

La concentration des troupes vers Lutèce, également calculée à dessein [2], détermina l'explosion.

Que le morne silence qui, de l'aveu de Julien, accueillit ses premières exhortations aux troupes, n'ait pas suffi pour l'éclairer sur leurs dispositions, c'est ce qu'on pourrait admettre à la rigueur; mais comment supposer, malgré des protestations qui ne nous irritent que par leur cachet de mauvaise foi, qu'avec ses prévisions sur l'issue de cette réunion de troupes, un général aussi vigilant ait ignoré qu'après le repas d'adieux donné par lui aux officiers, les soldats, excités par le vin et par les regrets de la population, le tenaient enfermé dans son palais qu'ils *investissaient de toutes parts*?

Quelques pressentimens *l'assiégeaient* cependant en même temps, puisqu'il convient que ce fut au milieu d'un songe où le génie de

[1] Pendant la campagne de Perse, Julien ne confia qu'aux Gaulois dont il avait éprouvé le dévouement aveugle l'honneur d'entourer son trône et de veiller sur sa personne. Ils accomplirent cette mission tout entière en rapportant le corps de leur général sur leurs robustes bras, à travers les obstacles d'une retraite, des rives du Tigre à Tarse en Cilicie, l'espace d'environ trois cents lieues.

[2] Il est naturel que Julien s'attache à nier cette majeure, principalement dans son *Mémoire justificatif* ou *Épître aux Athéniens,* aux yeux desquels il tenait surtout à se purger de tout soupçon d'ambition personnelle; mais à qui persuadera-t-on qu'il n'ait pas dépendu du César gouverneur de la Gaule, tout puissant alors par ses victoires, de prescrire un autre itinéraire aux troupes? En supprimant, de son autorité et impunément, en 358, le tribut que *Florentius*, préfet des Gaules, imposait au nom de l'empereur, il avait donné à son souverain même la mesure de son pouvoir : et certes, s'il eût, comme il le dit, *redouté* les conséquences de la réunion, sur un seul point, de troupes mal disposées, il n'eût pas hésité à couvrir sa responsabilité par une mesure entièrement de son ressort.

l'empire lui apparut, qu'éveillé par les cris de Julien-*Auguste*, il invoqua Jupiter [1] d'une des fenêtres de notre Palais pour lui demander un présage.

Sans doute ce présage fut aussi favorable que Julien pouvait le désirer, puisqu'après avoir vainement cherché à se soustraire à l'ovation dont on le menaçait, en se retirant dans les réduits secrets [2] du palais dont les portes tombaient sous les coups des soldats, il daigna s'immoler à leurs vœux et courba son front soucieux sous le poids de leur diadème improvisé [3].

[1] Qu'on nous permette de considérer encore cette *invocation*, et cette prétendue apparition du génie de l'empire, de la part d'un prince élevé dans les ordres sacrés, et qui assistait bénévolement en grande pompe, *quelque temps après*, à la fête de l'Épiphanie, qu'il fit célébrer à Vienne, comme une fanfaronnade méditée après coup, pour les Athéniens qu'il prenait pour arbitres, et destinée à se faire pardonner l'usurpation en la rattachant à l'apostasie. Lancé dans sa nouvelle carrière, et s'attendant à avoir à soutenir le choc des armées de Constance, qui marchait à sa rencontre, il dut chercher ses appuis, par tous moyens, parmi les sectateurs de polythéisme, et les lier à sa cause en leur présentant ses nouveaux principes, qu'il émit pour la première fois dans ce manifeste, comme fruit de ses anciennes convictions.

[2] *Sed cum ad latebras secessisset occultas, etc.* (*Ammien*, l. XX).

[3] Julien refusa de ceindre pour diadème une parure de sa femme qui vivait encore, quoiqu'on en ait dit, puisqu'il le déclare formellement dans sa *Lettre aux Athéniens* (t. II, p. 268). On prit alors le collier militaire d'un nommé Maurus, qu'on retrouve dix-huit ans plus tard trahissant la cause de Gratien, en laissant forcer lâchement le pas de Sucques, clé de l'Occident, dont la défense lui était confiée.

De tous les historiens qui ont reproduit les détails de ce drame, c'est *Eutrope*, soldat sous Julien, qui nous semble l'avoir le mieux qualifié par ces mots : *consensu militum* (X, 15), ce qui constate un parfait accord entre le général et les soldats. Quant à saint Grégoire de Naziance, il n'hésite pas, à cette occasion, à traiter le nouvel empereur, son condisciple, de rebelle impie (*Orat.* III, p. 167).

Ce n'était pas la première fois que l'ambition de Julien se trouvait mise à cette séduisante épreuve. Après la bataille de Strasbourg, son armée l'avait proclamé *Auguste;* mais, soit qu'il ne se jugeât pas encore digne de la pourpre, ou que les circonstances ne lui parussent pas opportunes, il opposa, sans avoir eu lieu de s'en repentir, une résistance qui dément ce qu'il dit de la *nécessité* où il se trouva plus tard d'accepter ce titre.

Il avait d'ailleurs pour garantie l'exemple de Constantin, qui, selon son panégyriste Eumène (VII, 8), parvint, sans compromettre ses jours, à se soustraire à une pareille ovation en éperonnant son cheval.

Voir d'ailleurs pour la révolte de Paris : *Julianus ad senatum populumque Atheniensem*, p. 282, 283, 284; *Libanius, Oratio Parentalis*, c. 44-48; *Fabricius, Biblioth. græc.*, t. VII, p. 269-273; *Ammien-Marcellin*, l. XX ; *Zozime*, l. III, p. 151-153, etc.

Voir aussi *Le Beau, Montesquieu, Goldsmith, etc.*, année 360; la *Vie de Julien*, par l'abbé *de la Bletterie*, et l'*Abrégé sommaire, historique et critique de la Vie de cet empereur*, par *Tourlet*.

Qu'on ne pense pas que, ce sacrifice fait, Julien soit sorti radieux des barricades; son rôle, encore incertain dans l'attente des dispositions de Constance, et l'arrière-besoin de se prévaloir de son hésitation, soit près de l'empereur, soit même aux yeux de ses cophilosophes, lui prescrivirent une autre conduite : c'est au fond de son palais qu'il va cacher ses cuisans soucis, et ce n'est que le lendemain, qu'acclamé de nouveau par ses soldats inquiets de son sort, il se détermine à revêtir l'appareil de la majesté impériale [1], traite d'égal à égal avec Constance, et se dispose ensuite, après une dernière campagne sur le Rhin, à châtier son rival de ses dédains en prévenant ses attaques.

De cette époque, été de 360, date l'abandon de notre Palais par celui de tous ses illustres hôtes qui y laissa de plus grands et de plus curieux souvenirs [2].

[1] Les soldats, inquiets de son absence, et à qui un centurion avait donné l'éveil, se précipitèrent en foule dans le palais, où ils le trouvèrent *vêtu en Auguste* : « Non antea discesse» runt, quam, acciti in consistorium, fulgentem *cum Augusto habitu* conspexissent. »

Les rapports entre la situation de Julien, après sa première acclamation, et celle où se trouva Othon après le meurtre de Galba et de Pison, sont des plus frappans. Les scènes sont tellement identiques qu'on pourrait substituer le récit de Tacite à celui d'Ammien-Marcellin, et *vice versa,* dans cette circonstance notamment où les soldats d'Othon, craignant qu'on eût assassiné le souverain de leur choix, se précipitent en armes dans le palais, demandant à voir l'empereur, qui les harangue : « Militum impetus, ne foribus quidem » palatii coercitus..... ostendi sibi Othonem expotulantes, etc. (*Hist.,* l. 1er, chap. LXXXII).

Quoiqu'on ne puisse s'étonner de voir les mêmes causes produire les mêmes effets, ces analogies circonstanciées restent néanmoins très remarquables.

[2] D'après quelques historiens, nous pourrions revendiquer pour les vastes souterrains superposés des Thermes, non moins intacts que la grande salle dont nous donnons la vue, les scènes d'incantation et d'évocation par lesquelles ce grand philosophe payait à l'humanité son tribut de faiblesse.

« Les présages, les songes, les opérations théurgiques qu'il faisait secrètement avec » Oribase et Evémère, dit l'abbé de la Bletterie (*Vie de Julien,* l. III, p. 162, 163, » année 360), sous la direction d'un pontife qu'il *avait mandé de Grèce*, promettaient à » Julien les succès les plus heureux, entre autres la mort de Constance. » Ceci rentrerait donc incontestablement dans notre domaine.

De plus, le grand œuvre de la sanctification dont parle saint Grégoire de Naziance (*Orat.* III, p. 71), et dans lequel l'apparition des démons aurait arraché à Julien un signe de croix qui les aurait mis en fuite, appartiendrait également à notre localité, si, comme le disent quelques auteurs, ce fut à la *cour des Gaules* que fut mandé le grand-prêtre d'Eleusis, directeur de cette fantasmagorie. On sait que ce pontife, loin d'attribuer la déroute de son armée à la puissance du symbole divin, la rejeta sur l'indignation que devait faire éprouver aux agens infernaux l'irrésolution d'un néophyte aussi tiède.

Vienne, où il passa son dernier quartier d'hiver, fut le point de départ de la plus aventureuse de ses expéditions. Parti sans dispositions préalables à la tête d'une poignée de braves (*voy.* chap. xxx, *Biographie*), il s'abattit d'un vol d'aigle aux défilés de l'Hœmus, s'assurant ainsi, dès l'abord, l'accès du trône de Byzance, dont l'éclat, quoi qu'il dît, troublait son sommeil, et s'élançant déjà sans doute dans les rêves d'une ambition qui croît avec le succès, sur ces contrées lointaines, théâtre des exploits de ses modèles. Ce fut là que, moins chanceux que Trajan, mais plus heureux que Valérien, ce grand prince, digne d'un meilleur sort, trouva une mort glorieuse et assez prompte pour que le monde chrétien n'ait pas eu à subir toutes les conséquences *réservées* de son apostasie.

§ IV.

Jovien, Valentinien.

La Gaule ne tarda pas à recueillir les fruits amers que devait produire l'affaiblissement de ses moyens de défense, selon la prévision de Julien lui-même. Toutefois le prestige de ce grand nom, et sans doute aussi la crainte d'une vengeance ultérieure d'autant plus terrible, que Julien donnait la mesure de ses moyens et de son audace par son expédition gigantesque, maintinrent la digue qui ne se rompit qu'avec le fil de ses jours; mais alors le débordement fut général [1].

La révolte des Bataves à Reims et le massacre de Lucinien, donnèrent le signal, et malgré la prudence et la valeur de Jovin, maître général de la cavalerie [2], la Gaule, demeurée presqu'étrangère au

[1] « Dès que la mort de Julien, dit Gibbon, eut délivré les Barbares de la terreur de son » nom, les nations de l'Orient, du Nord et du Midi, se livrèrent à l'espoir du pillage et de » la conquête. Leurs incursions, toujours fatigantes, étaient souvent formidables, etc. »

« Les nations d'Occident, dit Ammien, l. xxv, ch. iv, furent tranquilles jusqu'à sa mort, » comme s'il eût gouverné le monde avec un sceptre magique. »

[2] Les Barbares qui vainquirent Charietton avaient passé le Rhin en janvier 366. Jovin, ce grand général, qui vengea et réhabilita l'honneur du nom romain dans la Gaule à ces époques difficiles, mourut à Reims vers 370. Son tombeau de marbre qu'on voit encore dans cette ville porte un caractère d'art qui le ferait remonter à une époque bien antérieure. Pris de court et dans le juste désir d'honorer promptement et dignement la mémoire de son

règne de sept mois du successeur immédiat de Julien (Jovien), se trouva menacée de toutes parts, à l'avénement de Valentinien Ier, le premier empereur romain qui ait constamment résidé à ce titre dans nos provinces.

Ici des témoignages irréfragables [1] constatent cette résidence assez prolongée à Paris et dans notre palais [2] dès le commencement de novembre 365. C'est de là qu'il partit pour aller à la rencontre des Allemands, et c'est là qu'il revint incontinent, à la nouvelle des trois victoires remportées dans les plaines de la Champagne par Jovin, empressé de se rendre également dans cette ville pour jouir des éloges de son souverain, et pour recevoir la dignité de consul pour l'année suivante : « *Ei post hæc redeunti Parisios post claritudinem » recte gestorum imperator lætus occurrit : cum postea consulem desi- » gnavit* » (*Ammien*, l. XXVII); c'est là aussi que, pour comble de joie, dit Ammien, Valentinien reçut, dans le même temps, *la tête*

général, Valentinien Ier aura sans doute, comme cela est souvent arrivé, dépossédé un héros d'une autre époque pour affecter son sarcophage à la dernière demeure de Jovin.

L'arc triomphal de la même ville, que l'exhaussement successif du sol a transformé en souterrain, ne paraît pas non plus dater de cette époque : il semble plus éloigné, par son style, du règne de Julien, qui d'ailleurs, par toutes les raisons déjà longuement déduites, ne procédait pas comme ses prédécesseurs et ne visait qu'au *triomphe* de ses systèmes politiques et religieux.

[1] Les lois de Valentinien, datées de Paris, sont au nombre de trois et même de quatre, comme l'observe Sauval (t. Ier, p. 62), si *Morentiacum* signifie Montmorency. L'une du 15 des calendes de novembre 365, adressée à Dracon, vicaire d'Afrique, traite : *de annona et tributis* (Cod. th., l. XI, tit. 1er, leg. XIII, tom. IV, p. 22) ; la 2e, datée des ides de décembre, adressée à *Cresconius, comes metallorum*, traite : *de auri eruendi ex metallis potestate* (l. X, tit. X, leg. III, tom. III, p. 491 ; et la 3e, datée de la veille des ides de décembre, adressée à Rufinius, traite : *de numerariis* (l. VIII, tom. I; leg. XI, t. II, p. 469). On voit qu'elles sont toutes dues à des inspirations financières.

[2] Supposerait-on qu'en arrivant de Milan, Valentinien aurait habité le prétendu palais de la Cité, d'où il aurait, suivant l'idée qui résulte du système de Saint-Foix, ordonné ou surveillé, selon les *ordres* de Julien, la construction du palais dit *des Thermes?* Un coup d'œil sur l'état de la Gaule à cette époque, et même pendant le règne de douze ans de Valentinien Ier, suffit pour repousser cette supposition. Ce n'était pas quand les Barbares débordaient de tous côtés et couvraient les plaines de la Champagne, qu'un prince aussi vigilant pouvait songer à se fonder un second palais à trente lieues de leur camp et dans une position dominée et accessible de toutes parts. Plus tard, les soins de la défense de la Gaule absorbèrent tout le temps de Valentinien et le retinrent presque constamment à Trèves ou sur la frontière.

de l'usurpateur Procope, dont son frère Valens lui faisait d'Orient le gracieux hommage : « *Illo videlicet ad gaudii cumulum accedente,* » *quod iisdem diebus Procopii susceperat caput a Valente transmis-* » *sum* » (*Ibidem*) [1].

C'est encore à Paris qu'une députation des *notables de la Gaule*, éclairés par l'expérience et mieux inspirés qu'ils ne l'avaient été six ans plus tôt en secondant les vues ambitieuses de Julien, obtint de Valentinien qu'il se vouerait tout entier [2] à la défense de nos provinces, mission qu'il accomplit tant par son activité et sa valeur personnelle [3], que grâce au bras de Théodose, alors général, qui affranchit la Grande-Bretagne et purgea nos côtes infestées par le brigandage des Saxons.

[1] Valens connaissait sans doute les habitudes de son frère et le servait selon ses goûts. Conclura-t-on de cette attention que nous pourrions *peut-être* compter aussi au nombre des hôtes de notre Palais à cette époque, les deux ourses carnassières *Mica aurea* (Miette d'or), et *Innoxia* (Innocence), que Valentinien Ier logeait dans des cages placées près de sa chambre, *prope cubiculum suum*, et auxquelles il faisait distribuer régulièrement *sous ses yeux* (Ammien nous affirme ces circonstances comme *documenta verissima*) les membres souvent palpitans des victimes de sa *sévérité outrée, de son horreur pour le crime ?*

C'est pourtant à ces derniers reproches que nos meilleurs historiens, philosophes et chrétiens, Gibbon à leur tête, bornent l'expression de leurs sentimens et le stigmate de leur indignation sur la conduite de ce prince (*R*).

Mais, pour faire trève à nos réflexions personnelles, que nous rejetons à la fin du chapitre, observons, en revenant à nos nouveaux hôtes, que, si l'on plaçait à Paris ces scènes de cannibalisme par procuration, il resterait à déterminer dans quelle forêt voisine l'empereur aurait pu, sans de graves conséquences, faire reconduire l'*Innocence,* lorsqu'il lui rendit la liberté pour prix de ses bons et loyaux services : *ut bene meritam in sylvas jussit abire Innoxiam* (*Ammien*, l. XXIX, c. 3).

[2] Il existe ici un rapprochement étrange : c'était également pour se rendre en Illyrie que Valentinien se disposait à partir. Cette province, fière de la confiance que lui avait témoignée Julien, était restée fidèle à sa mémoire ou plutôt à ses principes, et avait embrassé le parti de Procope, qui cherchait à couper toute communication entre les deux empires. Renonçant à cette expédition lointaine sur les instances de nos ancêtres, Valentinien s'attacha surtout à fortifier la ligne du Rhin en complétant le rempart de forteresses élevées par Drusus et par Julien ; mais ce fleuve, gelé ou non, n'en resta pas moins, comme de nos jours encore, une impuissante barrière contre le dénuement, la vengeance, la convoitise, l'ambition ou la cupidité.

[3] Il faillit perdre la vie dans une expédition contre les Allemands, en 368, pour s'être lancé trop aventureusement à la tête de quelques hommes seulement. La vitesse de son cheval le sauva, et il n'eut personnellement à regretter que son casque *garni d'or et de pierreries* que portait son écuyer ; ce que nous notons comme témoignage du luxe des armures et des usages guerriers de cette époque.

Mais ce n'est plus qu'à Trèves et à Milan, où il alla présider au départ de l'expédition du même Théodose pour l'Afrique, que nous retrouvons Valentinien, de 371 à 375, époque où, dans son expédition contre les *Quades*, il mit lui-même un terme à sa carrière par ses emportemens dont il fut la dernière victime.

§ V.

Gratien.

Quoique son fils Gratien, alors âgé seulement de 17 ans, et cependant en possession depuis longtemps du titre d'*Auguste* [1], ait, dit-on, dans son règne de huit ans, séjourné particulièrement à Trèves, où le retenait le même soin de défendre des états toujours envahis ou menacés [2], nous sommes autorisé, par la plupart des traditions historiques, à revendiquer son séjour dans notre résidence; mais ce ne sera guère qu'à partir de l'époque qui suivit la proclamation de Théodose-le-Grand, et surtout la soumission des Barbares d'Orient, dont dépendait la sécurité de la Gaule, assurée temporairement par Gratien avant son départ, et qui ne fut aucunement troublé de 378 à 381 [3].

Au fougueux et cruel Valentinien succède donc pour nous un jeune homme élevé, non, comme son rigide père, dans le tumulte des

1 Valentinien, pour parer à la vacance que pouvait faire craindre la grave maladie qu'il éprouva à Reims, fit proclamer son fils à Amiens en 367.

2 Dès 378, après avoir complétement battu les Allemands près d'Argentaria (Colmar), Gratien partit pour l'Orient, ravagé par les Goths, qu'il savait d'ailleurs aux prises avec son oncle Valens. Il n'apprit qu'en chemin la funeste issue de la bataille d'Andrianople, la mort de Valens et la perte des deux tiers de l'armée de cet empereur. Cette triste circonstance offrit du moins à Gratien l'occasion de montrer toute sa grandeur d'âme dans le choix qu'il n'hésita pas à faire du fils d'une victime de son autorité, pour lui remettre le sceptre d'Orient, dont il repoussait personnellement le fardeau. Noble expiation d'un crime arraché à son inexpérience par les menées du barbare Maximien! des cendres du général tant de fois vainqueur sous Valentinien, et qui, sacrifié à de basses rivalités, avait payé de sa tête à Carthage la gloire d'avoir sauvé la Gaule et conservé l'Afrique, surgit tout radieux, dans Théodose-le-Grand, le vengeur des affronts de l'empire romain, le seul homme, peut-être, digne à tous égards du legs que lui fit Gratien d'un *trône à conquérir*.

3 Ce qu'on avait remarqué dans les derniers paroxismes du règne de Julien se renouvela dans cette circonstance: par un accord instinctif plutôt que concerté sans doute, les Barbares attendirent sur le Rhin le signal de leurs chances sur le Danube, et réciproquement.

camps, mais dans les habitudes des cours, revêtu de la pourpre avant l'âge de puberté, bercé par la morale flexible et par la poésie moins sévère encore du troubadour Ausone [1], et voué aux exercices de l'équitation, de la chasse, etc., qu'on considérait chez les princes comme l'apprentissage de leur carrière de gloire. Toutefois ce n'est, qu'on le remarque, qu'après avoir rempli dignement son rôle de prince et de guerrier, que Gratien, rassuré sur les dispositions des Allemands, des Suèves et autres peuples électriquement comprimés par les succès de Théodose sur les Goths, se livra, dans notre Palais même [2], à ses goûts favoris que lui impute à *crime* l'histoire injuste, comme les hommes qui la font, envers les princes que le succès n'absout pas (*S*).

On conçoit en effet que, dominé par cette passion, ce prince ait choisi pour ces exercices un champ moins aride que des frontières toujours dévastées, et qu'il ait trouvé, dans le palais tout disposé de Lutèce, situé dans une contrée riante et vierge, alternativement boisée et découverte, une belle carrière pour ses ébats contre les ours et les lions.

[1] La disposition du maître à passer du stoïcisme à l'épicurianisme, manifestée dans une des épigrammes d'Ausone :

Stoïcus ad partes, has Epicurus habet,

était d'un dangereux exemple pour l'élève couronné devenu indépendant. Le Centon des noces (*Cento nuptialis*), et quelques poésies où des idées plus que mondaines se mêlent à des sentimens élevés, peuvent faire rejeter une partie des torts de Gratien sur Ausone, dont l'ascendant fut tel que, dès l'époque de sa promotion à l'empire, Gratien le nomma *préfet du prétoire*, d'abord en Italie (377), puis dans les Gaules (378); bientot après (379) il l'éleva à la dignité de consul. *La lettre d'avis* de cette dernière promotion nous a été conservée par Ausone (*voy. Actio gratiarum*, p. 699-736). La famille de ce poète fut également comblée de faveurs.

[2] Nous savons que quelques auteurs qui n'avaient aucun intérêt à constater la résidence de Gratien à Paris, se bornent à l'y faire arriver seulement pour y éprouver la défection de ses troupes, réunies alors par un singulier hasard devant cette ville ; que d'autres, tels que le commissaire de La Marre (t. I, p. 86), Mézerai (t. I, p. 484), sans s'expliquer sur la durée de sa résidence proprement dite, ne nous le montrent à Paris qu'en 383, dernière année de son règne ; mais nous nous en tenons aux auteurs dont Gibbon, grand scrutateur des anciennes traditions en toutes langues, a résumé l'expression en disant (chap. XXVII, t. VI, p. 340) : « L'empereur, dans sa *paisible résidence de Paris*, fut informé de l'approche des rebelles : les dards qu'il lançait contre les *ours* et contre les *lions* auraient » été employés plus utilement contre les ennemis, etc. »

Voici donc, dira-t-on, les ours revenus dans ce palais, et cette fois en liberté et en compagnie de lions par centaine, *centum leones*, ce qui certainement exclut le séjour de l'étroit palais de la Cité. Au contraire, le vaste enclave nécessairement muré du palais de la montagne se prêtait merveilleusement à ces chasses en champ-clos, comme aux évolutions équestres du prince et aux exercices d'adresse qu'il requérait avant tout des Alains, dont il avait formé sa garde, pour retrouver en Gaule ces manœuvres de Scythes qui l'avaient charmé, jeune homme qu'il était, dans son court séjour en Orient. Qu'on nous permette, quant à nous, de nous distraire des sombres idées que nous laissent les scènes précédentes par celle que nous puisons dans la possession d'un prince jeune, beau, brave, loyal, clément, affable, ami des lettres qu'il cultive et des arts qu'il protège et encourage [1], n'ayant d'autre tort à nos yeux que celui d'avoir cédé trop vivement à l'entraînement de son âge en poursuivant de ses dards les hôtes favoris de son père, et celui, plus irrémissible aux yeux des autres, d'avoir été malheureux par la trahison de ceux même qu'il combla de bienfaits [2] lors de la bataille préparée seulement sous les murs de Paris.

[1] L'honneur des mesures prescrites pour la *conservation des monumens historiques* remonte à Gratien. Les historiens, et notamment Le Beau (t. IV, p. 375, éd. in-12 de 1762), parlent de ses dispositions pour forcer les magistrats de Rome à veiller à leur entretien, et de l'heureuse idée qu'il eut d'abolir, en faveur des sénateurs, le droit imposé sur le transport et l'entrée des marbres qu'on tirait des carrières de Macédoine et d'Illyrie, afin de faciliter la construction des nouveaux édifices qu'on élevait jusque-là aux dépens des anciens.

Gratien trouva un noble imitateur dans le grand Théodoric, ce roi des Goths, moins barbare en fait d'art que beaucoup d'empereurs romains d'époques antérieures et de rois d'époques dites de civilisation ; mais ces efforts successifs, dont nous aurons occasion de parler en citant les formules si expresses de Cassiodore, ne firent que ralentir le démantèlement déjà si étendu lorsque Pétrarque le déplorait en poète et en artiste. Qu'espérer des lois humaines quand elles ne peuvent protéger même des monumens presqu'indestructibles ?

[2] Selon la *Chronique* de Prosper, qui constate (t. I, p. 625) le séjour de Gratien à Paris, cet empereur, si lâchement abandonné devant cette ville par les troupes qu'il opposait à Maxime, fut particulièrement trahi par Mellobaudes, roi des Francs et maître de la milice romaine, en qui il avait mis toute sa confiance. Il faut reconnaître aussi que, par une de ces assimilations que nous ne signalons que lorsqu'elles s'offrent d'elles-mêmes, le prestige du règne de Julien dans la Gaule y avait laissé des germes d'opposition contre tout autre système que le sien. Cette conspiration de vingt ans, comprimée par les perplexités du règne

Mais cette possession, quelle qu'ait été sa durée, quelque prestige nouveau qu'elle puisse ajouter à notre Palais affranchi de ses scènes de violence et de cruauté [1], s'entache du honteux dénouement dont notre édifice doit être à la fois témoin et victime, et de la sanglante péripétie qui borna presqu'immédiatement la carrière de cet hôte illustre [2].

§ VI.

De Maxime à Clovis.

Avec Gratien doit apparaître la grande figure de son conseil habituel, de cet évêque de Milan, si ferme dans ses convictions, si énergique dans ses prescriptions religieuses, qui soumirent l'empereur d'Orient à l'expiation du massacre de Thessalonique; mais après lui qu'y chercherions-nous? Serait-ce ce misérable Maxime, qui put bien, ainsi qu'on doit l'induire de la *Chronique* de Prosper, venir par forfanterie et après son triomphe sans combat, souiller le lit impérial, mais qu'on retrouve bientôt après au palais de Trèves débat-

de Valentinien et par la gloire des premières années de celui de son fils, tendait à l'explosion, ainsi que le témoigne presque la manière dont Zozime, admirateur de Julien, traite Gratien dans son histoire. La mine, ainsi chargée, n'attendait qu'une étincelle, quand Maxime fit son irruption à la tête de cette immense migration bretonne qui fonda l'une de nos belles provinces. Les prétextes de défection ne manquent jamais en pareille occurrence. Devait-on se sacrifier à la défense d'un prince qui, au lieu de s'environner de ses légions *toujours*, comme on le sait, *si fidèles*, avait confié sa garde à des Barbares et présidait, vêtu en Scythe, à des jeux d'adresse, au lieu de se vouer tout entier à la gloire? etc., etc.

[1] Gratien, dit Le Beau (l. XIX, p. 361, t. IV), avait trouvé le palais (il ne dit pas lequel) plein d'alarmes et de terreur, il en fit un séjour aimable : on n'y entendit plus de gémissemens ; on n'y vit plus d'instrumens de torture, etc. Félibien reconnaît (t. I[er], p. 18, 19) que Gratien habita effectivement Paris : il ajoute même qu'il paraît en avoir *chéri le séjour*, et que c'est de son temps que date l'épiscopat de saint Marcel.

[2] Comme tout prince exempt de remords et de crainte, Gratien fut abusé jusqu'à la fin. Moins confiant, il eût pu se retirer directement vers Théodose, qui n'eût pas manqué d'assurer la restauration, au moins temporaire, de son bienfaiteur, et qui fut réduit à le venger. Mais, abusé par les protestations de fidélité du gouverneur du Lyonnais, Gratien laissa à Andragathine le temps d'arriver et d'exécuter les ordres sanglans de Maxime.

Cette triste solution diffère à notre honneur de celles où, dans des circonstances analogues, la défection procéda par *sauf-conduits* pour les princes malheureux.

tant les intérêts de son usurpation avec l'héritier de sa victime [1]? Serait-ce, après le règne déjà trop long de Maxime [2], puni enfin en 388 par Théodose de son insatiable ambition, son successeur légitime, le faible Valentinien II? Non, c'est à Vienne que, dès 392, on le voit succomber à une première velléité d'énergie, sous le lacet d'Arbogaste (*Grégoire de Tours*, l. XI, c. IX). Quant à ce dernier usurpateur, proclamé sous le nom du rhéteur Eugène, son secrétaire, l'épée toujours victorieuse de Théodose ne lui laissa sans doute pas le loisir de s'asseoir dans notre Palais (395).

Les traces que nous nous efforcions de suivre se perdent ici et pour longtemps, sans qu'il soit possible, jusqu'à 465, époque du siége de Paris par Childéric, d'assigner, avec quelqu'apparence de certitude, d'autres hôtes à cette résidence impériale que des préfets ou généraux romains. Parmi eux peut-être fut Stilicon, tuteur du fils de Théodose, et vaillant ennemi du gascon Rufin et du maure Gildo, venu en Gaule lors de ses explorations pour raffermir la ligne du Rhin, ou suppléer par nos ressources aux approvisionnemens de Rome que Gildo menaçait de ne plus expédier d'Afrique; ce n'est pas dans le règne de vingt-huit ans d'Honorius qu'il faut supposer une seule apparition de ce prince dans la Gaule : « Ce fils de » Théodose, dit Gibbon, ayant passé sa honteuse vie dans son palais » (de Milan jusqu'à 402, de Ravenne ensuite), étranger dans son pays » et spectateur indifférent de la ruine de son empire. »

De ce règne, d'ailleurs, date la rupture des barrières qui séparèrent longtemps la barbarie de la civilisation. L'invasion générale de la Gaule en 406, et sa désolation en 407, dont saint Jérôme [3] (t. I,

1 Voir, dans saint Ambroise (t. II, ép. XXIV, p. 888-891), le récit que fait ce prélat de ses ambassades à Trèves, pour stipuler près de Maxime les intérêts de Faustine et de Valentinien II, restés à Milan. Quant au séjour de Maxime à Paris, voir la note *Aa*.

2 C'est sous son règne, en 385, que saint Martin vint à Paris, centre de la mission qu'il accomplit à la tête de ses moines, d'après les édits de Théodose, pour extirper le paganisme de la Gaule, au moins dans ses manifestations monumentales. Cette mission fut incomplètement remplie, malgré le zèle digne de Chrocus que Sulpice-Sévère prête à ces pieux démolisseurs, puisque Childebert et Radegonde furent obligés, ainsi que nous le dirons plus loin, de revenir à la charge.

3 La nomenclature qu'il donne des peuples entraînés par ce débordement est effrayante. On y trouve les Quades, les Vandales, les Sarmates, les Alains, les Gépides, les Erules, les Bourguignons, les Saxons, les Allemands et les Francs, qui, depuis cette époque, ne sortirent plus de la Gaule.

p. 93) nous a fait un si terrible tableau, substituèrent la confusion à l'ordre, de la Baltique aux Pyrénées.

Vainement y supposerait-on la présence de ces souverains temporaires que proclamèrent et massacrèrent successivement, selon les anciennes traditions, les soldats romains livrés à leurs propres inspirations par l'abandon de la cour de Ravenne, tels que Marcus, Galien, ce Constantin, soldat obscur qui ne dut son élévation qu'à la conformité de son nom avec celui du premier empereur chrétien; Jovinus, Sébastien et Attale; le temps même leur manqua pour venir consacrer leur titre éphémère ou retremper leur orgueil dans le palais des empereurs; rien n'indique d'ailleurs cette profanation, non plus que l'occupation même de Lutèce fortifiée alors par un de ces peuples Goths, Francs, Bourguignons, qui, vers la fin du règne d'Honorius, obtinrent de ce prince d'occuper dans la Gaule des établissemens fixes et indépendans qu'ils tendirent toujours à accroître jusqu'à l'absorption définitive de tous par un seul, leur confusion dans l'unité franque (*T*).

Mais une ombre que nous aimerions à y évoquer, une gloire que nous pouvons y rattacher par des présomptions, à défaut de preuves, serait celle du patrice Ætius, longtemps maître de la Gaule, où ses talens, sa valeur et son activité firent revivre quelque temps le prestige du nom romain [1]. Peut-on douter, en effet, que ce grand général n'ait eu maintes occasions d'occuper ce palais central, lorsqu'on le voit successivement, dans un parcours de douze années, sauver Arles et Narbonne assiégées par Théodoric, traverser la *Somme* à la nage pour surprendre Clodion au milieu d'une fête nuptiale, et, de concert avec son ancien ennemi Théodoric et ses deux vaillans fils, faire lever à Attila le siége d'Orléans, pour ensuite confondre dans les plaines catalauniques l'orgueil de ce fléau de Dieu, de ce prétendu *roi des rois* [2] ?

[1] Valentinien III le paya de ses services en lui plongeant dans le cœur son épée, vierge de tout autre exploit : Gratien, également ingrat envers Théodose, ne fut pas du moins à la fois son juge et son bourreau.

[2] De ce que, grâce, dit-on, à l'efficacité des prières de sainte Geneviève (*Vita S. Genov.*, éd. in-8, Paris, t. X et XI), Attila ne jugea pas à propos dans sa marche précipitée cependant d'*Aurelianum* sur *duro Catalaunum*, de suivre, comme ligne plus droite, la voie

Il est évident par ce qu'on sait de l'influence que la vierge de Nanterre exerça dans nos murs dès cette époque (451) que, lors du *frôlement* de cette ville par les Huns, dont les Parisiens redoutaient tant le contact plus immédiat, Paris était affranchi de tout joug barbare, et soumis, sous l'autorité bien pâle des Romains, à une juridiction plutôt sacerdotale que politique. Le siége de cinq ans que nos ancêtres soutinrent contre Childéric, qui ne parvint à s'en rendre maître qu'en 470, et retourna mourir à Tournai en 481, ajoute à ce témoignage et doit faire supposer en même temps que ce roi dut faire son quartier-général du palais des empereurs, placé précisément dans la ligne de circonvallation des assiégeans, et à distance raisonnable de l'enceinte fortifiée restreinte alors nécessairement à l'île de la Cité.

Bientôt à ces traditions enveloppées de ténèbres, l'histoire vient en substituer de positives en nous montrant ce palais longtemps négligé, devenu le séjour de notre premier roi chrétien.

§ VII.

Clovis.

Clovis (soit Clodowig [1] pour qui tiendrait au rigorisme historique et paléographique) ayant succédé à Childéric, comme roi des Francs (Francks encore si l'on veut), s'était emparé de Paris dès 493; mais,

romaine, dont les traces existent encore jusqu'à Paris, ne doit-on pas inférer qu'Ætius et ses alliés temporaires, les Goths, les Saxons, les Bourguignons, les Francs, durent prendre cette route même pour atteindre plus promptement dans les plaines de Champagne les Huns, qui, ravageant tout sur leur passage, n'auraient laissé aucun moyen de subsistance à une armée aussi formidable que celle d'Ætius? Une seule communication n'aurait d'ailleurs pas suffi pour deux armées si nombreuses, à ne les évaluer que par leurs pertes, sur lesquelles les historiens ne varient qu'entre le chiffre de cent soixante mille et celui de trois cent mille.

[1] On sait que le *ch* n'étant joint au nom que pour exprimer l'aspiration gutturale des Allemands, le *Chlodoweus* de Grégoire de Tours répond à *Lodoveus, Lodoin, Lovis* ou *Louis* en changeant le *v* en *u*. Quant à la restitution des noms tudesques primordiaux, défigurés par des historiens honteux sans doute de la tache originelle de nos rois, nous n'avons pas cru devoir l'adopter dans cet ouvrage, et ce par un scrupule tout personnel. Appartenant par notre âge à la génération qui s'éteint, et pour laquelle le flambeau de l'histoire *raisonneuse*

toujours obligé de promener sa francisque et sa bannière aux abeilles d'or sur divers points de son royaume, même depuis que la défaite de Syagrius et la victoire de Tolbiac l'avaient constitué paisible héritier des Romains, ce ne fut qu'en 507 qu'il quitta sa résidence de Tours, où sa nouvelle ferveur [1] l'attachait au tombeau de saint Martin, pour venir faire de Paris la capitale de son royaume, fier sans doute de déployer son luxe barbare dans un palais tout rempli des souvenirs des maîtres du monde.

Le fier Sicambre qui, en 496, avait courbé la tête sous l'onction [2] de saint Remy, suivit, sous un autre rapport encore, l'exemple de Constantin, en élevant aux saints apôtres saint Pierre et saint Paul la basilique qui fut sa dernière demeure, édifice placé depuis sous l'invocation de sainte Geneviève, et dont on trouve encore des vestiges ; mais quoi qu'en dise Du Breul (p. 201 de l'édit. de 1639), Sauval et beaucoup d'autres historiens, et même notre savant contemporain, M. Walckenaer, nous ne pensons pas qu'il ait habité à Paris d'autre palais que le nôtre (*U*).

Nous pouvons donc en toute assurance, en nous restreignant à notre spécialité, montrer ce féroce *Franc Salien* adouci par le contact de Clotilde et par l'immersion de Reims, revêtu de la pourpre qu'Anastase lui confia avec la dignité de consul, et s'occupant *avant nous* de placer dans le Palais romain les trésors d'art et d'or-

ne luit que depuis quelques années, nous n'avons pas voulu bégayer ces formules, nouvelles quoique renouvelées des Teutons, en même temps que nous suivions sous d'autres rapports les allures de l'école routinière qu'il ne dépendait pas de nous de dépouiller à si peu de frais. Il faudra donc que *Clodowin*, *Hilperik*, *Brunchilde*, *Gondebald*, *Ode*, etc., ainsi que les *Alamands*, les *Karolings* et autres, se résignent à conserver quelque temps encore sous notre patronage leurs surnoms séculaires, à gémir, si l'on veut, sous le poids de cette souillure qu'effaceront bientôt, avec tant d'autres, les nouvelles lustrations baptismales des écoles historique, philosophique, symbolique, éclectique, etc.

[1] Cette ferveur était toute *de sentiment*, car on raconte qu'il interrompit un récit pathétique de la mort de Jésus-Christ, en s'écriant : « Que ne me suis-je trouvé là à la tête de » mes Francs, j'aurais *vengé son injure : injurias ejus vindicassem* (*Frédégaire, Epitom.*, » chap. XXI du tom. II, p. 400). »

[2] Ou cérémonie analogue qui forçait à courber la tête, car l'onction proprement dite ne fut en usage qu'à partir du VIe siècle.

févrerie chrétienne qu'il conquit sur les Goths [1], apporta à Paris et rendit aux églises, exemple que suivit Charlemagne pour les dépouilles de même nature accumulées par les Huns dans un château de Pannonie [2]. Qui nous empêche de voir aussi Clovis faisant couvrir les murs encore debout de notre Hôtel de ces étoffes précieuses dont étaient tapissées les rues de Reims lors de sa marche triomphale et *baptismale* [3], à la tête des trois mille néophites entraînés par son exemple, ou de le supposer présidant dans leur enceinte aux exercices d'harmonie de ce chanteur célèbre, habile à s'accompagner de la guitare [4], que, *sur sa demande*, Théodoric lui avait expédié de l'Italie, de tout temps, comme on le voit, source de nos plaisirs en ce genre? Mais si, malgré nos convictions, ce n'est que dans l'illusion que nous pourrions ici puiser nos *preuves* (*voir* la note *U*), voici venir un règne immédiat qui nous en fournit de moins contestables.

1 *Thesaurus Alarici a Tolosa auferens secum Parisius duxit* (*Frédégaire, apud Duchesne*, tom. I, p. 730).

Nous donnerons au chap. VII (*orfévrerie*) quelques détails sur ce trésor des Goths, en partie évacué sur l'Espagne. Ce que Clovis put rapporter à Paris (*Grégoire de Tours*, l. XI, c. XXXVIII) des soixante calices, etc., pouvait encore suffire à l'ornement de plusieurs *dressoirs*. Il avait, chemin faisant, opéré quelques restitutions expiatoires, notamment en faveur de la basilique de Saint-Martin-de-Tours : *multa munera basilicæ beati Martini tribuit* (*Gesta Francorum*, chap. XVII), et avait fait en même temps de grandes largesses au peuple de la même ville.

2 Nous aurons aussi occasion de parler de vases sacrés et autres objets précieux dont Attila avait meublé son palais de bois, et que, par un sentiment qu'on n'explique pas de la part des Huns et qui diffère de la méthode de nos *barbares* contemporains, ses successeurs *conservèrent religieusement* pendant plusieurs siècles. Selon Eginhard, ces objets, retrouvés par le duc Eric, en 797, dans l'expédition contre les Avares ou *Huns* de la Pannonie dans la résidence royale de Chagan, furent répartis entre diverses églises et les seigneurs compagnons d'armes de l'empereur. Engilbert, abbé de saint Riquier, fut chargé du lot destiné à Saint-Pierre de Rome (*Eginhard* et *Le Bœuf*, p. 401).

Le monde fut ainsi vengé deux siècles et demi plus tard des ravages d'Attila.

Tota in hoc bello Hunnorum nobilitas periit, tota gloria decidit, omnis pecunia et congesti ex longo tempore thesauri direpti sunt.

3 *Velis depictis adumbrantur plateæ ecclesiæ* (*Greg. Tur.*, l. II, c. XXXI).

4 *Citharædum etiam arte sua doctum, etc.* (*Lettre de Théodoric à Clovis*, *Dom Bouquet*, t. IV, p. 5).

§ VIII.

De Childebert à Charibert.

C'est le règne du fils même de Clovis, de Childebert, ce roi de Paris par le sort, que Fortunat, évêque de Poitiers, poète en titre de toutes les sommités contemporaines, nous montre vaquant dans ce même palais à des soins moins nobles encore que ceux dont nous chargeons la mémoire du vainqueur de Syagrius et d'Alaric; qu'il nous fait voir cultivant des fleurs : « *Carius ista placent quæ manus illa dedit* »; greffant des arbres plantés sur l'avenue de jardin qui conduisait ce prince horticulteur de son palais, autrement dit le *nôtre*, au seuil saint de l'église Saint-Vincent (Saint-Germain-des-Prés), qu'il faisait construire, c'est-à-dire sur le sol moins aéré et moins fleuri de nos jours des rues Pierre-Sarrazin, du Battoir, etc. :

> Hinc iter ejus erat cum limina sancta petebat
> Quæ modo pro meritis incolit ille (*Childebert*) magis.
> (*Fortunat., lib.* VI, *carmen* VIII.)

Qu'on ne s'attende pas à nous voir ici reprendre en sous-œuvre la controverse si longtemps soutenue, et par de plus habiles, sur le passage où le père de notre histoire dirige Childebert *vers un faubourg*, tandis que Clotaire chemine paisiblement vers Soissons, après l'horrible massacre des neveux de ces deux princes, circonstance qui, selon quelques auteurs, déplacerait la résidence de Childebert, qu'on suppose avoir été le théâtre de ce carnage.

N'ayant jamais pensé que l'indication peut-être *incomplète* [1] de

[1] Dans le système de ceux qui, prenant Grégoire de Tours à la lettre, n'admettent pas que Childebert ait dû se rendre d'un *faubourg* dans un *faubourg*, nous pourrions supposer, car à nous aussi, tout indigne que nous soyons d'aborder ce grand litige, il peut être permis de procéder par cette voie, que les oncles féroces, pour saisir plus promptement leur proie, se seraient rapprochés du palais de leur mère, *quæ tunc in ipsa urbe morabatur* (ce qui seul exclurait Childebert du palais de la Cité), et qu'après le massacre, exécuté dans un lieu quelconque de la Cité, dont ils se seraient ménagé la disposition, ils auraient regagné, l'un Soissons, l'autre son palais du faubourg; mais pourquoi chercher l'hypothèse quand les déductions naturelles s'offrent d'elles-mêmes? Grégoire de Tours, en employant, pour désigner la direction prise par Childebert, les mots *in suburbana concessit,* aura voulu exprimer que ce prince, faible et irrésolu, ainsi qu'il se montra dans cette circonstance même, fuyant les

Grégoire de Tours puisse prévaloir contre tant d'autres témoignages historiques, nous nous abstenons de toute discussion nouvelle sur ce point, et nous plaçons sans hésiter Childebert parmi les hôtes de notre Palais, en regrettant toutefois que les traces sanglantes d'un massacre qui rappelle celui de la race de Constantin, soient venues souiller son enceinte, mais en rendant du moins à Childebert, complice du projet, ce témoignage qu'il ne dépendit pas de lui d'en empêcher l'*exécution*.

Le règne de quarante-neuf ans [1] de ce prince ne fut d'ailleurs pas sans éclat, bien que sa piété trop aveugle l'ait porté, nouveau Théodose, à consommer la ruine des monumens païens échappés aux mesures antérieures et aux recherches scrupuleuses de saint Martin [2]; mais d'après les travaux d'art qu'on lui attribue, et qui

poursuites et les malédictions de sa mère, qui n'eût pas manqué de l'aller trouver à Paris, quitta son palais hors de la Cité, et traversa le faubourg qui existait dès lors de ce côté (V. *Bonamy, Mémoires de l'Académie*, t. XV) pour se rendre dans une de ses *maisons de plaisance* de *Palaiseau*, de *Chelles*, ou toute autre *(V)*.

Cette dernière supposition, conforme à l'opinion de M. Aug. Thierry, qui place la scène du massacre dans le palais de la rive méridionale (p. 136-139 de ses *Lettres sur l'Histoire de France*), nous paraît d'autant plus admissible, que la machination du massacre des enfans étendu à leurs gouverneurs, à leurs pages et à tous les témoins obligés ou non, dut exiger quelques dispositions préalables et des précautions plus faciles à prendre dans le palais d'un des meurtriers, entouré par la Seine et par de vastes jardins, que partout ailleurs; non-seulement le palais de la Cité, dont quelques auteurs disposent pour cette sanglante tragédie, devait être, d'après l'expression de Grégoire, occupé par la reine mère, mais il ne remplissait aucune de ces conditions par ses étroites proportions, et comme placé au milieu d'une population que cette scène de carnage et la vénération qu'on portait à Clotilde auraient pu soulever.

[1] Plusieurs auteurs ne le font régner que quarante-sept ans, de 511 à 558 : c'est une erreur. La déclaration par laquelle il institue les droits et prérogatives de son église Saint-Vincent porte : *anno* 48 *post quem Childebertus rex regnare cœpit*, et Amoin dit : *defuncto*, etc., 49 *postquam regnare cœperat anno*. Sigebert dit d'ailleurs qu'il ne mourut qu'en 559. Du Breul pense que cette différence, qui, selon lui, serait de quatre ans, peut s'attribuer à l'usage qu'avaient nos premiers rois, de commencer de leur vivant le règne de leur fils, témoin ce privilége des religieux de Montmartin que Louis-le-Gros data de la vingt-septième année de son règne et de la troisième du règne de son fils. Il faudrait alors que Clovis eût partagé, avant sa mort, son royaume entre ses cinq fils, puisque Childebert, qui n'était pas l'aîné, n'aurait pu être investi de la royauté, du vivant de son père, sans que ses frères y participassent.

[2] On ne voit pas que Clovis, bien qu'il eût pris à Reims, entre les mains de saint Rémy, l'engagement de *brûler ce qu'il avait adoré*, ait provoqué aucune de ces destructions, et

subsistent encore dans l'amphithéâtre d'Arles, où il ressuscita les jeux du Cirque [1], et dans la construction de la basilique longtemps si remarquable de Saint-Germain-des-Prés [2], on doit reconnaître que, là où sa conscience n'était pas engagée ou l'était en bonne part, Childebert se montra disposé à rétablir sous un aspect ce qu'il détruisait sous un autre.

Après la mort de Childebert, la tradition de son séjour dans notre

ce ne fut que l'année même de la mort de Childebert (558 ou 559), que ce prince, cédant sans doute à des instigations ou à des scrupules religieux, prescrivit des mesures (*Constitutio Childeberti*, t. IV, p. 113), dont un concile de Tours de 567 (*Concil.*, *Labbe*, t. V, p. 861) poursuivit l'exécution. Les germes de l'idolâtrie n'étaient pas encore extirpés de la Gaule à cette époque, car Radegonde, belle-sœur de Childebert, fit brûler, près de Soissons, un temple payen que les Francs avaient conservé (l'abbé *Le Bœuf*, p. 208).

[1] Ce soin de conservation d'un monument romain si éloigné de la capitale trancherait seul tous les doutes, s'il en existait de véritables, sur le choix que dut faire ce prince entre les deux palais existant à cette époque, *in urbe et in suburbana*.

[2] Childebert et son frère Clotaire voulurent poursuivre en Espagne l'œuvre de leur père contre les Visigoths ariens, alléchés sans doute par les grands débris du trésor de Toulouse auxquels le successeur d'Alaric avait fait franchir les Pyrénées (*voy.* chap. XII). Childebert, plus pieux que cupide, se contenta de reliques, et accepta, dit-on, pour la rançon de Saragosse, menacée d'un assaut (Aimoin parle de Tolède), un fragment de la sainte Croix et la tunique ou l'étole de saint Vincent. De retour, il consacra cette précieuse conquête, comme fit depuis saint Louis, par la fondation d'une église, *in qua*, dit le moine Aimoin, *non minimam vasorum partem, quæ eo à* Toleto *asportasse supra memoravimus cum capsis Evangeliorum, cruces quoque mirifici operis, aliaque devotus excellentissima contulit munera.*

Puisque, selon l'interpolateur d'Aimoin, Ultrogothe et ses filles assistèrent à la dédicace qu'en fit saint Germain, on doit croire que cette solennité n'eut pas lieu, comme on le prétend, le jour même de la mort de Childebert, mais quelque temps après, et, selon ce que dit Aimoin, par les soins de Clotaire. Gislemart, écrivain du IXe siècle, auteur de la *Vie de sainte Doctrovée*, donne, dans cet ouvrage, de curieux détails sur cette église, encore intéressante pour nous, même depuis sa réédification par l'abbé Morard, à la fin du Xe siècle, et malgré ses diverses transformations ultérieures (*Vita*, etc., t. III, p. 437). D'après cet écrivain, le vaisseau avait été construit en forme de croix, et son dôme, couvert de cuivre doré, lui aurait donné le nom qu'elle porta longtemps de Saint-Germain-le-Doré, après qu'on eut substitué au nom de Sainte-Croix et Saint-Vincent le nom de l'évêque qui l'avait dédiée (Adrien de Valois, *de Bas.*, chap. V, IX, XXXIV). Voir d'ailleurs Grégoire de Tours (liv. IV, chap. XX), Fortunat (*Vita sancti Germani*, t. I, p. 240).

Cette basilique doit avoir été en grande partie construite par les ouvriers et artistes goths, très experts en cet art, quoiqu'ils ne soient pour rien, ainsi que nous l'établirons au ch. IV), dans la création de notre architecture dite *gothique*.

Palais devient plus incontestable encore lorsqu'on voit la reine Ultrogothe [1] et ses deux filles, exilées par Clotaire (*Grég. de Tours*, l. IV, ch. XX), reparaître à la cour des fils de ce roi, du galant Charibert, qui céda aux princesses le palais qu'elles avaient occupé dans leur grandeur (Fortunat., *lib.* VI, *carmen* IV), et se retira de sa personne dans celui de la Cité [2].

Quelle plus forte preuve pourrait-on désirer de cette circonstance qui constitue l'enchaînement de tout notre système, que ces vers si explicites où Fortunat félicite la reine et ses filles d'habiter cette demeure :

Possideas felix hæc Ultrogotha per ævum
Cum geminis natis tertia mater ovans.
(*Lib.* VI, *carmen* VIII.)

après avoir dit de Childebert, à propos de ce palais même :

Ut de rege pio sit memor omnis homo;

et quelle confirmation de cette occupation continue par tous les princes de cette époque, que ces autres vers où, célébrant la rentrée de Charibert, après la mort d'Ultrogothe, dans le palais qu'avait habité Childebert, Fortunat voue cette résidence à l'amour des

[1] La reine Ultrogothe, plus connue par les vers de Fortunat, et par les statues posthumes de style byzantin qui garnissent encore les *portaux* de plusieurs églises, à Chartres, à Saint-Germain-l'Auxerrois de Paris, etc., que par les traditions historiques, devait être un modèle de vertu et de piété, si l'on en juge par ce que dit Surius (*Vita Batildis*) : *Quod Ultrogotha regina fuit nutrix orphanorum, consolatrix pupillorum, sustentatrix pauperum et Dei servorum; atque adjutrix fidelium monachorum.* Voir aussi *Greg. Tur.* (*de Mirac.*, t. I, cap. XII).

Le nom de cette reine peut faire supposer qu'elle tirait son origine des Goths d'Espagne, avec lesquels Childebert eut des relations de diverses sortes. Ne voit-on pas d'ailleurs plus tard la fille de Chilpéric et de Frédégonde épouser Récarède? Nos rois à ces époques ne se montraient pas difficiles en fait d'alliance, puisqu'on lit dans Grégoire de Tours (liv. IV, chap. XXV, XXVI et XXVII) « que Gontran eut un fils d'une servante, que Charibert délaissa » Ingoberge pour *Méroflède*, fille d'un ouvrier en laine, eut un fils de *Theudichilde*, fille » d'un berger (*pastor ovium*), et épousa ensuite *Marcovière*, sœur de Méroflède ; et enfin » que Sigebert se décida à demander en mariage Brunehaut, fille d'un roi d'Espagne, pour » ne pas imiter ses frères qui choisissaient des épouses indignes de leur rang, *quod fratres » ejus indignas sibimet uxores acciperent et per vilitatem suam etiam ancillas in ma- » trimonium sociarent.* »

[2] *Igitur postquam presbiter* Parisiacæ urbis portas ingressu *regis præsentiam adiit, hæc effatus est.*

Parisiens, que la présence du neveu doit consoler de la mort de son oncle !

> Dilige regnantem *celsa* Parisiis *arce* [1],
> Et cole tutorem qui tibi præbat opem,
> Hunc modo læta favens avidis amplectere palmis.....
> De Childeberto veteres compesce dolores,
> Non cecidit patruus dum stat in urbe nepos.
>
> (*Fortunati carmina*, l. VI, c. IV.)

Après de semblables témoignages de l'occupation non interrompue [2] de ce palais pendant un intervalle de soixante ans, de 507, date de la prise de possession de Clovis, à 567, époque de la mort de Charibert, nous devrions peut-être faire grâce à nos lecteurs des résultats

[1] *Celsa arce*, palais *élevé* et par sa situation relative sur la pente d'une montagne qui dominait la Cité, et par l'aspect architectural qu'il conservait encore six siècles plus tard, lorsque Jean de Hauteville le représentait *touchant le séjour des dieux de sa tête audacieuse, embrassant la montagne de ses ailes :*

> .... *Aula deumque*
> *Sedibus audaci se vertice mandat.....*
> ...... *montemque amplectitur alis.*

Cette élévation est d'ailleurs démontrée par la solidité comme par la profondeur des fondations *descendant au niveau du Tartare :*

> *Ultima Tartareos æquans structura recessus.....*

pour garantir le soubassement contre l'énorme pression des œuvres supérieures :

> *Radices operis ne verticis ardua præceps*
> *Sarcina subsidat Stygias demittit in undas.*

En effet, indépendamment de la salle des bains de quarante-deux pieds sous voûte et des grands pans de murs de cinq à six pieds d'épaisseur, et d'une solidité à toute épreuve, conservés comme épaulement des constructions de l'Hôtel de Cluny (*voy.* pl. 11 du chap. I[er]), il existe dans cet hôtel, et encore à d'assez grandes distances, même de l'autre côté de la rue de la Harpe, d'immenses substructions que nous n'avons pas fait relever, et qui justifieraient, *jusqu'à un certain point*, l'expression du même poète : « qu'ici l'homme, en fixant sa de» meure au centre de la terre, lui a donné l'axe du monde pour appui :

> .... *mundi*
> *Centro fixa domus medioque innititur axi.*

[2] Clotaire I[er], pendant son règne de trois ans, comme roi de Paris, quitta Soissons pour la nouvelle capitale dont la mort de Childebert lui ouvrait les portes. L'exil d'Ultrogothe et de ses filles eut sans doute pour objet de faire place nette dans le palais qu'elles occupèrent de nouveau à la mort de Clotaire, grâce à l'abnégation de son fils Charibert, qui ne se serait sans doute pas retiré dans le palais de la Cité, s'il n'eût eu à cœur de continuer le séjour de son père à Paris.

moins positifs de nos recherches ultérieures : mais cependant le titre seul de notre premier chapitre nous imposant une tâche spéciale qui ne s'est jamais présentée, comme ici, dégagée de toutes complications historiques, de tous accessoires obligés dans un travail d'ensemble [1], on nous permettra de la poursuivre, mais plus rapidement désormais.

§ IX.

De Charibert à Dagobert.

Sans examiner si l'occupation de ce Palais était ou non comprise dans les clauses du contrat d'indivision [2] passé, après la mort de leur frère Charibert, entre les fils et héritiers de Clotaire Ier, et qui interdisait l'entrée de Paris à celui des trois qui n'aurait pas le consentement des deux autres (*Grégoire de Tours*, l. VII, c. VI), et si Gontran y demeura, lorsqu'en 573 il convoqua le quatrième concile de Paris, tenu dans l'église des Saints-Apôtres (*ibid.* l. IV, c. XLVIII) [3],

[1] Nous avons déjà eu occasion de citer la plupart des écrivains, tels que Jaillot, Le Bœuf, Félibien, Romany, qui ont écrit sur le sujet que nous traitons. Dulaure, dans son *Histoire de Paris* (période XI), a résumé leurs observations, en vingt pages, avec un talent de concision auquel nous rendons justice, car il n'avait pas ici à se défendre de ses préoccupations politico-religieuses. Mais ce qui devait suffire dans un chapitre épisodique de l'histoire de Paris serait incomplet dans un ouvrage où cet accessoire est devenu le sujet principal, la base des traditions historiques et archéologiques que nous désirons faire entrer dans notre cadre spécial.

[2] Cette indivision, comme le tirage au sort des fils de Clovis, prouve, ainsi que l'a si bien démontré M. Augustin Thierry, que les principes constitutifs de notre monarchie à cette époque différaient entièrement de ceux qui la régirent plus tard, différence dont les anciens historiens n'ont pas tenu assez compte.

A la mort de Clotaire, Chilpéric s'était empressé de réunir ses trésors de Braine, et de venir à Paris occuper le trône de Childebert, *mox Parisius ingreditur, sedemque Childeberti regis occupat* (*Gesta Francorum*); mais sur l'opposition de ses frères, *accepit Charibertus regnum Childeberti, sedemque constituit Parisius* (*Ibid., apud Duchesne*, t. I, p. 710).

[3] *Guntchranus rex apud Parisios omnes episcopos regni sui congregat.* On voit aussi dans le même historien que, pendant ces seize ans d'indivision, Sigebert fit à Paris ses dispositions pour marcher contre son frère Chilpéric (chap. LXI), et qu'il y fut rejoint plus tard par Brunehaut, qui *demeurait à Paris avec ses fils*, quand Sigebert fut tué à Vitry en, 576, *par les maléfices de Frédégonde* (chap. LXII, et liv. V, c. I), tristes effets des divisions de famille ! *Brunhildis regina cum filiis suis Parisius* residebat, *plena luctu, quid de se agere deberet ignorans* (*Gesta Francorum, apud Duchesne*, t. I, p. 712). Dès cette époque,

arrivons à l'occupation de Chilpéric, qui, pour sanctifier son usurpation en 583, s'y fait précéder des plus saintes reliques (l. VI, c. XXVII).

Ici du moins nous allons voir pour la première fois notre Palais, dont aucune considération ne pouvait éloigner ce prince, regorgeant de richesses bien autrement importantes que le trésor des Goths, et même d'objets d'art d'un grand prix confectionnés par nos artistes du VIe siècle, et sous la direction d'un prince qui, s'il put à quelques égards encourir ou du moins partager avec l'odieuse Frédégonde l'assimilation avec Hérode et Néron, eut du moins cela de commun avec le dernier, qu'il chercha des délassemens dans l'encouragement des arts [1].

Le créateur consciencieux de nos premières annales, contemporain et témoin de la plupart des faits qu'il décrit, nous donne une idée tout autre que celle qu'on se fait en général de l'état de la

et bien que Gondebaut ait assuré un successeur à Sigebert en enlevant son fils Childebert II, qu'il fit proclamer, Chilpéric prélude à son usurpation par de fréquens séjours dans notre capitale; il saisit à Paris la reine Brunehaut qu'il envoie en exil à Rouen; il construit à Soissons et à Paris, sur les anciennes arènes, des *cirques* où il donne des spectacles au peuple (liv. v, chap. XVIII); il y convoque ce concile où Grégoire de Tours, menacé par le roi, repousse les tentatives de corruption de Frédégonde, etc.; il y conduisit aussi son jeune fils, mort à *Braine*, pour le faire enterrer à Saint-Denis, etc., etc. Ce fut pendant cet intervalle que, selon le très savant, mais bien crédule évêque, les malheurs de la France furent présagés par des signes célestes, tels que comètes, etc., et même par une *pluie de sang véritable : à Parisiaco vero termino* verus sanguis *ex nube defluxit..... et super vestimenta multorum hominum cecidit*, etc. (l. VI, c. LXXIV).

[1] *Nero nostri temporis et Herodes*, dit de lui, avec quelque passion (liv. VII, chap. XL), Grégoire de Tours, qui n'avait pas oublié ses menaces. C'est aussi chez ce même historien (liv. VI, chap. XI) que nous puisons la preuve des dispositions de Chilpéric à encourager les arts : dans ces mots prononcés à Novigentum (Saint-Cloud près Paris) en présence de l'historien même, à l'occasion d'un grand *surtout* (missorium) composé d'or et de pierres précieuses, et du poids de cinquante livres, qu'il avait fait fabriquer : «*Ego hæc ad exornandam* » *atque nobilitandam Francorum gentem feci. Sed et plurima adhuc, si vita comes fue-* » *rit, faciam.* »

Nous aurons occasion de parler au chap. XVII (orfévrerie) de ces *missoria*, dont le plus beau type fut soustrait par les Goths à la rapacité des Francs, lors du pillage des trésors de Toulouse.

Chilpéric avait encore ce point de ressemblance avec Néron, qu'il faisait des vers, *s'il ne les chantait*, mais des vers boiteux, qui, selon l'expression de Grégoire, ne pouvaient se tenir sur leurs pieds :

Versiculi....... nullis pedibus subsistere possunt.

France, naguère dévastée et dénuée de ressources, à des époques si voisines de sa fondation comme puissance indépendante. Non seulement il nous montre (l. VI, ch. XXXII) Leudaste, comte de Tours[1], repoussé de notre basilique, où il avait tenté d'obtenir son pardon de l'implacable Frédégonde, s'occupant, sans pressentir le sort qui l'attendait, de parcourir sur la place (vers notre Marché-Neuf) les boutiques et magasins des négocians et orfèvres, pesant l'argenterie et disant : *Hæc et hæc comparabo;* mais que penser des sources de prospérité d'une dynastie si nouvelle, lorsqu'on voit (chap. XLV) Frédégonde, effrayant le roi lui-même du surcroît de dot qu'elle donnait à sa fille Rigonte, partant en grande pompe de Paris pour épouser en Espagne le fils du roi Leuvigilde; lorsqu'on l'entend, en présence des cinquante chariots chargés d'or et d'argent : « *Ut » aurum argentumque et reliqua ornamenta quinquaginta plaustra » levarent,* » dire aux Francs assemblés : « Ces richesses ne pro- » viennent pas du domaine public, elles sont le fait de vos largesses, » de celles du roi et de mes économies[2] ? »

Et cependant deux ans plus tard on vit encore cette reine, après l'assassinat de Chilpéric[3] au château de Chelles, se réfugier à Paris avec *ses trésors* qu'elle confie à l'évêque Ragnemod (*Grégoire de Tours*, l. VII, ch. IV; *Aimoin de Gestis Franc.*, c. LVII), et qu'elle cache cette fois dans l'enceinte des murs du rayon d'asile affecté à l'église de la Cité, où elle se réfugia, « *quos intra murorum septa » concluserat.* »

Cette ambitieuse marâtre, d'abord chambrière de la reine, dont

[1] Le portrait que Grégoire (l. V, c. XLIV) trace du comte, son ennemi personnel, s'applique aux *parvenus* de toutes les époques : d'esclave d'un vigneron, d'employé à la cuisine royale où il avait passé du *pilon* au *pétrin*, « *a pistillo promovetur ad cophinum* », et avait été puni de sa désertion par la perte d'une oreille, il devint comte des étables, puis comte de Tours. Son arrogance et ses exactions lui valurent le mépris public et le châtiment que lui infligea la vengeance personnelle de la reine.

[2] L'état des domaines royaux, même sous la première race, que nous donnons (note *V*), servira d'éclaircissement sur ce point.

[3] Chilpéric Ier avait sa tombe à Saint-Germain-des-Prés, où les deux fils d'Andovère reposaient près de leur marâtre (*Grég. de Tours,* l. VIII, c. X). Cette fondation de Childebert enleva à l'église de Clovis le droit d'offrir un dernier asile aux princes de sa race, jusqu'à l'époque où la basilique de Dagobert, cette nécropole royale, assigna aux princes de la maison de France une retraite plus durable.

elle égorgea les enfans après avoir fait répudier leur mère, renouvelant ainsi, et au-delà, à elle seule, la scène du massacre des enfans de Clodomir, se dévoua dès lors tout entière aux intérêts de son fils liés à ceux de son ambition. Humble et suppliante dans le malheur, elle put réoccuper bientôt le palais des rois, lorsque, régente du royaume par la protection de Gontran et plus reine que jamais, elle dirigea ses poignards contre Gontran lui-même, et parvint à obtenir pour Clotaire II la part du lion dans le nouveau partage de Paris, redevenu par les artifices de cette reine la seule capitale du royaume.

§ X.

De Dagobert à Pépin-le-Bref.

Dagobert Ier, fils de Clotaire II et héritier de ses vastes possessions (*Frédég.* Sup., c. LVI, p. 435), ne se rendit à Paris en 629 qu'après avoir résidé, avec Nantilde, à Metz, à Soissons et à Reims; mais ce fut de notre ville ou du palais voisin de Clichy que ce prince habitait, qu'avec l'aide de son ministre, expert en matière d'art, saint Éloy, il fonda et construisit, pour abriter dignement les reliques de l'apôtre des Gaules, recueillies par sainte Geneviève, l'admirable basilique de Saint-Denis, fondation dont la grande tradition s'est perpétuée jusqu'à nous, malgré les nombreux changemens apportés à son ordonnance primitive [1].

[1] Charlemagne commença par la transposition du portail où son père *s'était humblement placé le ventre et la face contre terre,* comme se jugeant sans doute indigne d'entrer dans le temple. Il voulut ainsi enclaver la sépulture de Pépin, sans translation de ses restes, dans l'intérieur de l'église. Plus tard, Suger, voulant donner à cette basilique une importance et un éclat correspondans à l'affluence des fidèles, entreprit et dirigea lui-même d'immenses travaux que nous analyserons plus tard (ch. III, *Art. chretien,* et ch. VII, *Peinture sur verre*). Vinrent ensuite les embellissemens successifs des rois des XIVe et XVe siècles, pour étendre à leur dernier refuge l'effet *prestigieux* de l'architecture religieuse de ces époques, et pour remédier aux dévastations commises par les Anglais sous Charles VI, ravages qui, toutefois, quoique partant d'une main ennemie, ne s'étendirent pas, comme de nos jours, jusqu'à la violation et au pillage des cendres royales.

Il suffira, pour donner ici une idée de la fondation de Dagobert et des ressources d'art qu'il trouva dans notre pays, à des époques dites ténébreuses, de citer ce passage d'Aimoin (l. IV, c. XXXIII) :

« *Nullam impensis statuens modum,* dit-il de Dagobert, *marmoreis illud columnis*

Il n'existe aucun motif de douter que cet état de choses n'ait subsisté sous les principaux règnes suivans de Clovis II, de Childéric II [1], de Dagobert II, de Thierry III, de Clovis III, de Childebert III, etc., ou plutôt sous l'autorité, supérieure à celle des rois, de nos célèbres *maires du palais*, depuis Ega, mort à Clichy en 641 (*Frédég.*, c. LXXXIII et LXXXIV, p. 445), jusqu'à Pépin, qui s'empara, en 754, du sceptre tombé des mains du dernier des rois fainéans. Sous plusieurs rapports, et malgré notre respect pour les droits acquis, nous convenons que le relief que donnerait à notre résidence la tradition du séjour et des attributions spéciales [2] d'un Erchinoald, d'un Ebroin [3], d'un Pépin de Herstal [4], d'un Charles-Martel [5], serait tout

» *sinalique venustavit pavimento, immenso œdificandi sumptu et exquisito fabricatum* » *decore. Nec minor illi in altis quoque ornatibus intentio : nam vestibus auro textis et* » *palliis holofericis totum interiorem circumdedit templi ambitum.* » (*Voy.* d'ailleurs *Gesta Dagoberti*, t. XI, c. XVII, p. 584, etc.)

1 Du Breul, religieux de Saint-Germain-des-Prés, mentionne (p. 226) « la sépulture dans » cette abbaye, de ce roi et de sa femme *Blithilde*, pour lors enceinte, lesquels, en l'an » 679, Bodille, gentilhomme de Franconie, tua en la forêt de *Chelles*, autrement dite de » Bondis, en vengeance que ledit roi l'avait fait lier en un pillier, et (sans le respect de » noblesse) fustiger cruellement. »

2 L'institution des *majeurs* ou *maires du palais* remontait au règne des petits-fils de Clovis. C'était la première dignité du royaume, comme fut depuis celle de grand-sénéchal, de grand-maître de France, etc. Cette dignité héréditaire, emportant le droit de tutelle des enfans en bas-âge, il pouvait arriver que le tuteur fût plus jeune que le pupille ; ce qui advint sous Dagobert III, où le petit-fils de Pépin, Théobalde, fut maire du palais sous la tutelle de sa mère.

Leurs attributions, bornées d'abord à l'intérieur du palais, s'étendirent successivement. Sous Clovis II, ils commandèrent les armées ; plus tard ils firent ou supposèrent des rois et substituèrent leur autorité à la puissance souveraine, que Pépin-le-Bref, d'accord avec le pape, réunit sur sa tête en se faisant élire, *secundum morem Francorum*, en 750 (*Duchesne, Hist. F.*, l. II, p. 24).

Cette influence d'une autorité secondaire se renouvela avec les mêmes conséquences à l'expiration de la 2e race, usée à son tour. Hugues, comte de l'Isle-de-France et de l'Anjou, dit *Hugues-Capet*, fut plus roi que Lothaire : « *Lotharius rex Franciæ prælatus est solo* » *nomine. Hugo vero, non nomine, sed actu et opere* » (*Gerberti epistolæ apud rerum script. Franc.*, t. I, p. 387).

3 Confiné à Luxeuil lorsque Thierry III fut enfermé à Saint-Denis, Ebroin, après avoir été réduit à supposer un autre héritier du trône, parvint à rétablir son maître dans tous ses droits.

4 Mort en 714, après avoir régné quatre *règnes* dans l'espace de vingt-sept années.

5 Ce grand homme, la terreur des Sarrasins et le bouclier de la France, gouverna souverainement de 715 à 741, surtout dans l'interrègne que fit la mort de Thierry IV, en 737 ;

autre que le prestige d'une illustration purement héréditaire, étrangère à toute volonté, à tout sentiment de dignité et de force.

§ XI.

Pépin et Charlemagne.

A l'époque où le fils de Charles-Martel saisit la couronne déshonorée par les habitudes plus claustrales que souveraines des derniers rois, la lutte avec divers peuples de l'Allemagne, et surtout avec les Saxons, avait succédé aux attaques des Sarrasins, et réclamait la présence habituelle du souverain sur une ligne excentrique [1], comme aux trois premiers siècles; toutefois Pépin, couronné à Soissons par saint Boniface, et à Saint-Denis par Etienne III, ne demeura pas étranger à Paris, puisque, tombé malade en Aquitaine, il se fit conduire dans le rayon de cette capitale pour venir mourir à Saint-Denis [2]. Les annales d'Eginhard et les fragmens donnés par Du-

mais il n'appartint qu'à son fils, *Pépin-le-Bref*, de confondre l'imperceptible nuance qu'on pouvait supposer exister entre l'autorité du maire et celle du roi, en franchissant le dernier degré du trône par la déposition de Childéric. Rome, dès lors en voie de réciprocités gracieuses avec la France, paya, par son adhésion, les deux glorieuses campagnes faites par Pépin contre les Lombards sur les instances d'Étienne III, venu en France pour implorer ce secours. Les relations d'Adrien Ier et de Charlemagne continuèrent cet heureux accord de deux autorités, qui, quoique bien distinctes, se prêtaient un mutuel et important secours. Si le bras de Pépin et celui de Charlemagne affranchirent Rome des craintes fondées sur les menaces des empereurs iconoclastes, et du contact plus immédiat des Lombards, l'onction des papes accrut le prestige qui soumit les populations à nos princes; et quand Léon III ajouta à ses libéralités si peu coûteuses le don inespéré, dit-on, et tout nominal de l'empire de Rome et d'Occident que Charlemagne avait conquis par son épée, il ne fit qu'acquitter, en monnaie papale, la dette toute temporelle résultant de la possession par le Saint-Siége des domaines enlevés par cette épée même à l'*exarchat* grec.

[1] On voit par les *Annales rerum francicarum* données par Duchesne (t. II, p. 24), que, dès 743, Carloman et Pépin combattaient *Odilonem, dux Baiorœrium*, et que Carloman ayant porté la guerre *in Saxoniam*, prit *Odiserburg*.

[2] « *Ad Sanctones civitatem reversus est, ibique moram faciens aliquot dies, ægrotare cepit. Partibus Turonorum revertendo perexit, orationem ad S.-Martinum fecit, et ad S.-Dionysium usque pervenit, ibique diem obiens finivit, VII kal. octobris* (768). »

Pépin laissa à son fils l'exemple d'une activité sur laquelle Charlemagne enchérit encore. Aux guerres qu'avait soutenues le maire du Palais, succédèrent celles que le souverain fit pour son compte. On le voit, dès 754, faire campagne *in Saxoniam*, puis recevoir dans

chesne, nous le montrent d'ailleurs passant les hivers de 762 et de 766 à Gentilly [1] (*Gentiliacum*), à la porte de cette même capitale, dans un palais qui ne pouvait être qu'une succursale du nôtre, et où il tint même un concile dans cette dernière année.

Serait-ce en se fondant sur ce que Charlemagne naquit en Bavière, tandis que son père préludait contre les Saxons à cette guerre d'extermination qui entache la mémoire [2] de l'empereur d'Occident, ou parce que sa grande figure nous apparaît incessamment aux confins de son vaste empire [3], ou n'est-ce pas plutôt par l'effet d'une foi trop aveugle dans l'opinion émise légèrement par André Duchesne, que Dulaure s'est cru en droit *d'accuser plusieurs écrivains d'erreurs graves*, en déclarant formellement que « jamais les rois de la deuxième race ne résidèrent à Paris (*X*)? » Il convient cependant qu'ils

son palais de *Carisiacus* sur *l'Oise*, le pape Etienne III, venu en France *adjutorium et solatium quærendo* en 775; marcher en Italie *per apostolicam invitationem*, et conquérir *l'exarchat* au profit de son hôte, comme font les chasseurs invités en bonne maison; retourner en Italie en 756, recevoir à *Compiègne*, en 757, *Tassilo, dux Bajoarium;* porter en 761 la guerre en Aquitaine; célébrer Noël et Pâques la même année à *Carisiacus;* retourner en Aquitaine en 762 et 763; convoquer une assemblée à Worms en 764, une autre en 765 à *Attiniacum* sur *l'Aisne;* célébrer Pâques à *Gentilly* en 766, Noël à Bourges en 767, et se transporter en Aquitaine en 768, pour de là venir rendre le dernier soupir à *Saint-Denis*. Quant au mouvement *continu* de Charlemagne, voir la note *Y*.

[1] Les *Annales rerum Francorum* portent, pour l'année 762 : « *Et celebravit Natalem » Domini in Gentiliaco villa et Pascha similiter,* » et pour 766 : « *Natalem in Salmon- » ciagum* (maison de campagne où mourut Carloman), *Pascha in Gentiliaco* (les traces de » ce palais ont disparu depuis longtemps). » Les dernières ont été conservées par un chartulaire de l'église de Paris, finissant en 1282, qui mentionnait en ce lieu une tour ronde, restes sans doute du palais carlovingien. Du Breul (p. 349) dit que saint Louis donna aux chartreux, qu'il fit venir pour chasser le diable de Vauvert, sa maison de Gentilly, avec les terres, vignes, prés et appartenances d'icelles; mais il résulte d'un autre passage, que cette maison ne provenait pas d'un ancien domaine royal, mais bien d'une acquisition faite par ce roi.

[2] Cette guerre acharnée dura trente-trois ans; elle n'offrit aux malheureux Saxons aucune alternative entre la mort ou le baptême; 4,500 furent décapités au même lieu : *occiderunt multa millia,* dit l'annaliste contemporain.

[3] Gibbon convient (t. XIII, p. 58) : « Qu'on doit s'étonner de l'inconcevable activité de » son corps et de son esprit; que ses ennemis et ses sujets étaient surpris de sa brusque » présence, lorsqu'ils le croyaient dans les parties de l'empire les plus éloignées, et que » notre esprit ne concilie pas facilement les annales de son règne avec la géographie de ses » expéditions. »

La 22e année de son règne fut la première qu'il passa sans prendre les armes.

y *passèrent* quelquefois, et borne l'exception, quant à Charlemagne, à une seule apparition très instantanée, en 779. Le dernier éditeur de cet écrivain, M. Jules Belin, objecte d'abord qu'il *existe* un capitulaire de ce prince, fait à Paris et daté de 803, ce qui constituerait déjà un second acte de présence et compromettrait quelque peu l'historien auquel le témoignage des capitulaires n'a pas manqué. L'historien de Paris, qui n'était pas rigoureusement tenu d'administrer les preuves des faits *positifs*, souvent très contestables, dont il a grossi son œuvre, devait du moins se montrer sobre d'assertions négatives aussi tranchées que celle-là, avant d'avoir épuisé toutes les recherches. Mais examinons la question dans son ensemble par les faits et par les dates. L'un des écrivains accusés d'erreurs graves, et qui reçoit sa part du démenti de Dulaure, est le savant Bonamy, qui, ici et dans tout ce qu'il traite, va au fond des choses, quoique chargé d'un bagage moins lourd, et qui dit positivement (*Mém. de l'Acad. des Inscrip.*., t. XV, p. 659) : « Il est vrai que Pépin, Charlemagne et Louis-le-Débonnaire n'ont pas fait à Paris d'aussi longs séjours que les rois de la première race [1] ; ils sont cependant venus demeurer de temps en temps dans le palais qu'ils y avaient. Pépin y est mort [2] et Charlemagne *y était* quand il prit la résolution d'aller à Rome ; il y *demeura* encore *plusieurs fois*, ainsi que son fils Louis-le-Débonnaire, et on ne peut douter que, sous Charles-le-Chauve, Paris ne fût regardé comme le siége de la royauté. Ce prince y *séjourna plus longtemps* qu'aucun de ses prédécesseurs, et le soin qu'il eut d'y établir les écoles fondées

[1] Malingre assigne un motif particulier à l'éloignement des princes de la race carlovingienne pour le séjour de Paris :

« La raison, dit-il, je la pense être, non par le peu de lustre du lieu, ains que la cité de Paris était sujette aux comtes jà faits héréditaires, et lesquels estoient Celtes naturels, lesquels ne tendoyent qu'à remettre la couronne ès-mains de la race légitime de Gaule » (par opposition à la race de Gaule-Belge dont il fait sortir la ligne de Charlemagne).

Voici du moins une raison contestable ou non, et qui, sans détruire les faits, peut les éclairer.

[2] C'est ce que dit formellement Eginard dans la vie de Charlemagne : *Apud Parisius morbo aquæ intercutis diem obiit* (*Duchesne*, t. II, p. 95, B.). Ce témoignage, qui vaut bien celui des annalistes qui le font arriver à Saint-Denis juste pour s'y faire enterrer, conduisait nécessairement dans notre Palais ce prince et son fils.

» par Charlemagne, contribua à augmenter le nombre des habitans » de Paris. »

Conçoit-on qu'en réponse à de semblables autorités, l'historien moderne, dans une question qui embrasse le séjour de toute une race de rois dans la capitale qu'il décrit, question qui ne pouvait même effleurer sa susceptibilité anti-monarchique et anti-religieuse, se soit borné *à la fin de non-recevoir* consignée à la page 339 du t. Ier (édit. de Furne), où il est dit, après ce que nous avons cité sur Charlemagne : « que Louis-le-Débonnaire visita quelques églises à » Paris en 814, mais qu'il n'y séjourna pas, et que, quant à Charles- » le-Chauve, en 841 et 842, il passa *deux ou trois fois la Seine* à » Paris, mais qu'il n'y séjourna jamais ? »

Commençons par Charlemagne, dont nous reconnaissons que le règne de quarante-sept ans ne fut qu'une suite d'expéditions lointaines, dirigées surtout vers l'Allemagne, l'Italie et l'Espagne. D'abord le fait seul de la résidence de son père à *Gentilly* pendant les deux hivers de 762 et de 766, n'emporte-t-il pas la présence en ce lieu, et par conséquent à Paris [1], de l'héritier du trône qui l'occupa en 768; puis la circonstance de la mort de Pépin à Paris, même si l'on veut à Saint-Denis, en cette dernière année, et la solennité de ses obsèques n'exigèrent-elles pas plus impérieusement encore l'intervention du nouvel empereur, de même que l'ordonnance nouvelle qu'il donna plus tard à la basilique de Saint-Denis pour y enclaver la sépulture de son père, et pense-t-on que ces voyages aient eu lieu sans que ce prince *visitât au moins* une ville qui n'avait pas cessé d'être sa capitale [2] ?

[1] Gentilly-sous-Bicêtre touchait, pour ainsi dire, aux dépendances du Palais romain, dont rien ne fait présumer l'abandon à cette époque.

[2] Paris ne cessa jamais d'être considéré comme la capitale de la France. Le moine *Adrevald*, qui vivait sous Charles-le-Chauve, en parle ainsi à propos des dévastations des Normands : « *Quid Lutetia Parisiorum, nobile caput resplendens, quondam gloria, opibus, fertilitate soli ?* » (*Mirac. S. Baud. apud. Duchesne*, t. III, p. 446.)

Flodoard (*Eccl. Rem.*, l. IV, c. 5) constate que Foulques, archevêque de Reims, écrivant à l'empereur Charles-le-Gros pendant le siége de Paris par les Normands, appelle cette ville *la capitale de Neustrie et de Bourgogne.*

D'après les annales reproduites par Duchesne (t. XI, p. 37-38), Charlemagne célébra, pour la première fois, Noël et Pâques, ou en d'autres termes passa pour la première fois un

Qu'on ajoute à ces considérations son sacre fait à Noyon, à quelques lieues de notre capitale, en 769 (*Annales Eginh.*, t. V, p. 13); son séjour momentané reconnu par Dulaure en 779, lors de son départ pour l'Italie, d'où il envoya Alcuin à Paris; un autre séjour dans cette même ville au mois de juillet 1800, à son retour de Rome après la perte qu'il fit à Tours de sa femme Leutgarde [1]; la date de son capitulaire de 803; sa résidence constatée, ainsi que nous l'établirons plus loin (*note Y*), en 772, à Altiniacum (*Altigny*), palais situé sur la rive gauche de l'Aisne, et où Witikind et ses Saxons furent baptisés en présence de l'empereur en 785; en 779 à Compiègne; en 781 dans le palais de Carisiacus (Quiersi-sur-Oise), où son père avait reçu le pape Etienne III, et dont Charlemagne voulut également faire les honneurs, en 804, au pape Léon III, et le séjour incontesté et incontestable dans notre Palais des filles de l'empereur, Gisèle et Rotrude, correspondant de cette résidence avec leur précepteur Alcuin, alors à Tours (*voy.* note *X*); et qu'on juge si c'était par une simple dénégation placée dans une note, qu'il convenait à un historien de Paris de chercher à rompre ce faisceau d'inductions. N'y avait-il pas matière suffisante pour lui à contester autrement, sinon le séjour prolongé, du moins la présence à maintes et maintes reprises de l'empereur d'Occident dans sa première capitale qu'il dota, ainsi que nous le prouverons plus loin, des plus grands biens, de la culture des lettres et des arts; et de prouver autrement que par une sèche dénégation, qu'après avoir déposé ces germes il s'inquiéta peu de s'assurer par lui-même de leur fécondation, dans les fréquentes occasions que lui en offrait sa continuelle gravitation vers ce centre, prouvée par nos citations?

quartier d'hiver à Aix-la-Chapelle, *in Aquis Palatio*, en 788, la vingtième année de son règne. C'est qu'en effet il fallut beaucoup de temps pour élever cette nouvelle capitale des états d'Allemagne qui explique la double couronne trouvée sur le cadavre desséché de cet empereur. Jusque-là, nous le répétons, Paris fut la seule capitale de l'empire, Ratisbonne et d'autres villes n'ayant été habitées par le souverain que comme des *centres* de gravitation.

[1] Les divers écrivains dont Duchesne a rassemblé les écrits s'accordent à cet égard. On trouvera, tom. II, p. 41, A, sous la date de 800 : « *Inde per Aurelianos ac Parisios* » *regressus Aquis Grani reversus est;* p. 59, B, même indication et p. 79 : *In vita per* » *monachum Egolism descripta* » : l'indication précise du mois de juillet (*mense Julio*).

§ XII.

Louis-le-Débonnaire, Charles-le-Chauve, et les Normands.

La visite des églises de Paris par Louis-le-Débonnaire, circonstance que Dulaure ne peut contester, date de l'année même de la mort de Charlemagne (814) [1]; mais l'historien qui cite souvent les *Annales Bertiniani*, devait-il ignorer que plus tard, et notamment en 834, ce prince, victime pour la seconde fois de l'ingratitude et de l'ambition de ses fils, fut conduit sous bonne garde à Paris, par Lothaire ? « *Patrem suum usque ad Parisius sub memorata custodia* » *deduxit* (*Annales Bert.*, *Ludovicus Pius, ann.* 834) [2].

S'il a trouvé, comme l'indiquerait son texte, dans les *Annales*, année 841 : « *Carolus Lutetiam Parisiorum regressus*, transito Sequana

[1] Ernold Nigel ne cite que les églises *de Saint-Etienne, de Saint-Germain-le-Doré et de Sainte-Geneviève.* Il est difficile de croire, ainsi que le dit encore Dulaure en citant le *Recueil des historiens de France* (t. V, p. 665, note B), que cette église Saint-Étienne fût l'ancienne cathédrale qui aurait porté à la fois le titre *de Sainte-Marie et de Saint-Étienne.* L'union de ces deux vocables eût été peu convenable. Ce qui demeure certain, c'est que la cathédrale était dès lors dédiée à la Vierge, ainsi que le prouve un passage d'Aimoin (ch. LVII), et ce vers d'Abbon :

Urbs in honore micat celsa sacrata Maria.

Quant à l'église *Saint-Etienne*, Bonamy cite (p. 676) une charte de Louis-le-Gros mentionnant *muros veteri ecclesiæ S.-Stephani*, où se tint le concile de 829, et qu'il pense avoir occupé une partie du terrain de l'Hôtel-Dieu actuel.

[2] Dulaure aurait trouvé d'ailleurs dans Duchesne (t. II, p. 309, 310 et 311) d'autres preuves de cette circonstance en lisant les détails qui précédèrent, accompagnèrent et suivirent la seconde restauration de Louis-le-Pieux dans la basilique de Saint-Denis, grâce à la division de ses enfans après la convention du Champ-du-Mensonge (*Campus Mentitus*) ; il y aurait lu : « *Lotharius, patre assumpto... iter arripuit et* Parisiorum urbem *petiit, ubi* » *obviam sibi fore cunctos fideles præcepit.... tandem ergo perventum est ad monas-* » *terium Sancti-Dyonisii, etc.;* » plus loin (p. 311) : « *Pipinus...* ad Sequanam *usque* » *veniens... Warinus et Bernardus comites ad* Matronam fluvium *usque pervene-* » *runt;* » plus loin encore : « *Venit* Carisiacum *villam regiam ubi consistens aperie-* » *batur filium Pipinium et eos qui* trans Matronam *residebant;* » et aurait reconnu que les bords de la Seine et de la Marne, ainsi que Paris où se joignent ces rivières, furent le vrai théâtre de ces machinations, et que les petits-fils de Charlemagne condamnant leur père à mourir sous le cilice dans le monastère de Soissons, conservaient pour leurs ébats la résidence royale de *Carisiacus*, toute voisine de cette prison, et d'où Charles-le-Chauve datait encore ses ordonnances en 877 (*Duch.*, t. XI, p. 461).

» *flumine,* » comment n'a-t-il pas vu, huit lignes plus loin : « *Ca-* » *rolus apud Parisius* diutius diversatus, *etc. ?* »

Pour ce qui est de Charles-le-Chauve, à qui son père avait donné en 837 la partie de la Gaule comprenant Paris et son territoire, ce prince ne s'est pas borné, comme le prétend Dulaure, *à y passer deux ou trois fois la Seine*, amusement qu'il aurait pu se permettre sans déplacement à Saint-Denis, où il résida longtemps, puisque les *Annales Bertiniennes* (t. VII p. 60) nous le montrent faisant dans cette ville de grands préparatifs militaires contre les dispositions hostiles de son frère Lothaire, et y séjournant même assez longtemps dans ce but : n'est-ce pas d'ailleurs Charles-le-Chauve qui convoqua à Paris l'entrevue de la Saint-Jean, 847 [1], deux ans après la première apparition des Normands sous les murs de Paris, que ce prince préserva cette fois de leurs atteintes, en étanchant leur soif de butin par de riches présens ?

On jugera aussi sans doute, par la lettre du pape Nicolas I[er] à ce roi, que nous citons (*note X*), et qui parle des encouragemens donnés par lui à l'étude *bonorum artium*, *in regno vestro et specialiter Parisiis* [2], que ce prince vint à Paris dans un but plus noble

[1] L'entrevue eut lieu à Paris entre les trois frères : Lothaire, empereur ; Louis, roi de Germanie ; Charles-le-Chauve et leur neveu Pépin, roi d'Aquitaine, tous ces princes accompagnés de leurs principaux seigneurs (*Duchesne, Hist. F.*, t. II, p. 408, 409).

On lit dans le titre intitulé *Conventus apud Marsnam,* et dans l'*Administratio Karoli :* « *Sciatis, quia dilecti fratres nostri et nos communiter nostrum placitum* (notre cour » de justice)*, ad missam sancti Joannis apud* Parisium *condictum habemus....* »

Un fait vient à l'appui des éloges donnés par le pape Nicolas 1er à Charles-le-Chauve, pour l'encouragement à Paris des écoles fondées par ses prédécesseurs : c'est celui de la fondation sous son règne, par Eric d'Auxerre, des écoles de la rive septentrionale de la Seine, écoles tenues près de Saint-Germain-l'Auxerrois, et dont le souvenir s'est perpétué dans le nom du quai et de la place de l'École.

Charles-le-Chauve habita également Saint-Denis, et fit don à l'abbaye de ce nom de la terre et seigneurerie de Ruel (*Reuolisque dator*), pour obtenir que les belles reliques qu'il offrit en même temps fussent placées sur un autel de porphyre, *altare sanctum,* devant son sépulchre (Du Breul, p. 821-22-27).

[2] Dulaure dit n'avoir pas trouvé les mots *specialiter Parisiis* dans les lettres qu'il a *parcourues*, et il ajoute que lors même qu'ils s'y trouveraient, ils prouveraient seulement que des écoles furent établies à Paris, *comme* dans les autres cités, mais non dans le *palais* de la ville. Bonamy qui cite le *specialiter,* et qui a droit d'être cru, n'a jamais prétendu qu'il fût l'équivalent de *palatium :* qu'importait au pape que les écoles fussent établies au

que celui de *passer l'eau*, ce qui donnerait un nouveau démenti aux démentis de l'historien moderne.

Maintenant que nous avons répondu par des pages aux lignes de la note de Dulaure, rentrons dans notre sujet et concluons, à notre tour, du résultat de notre argumentation, d'abord que notre Palais des empereurs romains n'a pas été déshérité de la gloire de servir *quelquefois* d'abri à l'empereur d'Occident, avant surtout qu'il imitât de nouveau Constantin [1] en se créant une seconde capitale [2] plus au

palais ou ailleurs? Il suffit que ce document prouve les encouragemens donnés aux lettres par Charles-le-Chauve et par ses prédécesseurs. La question des écoles du palais et celle de savoir si l'origine de l'Université de Paris remonte à ce temps, ce que nous ne croyons pas, sont des circonstances accessoires.

[1] Dès 769, au retour de sa campagne d'Aquitaine, il voulut, à l'exemple de Constantin et de Clovis, élever une église en l'honneur des saints apôtres; mais le choix du site fut moins heureux, car il fonda cette basilique dans une vallée étroite, entre une montagne et une rivière, *juxta fluvium nomine Dronam.* Cette basilique, devenue une abbaye de l'ordre de St-Benoît, existait encore il y a quelques années près de la petite ville, célèbre à autre titre, de Brantôme : *Locus autem quo basilica fundata est,* disent les annales de ce prince, *Brantosmis dicitur.*

Quant à son intention de fonder aussi une seconde, ou plutôt une *troisième* Rome, elle se manifeste par ce début d'une pièce de cinq cents vers attribués à Alchuin :

.... *Ubi Roma secunda*
Flore novo ingenti magna consurgit ad alta, etc.

[2] L'ancienne ville romaine d'*Aquis Granum,* qui avait été brûlée par Attila en 451, fut le lieu que Charlemagne choisit, grand nageur qu'il était, à cause des bains encore subsistans en partie : *ob hoc etiam* (dit Eginhard, *apud Duch.*, p.101) *Aquis Grani regiam extruxit.* Rien ne coûta à ce prince, plus grand que son siècle, pour faire renaître sur ce point l'éclat monumental qui l'avait frappé dans ses fréquens voyages d'Italie. Emule de Trajan et d'Adrien par l'activité, Charlemagne voulut prouver qu'il ne leur cédait en rien dans ses goûts d'art. L'immense palais qu'il s'éleva était disposé de telle sorte, que, du point où il se tenait habituellement, il en embrassait, dit-on, l'ensemble et toutes les nombreuses dépendances affectées au logement de toute sa cour, des évêques, des grands vassaux, etc.; à la tenue des conciles, des assemblées générales, etc., etc. L'église Notre-Dame, où il fut enterré, et qui substitua son nom de *chapelle* à celui du romain *Granus*, était également remarquable, ainsi qu'on peut en juger encore dans quelques parties. Si l'épître 67 du *Code Carolin* prouve seulement la demande qu'il fit au pape Adrien, consentant, des mosaïques du palais de Ravenne, les belles colonnes de marbre antique provenant également de la ville d'Honorius, et gisantes encore dans l'église de Charlemagne, après avoir été déplacées par ordre du *dernier empereur d'Occident*, pour une destination que le sort des armes changea, attestent qu'à cet égard Charlemagne ne se borna pas toujours à formuler des demandes. Il décora, avec une splendeur presqu'égale, les villes d'Ingelheim, de Mayence, de Ratisbonne, de Worms ; mais quant à la France proprement dite, on ne cite guère de lui que de très nom-

centre d'un empire étendu, par son épée, des rives de la Vistule aux pointes de la Calabre ; puis, si l'on admet, comme nous nous efforçons de l'établir dans la note *X*, que les *écoles* dites *du Palais* aient été établies à Paris dès l'arrivée d'Alchuin [1] en 780 ou 781, par conséquent avant celles qui purent être également formées à Aix-la-

breuses églises de deuxième ou de troisième ordres, en partie reconstruites après l'an mil, lors du renouvellement du bail du monde ; aussi n'est-ce plus que dans quelques parties basses qu'on retrouve dans plusieurs de nos églises le caractère carlovingien ou lombard.

1 Alchuin, moine d'Yorck et de race saxonne, que Charlemagne rencontra, dit-on, à Parme ou à Paris, vers 789, consentit, sur ses instances, à quitter l'Angleterre pour la France, où il se rendit avec son frère Aquila. Le zèle qu'il mit à répondre à la confiance de l'empereur, dont il fut, selon l'expression de M. Guizot, le premier ministre intellectuel, lui valut d'immenses bienfaits. La situation de plusieurs de ses abbayes, dans un rayon bien plus rapproché de Paris que d'Aix-la-Chapelle, telles que celles de Ferrières en Gâtinois, à vingt-trois lieues de Paris ; de Saint-Loup à Troyes, de Saint-Josse-sur-Mer en Picardie, et de Saint-Martin à Tours (où il mourut en 804) [1], prouverait que c'est avec raison qu'on le considère comme s'étant voué plus spécialement aux écoles de notre Palais (*diploma Caroli Magni, apud Dom Bouquet*, t. V, p. 742; *Mabillon*, sect. IV, part. I, p. 189). D'autres lettrés d'ailleurs partagèrent avec lui l'honneur d'enseigner la cour et la ville. On cite surtout Paul Wanefried (plus connu sous le nom de *Paul Diacre*), qui entretenait avec l'empereur une correspondance en vers latins, où les énigmes les plus fanatiques se mêlaient aux objets les plus sérieux (voy. *Versus Pauli missi ad regem*). Cette correspondance, et ce que dit Eginhard de son maître (*Duch.*, t. II, p. 102) : *Artes liberales studiosissime coluit... rhetoricæ et dialecticæ, præcipue tamen astronomiæ ediscendæ, plurimum et temporis et laboris impertivit, etc.*, prouvent que c'est avec raison que Dom Ceillier, et après lui Gaillard (t. III, p. 247-260), ont repoussé l'interprétation donnée par Voltaire et plusieurs autres auteurs à sa suite, à la phrase d'Eginhard (*loc. cit*) : *Scribere tentabat.... sed parum prospere successit labor præposterus et sero inchoatus.....* qui, au lieu de signifier qu'il ne savait pas signer son nom, ne s'appliquerait sans doute qu'à la belle conformation des lettres des manuscrits de ce temps, dans laquelle il est permis à tout le monde, même à un empereur, de ne pas exceller. Un grand nombre de témoignages, surtout celui de Thégan, chroniqueur contemporain, constatent les soins personnels que Charlemagne donnait à la correction des textes, même depuis la mort d'Alchuin, qui termina en 801, et adressa, de Tours, à l'empereur, la révision complète des livres sacrés.

Ce n'est pas qu'on puisse affirmer cependant que la plupart des vers qui nous restent sous le nom de Charlemagne soient de lui, même lorsqu'il se les attribue, tels que ceux commençant ainsi :

Post patrem lacrymans Carolus hæc carmina scripsi.

(*Concil.*, t. VIII, v. 520.)

Sa couronne de gloire n'a pas besoin de ce fleuron.

1 Elipard, évêque espagnol, lui reproche son opulence et les vingt mille serfs que les bienfaits de Charlemagne mirent sous sa dépendance.

Chapelle [1], on arrivera peut-être à convenir que notre résidence dut être le premier foyer où se concentrèrent et d'où jaillirent les lumières civilisatrices importées par un prince voyageur, avide d'en doter sa patrie; que ce fut sous ses lambris préservateurs que les douces émanations méridionales succédèrent à celles jusque-là si rigoureuses du Nord, et qu'on vit semer, croître et se développer des premiers germes littéraires qui produisirent des fruits si savoureux, poindre et se projeter des branches d'art [2], dont la sève, bientôt refoulée par le retour des influences compressives, ne s'épancha que plus vivement en signalant son jet tardif, mais d'autant plus vigoureux, par d'admirables rejetons [3].

1 Nous prouverons dans la note Y, en citant les itinéraires tracés par des annalistes contemporains, que ce ne fut qu'en 788 que Charlemagne séjourna pour la première fois à Aix-la-Chapelle; ce qui se conçoit si l'on tient compte du temps nécessaire pour construire un palais comme le sien, des églises, des thermes; en un mot, une capitale digne d'un tel souverain.

A cette preuve viennent se joindre celles tirées des Capitulaires, dont le premier daté d'*Aix* est de 789, et de la convocation presque périodique des assemblées générales, ou nationales si l'on veut, assemblées dont M. Guizot a donné (t. II, p. 282, 283) un tableau duquel il résulte que ce ne fut également qu'en 789 que ces assemblées se réunirent pour la première fois à Aix-la-Chapelle. C'était cependant la seizième convocation du règne.

2 Dès son premier voyage à Rome, Charlemagne envoya en France, et nécessairement à Paris, sa seule capitale alors, des maîtres de grammaire et de calcul (*Monach. Egolism, Vit. Carol. M.*, t. V, p. 185). Il expédia aussi des maîtres de chant pour substituer la lithurgie grégorienne à la triste psalmodie en usage alors dans les églises de France. Profitant habilement de sa position pour garder une apparente neutralité entre Byzance et Rome dans la grande question des images, bien qu'il ait exprimé des idées contraires aux principes du concile de Nicée dans les livres carolins qui datent de 790, il put donner asile aux artistes grecs que repoussait la fureur des iconoclastes, et auxquels Rome, dans sa pénurie et dans sa dépendance, ne pouvait offrir un refuge utile. C'est à cette migration qu'on doit les premiers sentimens de style bizantin qu'on remarque dans quelques petits monumens français des VIII[e] et IX[e] siècles, tels que diptyques d'ivoire, émaux, manuscrits, etc., sentimens qui disparurent avec les arts qui les produisaient, lors des guerres d'irruption, pour se reproduire plus brillans et sur une échelle plus vaste à l'époque des premières croisades, et même antérieurement, d'après ce que dit *Théophile* de l'état comparé de nos arts au XI[e] siècle.

Les objets analogues de l'art *français*, d'époque antérieure au IX[e] siècle, et dont quelques uns seront reproduits dans nos planches, nous paraissent appartenir à l'école romaine dégénérée, comme les sarcophages d'Arles, etc., s'ils ne sont des essais de quelques moines voyageurs (*voy.* chap. v, *Sculpture*).

3 *La Bible*, dite d'Alchuin, recueillie par M. Passavant, et qu'il apporta il y a quelques années à Paris, doit être à peu près le point de départ de notre art calligraphique, dont d'autres monumens existent notamment à Rome dans la bibliothèque du Vatican (*voy.* ce que dit d'Agincourt d'un manuscrit de l'*Apocalypse* provenant de l'abbaye de Saint-Denis, et exécuté par un franciscain, Ambroise Autpert, mort en 778, resté à la bibliothèque *della Val-*

Ce long ajournement des gloires de la France date du règne même de Charles-le-Chauve. A cette époque tombent aussi toutes nos illusions sur la résidence dans nos murs d'hôtes plus ou moins fantastiques, autres que Ragenaire, Rollon, Sigefride et leurs Normands, saccageant à plaisir la demeure de nos rois, se ruant à mille reprises dans son enceinte, en parcourant les immenses sinuosités, les détours les plus secrets [1] par l'appât d'un butin royal; puis se

licella, où l'on montre un alphabet majuscule qu'on croit de la main d'Alchuin : *liberalium artium apprimè peritus*). Cet art fut nécessairement inspiré d'ouvrages antérieurs, tels que le Psautier aux lettres d'argent de St-Germain que notre Bibliothèque Royale conserve encore. Du Breul, religieux de Saint-Germain-des-Prés, cite (p. 287-289) comme un travail visigoth ou espagnol, « ce Psautier de M. Saint-Germain, dont ce bon pasteur se servait, » écrit en lettres d'argent sur parchemin de pourpe ou violet, que Childebert rapporta » de la ville de Tolède, en Espagne, environ l'an 542 » (voy. *manuscrit d'Ada, fille de Pépin,* chap. VIII).

Il existait aussi à l'abbaye de Saint-Denis, selon le même Du Breul (p. 827), un Psautier au moins contemporain de la Bible d'Alchuin, « puisqu'il avait été donné à cette abbaye » en 783 par la reine Hildegarde, l'une des femmes de Charlemagne, commandant, ajoute le » chroniqueur, qu'il fût gardé avec les joyaux précieux de ladite église. »

Or, si l'on rapproche cette dernière date seulement (783) de celle que nous affectons à l'arrivée d'Alchuin à Paris (781, 782) et à l'établissement de nos écoles du palais, et si l'on considère que le don par la reine d'un manuscrit si précieux et si rare dans ce temps fut fait à l'abbaye de Saint-Denis, et non à l'église d'Aix, qui n'était pas *construite* alors, on doit trouver dans ces coïncidences une démonstration qui confirme toutes nos présomptions sur le lieu où dut être fondée, comme le reconnaît M. Guizot (t. II, p. 359), la première *école du palais,* dès 782, sept ans avant que le palais d'Aix-la-Chapelle ait été habitable. Resterait la question de fixité de cette école; mais peut-on raisonnablement croire que les enseignemens, et surtout les travaux de correction des textes comme ceux qui étaient déjà exécutés en deux volumes par le diacre Paul en 738 (*Capit. Bal.*, t. I, p. 203), aient été ambulatoires comme l'académie particulière et comme la justice de ce prince, dans des années surtout où on le voit sans cesse en lutte avec les Saxons, les Lombards, etc.?

Ce premier point admis, on conviendra que le progrès de ces écoles devint de plus en plus sensible en comparant à ces premiers travaux ceux dus aux encouragemens de Charles-le-Chauve, et notamment cette Bible, dont l'admirable publication de M. le comte de Bastard multiplie en ce moment les curieuses miniatures et surtout les gracieuses majuscules. Ici, plus de doute; Charles-le-Chauve, roi de Paris, demeura sans contact habituel avec l'Allemagne, où régnait exclusivement son frère Lothaire; il devient donc évident que cette Bible, ainsi que le sacramentaire de Metz (*voy.* chap. VIII), donné par ce prince à la cathédrale de Saint-Étienne de cette dernière ville, à l'occasion de son couronnement comme héritier de Lothaire, sont des travaux tout français, des fruits perfectionnés des écoles du palais de Paris, fondées par Charlemagne et protégées par Charles-le-Chauve, ainsi que le reconnaît Nicolas Ier. Nous reviendrons sur ce sujet au chap. VIII, *Images, etc.*

[1] Jean de Hauteville a ajouté à l'expression d'Ammien : *latebras occultas,* par ces mots : *multiplici latebra.*

vengeant sur des murs, heureusement indestructibles, de l'affront fait à leurs armes par les sujets du prince dont ils dévastaient le séjour [1].

Qu'on ne s'étonne donc pas qu'à partir de ces époques, à la fois funestes et glorieuses pour notre cité, nous aussi, imitant la cigogne dont le départ fit pressentir à Attila la chute prochaine d'Aquilée, nous abandonnions, sous les rapports historiques, ce palais dévasté, ces murs encore imposans mais déserts, pour un séjour plein d'avenir.

Ce ne sera pas toutefois sans rendre un dernier devoir à l'objet de nos recherches par l'aperçu de sa situation à l'état de cadavre, dominant encore et pendant trois siècles, dans sa majesté antique, tout ce que l'art plus moderne avait pu lui opposer.

§ XIII.

Louis-le-Jeune.

Sous Louis VII, et alors que ce prince continuait dans l'enceinte de la ville le séjour que, dans la crainte sans doute d'une nouvelle

[1] Les Danois et autres peuplades du Nord comprises sous le nom générique de *Normands*, préludèrent, dès le commencement du IX[e] siècle, par des tentatives sur nos côtes, aux expéditions que des demi-succès les portèrent à renouveler pendant plus d'un siècle.

Lorsque, parvenus à remonter la Seine jusqu'à Paris, en 845, ils pénétrèrent sans obstacle dans cette ville, ils la trouvèrent presque déserte, « vacuam penitus ipsam urbem *quondam* » *populosam*... repererunt (*apud Duch.*, t. II, p. 655),» tant leur approche avait inspiré de terreur aux habitans, fuyant de toutes parts à la suite du clergé, occupé avant tout de soustraire à la violation des Barbares, en les portant de village en village, de forêts en forêts (*voy.* c. XIV), les saintes reliques, les pénates de ces temps. Charles-le-Chauve, campé à Saint-Denis, racheta alors Paris par une rançon. Enhardis par ce résultat, les Normands revinrent à la charge en 856 et en 861, épargnèrent la première fois les monastères qui se rachetèrent, comme fit l'abbaye de Saint-Denis, qui paya environ dix millions de notre monnaie (*Annales Bénédict.*, t. III, p. 60) la rançon de son abbé *Louis*, et les brûlèrent la seconde (*Capit. Carol. Calvi.*, p. 702.—*Incendio tradunt*, est-il dit dans les *Fastes de Saint-Germain-des-Prés*, anno 861). Mais quelle rançon pouvait offrir le *Palais*, délaissé sans doute? Quelle *mainbournie* ces hordes, animées par la vengeance et par la cupidité déçue, auraient-elles pu lui accorder, surtout lors du célèbre siége de 887 et 888, et quand, après treize mois d'attaques désespérées, mais repoussées par la valeur de nos ancêtres, elles se virent réduites à regagner leurs barques la honte sur le front, la menace à la bouche et la rage dans le cœur?

irruption normande, y avaient fixé nos comtes devenus rois, séjour illustré d'ailleurs aux yeux d'Hugues-Capet [1] par la résidence de son père Hugues-le-Grand et par les valeureux exploits de ses ancêtres; alors que Suger s'immortalisait par la sagesse de son administration et par ses monumens d'art [2] au milieu des embarras que lui suscitait le propagandisme religieux de saint Bernard, l'édifice romain délaissé n'était plus connu que sous le nom de *vieux Palais* [3].

[1] Hugues-Capet était comte de Paris, et résidait en cette qualité, comme son père et ses aïeux, dans le palais de la Cité, lorsqu'à la mort de Louis V il se fit proclamer roi à Noyon par une assemblée de son choix, substituant ainsi sa dynastie à celle qu'aurait dû continuer Charles, duc de Lorraine, oncle de Louis V. Ce changement d'état n'en apporta aucun à sa résidence, qui ne fut même embellie que par le roi Robert, qui construisit, dit un auteur contemporain, un palais remarquable (*palatium insigne*).

[2] Nous rendrons compte, d'après les écrits mêmes de Suger, dans les chapitres suivans, et surtout dans celui de la peinture sur verre, d'une partie de ces beaux travaux appliqués à la basilique de Saint-Denis.

[3] Au témoignage de Sauval, qui dit (l. VII, t. II, p. 313) : *on prétend* que, sous Louis VII, le palais des Thermes s'appelait le *Vieux-Palais*, nous en ajouterons un plus *positif* et plus développé, tiré de la *Chronique d'Hugon* (ou Hugues), moine de la célèbre abbaye de Vezelai, fondée au IXe siècle par le fameux Gérard de Roussillon, monastère dont l'église encore debout, mais chancelante, retentit pour les adeptes des inspirations belliqueuses de saint Bernard, et rappelle à la fois le célèbre concile de 1145, l'organisation de la deuxième croisade et le départ de Louis VII, plus triomphal que son retour.

Hugon parle de la députation de son monastère qui se présenta à Louis VII, demeurant alors, vers 1155, dans son palais de la Cité, pour obtenir justice de la rébellion des serfs de Vezelai contre la juridiction de l'abbaye.

Il s'agissait sans doute du curieux épisode où M. Augustin Thierry, dans ses *Lettres* 22, 23 *et* 24 *sur l'Histoire de France*, nous peint un des premiers essais d'affranchissement, et nous montre l'accord des influences féodale et démocratique contre les priviléges ecclésiastiques énergiquement soutenus par l'abbé Pons-de-Montboissier. Les premiers succès de la révolte avaient d'abord contraint l'abbé de se retirer à Cluny; mais il triompha bientôt de toutes résistances, grâce au concours des foudres papales, et malgré l'appui que le comte de Nevers prêtait aux insurgés, dans l'intérêt de sa juridiction personnelle.

Traçant la marche des députés de son couvent, sortis du palais de la Cité pour se rendre à l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, le moine dit : « Abeuntibus igitur Vezelia censibus » monachis ex palatio regio et populis prosequentibus, processerunt obviam illis usque *ad* » *vetus palatium* omnes fratres monasterii Sancti Germani a Pratis..... et susceperunt eos » cum fletu et gemitu gravi. » (Mabillon, *de Re Diplom,* p. 310, *pro Thermarum palatio regali.*)

La rencontre des députations des deux abbayes put s'opérer naturellement sur ce point, les moines de Vezelai, pour se rendre de la Cité à l'abbaye Saint-Germain, n'ayant alors d'autre issue que le Petit-Châtelet, placé à l'extrémité du Petit-Pont, au bas de la rue Saint-

Ce n'était pas cependant que rien en lui indiquât la caducité, à en juger par la description qu'en a faite vers ce temps même un poète presque contemporain d'Abeilard, mais surtout de Louis VII et de Philippe-Auguste, poète élégant d'ailleurs, quoique désordonné, et qui semble mettre l'abandon de cet édifice, encore tout royal alors, au rang des lamentations dont le titre et le contexte de son poème sont l'expression continue (*Architrenius*, équivalant à archi-pleureur).

Ce doit être ici le lieu de donner une idée plus complète que nous ne l'avons fait plus haut, par quelques citations relatives à la hauteur et à la profondeur de notre Palais, de la jérémiade de cet Héraclite du moyen âge, en ce qui se rapporte surtout au chap. VIII, *De aula in montis vertice constituta* [1] :

« Sur la montagne, dit le poète, en faisant sans doute allusion à » celle de l'Ambition, *mons Ambitionis* [2], qui forme le titre d'un de » ses chapitres, *s'élève* le palais des rois, imposant édifice qui, de sa

Jacques, et l'enceinte du palais des Thermes, aboutissant directement à la Seine, et non encore fractionnée en rues, les obligeant à tourner ce palais.

Les religieux des deux abbayes firent sagement de ne pas pénétrer dans le palais, où, d'après ce qu'on va lire, ils auraient trouvé, comme Archithrenius, d'autres sujets de *pleurs* et de *gémissemens* dans les pratiques auxquelles cet édifice était voué à cette époque.

1 A considérer l'ensemble de ce poème décousu, et où, selon un usage qui s'est conservé pendant plusieurs siècles, tout se traite au figuré, il est évident, d'abord par la dédicace du livre où il est question des agrémens de Paris, puis par le titre même de plusieurs chapitres, tels que celui du chap. XVI du liv. XI, *de Laude Parisii et adventu in eam*, que Jean de Hauteville (ou Hauvil) eut particulièrement en vue dans ses satires sur les moines, sur le traitement qu'on faisait subir aux écoliers, etc., ce qu'il avait sous les yeux dans Paris même ; et, sous ce rapport, nous pensons que la publication de ce poème, malgré ses incohérences et ses fautes contre la quantité syllabique, serait bien accueillie, ne fût-ce que pour montrer que notre maître *François* n'est pas le premier chef de notre école symbolique, et pour établir quelques analogies entre certains de ses chapitres et ceux de ce poème, intitulé *Exclamatio in gulam, de statu gulosi in comestione et post satiem; de sobrietate alborum monachorum, etc., etc.*

Nous parlons de *publication*, bien que ce poème soit imprimé; mais la seule édition connue, qui remonte à 1507, est des plus rares.

2 Il y a lieu de croire que le poète nommait ainsi la montagne de l'Université à cause du grand nombre de riches établissemens religieux qui la couvraient alors; le mot d'*humilité* serait mieux approprié à son état actuel.

Nous nous bornons ici à une traduction libre de ce passage pour ne pas trop multiplier les citations latines. Quelques vers sont d'ailleurs cités plus haut textuellement.

» tête audacieuse *touche au séjour des Dieux*, et de son pied à l'em-
» pire des ombres. Ses fondations descendent au niveau du Tartare,
» sa base se plonge dans l'onde du Styx, afin de garantir le soubas-
» sement contre l'énorme pression des œuvres supérieures qui le
» surchargent. A voir ces profondes excavations, on dirait que
» l'homme, aimant mieux prévenir volontairement l'arrêt du destin
» que de l'attendre, est descendu avant le temps dans les noirs
» abîmes, pour ôter à la mort le pouvoir de le saisir à l'improviste,
» et qu'en ouvrant ainsi de son vivant la route ténébreuse qu'il lui
» faudra suivre à son heure dernière, il n'a fait rien moins qu'as-
» seoir les fondemens de sa demeure au centre de la terre, en lui
» donnant *l'axe du monde* pour point d'appui. *La façade*, *les cours*
» *et les ailes de l'édifice embrassent*, dans leur développement, *tout*
» *le pourtour* de la montagne. Cette longue suite de bâtimens pré-
» sente une infinité de réduits sinueux toujours favorables aux
» crimes secrets, mystérieuses cachettes complices du crime, puis-
» qu'elles épargnent la honte à qui le commet.

» C'est là que l'épaisseur des ombres, usurpant les fonctions de
» nuit, *protège incessamment les amours furtifs*, et dérobe souvent
» au regard sévère de la surveillance les derniers symptômes de la
» pudeur mourante; car celui qui veut faire une mauvaise action
» cherche les ténèbres, et sa honte, qui se sent plus à l'aise dans les
» lieux obscurs, aime à s'envelopper des voiles de la nuit. »

§ XIV.

Philippe-Auguste.

Le chant lamentable d'Architrenius et l'anathème qu'il portait contre la destination impudique à laquelle était réduit le palais de nos rois, devenu, comme est encore aujourd'hui celui de Constantin à Arles, *refugium peccatorum* (*voy*. note *E*), furent, hélas! le chant du cygne et le signal de sa destruction.

Bientôt le prince, que la valeur et l'ambition de ses frères d'armes en Terre-Sainte, et le danger qu'il courut à Gisors, si près de Paris, durent tenir en garde contre les entreprises de ces nouveaux Nor-

mands, sacrifia et dut sacrifier le palais des rois ses prédécesseurs, au besoin de préserver sa capitale.

Philippe-Auguste, en traçant sa nouvelle enceinte de manière à former une ligne de défense hérissée de tours aboutissant par un circuit de la pointe orientale à celle occidentale de l'île de la Cité, divisait nécessairement l'ancien enclos du *vieux Palais*, et cette circonvallation, qui garantissait de toute alerte la population de la partie du faubourg enclavée dans l'enceinte, devait naturellement créer dans cet espace une nouvelle ville. De là le don qu'il fit en 1218 à Henri, *concierge et chambellan*, du palais *isolé* et sans autre dépendance que le *pressoir* qui y était [1]. L'enclos attenant, qui appartenait en grande partie à l'abbaye Saint-Germain-des-Prés, fut exploité comme terrain libre. Désigné longtemps sous le nom de clos de *Lias* ou de *Laas* (par corruption du mot *arx*, palais) [2], il se garnit successivement d'habitations, qui, pour la plupart, tombent aujourd'hui de vétusté.

1 Ce don fut à peu près gratuit, le roi, qui voulait récompenser son serviteur, ne lui ayant imposé qu'un cens de douze deniers, petite monnaie composée de quatre parties et demie d'argent et de sept et demie de billon (*voy.* Le Blanc).

Voici l'extrait de la lettre de Philippe-Auguste qui se trouvait au *Trésor des Chartres :*

« Philippus, et noveritis quod nos consergio Parisiensi, cambellano nostro, propter ejus fidele » servicium, et hæredibus suis de uxore sua desponsata donamus in perpetuum *Palacium de* » *Therminis;* quod fuit *Simonis de Pissiaco,* cum pressorio quod erat in eodem Palacio; » ita quod idem Henricus et hæredes sui de uxore sua desponsata tenebunt prædicta de » nobis et hæredibus nostris in perpetuum ad duodecim denarios censuales reddendos an- » nuatim, in festo sancti Remigii.— *Actum apud pontem Arch.*, an 1218, mense Martio. »

2 Ce qui prouve que cet enclos, borné à l'ouest, comme nous l'avons dit, par l'abbaye Saint-Germain, au nord par la Seine, à l'est par la voie romaine qui suivait la rue Saint-Jacques, s'étendait assez avant au sud, c'est la possession par saint Louis des terrains et maisons qu'il donna ou échangea avec Robert Sorbon pour faciliter la création de son collége (*voy.* note *Z*).

On retrouve encore la tradition du clos de l'*Arx* ou de *Laas* dans le nom de la paroisse Saint-André-des-*Arcs*, dont le terrain appartenait à l'abbaye Saint-Germain-des-Prés (Jaillot, t. V, Saint-André); les terrains sur lesquels furent construites diverses rues situées entre le palais et l'église Saint-Vincent faisaient partie du clos de Lias, cité dans divers titres du XIIIe siècle comme en partie couvert de vignes, et dont plusieurs portions furent aliénées en 1179 par Hugues V, abbé de Saint-Germain-des-Prés.

Sous Louis VII, toutes les parties non construites de Paris étaient divisées en *clos* ou emplacemens de terre cultivés pour les besoins de la ville, environnés de murs. On en comptait plus de vingt dans la partie méridionale seulement, tels que les clos *Bruneau*, des *Arènes*, des *Vignes*, *etc.*, *etc.*

5

§ XV.

Temps postérieurs à Philippe-Auguste.

Rechercher ce que cette propriété de Henri, le concierge-chambellan, devint depuis 1218 jusqu'à l'époque où l'ordre si célèbre et si riche de Cluny en fit l'acquisition pour la consacrer à la résidence temporaire de ses abbés, serait au-dessus de nos forces et sans doute aussi de la patience de nos lecteurs.

Bornons-nous donc d'abord à rappeler ce que nous avons dit sommairement à ce sujet dans nos *Notices sur l'Hôtel de Cluny*, etc., que, d'après divers auteurs, cette propriété, nommée pour la première fois *palais des Thermes* dans un titre de 1138 [1], après avoir appartenu successivement dans ces intervalles à Jean de Courtenay, seigneur de Champignelles [2], et à l'évêque de Bayeux, aurait été acquise vers 1340 par Pierre de Châlus, abbé de Cluny ; ce qui est d'ailleurs constaté par la chronique de cette abbaye ; et, pour nous renfermer ici dans ce qui constitue plus évidemment la ruine romaine, disons rapidement que l'absorption par la *nation* de 1789, des propriétés conventuelles, etc., divisa ce qui était resté uni, depuis quatre siècles et demi, dans les mains de l'ordre de Cluny (la salle des Thermes et l'Hôtel de Cluny), bien que depuis fort longtemps il ne les conservât l'un et l'autre que comme propriétés productives louées emphytéotiquement ; que l'emphytéose de l'Hôtel de Cluny s'étant trouvée éteinte, le domaine national s'empressa de mettre en vente et d'adjuger à vil prix cette propriété si remarquable, et que, quelques années après, la salle des bains, louée 2,000 f., fut concédée par un décret irréfléchi de septembre 1807, à l'hospice de Charenton ; que le tonnelier, locataire des hangards qui avaient abrité des empereurs, poursuivit longtemps sa paisible jouissance entassant fûts sur fûts jusqu'à la vendange, époque qui permettait

[1] C'est une lettre du roi Louis VII, relative à l'hôpital Saint-Benoît, où l'on lit : « Eleemo- » synæ beati Benedicti quæ sita est in suburbio Parisiensi juxta locum qui dicitur *Thermæ*.» Il n'est pas étonnant que Louis VII, qui ne pouvait employer le mot de palais royal pour un édifice qu'il n'habitait pas, en eût cherché la désignation dans la partie la plus caractérisée.

[2] Voir chap. II, *Hôtel de Cluny*.

du moins aux rares archéologues de ce temps de venir se rendre compte de l'effet de cette salle, et de la différence qui pouvait exister entre un *balneum romanum* et les célèbres établissemens de Poitevin et de Vigier ; mais que, vers 1820, une noble pensée [1], bien faite pour sauver l'édifice, faillit le perdre et le perdit en effet aux yeux de ceux qui, comme nous, sont pénétrés de l'importance de cet axiôme du Goth Théodoric : *Et nova simili antiquitate producas* (*formula curæ palatii*). Arrivé, que nous sommes, à l'état actuel de l'édifice, nous n'avons pas besoin de redire quel flot d'indignation artistique soulève chaque jour, depuis ce temps, le contraste révoltant qu'offre la pesanteur de ces masses écarries et d'un ton si froid auprès de l'appareil léger et à zones rouges de la construction romaine, comme s'il n'existait chez nous aucun moyen de se procurer des briques analogues pour revêtir au moins les noyaux de constructions destinés au soutènement du comble : et ce comble, puisque nous y voilà, comment le regarder sans dégoût, comment en parler sans colère ? Qui pouvait penser qu'un architecte chargé de garantir une relique d'art irait emprunter ses dessins aux plus lourds abris de nos halles à bestiaux ? Si, ce qui ne nous est pas prouvé, il était à propos de substituer une toiture préservatrice à l'enduit de terre végétale qui chargeait depuis si longtemps la voûte d'arête, sans l'endommager, n'existait-il pas d'autres procédés moins repoussans, tels qu'une calotte de fer recouverte en plomb avec déversoirs, etc. ?

Aussi la stupéfaction fut telle, que le conseil municipal de 1831,

[1] C'est à M. Quatremère de Quincy qu'on la doit. M. le duc de Cazes, alors ministre de l'intérieur, l'accueillit avec l'ardeur et le zèle dont il fit preuve pour l'exécution de toutes les pensées d'art ; M. Raoul-Rochette, si digne de participer à ce qui tient à la science qu'il professe avec distinction, fit le rapport ; le roi fit les fonds ; toutes difficultés paraissaient levées : pourquoi faut-il qu'une commission, composée cependant de nos illustrations spéciales pour l'objet, ait, comme il arrive toujours, *laissé faire*, sans jeter probablement un seul coup d'œil sur les travaux qu'elle était chargée de diriger ! car à qui persuadera-t-on que ce soit avec l'assentiment de MM. Denon, Fontaine, Gérand, Quatremère de Quincy, Alexandre Le Noir, ou même d'un seul de ces habiles artistes, que se soient élevés ces piliers massifs de pierre de taille, et cet horrible bandeau, plus horriblement *couronné* encore, qui écrasent l'appareil romain, et placent, contre tout principe d'art et de goût, la légèreté à la base et la pesanteur au sommet ? Le tout pour la modique somme de 125,000 fr. payés par le ministère, plus 40,000 fr. dépensés par la Ville.

voyant dans cet édifice, ainsi déguisé, une masse informe à abattre plutôt qu'un monument à conserver, recula devant la proposition d'allouer à l'hospice de Charenton son annuité de 2,000 fr.

C'en était fait de ce beau débris du palais de nos rois, quand, informé à temps, le hasard nous permit de contribuer peut-être à interjeter appel de cette décision.

Grâce aux bonnes et habiles dispositions de M. le préfet de la Seine, grâce aussi aux convictions que le rapport si intéressant de M. le conseiller municipal Boullay de la Meurthe a fait pénétrer dans les esprits, l'orage est dissipé, l'édifice est sauvé, et il ne s'agit plus que d'aviser à la destination qu'il recevra sans doute plus tard [1] (*Aa*).

[1] Nous espérons qu'un des premiers soins de l'administration municipale sera de rendre à ces beaux restes leur caractère original, ce qui peut se faire à peu de frais sans compromettre leur solidité. Un autre soin tout national, et que nous sommes toujours étonné de ne pas voir remplir par nos sociétés savantes, serait de donner au concours la restauration, ou plutôt la restitution *sur papier* de ce palais, d'après les murs et les substructions existans. Caylus avait dit positivement (t. II, p. 275) : « Nous savons que les bâtimens du palais » s'étendaient jusqu'à la rivière, car on trouve au Petit-Châtelet (distant de cent-quatre-vingt-» deux toises en lignes directe) des arrachemens de murs antiques auxquels on est conduit » depuis la salle qui subsiste par des piliers de fondation et des voûtes; on les découvre » plus ou moins éloignés les uns des autres, et selon cette direction, dans les caves des mai-» sons qui occupent aujourd'hui cet ancien terrain. » Ces indications, confirmées par de nombreux témoignages, obtenus surtout lors de l'établissement des égouts, ne méritent-elles pas qu'on s'y arrête? Et quel travail à la fois plus commode par la facilité qu'on obtiendrait des propriétaires des caves environnantes, plus à la portée des jeunes étudians de notre école d'architecture et plus intéressant pour notre capitale surtout? L'ensemble du système romain pourrait se compléter en même temps, puisque le tracé de la voie romaine d'Aurelianum, passant par *Issi*, a été conservé. Des recherches postérieures à celles accidentelles de 1544, où l'on trouva les premiers tuyaux de conduite de l'aqueduc d'Arcueil en creusant des tranchées pour défendre Paris menacé par l'armée de Charles-Quint, ont fait découvrir tout le parcours de cet ancien aqueduc, destiné à alimenter les bains, et dont Jacques Debrosses a suivi à peu près la direction, à en juger par la bouche *d'eau d'Arcueil* existant de temps immémorial dans le mur latéral de l'Hôtel de Cluny donnant sur la rue.

M. Albert Le Noir, qui a déjà si habilement exploité ce terrain, s'occupe d'un grand travail sur le palais des Thermes en général; et M. Jollois, ingénieur en chef de Paris, dont l'ardeur pour les recherches sur l'art antique ne le cède qu'à son habileté consciencieuse dans la direction de nos travaux modernes, opère aussi de son côté; il a même découvert des parties de l'aqueduc au-delà d'Arcueil, et il pense, comme nous, que la restitution dont nous parlons serait une mesure qu'on ne peut trop se hâter de prendre, chaque période de retard ajoutant aux difficultés.

Mais, quelle que soit cette destination, espérons qu'on s'occupera bientôt, selon les vœux souvent exprimés il y a plus de quarante ans [1], de *déblayer ses abords* et de faciliter l'accès de cette belle ruine, à laquelle il ne manque que d'être placée à une des extrémités de la France, et loin de toutes communications, pour devenir le but de nombreux pèlerinages, pour être commentée et dessinée dans toutes ses parties et sous toutes ses faces.

§ XVI.

Bains des Romains.

La vue que nous donnons (pl. I), quoique bien plus importante que la petite eau-forte de Caylus reproduite (pl. II), ne peut encore offrir qu'une idée imparfaite de la majesté de ce beau parallélogramme (N° 6 du plan), de la symétrie de son appareil dans les chaînes de briques d'environ huit pouces, restées si pures dans les niches qui font face à la piscine, des voussures à sujets hydrauliques (proues de vaisseau), soutenant les retombées de la large voûte d'arête [2], du revêtement de stuc qui n'existe plus guère que dans les parties inaccessibles à la main des hommes, etc. : elle ne peut surtout embrasser les substructions de cette salle même, les grandes cellules voûtées [3] formant le centre d'une ville souterraine dont les

1 M. le baron de Breteuil avait conçu cette pensée et chargé Verniquet de dresser et de publier le plan de toutes les parties de constructions romaines de ce palais ; mais la révolution et les vingt-huit ans de soins que cet architecte consacra à son grand plan de Paris laissèrent en projet ce travail que Le Grand, l'éditeur de Clerisseau, ne put reprendre comme il en témoigna *l'intention.* Cette pensée était de tous les régimes ; car une voix qui tonna souvent contre le vandalisme dans le sein de la Convention, celle de l'abbé Grégoire, s'éleva plus d'une fois pour notre Palais. La conclusion de son grand rapport du 24 frimaire an III porte : « *On dégagera les abords* des Thermes de Julien pour offrir aux regards du peuple ce mo- » nument antique, le seul que Paris ait conservé. » Et cependant ces abords même, loin d'être désobstrués, restent plus repoussans et plus inabordables que jamais, sous la protection du rideau de planches scellées dans l'ordure qui en défend les approches, et par les chausses-trapes qu'il faut franchir pour arriver à la première enceinte couverte.

2 Ce genre de construction, employé pour les voûtes dans presque tous les édifices romains, divise la poussée et empêche le travail des matériaux dans les parois latérales. Où trouverait-on un témoignage plus positif de sa solidité à toute épreuve ?

3 Il existe sous la salle même un double rang de caves en berceau, divisées par des murs de quatre pieds. Le souterrain ne se prolonge guère maintenant au-delà de quatre-vingt-dix pieds.

voies, autrefois ouvertes, sont depuis longtemps obstruées par des éboulemens successifs [1], et par la division des dépendances du palais en propriétés particulières, dont la surface emporte nécessairement la jouissance du fonds.

Nous y suppléerons d'autant en expliquant les lignes de ce plan, non en architecte, étant malheureusement étranger à cet art; mais pour faire voir que, dans leurs idées grandioses, les Romains, malgré la diversité des climats et des exigences de localité, ne se départaient jamais, dans leurs constructions, de certaines règles dominantes. Ici, par exemple, avec un peu de bonne volonté sans doute, on retrouverait dans la division en sept parties, les conditions attachées à la construction des thermes publics par Vitruve, contemporain et sans doute coopérateur à l'édification des premiers établissemens de ce genre [2].

[1] Un de ces éboulemens, qui eut lieu vers 1770, sur l'emplacement qu'occupait l'ancien couvent des Mathurins, contigu à l'hôtel de Cluny, a fait découvrir de grandes communications souterraines autres que celles résultant de l'exploitation du sol comme carrière pour la formation du premier Paris. Le besoin de rassurer le quartier l'emporta sur l'intérêt de curiosité : on combla, on mura, et bien fit-on.

Pouvons-nous, à propos de ces souterrains, faire usage d'une note que nous a remise une personne digne de foi à tous égards, mais qui malheureusement ici ne parle que par *ouï-dire?* Pourquoi non? Ceux qui nous imputeront une crédulité niaise ou nous accuseront de viser à l'effet, de tendre au merveilleux, de gloser sur l'absurde, seront peut-être les derniers à douter de l'existence, au centre de Paris, d'une grotte enchantée qui, pour briller à tous les yeux d'un éclat d'autant plus neuf qu'il daterait de plus loin, n'attend que la présence d'un chevalier intrépide.

Tel n'était pas, selon la note, l'ancien lieutenant de police, M. Le Noir, qui, je ne sais sur quelles indications, ayant fait lever une des pierres de notre cour (de l'Hôtel de Cluny) destinée à recevoir le choc du dégorgement des gargouilles, aurait fait, dans un souterrain très profond, une descente *in fiocchi*, puisque le témoin prétendu oculaire lui aurait servi de caudataire et y aurait trouvé..... un grand bassin entouré de statues, etc., etc.; toutes choses qui n'expliquent cependant pas la détermination qu'aurait prise immédiatement ce magistrat de faire murer l'accès de cette crypte.

Nous tenons en réserve pour les curieux le nom du commis de librairie qui fit les fonctions de caudataire, et qui révéla ce secret de police à notre aimable correspondant, né dans l'hôtel où cette tradition n'était pas autrefois l'objet du moindre doute. Nous pourrions même montrer la pierre levée et scellée de nouveau par ordre de M. Le Noir, à qui se sentirait le courage de tenter l'aventure; ce que nous entreprendrions peut-être, n'était la fausse honte attachée à une mystification plus que probable.

[2] A Mécènes, dit-on, appartint l'idée de fonder des bains publics à Rome, qui n'avait pas encore emprunté ce luxe à la Grèce. Cette idée fructifia promptement, puisque le gendre

Presque au point de départ de notre plan (coté de la rue de La Harpe), on trouve à droite, près d'un petit canal romain laissé à découvert, une masse de substructions en briques en partie calci-

d'Auguste, Agrippa, construisit, pendant son édilité, cent-soixante-dix établissemens de ce genre. Jusque-là, les conquérans du monde s'étaient contentés du Tibre ou de quelques spécialités semblables à celle dont Sénèque nous fait un si triste tableau (*Ep.* LXXXVI) à propos des bains de la maison de Scipion à *Liternum* : « Bain étroit, obscur, selon la coutume de » *cet heureux temps*, où le jour n'entrait que par des fentes, dont le chétif plancher suffisait » au héros, la terreur de Carthage, etc. »

Ainsi advint-il à peu près de nos jours. Il n'y a pas plus de trente ans que la statistique thermale de Paris était des plus bornées : on y comptait d'abord deux toues ou bateaux demi-pourris, garnis d'un seul étage de cabines, souvent désertes et mal desservies, malgré d'immenses moyens hydrauliques fonctionnant, comme à Marly, pour un mince résultat; puis quelques antres enfumés dans le goût de celui de *Liternum*, conservant, sous le nom d'*étuves* ou d'*hôtel de baigneur*, les habitudes plus licencieuses qu'hygiéniques des roués de la régence. Qu'on énumère ce que notre capitale compte aujourd'hui de thermes, de néothermes, d'hydrothermes, de bains moscovites, orientaux, etc., et l'on reconnaîtra, en substituant la mâsure à l'édifice, le zinc au porphyre, ou la baignoire en douves à la piscine garnie de pierres de *Thasus* (Pline, lib. XXXVI, c. VI), que les traditions conservées par Poitevin et Vigier, les *Mécènes* de notre temps, ont fait, sous ce rapport, de Paris une seconde Rome, sauf les exceptions suivantes, qui disparaîtront peut-être avec le temps. Pour le peuple, le prix d'entrée au bain public, un *quadrans* (4e partie de l'*as* romain), n'équivalait pas à un centime de notre monnaie :

.... Dum tu quadrante lavatum
Rex ibis........

« Tandis que votre majesté ira se baigner pour un quadrans avec la canaille, » disait Horace (*Sat.*, l. I, sat. III, v. 137); encore les enfans étaient-ils admis gratuitement, les *demi-places* n'étant pas inventées alors.

Les bains étaient communs aux femmes et aux hommes jusqu'au moment où Adrien, par des motifs de décence et de bienséance, supprima cet usage qu'Héliogabale, étranger à ces sentimens, s'empressa de rétablir. Vinrent ensuite Marc-Aurèle et Alexandre-Sévère, qui, plus scrupuleux, le proscrivirent de nouveau : *Balnea* mixta *Romæ prohibuit, quod quidem ante prohibitum Heliogabalus fieri permiserat.* Tel était, dans ce temps de perdition, l'attrait réciproque de cet amalgame, qu'il se reproduisit sous d'autres empereurs moins sévères, et qu'il ne discontinua réellement qu'après Constantin, lorsque les idées chrétiennes prévalurent sur les habitudes payennes; et encore ne voit-on pas Julien assister à Pissinunte à des exercices de ce genre, et bien plus libres encore, en l'honneur de la mère des dieux? Il ne serait donc pas rigoureusement impossible que les eaux de Rungis eussent servi simultanément aux ablutions de nos ancêtres des deux sexes.

Une autre exception entre mille résulte de ce que les gourmands de cette époque, après le plus copieux repas, cherchaient dans le bain un moyen d'accélérer le renouvellement de leur jouissance :

Pœna tamen præsens, cùm tu deponis amictus
Turgidus et crudum pavonem in balnea portas. (Juvenal.)

Nous laissons la Faculté prononcer sur ce moyen, qui, chez nous, contrarie les idées reçues,

nées, qui constituent évidemment les fondations de l'hypocauste (*hypocaustum* ou fourneau destiné à chauffer l'eau et à produire la vapeur); et comme ce fourneau, placé souvent dans un vestibule nommé *propnigeum* (N° 3 du plan), occupait habituellement le point central de la pièce affectée aux bains chauds, *laconicum et tepidarium* (N° 4 du plan), on peut croire que cette pièce, la plus grande de toutes dans les *balnearia*, se prolongeait au-delà de la rue de La Harpe sur le terrain en ligne droite où l'on trouve en effet des fondations romaines [1].

De cette grande salle N° 4, réduite depuis longtemps, par les constructions bourgeoises, à ses murs latéraux, qui décrivent encore de nombreux hémicycles formant des niches pour les statues, etc., on arrive au N° 5, petite salle étroite qui fut divisée en deux parties et qui est restée couverte. Sa partie droite mettait en communication directe les bains chauds avec les froids, et l'autre partie pouvait servir soit de *sudatorium*, lieu destiné aux bains de vapeurs, à la transpiration, quoiqu'en général cette localité fût placée au-dessus de l'*hypocaustum*, soit de *frigidarium*, où les baigneurs se rafraîchissaient avant de passer d'une température extrême à une autre tout opposée, comme faisaient souvent les Romains. Son exiguité et la légèreté effrayante du cloisonage en blocage et ciment qui sépare son aire du caveau [2] correspondant repoussent toute affectation, qui, par des épanchemens d'eau, eût pu délayer le blocage.

Dans la salle suivante, *frigida lavatio* (N° 6), dont nous avons déjà parlé, on voit encore le circuit de la *piscine* destinée aux essais

mais dont l'efficacité reconnue ferait la fortune de nos nombreux établissememens thermaux.

[1] Nous devons dire toutefois que M. Albert Le Noir a reconnu en dehors de l'enceinte actuelle, des substructions parallèles à la rue de La Harpe qui contrarieraient notre supposition tirée des dispositions habituelles des grands thermes *publics*, et même de ceux, détachés, des palestres.

[2] De ce caveau, où l'on descend par un escalier particulier, on s'étonne qu'une voûte plate, sans voussure ni arêtes, ait, par la seule cohésion du ciment, résisté plus de quinze siècles, non-seulement aux efforts du temps, mais aux énormes poids dont nous l'avons vu chargée lors du transport, dans la salle N° 6, des chapiteaux de Saint-Germain-des-Prés et autres énormes sculptures qui s'y trouvent encore.

de natation, qui se trouvait placée au nord, suivant l'usage, et dont la perte d'eau communique perpendiculairement avec l'aqueduc souterrain, si bien conservé, qui se dirige vers le réservoir commun, la Seine.

Les salles suivantes sont en grande partie détruites ; mais l'une (N° 8 du plan) n'a perdu qu'en 1737 sa voûte pareille à celle de la grande salle, et également couronnée par un jardin. Ces localités accessoires complétaient sans doute les dépendances obligées, et devaient, comme plus rapprochées de l'intérieur du palais, à l'usage duquel l'établissement fut créé, plutôt que comme thermes publics, servir aux dernières phases de l'ablution.

L'une était probablement l'*elæothesium* ou *unforio*, où les *unctuarii* enduisaient les baigneurs fashionables d'huiles et de parfums d'Orient, après avoir préparé la peau à cette onction par des moyens alternativement âpres et doux [1].

L'autre devait former l'*apodyterium* ou le vestiaire [2] (*voir*, pour les autres N^os du plan, le chap. II).

Certes, il y avait encore loin de cette disposition, quelque remarquable qu'elle fût, aux grands établissemens fondés à Rome, comme thermes publics, depuis l'époque surtout où les empereurs y déployèrent, à l'envi l'un de l'autre, un luxe que Sénèque déplore [3],

[1] Un instrument d'argent, de cuivre ou d'ivoire, en forme de faucille, nommé *strigillis*, ce qui répond à tous égards à notre mot *étrille*, servait à déterger la peau, qu'on adoucissait ensuite avec la pierre-ponce.

[2] Le bain étant considéré comme lieu sacré, tout vol fait dans l'*apodyterium* était puni de mort.

[3] Dans cette même épître citée plus haut, l'humoriste Sénèque, qu'on n'accusera pas cependant de décrier le luxe par envie, possesseur qu'il était, selon Dion Cassius, de dix-sept millions cinq cent mille drachmes mal acquis, s'évertue, par une manie philosophique, à récriminer contre la splendeur naissante de ces fondations, et consacre sa plume éloquente, qu'il vendit au parricide assassin d'Agrippine, à blâmer *indirectement* son élève de la somptuosité que Néron contribua plus que tout autre à introduire dans ses thermes comme dans son palais d'or. Croirait-on, en voyant dans la citation suivante, ce philosophe s'offusquer de l'éclat des thermes de son temps comparé à la simplicité antique des bains de Scipion l'Africain, que Sénèque portait le luxe de son mobilier au point de posséder cinq cents tables de cèdre montées d'ivoire, sur lesquelles il prenait de succulens repas?

« Dans les bains destinés à la populace, dit-il, les pierres les plus précieuses, arrondies » sous le ciseau, resplendissent de tous côtés; les marbres d'Alexandrie s'incrustent de ceux » de Numidie, marqueterie brillante entourée d'une bordure, dont les couleurs variées imi- » tent à grands frais la peinture; les plafonds sont lambrissés de verre; l'eau coule de ro-

quoiqu'il n'en ait vu que le germe, et qu'Ammien, mieux placé pour embrasser l'ensemble avant les ravages d'Alaric, etc., résume dans ces mots : « *Admiranda est eorum amplitudo et numerus* » (l. XVI, c. VI), et : « *In modum provinciarium exstructa lavacra.* »

Il est vrai que le Paris du IV[e] siècle ne comportait pas, comme Rome, un établissement qui dût comprendre, avec les ressources du bain, un gymnase destiné à la fois aux exercices du corps, aux délassemens des esprits cultivés et à l'instruction de la jeunesse, qui trouvait à la fois, par exemple, aux thermes de Dioclétien des ablutions salutaires et des moyens d'étude dans la bibliothèque *Ulpienne* qu'on y transporta.

Ces galeries, ces portiques, destinés aux enseignemens comme aux luttes [1], ne pouvaient convenir qu'à une population aussi nombreuse et aussi éclairée que celle de Rome, à laquelle suffisaient à peine les huit cents bains publics dont nous passerons rapidement en revue les principaux, ceux chez lesquels le nom du fondateur a survécu aux constructions mêmes.

Ceux dits d'Agrippa, près du Panthéon, furent légués au peuple par ce grand homme. Un reste de l'étuve subsiste encore, dit-on.

Ceux de Néron, dont Martial a dit : *Quid thermis melius Nero-* » *nianis?* Ils prirent plus tard le nom d'*Alexandre-Sévère*, qui les compléta.

Ceux d'Antonin Caracalla, le plus bel édifice du genre, contenant plus de mille six cents siéges de marbre, continués par Héliogabale et terminés par Alexandre-Sévère.

Ceux de Titus, que Trajan augmenta, où fut trouvé le Laocoon, et d'où le cardinal Ferdinand de Médicis tira une magnifique cuve. On en voit encore les restes près de l'église Saint-Pierre-aux-Liens.

» binets d'argent, etc. Quant aux bains des affranchis, ajoute-t-il, quelle profusion de » statues, de colonnes qui ne soutiennent rien ! quelles masses d'eau tombant en cascades » avec fracas !..... » Puis il termine en disant : « Nous sommes parvenus à un tel point de » *délicatesse* que nos pieds ne peuvent plus fouler que des pierres précieuses. » Ce dernier raffinement était, il faut en convenir, un excès de luxe assez mal entendu chez un peuple qui marchait nu-pieds ou à peu près.

1 Plaute a dit en parlant des thermes :

Ibi cursu, luctando, hasta, disco, pugilatu, pila,
Saliendo, sese exercebant magisquam scorto aut saviis.

Ceux de Gordien, dont Capitolin dit : « *Tales, præter urbem, nusquam orbem terrarum habuisse.*

Ceux de Dioclétien, d'une époque correspondante à celle où furent élevés ceux que nous décrivons, mais d'un style d'architecture bien différent, *quoi qu'en dise Dulaure*. Cet édifice, arrosé des sueurs de quarante mille chrétiens, contenait plus de trois mille siéges en marbre. Nous avons parlé ailleurs de son importance (voir à ce sujet *Ammien*, l. XIV, c. VI, et l. XXVIII, c. IV, et la description que fait André Baccius de toutes les dépendances de ce dernier monument).

Nous ne pouvons mieux terminer cette nomenclature, qu'il ne convenait pas d'étendre aux édifices secondaires, tels que les thermes de Constantin, etc., et nous renvoyons pour le développement de ce qui tient à ces habitudes, devenues des besoins que certains Romains satisfaisaient jusqu'à sept fois par jour, aux longues citations consignées dans notre *Notice sur le palais des Thermes* (p. 245, 246 et 247 de l'édit. de 1834).

Il est bien temps d'ailleurs de clore ce chapitre, où nous n'avons que trop usé du droit d'invasion dans le domaine historique que pouvait nous donner son titre : mais, avocat d'office d'une cause désespérée depuis longtemps, défenseur officieux, trop officieux peut-être, dans une affaire où il s'agit de splendeur déchue et dédaignée, d'abandon coupable, d'existence menacée, devions-nous négliger un seul moyen favorable à notre client ? Si nous avons quelquefois outré les argumentations, tordu les présomptions pour en exprimer le suc, assez de grands exemples nous absolvent : la réplique reste d'ailleurs ouverte, et, quelle que soit la sentence que prononcent les juges *à leur réveil*, nous l'attendons sans crainte et nous la subirons sans *remords*.

Notes du Chapitre I.

(*A*, page 1.) Les éloges que César prodigue, dans ses *Commentaires*, à la valeur et au patriotisme de nos ancêtres, sont évidemment l'expression d'une conviction acquise à ses risques et périls, et non l'effet d'un calcul tendant à relever son mérite *relatif*. La citation suivante, puisée dans le livre v, suffit pour le prouver, en ce qu'il s'agit, non d'un fait d'armes, mais d'une rébellion, circonstance où la générosité du vainqueur est doublement méritoire, à propos du soulèvement général que faillit occasionner la révolte de *ceux* de Sens (*Senonenses*) contre *Cavarinus*, que César leur avait donné pour roi; tout en convenant qu'à l'exception des *Autunois* et des *Rhémois*, il n'y avait pas une des nombreuses nations de la Gaule qui ne lui fût *suspecte* : *Nulla fere fuerit civitas non suspecta nobis*. Il reconnaît noblement qu'il devait paraître bien dur à une nation *toujours victorieuse* de subir le joug des Romains : « Idque adeo, haud scio, morandum ne sit, cum pluribus aliis de causis, » tum maxime, quod, qui VIRTUTE BELLI omnibus gentibus præferebantur, » tantum se ejus opinionis deperdidisse ut populi romani imperia perferrent, » gravissime dolebantur. »

(*B*, page 2.) L'autorité de Polybe, à qui Rollin rend un si bel hommage, en disant que *la vérité fut son unique étude*, a prévalu depuis longtemps, quant à ce fait, sur celle toute partiale de Tite-Live. L'historien grec, désintéressé dans cette question d'honneur national, était en outre bien plus rapproché que l'historien romain de l'époque de l'occupation et de l'incendie de Rome par les Gaulois (an 364 de la fondation). Sa haute position comme général et comme ambassadeur de la ligue *achéenne*, son long séjour comme otage dans cette Rome qu'il servit, en instruisant les enfans de Paul-Emile, en dirigeant le bras qui détruisit *Carthage* et *Numance*, durent lui permettre de remonter aux sources, et garantissent d'ailleurs son impartialité. Chez lui point de *balance*, de *sabre*, de *baudrier*, de *væ victis*. Les Gaulois, après une occupation de sept mois, se retirent nantis de mille livres d'or promises par le tribun Sulpitius, pour regagner leurs établissemens des rives de la mer Adriatique, menacés par les *Vénètes*. Ce que dit Paul Orose, dans son *Histoire Universelle*, « que les Gaulois prirent Rome, l'incendièrent et la vendirent, » confirmerait la version de Polybe, que Plutarque met en doute, ainsi que toutes les autres, en disant à ce sujet, dans la langue d'Amiot, § XXX, de *la Fortune des Ro-*

mains : « Quel besoing est-il de s'arrester à ces vielles histoires là où il n'y a « rien de bien certain ni asseuré, parce que les affaires des Romains furent lors « ruinez et toutes leurs histoires, annales et mémoires confondus. » Beaufort, dans son ouvrage sur l'Incertitude, etc., de l'histoire romaine, page 356, Melot, dans les *Mémoires de l'Académie des Inscriptions* (tome xv, pages 1-21), se rangent, ainsi que Gibbon, à cette opinion de Plutarque, surtout en ce qui concerne les fables historiques de Tite-Live. On trouve d'ailleurs dans tous les écrivains de bonne foi des témoignages de l'effroi que le nom seul de *Gaulois* excitait à Rome avant l'expédition de César. Ce peuple, dit Suétone, était le seul que les Romains n'osassent pas provoquer à la guerre, et contre lequel il était interdit de se faire remplacer. Tacite, au livre xi de ses *Annales*, chapitre xxiii, fait allusion à ces souvenirs par cette interpellation : *Quid si memoria eorum inoriretur, qui Capitolio et ara Romana manibus eorumdem prostratis?* (Que serait-ce si on rappelait le souvenir des anciennes barbaries des Gaulois, l'incendie du Capitole, de l'autel de Rome et le renversement de ses murailles ?)

(*C*, page 2.) Tout ce qui n'était pas originaire de l'Ausonie ou de l'Attique, contrées nourricières de Rome dans les sciences ou dans les arts, était flétri du nom de *barbare* par les Romains, qui furent eux-mêmes longtemps désignés sous ce titre par les Grecs. Ces derniers appliquaient indistinctement cette dénomination à toutes les nations étrangères, même aux Égyptiens, leurs maîtres à plusieurs égards. L'imputation de barbarie ou de barbarisme s'appliquait surtout, comme encore aujourd'hui dans nos écoles, à qui ne parlait pas purement la langue de ces contrées. La racine toute grecque de ce mot détruit la supposition admise par quelques auteurs, que la barbe repoussante des hommes du Nord (*barba*) entrait pour quelque chose dans l'étymologie de ce nom donné, dans les premiers temps, à la religion chrétienne, que les Païens nommaient *philosophie barbare*.

Si cette formule insultante pour les Romains eux-mêmes, depuis que Pompée avait admis aux droits de bourgeoisie des Barbares, comme les *Balbus* victorieux avec César et triomphateurs sous Auguste, resta si longtemps d'une application générale, même à l'égard des habitans de l'*Athènes des Gaules,* de la *maîtresse des sciences*, selon les expressions de Cicéron et de Pline, de ces Marseillais, nommés *Trilingues* par les Romains eux-mêmes, comme possédant, outre leur langue, celles de la Grèce et de Rome, *commercialement parlant,* sans doute, c'est qu'alors même que la supériorité lui échappait, le peuple-roi voulait en conserver la marque. L'esprit public chez les nations, comme celui de famille dans les maisons historiques, s'alimente de traditions de grandeur, dont on met d'autant plus de soin à se prévaloir que la grandeur elle-même ne s'y manifeste plus par aucun autre signe : ainsi, cette *superbia* Italienne, dont nous aurons occasion de parler, et qui subsiste encore aujourd'hui sous les haillons artistiques et littéraires d'un peuple éteint, est encore

l'expression traditionnelle de la morgue dominatrice de ces anciens conquérans tant de fois conquis depuis quatorze siècles.

Hélas! que n'a-t-il, ce peuple si grand et si fier, succombe sous d'autres irruptions de Barbares que celles qui, dès le Ier siècle de notre ère, envahirent chez lui le domaine de l'histoire, de la poésie, des sciences, les avenues du trône et le trône lui-même! Que n'a-t-il subi d'autre joug que celui de Barbares tels que les Trogue-Pompée, les deux Sénèque, Pétrone, Lucain, Columelle, Martial, Pomponius Mela, Quintilien, Silius Italicus, Prudentius, Florus, Paul Orose, etc., etc., et tels aussi qu'Agricola, que Claude même, et surtout qu'Antonin, Trajan et Théodose! Ses descendans n'auraient pas à rougir de la violation de la loi encore en vigueur, chose étrange, sous les rois goths [1], qui interdisait tout mariage tendant à mélanger les sangs romain et barbare; ils n'auraient pas eu à subir à leur tour les insultes de leurs esclaves devenus leurs maîtres, et plaçant le nom de *Romain* bien au-dessous de celui de *Barbare* [2].

(*D*, page 2.) Quintus Roscius, mort environ 60 ans avant l'ère chrétienne, était gaulois (de la Gaule narbonnaise selon le *supplément* de Moréri) : il fut élevé dans le Latium, près de Lanuvium. Les qualités personnelles de cet acteur chéri des Romains égalaient son talent devenu proverbial, en ce sens que dans chaque profession on appelait l'artiste supérieur le *Roscius* de son art. Il aurait pu, dit Cicéron, se faire par son talent seul un revenu équivalent à seize cent mille livres ; mais loin que cette faveur du peuple éveillât sa cupidité, il porta le désintéressement jusqu'à continuer dix années ses représentations, sans rien toucher de la pension de *vingt mille écus* que lui faisait la république [3].

A l'occasion d'une lutte de talens qui eut lieu entre lui et Cicéron, à la fois son maître en beau langage et son élève en déclamation, lutte que rappelle sous quelques rapports celle toute mimique dont nous parlerons au cha-

1 Il est vrai que cette loi fut souvent violée, même par les chefs de la nation, témoin le mariage d'Ataulfe avec la sœur d'Honorius, et les prétentions d'Attila sur celle de Valentinien III. Bientôt d'ailleurs, ainsi que l'observe M. Augustin Thierry (*Lettres sur l'Histoire de France*, p. 52), « le » mot de *barbare* perdit toute acception défavorable, les lois de Théodoric, roi des Ostrogoths, portant qu'elles sont faites également pour les Barbares et les Romains. » Les Francs au VIe siècle se l'appliquaient comme on ferait aujourd'hui même, ainsi qu'on peut en juger par ce passage du liv. IV de Grégoire de Tours, où des moines disent à une troupe de Francs qui voulaient piller un couvent : « N'entrez pas, n'entrez pas ici *Barbares*, car c'est le monastère du bienheureux Martin. »

2 Au VIIIe siècle, lors des dissensions de Rome avec l'Orient et de l'affaiblissement de l'autorité papale, réduite à venir en France implorer le secours de Pépin-le-Bref, le nom de *Romain* était tombé dans le plus grand mépris. L'évêque Liutprand écrivait (*Script. Ital.*, t, II, part. 1, p. 481) : « Ce nom emporte avec lui l'idée de la vileté, de la lâcheté, de la perfidie, de l'avarice, de la luxure, » du mensonge, de tous les vices enfin. »

3 Cette circonstance répond à une observation faite en 1837 dans la discussion législative sur les subventions théâtrales.

pitre II [1], Roscius publia un ouvrage sous le titre de *Parallèle de l'art mimique et de l'éloquence* [2].

Ami dévoué de l'orateur, romain dont il fut le client dans une affaire grave, Roscius trouva en lui son plus grand admirateur et son plus juste appréciateur à tous égards... La vertu et la probité de Roscius, a dit Cicéron, devaient lui interdire de monter sur le théâtre; son immense talent doit l'empêcher d'en descendre.

Roscius était extrêmement louche, difformité qui de nos jours eût sans doute changé sa vocation, mais que rendait moins sensible le masque scénique et habituellement outré des anciens, bien que le jeu des yeux y fût réservé. L'usage de jouer en plein jour, et sur une vaste scène éloignée de la plupart des spectateurs, à raison de la disposition circulaire des gradins, atténuait d'ailleurs cet inconvénient.

(*E*, page 2.) La prospérité générale des Gaules, dès le commencement de l'ère chrétienne, se trouve attestée par les discours que Tacite fait tenir à Sacrovir et à Florus (*Annal.*, lib. III, § XL) : *Si ipsi florentes quam inops Italia, etc.* Quant à l'importance des rejetons de notre souche gauloise, il nous suffit d'extraire ici de la nomenclature sommaire de la note *C* les empereurs Claude, né à Lyon, et Antonin-le-Pieux, né en 86 et au moins originaire de Nîmes; le grand capitaine Agricola, beau-père de Tacite, né à Fréjus; l'historien Trogue-Pompée de la Gaule Narbonnaise, qui écrivait sous Auguste; le poète Pétrone de Marseille, qui fut proconsul de Bithinie comme Pline, et qui, *autor purissimæ impuritatis*, paya de sa vie, en 66, l'honneur de la surintendance des plaisirs de Néron et la gloire de ses satires.

Si notre cadre n'excluait pas les recherches trop étrangères à notre sujet, nous pourrions confirmer, par de nombreuses preuves, cette opinion vraiment nationale, « que si la France dut aux Romains les premiers germes de civilisa-» tion, ces germes se développèrent bien plus rapidement sur notre sol que » ne le firent ceux importés de Grèce en Italie, après les premières commu-» nications établies entre ces deux contrées. »

Il est à regretter, sous ce rapport, que les principales villes du Midi surtout n'aient pas suivi l'exemple de Toulouse, qui consacra par des bustes en marbre, qu'on voit encore dans la galerie de son Capitole, la mémoire de plusieurs Toulousains célèbres dès les premiers siècles, notamment de cet Antonius Primus (surnommé *Becco* dans son enfance), dont le rôle dans la guerre civile qui porta Vespasien au trône est si énergiquement retracé dans ce portrait peint par Tacite de main de maître : « *Strenuus manu, sermone promptus,*

1 Nous renvoyons à la scène de *Thaumaste* et de *Panurge arguant par signes*, scène que nous avons cru devoir rappeler, parce que Rabelais loge le grand clerc venu d'Angleterre à l'Hôtel de Cluny (*voy.* chap. II).

2 L'ouvrage de Beda *de Numeris et Signis*, que nous citerons au même chapitre, porte sur le même sujet.

» serendæ in alios invidiæ artifex, discordiis et seditionibus potens, raptor, » largitor, pace pessimus, bello non spernandus (*Hist.*, lib. II, § LXXXVI). »

Les bustes de Statius Turculus, rhéteur, qui vivait au temps de Néron, de Victorinus, d'Arboricus, professeur de belles-lettres des neveux de Constantin qui étudièrent à Toulouse, et autres, confirment d'ailleurs ce que dit Martial de cette ville, « qu'on la nomma *Palladia*, de Pallas, déesse qui préside » aux sciences et aux arts : »

> Marcus *Palladiæ* non inficienda Tolosæ
> Gloria, quem genuit pacis amica quies.

Qu'on nous permette toutefois, puisque l'occasion s'en offre, d'appuyer ici nos remarques sur l'état florissant d'une partie de la Gaule dans les premiers siècles par quelques détails concernant les fastes historiques et monumentaux de plusieurs villes, qui furent plus florissantes et plus célèbres sous la domination romaine qu'elles ne l'ont été comme capitales de nos provinces ou chefs-lieux de nos départemens.

Ces détails, auxquels s'en rattacheront d'autres que nous aurons à placer dans les notes suivantes du même chapitre, rentrent d'ailleurs dans le sujet que nous traitons, et établiront le point de départ de l'art français greffé sur souche romaine, et prêt à subir toutes les métamorphoses que lui infligeront les calamités, le mysticisme et les mœurs du pays [1].

Nous allons d'abord reprendre Toulouse en sous-œuvre.

Toulouse.— La *Tolosa* de César, l'*urbs Tolosatium* de Sidonius Apollinaris, n'était pas seulement recommandable par la culture des lettres; les arts y étaient également en honneur longtemps avant l'occupation romaine, puisque ce fut de son temple, dédié à Apollon par les Tectosages, que le consul Servilius Cæpion enleva d'immenses richesses en tous genres, cent dix ans avant l'ère chrétienne.

Si les rois visigoths, en choisissant cette ville pour leur résidence, n'avaient pas, pour briller d'un éclat personnel, détruit les monumens romains auxquels l'irruption de Clovis, après la mort d'Alaric, porta peut-être une nouvelle atteinte, on trouverait sans doute à Toulouse, comme on trouve à Nîmes, à Arles, etc., des traces de cirques, de théâtres, de temples, de palais dont la tradition seule et le nom de *Capitole* conservé à l'Hôtel-de-Ville, consacrent l'existence, attestée d'ailleurs par les belles sculptures recueillies au musée de Toulouse.

Un seul monument de l'époque du règne des Visigoths avait survécu dans

1 C'est peut-être ici le lieu de dire que nous entendons par *moyen âge*, en fait d'art, *l'âge du milieu* (*in medio ævo*), c'est-à-dire celui qui succéda immédiatement à l'âge premier de la splendeur des arts gréco-romains, et qui se poursuivit jusqu'à l'époque où leur renaissance devint sensible ; mais comme les premières lueurs de cette renaissance, dont le génie des Brunelleschi, des Ghiberti et consorts, dota l'Italie, dès le commencement du XV[e] siècle, ne brillèrent pour la France que vers la fin du même siècle, ce qui nous priverait de comprendre dans nos descriptions les merveilles du XVI[e] siècle, nous nous permettrons d'être sous ce rapport infidèle à notre titre.

tout l'éclat que comportait l'inaltérabilité de ses matières : c'était la belle mosaïque qui garnissait toute la paroi circulaire de l'église de la Daurade, monument, disait-on, de la munificence de Placidie, et qui conservait à la France une de ces admirables ornementations qu'on retrouve encore à Rome et à Ravenne, et dont Charlemagne dépouilla, ou voulut dépouiller, cette dernière ville, au profit de sa nouvelle capitale (*voy.*, pag. 57, sa demande à Adrien Ier et la réponse favorable de ce pape). Cette mosaïque était encore intacte en 1717, lorsque les bénédictins Martenne et Durand visitèrent la Daurade, couvent de leur ordre [1]. Comment a-t-elle disparu? Par quelle incurie municipale ce curieux revêtement, si facile à garantir de toute atteinte, a-t-il succombé presque de nos jours?

NARBONNE. — Narbonne passe pour la plus ancienne colonie des Romains dans la Gaule Transalpine. Elle fut soumise l'an de Rome 636 (118 ans avant notre ère), à la suite d'une démonstration hostile contre la république.

Cicéron, dont les ancêtres étaient, dit-on, originaires de la Gaule-Narbonnaise : « scilicet Tullium, eloquentiæ Romæ principem, ex parentibus Galliæ Narbonensis oriendum fuisse, etc. » (dit Duboulay), parlait déjà de Narbonne comme d'un point d'où les Romains pouvaient observer et tenir en respect les nations gauloises encore indépendantes, « specula populi romani ». On ne doit donc pas s'étonner qu'ils aient accumulé tant de trésors d'art dans cet observatoire, leur premier pied à terre en Gaule, ne fût-ce que pour séduire à l'occasion les populations circonvoisines par l'éclat de leur puissance.

D'innombrables monumens, dont plusieurs en marbre blanc, détruits par un incendie sous Tibère, furent entièrement restitués par Antonin-le-Pieux, et sans doute successivement accrus ainsi que les autres embellissemens de cette ville, si l'on en juge par ces mots de Sidonius Apollinaris : « Nullo ornamento carens civitas, » et surtout par la nomenclature que ce poète, qui écrivait vers la moitié du Ve siècle, en a donnée dans sa pièce de vers intitulée *Narbo* :

Muris, civibus, ambitu, tabernis,
Hortis, porticibus, foro, theatro,
Delubris, capitoliis, monetis,
Thermis, arcubus, horreis, macellis,
Pratis, fontibus, insulis, salinis,
Stagnio, flumine, merce, ponte, ponto.

1 Voici ce que ces religieux disent à ce sujet (partie II, p. 47) :

« Le sanctuaire surtout est admirable ; incrusté depuis le bas jusqu'à la voûte d'un ouvrage à la » mosaïque : c'est l'unique que j'aie vue en cette manière. Il y a quelques années qu'un homme de » piété, et riche en même temps, s'offrit d'y faire un autel somptueux ; mais, parce que dans son des- » sein il fallait détruire cet ancien monument, nos pères le remercièrent, et les pères Carmes profi- » tèrent de sa bonne volonté. »

Il n'y avait en effet que des Bénédictins qui pussent préférer une vieille mosaïque à un autel somptueux ; et ce fait seul prouve quel fut et quel sera toujours le résultat des études historiques pour la conservation des monumens des arts.

Occupée comme Toulouse par les Visigots 1, Narbonne ne vit pas du moins succomber sous leur orgueil national ses richesses monumentales que la rage frénétique des Sarrasins *bouleversa* en 719, de manière toutefois à laisser subsister de très nombreux fragmens, qui, retrouvés dans les décombres, furent régulièrement incrustés dans les remparts à la nouvelle d'une visite de François Ier, *le père des arts.*

Cette disposition, que nous désignons par le mot de *kaléidoscope*, forme encore, selon l'expression de M. P. Mérimée, un *musée en plein air* 2.

1 C'est à Narbonne que fut célébré le mariage du roi visigoth Ataulfe avec Placidie, fille de Théodose et sœur d'Honorius, malgré l'opposition de cet empereur; alliance interdite par la loi romaine que nous avons citée, et dont la célébration fut si remarquable par l'hommage fait à l'épousée de cent bassins remplis d'or et de diamans provenant des dépouilles des sujets de son frère (*V.* c. XVII, *Orfévrerie*).

2 M. Du Mège, l'un des membres les plus savans et les plus actifs de cette association méridionale qui a déjà rendu tant de services à l'archéologie, a concentré cette essence monumentale de l'ancienne Narbonne dans de nombreux dessins qu'il doit publier. Un musée supplémentaire s'est d'ailleurs ouvert récemment à Narbonne, grâce au concours de quelques zélés *patriotes*, pour recueillir les bribes échappées à l'étalagiste du XVIe siècle.

Ces musées de provinces, fondations modernes, sauf quelques exceptions, et qui tendent à se multiplier, sont d'un véritable intérêt pour l'art, et même pour les études historiques, en ce que les témoignages matériels, résumés par localité, sont là pour éclairer les traditions douteuses. En même temps d'ailleurs qu'ils multiplient les moyens d'études concentrés jusque-là dans les capitales, ils facilitent à l'observateur le classement des productions des arts par caractère de style et de travail, nuances très sensibles d'une province à l'autre, même aux époques correspondantes, et offrent un noble véhicule à l'instruction, au patriotisme engourdi, et, nous ne craignons pas de le dire, à l'oisiveté provinciale. C'est ce que nous espérons démontrer par la note finale de ce chapitre (pag. 132).

Depuis, par exemple, que M. Du Mège a fait apprécier les richesses du beau musée chronologique de Toulouse par de savantes dissertations, que compléteront ses recherches pyrénéennes; depuis les belles publications de M. Artaud sur son musée de Lyon, et depuis que, par un bel assaut de zèle et de talent, M. de Saint-Mesmin a montré aux yeux étonnés des Dijonais les tombeaux restaurés de leurs anciens ducs environnés de tout le prestige des arts, si bien encouragés par eux, combien n'avons-nous pas vu de Languedociens et de Lyonnais fiers de l'antique splendeur de leur patrie, et de Bourguignons orgueilleux de la gloire spéciale que comporte leur ère d'indépendance?

Et comme en France surtout il suffit de tracer une voie pour que chacun s'y lance, voyez comme de toutes parts les habitans instruits de nos vieilles cités, répondant à l'appel du *comité historique central*, rompent chaque jour avec leurs habitudes oiseuses pour suivre l'impulsion venue de haut, en embrassant le culte de l'archéologie ou des recherches historiques.

L'administrateur, le magistrat, l'ecclésiastique, le noble châtelain, etc., et jusqu'à l'industriel et au financier, s'arrachent, à l'envi l'un de l'autre, l'honneur ou le profit d'une découverte quelconque d'intérêt local : on voit le juge numismate supputer l'âge d'une médaille en vidant un référé, l'avocat suspendre la cause des vivans pour argumenter sur celle des morts, le notaire délaisser ses contrats pour les chartes, l'avoué brocher un mémoire d'archéologie entre *deux* mémoires de frais, le mire (docteur) *in utroque* abandonner l'étude de *son sujet* pour celle d'un torse antique ou pour l'anatomie des lobes de l'ogive en lancette, et le poète obligé de l'*endroit*, l'ancien pourvoyeur du *Mercure de France* et de l'*Almanah des Muses*, embouchant une autre trompette, vouer les démolisseurs aux dieux infernaux dans le *Bulletin Départemental*, certain de trouver un écho dans l'*Art*

Narbonne se glorifie également d'avoir été la patrie d'un grand nombre de savans, entre autres de *Votianus Montanus*, relégué par Tibère aux îles Baléares; de *Julius Montanus* qui « a Seneca patre, tolerabilis poeta, a filio egregius ap- » pellatur, etc.; » d'*Artanus* et autres, ainsi qu'en témoigne encore Martial dans son livre (*ép.* VII) commençant par ces mots :

Nondum murice cultus, etc.

où il est dit que la belle ville de Narbonne, patrie du savant Votianus, veut *Artanus* pour chef de sa magistrature (*voy.* aussi les vers d'Ausone, *carm.* XIX, et ceux où il vante l'éducation donnée à Narbonne aux frères de Constantin.

MARSEILLE. — La ville des Phocéens, *Massilia* (Marseille), fondée sous le patronage de Bellovèse, et dont l'origine est tout asiatique, ne fut d'abord unie aux Romains que par alliance. Elle traitait pour ainsi dire d'égale à égale avec Rome, lorsque César s'en empara pour la punir d'avoir embrassé la cause de Pompée. Les sciences et les lettres étaient de temps immémorial en pleine culture dans cette ville, qui n'a pas peu contribué par ses exemples et par ses leçons aux progrès de la civilisation du reste de la Gaule. « Erant enim » (dit Duboulay [1], en parlant de l'état prospère de cette ville avant la conquête), « qui grammaticam profitebantur, erant qui eloquentiam, philosophiam, me- » dicinam, jurisprudentiam, theologiam, in suo quisque genere et schola exer-

en province, utile et intéressant recueil où notre ardente jeunesse combat, par des explorations en sol vierge, les erremens de la science purement routinière, et formule en bons termes ses pensées d'art et d'avenir. Il n'est pas jusqu'au hobereau oisif par essence et par tradition semi-nobiliaire, qui, payant malgré lui son tribut au goût du jour, ne se prenne quelquefois à poursuivre une recherche archéologique au lieu de *courre* un lièvre, et ne s'abaisse à consacrer à des fouilles les soins qu'il eût mis jadis à commenter son écusson douteux ou à relever son colombier féodal.

1 En citant, comme nous le faisons dans plusieurs parties de cette note, l'auteur de l'Histoire latine de l'Université, de cette mine habilement exploitée par Crévier, nous faisons nos réserves. Nous ne voulons pas qu'on nous suppose complice de l'aveugle entraînement de cet auteur, qui, pour compléter son *système* trop patriotique aussi, s'appuie inconsidérément sur l'autorité de *César*, de *Strabon*, de *Lucain*, de *Claudien*, de *Justin*, d'*Isidore*, d'*Ausone*, etc., pour constituer, pour ainsi dire, une *université druidique*. A l'en croire, nos populations méridionales surtout auraient offert, avant l'occupation romaine, une agglomération de savans qui semblaient n'attendre qu'un *Richelieu* pour s'ériger en *académie*, prendre séance et publier des mémoires.

Ce qu'il nous suffirait d'établir d'après notre conviction puisée dans des textes formels, c'est l'aptitude des Français à marcher de pair en tout temps, dans les lettres comme dans les arts, à moyens égaux, avec les nations les plus favorisées sous ce double rapport. Nous ne contesterions pas toutefois à la Grèce et à l'Italie une finesse de tact et une supériorité de goût dues à l'influence d'un climat plus inspirateur, à une plus grande proximité des sources primitives comme à la surabondance des moyens d'exécution quant aux arts ; nous reconnaissons aussi qu'en général nos premières lueurs de science, lettres et arts, ne furent que le reflet de la splendeur romaine, reflet elle-même de la tradition grecque importée d'Orient. Ce rayon ne brilla d'abord par intervalles que sur les surfaces qu'il put frapper, et ne pénétra plus avant dans nos provinces centrales qu'en raison de l'état de l'atmosphère, qui, après de longues et épaisses ténèbres, ne s'éclaircit réellement, selon nous, qu'au retour des premières Croisades.

» cebant : idque primum græcam linguam ; deinde inito cum Romanis fœdere et » commercio latinam : unde, teste Varrone, dicebantur a Latinis *trilingues*, » etc. »

Telle était la réputation des écoles de Marseille, sous le rapport de l'instruction et des leçons d'urbanité qu'on y puisait, qu'un grand nombre de riches familles romaines y faisaient élever leurs enfans.

Cassini (*Mémoires de l'Académie des Sciences*, 31 mars 1692) remarque, à la gloire de toute la France, que Pithéas, contemporain d'Alexandre et le premier homme de lettres qui ait paru en Occident, était de Marseille [1].

Malheureusement, l'éclat monumental de cette ville a laissé peu de traces. On ne peut cependant douter de son intensité, quand on voit Strabon assimiler les édifices de Marseille à ceux de Carthage et de Rhodes, et citer des temples d'Apollon, de Diane, l'aiguille d'où Pithéas mesurait la hauteur du pôle, etc.

La porte dite de *César*, les souterrains de Saint-Laurent et quelques tombeaux chrétiens des premiers siècles, provenant des catacombes de Saint-Victor, et recueillis dans le musée de la ville, jalonnent seuls cette sorte d'illustration. L'esprit essentiellement commercial de Marseille aura, sans doute, comme il arrive toujours, éteint de bonne heure, dans cette ville, le sentiment des arts, même celui de conservation de leurs monumens.

Nimes. — Si l'on en croyait les historiens qui attribuent la fondation et le nom de cette ville à *Nemausus*, fils d'Hercule, Nîmes serait l'aînée de Marseille de plus de dix siècles ; mais, sans nous égarer dans un dédale de témoignages, plus ou moins controversables, qui ne défaillent jamais aux historiens de localités (tels que Gautier pour Nîmes), prenons cette ville à l'état de civilisation qu'elle emprunte de son contact avec les Phocéens. Sous le rapport monumental, son lustre ne doit dater que de sa soumission à Rome, due aux armes de *Fabius Maximus*, qui vivait plus de deux siècles avant Jésus-Christ.

Patrie de *Domitius Afer*, orateur de grand renom et préteur sous Tibère, Nîmes se glorifie surtout de la naissance d'*Aurelius Fulvius*, ce consul de Rome à qui *Antonin-le-Pieux* dut le jour.

Qu'on ne s'étonne donc pas que cet empereur, qui fit renaître entièrement de ses cendres la ville toute monumentale de Narbonne, ait doté la patrie de son père, la sienne par conséquent, de plusieurs de ces grands monumens, dont la surexistence sur un sol ravagé par *Chrocus*, par les Goths, qui firent une

1 Un de ces savans septentrionaux, dont les profondes recherches peu connues chez nous prouveraient que c'est avec bien plus de justesse que du temps de Voltaire qu'on pourrait s'écrier *sans flatterie :*

C'est du nord aujourd'hui que nous vient la lumière.

M. Lelewel, célèbre à divers titres, vient de faire revivre pour nous ce premier titre de gloire nationale, en s'occupant des travaux de Pithéas dans un ouvrage sur l'état de l'astronomie à l'époque où cet illustre Marseillais écrivait et observait dans sa ville natale (*voir* d'ailleurs sur son *aiguille*, *Tournefort*, *Voyage du Levant*, t. 1. p. 3. — *Eustat. ad Diony. Perieg.*, v. 75).

citadelle des arènes, par le terrible siége de Wamba et par les Sarrasins, témoigneraient presque de l'indestructibilité de quelques œuvres humaines (*voy.* note *I*).

Qu'Auguste et son gendre Agrippa, dont les médailles affrontées consacrent la double présence à Nîmes, l'an 638 de Rome, aient préludé à ces embellissemens par des constructions, dont la porte dite encore d'*Auguste* offre un beau vestige; que le grand constructeur Adrien, provoqué par une passion d'artiste, le besoin d'opposer son style propre à celui des architectes d'Auguste, et par celui non moins concevable d'enchérir sur le faste de son grand devancier, ait élevé un monument à Nîmes, à *Plotine*, sa bienfaitrice, c'est ce que nous trouvons à la fois naturel et glorieux pour cette ville; mais ce qui l'est plus encore, c'est l'intérêt soutenu que lui voua le pieux Antonin, et la reconnaissance de cette cité pour les fils d'adoption de cet empereur [1], auquel elle devait, entre autres, selon toute apparence, le plus majestueux et à la fois le plus utile de tous les monumens, dans le grand aqueduc de neuf lieues, résumé par les mots de *Pont-du-Gard* [2].

Le temple de Diane, ancien *Nymphæum*, à la restauration duquel des fonds ont été affectés, sur le rapport de M. Mérimée; la tour *Magne*, mausolée sans nom, qui subsiste contre toutes les règles de la statique, par la seule cohésion du ciment romain, comme la voûte plate des Thermes dont nous avons parlé, et un grand nombre de belles ruines, complètent l'ensemble des anciens édifices de cette ville *encore toute romaine*.

Bordeaux. — « *Burdigala*, sic dictam putant a Bardis celeberrimis illis » Galliarum vatibus, » était déjà honorablement citée dans Strabon, qui écrivait sous Auguste. Ses écoles jouissaient dès lors, comme celles d'Autun et de Lyon, d'une grande célébrité, à laquelle ne put qu'ajouter le séjour prolongé du poète Ausone, précepteur de Gratien, et qui, né dans cette ville, où il exerça des fonctions publiques, s'exprime ainsi à ce sujet :

Diligo Burdigalam, Romam colo : civis in illa,
Consul in ambobus; cunæ hic : ibi sella curulis.

Indépendamment du titre monumental qui constate, par les ruines d'un

[1] *Voir* la note *I* (pag. 98 et 99 de ce chapitre), sur la difficulté de déterminer les dates des monumens de ces époques et sur les divers essais de restitution de l'inscription de la *Maison carrée* de Nîmes.

[2] J.-J. Rousseau, qu'on n'accusera pas de fanatisme pour les arts autres que la musique, a exprimé avec l'admirable talent que nous nous plaisons à lui reconnaître dans tout ce qui n'est pas argutie ou sophisme, la profonde impression que lui laissa le premier aspect de ce monument gigantesque, sous lequel l'arc d'Orange, si majestueux lui-même, ne serait, pour ainsi dire, qu'un point dans l'espace.

Le dernier des trois ponts dont se compose cet aqueduc, en traversant le Gard, a cinq cent quatre-vingts pieds de long. Le premier des trois conduits distribuait l'eau à l'amphithéâtre de Nîmes, le deuxième à la fontaine de la ville, et le troisième dans les *villa* qui environnent cette ville : quels calculs! quels soins! et quelle pompe monumentale dans des objets de pure utilité publique!

bel amphithéâtre de deux cent vingt-sept pieds sur cent quarante, la résidence de Gallien, Bordeaux conserve encore quelques traces de son ancienne illustration dans sa *Porte-Basse* (de nom seulement), dans quelques débris de murs de son palais de Tutèle (temple des Dieux-Tutélaires), sacrifié, en 1454, pour l'agrandissement du *Château-Trompette*, et même dans son abondante fontaine de *Duge*, où le poète Ausone *puisa* au moins des inspirations dans ces vers :

Salve, fons, ignota hortu, etc.

Lyon. — Quoique fondé dans des temps plus rapprochés, environ quarante ans seulement avant l'ère chrétienne, Lyon, grâce à son origine toute romaine, dépassa bientôt en luxe de civilisation les autres grandes villes de la Gaule, ses rivales. N'est-il pas surprenant que cette colonie romaine, après seulement quelques années de fondation, ait mérité d'obtenir d'Auguste, dans sa nouvelle division de la Gaule, le titre de capitale de la Celtique (ou Lyonnaise), et ait été choisie bientôt après par les autres provinces soumises, au nombre de soixante, d'autres disent même de cent, pour recevoir le monument élevé à la mémoire d'Auguste [1] et à la gloire de Rome : « Arx Cæsari » Augusto dedicata? »

Pour apprécier l'importance des monumens de tous genres dont cette capitale, patrie de Claude, devait être couverte, monumens dont il reste bien d'ailleurs quelques traces dans les substructions recouvertes par les ruelles étroites qui constituent la nouvelle cité commerçante, et dans tous les pavés en mosaïque qu'on découvre chaque jour, il suffit d'observer ces majestueux débris d'aqueducs, en partie souterrains, pratiqués sur une distance de douze lieues, et sans considération de l'inégalité des terrains, nivelés par des ponts ou au moyen de syphons ; et cela dans le seul but de conduire l'eau des montagnes du Forez au confluent de deux de nos principaux fleuves!

Sous le rapport des lettres, on doit s'émerveiller encore davantage des succès précoces de l'école lyonaise, lorsqu'on voit Cicéron, presque contemporain de la fondation de cette ville, reconnaître que le Lyonnais L. Plotius

1 Le hasard sans doute, plus que les soins conservateurs, aurait, selon quelques archéologues, perpétué jusqu'à nos jours des fragmens de ce monument si remarquable des dispositions de nos populations à peine subjuguées pour leurs nouveaux maîtres, monument plus concluant encore que tous les baptêmes de villes, de la sollicitude d'Auguste pour nos provinces. En laissant les érudits disserter sur la dissertation publiée par M. Artaud (Lyon, 1829), et décider, jusqu'à nouvelle solution, si les quatre colonnes antiques de granit, placées dans la crypte de l'église d'Ainay, voisine du gisement de ce temple, sont celles reproduites dans la médaille qui en consacre le souvenir, nous nous en tenons à ce dernier témoignage qui appuie celui des historiens, notamment de Strabon, contemporain de l'érection de ce temple.

Il n'en est heureusement pas de même de ces tables de *bronze*, conservées dans le musée d'antiquités lyonnaises, dû aux soins du même savant, et où chacun peut lire cette harangue de Claude, que nous avons citée comme l'une des premières et des principales sources de notre émancipation intellectuelle. Ici, la controverse ne trouverait pas à mordre.

Gallus fut le premier qui enseigna publiquement la rhétorique à Rome (*ep. ad M. Titium, apud Suetonium, de claris Rhetoribus*). Pline le jeune aussi rend hommage aux lettres lyonnaises (*ep.* XI, l. IX).

AUTUN. — Plus au centre encore de la Gaule, Autun, la *Bibracte* de César, déjà fidèle à ce conquérant, justifiait à tous égards sous Auguste le patronage de cet empereur. Sa célébrité devait dater de bien loin, puisque *Lipsius* l'appelle « vetutissimam post Massiliam bonarum artium sedem. » La réputation des anciennes écoles æduensiennes, dont Tacite dit (l. III, § XLIII) : « Nobilissimam Galliarum sobolem, liberalibus studiis ibi operatam, » se maintint pendant les trois premiers siècles. Eumène, né à Autun, attachait d'autant plus de prix à y prononcer ses panégyriques, « quod avus ibi docuis-» set et quod Constantius Cæsar suum erga litteratos amorem testificaretur. »
Que penser du nombre, de l'importance et de la richesse des monumens dont les Césars dotèrent leur ville d'affection, lorsqu'après sa destruction et l'incendie qu'elle subit, à la fin du IIIe siècle, lors de la révolte des Bagaudes, et par le siége de Tétricus, après les dévastations d'Attila, le sacage des Bourguignons, la ruine des Sarrasins, en 730, et le coup de grâce de Rollon et de ses Normands, on trouve encore aujourd'hui dans Autun des édifices aussi remarquables que les portes d'*Aroux* et de *Saint-André*, que les ruines du temple de Janus (le Janitoye), d'un théâtre, d'une naumachie, que la pierre de Couard, etc. [1]?

VIENNE. — La capitale des Allobroges, Vienne, qu'*Eusèbe de Césarée* désigne comme étant, après Lyon, la plus ancienne métropole des Gaules, ne le cédait à aucune ville en antiquité ni en splendeur, depuis surtout que devenue colonie romaine, environ soixante ans avant notre ère, elle participa du luxe de la métropole du monde. On trouve, au livre VII, épig. VIII de Martial, contemporain de Néron et de Domitien, un témoignage bien positif du grand renom, à ces époques mêmes, de *Vienne-la-Belle*, où ce poète obtenait des

1 Nous trouvons ici une nouvelle occasion de rendre hommage à la sollicitude individuelle, plus efficace *jusqu'à ce jour* en matière de conservation que les mesures gouvernementales mêmes. M. Jolivet, bibliothécaire d'Autun, connu par le soin qu'il a mis à colliger de beaux fragmens des arts anciens trouvés dans cette ville, s'ingénia vainement pour sauver au profit de l'état ou de la commune une admirable mosaïque (le combat de Bellérophon contre la Chimère), mise à jour il y a quelques années près des murs de la ville nouvelle. Tout concours lui manquant, il prit, en désespoir de cause, le parti d'identifier cette mosaïque à une résidence qu'il se créa sur le lieu même, en faisant du pavage ancien celui de son rez-de-chaussée. De belles découvertes en pierres gravées, etc., dans les seules fouilles destinées à préparer cette construction, l'ont d'ailleurs dédommagé de ses sacrifices. C'est, comme l'observe M. Mérimée, une carrière nouvelle à ouvrir à l'active industrie française que celle des fouilles bien dirigées (*Notes d'un voyage dans le Midi*, p. 63).

La reine Brunehaut continua les empereurs romains par ses munificences pour Autun ; elle y construisit trois abbayes. Nous croyons que l'église de Saint-Martin, où cette reine fut inhumée, subsiste encore.

succès « qui lui causaient plus de joie que *s'il eût été lu par les lettrés d'Égypte,* » *que si le Tage eût rempli ses coffres d'or espagnol :* »

> Fertur habere meos, si vera est fama, libellos,
> Inter delicias *pulchra* Vienna suas, etc.

Les restes et fragmens remarquables d'aqueducs, de temples, d'amphithéâtres, et qu'on rencontre dans cette ville, déposent encore du soin que prenaient d'embellir Vienne les empereurs, dont elle formait la première station, lors de leurs voyages dans la Gaule. Plusieurs, et notamment Julien, y passèrent leur quartier d'hiver. Le musée, car à Vienne aussi on a eu l'heureuse idée d'en créer un, a cela de remarquable, que, comme à Nîmes, la localité bien défigurée, il est vrai, par diverses transformations, date à peu près du même temps que les principaux objets qu'elle contient. Si la pyramide à pans, nommée l'*aiguille*, placée près de la ville, est, comme on le croit, un hommage à la mémoire d'Alexandre-Sévère, ce doit être un motif de plus de veiller à sa conservation, à peu près assurée maintenant, dit-on, par un contrat municipal ; car ce prince, brave, modeste et lettré, tombé sur notre sol victime de son dévouement à l'ordre, se montra vraiment digne de la vénération et des regrets de tout l'empire.

C'est dans les murs de Vienne que se retira, en 407, ce Constantin, nommé empereur par ses camarades, sur la seule conformité de son nom avec celui du fondateur de Byzance.

Besançon. — Selon Chifflet, historien de cette ville, la fondation de *Vesontium* aurait précédé de plus de quatre cent trente ans celle de Rome ; mais, sans partir de si loin, bornons-nous à faire remarquer que César (*de Bello Gall.*, l. 1) la cite comme une des plus fortes villes de la Gaule, et que Julien, dans sa lettre au philosophe Maxime d'Éphèse, datée de 361 (lettre IX), en parle en ces termes : « Cette ville, *autrefois considérable*, où l'on voyait des » temples magnifiques, n'est aujourd'hui qu'une petite place nouvellement » rebâtie. » C'est que déjà Crochus, que l'on retrouve partout où il y avait des monumens à détruire, avait passé par là un siècle auparavant. Ce que Chrocus et ses dignes continuateurs Attila, les Burgondes, etc., n'ont pas entièrement effacé, ce sont les traces d'un amphithéâtre de cent vingt pieds, les parties encore subsistantes de la porte taillée dans le roc, et attribuée par les uns à Marius Vipsanius Agrippa, qui séjourna à Besançon, avant de passer le Rhin, et à Aurélien, par d'autres archéologues, plus habitués à juger de l'âge des monumens par leur style ; ce sont surtout les germes ineffacés de la grande cité romaine qu'on retrouve, à travers toutes les corruptions du langage, dans les noms de quartiers, de rues et de champs du territoire environnant cette ville, tels que le clos Sacra-Septa, Rom-Chau (*Collis-Roma*), la Rhée (*Vicus-Rheæ*), Montjuot (*Mons-Jovis*), Mercurio (*Mons-Mercurii*), Champ-Vacho (*Campus-Bacchi*), Cha-Muse (*Campus-Musarum*), et tant d'autres que cite La Martinière.

Les écoles Visontines étaient d'ailleurs célèbres : Titianus, professeur des deux Maximin, en sortait.

Arles. — Nous terminerons cet aperçu rapide de la gloire littéraire de quelques-unes de nos villes, et de leur participation à la somptuosité monumentale des Romains, par quelques curieux détails sur l'une des plus anciennes et des plus riches en magnifiques vestiges de divers genres, en grande partie restitués de nos jours.

L'*Arelate* de César, nommée par les Grecs, avant la conquête, *Théline*, comme qui dirait mamelle nourricière de la Gaule, n'a rien à envier à ses vielles consœurs du Midi. Chef-lieu de l'assemblée des sept provinces de la Gaule, elle reçut de Constantin, qui y séjourna [1], le baptême nominal, dont Auguste gratifia tant d'autres cités de la Gaule (*voy.* note G), et fut sans doute visitée souvent à ce titre par son fils Constance, qui y tint un concile. Arles conservait encore sous Honorius le nom de *Constantina-Urbs.* C'est dans cette ville, échappée à sa rage, et en présence de monumens, dont l'aspect intact dut en doubler le paroxisme, que le trop fameux roi des Allemands (ou des Vandales), le grand spoliateur Chrocus, subit, en 260, le juste châtiment de ses crimes, après *l'amende honorable* à laquelle il fut soumis [2].

Arles ne déchut pas de son rang sous les rois visigoths et ostrogoths, *Enric*, père d'*Alaric*, y ayant établi sa cour, et *Théodoric* la préfecture des Gaules.

La tradition qui nous montre *notre hôte* Childebert faisant exécuter les jeux du cirque dans les arènes restaurées par ce roi [3], donnerait même lieu de

1 La tradition locale lui assigne pour résidence un palais, dit aujourd'hui *de la Trouille*, situé sur les bords du Rhône, et dont il reste encore de grandes constructions. Par un singulier rapprochement auquel nous avons déjà fait allusion, ce palais des Césars est encore aujourd'hui ce que fut le nôtre d'après le récit de Jean de Hauteville, le refuge habituel des *pêcheurs* et des *pêcheresses* d'Arles et de sa banlieue.

2 Défait par Marius (on croit que ce fut le général, jadis armurier, qui succéda à Victorin), *Chrocus* fut conduit enchaîné sur les nombreux théâtres de ses dévastations et recueillit les témoignages d'exécration des populations atteintes à la fois dans leurs affections et dans les monumens, dont elles étaient fières, par ce génie de la destruction et du nivellement, que toute supériorité irritait et qui faisait marcher de front le massacre des évêques et la démolition de leurs basiliques.

Grégoire de Tours a dit de lui (lib. I, chap. XXX) : « Commoto exercitu, Gallias pervagavit..... » multæ adrogantiæ fertur fuisse... cunctas ædes, quæ antiquitus fabricatæ fuerant, a fundamentis » sublatæ vocant, incendit, diruit atque subvertit. » Et (cap. XXXII) : « *Chrocus* vero apud Arelatensem » Galliarum urbem comprehensus, diversis adfectus suppliciis, gladio verberatus interiit : non im- » merito pœnas, quas sancti Dei intulerat, luens. »

3 Procope dit (liv. III de la *Guerre des Goths*) que les premiers rois francs présidaient aux jeux d'Arles. Agathias observe aussi que les premiers Français imitèrent les Romains ; et Duchesne, dans les *fragmens* donnés (t. I, p. 238), nous a conservé cette preuve bien plus positive encore : « Unde » et Arelate nunc resident, ad certaminis equestris spectaculum. »

On trouve en outre des titres de la sollicitude religieuse de Childebert pour cette ville dans la fondation du monastère de Saint-Aurélien. Martenne et Durand, dans leur *Voyage littéraire* de 1724, en citent la dédicace (p. 286, 287).

supposer qu'Arles aurait conservé toute son importance jusqu'à l'époque où les Sarrasins en firent le siége [1].

Quoi qu'il en soit, Arles offre encore aujourd'hui, dans les débris de sa grandeur passée, le spécimen le plus curieux et le plus complet des arts *égyptien*, *grec*, *romain*, *chrétien* (des premiers siècles) et *byzantin*, considérés sous diverses faces, savoir :

Obélisque égyptien de cinquante-deux pieds sur sept de diamètre à la base, produit sans doute d'un don de parinage de Constantin [2], symbole d'unité, s'il

---

1 Sidonius Apollinaris parle d'une place d'Arles qui était garnie de statues dans tout son pourtour, et qui par conséquent avaient été respectées jusque vers la fin du Ve siècle.

Il faut croire d'ailleurs que saint Trophime, le disciple des disciples de Jésus (ou plutôt l'évêque envoyé à Arles vers 250, sous Dèce, par le pape Fabien, et dont parle Grégoire de Tours), ne renversa que les *idoles* sans attaquer les monumens du paganisme, puisque les constructions où furent trouvées enfouies de belles divinités païennes avaient survécu à la disparition de ces statues.

N'est-ce pas, au demeurant, à cet excès de zèle pieux qu'on doit la conservation de ces chefs-d'œuvre? L'admirable *Vénus*, adorée par les Arlésiens, qu'on trouva en 1651 en creusant un puits, non plus que les autres belles statues découvertes plus récemment, restées sur le sol, n'auraient certainement pas résisté aux chances de destruction de plus de quinze siècles. Sauf les restaurations reconnues et signalées par M. P. Mérimée, l'amphithéâtre paraît être resté intact jusqu'à la construction des tours destinées à la défense de la ville, construction suivie de celle des nombreuses habitations, qui transformaient encore *il n'y a pas douze ans* cet admirable cirque en un *pâté d'échoppes*.

Il appartint à l'un de nos plus honorables contemporains d'entrevoir la possibilité de rendre ces arènes à leur état normal, et de purger son pays de la honte que faisait rejaillir sur toute la France cette dégoûtante transformation.

En antiquaire zélé, quoique riche, M. le baron Laugier de Chartrouse, alors maire d'Arles et depuis député, plus *oseur* que ses devanciers, entreprit, coûte que coûte, cet immense déblaiement avec l'ardeur que la plupart de ses collègues mettaient en même temps à niveler les monumens historiques pour construire des bazars, etc.

Il faut avoir vu comme nous M. de Chartrouse à l'œuvre, consacrant sa double influence et tout son temps à lever les difficultés inextricables et sans nombre qui surgissaient seulement de deux cents contrats d'acquisition, etc., sans parler des soins continuels qu'exigeait la direction de semblables travaux, pour pouvoir lui rendre aussi franchement l'hommage que nous avons cru devoir consigner ici comme exemple à proposer aux magistrats de nos villes historiques.

2 Nous hasardons cette opinion en la fondant sur les soins que se donna *Constantin*, à l'imitation d'Auguste et de Caligula, pour enrichir ses deux capitales de ces stèles consacrés au soleil, sur l'origine et la destination desquels les élucubrations de Young et de Champollion n'ont jusqu'ici produit que des suppositions. Le plus grand obélisque connu, le *lateranense*, que Constance fit placer dans le grand cirque de Rome, avait été relevé du poste qu'il occupait depuis longtemps déjà devant le temple du soleil à Héliopolis, et conduit sur le Nil à Alexandrie par *ordre de Constantin* (Ammien-Marcellin, l. XVII, c. IV), et il n'est pas douteux que les deux obélisques existant encore à Constantinople ne soient également des produits d'importation dus au fondateur de cette ville. L'inscription grecque et latine de celui de l'hippodrome (l'almeïdan actuel) porte que Théodose, dont, par un anachronisme digne de notre âge, on grava les victoires sur le piédestal, ne fit que *relever* ce monument, en 390, du lieu où il gisait déjà depuis longtemps; l'autre obélisque, celui placé dans les jardins du sérail, doit être également le fruit des immenses soins que prit Constantin de meubler sa capitale aux dépens de la Grèce et de l'Egypte. On peut donc bien admettre que les vaisseaux expé-

en fut (comme monolythe), rappelant à la fois la métaphysique religieuse et l'art gigantesque, mais raide et stationnaire, de cet ancien peuple, monument voué d'ailleurs sous l'inspiration et le patronage du plus grand roi de la chrétienté au culte primitif dont cette *poutre* (comme dit Pline) était l'expression et l'image [1].

L'art *grec* y brillait et y brille encore de tout son lustre, et dans cette belle Vénus de six pieds, d'un marbre et d'un travail qui ne laissent pas de doute sur l'*atticisme* du ciseau qui le créa, comme dans les admirables sculptures que chaque fouille produit, et dont deux fragmens, la belle tête de Diane trouvée récemment et restée à Arles, et le torse de la même figure antérieurement recueilli et absorbé comme la Vénus par notre musée central, tendent sans doute à se rejoindre [2].

L'art *romain* du plus beau temps domine encore dans plusieurs grandes constructions de cette ville. Le cirque déblayé et le théâtre qu'on déblaie en sont de magnifiques produits, auxquels viennent se joindre de nombreux

diés en Afrique par Constantin auront, chemin faisant, déposé un de ces monolythes dans la ville que cet empereur avait honorée de son nom.

1 Si l'on s'en rapporte à Pline, qui aurait bien dû nous transmettre son dictionnaire égyptien, le nom qu'on donnait à ces aiguilles signifiait *rayon* en langue du pays (*ita significatur nomine Ægyptio*), « et ces espèces de *poutres* qui représentaient *en quelque sorte* les rayons du soleil, por- » taient sur leurs flancs l'interprétation des lois de la nature et le résultat de la philosophie égyp- » tienne. » Trouvé en 1389, enfoui dans un jardin près du Rhône, ce monument d'art doit la vie à un édit de Charles IX (chose étrange! diront les frondeurs); mais ce ne fut qu'un siècle après, en 1676, qu'il en jouit réellement. Le conseil de ville d'Arles saisit pour son érection l'application qu'offrait la devise du grand roi au culte dont ce monument était le symbole. L'allusion fut même forcée, car, de peur qu'elle n'échappât, on surmonta le pyramidion d'un globe azuré aux armes de France, surmonté à son tour d'un immense soleil, avec de nombreuses inscriptions très explicites sur l'objet de cette double dédicace.

2 La divinité des Arlésiens, proscrite par saint Trophime, fut relevée de cette sentence par Louis XIV, qui compléta la réhabilitation en l'admettant dans son palais de Versailles, d'où elle est venue occuper la place qu'elle remplit si bien dans notre musée; rien de mieux sans doute pour une époque où l'*état était le souverain*, et où le cabinet du roi formait le seul musée de France; mais aujourd'hui que l'art se trouve *décentralisé* par la création de musées communaux, comme il en existe un beau à Arles sous la direction éclairée de M. Huard, est-ce le cas de poursuivre un système qui appauvrit les localités, sans enrichir réellement un dépôt central gorgé de biens, comme le nôtre? Le prestige d'un objet exhumé s'accroît, sur le lieu même de la découverte, de l'isolement, de la rareté des produits et de toute la magie des traditions circonvoisines, tandis que loin de son gisement, perdu dans la foule et réduit à figurer tout au plus le *second dans Rome*, il dépouille cette auréole pour descendre au rang de marchandise prisée selon sa valeur relative. Ce serait peut-être d'ailleurs une question à soulever, même à traiter législativement, que celle de savoir si l'état a le droit de saisir par des moyens quelconques, et les communes celui d'aliéner les objets d'art appartenant aux localités, et qui, consacrant leur gloire historique, tendent à accroître les ressources communales par l'attrait si productif de la curiosité nationale et étrangère. Il est vrai que la mesure serait aujourd'hui bien tardive. (*Voyez* à ce sujet, pag. 132, la note sur les musées d'Orléans, de Rouen, etc.)

débris de construction, notamment dans le quartier de la ville où s'éleva jadis, dit-on, le prétoire, remplacé par la basilique de Saint-Trophime.

Quant à l'art *chrétien* du Bas-Empire, on en chercherait vainement ailleurs d'aussi nombreux et d'aussi remarquables monumens. Rien de plus curieux pour notre histoire de l'art [1] que ces sarcophages presque contemporains de ceux des catacombes qui couvraient, et dont plusieurs ornent encore, les *elis-camps*, cette nécropole, en d'autres termes, ce *Père-la-Chaise* du moyen âge, appauvri par les prélèvemens et par les largesses de Catherine de Médicis [2], mais encore très remarquable, ne fût-ce que comme monument de la tolérance religieuse de nos ancêtres [3].

Il nous resterait à citer la basilique de Saint-Trophime comme l'un des plus beaux types de l'architecture et de l'ornementation *byzantines*, mais notre chapitre III le réclame, et nos lecteurs nous dispenseront bien volontiers d'étendre encore cette trop longue note : la nomenclature donnée à la note *G* de quelques-unes des villes gauloises qu'Auguste honora de son nom et les aperçus de la note *N* sur les monumens romains existant dans notre Gaule

1 M. Charles Lenormant, dans un article empreint de la profonde instruction et de la haute et lucide sagacité qu'on remarque dans ses dissertations les plus ardues, a donné sur la sculpture de ces sarcophages, et des productions analogues du même art dans les bas temps, des détails auxquels nos lecteurs nous sauront gré de les renvoyer (*Trésor de glyptique*, *etc.* Ornemens. — 2e partie, 3e livraison). L'occasion d'en parler s'offrira d'ailleurs à nos chapitres III et V, et à propos des villes nées au moyen âge.

2 D'après l'opinion qu'on nous a faite sur cette princesse, dont on n'a peut-être pas assez apprécié la fausse position, d'abord entre la duchesse d'Etampes et Diane de Poitiers, puis vis-à-vis des Guises, nous en serions presque à regretter d'avoir si souvent à parler de sa passion pour les arts et de son goût éclairé pour les nobles constructions comme pour les collections. Il faut pourtant faire la part de ce qui peut tendre à modifier les cruelles impressions retracées par ce nom seul, et rendre à Catherine dissimulée, superstitieuse, etc., etc., cette justice, que son séjour de 50 ans en France fut marqué par de grands services rendus aux arts.

Le goût de la petite nièce de Léon X, et, d'après le témoignage même de Philibert de l'Orme, son talent personnel, ses souvenirs d'Italie, et le désir de continuer chez nous ses traditions de famille, contribuèrent beaucoup à illustrer, sous ce rapport, le règne de Henri II, près de qui elle exerça du moins cette sorte d'influence.

Nous parlerons ailleurs de son château des Tuileries, de ses travaux au Louvre, de son hôtel de Soissons, de son sépulcre des Valois à Saint-Denis, etc., et des nombreux manuscrits provenant de son aïeul, dont elle a enrichi la Bibliothèque royale ; notre remarque actuelle ne se rattache qu'au voyage presque triomphal qu'elle fit en 1564 et 1565 avec Charles IX visitant son empire comme Auguste, sans comparaison. Dans ce voyage célèbre par la fête donnée dans les arènes de Nîmes, Catherine fut également frappée des monumens d'Arles, et surtout de ses sarcophages. Elle en demanda plusieurs et en donna au duc de Savoie et à d'autres seigneurs. De très curieux ont été recueillis au musée d'Arles.

3 Les plus anciens de ces sarcophages ne datent guère que du IVe siècle. Le *diis manibus*, alternant avec le signe de la rédemption, prouve qu'à ces époques la terre ne faisait pas encore *acception* ou plutôt exception de personnes. Le païen endurci et le néophite exalté, les persécuteurs et les persécutés dormaient paisiblement côte à côte dans le sein de la mort qui confondait tout *alors*.

vers l'année 292, viendront d'ailleurs s'y rattacher et former un faisceau de preuves à l'appui de nos remarques contraires, nous le savons, à beaucoup d'idées reçues, mais qui, reconnues justes, confirmeraient pour les arts ce que M. Guizot a si bien démontré pour la civilisation en général, en disant :

« On peut dire que la France a été le centre, le foyer de la civilisation de » l'Europe... et il est impossible de méconnaître que toutes les fois que la » France s'est vue devancée dans la carrière de la civilisation, elle a repris une » nouvelle vigueur, s'est élancée et s'est retrouvée bientôt au niveau ou en » avant de tous (*Histoire Générale de la Civilisation*, p. 4 et 5). »

On ne peut en tout cas nous savoir mauvais gré des illusions qui nous montrent quelques-unes de nos villes, rivalisant d'éclat dès les premiers siècles avec le foyer même d'où partit le rayon vivifiant ; et d'autres, telles que *Gergovie* prospérant sous la consécration baptismale d'Auguste (*voy.* note *G*), de manière à se faire emprunter par Néron, quelques années plus tard, le seul sculpteur auquel ce prince artiste ait voulu confier sa reproduction colossale[1].

(*F*, page 2.) Gibbon remarque qu'après la chute des Ptolémées il s'écoula près de deux cents ans (jusqu'au règne de Septime-Sévère) avant qu'un Égyptien fût admis dans le sénat de Rome, où les Gaulois obtinrent leur entrée quatre-vingt-quinze ans après la conquête de leur pays. Le sénatus-consulte de la septième année du règne de Claude qui leur conféra ce droit fut en grande partie obtenu par l'insistance de cet empereur, qui, Gaulois de naissance, ne partageait pas les préventions romaines contre « ce ramas d'é- » trangers, dont les ancêtres avaient taillé en pièces des armées romaines, » avaient tenu Jules-César assiégé dans Alésie (*Tacite, Annales,* l. XI, § XXIII). »

C'est dans ce dernier historien que nous puiserons également la preuve que dès son époque (Ier siècle) les Gaulois n'étaient plus exclus du commandement des légions et des provinces, et que ce que nous appelons la fusion des deux peuples était opérée : « Ipsi plerumque legionibus nostris præsidatio : » ipsi has aliasque provincias regitis. Nihil separatum clausumve, etc. (*Hist.*, » lib. IV, § LXXIV). »

(*G*, page 2.) Dans ses limites naturelles, malheureusement restreintes aujourd'hui, la Gaule, bornée par les Alpes (y compris la Suisse), par le Rhin, la mer et les Pyrénées, contenait, à l'époque de la conquête, cent quinze cités,

1 *Zénodore*, dont le nom est évidemment grec, appartenait probablement à cette nation. Winckelmann n'en doute pas (l. VI, chap. VI) ; n'est-ce pas un motif de plus de constater comme un fait digne de remarque, l'existence à cette époque d'un aussi grand artiste au milieu de nos montagnes d'Auvergne ? Ajoutons qu'il y travailla dix ans à une statue de Mercure qui coûta quarante millions de sesterces (neuf millions de francs) (*V.* Pline, l. XXXIV, cap. 8, § 1) ; et que ce ne put être par dénuement que Néron, sur la haute réputation de Zénodore, l'arracha à notre sol et à nos encouragemens, « accetus est à Nerone », pour s'élever sa célèbre statue de cent vingt pieds (*voy.* chap. V).

En considérant les travaux exécutes à *Augustonemetum*, dès le Ier siècle, par Zénodore comme point de départ de la chronologie de la sculpture française, on regrette d'autant plus que ce bel art ait attendu aussi longtemps avant de remonter à ce premier niveau,

comprenant environ huit cents villes ; et si le dénombrement donné cent vingt ans plus tard par l'historien Josèphe est exact, quatre cents villes nouvelles se seraient élevées dans cet intervalle de temps ; mais ce prétendu accroissement doit tenir en grande partie au système de classement et à la nuance, souvent très légère, qui distinguait la *cité* (civitas) de l'*oppidum*, ou encore à des considérations de localités, applicables par exemple à Lutèce, qui, malgré son exiguité, démontrée par sa circonscription alors tout insulaire, n'était pas moins dès lors, à raison sans doute de sa situation géographique, considérée comme une place importante, même au temps de César (c. VI)[1], qui y convoqua les états de la Gaule : « Concilium Lutetiam Parisiorum transfert. »

Lorsque Auguste, après avoir soumis l'Aquitaine, visita la Gaule en souverain désireux de connaître ses besoins et d'y satisfaire, non content de subdiviser les cent états qu'elle comprenait suivant le cours des rivières, il s'occupa de les rattacher à l'empire par d'autres liens que ceux de la crainte et de la soumission. Son principal moyen, déjà employé par divers conquérans, et par Auguste lui-même dans d'autres dépendances de son empire, fut de rehausser l'importance d'un grand nombre de villes autres que celles déjà romaines par leurs relations coloniales, soit en leur donnant son nom, soit en les créant, comme Lyon, métropoles de nouvelles divisions qu'il créait. Environ deux siècles de repos presque continu dans la Gaule favorisèrent le développement de cette grande pensée, dont la trace subsiste encore dans nos géographies latines. Citons quelques exemples :

Trèves, la plus ancienne ville de la Gaule-Belgique, selon les historiens

1 Dulaure attribue à Julien le germe de nos libertés municipales, et dit que sous son règne le chef-lieu des Parisiens reçut le titre de cité, perdit son nom primitif de *Lutetia*, et fut appelé *Parisii*, les Parisiens ; et il ajoute, t. I, p. 134 : « Ce ne peut être que lorsque cette ville fut *érigée en cité*, qu'elle devint le siége d'un évêché.

Nous n'argumenterons pas sur l'époque précise où *Parisii* a prévalu, malgré les preuves que nous pourrions citer de la conservation du nom de *Lutèce*, dans plusieurs ouvrages du V[e] et du VI[e] siècles : nous ferons seulement remarquer que, si la constitution de l'évêché entraînait, comme nous le croyons aussi, celle de la Cité, il faut que Paris renonce à avoir cette dernière obligation à Julien, qui ne vint dans cette partie de la Gaule qu'en 356, époque postérieure de dix ans à celles (346 et 347), où un évêque de Paris, Victorin, assistait en cette qualité au conseil de Cologne (*Concil, Labbe*, t. XI, p. 615 et 623).

De combien d'autres redressemens de ce genre l'ouvrage si répandu, et d'ailleurs fort remarquable, de Dulaure pourrait fournir la matière ! Notre tour viendra sans doute ; mais les erreurs, dans une miscellanée comme la nôtre, n'auraient pas la même importance que chez ce grave historien, où elles pullulent ; ce qui tient sans doute à l'immense quantité de faits qu'il a voulu retracer. On se sent d'ailleurs moins indulgent pour un écrivain qui élève comme Dulaure la prétention dogmatique de ne jamais errer, et de n'écrire que d'après des études approfondies. Comment excuser, par exemple, qu'après avoir pris le soin de faire connaître qu'il a composé un ouvrage sur l'état géographique et *politique* des Gaules, pendant la domination romaine, il répète, pages 98 et 133 du tome I[er], que *Valens* résidait à Paris avec Valentinien, en novembre et décembre 365, tandis qu'il est si notoire que de 364 à 366, époque de la mort de Procope, Valens ne quitta pas l'Orient, etc., etc.

qui la fondent douze cent cinquante ans avant Rome, échangea son nom de *Treviri* contre celui d'*Augusta Trevirorum*. A cette dot purement nominale les successeurs d'Auguste en ajoutèrent une plus réelle, grâce à laquelle la métropole de la Gaule finit par balancer l'éclat plus métropolitain encore de Rome même. Constantin surtout l'enrichit d'un capitole et d'autres embellissemens propres à justifier les épithètes que lui prodigue Ammien-Marcellin, de « principum domicilium, principum solium, Urbs Augusta, etc., » et l'importance que lui donne Ausone dans ses vers *de claris Urbibus*.

> Omnipotens dudum celebrari Gallia gessit
> Trevericaque urbis solium : quæ proxima Rheno
> Pacis aut in mediæ gremio secura quiescit :
> Imperii quod alit, quod vestit et armat.

Trèves était en effet une des huit cités de la Gaule qui avaient le privilége de battre monnaie et de fabriquer des boucliers, des armes et des vêtemens pour les armées romaines.

La splendeur de cette ville fut de longue durée, car on retrouve dans Fortunat, au VI[e] siècle, les mots de *nobilis urbs, nobilium et caput*, appliqués à Trèves, qu'Anastase nomme encore au IX[e] *Metropolis Galliarum* (*voy.* note *N*).

De toutes les villes de Gaule, assez nombreuses comme on va le voir, auxquelles Auguste imposa son nom, devenu patronimique, on ne voit guère qu'Autun qui ne l'ait pas secoué, ou du moins qui ait conservé dans son appellation actuelle l'empreinte baptismale, corrompue il est vrai, du nom d'*Augustodunum*, donné par cet empereur à la *Bitracte* de César, à l'*oppidum apud Eduos maximæ autoritatis*.

Serait-ce un témoignage du constant dévouement aux intérêts de Rome que montrèrent, dès l'époque de la conquête, les fidèles Eduens de César : «Æduos » quos præcipuo semper honore Cæsar habuit pro vetere et perpetua erga po- » pulum romanum fide? »

Cette trace aurait alors été conservée pour perpétuer les dispositions assez étranges d'une population du centre de la Gaule en faveur de ses conquérans, dispositions mises cependant à de rudes épreuves, et qui, trois siècles plus tard, auraient coûté à *Augustodunum* les monumens accumulés dans cette ville par la faveur impériale dont elle jouissait, si notre *fondateur*, Constance-Chlore, n'eût pris le soin d'acquitter la dette de Rome en réparant les dommages causés par l'indignation patriotique de Tétricus (*voy.* la note *E* pour les autres titres de cette ville à l'intérêt des archéologues).

Notre intention n'étant pas de recommencer ici une nouvelle série de villes gauloises plus ou moins célèbres, bornons-nous à citer, comme ayant été nommées par Auguste, en France seulement [1] : Auch (*Augusta-Ausciorum*

1 Les autres parties des Gaules participèrent également à cet honneur : Londres, par exemple, reçut le nom d'*Augusto-Londinium* ou *Trenobantum*, etc.

Ptolomée); Soissons (*Augusta-Suessonum*); Saint-Paul-Trois-Châteaux (*Augusta-Tricastricorum*); Tours (*Augusta-Turonum*); Saint-Quentin (*Augusta-Veromanduorum*); Troyes (*Augusta-Bona*); Poitiers (*Augustoritum*), etc., et encore Clermont (*Augustonemetum*); soit que ce nom, disparu comme les autres, dût, ainsi que le pensent quelques auteurs, remplacer celui de la Gergovie de César, ou que, selon l'opinion de Longuerue, etc., ce fût *le titre* de la fondation faite par Auguste d'une ville nouvelle à une lieue de cette Gergovie même 1.

(*H*, pag. 2.) Le soin qu'on prit de buriner sur les tables de bronze trouvées dans le Rhône (*voir* les *Notes* de l'abbé Brotier et l'ouvrage de M. Artaud) le discours que Claude prononça dans le sénat pour obtenir le sénatus-con-

1 Quoi qu'il en puisse être de cette alternative qui divise encore les érudits, la ville rebaptisée ou fondée par Auguste ne conserva pas longtemps ce dernier nom, puisque Grégoire de Tours n'y fait aucune allusion en parlant à vingt reprises de Clermont, qu'il nomme toujours *urbs Arverni*, du nom de ces Auvergnats dont parle César.

A ce sujet, qu'on nous permette une remarque qui découle naturellement des observations de Grégoire de Tours.

Au livre XVI, chap. XXX de son *Histoire*, il parle d'un *temple gaulois* dédié à *Vasso* (le Mars ou le Mercure de ce peuple), qui existait à Clermont (*urbs Arverni*) et que Chrocus brûla, ruina et bouleversa, malgré l'épaisseur de trente pieds qu'avaient ses murs : « Veniens vero Arvernos, delu- » brum illud quod Gallica lingua Vasso Galateæ vocant, incendit, diruit atque subversit. »

Or, si l'on se reporte aux monumens du siècle d'Auguste, de cette époque où l'art romain, professé par Vitruve lui-même, savait assurer la solidité des édifices autrement que par l'épaisseur démesurée des murailles, on serait en effet disposé à considérer ce temple comme une œuvre gauloise antérieure au voyage d'Auguste, et appartenant à une de ces époques primitives où les peuples, étrangers au sentiment comme aux règles de l'art, font consister le grandiose dans la masse ; mais alors comment concilier l'existence de ce temple dont les débris furent, dit-on, employés à la construction de la cathédrale actuelle de Clermont, avec la fondation de cette ville par Auguste ? Peut-on supposer que les *Arverni*, en construisant leur nouvelle ville sous le patronage et peut-être des deniers de l'empereur, auraient répudié non-seulement ses dieux, ce qui pourrait s'admettre à la rigueur, les religions païennes n'étant pas exclusives, mais encore les principes d'art auxquels tenait beaucoup le prince qui se vantait *d'avoir trouvé Rome de briques* et de *la laisser de marbre ?*

Il faudrait donc, selon nous, ou que Grégoire de Tours se fût trompé en nous donnant comme un ancien temple *gaulois* de proportions insolites un monument du siècle d'Auguste, ou que ce temple, s'il remontait réellement à l'état d'indépendance de la Gaule, ait existé à *Gergovie*, dont, en ce cas, *Augustodunum*, *urbs Arverni*, et *Clermont*, seraient la continuation, avec le seul effet d'une transformation toute nominale.

Dans toutes les hypothèses on doit admettre que ce fut pour ce temple, détruit seulement vers la moitié du troisième siècle, que Zénodore exécuta en dix ans, sous Néron, la statue de Mercure en bronze, du prix de neuf millions. dont nous avons parlé note *E*, monument que n'aurait pas admis le culte des Gaulois qui ne personnifiaient pas leurs dieux, et dans la valeur matérielle duquel Chrocus trouva du moins, comme dans le plomb qui, selon Grégoire, recouvrait le temple, de quoi satisfaire à la fois sa cupidité et sa fureur dévastatrice.

Quant à la différence du vocable, elle importe assez peu, rien n'établissant positivement si Vasso était le Mars ou le Mercure des Gaulois. Quoi d'ailleurs de plus commun, même chez nous, que ces transformations de dédicace, surtout dans le passage d'un culte à un autre ?

sulte dont nous avons parlé, afin de vouer ses nobles paroles à la reconnaissance des Gaulois, prouve l'importance qu'on y attachait, et l'espoir qu'on mettait dans cette allocution pour les prospérités futures de la Gaule. Tacite, dont les expressions, à raison de sa position élevée et de son grand caractère d'historien, ont ici presqu'autant d'autorité que celles de Claude lui-même, rehausse encore le mérite de la pensée et de la forme de ce discours : il ne craint pas d'attribuer à Claude l'assimilation complète des vaincus aux vainqueurs dans ce passage remarquable (*Annal.*, l. XI, § XXIV) : « Nunc pœnitet » Balbos ex Hispania nec minus insignes viros a Galliâ Narbonensi transivisse? » Manent posteri eorum nec amore in hanc patriam nobis concedunt. » (Regrettons-nous d'avoir pris à l'Espagne des Balbus et à la *Gaule-Narbonnaise* tant d'hommes non moins illustres? Leur postérité subsiste encore, et leur amour pour cette patrie ne le cède point au nôtre.) » Et dans cet autre passage plus significatif encore, où il reconnaît que depuis la conquête de la Gaule la paix avec ses habitans a été constante et solide, « continua inde ac fida pax, » et engage les pères conscrits à consommer l'union des deux peuples qui ont des mœurs, *des arts*, des alliances communes, « jam moribus, *artibus*, affinitatibus » nostris mixti. »

C'est dans cette même allocution qu'on trouve une pensée profonde, quoique bien simple, que l'homme du pouvoir devrait toujours avoir présente et que M[me] de Sévigné s'est appropriée par ce mot piquant : « Ce que nous voyons » aujourd'hui sera l'histoire un jour. »

Tacite fait dire à Claude : « Quæ nunc vetutissima creduntur nova fuere ; » et plus loin : « Inveterescet hoc quoque : et quod hodie exemplis tuemur, in- » ter exempla erit » (ceci deviendra ancien à son tour, et ce que nous défendons par des autorités en servira). *Voy.*, sur les *Discours* de Tacite, l'abbé Barthélemy, *Mém. de Littérature*, t. XXVIII, p. 579.

(*I*, pag. 3.) Ce long intervalle de sécurité fut mis à profit par divers empereurs ou par leurs lieutenans pour l'embellissement de la Gaule. Nous avons

1 Bien qu'il n'existe en France qu'un petit nombre de monumens romains dont on puisse assigner la date précise, on s'accorde cependant à reconnaître que les plus remarquables appartiennent au siècle des Antonius, siècle de décadence, dit-on, en le comparant à celui d'Auguste, d'après la profusion des ornemens et l'incorrection de certains détails, mais cependant bien pompeux encore. En l'absence de dates, de caractères positifs ou de traditions écrites, on a cherché des analogies de style et des circonstances à la fois honorables pour le prince et pour le pays : c'est ainsi qu'on est arrivé à supposer, par exemple, que la plupart des arcs-de-triomphe qui, plus ou moins altérés, couvrent encore le sol de la Provence, tels que ceux d'Orange, de Saint-Remy, de Carpentras, etc., avaient été érigés en l'honneur de Marc-Aurèle, dont les victoires en Germanie assurèrent la sécurité de la Gaule. C'est d'ailleurs en général, ainsi que nous l'avons déjà fait remarquer, aux règnes des meilleurs ou des plus grands princes qu'appartiennent les plus beaux et les plus nombreux monumens fondés par leurs soins généreux ou par l'élan des populations reconnaissantes.

Winckelmann confirme cette observation générale en disant (t. II, p. 439) « que Titus fit plus pour » les arts en deux ans qu'il régna, que Tibère n'en avait fait dans le règne de vingt-deux ans ; »

parlé dans la note *E* de plusieurs villes richement ornées pendant cette période, entre autres de Nîmes 1, restée toute romaine, et de Narbonne, dont les édifices jadis si remarquables se résument, comme nous l'avons dit, en un kaléidoscope monumental offert à la curiosité de François Ier ; mais beaucoup d'au-

et (p. 478) « que l'art, considéré seulement sous le rapport de la peinture et de la sculpture, tomba » en décadence sous Commode, fils et successeur indigne de Marc-Aurèle, pour ne reparaître que » plusieurs siècles après, semblable, ajoute ce grand historien de l'art, à un fleuve qui se perd » sous terre et qui ne se montre qu'à une très grande distance de là. »

1 Nous allons, sauf à tirer sur nos gens et à faire sourire les indifférens en matière archéologique, citer deux témoignages des difficultés qu'on éprouve à classer les anciens monumens par *phase d'art*, à raison du plus ou moins de sobriété dans leur ornementation, etc., et des déceptions auxquelles on s'expose en procédant par voie conjecturale, et surtout en substituant l'esprit de système à celui d'observation et au doute, s'il y a lieu.

Ce sont les notes d'un voyage dans le Midi, de M. P. Merimée, qui nous fourniront les preuves de la vanité de nos systèmes, lorsqu'ils ne reposent que sur une idée fixe à laquelle nous plions sans autre examen toutes les déductions, pour obtenir une palme que trop souvent, hélas ! un autre nous arrache pour se la voir enlever à son tour, car le propre de tout système est d'en susciter d'autres qui, ainsi qu'il arrive depuis trois siècles pour les monumens celtiques, triomphent tour à tour tant qu'il ne surgit pas, du hasard quelquefois, une démonstration qui vient confondre toutes les hypothèses.

Le président Séguier avait, par une ingénieuse combinaison, restitué entièrement, il le croyait du moins et les savans aussi, l'inscription dédicatoire de la Maison carrée de Nîmes, dont les lettres de bronze ont disparu en laissant seulement la trace des pointes qui les fixaient sur la frise ; il résultait évidemment de la disposition des deux trous, seuls apparens à la place qu'occupait la première lettre, que le monument avait été dédié à Auguste, et l'on s'accorda dès lors à reconnaître que son style ne démentait pas cette noble origine ; mais un Nîmois, moins facile à convaincre que ce qu'on appelle le monde savant, M. Pollet, s'avisa, dans son scepticisme, d'y regarder de plus près, et parvint, sans doute au moyen d'un lessivage, à découvrir à la place qu'occupait cette première lettre si décisive, trois nouveaux trous que le mortier avait cachés aux yeux moins exercés de M. le président Séguier. On juge du bouleversement que cette grande découverte opéra dans les convictions. Le changement du C en M transforme, à n'en pas douter, le temple d'Auguste en un monument élevé par les Nîmois aux deux fils adoptifs de leur grand compatriote Antonin, Marc-Aurèle et Lucius Verus ; la preuve s'en tire en outre, pour qui a d'excellens yeux et un peu de confiance, des mots *principibus juventutis*, qu'il ne tient qu'à vous de lire dans une espèce d'ombre d'inscription configurée par d'autres trous. Attendons le résultat d'une nouvelle investigation....

L'autre fait est plus gai et prouve avec quel aveuglement certains Winckelmann de provinces, fort louables d'ailleurs dans leurs intentions, chevauchent poétiquement sur le *dada* qu'ils enfourchent, disposition excellente pour produire des objets d'art, mais non pour les juger.

M. Malafosse, antiquaire du Midi, moins versé sans doute dans la science de l'antiquité que les Du Mège, les Chaudruc de Crazanne et autres, décrivant et commentant les bas-reliefs des monumens de Saint-Rémy, les a *jugés* du premier siècle et nous a *prouvé*, à nous autres étrangers à cette localité, comme quoi telle composition, fruit sans doute des encouragemens de notre vainqueur, grand amateur, comme Suétone le prouve, reproduisait la victoire de Jules-César dans la Gaule : telle la défaite des Allobroges et la mort de la fille d'Orgetorix ; tel le trépas à jamais déplorable de notre respectable aïeul Camulogène, etc. ; mais voici venir notre inspecteur-général des monumens, qui, peu disposé à croire sur parole, classe tout d'abord le monument dans un siècle de décadence, puis s'approchant pour voir, afin de mieux croire, métamorphose d'un coup d'œil et d'un trait de plume

tres cités gauloises jouirent en même temps des mêmes faveurs : Fréjus, Orange, Trèves, Langres, Reims, Sens, Lillebonne, Lesheven, Quimper, Loc-Mariaker, Nantes, Le Mans, etc. (*voir* pour les cirques seulement la note *N*), peuvent encore montrer au moins des fragmens d'un luxe monumental, dont le principal déploiement doit remonter au règne d'Adrien, ce prince héritier des pensées d'art de Trajan et son émule dans les créations architecturales, ayant, dans ses dix-sept années de voyage, visité longuement la Gaule à deux reprises. Notre conjecture se fonde sur ce que rien ne pourrait étonner de la part d'un souverain aussi passionné pour les monumens qu'il composait souvent lui-même, et dont il couvrit l'Asie et l'Europe, même dans les localités les mieux pourvues à cet égard, telles que Jérusalem et Athènes, où il se consacra un autel en attendant le temple Panhellénien qu'il permit aux Grecs de lui élever.

Cet artiste, doué d'un talent peu commun chez les grands, et qu'il sut exploiter à son usage dans sa *villa Adriani ;* ce prince, que Justinien et, chez nous, Catherine de Médicis se proposèrent pour modèle, en quittant le trône pour diriger des travaux d'art, participait d'ailleurs des défauts inhérens à l'artiste; mais dans la Gaule du moins sa susceptibilité n'eut pas à redouter de la part de nos Apollodore les critiques qui coûtèrent la vie au créateur du forum de Trajan et du gigantesque pont du Danube, si promptement sacrifié [1].

On ne voit guère, en effet, en consultant nos annales historiques et en se rendant compte du caractère et des habitudes des successeurs d'Adrien, de quels monumens d'un beau style la Gaule aurait pu s'enrichir depuis le règne de ce prince, bien que la décroissance de l'art ne date que de celui de Septime-

les Allobroges en chasseurs, Camulogène en Patrocle, et qui plus est, la fille nue d'Orgetorix en un beau jeune homme trop bien caractérisé.

D'où l'on peut conclure sans doute avec nous que l'archéologie n'est pas plus que les autres sciences, les mathématiques, l'astronomie et la chirurgie exceptées, à l'abri des erreurs et des accidens dus surtout au besoin de quitter les sentiers battus et aux échafaudages systématiques.

1 Qui sait si la destruction presqu'immédiate de ce chef-d'œuvre ne tint pas autant à la rivalité et à l'irritation d'Adrien contre le contempteur de son temple de Vénus, qu'à l'abandon de la politique envahissante de Trajan ? Dans la Gaule du moins il fut nécessairement arbitre souverain de l'exécution de ses projets, et put se livrer sans contrôle à cette passion effrénée pour les constructions, qui le fit comparer par Constantin à l'herbe pariétaire, comparaison bien plus applicable à ce préfet de Rome, sous Valentinien Ier, Lamprade, qui, sous le prétexte de la plus simple restauration, couvrit tous les monumens d'inscriptions à sa gloire personnelle.

Adrien ne se borna pas comme Lamprade à s'approprier les monumens des autres ; il encouragea noblement tous les arts. Quant à la sculpture, il suffit de citer le Jupiter Olympien de proportion colossale en or et en ivoire, qui a fourni *en outre* la matière d'un si bel ouvrage à M. Quatremère de Quincy, le quadrige surmonté de la statue d'Adrien, monument d'une belle proportion, quatre hommes pouvant s'introduire dans le creux des yeux des chevaux (*Winckelmann*, t. II, p. 456); et surtout, pour parler de ce qui nous reste, les belles statues trouvées à sa *villa*, particulièrement les Centaures en marbre noir, et son musée d'*affection* composé d'une suite d'Antinoüs de style grec.

Sévère [1], époque de perplexité pour nos provinces. Aussi ne peut-on assigner aux règnes de ces successeurs que des constructions utiles et d'un caractère de dégénérescence, tels que notre Palais, et des monumens triomphaux érigés à l'occasion de faits militaires, comme les arcs de Langres, de Reims et celui plus remarquable comme art dont nous parlerons dans la note *V*, comme ayant été élevé à Paris en *l'honneur de la défection* des troupes de Gratien.

(*J*, pag. 5.) Le choix que fit Caracalla pour son vêtement habituel de la veste gauloise dite *caracalle*, d'où il prit son nom, semblait d'abord indiquer des dispositions favorables au peuple dont il adoptait l'habit; mais bientôt l'horrible fratricide dont il se souilla pour régner seul dut éteindre en lui tout sentiment généreux, s'il en eut jamais le germe. Son règne de six ans ne fut marqué que par des crimes. Les travaux auxquels il attacha son nom consistent dans un palais et dans la fondation de ces thermes somptueux à seize cents siéges de marbre, continués par Héliogabale, et qui, à ce double titre, eurent à laver bien des souillures.

Néron avait aussi fait construire à Rome un palais et des bains. Ce palais, d'un luxe insultant, se nommait le Palais-d'Or (*domus aurea*) : ses portiques à trois rangs de colonnes avaient un mille de longueur; et d'après la description que fait Suétone de ses dépendances immédiates en étangs, forêts, pâturages, etc., il semble que l'enclave des *sept collines*, vallons compris, n'aurait pas dû suffire. L'élévation du palais paraîtrait plus gigantesque encore si l'on donnait le sens actuel au mot *vestibulum* employé par Suétone pour désigner le lieu où se trouvait placé le colosse de Zénodore, dont nous avons parlé (de cent vingt pieds romains, cent dix des nôtres); dans tous les cas, le portrait du même empereur, peint *in linteo* dans une proportion également colossale, exigeait nécessairement des dispositions intérieures très exhaussées. Mais tous ces détails sont évidemment empreints d'exagération, comme ce que dit également Suétone de l'intérieur tout doré, orné de *pierreries* et de nacre de perle (dans quelques parties peut-être) : « Cuncta auro lita, distincta » gemmis unionumque conchis erant; » des plafonds formés de tables d'ivoire mobiles, de dômes imitant, dans leur révolution, le mouvement des globes célestes, etc, etc.

A la mort de ce tyran, qui brûla sa capitale pour se ménager le plaisir de la reconstruire plus digne de lui : « Nam quasi offensus deformitate veterum

1 On s'accorde à imputer particulièrement le premier pas vers la décadence à la longue guerre que Septime-Sévère soutint contre Niger, proclamé empereur d'Orient. Le siége de trois ans soutenu par Byzance, qui paya de sa ruine sa défense énergique, porta la perturbation dans ce sanctuaire de l'art grec. Vinrent ensuite les premières persécutions religieuses qui atteignirent particulièrement les artistes toujours plus ardens que dans toute autre classe à proclamer et à confesser au besoin les principes quelconques qu'ils embrassent; puis l'insouciance artistique des premiers chrétiens, qui se contentaient de la configuration, quelle qu'elle fût, des symboles de leur religion plus mystique que poétique.

» ædificiorum et angustis flexurisque vicorum, » le peuple renversa le colosse qui fut plus tard consacré au soleil (voy. *Pline*, lib. v, cap. v), et fit prompte justice du *Palais-d'Or* comme d'un monument scellé de ses sueurs et de ses larmes. Bientôt le Colisée, le portique Claudien, le temple de la Paix et les bains de Titus (où le Laocoon fut trouvé), vinrent couvrir l'espace et effacer jusqu'aux traces de la résidence de ce saltimbanque couronné, de ce fanfaron de philosophie, qui, dans sa suffisance musicale, narguait le destin en répétant cet adage grec : *toute terre nourrit l'artiste*, et qui, à la première nouvelle de la révolte de quelques légions, n'eut pas même le courage de se donner la mort.

L'organisation par Caracalla du massacre d'Alexandrie et la proscription des savans d'Égypte ajouteraient, s'il en était besoin, un trait de ressemblance de plus entre ces deux empereurs.

(*K*, pag. 5.) En admettant que la pierre noire d'Emèse (Syrie) dont Hélio ou Elagabale fit l'objet de son culte, ait eue une origine *céleste*, ainsi que celle que les pélerins de la Mecque couvrent encore de leurs baisers à chacune de leurs évolutions dans la *Cahaba*, notre scepticisme, éclairé d'ailleurs par l'expérience comme par l'analyse, n'y saurait voir que des aérolithes, vulgairement dites *pierres tombées de la lune*, tandis que la pierre d'Emèse surtout était adorée comme une émanation du *soleil*. Le nom d'*Elagabale* (dieu doué de la puissance de former), que cette pierre transmit au prétendu fils de Caracalla, consacrait cette illustre provenance ; et c'est ce qui donna sans doute l'idée du mariage de ce *fragment du soleil* avec l'*image de la lune* qu'on adorait à Carthage sous le nom d'*Astarté*. Cet hymen burlesque, que l'empereur obligea tous ses peuples à célébrer par des fêtes et par de riches offrandes au magnifique temple qu'il fit élever aux époux sur le mont Palatin, fut, à tous égards, un *mariage d'argent*, car la dot d'Astarté, composée des pieux tributs payés depuis plusieurs siècles à cette déesse par tous les peuples de l'Afrique, était immense. Ramenée à nos idées populaires sur l'aérolithe, cette union aurait de plus le caractère de l'inceste, tiré de la consanguinité des conjoints, et par l'analogie du sexe un triste rapport avec les habitudes dissolues du grand-prêtre du temple où reposaient ces deux divinités.

(Voir pour les détails historiques, mais dégoûtans, de son mariage avec Hiaroclès, rival heureux de Zoticus, affaibli par un philtre, pour la procession triomphale de la pierre noire, sur un chemin semé de poussière d'or, dans un char magnifique conduit par l'empereur, etc., *Hérodien*, l. v, p. 190-193 ; *Dion*, l. LXXIX ; *Gibbon*, t. I, p. 426 à 428.)

(*L*, pag. 9.) Que Tétricus, sénateur, consul et préfet d'Aquitaine, cédant aux suggestions de la Zénobie de la Gaule, placée par Trébellius Pollion parmi les tyrans, se soit laissé proclamer empereur à Bordeaux en s'adjoignant son fils comme césar, c'était une velléité d'ambition bien naturelle dans son rang et bien commune à une époque où les souverains de l'empire se comptaient

par trentaine ; qu'après avoir employé tous les moyens pour conserver le pouvoir, témoin le siége dévastateur d'Autun, il ait senti le poids de ses dangereux honneurs, et cherché à les résigner autrement que par le glaive de ses soldats, c'est ce qu'on conçoit encore, et ce que fit plus tard Dioclétien ; mais pour un homme de ce rang, mille moyens s'offraient plus honorables que la honteuse trahison qui remit la Gaule sous le sceptre romain : aussi, tout en s'étonnant qu'Aurélien ait traîné ses complices en triomphe, peut-on trouver dans cette humiliation, que n'effacèrent pas les bienfaits ultérieurs de l'empereur, le juste châtiment d'un parjure qui prolongea peut-être de plusieurs siècles la dépendance de la Gaule.

(*M*, pag. 11.) Soit que la sédition, dite des *Bagaudes*, motivée, dit-on, par les exactions des intendans romains, fût une nouvelle tentative pour arriver à l'indépendance, ou qu'il ne s'agît que de pillage, il paraît qu'elle ne survécut pas à la prise du château des Fossez (*Saint-Maur*, dans la presqu'île de la Marne). Ce château fut pris d'assaut et rasé par Maximien. Le mot de *Bagaudes*, que du Cange fait dériver de *bagode* (en celtique assemblée tumultueuse), fut, dit Gibbon, employé jusques dans le Ve siècle pour désigner des rebelles. Par une charte de 638, imprimée dans Félibien (tom. III, p. 20) et dans Dom Bouquet (t. IV, p. 633), Clovis II aurait donné à *Blidegisile*, diacre de Paris, l'emplacement et les ruines du vieux château des Bagaudes, nommé dès lors de *Saint-Maur-les-Fossez*, pour y bâtir une abbaye, circonstance qui semblerait détruire la tradition de l'existence, au VIIIe siècle, d'un château des *Castrum Bagaudarum*. Quant à l'abbaye, Malingre rapporte, pag 216 de l'édition de 1640 des *Antiquités* de Du Breul, le privilége du roi Henri Ier donné en l'an 1058 aux religieux de Saint-Maur-les-Fossez. Le roi y déclare que son aïeul Hugues Capet « avait baillé cette abbaye à Burchard, comte de » Corbeil, non pour autre cause, sinon pour la deffendre contre les ennemis, » et y eslargir de ses biens.» Rabelais a célébré à la fois le château et l'abbaye de Saint-Maur en y plaçant l'abbaye de Thélème, dont la devise est : «Fay ce » que voudras, » à l'occasion des ébats que François Ier et sa cour prenaient dans le château du cardinal du Bellay, le frère Jean des entomeurs du Gargantua. Ce château, rasé de nos jours, appartenait alors à la maison de Condé.

Selon Dom Toussaint, *Annal. de Paris*, p. 71 et 72, le nom de Porte Baudoyer, autrefois Baudet, et en latin *Porta Bagaudarum*, appartenait à la porte qui conduisait de l'Hôtel-de-Ville à Saint-Maur, et l'épithète de *badauds*, encore consacrée pour tous tant que nous sommes, aurait la même origine, comme ayant été donnée d'abord aux habitans du quartier de l'Hôtel-de-Ville par ceux de la Cité qui la copartagent depuis longtemps.

De ces détails il résulte toujours qu'il existait au IIIe siècle, à peu de distance de Lutèce, une place forte assez importante pour contenir tout un parti de rebelles ; ce qui prouve que, tout en s'occupant plus spécialement de défendre leurs frontières, comme on le verra à la note suivante *N*, les Romains

ne négligeaient pas de ménager des asiles à leurs troupes dans le centre même de la Gaule.

(*N*, pag. 12.) Les nombreux monumens romains qui couvraient déjà la Gaule en 292 se trouvaient placés, en général, sur des points excentriques. Le luxe monumental n'étant importé d'abord que comme moyen pour les empereurs, les proconsuls, les préfets, les généraux, etc., de retrouver, dans leurs séjours, souvent très prolongés dans la Gaule, l'équivalent de ce qu'ils abandonnaient à Rome [1], les lignes frontières ou voisines des points vulnérables, le Rhin, les Alpes, l'Océan, etc., durent se garnir les premières comme points de réunion et de centralisation des troupes. Des lignes secondaires participèrent ensuite à ce luxe, qu'on vit bientôt après pénétrer avec la sécurité de la circonférence au centre.

Au sud, les premières colonies romaines, comprenant une grande partie de la Narbonaise, de l'Aquitaine et plusieurs villes de la Celtique, réfléchissaient depuis longtemps l'éclat de leur métropole, grâce à l'assaut de magnificence et d'orgueil de souverains animés surtout du désir de propager leur nom ou de perpétuer la marque de leurs pas.

La sollicitude romaine dut se porter d'abord sur les frontières de l'est et du nord, constamment menacées, sinon envahies, par les Germains, car les barrières du Rhin et de la Rhétie, quelques fortes que la nature les ait faites, n'offrirent jamais qu'un impuissant obstacle au refoulement continuel des peuples du Nord

Il faut, pour concevoir ce refoulement, lire dans Tacite les diverses causes qui arrachaient incessamment à leurs marécages, à leurs forêts désertes, ces

1 Il suffira de s'attacher ici à une seule nature de monumens, les amphithéâtres qui constituaient des édifices souvent très remarquables comme art, ainsi qu'on en peut juger par ce qui nous reste de ceux d'Arles, de Nîmes, etc., en même temps qu'ils offraient à la population gallo-romaine les moyens de satisfaire son avidité pour les jeux du cirque.

L'architecte Legrand, dans son texte de la grande publication de Clérisseau sur les antiquités de Nîmes (in-f°, 1804), après avoir nommé trente-sept monumens de ce genre dont les restes sont encore appréciables, en Italie surtout, en cite un nombre presque égal dont l'existence, en France seulement, est attestée ou par de beaux vestiges ou par des traditions incontestables. Voici le résumé de sa nomenclature : Nîmes, Arles, Bordeaux (225 pieds), Fréjus (210 pieds), Saintes, Orange (indépendamment du théâtre), Narbonne, Die en Dauphiné, Tintiniac près de Tulle, Périgueux (150 pieds sur 340), Autun (à quatre étages), Lyon, Vienne, Doué en Anjou, Cahors, Drevant sur le Cher, Toulouse, Cimiès (env. de Nice), Paris (arènes où fut depuis l'abbaye Saint-Victor), Néris-les-Bains, Grand en Champagne, Valognes, Nérac, Montargis (près de), Dôle, Besançon, Metz ; et sur de fortes présomptions : Poitiers, Bourges, Marseille, Reims, etc. Qu'on ajoute à cette nomenclature les amphithéâtres plus récemment découverts, tels que celui de Chenevières près d'Orléans, que M. Jollois a fait connaître, celui de Lillebonne et autres, et ceux très nombreux sans doute dont les traces resteront longtemps enfouies dans un sol exhaussé par la culture, et l'on en conclura que pour nos populations aussi ces jeux (*circenses*) étaient devenus un premier besoin, un aliment indispensable.

hordes, sauvages mais énergiques, tentées qu'elles étaient, de degré en degré, par le voisinage d'une civilisation relativement plus prospère, et excitées d'ailleurs par la cupidité, par l'impatience du changement et par la luxure. Tacite place même en première ligne cette dernière considération toute flatteuse pour nos mères : « Eadem semper causa Germanis transcendendi in Gallias, *libido* at-» que avaritia et mutandæ sedis amor : ut relictis paludibus et solitudinibus » suis, fecundissimum hoc solum, vosque ipsos possiderint» (*Histoires*, lib. IV, » § LXXIII).

De là, pour ces Romains occupés d'assurer leur conquête avant de l'exploiter, l'urgente nécessité d'asseoir leurs premiers camps en face de l'ennemi ; de là aussi, par l'effet des besoins que leur créait l'habitude de ce luxe oriental introduit depuis Auguste, et que Sénèque déplore si amèrement tout en jouissant mieux que personne, la conversion en villes romaines de celles de nos vieilles cités gauloises placées dans ce système défensif, et la construction de monumens, capitoles, cirques, thermes, etc., propres à maintenir les nations soumises dans la dépendance par l'idée qu'ils leur donnaient de la grandeur de Rome. Ces grands jalons stratégiques, où *le palais était toujours enclavé dans l'enceinte fortifiée*, servaient d'ailleurs de centre d'action et de quartiers d'hiver indispensables sous cette zone et pour des légions accourues souvent des rives de l'Euphrate aux bords du Rhin.

Cherchons parmi les noms déjà cités dans la note *G* quelques exemples de ces premiers établissemens purement militaires.

Trèves, dont nous avons rappelé l'antiquité, fut, dès les premiers temps de l'occupation, la résidence habituelle des empereurs ou de leurs lieutenans [1], le pivot de leurs opérations stratégiques sur la ligne du Rhin. Les planètes de cet astre étaient Strasbourg (nommée *Argentora* par Julien, et qu'Ammien-Marcellin, en mémoire de la célèbre bataille gagnée par ce César, désigne par ces mots : *cladibus barbaricis* ; Cologne (*Colonia Agrippina*), nom qui remonte aux campagnes de Germanicus ; Mayence (*Maguntiacum*), fondée par Drusus-Germanicus, beau-fils d'Auguste ; Worms (*Berbeto Magum*); Coblentz (*Confluentia*), déjà en partie détruite sous Julien ; Bâle (*Basilea*), florissante à la même époque, etc., etc.

Parmi les villes existantes lors de la conquête, et qui, placées en arrière de ce premier barrage du Rhin, formaient une seconde ligne de défense, les Romains choisirent surtout, pour les combler également de leurs largesses monumentales, celles qui servaient de clés aux grandes communications si merveilleusement ouvertes par monts et par vaux, et toujours en ligne droite, par ce peuple. Aussi trouve-t-on encore aujourd'hui de grandes traces de cette

1 Ausone a qualifié cette ville de trône (*Trevericæque urbis solium*).

Constantin s'y établit en 310, après la mort de Maximien-Hercule, qui y résidait également. Il en releva les murailles et y fit bâtir un palais, des temples, etc.

Posthume et Tétricus y résidèrent également.

splendeur à Metz (*Divodurum*), citée par Tacite [1], et qu'Ammien-Marcellin place au-dessus de Trèves sa métropole ; à Reims (*Durocortorum*), que César fit enceindre de murailles, et dont Constantin fit la capitale de sa nouvelle Belgique ; à Cambrai (*Cameracum*), créée par César, capitale d'une province, résidence du proconsul, et où Maximien-Hercule cantonna des Letes et des Francs, etc., etc.

A défaut de grandes traces monumentales, des traditions historiques consacrent égalcment l'importance, sous tous les rapports, de Soissons (*Augusta-Suessionum*), assez forte pour résister à César, assez importante pour devenir sous Constantin la seconde ville de la Belgique ; d'Amiens (*Samarobriva*), capitale sous César du peuple *Ambiani;* de Beauvais, que ce conquérant honora de son nom (*Cæsaromagus*), changé depuis en celui du peuple *Bellovaci*, ainsi que d'un grand nombre d'autres villes encore existantes, ou qui n'ont pu survivre aux convulsions politiques ou religieuses de quinze siècles [2].

C'est Lyon (*Lugdunum*), capitale de la Celtique, qui formait le centre ou le pivot des opérations défensives sur une autre ligne également attaquable par les débouchés des Alpes helvétiennes, ligne qui se rattachait à celle du Rhin par la ville de Besançon, l'une des plus fortes villes de la Gaule.

De tous côtés venaient se grouper vers ce centre des villes, d'autant mieux dotées par la munificence romaine qu'elles furent souvent, comme *Vienne* et *Autun*, le séjour des empereurs, ou comme Grenoble (*Gratianopolis*), leur lieu de prédilection.

1 Il la nomme au 4e livre de son histoire *Socia civitas*.

2 Combien de nos villes, jadis célèbres par leur importance et par leurs monumens, ont disparu de notre sol, sans laisser aucune trace même de leur gisement. La découverte de quelques-unes due à des circonstances toutes fortuites, et le parti qu'on a tiré de ces mines monumentales révélées quelquefois par le soc d'une charrue, justifient ces mots de Sénèque : « ubi fuerunt aliquandò quæretur, » et les espérances qu'on pourrait fonder sur des exploitations éclairées par l'étude de nos voies romaines et de la géographie de l'ancienne Gaule.

Pour obtenir une démonstration à cet égard, qu'on lise la description si approfondie qu'a faite M. Alexandre Du Mège du beau musée de Toulouse, dû en partie à son dévouement pour l'art, et qui, fondé seulement depuis vingt ans, compte déjà plus de huit cents monumens remarquables. On y verra quel admirable tribut a payé à cette riche collection, depuis 1826, la ville à peu près inconnue de *Callagoris de Convena*, sur le territoire occupé par la commune actuelle de *Martres*. On y apprendra aussi (p. 62) « que ce sont les travaux agricoles qui chaque année produisaient de nouvelles découvertes. »

Les graminées, par la couleur qu'ils prennent à une certaine époque de croissance, du fond de terre plus ou moins végétal, forment des zones qui jalonnent les anciennes constructions : on peut ensuite fouiller avec toutes chances. Ce moyen ingénieux de retrouver la silhouette des villes réduites à des substructions a été souvent employé par M. Jollois. M. Robillard s'en sert aujourd'hui au *Vieil Évreux (voy.* la dernière note de ce chapitre, page 134).

Nous connaissons un magnifique médailler très riche, surtout en pièces d'or romaines des plus rares, qu'un curé de village a formé *en lisant son bréviaire* sur l'emplacement de l'ancienne ville du Châtelet, entre Saint-Dizier et Joinville. Ses disciples cependant remuaient le sol et trouvaient presqu'à sa surface ces riches témoignages d'une longue occupation, précisée par les divers types numismatiques ou monétaires.

Genève, Langres, Sens, Orléans, Chartres, le *Vieil-Evreux,* etc., entraient dans cette combinaison méridionale, échelonnée comme l'autre, de manière à ce que les Romains pussent veiller à la fois aux attaques du dehors et aux mouvemens intérieurs.

La surveillance des autres segmens du cercle leur importait moins. Les Alpes méridionales, comme les Pyrénées, ne séparaient que des peuples soumis aux mêmes lois; le littoral de la Méditerranée faisait depuis longtemps partie intégrante et dévouée de l'empire, et celui de l'Océan ne dut éveiller aucune sollicitude, quant au besoin de le défendre, avant le règne de Valentinien, époque où les audacieux Saxons, enhardis par de premiers essais de piraterie, vinrent, pour la première fois, et sur de frêles canots, des bords de l'Elbe porter le ravage sur ces côtes. Toutefois, quelques villes plus ou moins importantes, telles que Bordeaux, Boulogne, Lillebone, etc., placées à grandes distances, servaient de points d'observation et participèrent aussi, comme résidence au moins temporaire des proconsuls, des préfets et même des empereurs, aux érections monumentales dont les Romains étaient si prodigues.

Ces relevés, bien incomplets, serviront du moins de témoignage pour notre système sur la construction *tardive* du Palais impérial de Lutèce, et sur la marche progressive, mais lente, de l'art romain dans notre Gaule.

(*O*, pag. 14.) Lorsque Constance-Chlore, au retour d'une expédition contre les Pictes, mourut à Yorck, en 306, dans les bras de son fils Constantin nouvellement échappé aux embûches de Galère, il légua à ce fils avec la pourpre le soin de repousser les Francs, qui, mettant à profit l'absence du souverain, avaient envahi nos provinces.

Constantin dut par conséquent, dès sa prise de possession, se diriger sur le Rhin et prendre ses quartiers à Trèves, théâtre de l'horrible vengeance qu'il tira de ses ennemis, en livrant aux bêtes, dans l'amphithéâtre de cette ville, les deux rois francs Ascaric et Regaise (*Eutrop., Panegy. veter.*, VI, 10 et 11) [1].

Deux ans plus tard, en 308, on le voit traverser la Gaule pour marcher contre l'ex-empereur Maximien-Hercule, son beau-père, qui, malgré son abdication volontaire, avait ressaisi le sceptre à Arles, et forcer cet usurpateur étrange à s'étrangler lui-même en expiation de son guet-à-pens [2]. On le retrouve à Trèves, en 309, recevant en face les éloges d'Eumène; en 310, engagé dans une expédition contre les Francs et les Allemands; et encore à Trèves, en 311, panégyrisé sur de nouveaux frais par Eumène, à raison du dégrèvement accordé à la ville d'Autun; à partir de 312, il échappe à nos supputations en quittant

1 Il fallait que ce prince fût alors animé de sentimens bien opposés à ceux qui lui dictèrent la première loi qui fut promulguée contre les jeux sanglans du cirque (*Cod. Théod.*, lib. XV, t. XVII, lig. 1).

2 Maximien avait obtenu de sa fille l'entrée de la chambre conjugale pour frapper Constantin endormi; mais Fausta, épouse non moins dévouée que fille soumise, avertit son époux, qui se fit prudemment remplacer par un eunuque que Maximien poignarda.

la Gaule pour marcher contre Maxence ; il ne franchit de nouveau les Alpes qu'en 316, année où son fils Constantin naquit à Arles [1] ; mais on ne peut supposer qu'au milieu de déplacemens si fréquens et si rapides il ait pu songer à construire le palais de Lutèce, qu'à peine, dans notre système, aurait-il pu habiter temporairement en traversant la Gaule [2]. Son séjour habituel était Trèves, où Eumène nous apprend qu'il construisit un grand cirque, une place, des basiliques, un palais, etc.

Restent, il est vrai, les vingt-cinq autres années également si occupées de son règne comme empereur : mais bien que pendant les vingt-trois premières il ait conservé sous sa dépendance directe la Gaule, que l'éclat de sa renommée garantit de toute invasion autre que celle que repoussa son fils Crispus, supposera-t-on qu'il se soit occupé d'élever un palais impérial dans un lieu aussi obscur que Lutèce, quand tous ses soins, toutes ses ressources suffisaient à peine à la fondation de sa nouvelle Rome [3] et à des embellissemens appropriés aux besoins des grandes villes de son empire ?

Quant aux enfans de ce prince, la durée de leur règne, leur conduite et leur caractère, repoussent bien plus victorieusement encore cette belle attribution.

On voit cependant l'aîné, Constantin II, qui reçut les Gaules en partage deux ans avant la mort de son père, construire des thermes à Reims (*Recueil des Histoires de France*, t. I, p. 145) ; mais c'est à notre avis un motif pour ne pas lui attribuer ceux de Paris, qui n'étaient pas de simples thermes, mais un palais tout entier. D'ailleurs ce prince, dès l'époque de la mort de son père, fut toujours en lutte avec son frère Constant, qui lui arracha sa part d'héritage avec la vie, et qui, possesseur pendant dix années des Gaules, qu'il disputa deux ans aux Barbares, consacra une vie de débauche à des soins tout autres que le

1 Cette apparition momentanée fut motivée par une irruption de Barbares. Trois lois de 316 sont datées de Trèves, d'Arles et de Vienne.

2 Sauval (*Antiquités de Paris*, t. Ier, p. 6) établit comme un fait que Constantin et son fils Constance habitèrent le palais de Lutèce, sans parler du fondateur de cet édifice. Ce fait, répété par d'autres chroniqueurs, également sans preuves ni dissertations, détruirait du moins celui sorti de l'imagination du libraire Corrozet, qui le premier trouva tout simple de constituer Julien créateur du palais qu'il habita. L'opinion d'Adrien de Valois, qui assigne à ce palais (*Notes sur Ammien*, l. XX, chap. IV) une date antérieure à l'arrivée de Julien dans la Gaule, pourrait sans doute se concilier avec celle de Sauval, comme avec celle de Tillemont, qui dit (t. IV, p. 426, *Hist. des Emp.*) : « Il » semble en effet que Julien trouva le palais tout bâti, et cela posé, ce pourrait bien être l'ouvrage » du grand Constantin, ou de l'un de ses trois fils. » Caylus (*Recueil d'Antiquités*, t. II, p. 372), ainsi que Félibien et Lobineau, Bonamy (*Mém. de l'Acad.*, t. XV, p. 658), se rangent à peu près à cet avis, mais sans le discuter. Il n'y a d'opposans de quelque poids que : 1° le commissaire La Marre, qui, prenant Corrozet pour un oracle, affirme (*Traité de la police*, l. Ier, tit. VIII, p. 88) que Julien fonda *les Thermes* ; 2° Duchesne, qui, s'appuyant sur Raoul de Presle, dit, en parlant de Jules-César (*Antiquités*, l. Ier, ch. IV) : « Alors il fit le palais des Termes (tributs) » ; et qui reconnaît (ch. XVII), que ce palais fut habité par Julien ; et 3° Saint-Foix, dont nous examinerons l'opinion dans la note suivante, et qui en exclut Jules-César, Constantin et même Julien.

3 *Voy.* chap. III, *Art chrétien.*

développement des principes de Constantin et de Constance-Chlore. Constance, tout entier aux discussions théologiques, et, pour la Gaule même, aux embarras nés du conflit de pouvoirs militaires, qui suivit l'usurpation de Magnence, ne dut guère songer à se créer à Lutèce une quatrième capitale [1].

(*P*, pag. 15.) Saint-Foix semble avoir pris à tâche de battre en brèche tous les systèmes présentés, jusqu'à son époque, sur l'origine du palais de Lutèce, pour leur en substituer un qui ne nous paraît pas soutenable.

Selon lui ce serait dans le palais de *la Cité* qu'aurait été joué le grand drame de l'ovation de Julien, qui, pénétré de reconnaissance pour les bons Parisiens, aurait, en quittant Lutèce, «*donné des ordres* pour bâtir le palais du faubourg, » afin de laisser un monument de sa munificence, etc. »

Des ordres, mais à qui? En quittant notre bourgade pour se ruer, impétueux, avec toutes ses troupes sur le trône de Byzance, Julien laissait la Gaule, sinon à la merci des Barbares, du moins à celle des généraux de Constance ou des agens de cet empereur, qui avaient protesté contre le vœu des soldats. C'étaient d'immenses sommes qu'il eût fallu *laisser*, et encore est-il douteux qu'elles eussent reçu leur affectation dans l'état critique où le départ du nouvel empereur laissait notre pays. Était-ce lorsque la lutte entre le droit et la violence, entre le Christ et Jupiter, restait indécise, et même lorsque Julien allait jouer sur les rives de l'Euphrate et du Tigre sa vie contre l'empire du monde, qu'on pouvait, dans le seul but d'accomplissement d'un vœu de gratitude, poursuivre d'aussi vastes travaux, menacés d'interruption à la moindre crise? Remarquons d'ailleurs que nos objections, tirées du silence que gardent sur la construction de ce palais tous les historiens contemporains de Julien, et le premier de tous, Julien lui-même, acquéreraient ici d'autant plus de force, la fondation d'un palais posthume, par un sentiment de pure munificence, étant un titre plus réel encore aux éloges de la postérité que la construction d'un édifice à l'usage personnel du César. Il faudrait donc, dans le système de Saint-Foix, que les successeurs de Julien eussent poursuivi son œuvre testamentaire; mais Jovien, dans son règne de sept mois, n'a pas paru dans la Gaule; mais Valentinien Ier, arrivé à Paris dès 365, peu de mois après la mort de Julien, ne serait-il donc venu se loger également dans le palais de la Cité que pour surveiller, lui empereur chrétien, l'exécution de la fondation de l'apostat? Quel temps aurait-il pris dans ce cas pour faire continuer ces grands travaux dans un lieu ouvert de toutes parts, que celui où les Allemands, combattus par Jovin, couvraient les plaines de la Champagne, et pouvaient en quatre étapes venir placer leur quartier général dans le nouveau palais des empereurs? Les continuelles attaques auxquelles Valentinien Ier fut en butte pendant le complément

[2] Il résida successivement à Byzance, à Rome et à Milan. Lorsqu'il vint dans la Gaule, notamment pour y tenir les conciles d'Arles et de Béziers, peut-être habita-t-il, comme on suppose que fit son père, le palais de Constance-Chlore.

de ses douze années de règne, et la situation non moins précaire de ses successeurs, rendent d'ailleurs la combinaison de Saint-Foix, quant à l'époque de cette fondation, de plus en plus improbable.

Examinons maintenant son système sous un autre aspect, celui de l'occupation du palais *de la Cité* par Julien.

Quoiqu'on puisse mettre en doute l'existence à cette époque d'un palais de la Cité, qui se révèle pour la première fois dans le *tunc in ipsa urbe morabatur* appliqué à Clotilde par Grégoire de Tours (*voy.* note 1, p. 40), nous ne contesterons pas que, dès le IVe siècle, Lutèce [1], siége, comme nous l'avons dit, d'un évêché, érigée en municipe et constituée cité, ne put avoir dans son centre même un palais affecté aux autorités qui l'administraient, peut-être même aux agens civils de l'empereur, palais qui est devenu celui de nos comtes, et plus tard celui de nos souverains par l'avénement d'un de ces comtes, de Hugues-Capet, au trône ; mais il y a loin de cette concession à la consécration de l'opinion de Saint-Foix, qui, indépendamment de cet édifice municipal, du palais de l'évêque, des basiliques affectées au culte, et des constructions nécessaires à une population assez importante pour constituer une cité, loge en outre, dans cette enceinte bien plus restreinte que de nos jours [2], l'empereur, *toute* sa cour et

1 D'après Sauval, dont l'autorité fait loi dans l'espèce, le mot grec employé par Julien lui-même pour désigner *Lutèce* ne doit s'appliquer qu'à la Cité ou citadelle des Parisiens (*castellum* d'Ammien) ; et le mot *Parisii* embrasse l'ensemble de la Cité, le *palatium* du même historien et les faubourgs méridionaux cités par Saint-Ouen et par Frédégaire, et que les Normands détruisirent en grande partie au IXe siècle. C'était déjà le sens de la désignation de César, *Lutetia Parisiorum*, Lutèce, ville des Parisiens, qui donnaient leur nom de *Parisii* à tout ce qui n'était pas *la Cité*. Plus tard ce dernier nom a prévalu pour l'ensemble ; mais il n'en est que plus évident, d'après la distinction que fait Ammien, qu'il n'a pu désigner que le palais du faubourg, lorsqu'il dit au livre XX : « Per Parisios » homines transire ubi morabatur adhuc Cæsar nusquam motus. »

2 L'île de la Cité était alors moins étendue qu'aujourd'hui de toute la partie sur laquelle s'élevait la rue du Harlai, la place Dauphine et les deux quais collatéraux. Ce dernier emplacement était alors occupé par deux îles, dont l'une, l'île aux Juifs, devint tristement célèbre au XIVe siècle, par le supplice de Jacques Molay, brûlé vif en 1307, avec le frère du seigneur Dauphin de son ordre. Quelques historiens *supposent* que Philippe-le-Bel, dont le jardin avait vue sur cette île, car on lit dans une lettre de lui de 1313, au sujet de cette localité : « Juxta portam jardini nostri », voulut, avant d'aller s'enfermer dans la grosse tour du Temple, pour jouir de trésors si facilement acquis, se ménager la satisfaction d'assister sans déplacement à l'agonie du grand-maître. Le bûcher occupait à peu près la place où s'élève la fontaine de *Desaix*, dont le filet d'eau n'a pas éteint le feu qui couve encore sous la cendre, si l'on en juge par la procession commémorative, qui cette année encore, le 13 mars, parcourait silencieusement et chapeau bas le théâtre de l'auto-da-fé. Voici, j'espère, de la constance de secte : mais pourquoi ces allures mystérieuses de la part de nos nouveaux Templiers ; la raison d'état et la cupidité qui dictèrent la sentence de leur patron ne poursuivront certes pas leurs innocens disciples, dont l'influence et les richesses n'offusqueront personne, si l'on s'en rapporte à leurs dehors et à la condition sociale du pédicure aujourd'hui grand-maître.

Le palais de la Cité, avec toutes ses dépendances, ne pouvait donc guère comprendre tout au plus que le terrain aujourd'hui occupé par le Palais de Justice, mais d'une rive de la Seine à l'autre, pour laisser libre la communication entre les deux ponts de bois dont parle Julien.

toute son armée. Par les détails que nous avons donnés sur la révolte de Paris, on a pu juger combien l'étroite localité dans laquelle le palais de la Cité, s'il existait, se trouvait nécessairement circonscrit, se prêtait peu aux scènes décrites par les historiens [1] et par Julien lui-même [2], et combien au contraire tout s'expliquait facilement en leur assignant pour théâtre le vaste palais du faubourg et ses dépendances.

La principale considération qui paraît avoir frappé Saint-Foix, et sur laquelle il a échafaudé toutes ses hypothèses [3], est celle-ci : Julien dit, dans son *Misopogon*, « que les Parisiens n'ont pas d'autre eau que la Seine, » *donc l'aqueduc d'Arcueil ou de Rungis n'était pas construit alors, non plus, par une conséquence toute naturelle, que les grands thermes qu'il alimentait;* mais, selon-nous, la remarque statistique de Julien ne détruit nullement nos édifices. Habitué à voir en Orient, en Italie, et même dans nos provinces occupées depuis longtemps par les Romains, d'immenses aqueducs venir, après un parcours de douze ou quinze lieues, pourvoir à l'agrément de villes flanquées comme Lyon par deux grands fleuves, Julien observe naturellement que Paris est dépourvu de ces sources vivifiantes, sans tenir plus de compte de la rigole d'Arcueil, affectée spécialement aux bains, que des fontaines qu'on voyait alors sourdre de tous côtés dans le territoire de Paris [4].

(Q, page 21.) Les fonctions de *lecteur,* que Julien partagea avec son frère Gallus, astreignaient les clercs qui en étaient chargés à lire sur le pupitre

1 Lorsqu'on lit dans Ammien parlant de toutes les légions réunies alors à Paris : « Fremitu ingenti » *omnes* petiverunt palatium, *spatiis ejus* ambitis, etc., » peut-on supposer qu'il s'agissait d'un palais étroit borné de trois côtés par la Seine ?

2 Julien, dans sa lettre à Constance, parle formellement d'un *siége,* qui, dans le système de Saint-Foix, aurait dû se réduire à une attaque d'un seul côté :

Nocte in unum collecti palatium *obsidere.*

On peut, d'après les historiens, évaluer à douze ou quinze mille hommes les troupes réunies alors, puisque la seule expédition de passage se composait de quatre légions actives, les Celtes, les Hérules, les Pétulans et les Bataves, et de trois cents soldats jeunes et vigoureux, pris dans chacune des autres légions de la Gaule. Or, comment supposer que toutes ces troupes, *omnes*, aient pu assaillir à la fois un palais qui n'aurait eu qu'un côté vulnérable ; et sur quelle place voisine de ce palais, à moins de démolir toute la Cité, ces troupes auraient-elles passé, à manger, la nuit qui précéda l'ovation (*Zozime*, liv. III, p. 152, éd. Oxon.)?

Concevrait-on aussi qu'assailli de si près dans une localité aussi restreinte, Julien eût osé déclarer publiquement qu'il ne s'était pas aperçu du mouvement et des dispositions des troupes ?

3 Les grandes convocations que firent au palais de la Cité Charles V, Charles VI et d'autres rois, et dont Saint-Foix s'appuie pour justifier la suffisance du local, n'avaient aucun rapport avec ce siége. Les investis occupent l'intérieur, et les assiégeans l'extérieur, et c'est surtout l'extérieur ici qui paraît insuffisant.

4 André Duchesne (éd. de 1668, page 7) cite ce passage d'un ancien auteur : « Les vignes et les » raisins croissent *à Paris* en abondance, à cause des fontaines qui sourdent de tous côtés. » L'exploitation du sol en profondeur et surface a dérangé cette économie ; ces sources sont devenues des puits.

(*super pulpitum*), pendant les offices de nuit surtout, des passages de l'Ancien et du Nouveau Testament, actes des martyrs, homélies, etc.

Les Grecs et les Romains, avides d'instruction, avaient en outre multiplié les charges de lecteurs et même de lectrices pour leur délassement dans la vie privée. On lisait pendant le repas dans les grandes maisons, et même chez les particuliers amis des lettres. Les Anagnostes grecs lisaient publiquement dans les théâtres les œuvres des poètes (*voy.* la satire XI de *Juvénal*; Th. Reynaud, *de Anagnostis ad mensam religiosam*, etc.). Pline n'est parvenu à laisser les immenses matériaux dont nous ferons un grand usage pour établir le point de départ de plusieurs branches d'art, que grâce à son lecteur à fonctions presque continues, qui le suivait au bain, à la table, en voyage, et distillait incessamment les sucs que l'écrivain recueillait et classait.

(*R*, pag. 30.) Le Beau a dit de Valentinien Ier, que chez lui « la haine du crime dégénérait en cruauté ». Nous allons établir par quelques citations les graves conséquences de cet excès de vertu pour les autres et pour lui-même, puisque ce fut dans la violence d'une allocution menaçante aux envoyés des *Quadi* ou *Quades*, qu'il se rompit l'artère pulmonaire et fut suffoqué par le sang, en expiation de tout celui que son excessive sévérité avait fait répandre.

Il nous semble d'abord que les atroces distractions qu'il recherchait journellement auprès de ses féroces commensaux, qu'il récompense ensuite du plaisir qu'ils lui ont procuré (*voy.* p. 30, note 1) sont plutôt le fait d'une cruauté native ou réfléchie, comme celle de Néron, que le témoignage d'une violence de caractère que l'indignation et l'irréflexion emportent au-delà du but. Alexandre pris de vin tue de sa main son plus fidèle ami, le fils de sa nourrice qui avait blessé son orgueil; Christine, croyant ses secrets trahis ou trompée dans sa passion, voit tomber de sang-froid son amant sous les coups qu'elle dirige; mais il y a loin de ces crimes passionnés, et qu'un long remords suivit sans doute, à ceux dont l'histoire charge la mémoire de Valentinien Ier, sans toutefois la flétrir.

Qu'il ait fait précipiter dans le cirque et brûler vif à tous les yeux son grand chambellan Rhadane, sur une plainte en concussion formée au moment même par sa victime Bérénice;

Qu'il ait donné l'ordre d'assommer un de ses pages, pour avoir dans une chasse découplé un chien plutôt qu'il ne fallait;

Qu'il ait fait lapider son écuyer Constantin, pour avoir changé sans ordre quelques chevaux, et un armurier célèbre, parce qu'une cuirasse d'un beau travail pesait moins que l'ordonnance ne prescrivait, etc., etc., ce sont de ces fureurs de surexcitation nerveuse qu'expliquent, jusqu'à un certain point, chez un souverain élevé dans les camps, l'impulsion du moment, la violence qu'aucun frein ne maîtrise, ou le besoin d'affermir son pouvoir par des exemples; mais comment justifier sa participation aux horribles cruautés que commet en son nom, à Rome et dans toute la Gaule, ce préfet Maximin, qui

provoquait les délations anonymes pour alimenter sa rage [1], et qui proclamait impunément au su de l'empereur « que personne ne pouvait se flatter » d'être innocent quand il voulait qu'il fût coupable? » Comment lui pardonner cet exécrable mélange de la raillerie à la cruauté qu'on trouve, par exemple, dans cette réponse à Théodose sollicitant un changement de gouvernement pour *Africanus*, avocat célèbre : « Abi, comes, et muta ei caput, qui sibi » mutari provinciam cupit » (*Ammien*, lib. XXIX).

Certes nos bourreaux facétieux, les Anacréons de l'échafaud de 1793, n'auraient pas formulé plus spirituellement leurs arrêts sans appel.

On peut sans doute supposer que, malgré sa véracité habituelle, Ammien-Marcellin, ancien compagnon d'armes de Valentinien, mais tenu à l'écart sous son règne, a pu se montrer rigoureux à son égard; et cependant il faut reconnaître que les faits qu'il cite sont également reproduits par d'autres écrivains contemporains, et qu'il ne montre aucune passion personnelle dans cette conclusion de son livre XXX : « Adsimulavit nonnunquam clementiæ speciem, » cum esset ad *acerbitatem* [2] naturæ colore.... et ignorans; minimeque re- » putans adflicti solatia status semper esse lenitudinem principum, pœnas per » ignes augebat et gladios, etc. »

Le correctif de ces torts se trouve dans les hautes qualités qu'on ne peut refuser à ce prince, nommé le père de la patrie par Gibbon, qu'on n'accusera pas, comme les autres historiens dont parle Le Beau, de partialité pour ses vertus chrétiennes. Valentinien était en effet brave, juste, intègre, grand administrateur, ami des lettres et des arts qu'il cultivait en s'occupant de *plastique* (*fingere terra seu limo simulachra*, *Amm.* l. XXVIII, c. II), et qu'il encouragea même par des lois qui accordent aux peintres de grands priviléges (*Code Théod.*, l. IV, tit. XVII, leg. I).

(*S*, pag. 32.) Ammien qui avait reporté sur Gratien l'animosité qu'il nourissait contre son père, et avec d'autant plus de motifs que ce jeune empereur, conseillé par saint Ambroise, s'attacha plus encore que Valentinien à extirper les germes anti-chrétiens semés par Julien, fait de Gratien le portrait suivant, dans son livre XXXI, chap. X, par lequel il termine son bel ouvrage, où la triste solution du règne de cet empereur n'a pu être décrite :

« Præclaræ indolis adolescens, facundus, et moderatus, et bellicosus, et cle- » mens, ad æmulationem lectorum progrediens principum, dum etiam tum » lanugo genis inserperet speciosa, ni vergens in ludibriosos actus natura, » laxantibus proximis semet ad vana studia Cæsaris *Commodi* convertisset, » *licet hic incruentus*. »

Et il ajoute : « Ut enim ille quia perimere jaculis plurimas feras spectante

1 Des cordes tendues la nuit aux fenêtres de son palais, et remontées à l'aube du jour, garantissaient le secret aux délateurs, et constituaient de véritables piéges dont l'élite des populations était victime.

2 *Acerbitatem*. « C'est sans doute ici que Barrère puisa son expression de tigre, *formes acerbes*, » pour qualifier des scènes de carnage, expression qui d'ailleurs le peignait tout entier. »

» consueverat populo, et centum leones in amphitheatrali circulo simul emis-
» sos telorum vario genere nullo geminato vulnere contruncavit, ultra ho-
» minem exaltavit, etc. »

Victor le jeune convient également des vertus de Gratien et s'accorde avec Zozime (lib. IV, p. 247) pour attribuer la révolution qui détrôna ce prince au choix qu'il fit pour sa garde des *Alains*, les *Suisses de l'époque*. Cependant les historiens en général accablent ce prince malheureux. Mais lorsqu'ils observent avec Gibbon que ses dards eussent été mieux employés contre l'ennemi que contre des lions, comme si les bras pour les lancer n'avaient pas fait défaut au moment décisif, tiennent-ils assez de compte de ce que le jeune Gratien montra de valeur, d'activité et de grandeur d'ame dans les premières années de son règne pour assurer le repos de l'empire? Parce que *Néron* et *Commode* brillèrent dans les exercices gymnastiques, est-ce une raison pour les interdire aux princes? et pourquoi cette indignation contre des délassemens salutaires, quelque outrés qu'ils puissent être, où le gibier tombe seul comme victime, lorsqu'on se montre si indulgent pour des massacres inspirés par l'*horreur du crime*, ou même par la raison politique?

(*T*, page 36.) Cette fusion, ainsi que l'observe M. Aug. Thierry, fut lente; elle fut l'œuvre des siècles. Elle commença, non à l'établissement, mais à la chute de la domination franque. Le tableau des premiers déchiremens qui la préparèrent suffirait pour faire apprécier les bienfaits d'un ordre fixe et stable par l'idée de ce qu'il coûte, et pour tenir une nation assise sur un sol aussi favorisé que le nôtre en garde contre tout appel au dehors. Pour qui suivrait sur la carte, l'histoire à la main, les mouvemens successifs des nations diverses lancées sur notre sol, comme une lave dévorante [1], par l'irruption de 406, la Gaule semblerait un vaste *échiquier* sur lequel chaque peuple, manœuvrant simultanément, tendait moins à cimenter sa prise de possession qu'à l'accroître par la force ou par l'adresse; d'un côté l'unité barbare que le choc réunit, que le butin divise, visant à se caser en occupant les places des vaincus, et tenant en échec ce qui nuit à sa marche; de l'autre, les Gallo-Romains unis sous une autre bannière par l'intérêt d'une commune défense.

En forçant même l'application, cette lutte de *rois*, de *cavaliers*, de *fous*, etc., pourrait reproduire assez exactement, par la diversité des allures, la marche consacrée dans ce jeu de la guerre.

Lorsque les *Armoriques*, acculés à la mer, bornaient leurs actions à garantir

1 Nous aurions sagement fait sans doute de supprimer cette image d'ailleurs assez commune, d'après le reproche qu'adresse M. Guizot, dans son *Cours d'Histoire moderne* (t. I, p. 295), à ceux qui, à l'occasion de l'invasion des Barbares, emploient les mots *inondation, tremblement de terre, incendie,* tandis que ce grand historien démontre que « ces invasions étaient des événemens essentielle- » ment partiels, locaux, momentanés; » mais l'idée de cette note étant toute fantastique, nous conservons la métaphore puisée dans l'éruption volcanique, qui, par sa nature, est également *partielle, locale* et *momentanée*.

leur indépendance par une attitude défensive et par des manœuvres circonscrites dans la ligne de leur contact avec les Barbares, lorsque les *Goths*, maîtres, après tant de courses victorieuses, d'un terrain de leur choix, les Aquitaines et la *Novem-Populanie,* procédaient pied à pied, pour étendre lentement mais d'autant plus sûrement leur influence à l'Espagne et à l'Italie, les *Burgondes,* ardens avant tout à se créer un royaume, se mouvaient en tous sens, *obliquant* des rives du Rhin au pays des Eduens et des Sequanois, et les Alains, plus vagabonds encore, *chevauchaient* à travers, surmontant tout obstacle, pour fonder à la fois les colonies si distantes de Valence et d'Orléans; mais vinrent les Francs, investis par Honorius, dépossédés par Ætius, qui, marchant d'un pas ferme et direct du Rhin à la Meuse, de la Meuse à l'Oise, et de l'Oise à la Seine, vainqueurs des derniers Romains et des Visigoths sous Clovis, des Burgondes et des Ostrogoths sous ses fils, demeurés seuls, entonnèrent leur chant de triomphe et fondèrent sur les états mouvans de leurs rivaux d'invasion un empire qui s'est perpétué jusqu'à nous [1].

(*U*, page 38.) M. Walckenaer, dans son article remarquable sur Clovis (*Biographie universelle*), admet bien que ce prince choisit Paris en 507 pour la capitale de son royaume, et que l'église des Saints-Apôtres ne fut construite que vers le même temps; mais il ajoute: « Quant à la résidence qu'on prétend que » Clovis fit dans le palais des Thermes, cette assertion, répétée par presque » tous les historiens de la ville de Paris, est dénuée de preuves. » *Dénuée de preuves,* soit; mais en l'absence de preuves contraires, les hypothèses résultant des témoignages suivans et des considérations dont nous les appuierons, équivaudront peut-être à des preuves positives.

Si la plupart des historiens de Paris logent Clovis au palais des Thermes, d'autres aussi, tels que Du Breul (*Ant. de P.*, éd. de 1612, p. 268), Duboulay (*Hist. de l'Université de P.,* p. 107), Sauval (t. I, p. 386), etc., etc., lui assignent pour séjour un palais que ce prince aurait fait construire sur la montagne Sainte-Geneviève, en même temps qu'on élevait sa basilique dédiée aux saints Apôtres. Il est vrai que M. Walckenaer, par son silence sur ce palais dont on ne trouve aucune trace, ni dans les anciens historiens, ni dans les fondations des maisons voisines de Sainte-Geneviève, paraît se ranger à

1 D'autres peuples que ceux auxquels Honorius, sur la fin de son règne, reconnut un état fixe et indépendant au sein de notre Gaule, occupaient en même temps des portions de notre territoire, tels que les *Breones* (des montagnes de la Rhétie); les *Saxons,* dont il existait une colonie à Bayeux; les *Ripuaires*, ainsi nommés de leurs stations sur les rives du Rhin, de la Meuse et de la Moselle; les *Læti*, race mêlée, produit de l'ancienne naturalisation de migrations d'outre-Rhin dans la Gaule, etc.; car qui pourrait dénombrer les genres et les espèces barbares qui, dans le flux et le reflux d'invasions si longtemps répétées, laissèrent des traces vivantes de leur passage en prenant racine dans notre sol, objet de leur convoitise?

La seule incursion d'Attila, qui traînait à sa suite vingt peuples divers, accrut de beaucoup ces germes étrangers, fondus en grande partie sous Clovis dans une nationalité nouvelle.

l'opinion de Dom Toussaint, qu'il cite honorablement d'ailleurs, et qui répète à cet égard ce que disait Dom Germain, que « *ce palais de la moutagne » n'était qu'un palais bâti par les modernes* ». Mais Clovis ayant, comme nous allons le prouver, séjourné à Paris même avant de déterminer la fondation de sa basilique, comme avant de choisir cette ville pour sa capitale, il resterait à établir quel palais il dut y occuper [1] ? Ici nous nous voyons dans l'obligation, pour démontrer ce que nous avançons, de citer des textes. On lit dans les *Gesta Francorum* (cap. XVII) : « In illis diebus » (après l'expédition contre Gondebaut et le traité qui suivit le siége d'Avignon, c'est-à-dire vers 506) « rex Chlodoweus cùm venisset *Parisius civitatem*, ait *ad regiuam* et ad » populum suum : Satis mihi molestum est quod Gothi Ariani partem optimam » Galliarum tenent [2], eamus cum Dei auxilio.....Tunc Chrothildis regina » consilium regi dedit......Faciamus ecclesiam in honorem beatissimi Petri, » principis Apostolorum, ut sit tibi auxiliator in bello. Et rex ait : Placet hoc » quod hortaris, ita faciamus. Tunc rex projecit a se in directum bipennem » suam, quod est *francisca*, et dixit : Fiatur ecclesia beatorum Apostolorum, » dum auxiliante Deo revertimur [3].

Cette circonstance de la francisque lancée d'un bras vigoureux sur le lieu où s'éleva depuis l'église des Saints-Apôtres, prouve d'abord la présence à Paris de Clovis avec la reine, avant l'expédition contre Alaric [4], dont cette démonstration fut le prélude, et au retour de laquelle, selon les mêmes ouvrages, « Parisius civitatem veniens, ibi sedem regni sui constituit; » ce que confirme ce texte de Grég. de Tours (l. XI, ch. XXXVIII), portant qu'après avoir vaincu et tué Alaric à Vouillé et pillé Toulouse, Clovis vint de Tours à Paris et fit de cette ville la capitale de son royaume : « Egressus autem à Turonis » Parisius venit, ibique cathedram regni constituit. »

Elle prouve aussi, contre l'opinion de plusieurs historiens, que l'église des Saints-Apôtres fut fondée au plus tôt en 507, « dum auxiliante Deo revertitur. »

1 Peut-être répondra-t-on : « le palais de la Cité, où l'on retrouve plus tard Clotilde; » ce qui nous forcerait de renvoyer à la discussion établie p. 40, 41.

2 Ce discours de Clovis est également cité au liv. II, chap. XXXVII de l'*Histoire des Francs* de Grégoire de Tours; mais cet historien ne parle de la scène qui le termina que dans l'*Epitom.*, chap. XXV.

3 Les soldats répondirent à cette allocution en protestant, selon l'expression de Sauval (tom. I[er], pag. 619), « de ne se point faire la barbe qu'ils n'eussent chassé Alaric de là. » Quant au lieu d'où la francisque fut lancée de manière à pouvoir retomber sur l'emplacement qu'occupait l'église de Sainte-Geneviève, il est difficile de le déterminer. Le choix est entre le camp romain, situé assez près du palais (Zozime, *Hist.*, lib. v, p. 710, *édit. d'Oxon*), et qui s'étendait sur la hauteur vers la rue d'Enfer, à proximité du but atteint par le lourd projectile, et les arènes situées au nord de la montagne, vers le lieu qu'occupa depuis l'abbaye Saint-Victor. La présnece de Clotilde et les mots *ad populum suum* donneraient lieu de penser qu'il ne s'agissait pas d'une réunion purement militaire.

4 André Duchesne se trompe donc évidemment lorsqu'il ne constate la présence de Clovis à Paris qu'à partir de 508.

Or, puisque cette église que Clotilde fit achever n'était pas terminée quand Clovis mourut à Paris le 27 novembre 511, évidemment le palais nécessairement très important qu'aurait entrepris d'élever un prince qui ne se serait pas contenté du Palais romain [1], n'aurait pu être achevé assez longtemps avant la basilique, pour qu'on pût le citer comme ayant été sa résidence habituelle : évidemment encore ce Palais neuf de la montagne, s'il eût existé, aurait été habité par Childebert ou par Charibert, qui n'établirent leur résidence royale que dans le Palais romain, ou par Clotilde que l'intérêt de fondation y eût également attirée, et qu'on nous montre habitant dans la ville, lors de ses rares voyages de Tours à Paris ; d'où l'on conclura sans doute avec nous que le prétendu palais de la montagne n'est, comme l'ont dit les deux bénédictins que nous avons cités, qu'un palais *en l'air*, tandis que le nôtre, où nous voyons le fils de Clovis installé à la mort de son père, s'offre naturellement, *malgré le défaut de preuves*, comme le seul où ce dernier prince ait pu trouver une résidence digne de lui.

(*V*, page 41.) Gibbon parlant (ch. XXVIII) des vastes domaines qui fournissaient à l'abondance de la table de Clovis et de ses successeurs, dit : « qu'on » comptait, dans les différentes provinces qui composaient le royaume, cent » soixante de ces palais que les rois habitaient successivement ; » mais il ajoute : « que ce n'était pour la plupart que des forteresses ou de riches » fermes, etc. »

Sans étendre nos recherches, que nous nous efforçons toujours de faire sur les textes originaux, à tout le royaume des Francs, il nous suffira de constater ici, pour atteindre le but de notre renvoi à cette note, que Childebert avait à sa disposition plusieurs de ces palais, dans une circonscription très rapprochée de sa résidence de Paris, tels que :

PALAISEAU, « in loco qui *Palatiolus* (petit palais) vocatur [2] » (*voy* Michel Germain, au 4[e] liv. *de Re diplom.*).

1 Nous ajouterons que, malgré le butin que Clovis faisait dans chaque campagne, butin qui se partageait selon les rangs, ainsi que le prouve le coup de hache donné par un soldat au vase de Soissons demandé par le roi, ce prince, comme le remarque Grégoire de Tours (prologue du liv. V), n'avait à sa disposition, pour des constructions aussi inutiles, ni l'or, ni l'argent que possédèrent ses enfans : « Neque aurum, neque argentum, sicut nunc est in thesauris vestris, habebat. »

La distance des dépendances du Palais romain à l'église des Saints-Apôtres n'était d'ailleurs pas telle qu'elle dût déterminer une construction intermédiaire. L'église que Childebert construisit pour son usage était plus éloignée de sa résidence que ne l'était celle des Saints-Apôtres du même palais habité par son père.

2 Les légendes de saint Rigomer et de sainte Tenestine, vierge, disent que ce fut dans ce palais qu'ils comparurent ensemble devant Childebert pour se purger, par un miracle, des fausses et scandaleuses imputations qui pesaient sur leur sainte association : « ex calumniis pleniter redderent. » Ce petit palais devait exister encore au VIII[e] siècle, d'après l'inscription citée par Dom Ruinart, et après lui par Dom Bouquet (*Histoire des Gaules*, t. II, p. 722). Cette maison de plaisance resta dans le domaine royal jusqu'en 754. Pépin la donna à cette époque au monastère de Saint-Germain-des-Prés, lorsqu'il assista avec ses deux fils à la première translation du corps de ce saint.

Chelles (*Cala*), palais bâti par Clotilde, et dont Childebert devait jouir en l'absence de sa mère retirée à Tours et *raro Parisius visitans* (*Grég. de T.*, lib. xi, cap. lxiii) 1.

Compiègne (*Compendium Castrum*), « ubi tum rex morabatur idque præ- » sente regina Ultrogode », est-il dit dans la vie de saint Marculphe, abbé, (André Duchesne, *Hist. Franc.*, l. 1, p. 536) 2.

En voici assez pour prouver que Childebert avait où se retirer pour fuir la colère de sa mère, après le massacre de ses neveux ; et puisque les *résidences secondaires de nos rois ressortent de notre domaine,* citons maintenant quelques autres maisons de plaisance royales, voisines de Paris, et indépendantes du palais de cette ville, que les historiens nous montrent occupées par nos princes, sinon précisément dès cette époque, du moins peu d'années après 3.

Corbeil (*Captonacum*), palais habité par Théodebert et par Clotaire.

Neuilly-sur-Marne (*Nucetum ad Matronam, villa regia*), citée (l. v, c. lx) par Grégoire de Tours, qui parle aussi, au même titre (l. x, c. xxxviii), de Ruel (*Rotolialum*), mentionnée cinq siècles plus tard, par Suger 4.

Essonne (*Essona prope Curbolium*), où l'on battait monnaie sous les Mérovingiens, également mentionnée et dans les actes de Clotaire et dans le livre *de Rebus ab se gestis* de Suger (cap. xvii).

1 Chilpéric résidait à Chelles et y fut assassiné (*Grégoire de Tours*, liv. vi, chap. xlvi). Le même historien dit (liv. v, chap. xxxix) : « Calam Parisiacæ civitatis villam advenit, etc. »

Sainte Bathilde, reine de France, veuve de Clovis II, y mourut en 680. Sauval dit que lorsque Charlemagne allait visiter Ghiselle sa sœur au monastère de Chelles, il logeait dans la maison des rois de la première race. Les Capétiens, « qui ubi primariam regni sedem fixerunt Parisiis, » rendirent à Chelles son antique splendeur; il se tint un concile en 1008 dans ce lieu qui n'est aujourd'hui qu'un village.

2 Grégoire de Tours parle à diverses reprises de cette résidence royale. *Compendium villam,* dit-il (lib. iv, cap. xxi), à propos de la mort de Clotaire, atteint d'une fièvre alors qu'il chassait dans la forêt de Cuise, *Cotia silva,* et (l. vi, c. xxxv) comme du lieu où Chilpéric et Frédégonde firent comparaître Mummol, accusé des maléfices qui avaient coûté la vie à leur enfant. Mabillon, dans ses *Formules Diplomatiques*, en cite une donnée en cette résidence et remontant au règne des Mérovingiens : « Datum... anno regni nostri Compendio villa nostra in Dei nomine feliciter. »

3 Sauval a donné (t. II, p. 288 et suiv.) un tableau divisé par races des maisons de plaisance de nos rois ; mais cette nomenclature, où les auteurs ne sont pas toujours cités, est des plus incomplètes, en ce qui concerne même le voisinage de Paris : ce serait un travail à refaire.

4 De ce qu'on lit dans plusieurs auteurs *Reuolium*, Sauval, dans une longue dissertation, établit qu'on a quelquefois confondu *Ruel* avec le *Roulle* au faubourg Saint-Honoré. L'épitaphe de Charles-le-Chauve que cite Du Breul, pag. 822, et la possession par l'abbaye de Saint-Denis de la terre et seigneurie de Ruel, tranchent la difficulté en ce qui tient à Ruel. Cette épitaphe se termine par ces mots :

Sequanij fluvij, *Reuolijque* dator.

Mais peut-être, ainsi que l'observe Sauval, le *Rotolajum* et *Rotolajensis villa* dont parle Grégoire de Tours et où Childebert Ier reçut saint Lubin, doit-il s'entendre du *Roulle*, aujourd'hui faubourg de Paris, mais alors séjour champêtre distant de plus d'une lieue du palais d'hiver de ce prince.

Nogent (*Novigentum*), aujourd'hui Saint-Cloud, où se retira Chlodoaldus échappé au glaive de ses oncles, et l'autre Nogent-*sur-Marne*, que Sauval croit être celui dont parle Grégoire de Tours (*Novigentum villa*), comme maison de plaisance de Chilpéric.

Garges (*Bigargium*), palais de Dagobert, qui paraît en avoir possédé plusieurs autres, notamment :

Clichy (*Clippiacum*), où, selon Frédégaire, ce même roi d'Austrasie épousa Gométrude [1];

Reuilly-lès-Paris (*Romiliacum*), que l'abandon de cette reine pour cause de stérilité rendit célèbre (*Frédégaire*, ad annum VII Dagoberti senioris);

Et Epinai (*Spinogilum*), où, selon le même historien, Dagobert tomba malade du flux de ventre dont il mourut; et encore Creil, Romilly, etc.

Nanterre (*Nemetodorum, villam regiam*), où Clotaire II fut baptisé.

Lusarches (*Lubarca*), d'où Théodoric a daté des statuts.

Noisi (*villa cui Nuceto nomen est* [2]), où Frédégonde envoya Clovis II enchaîné, et où il périt d'un coup de couteau (*Grég. de Tours*, l. v, ch. xl), etc., etc.; et plus loin de Paris :

Villers-Cotterets, que Sauval pense (page 291) être le lieu (*Cotta*), où Chilpéric se retira avec Frédégonde pour pleurer la mort de ses enfans, et où Clotaire II, leur fils, gagna, en chassant, la maladie dont il mourut; mais Sauval ne confond-il pas *Cotta*, que nous ne connaissons pas, avec *Cotia silva* (forêt de Cuise ou de Compiègne, où Clotaire Ier gagna, en chassant, sa dernière maladie (*voy.* ci-dessus page 118)? C'est d'ailleurs à Compiègne que Grégoire de Tours place (l. vi, c. xxxv) la vengeance exercée à l'occasion de la mort de Théodéric.

Nogent-sous-Couci, où Thierry Ier se retira après la mort de Childéric II.

Braine (*le Brenacum* de Grég. de Tours, et sans doute *le Braina* de Flo-

1 Du Breul dit, pag. 882, que c'est le village actuel de Saint-Ouen qui s'appelait *Clippiacum*; mais, ajoute-t-il, « pour ce que Saint-Ouin, archevesque de Rouen, y décéda le 24 août 677, ce palais a été depuis appelé la maison de Saint-Ouen, laquelle étant devenue en la possession de la comtesse d'Alençon, et d'icelle l'acheta le roi Jean. » Ce fut là que, pour abolir l'ordre de *l'Étoile d'or*, institué par le roi Robert et prodigué par Charles VI, qui n'avait d'autre moyen de récompenser les capitaines «qui lui faisoient service,» Charles VII, en 1455, « tira de son col le ruben de soye noire au bout duquel pendoit l'estoile d'or et le mit au col du capitaine du guet de nuict de la ville de Paris, qui depuis fut appelé *chevalier du guet.* » Excellent remède *alors* contre les abus en ce genre !

Trois conciles furent tenus à Clichy : en 628, 633 et 669.

2 Noisi était situé sur la rive de la Marne opposée à celle où se trouvait placé le palais de Chelles, que Frédégonde habitait alors, puisque Grégoire de Tours dit : « Regina vinctum jussit eum transire Matronam fluvium. »

doart), entre Reims et Soissons, où demeurait Chilpéric (*Grég. de Tours*, l. v, c. xxxv).

Vitry-sur-la-Scarpe (*Victoriacum*), où fut tué Sigebert, « maleficati à Fredegonde regina » (ibid., l. v, c. 1), et où Chilpéric fit élever Clotaire II; nommé par Jonas, dans la vie de Saint-Colomban, *villam publicam*.

Vassi et Moustier-Ender, maisons de plaisance de Childéric II, données par ce prince à saint Berchaire, fondateur de Moustier-Ender.

Il nous en coûtera peu d'ajouter à cette nomenclature mérovingienne quelques autres noms applicables aux règnes suivans, et constatant également la résidence de nos rois à peu de distance de leur capitale, tels que:

Gentilly-sur-Bièvre (*Gentiliacum*), près Paris, où selon les *Annales* d'Eginhard Pépin passa les hivers de 762 et de 766.

Poissy (*Pinciacum, prope Lediam silvam*), palais dès le temps de Charlemagne, illustré d'ailleurs par la fondation du roi Robert et par la naissance de saint Louis.

Kiersy ou Quiercy-sur-Oise (*Carisiacus*), maison royale dès le règne de Thierry, fils de Clovis-le-Jeune, où mourut Charles-Martel, en 741, où Pépin reçut Étienne II, et Charlemagne Léon III, et où l'on retrouve Louis-le-Débonnaire en 810 et en 827.

Charles-le-Chauve tint cinq conciles dans ce palais, dont il ne subsiste aucune trace, et dont la destruction totale paraît remonter aux dernières invasions des Normands.

Attigni (*Attiniacum*), sur la rive gauche de l'Aisne, palais qu'on croit avoir été construit par Clovis II, et qui conserva sa célébrité pendant quatre siècles.

Nous y trouvons Charlemagne en 771 et encore en 785, assistant au baptême de Witikind (*voy.* note *Y*). Charles-le-Simple y résida habituellement. Sa trace existait encore sous Louis-le-Gros, comme appartenant alors par suite de donation à l'église de Reims.

Boneuil (*Bonogilum*); contrairement aux opinions antérieures qui placent le palais qu'habita Charles-le-Chauve à Boneuil, situé près de Gonesse, Le Bœuf pense que l'assemblée dont parle Hincmar eut lieu à Boneuil-sur-Marne, à trois lieues de Paris.

Saint-Germain-en-Laye (*in silva quæ Lea dicitur*), déjà depuis longtemps résidence royale lorsque Charles V fit jeter les fondemens d'un nouveau château en 1370, puisque Philippe-Auguste y demeurait en 1189.

Vincennes (*Vicenæ*), dont le même roi fit clore le bois de murs en 1183 « quod toto tempore prædecessorum suorum fuerat disclusum ».

Fontainebleau, celle de toutes nos résidences royales actuelles qui puisse se prévaloir, sinon de plus longs, du moins de plus grands souvenirs par le séjour continu de nos rois pendant huit siècles, depuis la construction de la chapelle, constatée par une charte de Louis VII, dont le fils et le successeur firent leurs délices de cette résidence.

Il exista certainement plusieurs autres manoirs royaux, même dans le cercle où nous nous renfermons 1, principalement sous la première race, fixée dans ce centre même ; mais, ainsi que l'observe Mabillon, leur existence ne pourrait se révéler que par des dates de lieux données à des statuts ou constitutions, et ces dates manquent très souvent à ces actes : « Rarius fuit palatii vocabu-» lum in datis, sub prima stirpe, sed communius sub secunda et tertia ».

(*X*, pag. 51.) En dépouillant Paris du lustre que lui eût donné le séjour de Charlemagne et la création des écoles de notre Palais, le dernier historien de cette ville n'a fait qu'adopter aveuglément l'opinion légèrement émise par André Duchesne dans sa préface des œuvres d'Alchuin.

Bien qu'on ne puisse être tenu d'administrer la preuve d'un fait négatif, il y avait convenance, ce nous semble, à opposer quelques observations plus concluantes qu'un démenti formel aux résultats des recherches de Duboullay, de Mabillon, de Rivet, de Bonamy, de Sauval, etc., et même de Félibien, quoiqu'il se rapproche davantage du système d'André Duchesne.

Analysons les témoignages de ces écrivains, pour qu'on puisse juger s'ils méritaient un tel dédain.

L'historien de l'Université, après avoir cité diverses épîtres d'Alchuin 2 à Charlemagne, désigné dans les lettres qui nous sont restées sous le nom de David, comme son fils l'est sous celui de Salomon 3, se demande : « Ut si Lu-

1 Si nous sortions de ce cercle, sans aller même jusqu'à Thionville, où Charlemagne séjourna si souvent, nous aurions, parmi les lieux les plus marquans : Verberie (*Vermeria Palatium*), entre Compiègne et Senlis, lieu célèbre par le séjour de Charles Martel, par le mariage de Charles-le-Chauve et de Rometrude, et par la tenue des quatre conciles, d'Étienne II à Adrien II; Pistres (*Pistrea*), à une lieue de Pont-de-l'Arche, séjour de Charles-le-Chauve; Chamoucy (*Salmuntiacum*), où mourut Carloman, fils de Pépin, où Charles-le-Chauve tint un placite en 876 ; Pontion, près Vitry-en-Perthois, déjà citée par Grégoire de Tours, où Charles-le-Chauve convoqua un concile ; Andriacum, près d'Amiens ; Corbenacum, près de Reims ; Sylvacum, près de Laon, et surtout Vernon-sur-Seine, qui, selon Fleuri et le P. Lecointe, contredits par Mabillon, etc., partagerait avec Compiègne et Fontainebleau l'insigne honneur d'avoir, depuis le séjour de la mère de Clotaire III (sainte Baudour ou Batilde, régente de France), et jusqu'à nos jours, offert au moins un pied-à-terre ou rendez-vous de chasse aux princes de la maison de France.

2 Duboullay constate d'abord le séjour d'Alchuin et son concours à l'établissement des écoles de cette ville, en citant l'épitaphe suivante :

Hic situs Alchuinus, doctrina et moribus ingens,
Præceptor quondam, Carole Magne, tuus,
Discipulus Bedæ ; is quem primum *Parisiense*
Gymnasium veteres instituisse ferunt.
(pag. 551.)

3 On sait que dans la petite académie intime qui suivit Charlemagne dans la plupart de ses expéditions, chaque membre portait un nom d'emprunt approprié à sa position, à son caractère ou à son talent ; ainsi le poète Angilbert était désigné sous le nom d'*Homère* par Alchuin lui-même, qui,

» tetiæ *Parisiorum* scholam publicam instituit Carolus, quo in loco quaque in » parte orbis collocavit » ? et il se répond immédiatement : « In Palatio, ut » suâ præsentiâ magistros ad fideliter docendum impelleret et juvenis exem- » plo suo (p. 106) ».

Il dit d'ailleurs que Charlemagne nomma le palais *Ecole*[1], à l'instar de Ptolémée, qui consacra celui d'Alexandrie aux Muses et aux études, sous le nom de *Mouseion* (d'où Muséum).

Bonamy (*Mém. de l'Acad. des Inscrip.*, etc., t. XV, p. 659) pense que l'école du palais, tantôt fixe, tantôt ambulatoire, se tenait, dans le premier cas, au *palais des Thermes.* La même opinion perce dans ce que disent à ce sujet Mabillon (*Act. SS. Bened.*, s. IV, part. I, præfat., p. 132); Rivet (*Hist. littéraire*, t. IV, p. 10); Thomassin (*Discipl. de l'Église*, t. XI, p. 232); et ces écrivains paraissent également d'accord sur ce point accessoire qu'Alchuin enseigna à Paris les princesses Ghiselle et Rotrude, filles de Charlemagne[2],

parodiant Ovide à propos de reliques qu'il priait son collègue de lui rapporter de Rome, lui écrivait :

Si nihil attuleris, ibis, Homere, foras.

Un autre poète, Théophile, évêque d'Orléans, siégait sous le nom de *Pindare* ; Éginhard sous celui de *Kalliopus* (belle voix), et c'était sans doute à ses goûts champêtres que Riculfe devait son nom de *Damœtas*, comme Adhelard fut redevable à l'éloquence qu'il déploya dans maintes occasions du surnom d'*Augustin*, etc., etc.

Le choix de ces désignations pseudonymes, qui constaterait seul l'influence des lettres à la cour de Charlemagne, prouverait en même temps que dès lors, comme dans tout le moyen âge, le sacré et le profane cheminaient volontiers de conserve.

1 Cette supposition avait été admise par plusieurs écrivains qui, s'appuyant du nom de quai et place de l'École qu'on sait remonter au IXe siècle, installaient Charlemagne au Louvre, qui ne s'éleva que sous Philippe-Auguste ; mais il a été reconnu que l'école qui avait laissé cette longue trace était celle que Remy d'Auxerre avait établie vers la fin dudit siècle à Saint-Germain-l'Auxerrois.

2 Cette circonstance est bien établie par la demande faite par ces princesses à leur précepteur, qui demeurait alors à Tours, des *Commentaires sur saint Jean.* « La distance de Tours à *Paris*, lui » écrivent-elles spirituellement, n'est pas si grande que celle de Rome à Bethléem, d'où saint Jérôme » s'occupait de l'instruction des dames romaines. »

Heureux de pouvoir compter sur d'aussi gràcieuses hôtesses, car Eginhard affirme qu'elles étaient charmantes, enchanté de voir ces jolies personnes, malgré l'humeur libre qu'Anquetil leur reproche, *filer et faire de la toile,* selon la recommandation expresse de leur père (*voy.* Eginhard), et anticiper ainsi de dix siècles nos usages pénitentiaires, il ne nous appartient pas de scruter les motifs de leur réclusion dans notre Palais ; mais cette réclusion même devrait confirmer nos présomptions sur les séjours qu'y auraient fait Charlemagne, puisque Eginhard, qui survécut à ce prince, dit formellement que ne pouvant vivre sans la société de ses filles, Charlemagne les *conserva près de lui* jusqu'à sa mort ; affection bien naturelle sans doute, mais dont les témoignages le seraient moins si l'on en croit les historiens, et surtout Voltaire qui ne ménage pas les termes (tom. XIV, pag. 336 de l'édition en 40 volumes).

Ce qu'on tient pour constant, c'est qu'elles ne se marièrent pas, non sans doute à défaut de dot ; et cependant on nous représente Rotrude, qui avait été fiancée jeune à l'empereur Constantin Porphy-

que Saint-Foix place *en retraite* dans le palais des Thermes (*Essais sur Paris*, t. I, p. 190).

Sauval cite des époques précises du séjour de Charlemagne à Paris, et ces époques sont, comme nous l'avons reconnu, en rapport exact avec les textes. Après avoir établi (t. I, p. 8) « que Charlemagne ni ses descendans ne trans- » férèrent pas le siège du royaume à Rome, ni à Aix-la-Chapelle, où ils rési- » dèrent plus ordinairement, sans cesser de venir quelquefois à Paris, » il dit : « En 779, après avoir nommé des gouverneurs dans toutes les provinces » de l'Aquitaine, Charlemagne vint à Paris, y *séjourna même*, et n'en partit que » pour son voyage à Rome ; et en 800 et 801, après avoir donné la chasse aux » pirates, il passa par Rouen et par Tours, et s'en retourna à Aix par Orléans » et Paris [1] ».

Sauval cite en outre la circonstance rapportée par le moine de Saint-Gall de la célébration à Paris, à une autre époque, d'une fête de Noël, dans laquelle l'empereur se montra très mécontent des musiciens qu'avait procurés le pape Étienne.

Félibien, sans se montrer aussi affirmatif, constate cependant (t. Ier, p. 68) quelques circonstances qui détruisent l'allégation de Dulaure, telles que la présence de Charlemagne à Saint-Denis en 768, pour rendre les derniers devoirs à son père, et en 775 pour la consécration de la nouvelle église, commencée sous Pépin, et qui venait d'être achevée par les soins de l'abbé Fulrad. Il prouve d'ailleurs que Charlemagne, jeune alors il est vrai, assista avec son père à la première translation qui eut lieu, le 25 juillet 1754, du corps de

rogenete, précipité du trône par sa mère ambitieuse (Irène), comme ayant eu pour fils le célèbre abbé de Saint-Denis, Louis, qui, prisonnier des Normands sous Charles-le-Chauve, ruina son abbaye et une portion de la France pour le paiement de sa rançon. Comme on ajoute que cet abbé, mort en 867, avait pour père le comte Roricon, il faut sans doute réduire le célibat de notre aimable recluse à celui qu'elle garda seulement jusqu'à la mort de son père ; à moins de supposer qu'à l'imitation de sa sœur Berthe, et autorisée par les nombreux exemples de polygamie que donnait son père, elle se soit crue, par son rang, affranchie de certaines convenances.

Les écrivains qui disent que son autre sœur Ghiselle se fit religieuse ne confondent-ils pas la nièce avec la tante ? car Charlemagne avait, comme nous l'avons dit (note *V*), à l'abbaye de *Chelles*, une sœur de ce nom qu'il chérissait bien tendrement aussi, peut-être *trop tendrement*, selon l'expression de Gibbon sur son amour pour ses filles, et qu'il *visitait souvent* ; ce qui ajouterait encore aux autorités conjecturales que nous opposons aux dénégations positives de Dulaure.

1 Ce qui est conforme à ce qu'on lit dans les *Annales* à l'année 800 : « Inde per Aurelianos ac » Parisios regressus (*apud* Duchesne, t. II, p. 41, A). »

Mais il paraît en outre qu'à son retour de Rome, en 781, il vint de nouveau à Paris en allant passer l'hiver entier de cette année à *Quiersi-sur-Oise* (*voy.* note *Y*).

Ce double séjour à des époques si rapprochées justifierait cette supposition : que Charlemagne, lorsqu'il était à Paris en 779, ayant rencontré Alchuin à Parme, dit-on (ou à Pavie), et l'ayant dirigé sur sa capitale pour y organiser l'enseignement, serait venu, avant de retourner dans le Nord, s'assurer du résultat de ces premiers essais.

saint Germain, d'un lieu à un autre, dans l'abbaye, qui dès lors prit et conserva ce nom.

Loin de nous l'intention d'appuyer autrement ici sur ces témoignages, et de chercher à rallumer la guerre si énergiquement soutenue à plusieurs reprises sur la question des droits de Charlemagne au titre de fondateur de l'Université de Paris. Les manifestes opposés du docteur Jean de Lannoy et de Dom Liron existent : les lise qui voudra ou plutôt qui pourra.

Nous nous bornerons à insister sur quelques considérations accessoires tirées de nos recherches et indépendantes des inductions qu'on doit naturellement tirer pour la présence de ce prince à Paris, de sa résidence pendant deux hivers à Gentilly-sur-Bièvre, de son séjour à plusieurs reprises à Saint-Denis, et de son sacre à Noyon, etc., etc.

Dans ses *Capitulaires* (page 663), sous la date de 803, quinzième année de son règne, il parle de Paris comme de la *capitale du royaume des Francs*, et en 802 il avait témoigné toute sa sollicitude pour cette ville, en y envoyant, à titre de *missi dominici*, Fardoul, abbé de Saint-Denis, et Etienne, comte de Paris ; ce qui prouverait, du moins dans l'espèce, contre l'opinion de Malingre, que la mésintelligence entre le prince et les comtes n'entrait pour rien dans les motifs qui tenaient Charlemagne éloigné de sa capitale.

Ses soins pour introduire et développer en France la culture des lettres, des sciences et des arts, étant incontestables [1], on doit croire aussi que sa première pensée fut pour sa capitale, ou du moins pour la seule ville à laquelle il ait jamais reconnu ce titre [2]. La sollicitude qu'il montra pour la France centrale, dès les premières années de son règne, il l'étendit plus tard à son séjour d'affection et aux contrées plus septentrionales ; ce qui constitue deux époques bien tranchées d'encouragemens qu'on a peut-être confondues [3] en cherchant à qualifier les fondations littéraires de cet empereur.

C'est ce que nous laissons à décider aux érudits.

1 « Et dominus rex Carolus iterum a Roma artis grammaticæ et computatoriæ magistros secum » adduxit in Franciam et ubique studium litterarum expendere jussit. Ante ipsum enim dominum » regem Carolum, in *Galliæ nullum studium* fuerat liberalium artium. (*Monach. Egolism*, *apud* » Duchesne, t, II, p, 75-76). »

Et la lettre du pape, de Nicolas Ier, à Charles-le-Chauve, est-elle assez formelle sur ce point? « Plu- » rimam nos lætificat quod in imperio, et in regno vestro, et specialiter Parisiis, bonarum artium stu- » dia *prædecessorum* vestrorum cura stabiliter repullulent. »

Voir aussi dans Baluze, p. 203 : « Constitutio de emandatione librorum et officiorum ecclesiastico- » rum (de 788). »

2 Aix-la-Chapelle dans toute sa gloire n'eut jamais le titre de capitale, qu'elle méritait cependant par son éclat. On verra ailleurs que Charlemagne, qui put sans doute occuper dès les premières années de son règne la maison de plaisance existant à *Aquis Granus*, ne commença et ne put commencer à résider dans sa ville nouvelle que vers 789. Le premier Capitulaire donné dans cette ville est du X des calendes d'avril de cette année (*Baluze*, t. Ier, p. 209 et 241-242).

3 L'abbé Le Bœuf dit (p. 387) que ce *fut en* 787 que Charlemagne déclara la guerre à l'ignorance en faisant écrire une lettre circulaire pour l'établissement des écoles, laquelle lettre (Le Bœuf cite

(*Y*, page 54.) On peut opposer, sans doute, à nos déductions peut-être forcées, l'absence de preuves matérielles positives sur les *séjours* plus ou moins prolongés de Charlemagne à Paris, et surtout le silence des chroniqueurs, qui n'attachaient pas le même intérêt que nous à constater de pareils faits; mais ce silence s'explique par le temps et par les lieux où les annalistes de ce règne, formés par les encouragemens de l'empereur, commencèrent à entrevoir l'importance de leur mission, et par l'obscurité, dont l'ombre projetée sur la vieille capitale, par l'érection de la nouvelle, enveloppa, vers cette époque, la résidence habituelle des Mérovingiens.

Une considération plus puissante encore se tire de l'existence presque nomade que mena Charlemagne, surtout dans la première moitié de son règne de quarante-sept ans, pour conjurer des attaques jusque-là si terribles pour la Gaule, en plaçant le siége de sa puissance sur la digue même que rompirent si souvent les irruptions germaniques.

Il est facile, en effet, de reconnaître, par la lecture des annales de ce temps, que, soit ignorance, *ante ipsum nullum studium, etc.* (*voy*. p. 24, n. 1), soit insouciance, on ne tint registre exact des hauts faits de cet empereur, qu'à partir de l'époque où, seul héritier du pouvoir et des grands biens de Pépin [1], il se montra digne, à tous égards, de poursuivre et de compléter l'œuvre de son père et d'illustrer ses propres historiens [2].

Si les plumes n'eussent pas manqué aux descriptions, Charlemagne aurait-il pris le soin d'expédier de Rome en France ce dont ce dernier pays eût été pourvu en grammairiens lettrés, etc.? Ces écrivains, exclusivement occcupés des grands faits qui se déroulaient successivement sous leurs yeux, ne s'attachèrent pas à recueillir les traditions antérieures et sacrifièrent aux pompes éclatantes du nouveau palais d'Aix les souvenirs historiques du vieux manoir de Lutèce.

On pourrait cependant trouver dans ces annalistes, quelque concis qu'ils soient sur ces premiers temps, plusieurs considérations à l'appui de celles que nous avons déjà présentées, en même temps que la constatation de la prodigieuse activité du premier empereur d'Occident.

celle adressée à Lulle, archevêque de Mayence) finissait ainsi : « Disposez-vous donc par la suite à » instruire vos enfans dans les arts libéraux, afin qu'en cela vous satisfassiez nos très ardens désirs. » Or, ce langage, tenu en 787 sur les confins de la Germanie, n'était sans doute qu'un rappel des incitations qui avaient signalé sept ans plus tôt l'arrivée d'Alchuin et des professeurs romains dans diverses sciences.

1 « La famille de Pépin, dit M. Guizot (*Essai sur l'Hist.*, t. Ier, p. 121), avait d'immenses » domaines en Belgique et sur les bords du Rhin. Ses richesses furent une des causes qui la portèrent » au trône, et le trône augmenta ensuite ses richesses. »

2 Eginhard, familier de Charlemagne et son principal historien, déclare positivement n'avoir pu recueillir aucune notion positive sur les premières années de ce prince, qui avait 27 ans lorsqu'en 768 il partagea l'empire avec Carloman, mort en 771. Cette seule circonstance devrait confondre l'outrecuidance des chroniqueurs modernes, dans l'affirmation d'un fait négatif concernant ces premières époques.

De Saint-Denis, où il reçoit les derniers soupirs de son père, il part pour se faire sacrer à Noyon [1] en 768, et dès 769, on le voit triompher en Aquitaine, sans le concours que lui avait promis son frère, de la rébellion suscitée par le vieux duc Hunold.

En 770, il assemble un synode à Worms, célèbre Noël à Mayence, et Pâques à *Héristal*, près Liége, dans le palais bâti par le premier Pépin.

De la forêt Charbonnière (sans doute des Ardennes), où les annalistes nous le montrent en 771, il se rend à son palais d'*Attigny* sur l'Aisne (*Attiniacum*) (*voy.* note *V*), à peu de distance de Paris, retourne de là à Héristal, et bientôt, en 772, reprenant la guerre faite aux Saxons par son père, il détruit Hirminsul et revient à Héristal. C'est surtout en 773 et 774 que son activité se déploie, lorsque, parti de Thionville (*Theodones*) pour porter à Adrien Ier le secours que ce pape avait réclamé de lui, on le voit, dans un court intervalle, combattre et vaincre les Lombards, sur leur sol même, puis retourner comme un lion furieux punir les Saxons d'avoir exploité son absence ; convoquer des assemblées à Ingelheim et passer l'hiver à quelques lieues de notre capitale, dans son palais de *Quiersi-sur-Oise* (*Carisiacum*) [2]. Dans les campagnes de 775 et de 776, procédant en sens inverse, il quitte la poursuite des Saxons pour fondre sur les Lombards, tue leur roi Rolgandus, et vient se reposer de ces exploits à Héristal et à Nimègue ; en 777, après un baptême de Saxons, à peine a-t-il assemblé, à Parderborn, ce synode où des Sarrasins affluèrent de toutes parts, qu'on le voit célébrant Pâques en Aquitaine, puis, en 778, pénétrer en Espagne de deux côtés, prendre Pampelune, soumettre Saragosse, et traversant la France, revenir à Auxerre, d'où, sur la nouvelle de mouvemens de Saxons, il court les combattre, pour venir prendre, à l'époque accoutumée, son repos à Héristal. C'est sans doute à son voyage de Neustrie, en 779, époque où les annalistes nous le montrent à Compiègne, que se rapporte le séjour de Paris, cité par Sauval ; mais, d'après les annales, il aurait passé de nouveau le Rhin, battu les Saxons et séjourné à Worms, avant d'aller célébrer Noël, en 780, avec la reine Hildegarde, *in civitatem papiam*, après avoir occupé cet intervalle à faire rebaptiser et sacrer roi d'Italie son fils Carloman, à fiancer sa fille Rotrude au fils d'Irène, et à réunir la colonie de lettrés et de maîtres en différens arts, *quos secum adduxit in Franciam*. On le retrouve passant l'hiver suivant à son palais de *Quiersi-sur-Oise*, non sans doute sans avoir au moins traversé, son itinéraire l'exigeant, la capitale, qu'il fit participer à ses

1 Remarquons que le continuateur de Frédégaire est le seul des nombreux historiens de ce règne qui fasse mention de ce sacre : nouveau témoignage du peu de retentissement qu'eurent les premiers actes de ce règne.

2 Se serait-il éloigné aussi *périodiquement*, comme on le remarque, au milieu de tant d'embarras, pour venir passer des quartiers d'hiver loin du centre de ses grands mouvemens stratégiques, s'il n'eût eu pour venir visiter nos provinces quelqu'un des motifs que nous lui supposons ?

nouveaux enseignemens, ainsi que Metz et Soissons, où il fonda dès cette époque des écoles de chant; mais, dès 782, il passe le Rhin à Cologne, signale sa fureur contre les Saxons : « Vastavit eam Saxoniam et ingentem turbam » atroci confudit gladio ; » puis vient *chercher* le repos à Thionville. En 783, devenu veuf d'Hildegarde, il épouse Fastradame, après avoir consacré le court intervalle du veuvage à un nouveau massacre de Saxons : « Ceciderunt multa » millia. » Au milieu de cette guerre atroce et des dévastations qu'elle entraîne, on le voit, en 784 et 785, reconstruire le château d'Haresbourg, y bâtir une basilique, et, profitant du calme obtenu par la terreur de ses mesures, venir dans nos provinces, à *Attigni*, assister à la conversion de Witikind et de ses compagnons, qui, menacés d'un baptême de sang, se soumettent à l'immersion salutaire et s'en retournent comblés de présens. Cette même rapidité de marches et d'expéditions signale également les années 786, 787 et 788, où, après avoir parcouru la Bretagne, s'être avancé en Italie jusqu'à Bénévent, être revenu passser Noël à Florence, avoir séjourné en Saxe, à Ingelheim, et être sorti vainqueur d'une nouvelle guerre contre les Avares, descendans des anciens Huns, on le trouve célébrant, pour la première fois, Noël et Pâques *in Aquis Palatio* (palais d'Aix).

Quoique la seconde partie de son règne, plus longue et non moins active, soit mieux jalonnée encore par les annalistes, nous ne nous y arrêterons pas, le but de cette note se trouvant atteint par cette seule démonstration, qu'au milieu de ses plus grands embarras et de ses expéditions les plus aventureuses et les plus lointaines, ce prince rechercha toujours l'occasion de parcourir nos provinces centrales et même d'y séjourner.

(*Z*, page 65.) La rue de Sorbonne, qui aboutit vis-à-vis l'entrée de l'Hôtel de Cluny, s'appelait autrefois, et encore au XIIIe siècle, rue de Coupegneule, et se trouvait en face du palais dit alors même *des Thermes* : c'est ce que prouve le privilége de saint Louis à Robert Sorbon, ainsi conçu :

« Ludovicus, Dei gratiâ Francorum rex, universis litteras inspectorio salutem. » Notum facimus, quod nos magistro Roberto de Sorbona canonico Cameracensi » dedimus et concessimus ad opus scholarium qui in ibi moraturi sunt, domum » quæ fuit Joannis de Aurelianensi, cum stabulis quæ fuerunt Petri Ponilane, » contiguis eidem domui; quæ domus cum stabulis sitæ sunt Parisius in vico » *de Coupegueule, ante palatium Thermarum, etc.* » — Actum Parisius, anno Domini 1250. (P. Bonfons. Edit. de 1608, p. 120.)

Cette désignation formelle est reproduite dans un autre titre de février 1258, relatif à d'autres maisons de la même tenance, portant : « Omnes domus quas » habebamus Parisius in vico *de Coupegueule, ante palatium Thermarum.* » (Ibid., p. 121).

Enfin, ajoute Bonfons, en novembre 1263, saint Louis quitte et cède une maison qui *lui restait* en la rue *des Portes* (ainsi, dit-il, est appelée la rue de

Sorbonne [1]), sise devant le palais des Thermes, et aussi toutes les maisons de la rue *des Massons*, qui lui pouvaient appartenir, avec amortissement desdits lieux (titre enregistré au papier terrier de MM. de la Sorbonne, f° 25, p. 10).

(*Aa*, p. 68.) Depuis surtout qu'éveillées par un mouvement presque électrique sur l'intérêt de leurs traditions archéologiques, toutes nos villes de quelque importance ont ouvert un musée pour les recueillir (*voy.* note *E*), on s'étonne à bon droit de l'insouciance que montre sur ce point l'opulente, la somptueuse ville de Paris. Se trouve-t-elle assez riche du bien d'autrui pour pouvoir répudier son patrimoine, ou rougirait-elle trop de sa mince extraction pour chercher à reconstruire son passé, en consignant dans des archives monumentales les titres généalogiques et historiques arrachés à diverses reprises aux entrailles de son sol? Cependant ces titres sont nombreux et d'un grand intérêt pour l'histoire *peu connue* de cette capitale. Le défaut d'un emplacement fixe et convenable, où des sculptures corrodées par le temps, des sarcophages frustes, des fers rouillés, des poteries fragmentées, etc., puissent figurer sans disparate avec la localité, a pu expliquer longtemps, sans le justifier, le peu de soin qu'on a mis à recueillir et à classer ces annales de pierre, etc.; mais ce prétexte n'existe plus depuis près de vingt ans que le conseil municipal tient à sa disposition dans la salle dite *des Thermes*, un refuge naturel des vieux témoignages de nos essais de civilisation, et des preuves à l'appui des dissertations de Montfaucon, de Caylus, de Grivaud, etc., preuves qu'on cherche partout et qu'on ne trouve nulle part; ce qui tient sans doute à leur confusion parmi d'autres monumens de plus belle apparence, mais d'un intérêt de localité bien moindre.

1 Bonfons explique la substitution qui eut lieu, de 1250 à 1263, du nom de rue *des Portes* à celui de rue *Coupegueule*, en observant que, pour obvier aux meurtres nombreux qui se commettaient dans cette rue, circonstances d'où provenait son nom de Coupegueule, saint Louis, en autorisant la fondation du collége, « avait permis aux estudiants d'apposer de grandes portes aux deux bouts d'icelle » rue (Coupegueule), et de les fermer de nuit; et depuis, ajoute-t-il, cette rue a toujours été » appelée la rue des Deux-Portes, qui y sont encore (en 1608). Ils avaient, dit-il encore, licence » de fermer la rue proche, dite *des Massons;* mais cela ne s'observe à cause des bourgeois de Paris » qui y ont des maisons. » Cette circonstance est appuyée par la citation que fait Malingre (*Antiquités*, f° 616) du titre de saint Louis, en date de 1258, qui, après la désignation nominale des maisons cédées, dit, dans la traduction française: « Voulant en tant qu'en nous est, qu'il puisse fermer » les deux rues et susdites maisons contenues en icelles, sans préjudice d'autrui, etc. »

Il semblerait résulter de ces détails que la rue actuelle de Sorbonne ne serait autre que l'ancienne rue *Coupegueule*, qui au XIIIe siècle arrivait devant le palais des Thermes et dans la rue nommée alors rue *des Thermes;* et cependant le plan de Paris sous Philippe-le-Bel, dressé par M. Albert Le Noir, d'après le beau travail de M. Gérand, publié récemment par le ministère de l'instruction publique, place la rue Coupegueule entre celle aux Hoirs-de-Sorbonne et celle aux Maçons, aboutissant à la rue *Saint-Matelin* (Mathurin); ce qui nous rejette presque dans des doutes que nous laisserons résoudre à de plus patiens que nous.

Dans l'espoir qu'un jour viendra où ce conseil, maintenant propriétaire incommutable de notre belle ruine, avisera aux moyens d'en tirer quelque parti, donnons l'idée, par un projet de catalogue bien incomplet sans doute, des principaux objets qui pourraient, quant à présent, former le noyau de ce musée parisien.

N° 1. — Le curieux autel consacré à Jupiter, trouvé en 1711 sous le chœur même de la basilique de Notre-Dame, dans les fouilles pratiquées pour la construction d'un caveau destiné à la sépulture de nos archevêques.

Neuf pierres cubiques de diverses dimensions (la plus intéressante a environ trois pieds de hauteur), couvertes de sculptures et d'inscriptions sur les quatre faces, offriraient les moyens de restituer au centre de la grande salle romaine cet autel votif, qui consacre à la fois l'état de l'art chez nos pères au commencement du Ier siècle [1], et leurs mœurs et leur religion, par la reproduction dans les bas-reliefs des costumes civils ou guerriers, et des taureaux objets de leur culte, comme par le mélange dans les inscriptions des divinités gauloises et romaines qui partageaient leurs hommages. Il expliquerait en même temps, par la qualité des fondateurs (*Nautæ Parisiacæ*), que ce fut à la navigation que notre ville dut son premier éclat, tradition continuée par sa devise d'armoiries (un vaisseau), et viendrait par le souvenir du lieu où il fut érigé, presqu'au confluent de la Seine et de la Marne, confirmer cet usage dont il reste d'autres traces en France, notamment à Lyon (*voy.* la note *E*, à propos de l'autel élevé au confluent du Rhône et de la Saône, à Auguste divinisé par les nations de la Gaule), et à Saintes (*Mediolanum Santonum*) où le couronnement du pont de la Charente fut comme ici dédié à Tibère.

Ces pierres qu'on dit être confondues avec d'autres débris de monumens dans quelque réduit de l'École des Beaux-Arts, ne sauraient être placées nulle part aussi convenablement que dans la salle romaine.

N° 2. — La tête en bronze, trouvée en 1675 près de l'église Saint-Eustache, et qui fut considérée longtemps par Montfaucon lui-même comme une *Isis*, dont la présence eût confirmé l'origine assignée à notre ville par son nom de *Parisii*, et même au temple dont la ville d'Issi aurait à peu près conservé le nom. Mais d'après les démonstrations de Caylus, cette tête portant une tour crénelée, s'est trouvée, au grand désappointement des savans de l'époque, classée définitivement sous le nom également honorable de Cybèle.

1 La restitution de l'inscription conservée sur la face d'un des cubes, laquelle commence par ces mots : *Tib. Cæsare Aug.*, *Jovi, etc.*, prouve incontestablement que ce monument date du règne de Tibère, et qu'il fut élevé par nos aïeux à Jupiter, dans le temps même où Jésus-Christ scellait de son sang la foi qui prévalut sur les erreurs du paganisme, comme l'église de Philippe-Auguste sur l'autel des *Nautæ Parisiacæ*.

Ce bronze curieux, donné à Louis XV par le duc de Valentinois, est heureusement resté en France.

N° 3. — Le cippe antique d'environ six pieds de hauteur, trouvé en 1784 lors des travaux du Palais de Justice, et dont les sculptures mythologiques couvrent les quatre faces, monument conservé du moins à la Bibliothèque royale et placé au bas de l'escalier conduisant aux salles de lecture.

N° 4. — Les grands fragmens sculptés, découverts il y a quelques années seulement (en 1829) à l'extrémité de la partie de la rue Saint-Landri aboutissant au pont dit d'Arcole, monumens d'un grand intérêt, et qui cependant reposent dédaignés depuis plus de huit ans sur le lieu même de leur découverte. Quoi de plus curieux cependant que ces débris d'un mur d'enceinte de la Cité, parallèle au cours de la Seine, consistant en une suite de sujets sculptés pour un monument triomphal que se serait élevé l'usurpateur Maxime, à l'occasion de son triomphe si facile sur l'infortuné Gratien? L'existence bien constatée de ce monument, dont Valentinien II aurait fait justice (*Dulaure*, t. I, p. 80), en le faisant entrer, comme à Sens, etc. (*voy*. p. 17), dans la construction de l'enceinte, appuierait vivement l'opinion que nous avons émise (p. 31 à 34) sur le séjour de Gratien et de son vainqueur dans Paris, et surtout sur l'état, dans cette ville même, des arts que Gratien protégea si noblement. En livrant à l'étude ces belles sculptures très curieuses, quels que soient les souvenirs qu'elles rappellent, on arriverait sans doute à en bien déterminer l'époque et l'expression symbolique, et à reconnaître si elles durent appartenir réellement à un monument de Maximus Magnus, que Valentinien II aurait sacrifié à la mémoire de son frère; ce qui serait d'un grand intérêt, non seulement sous le rapport historique quant au séjour dans Paris de Gratien et de son assassin, mais aussi pour la question d'art, le style de ces bas-reliefs, que nous n'avons pu qu'entrevoir, paraissant plus élevé que ne le comporte l'époque, malgré les encouragemens donnés à la sulpture par Gratien et même par son père.

Si en effet, comme tout l'indique, et les allusions de la frise à la défection des Alains, et les médailles de *Maximus Magnus* trouvées dans ce remblai, et la considération que la construction du mur d'enceinte de la Cité ne date que de ce temps, les doutes qu'on peut encore émettre sur l'époque et l'objet de ce monument étaient levés dans le sens ci-dessus, que deviendraient toutes les suppositions de nos historiens sur l'état de *Parisii* à la fin du IVe siècle, sur l'entier abandon de cette ville par les empereurs, depuis le court séjour qu'y fit Valentinien Ier, séjour qu'on veut bien reconnaître, parce qu'il est attesté par des lois? Et quand un pareil témoignage, fruit d'une révélation fortuite toute récente, vient offrir la chance de réformer du moins notre histoire sur ce point, on hésite même à garantir ces beaux fragmens d'un nouveau réemploi comme matériaux! La preuve de l'authenticité de ce monument conduirait peut-être aussi à résoudre le problème jusqu'ici insoluble de l'époque précise

à laquelle appartiennent l'arc de Reims et divers autres monumens du centre de la Gaule.

N° 5. — La statue de Julien rencontrée par M. Denon, et que M. Visconti a jugée de travail gaulois, figure qui, authentique ou non, sur la foi de ces deux autorités, recevrait de nos lambris glorieux de sa possession, un reflet éclatant que les voûtes du Musée des Antiques lui refusent.

N° 6. — Quelques-unes de ces grandes tombes de pierre, extraites à plusieurs reprises tant du champ des sépultures, sur le plateau Sainte-Geneviève, où selon l'abbé Le Bœuf soixante-huit de ces sarcophages furent trouvés à la fois en 1656, que des succursales qu'on exploite chaque jour, depuis celles de la rue Vivienne, qui, en 1628, en 1761 et en 1806, produisirent de belles découvertes en tous genres, du marché Saint-Jean et de la rue de la Tixeranderie, fouillées en 1612, jusqu'à celle de la rue des Barres, où de nombreux tombeaux de ce genre furent trouvés il y a trois ans, et à celle plus récemment encore mise en exploitation dans la rue Blanche, et dont M. Jollois nous promet la description.

N° 7. — Les huit bas-reliefs de marbre, sujets païens, trouvés également en 1761 dans la même rue Vivienne, et que Caylus, qui les a décrits, croit provenir des destructions ordonnées par Childebert vers 554, ainsi que l'urne cinéraire trouvée au même lieu par M. de Saint-Morys.

N° 8. — Une suite des belles poteries rouges en relief de travail gallo-romain, trouvées à diverses reprises, d'abord en 1757, lors des fouilles faites pour l'église Sainte-Geneviève qui mirent à découvert les fabriques mêmes, puis en 1801, en 1811, en 1817, et cette année même 1837, presqu'à la surface du sol du jardin du Luxembourg, considéré comme lieu de campement des troupes romaines. Ces produits de la céramique de nos ancêtres, dont nous avons recueilli sur place de nombreux et remarquables fragmens, offrent un grand attrait de curiosité, en ce qu'ils prouvent que les arts *utiles*, indispensables même pour les usages habituels, disparurent de notre sol dans la grande conflagration que nous avons sommairement retracée. Douze siècles s'écoulèrent avant que les efforts surnaturels et les sacrifices de tous genres d'un Bernard de Palissi soient parvenus à retrouver le secret connu de nos ancêtres d'une poterie dure, brillante, résistant au feu et aux acides. N'est-il pas singulier aussi que ce soit sur l'emplacement de deux seules résidences royales modernes de notre capitale qu'on trouve au Luxembourg les vases gallo-romains, et aux Tuileries l'atelier du fabricant des rustiques figulines?

N° 9. — Enfin, pour en terminer, une collection aussi complète qu'il serait possible de l'obtenir, des figurines, armures, objets de toilette, de table, fibules, etc., et de médailles provenant des diverses fouilles du vieux Paris, et dont un grand nombre doit être classé dans nos établissemens publics, d'après

les descriptions qu'en ont faites Montfaucon, Sauval, Caylus et M. Grivaud de la Vincelle (voy. *Recueil de Monumens antiques*, 1817).

Ce musée spécial [1], qu'enrichirait sans doute à peu de frais le produit suc-

1 Quoique nous ayons déjà parlé, pag. 83, 89 et 92, des beaux résultats que l'art obtient et attend encore de la formation des musées de localités, celui dont nous dressons ici le catalogue, un peu légèrement sans doute, nous offre l'occasion de revenir sur cette matière. Nous voulons insister surtout sur cette considération bizarre, mais importante dans l'espèce, qu'une fois la détermination prise, on ne peut trop se hâter de proclamer la formation de ces musées *quêteurs*, même avant la réunion des élémens qui les constituent. Les affluens sourcillent de toutes parts quand le bassin est creusé.

Pour qu'on ne nous accuse pas de choisir nos exemples dans des contrées vierges, ou sous un ciel plus favorable que celui de la capitale, prenons-les dans un cercle de trente lieues, du centre, Paris, à la circonférence, Orléans, Amiens, Rouen, etc.

Orléans. — La collection, si riche et si variée de meubles, vitraux, émaux, poteries, etc., du moyen âge, obtenue en peu de temps il y a quelques années par l'administration du musée d'Orléans, nous a déjà fourni quelques réflexions à ce sujet dans nos *Notices sur l'Hôtel de Cluny*, etc. On sait de quel prompt succès furent couronnés les efforts et le zèle de M. le marquis de Bizemont, qui avait bien voulu faire appel à notre expérience déjà vieille alors.

Bien qu'on n'ait peut-être pas exploité ce premier élan comme on aurait pu le faire, en classant tout d'abord les objets offerts gratuitement pour la plupart, dans le local si convenable qui paraissait leur être affecté, et en manifestant la gratitude municipale par des mentions au livret et sur les objets mêmes, la ville d'Orléans n'en possède pas moins, et à très peu de frais, une collection d'une grande valeur, qui, mieux disposée et complétée par dons ou legs testamentaires, influera sur sa conversion à l'art, et, point important pour elle, sur *ses revenus*, par le séjour des Touristes. N'en recueille-t-elle pas déjà le fruit par l'impulsion artistique que ce musée a donnée à sa population naguère indifférente à tout ce qui ne se résolvait pas en factures de *sucre*, *eau-de-vie* ou *vinaigre*, et qui, grâce à des administrateurs aussi zélés que M. de Madières Miron, subit déjà d'assez bonne grâce l'*action* de la société des Amis des Arts, petite dérivation du Pactole commercial au profit de la gent artiste.

Amiens. — Ne voulant citer ici que ce qui nous est parfaitement connu, et n'ayant pu visiter le musée d'Amiens depuis sa fondation, qui ne doit guère remonter au-delà de deux ou trois ans, nous nous bornerons à exprimer toute la confiance que nous mettons pour sa formation dans les soins de M. Dusevel, son directeur.

Rouen.—Le musée de Rouen va nous fournir, pour l'objet de cette note, un exemple bien plus concluant encore que celui d'Orléans, en ce qu'il s'agit d'une fondation toute récente et d'une opération provoquée, ou du moins dirigée par l'administration.

Rouen, la ville de France, et sans doute du monde, la mieux pourvue encore aujourd'hui, malgré ses continuels *embellissemens*, d'admirables monumens des divers styles du moyen âge, ceinte d'ailleurs de l'auréole de gloire archéologique et historique que lui formaient les grandes abbayes de Sainte-Catherine, de Jumiéges, de Saint-Vandrille, etc., et les monumens presque royaux de Gaillon, d'Eu, du manoir d'Ango, etc., était restée jusqu'en 1833 spectatrice impassible du démantèlement de tous ces édifices sans chercher même à profiter de leurs débris. Vainement ses littérateurs et ses artistes fulminaient depuis longtemps contre cette apathie : la plume savante et patriotique des Auguste le Prévost, des Deville, des Pothier, celle même d'Hyacinthe Langlois, non moins éloquente que son crayon, s'émous-

cessif des découvertes ultérieures, offrirait un intérêt concentré pour l'étude de l'histoire de Paris par les monumens de ses premiers âges, étude dont les

saient sur la triple cuirasse de rouenneries des administrateurs de cette époque, aussi peu sensibles aux lamentations archéologiques qu'aux belles publications pittoresques de MM. Taylor, Jolimon, etc.; en un mot, l'insouciance générale était telle que Rouen, où nous appelait souvent la soif du moyen âge, et où le hasard nous fit quelquefois rencontrer de beaux échantillons confondus avec les plus vils objets dans les magasins des fripiers, était presque la seule ville *du temps* où nous n'ayons pu trouver à commissionner un agent doué d'une intelligence suffisante pour le genre de courtage que nous requerrions de ces fureteurs si multipliés aujourd'hui. *La manie du jour,* celle des vieilleries, a plus fait que tous les efforts réunis : étendant enfin, comme la mode dont elle participe, son joug sur la province, elle est parvenue à pénétrer dans le sanctuaire le plus propre à assurer son triomphe : un musée départemental d'antiquités s'est ouvert, et malgré la lutte persistante des deux budgets (départemental et municipal), lutte qui restreint malheureusement jusqu'ici à deux galeries la concession au département du cloître de Ste-Marie, appartenant à la ville, le nom du préfet, ami des arts, M. Dupont Delporte, se trouve associé, sur la table de bronze constatant la fondation, à celui du maire, M. Barbet. Honneur donc à ces deux magistrats, à leurs conseils, et surtout au discernement dont ils ont fait preuve en chargeant de cette œuvre un directeur comme M. Deville. Ici du moins les monumens sont classés et décrits avec talent, et l'on sait rendre un juste hommage aux munificences dont le musée s'enrichit chaque jour. Aussi, ne craignons-nous pas de présager de belles destinées à cette fondation déjà prospère, quoique datant à peine de trois années, si le concours de zèle auquel nous applaudissons se soutient. N'est-ce pas beaucoup pour cette ville aux trente-sept églises, réduites à dix ou douze, et incessamment menacée de nouvelles pertes par ses plans d'alignement et de *modernisation*, de pouvoir offrir un abri aux fragmens remarquables, tels que le bel écusson colosssal en pierre (de France avec cerfs ailés pour supports) qui couronnait la porte du Palais de Justice, remplacée par une grille; telles que les belles verrières des églises supprimées, etc., etc. A côté de l'inconvénient qu'offre le fractionnement des richesses de la ville en deux collections distinctes, ce qui détruit le bel ensemble qu'aurait pu produire la réunion du musée archéologique départemental au musée municipal proprement dit (ou collection de tableaux), existe un avantage qu'on doit reconnaître. Le conseil général, en étendant la juridiction à toute la circonscription départementale, a agrandi le cercle des intérêts et des ressources, et varié les provenances au profit des visiteurs. Près des nombreux monumens romains arrachés au sol de Lillebonne et d'autres lieux, et parmi lesquels tiendraient sans doute le premier rang la belle statue dorée et les vases de Berthouville, si leur découverte eût tardé de quelques années, figurent dignement de riches débris du grand monastère de trois époques, de Jumièges, offerts par M. Casimir de Caumont, dont le culte pour ces reliques, que nous aurons occasion de décrire ailleurs, est si fervent et si louable; et d'innombrables et riches produits des ères gothique et de la renaisssance embellissent de leurs reflets les productions moins pures de l'art dégénéré.

Viennent maintenant les démolisseurs ! tout n'aura pas disparu, et la capitale de la Haute-Normandie pourra montrer avec orgueil au moins quelques traces incontestables de son antique splendeur.

Évreux. — Pour prouver que ces généreuses dispositions des conseils généraux de département à comprendre enfin l'intérêt bien entendu de nos gloires nationales ne sont pas spéciales à celui de la Seine-Inférieure, citons dans le voisinage un autre exemple applicable à un musée vierge encore, mais que des mesures analogues ne tarderont pas à féconder.

Ce musée, dont la pensée s'élabore en ce moment avec les moyens de pourvoir à sa formation, est celui également *départemental* de l'Eure.

Évreux, ville moins somptueuse à tous égards que Rouen, et riche seulement de sa cathédrale, de

élémens n'existent pas ailleurs, nos premiers historiens ou chroniqueurs, dans leur insouciance pour les détails autres que ceux jallissant du choc des

son élégant beffroi et des fragmens briquetés de son abbaye romaine de Saint-Thaurin, ne semblait guère pouvoir prétendre à se créer un musée de quelqu'intérêt, depuis la destruction successive et le transport dans la capitale et à l'étranger des principales richesses architecturales d'Anet, de la *grande maison* des Andelys, etc.; un hasard heureux y a pourvu.

Depuis quelques années seulement on avait reconnu qu'une vaste plaine, à surface rase, située à une lieue et demie d'Évreux, dans la direction de Pacy, et au milieu de laquelle s'élève un mince village nommé le *Viel-Evreux*, auquel communique un aqueduc voûté de cinq lieues, n'occupait pas seulement, comme on l'avait pensé d'après les découvertes faites à fleur de sol, l'emplacement d'une station romaine (*castra stativa*), mais bien celui d'une grande cité dont on croyait trouver la désignation dans l'itinéraire d'Antonin et dans les tables de Ptolomée, sous le nom de *Mediolanum Aulercorum*, capitale des *Aulerci Eburovices* dont parle *Cæsar*.

M. Rever, savant modeste, s'en était assuré par quelques fouilles exécutées dans les premières années de ce siècle; il avait reconnu et mis à jour les profils d'un temple, d'un balnéaire et d'un vaste théâtre, que nous croyons avoir servi de naumachie, à en juger par le bassin existant encore en face de l'hémycicle et par la direction du déversoir de l'aqueduc, et il avait reconnu, comme on peut le faire encore, à la pousse des céréales, que ces monumens, quoique tenant à un seul système, étaient souvent espacés entre eux de plus de mille toises. Quoique les résultats de ces fouilles eussent été assez satisfaisans, leur produit reposait dans le cabinet du préfet, où nous les vîmes il y a deux ans, grâce à l'obligeance de M. Passy, préfet éclairé et zélé, bien digne de poursuivre une telle œuvre. Il ne paraît pas toutefois qu'on songeât à se livrer à de nouvelles recherches, malgré l'espoir que donnaient les relevés de M. Stabenratt, lorsque M. Robillard, devenu ingénieur en chef des ponts et chaussées dans son pays même, puisa dans ses impressions de l'enfance un souvenir auquel le département de l'Eure devra sans doute un curieux musée. Il lui était resté présent à la mémoire qu'une charrette, en traversant, il y a quarante ans, le territoire du *Viel-Évreux*, s'était tout à coup abymée dans une fondrière, que le curé du village fit combler après les absoutes d'usage pour conjurer cette bouche de l'enfer. Assez heureux pour trouver une mémoire, encore plus locale que la sienne chez un vieillard du pays, qui lui désigna le lieu même où l'abyme s'était ouvert, M. Robillard, dans son zèle ardent pour la science et pour son pays, dirigea vers cette place, avec autorisation du préfet, un des ateliers de terrassiers dont ses fonctions lui laissent la disposition, et, dès les premières recherches, il découvrit une cellule de bain romain encore enduite en partie de stuc, et communiquant à deux puits comblés. Le succès de cette première tentative dépassa son espoir : une chaîne d'or du plus fin travail, de jolis bronzes figurines, vases, ustensiles, fibules, etc., et un très grand nombre de ces médailles que, par un singulier rapprochement, les paysans d'Évreux, comme ceux d'Alésie, où M. Robillard a fait également exécuter des fouilles, nomment *mahons* (médailles comprenant la suite des empereurs, d'Antonin-le-Pieux à Gratien), offrirent un beau spécimen, bien propre à justifier et à doubler la confiance du conseil général, qui donna toute latitude à l'ingénieur en chef. Aussi l'exploration se poursuit-elle sur plusieurs points. Ce que nous en avons vu sur place, en arrachant des tranchées des fragmens de poteries gallo-romaines couverts de figures, des cubes noirs et blancs provenant de mosaïques, etc., doit faire bien augurer des recherches ultérieures. Quant à celles qu'on a déjà faites, les produits les plus importans consistent en un amour lançant une roche, bronze des plus fins et du meilleur temps; en un Bacchus d'un beau travail et d'autres figurines, dont une (espèce de Vertumne armé d'une serpe) offre un caractère de travail bien moins pur, mais très curieux par son masque scénique à barbe tortillée. Nous avons remarqué aussi des griffes et des montures de candélabre d'un beau travail, et surtout deux bras en bronze d'une patine admirable, dont

grandes passions politiques ou religieuses, ne nous ayant rien transmis qui puisse nous guider dans les recherches sur la vie privée, les mœurs, les habitudes et les travaux des premiers fondateurs de notre organisation sociale.

l'un, appartenant à une figure demi-nature, nous a paru un chef-d'œuvre d'étude et d'art; aussi faisons-nous les vœux les plus sincères pour que ces membres, divisés sans doute par la convulsion qui, à en juger par de nombreuses traces d'incendie, paraît avoir détruit cette grande cité inconnue, parviennent, comme au jour du jugement, à rejoindre leurs torses. Ce sera surtout alors que la ville d'Évreux pourra se flatter de posséder un musée qui ne le cédera à aucun autre par l'importance de quelques pièces que lui enviera et lui disputera peut-être notre magasin central.

Combien de musées de la nature de celui qui se forme à Évreux restent encore et resteront enfouis sous nos pieds jusqu'à la consommation des sièles! Raison de plus pour ne pas négliger ceux dont la formation offre autant de facilités que celui des Thermes.



Chapitre 2.

L'HOTEL DE CLUNY.

Il ne tiendrait pas à l'historiographe de Charles IX que l'Hôtel de Cluny, tel qu'il se poursuit et comporte, car il a peu changé depuis ce roi, ne fût une construction romaine pure et de plein jet. N'est-ce pas, en effet, la conséquence naturelle de ces expressions de Belleforest dans ses augmentations et *enrichissemens* de la Cosmographie de Munster (page 177)?

« Julian, citoyen de Paris, puis empereur, *fist bâtir cet hôtel*, qui » estoit en un champestre et lui servoit de lieu de plaisance et sé» jour, lorsqu'il vouloit prendre relasche de ses travaux et affaires » d'importance [1]; et pour mieux aiser ce lieu, il avoit ses bains » chauds où à présent est le collége de Sorbonne. »

[1] On voit que cet antiquaire du XVIe siècle avait résolu, à sa manière, la question qui divisa depuis tant d'esprits moins tranchans. Quoi de plus simple, au demeurant, en jugeant du passé par le présent, et lorsque existait encore à Paris la double résidence de Charles V et de ses successeurs, le Louvre pour les *affaires*, et l'hôtel des *Grands-Esbattemens* (de Saint-Pol, et plus tard celui des Tournelles), que d'assigner également à l'empereur romain un séjour de ville et un de campagne, à un jet de fronde l'un de l'autre, sans même s'occuper des considérations accessoires du court séjour de Julien dans la Gaule et de la longue durée des constructions de son *champestre?*

Nous ne nous permettons cette citation absurde que comme témoignage de l'état des connaissances architectoniques de cette époque et de ce qu'on doit attendre en général de la plupart des anciens historiens, en fait de contrôle de l'âge des monumens par le caractère de leur style. Remarquons, pour surcroît de preuves, qu'ici le *cosmographe* historiographe, l'oracle de son temps, n'avait pas même l'excuse de la distance de temps et de lieux : il traitait, dans Paris même, d'un de ses édifices les plus remarquables, signalé d'ailleurs à l'attention publique par le séjour, à cette époque même, du tout puissant cardinal Charles de Lorraine [1], et c'est en présence de ces constructions presque contemporaines [2], épaulées sur les Thermes mêmes, bien plus intacts alors qu'aujourd'hui, que le savant *enrichisseur* du plus savant Munster, le Strabon de l'Allemagne, confondait l'Hôtel gothique avec le palais romain, Jacques d'Amboise, abbé de Cluny, avec l'empereur Julien, et allait chercher, sur l'emplacement de la Sorbonne, les bains existant sur le lieu même qu'il décrivait [3].

C'est peut-être ici la place d'une observation, à laquelle nous serons souvent dans le cas de renvoyer, en discutant d'autres tradi-

1 Nous donnerons plus loin diverses preuves de la résidence que fit dans notre Hôtel, sous Charles IX même, le cardinal Charles de Lorraine, en sa qualité d'abbé de Cluny.

2 A l'époque où Belleforest, né en 1530, vint à Paris lutter de gloire avec Baïf et Ronsard, et poser, à tant la ligne, les lourdes, quoique fantastiques, bases de nos annales françaises, l'Hôtel de Cluny comptait à peine un demi-siècle d'existence, et devait briller encore de tout l'éclat du style spécial auquel il appartient ; et ce style, commun à tant de grands édifices alors intacts, tels que la chambre des comptes de Paris, le château de Nantouillet, la grande maison des Andelys habitée par Charles IX, etc., etc., prêtait alors, bien moins encore que de nos jours, à une confusion qui s'explique peut-être en ce sens que Belleforest n'aura voulu parler que du *gisement* de la résidence de *Julian*.

3 Il faut convenir aussi que Belleforest, malgré la haute position que lui valurent ses publications contenues dans cinquante volumes presque tous in-folio, ne justifie que sous le rapport de la fécondité les éloges que lui prodigue Du Verdier dans sa *Bibliothèque française*. Il a gonflé tous ses récits d'absurdités et d'emphase, et nous semble avoir été mieux jugé, quoique bien différemment, comme il arrive encore souvent de nos jours, par un autre contemporain, La Popelinière, qui dit de lui, dans son *Histoire des Histoires :* « Il n'y a langue ni science qu'il n'ait profané. Il se licencia tellement à chafourrer le pa- » pier, que tous les imprimeurs s'employaient comme à l'envi à les acheter. » (Sans doute ses ouvrages.)

Les métiers d'éditeurs et de pourvoyeurs de libraires ne datent donc pas de nos jours.

tions erronées. Disons-le donc une fois pour toutes, l'*archéologie*, surtout en ce qui concerne son application à la variété des appareils de construction, est, pour la France, une science toute moderne, même quant à sa dénomination, que n'admettent ni l'Académie ni le *Dictionnaire Encyclopédique*. L'état actuel de cette science, qui, à peine explorée, chez nous, par un petit nombre d'observateurs, manque encore de bases fixes, d'enseignemens complets, suffirait pour prouver le peu de soin apporté à sa culture, à des époques de foi aveugle dans les traditions primitives, auxquelles se rattachaient souvent des idées religieuses, que des doutes téméraires et des recherches presque sacriléges auraient pu ébranler et détruire. Ce n'est pas qu'on n'ait tenté, à diverses reprises, d'appliquer ce mode d'appréciation, surtout à des constructions civiles, ainsi que le prouvent même les recherches de Caylus [1] sur l'analogie de la con-

[1] Au comte de Caylus appartient, selon nous, l'honneur d'avoir tenté de populariser en France, au commencement du règne de Louis XV, le goût des études archéologiques, que Montfaucon venait d'importer d'Italie; car les siècles antérieurs, même celui de Louis XIV, portant avec eux leurs ressources d'art pratique propres à distraire des recherches sur le passé, n'avaient produit que des ouvrages spéciaux, où l'art n'était envisagé que sous une face et théoriquement dans son application aux travaux courans, tels que les Traités d'architecture de Philibert de Lorme, les Edifices romains, les Livres d'architecture et les plus excellens bâtimens de France, d'Androuet du Cerceau, etc.

Nous ne tenons pas compte ici des publications successives faites, notamment sur Paris, par Corrozet, Bonfons, Duchesne, Du Breul, Le Maire, Le Bœuf, Jaillot, Germain Brice, le commissaire La Marre, Estienne Pasquier, Duboullay, Malingre, etc., jusqu'à Sauval, Félibien et Piganiol, et même jusqu'au spirituel, mais inexact, Sainte-Foy, dont nous combattons quelques suppositions dans notre chapitre Ier, parce que leurs ouvrages sont plus historiques ou anecdotiques qu'archéologiques, et que les dissertations contradictoires qu'ils renferment portent plutôt sur des dissidences d'opinions, sur des interprétations d'auteurs obscurs, d'inscriptions, etc., que sur des démonstrations tirées du style des monumens.

En 1698, Montfaucon, conduit à Rome par des recherches sur les œuvres de saint Chrisostome, céda, préparé qu'il était par ses études à sa grande mission, aux séductions enivrantes de ce paradis des arts, et au désir de doter son pays de travaux analogues à ceux dont Ciampini et plusieurs autres érudits avaient naguère enrichi l'Italie. Un grand véhicule d'émulation résultait pour lui des immenses travaux auxquels se livrait à Milan, à cette époque même, le savant conservateur de la bibliothèque Ambroisienne, Muratori. Notre illustre bénédictin, mettant à profit l'accueil plein d'urbanité du pape Innocent XII, fit d'abord dans les musées, les villa et les monumens historiques d'Italie, une abondante récolte, qu'il compléta sur d'autres points, et qu'il vint *engranger* en France dans les quinze volumes de son *Antiquité expliquée* ou non, dont l'apparition date de 1719. Cette publication précéda de dix ans celle historique et archéologique des *Monumens de la monarchie*

texture des anciens murs de l'aqueduc de Rungis et de ceux des Thermes (*V*. pl. II du ch. 1er); mais les travaux de cet antiquaire, secondé cependant par des collaborateurs zélés, comme l'abbé Bar-

française, ou plutôt, comme on l'a dit, du péristyle de ces monumens, à considérer le plan qu'avait conçu notre savant compatriote dont les forces trahirent le zèle.

On doit croire que l'intérêt qu'inspirait cette ample moisson, nouvelle pour la France, et le renom attaché aux grands travaux de Montfaucon, contribuèrent à décider la vocation de Caylus, qui, gorgé de biens et d'honneurs, chercha et trouva une illustration plus réelle dans l'étude des produits de l'art et dans le noble patronage qu'il exerça sous ce rapport surtout. Pour se rendre compte de l'influence des *lauriers* de Montfaucon sur les *veilles* de Caylus, plus jeune de trente-sept ans, il suffit de remarquer que ce fut à l'époque même où s'imprimait *l'Antiquité expliquée* que Caylus quitta, à l'exemple de Bernard de Montfaucon lui-même, le rang, les honneurs et les paisibles jouissances que la naissance et la fortune lui avaient ménagés, pour se vouer, corps et biens, au rude métier d'antiquaire.

Ce ne fut également qu'après avoir puisé dans un voyage fait en Orient, en compagnie de l'ambassadeur de France à Constantinople, le goût des arts et des recherches qui s'y rapportent, que Caylus abandonna, toujours comme Montfaucon, la carrière des armes, où il s'était distingué, pour celle des travaux scientifiques. Qu'espérer, sous le rapport archéologique, d'un pays où Montfaucon ne trouva pas de continuateur immédiat, où le feu sacré, qu'entretint pendant quarante ans Caylus, si haut placé et procédant par des exemples de zèle et d'abnégation personnelle, comme par les plus nobles encouragemens, s'éteignit faute d'alimens?

Il est vrai que les préoccupations, si frivoles sous un faux semblant de profondeur, de cette époque de déraison, n'étaient rien moins que favorables à la propagation de ces études abstraites, où le but de grande utilité ne pouvait, comme dans les recherches arides qui occupèrent le génie exceptionnel de Montesquieu, soutenir le courage de l'auteur, par la foi dans sa mission, et dans l'intérêt public qui s'y rattachait.

Qu'importait à une génération épuisée dans ses ressources, comme dans ses sensations, par la grandeur, l'éclat et la majesté, apparente du moins, des créations monumentales presque contemporaines, l'origine et les vicissitudes de tels ou de tels vieux édifices enfumés et corrodés, dont la modernisation ne paraissait ajournée que par l'impossibilité de tout entreprendre à la fois? Ce n'était plus dans des palais, mais dans les pavillons des favorites, dans les petites maisons des faubourgs, que les auteurs et continuateurs des dévergondages de la régence exerçaient leurs pensées d'art, et plaçaient les honteux produits du ruffianisme et de l'agiotage.

Tandis que sous l'influence de la satiété de gloire et de richesses en tous genres, et des mécomptes qui s'ensuivirent, la décadence, commune aux lettres et à l'art, reproduisait pour nous ce qu'on vit en Italie pendant dix siècles, la substitution chez un même peuple de l'absurde au grandiose, en présence des beaux modèles formulés par ce peuple même, de nouveaux Erostrates, impuissans à créer, ne songeaient qu'à détruire pour se signaler par une mission quelconque. Inutile dès lors de s'occuper de monumens presque tous consacrés au culte de l'*infâme*, et que menaçaient surtout nos régénérateurs en chargeant la mine dont l'explosion devait bouleverser la France.

Ajoutons, comme considération dominante, que le prophète de cette grande mission

thélemy, le président Debrosse, etc., n'éveillèrent en France aucune nouvelle sympathie qui s'y soit révélée dans la deuxième moitié du XVIII[e] siècle, bien qu'on fût en pleine possession alors des grands et savans produits de notre Encyclopédie bénédictine, notamment du beau tribut payé par Montfaucon, ainsi que des magnifiques publications étrangères de Ciampini, de Muratori, de Winckelmann [1],

d'athéisme, homme supérieur à tant de titres et universel, s'il en fût, avait sans doute considéré ces études auxquelles, à l'occasion, il se montre des plus étrangers, comme indignes de ses soins ou contraires à ses principes dissolvans, ce qui dut interdire à ses savans disciples, même pour leur grand enfantement encyclopédique, une carrière où le maître avait dédaigné de marquer l'empreinte de ses pas; aussi le mouvement imprimé par Montfaucon et Caylus fut-il sans résultat réel. Il ne produisit, de la part de Sainte-Palaye, de Bonami et d'autres savans, que quelques curieuses dissertations enfouies dans les Mémoires de l'Académie des inscriptions, où ils reposaient depuis long-temps en paix, lorsque le ravivement des études archéologiques est venu les remettre en lumières.

[1] En 1717, l'année même où Anne-Claude-Philippe de Tubières, de Grimoard, de Pestels, de Lévi, comte de Caylus, marquis d'Esternay, baron de Bronzac, conseiller d'*honneur-né* au parlement de Toulouse, colonel des dragons, etc., fils d'un lieutenant-général des armées du roi, menin du grand dauphin, etc., etc., sacrifiait, à l'âge de vingt-cinq ans, le plus bel avenir aux chances d'une illustration moins périssable, la femme d'un pauvre cordonnier, de la petite ville de Steindall, dans la Marche de Brandebourg, donnait le jour à Jean-Joachim Winckelmann; et quarante ans plus tard, ce frêle rejeton d'une souche si obscure, après s'être soumis aux plus rudes épreuves pour soutenir à l'hôpital son père besogneux et infirme, brillait dans Rome de tout l'éclat que donne le savoir uni à la modestie, dans l'intimité des illustres cardinaux Albani et Passionei, des ambassadeurs d'Angleterre, des princes d'Anhalt et de Brunswick, dans les plus étroites relations avec le savant Mengs, le chevalier d'Azara et le célèbre collecteur baron de Stosch, et sans oublier, comme il le dit lui-même, son métier de maître d'école, il jetait les fondemens de l'édifice sublime et colossal (l'*Histoire de l'Art*), heureusement terminé, lorsqu'une mort cruelle et précoce (il fut assassiné à l'âge de cinquante ans) vint priver le monde savant des autres travaux qu'il pouvait espérer de l'illustre bibliothécaire du Vatican.

Partis de points si distans, ces deux pèlerins de l'art, Caylus et Winckelmann, accomplirent, presque dans la même période de temps, leur grande mission, mais avec la différence d'autorité et de succès qui distingue l'amateur de l'artiste, le grand seigneur, zélé sans doute, mais nécessairement voué aux distractions mondaines, du laborieux artisan de sa propre renommée.

Si, dans ce noble concours, où abstraction fut faite des rangs et positions sociales que la science nivelle, la palme du succès est demeurée au fils du cordonnier de Steindall, resté l'oracle des antiquaires européens, quand Caylus et même Montfaucon ne sont cités qu'avec défiance, c'est que Winckelmann, indépendamment de ses connaissances plus étendues et plus variées, eut pour lui la méthode et l'éloquence, mère de la conviction. Au lieu de se borner à de sèches nomenclatures, à de froides dissertations purement didactiques, il poétisa l'art monumental, et sans négliger d'expliquer ses phases depuis l'essai du bloc

de Maffei, de Bosio et d'un grand nombre d'autres érudits, italiens surtout, qui, à défaut de surfaces saillantes dans les monumens de l'antiquité, interrogeaient leurs substructions et se plongeaient vivans dans le séjour des morts pour recueillir, quelquefois en rampant au milieu des décombres, de nouveaux vestiges de l'art ancien.

La preuve négative de notre longue indifférence sur ces matières résulte de la solution de continuité qu'on remarque, en fait de publications archéologiques, entre Caylus et d'Agincourt[1], qui, l'un et

à peine dégrossi jusqu'à la perfection de la statue idéale, sans omettre les causes physiques, morales ou politiques qui favorisèrent ou retardèrent chez diverses nations le développement de ses germes divins, en présence du beau dont il se montre enthousiaste, presque fanatique, il monte sur le trépied, dicte l'admiration et laisse le lecteur embrasé du feu sacré qui le dévorait lui-même. L'un de ses soins, les plus rares dans de pareils enseignemens, fut de dégager les avenues du sanctuaire de la science des ronces que tant d'autres y entassent à dessein; c'est ainsi, pour en revenir au motif de cette digression, que, dans l'avertissement qui précède son ouvrage intitulé : *Remarques sur l'Architecture des anciens*, il démontre, par des considérations, dont nous aurons peut-être à nous prévaloir, que l'étude de l'architecture n'est pas indispensable pour l'appréciation et le classement des travaux de cet art.

[1] Et cependant ce dernier, né en 1730, fut contemporain et ami de Caylus dont il suivit les erremens; mais Seroux d'Agincourt, que M. de la Salle, son ami, nous fait si bien connaître dans la vie qui précède le grand ouvrage de l'*Histoire des Arts par les Monumens*, avait également débuté par la carrière des armes, et s'était laissé aller ensuite aux douceurs du régime financier, en acceptant une place de fermier-général. Il ne publia que plus de quarante ans après les derniers ouvrages de Caylus, qui mourut en 1765, ses premiers travaux sur l'art, fruits, il est vrai, de très longues recherches.

Si, dans l'intérêt même de son bel ouvrage, espèce de continuation de celui de Winckelmann, on doit applaudir à la détermination que prit d'Agincourt d'aller, comme il fit dès 1777, le méditer sur le sol inspirateur de l'Italie, et en présence des monumens, qui formeront toujours les types principaux d'une grande histoire de l'art, qu'on nous permette de regretter l'influence que cette absence, malheureusement sans bornes, eut sur nos enseignemens nationaux et sur l'existence d'un grand nombre de monumens, victimes plutôt de notre ignorance et de notre incurie que de nos fureurs. Seul héritier des grandes et généreuses traditions, d'Agincourt, s'il eût écrit son histoire de l'art dans la France, qu'il habita jusqu'à l'âge de quarante-sept ans, n'eût pas manqué de mettre plus en relief qu'il ne l'a fait, entraîné par le changement de régime et par la fascination de Tiraboschi et autres Italiens, ses études sur nos arts nationaux et les résultats de la longue fréquentation des Saint-Non, Mariette, de Tersan, etc. De même, qu'au lieu de laisser inculte ou livré chez nous à une exploitation désordonnée le domaine de Montfaucon, de Caylus, il eût sans doute cultivé ces semences conservatrices, et n'eût pas, comme l'auteur des *Antiquités Nationales*, provoqué plutôt qu'empêché la destruction de nos monumens religieux, en les traitant d'œuvres de barbares, de repaires de fanatiques et de fainéans.

l'autre, n'ont d'ailleurs traité de l'art français que très secondairement, et la preuve positive se déduit de l'état où Millin [1] reprit cette science et du vague de ses leçons comparées aux enseignemens substantiels de Quatremère de Quincy, Emérie-David, Raoul-Rochette, Charles Lenormant, vivifiés par l'aspect temporaire du musée Le Noir.

L'écrivain qui, par la nature et l'importance de ses ouvrages, forme la liaison la plus étroite entre l'époque où professait Millin et la nôtre, Dulaure, ne se montre pas plus imbu que ses devanciers immédiats de notions fondamentales, sans lesquelles on ne saurait assigner aux monumens surexistans, après de longues épreuves, les divers caractères successivement imprimés par le besoin de masquer les cicatrices du temps et des hommes, ou par les altérations dues à nos goûts si variables. Dans son insuffisance à cet égard, le nouvel historien de Paris et environs, très instruit d'ailleurs, se garde bien de décomposer l'ensemble actuel des anciens édifices qu'il fait souvent apparaître sous leur aspect primitif, sans égard aux modifications successives qui les ont dénaturés. Il suit, à cet égard, la méthode commune à tous les anciens historiens de localités, qui, cramponnés aux chartes de fondation exhumées des layettes municipales ou ecclésiastiques, et champions intraitables de la pureté virginale d'édifices tant de fois maculés, s'obstinaient naguère encore, avant

Malheureusement encore, les jours néfastes qui survinrent alors que d'Agincourt venait de trouver dans le protectorat de Louis XVI un mode de publication selon son cœur, interposèrent une épaisse barrière entre la France et l'un de ses plus dignes enfans, qui, mort à Rome en 1814, n'a pu, quoique octogénaire, jouir complètement du succès de son ouvrage, retouché par MM. Dufourny, Fouillet et Eméric-David, et dont les dernières livraisons n'ont paru qu'en 1823.

[1] Né en 1759, Millin aurait pu, à la rigueur, combler presque toute la lacune existant entre les publications de Caylus et celles de d'Agincourt ; mais, livré d'abord à l'étude de l'histoire naturelle, le fondateur de la société linnéenne, auteur à dix-sept ans, n'entra qu'à trente ans dans la carrière archéologique ; encore y débuta-t-il trop tôt, si l'on en juge par l'imperfection de son premier ouvrage, publié de 1790 à 1798, sous le titre ambitieux d'*Antiquités Nationales*, titre que rien ne justifie, pas même l'origine des monumens, modernes pour la plupart, et encore moins ses dissertations purement démagogiques. Mais, après avoir failli payer de sa tête son temps d'arrêt dans la pente révolutionnaire, Millin, successeur de l'abbé Barthélemy au cabinet des médailles, épura ses enseignemens à plusieurs égards, et *prépara*, par la publication de ses voyages et par la création du *Magasin encyclopédique*, l'état actuel de la science.

que la lumière de la science n'eût dessillé leurs yeux, à nier les altérations les plus évidentes que les annales du pays avaient omis de consacrer, aimant mieux rejeter, par exemple, sur une aberration de l'art, telle zône ogivale logée entre deux autres, à plein cintre, dans tel monument dont la fondation remonte au XII[e] siècle, que de dépouiller l'arcature supérieure de son auréole byzantine, pour n'y voir que le cachet de renaissance précisant l'époque de la dernière reconstruction.

Dulaure s'est posé d'ailleurs plus en *contemptor temporis acti*, en chroniqueur jaloux de nos vieilles gloires et en historien de parti, qu'en archéologue ; plus en continuateur de l'auteur des *Antiquités Nationales*, et des Prudhomme et la Vicomterie, ces trop célèbres annalistes des crimes des rois, reines, etc., qu'en imitateur de Montfaucon, de Caylus, Winckelmann ; il avait sagement calculé que les faits matériels, et surtout scandaleux, puisés dans Belleforest lui-même, et épars dans Corrozet, Nicole Gille, et les autres historiens de Paris déjà cités, *enrichis* du tableau, par époque, des scélératesses privilégiées, inhérentes, selon lui, à toute caste royale, princière, noble ou religieuse, comporterait, pour les lecteurs de notre temps, un intérêt tout autre que l'alphabet des styles et des appareils de construction. Bien lui prit, en effet, de s'être épargné le soin, dont la plupart de ses nombreux lecteurs ne lui eût tenu aucun compte, de décomposer chaque édifice historique, au lieu de ne l'envisager que dans son caractère général. Il lui eût fallu des études qui ne convenaient plus à son âge pour établir cette sorte d'affinage dont on trouve de beaux résultats dans des publications plus récentes, et qui consiste à distinguer, dans chaque ancien monument, la gangue primitive des matières surajoutées, à séparer l'alliage du métal pur et à faire la part ou, pour suivre la métaphore monétaire, le *départ* des divers élémens constitutifs [1]. Toutefois, dans l'espèce

[1] Un seul exemple donnera la mesure du peu de soin qu'a pris Dulaure d'éclairer les traditions historiques si abondantes qu'il a recueillies dans son système, par quelques recherches dans l'histoire de nos arts.

Après avoir tracé, dans sa neuvième période, les tableaux physique, civil et moral de Paris, depuis le règne du roi Jean jusqu'à celui de François I[er], il dit en terminant (t. III, p. 302) : « Les beaux-arts suivirent les lettres dans leur marche progressive sous Louis XI » et Louis XII, l'architecture, la sculpture recevaient des améliorations sensibles, etc. »

dont nous traitons, Dulaure, en ne s'arrêtant qu'au galbe principal de notre édifice, ne s'est guère écarté de plus de cinquante années de l'époque que nous allons assigner à l'Hôtel de Cluny; et nous devons même ajouter, dans notre impartialité, qu'en faisant remonter cette construction au règne de Charles VII, au lieu d'attendre, pour nous en doter, ceux de Charles VIII et de Louis XII, il aurait pu se prévaloir d'une autorité respectable, *la Gallia Christiana* [1], et exciper,

Puis il ajoute comme *seul* témoignage de ces dernières améliorations : « Paul-Ponce, habile statuaire, exécutait sous ce dernier règne des ouvrages que les artistes de nos jours » ne désavoueraient pas. »

Or, pour peu que l'historien eût consulté ou Vasari ou plus facilement encore l'excellente dissertation de M. Eméric-David sur Paul-Ponce Trebatti, dans la *Biographie universelle*, il aurait reconnu que l'*habile statuaire*, auquel il fait généreusement les honneurs de notre gloire artistique de cette époque, ne vint en France à la suite du Primatice qu'environ quinze ans après la mort de Louis XII, et que c'est à des compatriotes, dont nous aurons occasion de citer les noms et les travaux (note *F*), qu'il appartint de créer, dès la fin du XVe siècle, surtout pour la sculpture, la peinture sur verre et celle des manuscrits, une école française très remarquable qui succomba bientôt sous l'engouement de François Ier pour l'art exotique, et ne reparut que sous Henri II.

[1] On y lit aux pages 1158 et 1159 du tome IV, sur Jean de Bourbon, 42e abbé de Cluny, qui succéda à Oddo II de la Perrière, mort le 2 novembre 1455 : « Johannis III de Bour» bon, filius naturalis de Johannis, 1 ducis Borbonii, abbas St-Andræ de Villanova secus » arenionem et episcopus aniciensis..... ipso die obitus decessoris in abbatem Cluniacensem » postulatur 1456.... *Construxit hospitium seu domum Cluniacensem Parisiis ad* » *Thermas.* »

Mais, selon toute apparence, cet abbé, qui se démit entre les mains du pape en 1480 de la direction de l'abbaye de Cluny pour se retirer dans le prieuré de Saint-Renobert, où il vécut jusqu'en 1485, ne fit que commencer les constructions de l'Hôtel de Paris, lesquelles furent reprises de *fond en comble*, comme nous l'établissons plus loin, par son successeur immédiat Jacques d'Amboise.

La chronique de Cluny ne comprend pas cette construction parisienne dans l'énumération des travaux dont elle fait honneur à l'abbé Jean de Bourbon, envers lequel elle se montre d'ailleurs (page 1679 et suiv. de la bibliothèque) plus explicite et plus libérale encore : « Vir rarissimus, dit-elle, solidus, verax et simplex, domi benignus, in victu suo » parcus, in cultu, ut Dei servos decet, modicus, divinis mysteriis et orationibus sedulo in» tentus, temporis æstimator admodum avarus, otii expers vixit, monasteria, ecclesias, » hospitalia, castra, domosque illorum ædificavit, nonnulla etiam collapsa in pristinum sta» tum restituit. »

La chronique divise en quatre parties les obligations de l'ordre envers cet abbé, qui dirigea l'administration de l'ordre pendant vingt-neuf ans et un mois.

1° D'abord sous le rapport des travaux d'art pour la reconstruction d'une nouvelle abbatiale, pour la réparation et couverture en bois et en tuiles d'ardoise de Bretagne de quatre

en outre, de la presque similitude d'aspeet qu'offrent l'hôtel construit à Bourges, par Jaeques Cœur, argentier de Charles VII, et eelui que nous habitons. Hâtons-nous toutefois de dire que cette espèee de constatation que personne n'était tenté de eontredire, jusqu'à nous, ne saurait résister aux témoignages bien plus positifs que nous allons produire.

Il nous faut, dans ee but, reprendre le Palais romain au point où nous l'avons laissé au ehapitre premier, après que sa partie habitable, autre que eelle affeetée aux bains, eût été transformée en hôtel.

Lorsqu'en 1218 Philippe-Auguste eut fait à son ehambellan Henri, moyennant un cens de douze deniers parisis (à 221 taillés dans le marc valant 54 sols 7 deniers), le gracieux abandon du Palais des empereurs et des rois ses prédéeesseurs, eet édifiee, délaissé comme palais de rebut depuis la dévastation des Normands, ne tarda pas à eommeneer une nouvelle ère de splendeur et de gloire, si, comme tout l'indique, il fut habité dès une époque assez voisine de eette eoneession et pendant longues années par la noble famille de Courtenay, de deseendanee à la fois royale, eomme postérité de Louis-le-Gros et impériale par le fait

grands pinacles du monastère, pour la réparation de bas-côtés de l'église et d'une chapelle en pierres carrées en remplacement de celle de Saint-Eutrope, etc., et pour de nombreuses constructions dans le prieuré et dépendance de l'ordre;

2° Pour l'ordre et la régularité qu'il introduisit dans l'administration des biens et dans les habitudes du monastère ;

3° Pour les dons somptueux qu'il fit à l'église de Cluny, parmi lesquels on cite les images de saint Pierre et saint Paul, contenant 220 marcs d'argent fin et pur, et deux bénitiers pesant 12 marcs, un reliquaire d'argent doré enrichi de pierres précieuses, huit candélabres d'argent de 2 pieds, quatre encensoirs, deux calices, etc., deux cent soixante-douze pièces d'ornemens religieux et d'autres vêtemens de damas rouge, jaune, blanc, de velours, de panne, etc., diverses pièces de tapisserie, « in quibus passio Domini nostri Jes. Ch. » pulcherrissime est impressa intermixtis filis sericeis cum filis lanæ bonæ et finæ in » vultibus et manibus imaginum in eisdem pannis impressarum ; »

Et 4° A raison des riches dons en livres et ouvrages divers qu'il fit au couvent, suivant un catalogue très curieux à consulter, d'abord en ce qu'il donne à peu près l'idée de la composition d'une grande bibliothèque de cette époque, puis par la distinction des *volumina in pergameno bene et decenter scripta et illuminata et religata*, de ceux *in papyro impressoseu in impressione*, nécessairement en assez petit nombre ; car, même en 1485, époque de la mort de Jean de Bourbon, qui, dès 1480, s'était démis d'une partie de ses soins, l'imprimerie n'était exploitée en France que depuis peu d'années, comme on verra au chapitre VII.

de l'occupation du trône de Constantinople par trois de ses membres [1]. Tel était l'avantage qu'offraient pour l'habitation ces masses persistantes que, délaissées ou non, elles restaient toujours prêtes à

[1] Jean Du Tillet et surtout Dubouchet, dans des recherches qu'il dédia à Louis XIV en termes qui durent irriter *la superbe* de ce monarque si ombrageux sur les questions de suprématie, ont bien établi la filiation royale de cette famille dont l'histoire consacre la splendeur impériale trop tôt déchue. Quant à la longue possession de notre Hôtel par cette illustre maison, c'est dans une charte de 1324 et dans un arrêt du parlement de 1331, libellé en latin, que nous en avons trouvé la constatation. La charte concerne la vente faite à M. Pierre, évêque de Bayeux, par Jean et Pierre de Courtenay, du *Palais des Thermes*, pour le prix de 500 livres parisis (d'or sans doute, car en parisis d'argent, à 3 fr. le marc, ce prix ne représenterait guère que 18,000 fr. de nos francs), lequel Palais, disent les vendeurs, « fut jadis notre chier seigneur et oncle, M. Robert de Courtenay, archevesque de Rheims, et *mon chier* seigneur et père, M. Jehan de Courtenay, seigneur de Champignelles. »

L'arrêt intervenu sept années plus tard, nécessairement par suite de licitation, statue « à l'occasion du retrait (résidence) du Palais des Thermes entre Robert de Courtenay et Philippe de Trie son cousin. »

L'indivision de cette propriété ainsi constatée au moment de la vente en 1324, remontait donc au moins à la possession bien antérieure de l'archevêque de Reims (Robert) et du seigneur de Champignelles (Jehan), tous deux fils et nécessairement héritiers de Guillaume de Courtenay, seigneur de Champignelles, compagnon de saint Louis en terre sainte, mort en 1280.

On pourrait même induire de l'intervention à l'acte de Robert de Courtenay et de Philippe de Trie, que ce retrait était, antérieurement à sa possession par Guillaume, un manoir de famille, car le seul Courtenay du nom de Robert que Morcri et les autres généalogistes mentionnent comme vivant en 1331, appartenait à la branche des seigneurs de Tanlai, issus de Pierre de France. Ce Robert avait pour père un Guillaume de Courtenay, autre que le seigneur de Champignelles qui vivait également au XIII[e] siècle. Quant à Philippe de Trie, cousin dudit Robert, ses droits ou prétentions devraient provenir du mariage de son grand-père, Renaut de Trie, I[er] du nom, celui au fait duquel Joinville, en son chap. XXXVI, cite un beau trait de loyauté de Saint Louis (il lui rendit le comté de Dammartin, malgré l'avis de son conseil et quoique le sceau de l'acte formant engagement fût presque entièrement brisé), avec Marguerite de Courtenay, fille de Guillaume, seigneur de Champignelles et sœur de Robert et de Jehan de Courtenay, mentionnés dans la charte. L'un de ces frères, Jehan, seigneur de Champignelles, combattit à Mons-en-Puelle en 1304 et mourut en 1318; mais ce ne fut qu'en 1323, époque de la mort de Robert, l'archevêque de Reims, qui sacra les rois Louis Hutin, Philippe-le-Long et Charles-le-Bel, que la double succession, en ce qui concerne les Thermes, fut ouverte au profit de leur fils et neveu Jehan et Pierre de Courtenay.

Qu'on saisisse ou non le fil essentiel de cet écheveau généalogique que nous dévidons de notre mieux, il résulte, pour nous du moins, de ces titres authentiques que, pendant une grande partie du XIII[e] siècle et dans les trente premières années du XIV[e], l'ancien Palais des empereurs et des rois redevint la résidence de famille des descendans de Louis-le-Gros

abriter les générations successives moins exigeantes que nous, il est vrai, pour l'*appropriation* et le *comfort;* mais quelle plus noble réhabilitation pour le *vieux Palais* et quelle plus digne préparation à sa prochaine destination, purement religieuse, que le séjour de ces paladins, compagnons d'armes de saint Louis [1] et de Philippe-le-bel !

et des empereurs de Constantinople, et sans doute aussi celle de ces empereurs même, avant leur départ pour l'Orient, ou pendant leur séjour près la cour de France (*A*).

Le seul doute que nous laissaient nos recherches sur l'entière possession de ce Palais par cette noble famille dans les premières années du XIVe siècle, résultait d'un titre de 1313 relatif à la *queulette*, payée pour la chevalerie du roi Loys (fils du roi Philippe-le-Bel), où on lit : « L'encloistre Saint-Benoist d'une part, et de l'autre le *Palais des Thermes de* » *l'hôtel Robert-Roussel* », d'où on aurait pu conclure qu'une partie du moins dudit Palais portait le nom d'*hôtel Robert-Roussel;* mais nos doutes ont été dissipés par la belle publication de M. Géraud, « le livre de la Taille de Paris sous Philippe-le-Bel », où nous trouvons, p. 161 : « Robert-Roussel compris pour 24 sous dans la queste de la Grant Rue » Saint-Benoist ou rene par devers Saint-Ylaire. » Ce qu'ajoute en note M. Geraud, p. 329, « que le nom de Grand Rue Saint-Benoist s'appliqua jusqu'en 1416 à la portion » de la rue Saint-Jacques voisine de l'église Saint-Benoict, indiquerait alors qu'on de- » vrait entendre par ces mots *le Palais des Thermes de l'hôtel Robert-Roussel* », que le rôle dont il s'agit comprenait la perception à faire depuis ledit Palais donnant presque sur l'entrée dudit encloître, jusqu'à la partie de la rue Saint-Jacques, communiquant à l'église Saint-Benoît.

Nous livrons cette conjecture pour ce qu'elle est aux futurs explorateurs de notre sol parisien,

Dont le champ se peut tellement moissonner
Que les derniers venus n'y trouvent à glaner.

Nous ajouterons seulement à l'appui de ce que nous avons dit au chapitre Ier, que l'entrée principale du Palais des Thermes donnait au sud sur la rue dite aujourd'hui des Mathurins, que M. Géraud confirme cette disposition, page 328, dans la note de la page 161, à propos de la rubrique de la taille intitulée : « du palais des Thermes, tout contre- » val jusques à la Grant Rue, » en faisant observer que cette rubrique ne pourrait s'expliquer s'il s'agissait d'une entrée par la rue de la Harpe, mais devenait naturelle, appliquée à l'entrée de la rue des Mathurins et à la partie de cette rue comprise entre cette entrée à l'occident et la rue Saint-Jacques à l'orient.

Des preuves plus positives encore surgiront bientôt, sans doute, de la publicité que M. Jollois donnera à la découverte par lui récemment faite de nouvelles salles romaines, situées sur la rue même des Mathurins, no 22, dans lesquelles sont cloisonnés les *palais* de nos étudians; mais il ne nous appartient pas d'anticiper autrement sur cette publicité : « suum cuique. »

[1] Peut-être la prédilection que nous accordons aux héros de Joinville sur ceux de Ville-Hardouin et de Froissard tient-elle à l'intérêt que le premier de ces écrivains a su jeter sur ses récits, aux grandes et décisives perplexités qu'il retrace en s'y plaçant toujours comme acteur, témoin, ou interlocuteur, et surtout à la figure héroïque, si grande par sa simplicité même, qui se meut si librement en son drame dans une allure invariable et surhumaine. Tou-

Aucune trace précise de constructions de cette époque ne nous

jours est-il que nous n'avons jamais su nous défendre d'une vénération, peut-être trop exclusive, pour tout ce qui se rattache au règne du saint roi, que les éloges sans réserve de Voltaire, et l'admiration non moins désintéressée, sous le rapport religieux, de notre grand historien M. Guizot, vengent suffisamment des absurdes imputations de Dulaure, qui ne voit en lui qu'un *superstitieux*, un *fanatique*, un *presque moine*, qui, *voulant faire des hommes pieux, fit des hypocrites.*

Lorsque, par exemple, nous n'oserions contester que des intérêts étrangers à ceux de la religion aient pu influer sur les premières et dernières croisades, guerres toutes d'agression, partant entachées d'injustice par cela seul, il ne pourrait entrer dans notre esprit que les deux malheureuses expéditions de saint Louis aient eu d'autre mobile que l'accomplissement du vœu formé après une grave maladie (*voy.* Joinville, chap. LVIII), par ce prince qui, en *Marc-Aurèle chrétien*, selon la belle comparaison de M. Guizot dans son *Cours d'Histoire moderne*, « fit de ses croyances morales la seule règle de sa conduite. »

Ce ne sont plus ici des populatiens tout entières se ruant sur l'Orient à l'appel des papes ou de leurs mandataires pour déplacer leur malaise, briser leur servage et chercher des chances de fortune sur des plages inconnues, mais de sages et vaillans princes, de puissans et modestes barons, instruits par une funeste expérience du sort qui les attend, et cependant dociles à la voix de leur roi qu'une grande pensée religieuse anime, s'arrachant résignés, eux et leurs vassaux, qu'ils soudoient, à leurs familles, à leur fortune, pour faire à leur souverain un rempart de leur corps : témoin ce que raconte naïvement Joinville, qu'en repassant devant son château au retour du pèlerinage qu'il fit pieds nus et en chemise à Blecourt, etc., portant l'écharpe et le bourdon, « il n'osa tourner ses yex vers Joinville, » parce que le cuer ne m'attendrisist du biau chastel que je lessois et de mes deux enfans. » Aussi distingue-t-on, dans les innombrables prouesses qui signalent le courage des croisés des diverses époques, la valeur opportune, l'intrépidité froide et raisonnée de saint Louis et de ses compagnons d'armes, de la bravacherie aventureuse de certains pourfendeurs jurés de l'ost de Godefroy de Bouillon et de Philippe-Auguste.

Citons, puisque l'occasion s'en offre, quelques témoignages de cette nature du courage si différente de la valeur bouillante des chercheurs d'aventures, en commençant par les exemples donnés par le roi lui-même :

« A l'arrivée de Louis IX devant Damiette, dit Joinville, bien que tout son conseil fut » d'avis qu'il demeurast en sa neif, ne voult nullui croire, ains sailli en la mer tout armé, » l'escu au col, le glaive au poing et fu des premiers à terre. »

« Au part qu'il fit de la Massoure, dit ailleurs cet historien, il résista également à l'avis » de son conseil d'abandonner l'armée et de se rendre à Damiette, quoiqu'il eût double » tierceine et menoison moult fort et la maladie de l'ost en la bouche, si li en avinst ainsi, » dit le naïf chroniqueur, que par la maladie qu'il avait, il lui convint le soir couper le » fonz à ses braiez. »

Citerait-on un élan de courage plus sublime que cette réponse à son conseil, qui, au retour de Palestine, le pressait de quitter la neif, chargée de huit cents personnes, et qui ne pouvait plus tenir la mer. « Se Dieu plait je ne mettrai jà tant de gent, comme il a céans, en péril » de mort, ainçois demourrai céans pour mon peuple sauver ! » Et si l'on veut juger de l'abnégation personnelle des chevaliers lorsqu'il y allait du salut de leurs princes, qu'on lise

reportant dans l'Hôtel à ce temps intermédiaire [1], nous devrions peut-être passer outre, et, au lieu de nous arrêter à cette illustration tout idéale, nous hâter d'établir, par actes en *due forme*, comment notre résidence dut y renoncer pour descendre d'un nouveau degré l'échelle qui l'a conduite de chute en chute, à son occupation actuelle; mais au risque d'être accusé de créer à plaisir des digressions historiques pour étendre notre texte, nous ne résisterons pas, comme nous le prouvons déjà par la note ci-dessus, au plaisir de séjourner quelques instans dans nos murs primitifs avec les ombres de ces vaillans guerriers, de mœurs si douces et de piété si profonde, qui, vainqueurs à Damiette, vaincus à la Massoure [2], se montrèrent plus grands encore dans les revers que dans le succès. Puissent nos lecteurs n'être pas trop insensibles au charme que nous éprouvons à prêter l'oreille, au coin de notre foyer domestique, à quelques-uns des touchans et candides récits des conteurs de terre-sainte, *à oir*

entres autres exemples, dans le même Joinville, celui de messire Geoffroi de Sergine: «Dé-» fendant le roy en la façon que le bon serviteur défend le hanap de son seigneur de peur des » mouches; car toutefois, disait-il, que les Sarrasins l'approchaient, messire Geoffroy le def-» fendoit à grands coups d'épée et de pointe, et rassembloit sa force lui être doublée d'outre » moitié et son preux et hardi courage.» Autant en fit saint Louis lui-même dans un choc où la vie de son frère, roi de Sicile, comte d'Anjou, était menacée: «Il feri des esperons parmi » les batailles de son frère, l'espée au poing, dit Joinville (chap. CXLIII), et se feri entre les » Turcs si avant qu'il li emprissent la coliere de son cheval de feu grejois, et par cette pointe » que le roy fist il secouri le roy de Sizile et sa gent, et en chacerent les Turcs de leur ost.»

[1] Il existe cependant quelques pans de murs qui paraissent remonter au XIIIe ou au commencement du XIVe siècle, dans la petite cour voisine de la grande salle des Thermes (no 7 du plan), ce sont des espèces de piliers butans qui pouvaient servir d'étais à une chapelle primitive, objet de première nécessité dès l'époque où l'Hôtel fut habité. Cette chapelle, placée dans une des salles affectées aux bains romains, offrirait alors un curieux exemple à ajouter à ceux que nous aurons occasion de citer au chapitre III, à propos de la transformation d'édifices profanes en monumens chrétiens.

[2] L'un de nos Courtenay du nom de Pierre, seigneur de Conches, etc., et fils de Robert, seigneur de Champignelles, bouteiller de France, second fils de Pierre de France, mourut en Égypte en 1250, après la bataille de la Massoure, dit Montfaucon, qui a donné deux fois dans la planche XXXII (t. II) sa figure extraite des vitraux de Chartres, ainsi que celle de son frère Raoul, seigneur d'Iliers, etc., qui accompagna Charles de France à la conquête du royaume de Naples, et mourut en 1271.

Les deux guerriers sont représentés nos 4, 5 et 6 de la planche, à genoux et à cheval. Ils ont le casque plat en tête et leur écu d'or est à trois tourteaux de gueules au lambel d'azur, à trois et cinq pendans.

ces preu homme moult *guerredonnez* de leurs messaises et forcontemens par la *fiance* du roy Loys, *regehir* leurs *coulpes* [1], *ramembrer* leurs *poingnées* [2] et débattre en un tencon dans leur *meisnie* le *los* de leurs *compains* tombés aux cris de *Dieu le veult* sous les *pyles des Mescreans*, dans cette lutte sanglante où l'on vit l'univers aux prises pour la possession d'une crypte [3] !

[1] « Confesser leurs fautes. » L'emploi de *peneancier* n'était rien moins qu'une sinécure dans ces temps de piété sincère, où les guerriers les plus prodigues de leurs corps veillaient avec tant de soin sur leurs âmes. C'est ce qu'exprime bien le discours tenu par saint Louis à Joinville, et commençant ainsi : *or, vous demande-je; lequel vous ameriez miex, ou que vous feussiez mesiaux* (*lépreux*) *ou que vous eussiez fait un péchié mortel?* La pureté de conscience et la foi dans l'intervention céleste ajoutaient à leur sérénité et à leur vaillance. Joinville nous a conservé cette formule de sa prière personnelle dans le danger : « Biau sire saint Jacque que j'ai requis, aidiés moy et secourez à ce besoin. »

Une croisade d'un an, suivie d'une confession générale, entraînait une absolution complète, selon cette promesse faite au nom d'Innocent III par Folques de Neuilly (curé de Neuilly-sur-Marne), lors de l'expédition qui plaça Beaudouin I[er] sur le trône de Constantinople : « Tuit cil se croisieroient et feroient le service Dieu un an en l'ost seroient quittes de » toz les pechiez qu'ils avoient faiz, dont ils seroient *confés* (Ville-Hardouin).

[2] Combats.

[3] M. de Châteaubriand a élargi cette idée dans son *Itinéraire* (t. III, p. 291), en argumentant dans ce sens « qu'il s'agissait non-seulement de la délivrance du tombeau sacré, » mais encore de savoir qui devait l'emporter sur la terre ou d'un culte ennemi de la civilisation favorable par système à l'ignorance, au despotisme, à l'esclavage, ou d'un culte » qui a fait revivre chez les modernes le génie de la docte antiquité et aboli la servitude. »

Considérées de ce haut point de vue, sous lequel en effet le discours d'Urbain IV au concile de Clermont les envisage, les migrations d'Orient devenaient des mesures de haute prévoyance; et leur but, atteint en partie, justifiait l'entraînement et ne doit laisser aucun regret, même sur leurs désastreuses conséquences *matérielles*, si l'on considère surtout combien leur portée intellectuelle fut favorable au développement de notre civilisation. Quoi de plus pressant, en effet, que de garantir l'Europe d'un joug dont Charles-Martel avait, quelques siècles plus tôt, affranchi son sol encore souillé cependant, au XIII[e] siècle, par la présence des Sarrasins, et qui fut menacé de nouveau à la fin du XV[e] par les démonstrations hostiles de Bajazet II, dont les troupes d'invasion parvinrent à sept journées de Rome.

Ce qui prouverait que les grands tenanciers appréciaient toute l'importance de ces mesures, ce sont les sacrifices de fortune auxquels ils se soumettaient de plein gré pour seconder les efforts de leurs princes.

Geoffroy de Ville-Hardouin qui, comme Joinville, fut à la fois le héros et l'historien d'une croisade (celle de 1200), nous montre les seigneurs français qui avaient préludé à leur voyage d'outre-mer par des largesses aux pauvres et aux églises, arrêtés à Venise par l'embarras de solder le frêt des vaisseaux préparés pour leur passage en Orient, surmontant cet obstacle dont ils auraient pu se prévaloir par le sacrifice de toutes leurs res-

Nous avons déjà donné la mesure de nos dispositions à nous abandonner au prestige des souvenirs, à céder, en les évoquant, à des hallucinations que n'admet pas la froide raison, encore moins le glacial philosophisme qui n'a pas peu contribué à l'écroulement de nos édifices historiques en sapant ces magiques étais ; prouvons du moins, sans même remonter à Cicéron et à Sénèque, qui nous offriraient au besoin de longues citations sur cette matière, qu'en ceci du moins nous justifions notre devise de prédilection : *more majorum*.

Lorsque Montaigne, dont le nom viendra souvent sous notre plume, imprégné que nous sommes des sucs généreux puisés à tant de reprises dans *son livre* à la fois le manuel et le miroir de l'humanité, n'a pas craint de mettre à nu cette faiblesse de son cerveau, pourrait-on trouver étrange que nous soyons, nous chétif, en proie à la même infirmité? Or, écoutons sur ce point ce grand anatomiste du cœur humain opérant sur lui même :

« Est-ce par nature ou par erreur de fantaisie », dit, au ch. IX du livre III, ce révélateur de nos propres sensations, qui, malgré la haute portée de sa raison, procède toujours par la voie du doute, « que la veue des places que nous sçavons avoir été hantées et habi-» tées par personnes desquelles la mémoire est en recommandation » nous esmeut aucunement plus qu'ouir le récit de leurs faicts ou » lire leurs escripts. Il me plaist de considérer leur visage, leur » port ou leur vestement ; je remasche ces grands noms entre les » dents et les fais retentir à mes aureilles. Des choses qui sont en

sources : « Mielx valons nos tos nostre avoir metre, et aler poure en l'ost, que ce quelle se » départist ne faillist, quar Diex le nos rendra bien quand li plaira.

» Lors, ajoute-t-il, commence li Cuens de Flandres à bailler quanque il ot et quanque il » pos emprunter, et il cuens loeys et li marchés et li cuens hues de Saint-Pol, et cil qui a la » leur partie se tenaient, lors peussiez veoir tante belle vaissellement d'or et d'argent por-» ter à l'ostel le duc (Dandolo) por faire payement.» (*Chroniques de Ville-Hardouin*, p. 26, édition de Buchon.)

Joinville, qui malgré son devouement à son seigneur, lui refusa de faire partie de la seconde expédition, sur ce qu'un songe, expliqué par un prêtre, lui annonça que cette *croisade serait de petit exploit*, et qui montra d'ailleurs toute son indépendance sous Philippe-le-Bel, ne prouve-t-il pas aussi que les lourds sacrifices des grands vassaux étaient volontaires en disant (chap. LXII) : « Je alé lessier à Mez en Lorreinne grant foison de ma » terre en gage, etc., et si aloi en la Terre-Sainte, moi disiesme de chevaliers et moy tiers » de bannieres. »

» quelques parties grandes et admirables, j'en admire les parties » mesmes communes, je les veisse volontiers deviser, promener » et souper, etc. »

Qu'on ne s'étonne donc pas qu'après avoir vu au moins promener, par exemple, l'ombre de Julien dans son palais, nous y évoquions, dix siècles plus tard, celles des nouveaux pélerins d'Orient, ses émules en vaillance, comme en austérité de mœurs.

Sans nous égarer jusqu'à Philippe-Auguste dans les inductions que pourraient produire nos recherches sur l'origine de l'occupation de l'Hôtel par la famille de Courtenay, bornons-nous à ce que démontre la charte de 1324, la possession de Guillaume de Courtenay, seigneur de Champignelles, mort en 1280, et l'indivision à ces époques mêmes entre cette branche et celle des seigneurs de Tanlai, issus directement de Pierre de France, fils de Louis-le-Gros. Ces circonstances et la preuve historique que ce seigneur de Champignelles participa aux faits d'armes comme à la confiance de saint Louis, suffisent pour nous montrer dans ce manoir de famille un retrait où ces soldats du Christ trouvaient, au retour de Palestine, le bonheur domestique, et consacraient leur repos à méditer de nouveaux efforts et à se rendre le Ciel plus propice par la prière, par l'abstinence et souvent même, à l'imitation du roi, par des macérations et par de vrais supplices personnels [1].

[1] L'histoire cite plusieurs de ces hauts barons soumis, par un sentiment de piété exaltée, aux plus grandes privations, et même à des tortures journalières. On voit, dans Montaigne, liv. I, ch. XL, que Guillaume, duc de Guienne, porta dix ou douze ans, par pénitence, un corps de cuirasse sous un habit de religieux ; que Foulques, comte d'Anjou, « alla jusqu'à Jérusalem pour là se faire fouetter à deux de ses valets, la chorde au col, » devant le sépulchre de Notre-Seigneur. »

Le même écrivain retrace aussi, d'après Joinville, et selon le témoignage non moins authentique résultant du vitrail de la sacristie de Saint-Denis, donné par Montfaucon (t. II, pl. XXIII, p. 158), le supplice quotidien que subissait saint Louis, en disant : « Nous apprenons par témoing très digne de foy que le roy saint Louis porta la haire jus- » qu'à ce que sur sa vieillesse son confesseur l'en dispensa ; et que tous les vendredis il » se faisoit battre les épaules par son prestre, de cinq chaînettes de fer, que pour cet effet » on portait parmi ses besongnes de nuict (*V.* Du Cange, *Glossaire*, au mot POENI- » TENTIA, t. V, p. 606, paragraphe commençant par ces mots : *Inde est quod sec-* » *tarii, etc.*). »

Henri III aussi s'imposa, publiquement même, des pénitences presque semblables; mais

Serait-il besoin dès lors de recourir à l'illusion pour compter parmi nos hôtes temporaires et cet empereur latin, Baudouin IV (de Courtenay), descendu de son trône pour venir implorer la chrétienté,

l'accueil que l'on fit aux démonstrations de parade du royal flagellant suffirait pour établir l'énorme distance qui sépare ces deux princes et leurs siècles.

Chez saint Louis et ses pieux chevaliers, ces mortifications avaient surtout pour but d'appaiser le ciel irrité des déportemens d'indignes frères d'armes, à la conduite desquels on attribuait l'insuccès de la première expédition. Ces déportemens, dont Joinville écarte pour son compte jusqu'au moindre soupçon, en disant que pour « oster toute mescréance de » femmes » il plaçait son lit dans son pavillon de manière à ce qu'on ne pût entrer sans le voir, étaient des plus graves si l'on en juge par ce fragment :

« Le commun peuple se prist au foles femmes, dont il avint que le roy donna congié à » tout plein de ses gens, quant nous revenimes de prison; et je li demandé pourquoi il » avoit ce fait, il me dit qu'il avoit trouvé de certain qui au geit d'une pierre mesme, en » tour son pavillon, tenoient cil leur bordiaux à qui il avoit donné congié et au temps du » plus grand meschief que l'ost onques été. »

Ce monarque *justicier*, comme l'appellait le peuple, indulgent pour les faiblesses humaines, se montra toujours aussi sévère envers les autres qu'envers lui-même pour tout ce qui portait atteinte aux mœurs ou à la dignité de la religion. Ainsi, ses ordonnances si rigoureuses contre les gens de tavernes, contre la forge des deiz, contre les folles-femmes qui devaient être boutées hors des maisons, étaient plus rigides encore pour un crime, le blasphème, que le relâchement des principes religieux a soustrait chez nous à la juridiction des hommes. « Je vourrois, disait-il à Joinville, estre seigné d'un fer chaut par tel convenant que touz vilains serremens fussent ostez de mon royaume ; » sentiment qu'on retrouve dans son instruction pour son fils : « Travaille que tous vilains péchiez soient ôtez » de la terre, espécialement vilains serremens et hérésie fai abattre à ton pooir. » L'exécution suivait d'ailleurs la menace : « Je oy dire, dit son historien, que puisque je reving » d'outre-mer que il en fit *cuire le nez et la baleure* (la lèvre inférieure) » à un bourgeois de Paris. A Cezaire, du moins, il s'était montré moins rigide, en se bornant à faire mettre un orfèvre, coupable de ce crime, « en l'eschiele, en braie et en chemise, les boyaux et la » fressure d'un porc autour le col et si grant foison que elles li avenoient jusqu'au nez. » « Je fus bien vingt-deux ans en sa compagnie », dit Joinville, pour établir que la conduite de ce roi était en accord avec ses prescriptions, « que onques Dieu ne li oy jurer ne sa mère, » ne ses sains; et quand il voulait affermer aucune chose, il disait : « Vraiment, il fut » ainsi; ou vraiment, il yert ainsi, » onques ne li oy nommer le diable..... » L'historien ajoute : « En l'ostel de Joinville, qui dit tel parole, il doit la bufe ou la paumelle (reçoit » soufflet ou claque) et y est ce mauvais language presque tout abatu. »

Philippe de Valois enchérit encore sur les mesures rigoureuses prises par son aïeul contre les blasphémateurs, en établissant, pour pénalité, par son ordonnance du 22 février 1347, pour la première fois, le pilori avec la prison et le jeûne pendant un mois; pour la récidive, la section de la lèvre supérieure avec un fer chaud; pour la troisième fois, celle de la lèvre inférieure, et enfin l'extraction de la langue comme moyen d'extirper l'effet par la cause.

et notre grand roi lui-même, l'ami de ses compagnons d'armes, venant stipuler avec Baudouin le prix de la rançon des saintes reliques, *endementresque*, répondant au noble désir de son confesseur Robert Sorbon, il jetait par de larges concessions [1] devant l'huis même de notre Hôtel, les premières fondations du grand monument élevé aux sciences et aux lettres.

Cette seule pensée nous reporterait en idée à ces scènes de sublime familiarité, où ce roi si simple, mais qui portait si haut sa couronne à l'occasion [2], se plaisait à en déposer le fardeau, sinon pour « aler, en cote de chamelot et en scurcot de tyreteinne au bois » de Vincennes ou au jardin de Paris, délivrer les parties au » milieu de ses conseillers, assis entour li sur un tapis, » mais pour traiter gaîment avec ses commensaux d'intéressantes questions de piété, de morale, de convenances ou d'usage.

Pressé cependant de rentrer dans notre spécialité, nous nous contenterons de citer dans une note quelques-uns de ces *devis*, dont

[1] Voir aux pages 65 et 127 du présent volume (note *Z*).

[2] Pour ne voir, comme Dulaure, dans Louis IX qu'un espèce de moine fanatique et superstitieux, il fallait, de la part d'un écrivain aussi instruit, un aveuglement tout volontaire, et le parti pris de déclarer la piété inconciliable avec la vertu, comme avec les hautes qualités d'un prince. Plaignons ceux que n'a pu convaincre l'accord des historiens religieux et de ceux de l'école philosophique, sur ce grand et noble caractère.

Ce prince, que Geoffroy de Beaulieu, son confesseur, nous peint comme très spirituel et ne portant que des paroles pleines de grâce, descendait au besoin à la portée de ses plus humbles compagnons d'armes et jusqu'au rôle d'infirmier; indulgent pour les faibles, quand l'intérêt moral ou religieux n'était pas engagé, il savait à la fois être juste et sévère envers les grands, témoin le récit de Guillaume de Nangis sur ses mesures énergiques contre Enguerrand de Coucy. A l'idée que le lecteur peut se faire de la simplicité habituelle de ses dehors par divers récits de Joinville, succède tout-à-coup un autre sentiment, quand cet historien nous le montre, chap. LI : « tenant un grant cour (*curiæ coronatæ*) ès-halles de » Saumur en Anjo, vestu d'une cotte de samyt Ynde et scurcot et manetl fourré d'hermines, » etc., environné de ses barons, dont trois avaint bien dariere trente de leurs chevaliers en » cottes de drap de soie pour eulx garder, etc.

« Et là fu je dit Joinville, qui tranchait devant son seigneur le roy de Navarre, et je » vous tesmoing que ce fu la miex arée que je veisse onques.... et dient moult de gent que » il n'avoient onques veu autant de seurcoz ne d'autres garnemens de drap d'or à une feste, » comme il ot là, et dient que il y ot bien trois mille chevaliers. »

Ce chrétien, si simple et sans besoins pour lui-même, instruit dès son jeune âge par les leçons de sa mère, savait à propos être roi et briller d'un éclat qui se reflétait sur son peuple.

Joinville se complaît à reproduire le souvenir [1], pour toucher légèrement à la question d'art que ne soulèvent aucuns des documens historiques ou mémoires de ces époques, fertiles cependant en admirables productions architecturales et *sculpturales*, si nous pouvons nous exprimer ainsi, d'un caractère neuf et transcendant.

Nous ne ferions, sans doute, qu'ajouter aux incertitudes produites par les solutions diverses qui nous viennent de toutes parts sur cette question, depuis longtemps pendante dans toutes nos académies et congrès occupés de spéculations archéologiques : « *De l'influence des Croisades sur nos arts nationaux*, » si, par cela seul que nous traversons en ce moment les siècles presque exclusivement consacrés à ces grandes expéditions, nous entrions en lice sur cette matière avant d'établir, comme nous le ferons au chapitre III, l'état antérieur de ces arts et l'enchaînement successif des styles, avant, pendant et

[1] Nous citerons ici par syncope quelques passages de Joinville :

« Maître Robert de Cerbone pour la grant renommée que il avait d'être preudomme, il le » faisoit manger à sa table. Un jour avint que il mangoit de lez moy l'un à l'autre ; et nous » reprit et dit : Parlès haut, fist il, car vos compaignons cuident que vous médisiez d'eulz. » Se vous parlez au manger de chose qui vous doie plaire, si dites haut ; ou se ce non, si » vous taisiés. Quant le roy estoit en joie, si me disoit : Sénéchal, or me dites les raisons » pourquoy prudomme vaut miex que béguin (dévot, religieux) ? lors si en commençait » la tençou de moy et de maitre Robert. Quant nous avions grant piesce desputé, si rendoit » la sentence et disoit ainsi, etc. (chap. XIX.) »

Voir aussi le chapitre XX pour la discussion qui eut lieu, à Corbeil, entre Joinville, Robert Sorbon et saint Louis, relativement « au vêtement de vair et de vert » que Joinville portait et qui était de plus riche camelin que le surcot du roy. Le chap. XVI, où saint Louis pose à Joinville cette question : quel chose est Dieu ? et surtout ces principes exprimés en fait de vêtemens dans le discours que l'historien prête à son seigneur, au chapitre XV, et que nous citerons textuellement, comme applicables à toutes les époques, ainsi que le témoigne la paraphrase de Molière sur le même texte, dans l'*Ecole des Maris*.

« Il disoit que l'on devoit son cors vestir et armer en tele manière, que les preudes homes » de cest siècle ne deissent que il en feist trop, ne que les joenes homes ne deissent que il » feist pou. » *Preudomne* se disait d'un homme prudent, *preu homme* d'un guerrier vaillant.

Joinville ajoute à ce sujet cette réflexion que nous consignons ici comme se reportant aux riches costumes du moyen âge ; « Et c'este chose me ramenté le père le roy qui or rendroit » est (Philippe-le-Hardi) pour les cottes brodéez à armet qui en fait hui et le jour, et li disoie » que onques en la voie d'outremer là où je fuz, je n'i vi cottes brodées, ne le roy ne les au- » trui. Et il me dit qu'il avait tierc atours brodés de ses armes, qui li avoient cousté huit » cens livres de Parisis (plus de moitié par conséquent en sus du prix du Palais des Thermes), » et je li diz que il les eust mieux employés se li les eust donnez pour Dieu, et eust fait ses » atours de bon cendal (étoffe de soie) enforcié de ses armes, si comme son père faisoit. »

après les croisades. Ce que nous nous contenterons d'établir ici en parlant de nos pieux et valeureux croisés, c'est leur disposition à consacrer dans les édifices religieux, élevés à leur retour, le type architectural et les formes des saints tombeaux arrachés pour jamais à leur garde [1]; mais en rejetant cette proposition secondaire dans une note, nous nous hâtons de revenir à l'objet de notre chapitre, force nous étant d'abréger nos haltes pour atteindre plus tôt notre but.

Nous passerons rapidement, par le même motif, sur la possession assez courte de Pierre, l'évêque de Bayeux, dont le but, en acquérant le Palais des Thermes, était sans doute de se placer à portée du collége fondé en 1308 par son prédécesseur, Guillaume Bonnet [2], pour arriver à la prise de possession de l'ensemble de notre édifice par l'ordre si célèbre de Cluny (*B*), qui le posséda quatre siècles et demi, et donna à la partie consacrée à l'habitation le nom qu'elle porte encore.

[1] Que l'on s'accorde ou non dans le grand débat dont nous ferons rapport en temps et lieu, sur l'origine orientale de la forme plus ou moins pure de l'ogive qui perce pour la première fois, comme emploi général, mais avec un caractère spécial, dans nos monumens de la fin du XIIe siècle, il résulte toujours de nombreux témoignages auxquels nous joindrions au besoin celui qu'offre la garniture des pièces de notre échiquier de saint Louis, que l'arc tiers-point *était employé en Palestine* vers le milieu du XIIIe siècle ; et ce fait, qu'on ne conteste pas, est confirmé par ce que dit M. de Châteaubriand, t. II, p. 222, dans son Voyage de 1826, antérieur à l'incendie de la chapelle du Saint-Sépulcre : « Le petit monument de marbre qui » couvre le Saint-Sépulcre a la forme d'un catafalque orné d'arceaux *demi-gothiques* en- » gagés dans les côtés pleins de ce catafalque. Il s'élève élégamment sous le dôme qui » l'éclaire. »

En fallait-il davantage pour que nos architectes croisés, chargés d'exécuter, au retour, des monumens commémoratifs de la guerre sainte, s'inspirassent de ces formes, reproduites d'ailleurs dans les tombeaux du XIIIe siècle des premiers empereurs Godefroy et Baudouin Ier, pour créer ces légers édifices d'un seul jet du style dit primitif pur, tels que la Sainte-Chapelle de Paris, etc. ?

[2] On s'arrête encore rue de la Harpe, n° 93, devant les curieux vestiges du petit portail de ce collége, consistant en un chambranle de pierre avec voussures sculptées, surmonté d'une inscription sur marbre noir, où on lit *Collegium Bajocense*. Le caractère bien prononcé de ces sculptures du XIVe siècle, plus rares à Paris que leurs aînées, devrait garantir ce petit portail de tout bouleversement, même en cas d'alignemens subversifs. Ce collége, dont les réglemens remontant à 1315, furent refaits en 1543 et reformés par le parlement en 1551, fut réuni à l'Université en 1763. Guillaume Bonnet avait affecté à sa fondation sa propre maison, accrue de plusieurs bâtimens voisins, ainsi que le revenu de bois situés à Gentilly.

Le même motif qui paraît avoir décidé l'évêque de Bayeux à traiter du palais des Thermes avec les héritiers de Courtenay, détermina Pierre de Chaslus, abbé de Cluny, à acquérir cet édifice quelques années plus tard (1340).

Le collége de Cluny, situé place de Sorbonne, et dont nous avons vu récemment consommer la ruine [1], exigeait, par l'importance et le but de ses enseignemens, l'active surveillance des abbés de l'ordre, surtout à une époque où ce titre n'était pas ce qu'il devint, une sinécure honorifique qu'on réunissait, comme fit le cardinal Jean de Lorraine, à douze autres charges ecclésiastiques plus relevées encore. L'hôtel de ces abbés était situé aux Boucheries-St-Germain [2].

[1] L'ordre de Cluny, comme la plupart des grands établissemens religieux, avait fondé à Paris un collége où des clercs de choix venaient puiser les principes, et s'exercer à l'enseignement des sciences qu'ils devaient professer à l'abbaye chef d'ordre, ou répandre dans les innombrables dépendances d'une fondation dont ces élèves formaient la principale pépinière. Ce fut dans le même but, par exemple, qu'Etienne Lexington, abbé de Clairvaux, honteux, dit-on, de l'ignorance des religieux de son ordre, fonda également à Paris, vers 1244, le collége des Bernardins, qui fut cédé en 1320 par l'abbaye de Clairvaux à celle de Citeaux.

Des statuts généraux de l'ordre de Cluny, recueillis et augmentés par Louis I[er], élu abbé de cet ordre l'an 1308, et dont Félibien nous a conservé les extraits, tome III, page 280, il résulte que l'enseignement des lettres ne se bornait pas à la philosophie et à la théologie, mais s'appliquait encore à d'autres études, dont la haute direction exigeait nécessairement la surveillance de l'abbé. Ce collége, fondé en 1269 par Yves de Vergy, occupait, ainsi que le reconnaît M. Géraud, page 424, tout le terrain enfermé entre la rue de la Harpe, où était son entrée principale, la rue de Cluny, la place Sorbonne et la rue des Grés.

Il n'y a pas trois ans qu'existaient encore sur la place de Sorbonne des traces de cette fondation. L'église du collége, quoique changée de destination et illustrée à nouveau comme atelier où David peignit son Léonidas, étalait encore ses gracieux festons et ses dentelures enfumées que remplacent aujourd'hui les chambranles de plâtre encore éblouissans de fraîcheur, de deux hôtels garnis situés à l'angle sud-ouest de la place, presque vis-à-vis de la fondation, non moins durable peut-être, du célèbre Flicoteaux.

[2] Non celles qui furent transférées près du pont St-Michel, sous Charles VI, pour faciliter l'approvisionnement de Paris, entravé par les fluctuations militaires des partisans des maisons d'Orléans et de Bourgogne, mais les anciennes boucheries St-Germain, établies en 1274 par l'abbé de St-Germain-des-Prés (Gérard de Moret). Ces boucheries se tenaient avant cette époque en *rase campagne*, sur l'espace qui sépare aujourd'hui la rue des Boucheries de celle de Bussi, dont le côté méridional n'était pas encore construit vers 1540, ainsi que le constate le plan de tapisserie qui remonte à cette époque : c'est ce que démontre Félibien, page 87 de ses pièces justificatives, et mieux encore M. Géraud dans ses excellentes notes sur le livre de la Taille de Paris sous Philippe-le-Bel. On conçoit, d'après le rapport des dates de la fondation du collége de Cluny (1269), et de la construction

Lorsque Petrus II de Castroluccii (ou Pierre de Chaslus), 21e abbé, de 1322 à 1344, l'un des principaux bienfaiteurs de l'ordre, et que nous citerons ci-après à ce titre, page 164, fit l'acquisition du Palais des Thermes, où, selon la *Chronique de Cluny*, page 1671 : « *Aquisivit domum quæ dicitur Palatium de Terminis* (*Parisius* » *Thermis, vulgo le Palais des Thermes*). »

Dès cette époque, sans doute, les abbés de Cluny purent jouir de cette résidence, comme avaient fait la famille de Courtenay et l'évêque de Bayeux ; mais cette jouissance de plus d'un siècle n'a laissé aucune trace [1] : les premières qu'on rencontre sont celles que nous avons citées plus haut en parlant, d'après la *Gallia Christiana*, des constructions de Jean de Bourbon, abbé en 1456. On ne s'en étonnera pas si l'on considère qu'il n'en est pas de la tranquille possession d'une propriété, même de cette importance, par un ordre puissant, à l'abri des revers de fortune, et poursuivant sans convulsions, sans altérations, sa jouissance séculaire, comme de l'occupation par des familles soumises aux chances viagères, aux variations de fortune et de goût, en un mot, à des épreuves inhérentes aux plus hautes positions sociales, et dont chacune entraîne des démonstrations *patentes* ou nécessite des stipulations d'intérêts consignées dans des chartes, arrêts, etc.

des seize étaux des boucheries St-Germain (1274), que les abbés de Cluny aient profité de cette dernière circonstance pour se loger convenablement, sous la protection, pour ainsi dire, des bastions de l'abbaye de St-Germain-des-Prés, à une époque où tout ce qui constitue notre faubourg St-Germain ne formait, pour ainsi dire, qu'un *champestre ;* on conçoit d'autant mieux qu'éloignés comme ils étaient encore de leur collége, ils aient saisi l'occasion de s'en rapprocher en acquérant le Palais des Thermes.

Nous croyons avoir trouvé l'origine de cette première acquisition de l'Hôtel qu'occupèrent d'abord à Paris les abbés de Cluny dans cette mention faite par la chronique de cet ordre (page 1670 de la bibliothèque), à la vie de Bertrand Ier, 23e abbé, de 1295 à 1308 : « Emit Parisius juxta sanctum Germanum de pratis unam domum pretio duarum millium librarum. »

Cet abbé Bertrand fut un de ceux qui signala le plus sa magnificence par des acquisitions de domaines, par des dons de châsses, vases précieux, ornemens religieux, etc.

Il renouvela les témoignages de grande hospitalité donnés par son prédécesseur Guillaume III (*V.* note *A*), en recevant pendant cinq jours à Cluny le pape Boniface VIII avec neuf cardinaux, le roi de France Philippe-le-Bel avec ses deux fils, et un très-grand nombre de barons de France, de Bourgogne, et de prélats de divers pays.

1 Si ce n'est un acte d'administration daté du *Palais des Thermes*, an 1578 (more gallicano computando).

Dans l'impossibilité d'établir autrement que par des conjectures, toujours rétorquables, quel devait être le logement d'habitation proprement dit des premiers abbés de Cluny qui succédèrent aux Courtenay et à l'évêque de Bayeux, ni même en quoi consistèrent les constructions de Jean de Bourbon, mentionnées par la *Gallia Christiana*, et si elles furent totales ou partielles, complétées par cet abbé même, comme on peut en douter d'après les dispositions de son successeur, ou seulement préparatoires à la construction encore existante, nous arriverons, sans autre enquête, à cette dernière création. Il nous convient d'autant mieux de partir de cette époque, la fin du XVe siècle, que nous opérons ainsi sur un édifice homogène, malgré ses variétés de styles résultant de la marche progressive, ou rétrograde, *si l'on veut*, de l'art pendant la durée même de la construction; et que, dans notre thème, ainsi résumé et appuyé de démonstrations palpables, tout s'explique: la date précise du monument, par l'incertitude même de son caractère; le grandiose du plan, par la position en cour du fondateur, qui laissa ailleurs, notamment à Clermont et à Cluny, d'autres preuves de son goût éclairé pour les arts, et enfin les énormes frais que dut entraîner cette construction terminée et livrée à l'habitation en peu d'années, par la circonstance fortuite dont nous allons parler.

Jacques d'Amboise, 2e abbé de Cluny, du nom (de Jacques seulement) en succédant nominativement dès 1481, mais réellement en septembre 1485, à Jean de Bourbon [1], apportait en dot à l'ordre de Cluny la haute faveur dont jouissait dès lors son illustre et nom-

[1] Voici un extrait de la nomenclature des abbés de Cluny, donné au tome IV de la *Gallia Christiana*, en ce qui concerne Jacques d'Amboise, 43e abbé: « Jacobus II d'Amboise, » Georgii I cardinalis, frater, primum fuit monachus ex numero sex puerorum Cluniaci, » inde abbas Gemeticensis, et sancti illi dii Claromentensis, prior S. Martini de Campis » et Episcopus Claromontensis: abdicanti vero Johanni de Bourbon successit in abbatia Clu» niacensi anno saltem 1481....... quanquam non ante diem 8 septembris an. 1484 in » possessionem immissus dicatur. Plurima Cluniaco beneficia contulit, ac præcipua stre» mata ad ornatum chori, quæ vitas sanctorum quatuor abbatum Cluniacensium exhibent. » Hic etiam in cœnobio sancti Martini de Campis regularem disciplinam restituit........ » an. 1503, 19 julii, consules Albienses Jacobo d'Amboise Cluniacensi abbati, nepoti Lu» dovici Albiensis Episcopi, tanquam ejusdem procuratori, claves urbis tradiderunt. Vivere » desiit in prioratu Paredi, 1516, die 27 decemb. Cluniaci tumulatus in sacello St-Martialis.»

breuse famille, qui défrayait presqu'à elle seule les principales charges religieuses et militaires de la deuxième moitié du XV[e] siècle. C'était en effet un grand avantage pour des rois environnés de défiances et de trahisons, qu'une pépinière de sujets sortis d'une souche éprouvée comme celle de Pierre d'Amboise, seigneur de Chaumont-sur-Loire, sénéchal de Charles VII, père de dix-sept enfans, dont neuf fils; aussi les honneurs, précoces même, atteignirent-ils bientôt ces illustres rejetons, dont les ramifications constituèrent de belles branches historiques, telles que celles des Bussi, d'Aubijoux, de Clermont-Lodève, etc. (*C*). Georges d'Amboise, né en 1460, fut nommé à quatorze ans à l'évêché de Montauban, et, si l'on considère que Jacques, son aîné immédiat, lorsqu'il fut nommé abbé de Cluny en 1481, était depuis 1576 abbé de Jumièges, on ne peut douter qu'il n'ait exercé également fort jeune cette dernière et importante fonction.

Si nous insistons ici sur ces minutieux détails, c'est pour rendre justice à qui elle appartient, en établissant que l'honneur d'avoir des premiers contribué à régénérer à la fin du XV[e] siècle notre gloire monumentale compromise, depuis Charles V, par les déchiremens des règnes de ses successeurs, peut, quoi qu'on en ait dit, être revendiquée par notre fondateur, dont les manifestations à cet égard précédèrent, plutôt qu'elles ne suivirent, les somptuosités de son frère puiné. Georges, tombé par la franchise de son caractère dans la disgrâce de Louis XI, dont il fut aumônier, et attaché à la fortune du duc d'Orléans, même après la triste issue de la bataille de Saint-Aubin, ne se trouva en position de protéger efficacement les arts qu'après que son frère Jacques eut fait ses preuves à cet égard; aussi la série de magnificences architecturales, qui ajoutèrent à l'auréole de gloire de Georges (*D*), telle que la partie complémentaire du Palais de Justice de Rouen [1], la saillie ornementale du grand portail de la

[1] L'idée de ressusciter en France la *basilique* romaine, comme monument judiciaire, et de consacrer à grands frais un sanctuaire à Thémis, ne put naître que de la pensée qui rendit la justice fixe, d'ambulatoire qu'elle était : or, ce ne fut qu'en janvier 1499 (1498, d'après le mode de compter gallican) que Louis XII commença pour ainsi dire son règne en ordonnant la continuation du Palais Marchand, commencé en 1493, et son affectation à l'échiquier de Rouen, qui ne s'établit qu'en 1507 dans le majestueux édifice dont nous donnerons une vue. Cet édifice n'était pas encore terminé en 1509, époque de la mort de *Roger Ango*, son architecte, « maître des ouvrages et reparacions de la ville de Rouen », ainsi que le

cathédrale de cette ville, la tour dite de *Beurre* du même portail, la fontaine de la Croix de Pierre, et même les délicieux débris de la magnifique *villa* de Gaillon [1], ne peut-elle remonter au-delà de 1493 [2], époque où ce prélat échangea son archevêché de Narbonne contre celui de Rouen, pour venir régner en Normandie sous l'autorité de son prince, nommé gouverneur général de cette province par Charles VIII émancipé, tandis que Jacques s'était trouvé dès 1490 en mesure de suivre l'impulsion de ses nobles goûts [3] ?

constate un titre trouvé par M. Deville dans les archives de la ville. Le rapprochement qu'on pourra faire dans nos planches de la construction de Georges et de Jacques, confirmera cette remarque que l'Hôtel de Cluny, comme nous l'avons dit, participe encore, sous quelques rapports, dans son extérieur surtout, de la sobriété d'ornementation conservée aux édifices gothiques, jusqu'à la fin du XV[e] siècle, tandis que la partie méridionale du palais de Rouen et la façade *toute conforme* de la cathédrale de cette ville, qui datent de 1499, accusent la recherche d'effet, la surcharge de richesses sous laquelle succomba notre gothique, dit Fleuri, exploité par l'art italien ou sous son influence. Nous reviendrons sur ce sujet au chapitre IV.

[1] Qui prouverait mieux les ressources d'art des architectes de cette époque, et leur soin d'appropriation du caractère d'un édifice à sa destination, que l'*érection presque simultanée* (de 1499 à 1505) et sous une même direction, du Palais de Justice de Rouen et du château de Gaillon; l'un, conservant au temple de Thémis l'aspect religieux du monument chrétien; l'autre, retraçant, dans ses élégans portiques, l'aspect nouveau pour la France des gracieuses *villa* italiennes?

[2] Selon Moréri, cet échange ne daterait que de 1498; mais indépendamment des preuves positives que M. Deville nous a fournies de la nomination de Georges au siége de Rouen en 1493, et de son entrée dans cette ville au mois de septembre 1494, quatre ans avant sa nomination à la dignité de cardinal, nous ferons observer que ce fut en 1491 que le duc d'Orléans sortit de la tour de Bourges, et que nommé gouverneur-général de la Normandie avant l'époque de 1494, où il accompagna Charles VIII dans l'expédition d'Italie, il laissa toute autorité dans cette province à Georges d'Amboise, qui commença en 1497, ainsi que M. Deville en administrera la preuve, les travaux du beau château de Gaillon, et fit poursuivre, en 1499, ceux du palais de Rouen, commencé en 1493 comme lieu de réunion pour les marchands, qui jusque-là, à l'imitation de plusieurs confréries et corporations, tenaient leurs assemblées dans la cathédrale.

[3] Ces goûts, dont nous signalons le point de départ, devinrent héréditaires dans cette famille, tant est puissante l'influence d'un premier exemple et la consécration dans les familles d'un beau renom que chaque membre tient ensuite à justifier, considérant comme un patrimoine ce prestige héréditaire, véhicule d'émulation, auquel tant d'illustres guerriers et de grands magistrats durent peut-être leurs prouesses et leurs vertus. Ainsi, l'éclat qui s'attacha dès le milieu du XV[e] siècle au nom de Cosme de Médicis, ce marchand enrichi, célèbre par ses fondations scientifiques, par ses palais et ses temples, s'étendit, par un long reflet, de son petit-fils, Laurent-le-Magnifique, à Julien II, fils de ce dernier, à son frère

La circonstance fortuite qui seconda ses dispositions et pourvut au moyen de les formuler, fut celle-ci : devenu possesseur de cinquante mille angelots d'or, provenant des biens des religieux morts en Angleterre dans une seule année, dépouilles qui, par un droit traditionnel, appartenaient au pasteur, considéré comme héritier de ses ouailles [1], il consacra généreusement cette énorme redevance à des

Léon X, à Clément VII, à Catherine, reine de France, et jusqu'à notre dernière reine de ce nom, Marie, qui se montra encore animée de ce feu créateur auquel cette famille dut l'insigne honneur de donner son nom à son siècle. Les *d'Amboise* furent à quelques égards, et autant que le permit leur position secondaire et leur rôle temporaire, les Médicis de la France. Louis d'Amboise, qui succéda à son oncle du même nom dans l'évêché d'Albi, y suivit les erremens de son devancier, en même temps qu'un autre neveu de Georges, le cardinal de Clermont-Lodève, enrichissait la cathédrale d'Auch des merveilles qui font encore aujourd'hui l'admiration de l'Europe. Georges II, qui reprit le siége de Rouen en 1510, après la mort de son oncle, s'y montra le digne continuateur des larges vues de ce grand homme, et le fidèle exécuteur de ses volontés dernières (*V.* note *D.*) dans l'exécution du riche mausolée où l'art élégant et naïf de cette époque a fait redire au marbre, et dans le langage le plus suave et le plus expressif, toutes les vertus qui brillèrent dans le ministre chéri de Louis XII.

Nous avouerons franchement notre faible pour ce monument très bien décrit par M. Deville, et qui depuis bien longtemps est de notre part l'objet d'un pèlerinage annuel. Mieux que tout autre, selon nous, il précise et résume, par la grande variété de ses détails, l'époque à laquelle il appartient, et exprime en belle matière, admirablement travaillée, toute la pensée de son créateur. La diversité des poses des nombreuses figurines et jusqu'au mélange de recherche et de naïveté dans leur dessin, nous ont toujours paru offrir un caractère d'ensemble qu'on ne rencontre pas ailleurs. L'art, déjà épuré par l'étude, n'avait encore d'autres règles que celles du goût, et ne s'astreignait pas à des exigences d'école, qui ne portent fruit qu'autant que l'instinct de l'art se joint à l'étude de la nature et au sentiment du beau. Plus tôt, cette sculpture eût été expressive, mais raide et sèche; plus tard, pure, régulière, mais systématique et froide; plus tard encore, dans l'école de Fontainebleau, élégante, souple, gracieuse, mais maniérée; et plus tard. . . . . .

[1] Malingre dit (liv. II, p. 287) au sujet de ce droit d'épaves qui, tout abusif qu'il pouvait être, nous a du moins valu notre belle résidence : « M. de Saint-Julien, » doyen de Châlons sur la Saône, escrit, dans son *Livre des mélanges* (non imprimé » alors) avoir appris en bon tems que Jacques d'Amboise, abbé de Cluny, eût pour » une année des dépouilles advenues en Angleterre 50,000 angelots d'or, qui foisoient » lors plus de profit que ne font en tems présent (vers 1640) 100,000 escus (par con- » séquent environ 600,000 fr. de notre monnaie). Il appelle dépouilles, ajoute Malingre, ce » que les autres nomment *Cottes mortes*, qui sont les biens des religieux décédés dudit » ordre, desquels le seul abbé se dit héritier, qui est un grand abus, si telles successions » ne sont converties au profit du monastère; car de la susdite somme il *en fit rebâtir tout* » *à neuf l'Hôtel de Cluny* et réparer leur maison qui est au-dessus de la rue de Sorbonne

constructions utiles et honorables pour l'ordre qu'il dirigeait[1], et put ainsi mettre à profit, dans la construction de l'Hôtel qu'il éleva

» (le collége de Cluny), et s'y fit construire la maison d'Amboise en l'abbaye de Cluny : d'autant » que l'hôtellerie du couvent, encore qu'elle soit très-belle, ni le logis de Bourbon, n'étoient » assez capables pour recevoir décemment les abbés prieurs et docteurs tant de l'ordre » qu'autres qui, de toutes parts de la chrestienneté, venaient lors aux chapitres généraux. »

Qu'était donc devenue sous Louis XII l'hôtellerie nécessairement immense qui suffit sous saint Louis pour héberger, sans troubler les habitudes du monastère, ce grand sénat de pape, empereur, rois, princes, cardinaux, comtes, etc., avec tout leur cortége (*V.* note *B.*)? Il faut croire que le renouvellement du vieux bâtiment de l'abbaye par Jean de Bourbon et Jacques d'Amboise ne s'étendit pas à l'ensemble des anciennes constructions.

1 C'était sans doute dans la confiance que ce revenu exorbitant serait employé au profit ou pour la splendeur de l'ordre, que les papes, régulateurs de ses intérêts, avaient laissé aux abbés la disposition personnelle de ces *dépouilles,* ce qui explique, jusqu'à un certain point, les nombreuses et pompeuses largesses dont la chronique de Cluny fait honneur à divers chefs de ce monastère.

Le père François de Rive, grand-prieur de cette maison, et qui redigea cette chronique *d'ordre de notre Jacques d'Amboise, abbé en* 1485, cite surtout les abbés Yvon ou Yves, du XIII[e] siècle, « comme ayant beaucoup accru les possession et les bâtimens de » l'ordre, et fait de nombreux et riches présens à la grande église de Cluny, notam- » ment en ornemens d'étoffes de haut prix : « casulis, dalmaticis, tunicis, capis, fron- » talibus et aliis pannis sericeis, » image de la Vierge en or, enrichie de pierres pré- » cieuses, du poids de 36 marcs, autre de saint Mayole en argent doré : Duo can- » delabra argentea terceum argenteum cum aspersorio suo, crucem de crystallo, calicem » aureum cum lapidibus preciosis, duas magnas pelves (benitiers) argenteas, etc., tres » cappas ad imagines factas (trois chappes à images) et comme ayant fait poser dans le cloître » vingt-deux volumes de livres attachés à des chaînes : « posuit in claustro (*Yvo*, I. XXII) » volumina librorum qui tenentur catenis. »

Les largesses des abbés consacrées par la chronique remontent à la fondation de l'abbaye et surtout au milieu du XII[e] siècle, et elles deviennent alors de plus en plus remarquables. L'abbé Bertrand I[er], qui acquit le premier hôtel voisin de l'abbaye Saint-Germain, et qui, dit la chronique : « rexit istam ecclesiam et totum ordinem per XIII annos in magna pace » et tranquilitate, » est cité pour des acquisitions de domaines et pour des dons qui constitueraient seuls *une riche dotation ;* et les munificences de Pierre II de Chaslus, l'acquéreur du Palais des Thermes, « faciendissimus et eloquentissimus scientia et moribus mi- » rabiliter adornatus, » sont également innombrables. Indépendamment de l'acquisition de divers prieurés, maisons, etc., de la construction de la chapelle Saint-Martial, de l'augmentation de la tour du clocher, de la confection de l'*horloge* de la grande église, d'une image de la Vierge pesant 40 marcs d'argent, et d'un grand nombre d'autres, il acquitta les dettes de l'église de Cluny, qui s'élevaient à son avénement à 88,000 fr., somme immense à une époque où le marc d'argent ne valait que 3 l.

Le retable en bois doré, à trois divisions, qui nous vient directement de cette église, et que nous donnons (*album*, 3[e] série, pl. 1), pourrait, par l'époque à laquelle il appartient, provenir des libéralités de l'un de ces derniers abbés, prodigues de dons et de soins, et

sur les fondations romaines, les nouveaux principes d'art et de goût infiltrés d'Italie, d'abord par les relations commerciales [1], puis, sous

dont l'un, Yves Ier, porta la sollicitude pour ses moines jusqu'à pourvoir, par lettres-patentes, « à ce qu'il leur fut distribué, le jour de son anniversaire, une double pitance de » poisson : « *duplicem pictantiam piscium.* » Son successeur Yves II, compléta cette » disposition, car, dit la *Chronique*, page 1668 : « Constituit vinum purum in solemnita- » tibus sanctorum abbatum Cluniacensium, item in solemnitate beatæ Mariæ Magdelenæ vi- » num purum cum flaconibus (comme qui dirait sans doute en langage populaire *du* » *vin bouché*). »

[1] En l'absence des traces complètes, même graphiques, de nos grands manoirs royaux et féodaux du XIVe siècle, tels que le Louvre de Charles V, les hôtels de Saint-Pol et des Tournelles, le château de Wincestre, dépôt des trésors d'art de Jean, duc de Berri, pillés par les Cabochiens, etc., etc., nous prendrons le point de départ de l'architecture civile de la France dans un monument que nous a conservé, au milieu de tant de dévastations, la prévision éclairée d'un grand ministre, Colbert, qui en fit l'acquisition pour en doter la ville de Bourges. Nous nous réservons de parler au chapitre IV, à propos de la vue que nous en donnerons, de cet édifice resté presque intact, et tout resplendissant encore des outrecuidantes devises de son fondateur, le célèbre *Jacques Cœur,* argentier de Charles VII, à qui *rien ne fut impossible,* si ce n'est d'éviter les persécutions de l'envie et de la convoitise. Nous nous bornons à observer ici que cet Hôtel participe déjà, à quelques égards seulement, de l'influence du goût italien, importé sans doute par les relations que le riche commerçant qui le fondait étendit à toute l'Europe. L'époque de cette construction (1441) correspond, il est vrai, à celle où l'architecture civile italienne commençait à suivre le mouvement imprimé d'abord à la sculpture dès le commencement du même siècle par les admirables travaux des Ghiberti, Donatello, etc. (*V.* la note *E* sur l'architecture civile). Toutefois, en reconnaissant qu'il n'en fut pas chez nous de l'architecture civile comme de celle religieuse, qui nous est personnelle, et où le génie de nos modestes *maîtres-ès-œuvres* plana fièrement au-dessus de toutes le combinaisons exotiques, sans daigner même interroger l'art étranger sur les formules-pratiques que l'étude leur révéla plus admirables encore; et tout en convenant que, plus timides, nos constructeurs du XVIe siècle empruntèrent volontiers à l'Italie leurs moyens de succès, il faut reconnaître qu'ils eurent, ainsi que les premiers architectes italiens appelés par nos rois, le bon esprit de ne pas brusquer la transformation de l'art. Tenant compte des conditions du climat, des exigences que comportaient nos saisons pluvieuses, le séjour des neiges, etc., ils eurent le soin de conserver à leurs édifices les immenses combles nivelés sous Henri II, puis surgissant de nouveau sous Henri IV, mais en prenant le soin de les alléger par une crête à jour se dirigeant vers le ciel, d'en briser l'aspect monotone par d'élégantes lucarnes armées et dentelées, liées souvent entre elles, comme au Palais de Justice de Rouen, par des rubans capricieux servant à la fois d'ornemens et de contreforts, et d'où sortaient des pinacles supportant des statues; et d'en masquer la base par ces balustrades variées, qui, comme à l'Hôtel de Cluny, terminent si gracieusement l'appareil en pierre de l'édifice, et marient la galerie italienne à la forme gothique. C'est ainsi que le savant Giocondo, témoin et coopérateur des travaux tout italiens de Bramante et de son école, en construisant à Paris, d'ordre de Louis XII, le palais de la Chambre des Comptes, dont nous donnons la vue (pl. V du chap. IV), n'a négligé aucune des ressources que lui offrait notre système

Charles VIII et Louis XII, par le contact semi-guerrier et semi-amical des deux nations [1], en les combinant avec le caractère spécial et l'élégance aérienne de notre architecture nationale (*E*).

d'encorbellement et d'allègement des masses par leurs détails, et s'est borné à en multiplier les effets en épurant les formes, rendant ainsi d'une exécution plus difficile et plus coûteuse encore ce mode d'ornementation poursuivi pendant une partie du XVI[e] siècle par d'autres artistes italiens, notamment à Brou, mais devant lequel recula bientôt l'épargne de François I[er], et sans doute aussi le besoin de signaler le règne de ce prince, tout spécial quant aux arts, par un système architectural qui lui fut propre.

[1] L'influence italienne, qu'on devine à peine dans le manoir de Jacques Cœur, du milieu du XV[e] siècle, devient bien plus sensible dans les édifices de la fin de ce siècle, époque de l'invasion en France des artistes ultramontains ramenés d'abord par Charles VIII, comme le produit le plus réel de son expédition, appelés ensuite par Louis XII et par son ministre pour reproduire en France des souvenirs recueillis dans l'expédition du Milanais, puis débordant de toutes parts à l'appel de François I[er]. Bientôt disparurent, sous le poids de la suffisance italienne et de ses superbes dédains, les germes, cependant très prospères alors, de notre art français, qui, ainsi que nous l'etablirons, ne refleurit que sous Henri II. Comines nous a peint (liv. VIII, chap. XVIII) Charles VIII, séduit sans doute par l'effet prestigieux des grands travaux des Brunelleschi, des Alberti, etc., et aussi par le désir assez naturel de laisser une trace durable des impressions trop passagères de son voyage tout chevaleresque, « amenant de Naples plusieurs ouvriers excellens en plusieurs ouvrages, comme tailleurs » et peintres, pour élever à Amboise le plus grand édifice que commença Roy et dont les » patrons étaient faits, de merveilleuse entreprise et dépense ; » il nous parle aussi « des » tours encore debout où l'on monte à cheval et d'autres travaux, » dont le seul respecté, ou plutôt dédaigné, comme objet hors d'usage, par le sénateur à qui fut confié la *conservation* de ce palais, est la jolie chapelle contemporaine de la nôtre et que des soins plus religieux, en fait d'art surtout, viennent de rendre à son état primitif.

Louis XII dut continuer ces travaux à son usage, et bientôt témoin à son tour, dans ses expéditions de Milan et de Gênes, des prestiges d'un art nouveau pour ses yeux, il enchérit encore sur les dispositions de son devancier. Lorsque Louis XII occupa Milan en 1499, le Bramante, célèbre dès 1476, avait déjà construit dans cette ville, sous le patronage de Ludovic Sforze, des monumens non moins remarquables que ceux qui excitèrent l'émulation de Charles VIII dans la Haute-Italie, entre autres les beaux cloîtres du monastère de Saint-Ambroise. Peut-être que, livré à lui-même, Louis XII, plus occupé de ses embarras politiques que de la culture des arts, et très sobre d'ailleurs des dépenses de luxe, qui se résolvaient en charges pour son peuple, eût résisté à la tentation d'imiter Charles VIII ; mais Georges d'Amboise, en qui le père du peuple avait, selon l'expression de Jean d'Auton, « parfait amour et singulière confiance, » ne laissa pas échapper cette occasion de donner une plus savante direction aux travaux qu'il exécutait et aux pensées d'art qu'il méditait.

L'habile constructeur de la salle du conseil de la ville de Véronne, le savant Fra Giacondo, littérateur, antiquaire, ingénieur, éditeur de Vitruve, collaborateur de Michel-Ange dans le grand œuvre de saint Pierre, etc., ouvrit, sous le haut patronage du cardinal-ministre, la

Quinze années (de 1490 à 1505) suffirent à peine, malgré l'abondance des ressources, « à l'édification de fond en comble » et à l'ornementation intérieure, non moins remarquable, de ce beau spécimen de l'art mélangé ou de transition qui, seul de ses illustres contemporains, grâce sans doute à sa robuste constitution semi-romaine, et à son excentricité, a résisté complètement dans notre capitale, au minage du temps, aux fantaisies de la mode et aux chances, plus désastreuses encore, de la spéculation.

On conçoit qu'en effet de semblables travaux aient exigé alors un long intervalle de temps en France, où l'art n'était encore ni constitué ni consolidé, et ne surgissait que fortuitement de quelques dispositions et études spéciales, et dans de grandes occurrences, comme celles qui nous procurèrent de la part d'artistes français de ce temps, restés presque inconnus jusqu'à nos jours, tels que *Roger Ango*, dont le nom nous est révélé par M. Deville, *Anthoyne de Juste* et *Jehan Juste*, de Tours (*F*), *François Marchand*, d'Orléans, etc., des monumens aussi remarquables que les édifices de Rouen et de Gaillon,

marche que suivirent plus tard Léonard de Vinci et tant d'autres célébrités italiennes; mandé à Paris, spécialement, dit-on, pour diriger la construction du pont Notre-Dame, dont la première pierre fut posée le 28 mars 1500, et la dernière le 10 juillet 1507, il y mena de front divers travaux, notamment, comme nous l'avons dit, ceux du palais de la Chambre des Comptes, reconstruits sur celui élevé en 1446 (voir *Notice sur l'Hôtel de Cluny*, p. 13), et peut-être aussi, si l'on considère l'aide que devaient naturellement se prêter les deux frères Georges et Jacques d'Amboise, agissant dans un but commun, les derniers travaux de notre Hôtel, notammant la belle lucarne de l'aile occidentale, dont la disposition, toute monumentale, contraste évidemment avec les douze autres combinaisons analogues. Nous traiterons en autre lieu de la supposition que Giocondo aurait dirigé les travaux de Gaillon, laquelle, pour le dire en passant, à part cette considération que M. Deville n'a pas trouvé le nom de cet Italien parmi ceux qu'il doit publier des collaborateurs de ce monument, ne nous paraîtrait pas aussi peu vraisemblable qu'à M. Éméric-David, qui, en y opposant cette raison « que les formes encore gothiques de ce monument étaient bien éloignées du style » que les bons architectes italiens avaient déjà mis en vogue vers le même temps, » n'avait pas sans doute présentes à la mémoire les formes bien plus gothiques encore de la Chambre des Comptes, qu'il reconnaît plus haut que Giocondo construisit. Resterait l'observation faite par ce savant, sur l'époque du commencement des travaux de Gaillon, très rapprochée du départ de Giocondo, si on la fixe, comme M. Éméric-David, à 1505; mais nous avons trouvé à cet égard un témoignage qui leverait nos scrupules, dans l'indication de cette même date MCV, sculptée sur un des plus jolis pilastres provenant des débris de ce château. Il serait sans exemple que le sculpteur eût daté son œuvre du commencement et non de la fin des travaux. (*V.* note *F.*)

le mausolée en marbre de Louis XII et d'Anne de Bretagne, le tombeau de Louis Poncher, les bas-reliefs du jubé de l'église Saint-Pierre de Chartres, et ceux, au nombre de neuf, à sujets pris dans les Actes des apôtres, qui figuraient à Gaillon et au Musée des Petits-Augustins, etc., etc. [1].

Et encore fallait-il pourvoir à l'insuffisance de nos artistes nationaux par des appels à l'étranger pour les peintures historiques ou d'ornement qui devaient, comme celles que nous avons retrouvées dans le sanctuaire de notre chapelle, et dans quelques autres localités intérieures, faire partie intégrante de la décoration de l'édifice, car tout indique pour ce travail, comme pour ceux de même nature qu'on trouve dans plusieurs églises, du Midi surtout, un pinceau étranger au style de notre école. Au milieu de la prospérité incontestable de nos arts en général, qu'on explique comment on ne peut citer, même pour les travaux de ce genre, un peintre français de quelque poids, avant le roi René et à Jean Cousin [2], en s'arrêtant surtout au

[1] M. Alexandre Le Noir convient que ce ne fut que par l'examen fortuit de quelques titres de la bibliothèque de Chartres, etc., qu'il put reconnaître quel était l'auteur de ces derniers travaux, qui, non plus qu'aucun de ceux de ces grandes époques, ne portaient ni nom, ni monogramme. Cette leçon a largement profité à nos artistes modernes.

[2] On ne se rend pas compte des motifs de cette pénurie de peintres proprement dits, dans un pays où la peinture n'avait pas cessé d'être cultivée et en honneur depuis plusieurs siècles. Nos manuscrits nationaux offrent une série interrompue de travaux variés et très remarquables depuis Alchuin jusqu'à Jean Fouquet, si pur, si élégant, antérieurement même à l'époque dont nous traitons; et quant à la peinture sur verre, qui prospérait chez nous presque exclusivement, *au moins* depuis le XIIe siècle, elle y comptait de nombreux artistes de premier ordre, que nous empruntait l'Italie, et dont le grand talent, prouvé par les productions encore subsistantes à Auch et dans vingt de nos cathédrales, concourait avec celui des loges de Raphaël à immortaliser les créations de Jules II et de Léon X (*V.* ch. VII).

Il faut croire que, dès cette époque, et comme il arrive encore souvent dans nos provinces méridionales, des maîtres ou plutôt des ouvriers de la corporation italienne, qui remonte très haut comme nous l'établirons, promenant leur exploitation en peinture de décors, enlevaient à nos artistes l'idée d'une concurrence qui les eût arrachés à leur spécialité, sans leur offrir de suffisantes compensations dans des travaux restreints à leurs localités.

Ici, et si nous nous en rapportons, comme nous sommes disposés à le faire, à un de nos habiles peintres (M. Dauzat), nourri des souvenirs de sa patrie, Alby, ce seraient les mêmes artistes qui ont peint, de l'ordre de Louis d'Amboise, évêque de cette ville, une chapelle de sa cathédrale; qui auraient exécuté les deux grandes figures historiées qui couvrent les parois latérales de notre sanctuaire, et ce concours prêté à Jacques d'Amboise par son frère ou par son neveu Louis, successivement évêque d'Alby, pouvait venir à l'appui des présomp-

XVe siècle, où la découverte de Jean Van Eyck dota nos climats occidentaux d'une coloration de quelque durée, qui remplaça, sous ce rapport, la préparation encaustique de la peinture grecque. Jusque-là, la substitution de couches alternatives d'ocre ou de lait de chaux aux enluminures à fresque ou à l'eau d'œuf, qui brillèrent

tions que nous avons émises sur l'intervention, dans l'exécution de certaines parties de notre Hôtel, de Giocondo, l'architecte de Georges.

Quant à nos peintures exécutées à l'huile sur pierres sèches non revêtues d'enduit, elles nous semblent très curieuses à divers égards : d'abord par leur date, évidemment bien antérieure à celle où peignit Jean Cousin, né vers 1500, et que tous nos premiers historiens de l'art, tels que Félibien, De Piles, d'Argenville, etc., considèrent comme le premier artiste français qui ait exploité chez nous le procédé de Jean Van Eyck *ou de tout autre ;* mais surtout sous le rapport de la solidité bien *éprouvée,* de ce moyen de léguer aux siècles des peintures exposées à l'air libre, dans un climat où cet air, imprégné d'humidité et souvent de miasmes délétères, ternit les fresques, exfolie les apprêts, boursoufle ou brise les panneaux, distend les toiles et bouleverse avec le temps la combinaison chimique primordiale des couleurs. Il suffirait pour s'en convaincre de comparer l'éclat, la fraîcheur et la transparence de nos peintures de plus de trois siècles, avec l'aspect actuel de productions analogues bien plus récentes, telles que les décors des Invalides, la coupole de l'apside de Saint-Sulpice, et la plupart des tableaux de nos églises. Que sera-ce si nous osons déclarer que rien ne nous ayant révélé d'abord l'existence de ces peintures enfouies sous quatre ou cinq zônes de badigeons diversicolores, nous les avons soumises impunément aux plus dures épreuves de grattage et de lessivage par acide ? Ainsi ce procédé comporterait au besoin, dans les époques de perturbation, la superposition d'un voile qu'il dépouillerait après la tempête, comme il est advenu de certaines mosaïques de Placidie ou de Justinien, qui, plâtrées par les Musulmans, ont reparu dans tout leur éclat sous des influences moins iconoclastes.

Ajoutons que ces compositions, quoique sans doute de même époque que la sculpture des clochetons gothiques de la même chapelle, ne rappellent en rien ce dernier style, ce qui marque notre peu d'ardeur à adopter le goût de la renaissance italienne. En Italie, tout était disposé pour rendre à son ancienne culture un champ demeuré si longtemps en friche, mais d'autant plus propre à la reproduction des mêmes fruits ; les essais remarquables, mais presque orientaux des premiers Pisans, élèves de l'école grecque, *l'exoticité* du style gothique subi presqu'à regret dans ce pays, malgré les chefs-d'œuvre d'Assises, de Milan et autres, appelaient une régénération dont les leçons et les types étaient demeurés sur le sol, dans les enseignemens de Vitruve et dans la présence accusatrice, à certains égards, des grands monumens de l'antiquité : aussi la direction d'école donnée par Andréa Pisano, mort en 1345, tarda-t-elle peu à produire les Donatello, Ghiberti, etc., créateurs d'une renaissance dont l'éclat fut immédiat au foyer même. La France, au contraire, dépourvue de tous ces germes héréditaires, mais en possession depuis trois siècles d'un style national, en harmonie avec ces besoins religieux et littéraires, se montra peu empressée de répudier son lustre personnel pour une gloire d'emprunt. Il ne fallut rien moins que l'exemple et l'intervention de nos rois pour décider nos pères à subir le joug de l'art nouveau en honneur alors, depuis près d'un siècle, au-delà des Alpes.

dans nos vieux édifices, où l'altération de ces peintures, irrémédiable surtout dans les localités excentriques, nécessita ces badigeons multiples, prouve que l'ornementation polychrôme convenait peu en France, où, parmi tant de traces, on trouve à peine aujourd'hui quelques fresques du XIe au XIVe siècle, dignes de l'intérêt des conservateurs, comme celles de Saint-Savin, de Saint-Jean de Poitiers, de la Chaise-Dieu, etc., toutes localités méridionales.

La construction de l'Hôtel de Cluny, celle des magnifiques monumens de Rouen et de Gaillon, et les travaux exécutés au château de Blois pour la façade *dite* de Louis XII, firent éclore de nombreux édifices analogues sur divers points de la France, principalement en fait d'hôtels de ville ou maisons communes [1], car le repos dont jouit la France sous le sceptre paternel de Louis XII, favorisa dans ce sens le développement du système d'émancipation combiné par Louis XI comme seul propre à maintenir les grands vassaux dans le devoir.

Jacques d'Amboise, en consacrant le *pécule* [2] qu'il pouvait s'approprier aux intérêts de son ordre, ne négligea pas toutefois le soin de signer son œuvre, en faisant sculpter ses armoiries de famille dans les tympans des lucarnes, où leur silhouette est encore apparente, malgré le grattage révolutionnaire. Il couvrit aussi les revêtemens de la tour octogone de bourdons, coquilles et autres attributs de son patron, restés intacts comme n'ayant éveillé aucune susceptibilité démagogique. Si nous en croyons même une tradition dénuée des preuves que le marteau des démolisseurs a fait disparaître, il se serait créé dans l'Hôtel une sorte de monument de famille, en

[1] Nous ne citerons ici que quelques-uns de ces édifices communaux, tels que ceux de Dreux, de Saint-Quentin, Provins (brûlé il y a vingt ans), d'Orléans, de Blois, etc., en renvoyant au chapitre IV les nomenclatures des autres monumens analogues, nous en citerons deux ici, pour leur sorte de conformité avec le nôtre, le château de Meillan, près de Saint-Amand (Cher), construit, dit-on, par Georges d'Amboise, pour être offert à son neveu Charles, à son retour d'Italie, espèce de sosie de l'Hôtel de Cluny, également conservé, et dont nous donnerons une vue pour compléter la série des principaux domaines de notre famille d'Amboise et le château de Nantouillet, résidence du chancelier Duprat, aujourd'hui démantelé et réduit à l'état de ferme, mais où l'on remarque encore de curieux vestiges, notamment une apside extérieure construite en encorbellement, et qui rappelle celle de notre chapelle vue du jardin, etc.

[2] *Pécule* est le terme dont se sert Pierre de Saint-Julien dans ses *Mémoires historiques* pour qualifier les dépouilles des moines de l'ordre morts en Angleterre.

faisant placer dans les douze niches à dais gothiques en pierre sculptés sur place, qu'on remarquera dans les planches numéros 3 et 4 du chapitre premier, représentant notre chapelle, huit de ses frères et quatre de ses oncles et neveux dans le costume et les insignes de leurs patrons, rappelés d'ailleurs dans les douze écussons armoriés espacés sur la guirlande de pampres qui forme la corniche de pierre et le soubassement de ces niches [1].

[1] Ces statues en pierre, ainsi que le beau groupe en marbre représentant l'embaumement du Christ, existaient encore à l'époque de nos premiers troubles, dans l'apside circulaire formant sanctuaire (*V.* Saint-Victor). Elles devaient être l'œuvre de Jehan Juste, ce sculpteur français auquel nous consacrons une notice (*F*), et à qui appartiendrait, protégé qu'il fut de Georges, qui l'envoya à Rome étudier les arabesques de Raphaël, le titre de sculpteur de la maison d'Amboise. Ce titre fut donné par erreur à Paul-Ponce Trebatti, qui n'arriva en France qu'à l'époque où l'astre de la famille d'Amboise s'éclipsait devant l'éclat naissant de la maison de Lorraine, que nous trouverons à son tour maîtresse de notre résidence.

Ici les symboles religieux, les emblèmes aristocratiques provoquèrent l'irritation de nos puritains de 1793, justement offusqués de respirer les miasmes de la superstition du lieu même où leur comité révolutionnaire, qui siégeait dans l'Hôtel, avisait aux moyens d'affranchir la France, par des moyens tant soit peu violens, du joug honteux qu'elle avait subi pendant tant de siècles, fiers qu'étaient ces héros de ruelles dans leur fanatisme d'incrédulité et malgré leur horreur contre *Albion*, de parodier lâchement les scènes de carnage, de spoliation et de profanation politiques dont l'Angleterre nous donna l'exemple en célébrant la papauté d'Henri VIII, selon le goût de ce nouveau pontife royal. Un jour donc, après boire, nos régénérateurs par nivellement, passant de l'indignation à la fureur, renouvelèrent, mais sous une autre influence, l'assaut sous lequel certain lutrin vermoulu, plus heureux que nos riches statues, conquit, en succombant, une éternelle illustration. Ce fut, nous a conté la fille de M. Moutard, libraire, qui tenait alors l'Hôtel de Cluny à bail emphytéotique, un nommé Janiot, maçon, chargé des réparations de cet Hôtel, qui, sacrifiant en Spartiate son intérêt à son devoir, comme président de l'illustre comité, tourna le premier ses armes contre sa nourrice, et s'emparant du rôle du *perruquier* l'*Amour*, entraîna, par son éloquence, le bureau tout entier à le seconder dans ses exploits.

Ce maçon philosophe « est l'effroi du quartier,
» Et son courage est peint sur son visage altier ;
» Il sort au même instant et se met à leur tête,
» A servir ce grand chef l'un et l'autre s'apprête,
» Leur cœur semble animé d'un zèle tout nouveau,
» Brontin tient un maillet et Boirude un marteau.

L'histoire ne dit pas

Si, « dans la sacristie entrant, non sans terreur,
» Et perçant jusqu'au fond sa ténébreuse horreur »

les misérables trouvèrent d'autres profanations à commettre que la mutilation du groupe

La nomination de notre fondateur à l'évêché de Clermont, en 1510, époque à laquelle il résigna la charge d'abbé de Cluny à son neveu Geoffroy d'Amboise [1], lui laissa à peine le temps de se *pré-*

religieux et des écussons, et l'anéantissement des belles stalles de bois sculpté qu'ils réunirent aux riches boiseries des Mathurins pour en former, au milieu de la cour même de l'Hôtel, une espèce d'autodafé. Du moins l'imitation anglaise n'alla pas jusqu'à faire servir le bois des statues des saints à brûler les prêtres (le père Forest, confesseur de Catherine d'Arragon, périt ainsi en 1547). Mais ce que nous a garanti l'aimable témoin de ces scènes, c'est que, sans l'intervention énergique de M. Moutard, la dévastation se serait étendue au moins à toute la chapelle, les iconoclastes n'ayant ménagé les douze dais à jour que faute d'échelle.

« Voyant qu'ils n'y pouvaient atteindre. . . . »

C'était à la même époque de conflagration générale, étendue non-seulement comme en Angleterre aux monumens du culte romain, mais à tous autres, que se consommaient, pour le prix de 100 livres en assignats, le marché, avec condition d'enlèvement de toutes les statues des portails de Chartres, et que la belle chronologie de vingt-sept de nos rois, à partir de Philippe-Auguste, si bien placés sur le couronnement du grand portail de notre cathédrale, quittait ses niches, restées vides depuis lors, pour venir s'abîmer en poussière sur le parvis du temple, aux acclamations d'une populace déjà repue de vengeances plus réelles, mais insatiable, dans ses triomphes sur les sommités sociales, lorsque surtout, trop docile aux impulsions des meneurs, brisant le frein religieux et passant de la superstition à l'impiété, elle se venge par ses excès du jour de ses faiblesses de la veille.

Encore si forcés de subir, à diverses fois, le jet de ces gourmes populaires, nos gouvernemens successifs s'étaient d'autant plus attachés à soustraire à la destruction les monumens échappés à ces terribles paroxismes; mais loin de là, ceux de nos monumens historiques de tous genres qui survécurent aux atteintes des guerres de religion, préservés en partie, jusqu'à nos troubles, par l'intérêt des corporations religieuses ou par l'orgueil traditionnel des grandes familles, disparurent pour jamais quand ces étais leur manquèrent. Les hauts dédains des chefs de notre grande école pour les bizarreries du goût de nos pères ne pouvaient tendre à leur conservation, menacée à la fois par la longue complicité de nos fabricans d'édifices greco-romains et par la cupidité des démolisseurs et des convertisseurs de matières ouvrées en lingots réalisables : aussi ne peut-on que s'étonner d'en trouver chez nous plus que des souvenirs à notre époque où la réaction peut-être outrée qui s'opère a déplacé l'intérêt attaché aujourd'hui à la possession de ces objets plutôt qu'à leur transformation, et donné gain de cause aux nobles efforts des éloquens défenseurs de nos vieilles gloires, les Victor Hugo, comte de Montalembert, et autres.

[1] « Hic Jacobus postmodum in episcopum Claromontensem electus est, et in sequendo » vestigia patrum suorum abbatiam Cluniacensem resignavit nepoti suo Gofredo de Am» bosia (*Chronicum Cluniacense*, pages 1685 et 1686 de la Bibliothèque de Cluny de » dom Marrier). » Et plus loin (page 1686) : « Goffrius I de Ambosia, nepos predicti et » abbas noster Clun. XLIV, incœpit regere anno Domini 1510, XXVII mensis decembris. » Obiit anno domini 1518, XV aprilis. »

Jacques d'Amboise reporta toutes ses pensées d'art à Clermont, où de notables embellis-

lasser dans son riche manoir parisien, que ce même neveu, mort en 1518, non plus que son successeur Aimard II, mort en 1528, ne purent guère habiter, à en juger du moins, non-seulement par la durée assez courte de leur *abbatiat* et par l'étendue des soins qu'il comportait sur les lieux mêmes, mais aussi par le peu de retentissement de leur nom, qui, ne se rattachant à aucun des faits historiques de ces époques, doit faire supposer qu'ils vécurent loin de la cour. L'espèce de délaissement de ce monument, alors dans toute sa fraîcheur, par ses hôtes naturels, expliquerait alors son occupation dès les premiers jours de l'année 1515 par la veuve de Louis XII, à laquelle il ne put être affecté, pour le temps consacré à son deuil, que du consentement et en *l'absence* de Geoffroy d'Amboise, abbé de Cluny, de 1510 à 1518.

Pour constater cette occupation, qui forme l'un de nos plus curieux épisodes historiques, il nous faut contrôler et commenter l'histoire, silencieuse sur les circonstances de détail, sur celles surtout qui pouvaient commettre la majesté royale, par les chroniques moins réservées en fait de scandale.

En nous en tenant à l'histoire, nous verrons bien que Louis XII, séparé violemment de la fille de Louis XI, veuf *inconsolable* de la veuve de Charles VIII, et courbé à cinquante-trois ans plutôt sous le faix des soucis que sous celui de l'âge, voulut, quelques mois seulement après la mort de sa chère Anne, concilier les intérêts de sa politique avec le besoin de réchauffer l'hiver précoce de ses ans, en épousant la charmante sœur d'Henri VIII, roi d'Angleterre [1]. Nous

semens à la cathédrale et sa belle fontaine, si maladroitement déplacée, ont perpétué la gloire de son nom. Il mourut en 1516 dans un monastère de son ordre et fut enterré à l'abbaye de Cluny.

[1] Étrangère encore, malgré les foudres de Jules II, amorties par l'énergie de Louis XII, aux sanglans conflits religieux introduits quelques années plus tard par la réforme, la France, pleine de confiance dans la sagesse et dans la valeur dont son roi avait fait preuve, notamment à la bataille d'Aignadel, se reposait enfin sous son sceptre paternel de ses essais de conquêtes malheureusement couronnés par la journée des Eperons. L'accord avec Léon X, plus traitable que Jules II, et le mariage de Charles, prince d'Espagne (depuis Charles-Quint), avec Renée de France, dont la dot transportait à ce prince nos droits sur Gênes et le Milanais, avait extirpé tout autre germe de discorde que les trames de l'ambitieux Henri VIII avec l'empereur Maximilien Ier, *pour l'inconstance duquel Louis XII était en un très grand doute et soupçon*. Ce fut pour déjouer ses trames, qui se renouèrent plus tard, que

y verrions aussi en quelle allégresse fut mise la cour de France, réduite au faste d'étiquette, mais toujours économique, du père du peuple[1], et aux joûtes littéraires d'Anne de Bretagne [1] par la sur-

Louis XII, veuf depuis neuf mois, serra de nouveaux nœuds et négocia une alliance personnelle avec son ennemi Henri VIII, par l'intermédiaire du comte de Longueville, prisonnier en Angleterre. Les flambeaux de l'hymen qui fut célébré à Abbeville le 9 octobre 1514, se changèrent bientôt, selon l'expression consacrée, *en torches funéraires;* car, soit différence de régime, le roi « ayant changé à cause de sa femme toute sa manière de » vivre et dînait à midi et se couchait à minuit, ou il soulait dîner à huit heures et coucher à six heures, » soit, comme le suppose Brantôme, en parlant de la jeune Guilledrine, qui le mena en paradis tout droit, excitation amoureuse nuisible à son âge et à sa santé débile, le 1er janvier suivant, premier anniversaire de la mort d'Anne de Bretagne, les vingt-quatre crieurs jurés parcouraient la ville, criant avec accompagnement de clochettes : « Le bon roi, père du peuple, est mort. »

[1] A la prospérité matérielle dont la France jouissait sous Louis XII, même en temps de guerre, grâce aux sacrifices personnels que le prince s'imposait en aliénant partie du domaine de la couronne plutôt que de fouler son peuple, et à l'exacte discipline qu'il sut maintenir dans ses troupes, se joignait l'avant-goût des brillantes destinées préparées dans les arts par les encouragemens de la famille d'Amboise, et dans les lettres par la protection spéciale d'Anne de Bretagne, qui, ainsi que l'observe M. Paul Lacroix, à propos des fous en titre d'office de cette époque, « aimait mieux payer des poètes que des bouffons. »

Nous emprunterons quelques détails à ce sujet au beau monument littéraire qu'élève en ce moment ce dernier écrivain en publiant une histoire du XVIe siècle dégagée de tout système philosophique ou religieux, et où les faits, consacrés souvent par les expressions mêmes des écrivains contemporains, viennent se grouper chronologiquement et sont exposés et résumés avec une lucidité trop rare en cette matière.

» Les poètes avaient rang de princes à la cour d'Anne de Bretagne. » Le docte étranger (Jean Le Maire), élève de Molinet et de Cretin, amené par le duc Pierre de Bourbon, dont il était clerc de finances, en même temps que secrétaire du baron de Ligni, et *amant vert* de Marguerite d'Autriche, duchesse de Savoie, » qui lui avait donné faveur et entretenance li- » bérale, fut accueilli avec fraternité par Jean Marot, Octavian de St.-Gelais, André Dela- » vigne, et Jean d'Auton, qui se partageaient les applaudissemens et les générosités de la » reine. » (T. II, p. 243, 244 et 246). « Les tailles de rimes à double queue faisaient le » délassement de la cour. » Plus loin (t. III, p. 313 et suiv., sous l'année 1507), après avoir dit que la cour poétique d'Anne de Bretagne ne *brillait* plus du même lustre que du temps de Charles VIII, qui récompensait une églogue latine par le présent d'un sac d'or que l'imitateur de Virgile (Faustus Andrelinus) pouvait à peine emporter sur ses épaules, l'historien fait le tableau de la nouvelle école de littérature de cette époque, « qui succédant à celle de » Georges Châtelain, de Martial d'Auvergne, de Coquillart, de Villon (ce grand poète qui ne » s'était révélé qu'à l'aspect d'une potence), en retrempant le nouveau système de poésie aux » sources classiques de l'antiquité, fit rétrograder la langue de plus d'un siècle, en la dé- » layant dans le mélange des idiômes grec et latin, en la surchargeant d'ellipses, de néolo- » gismes, etc. » Il cite comme chef de cette école, après la mort du spirituel Octavian de

venance de cette jeune et jolie princesse; quels intérêts de cœur, d'ambition et d'intrigues souleva l'apparition de cet astre brillant sur un horizon rembruni par cet horoscope tiré par le roi lui-même : « que le gros garçon (François, son successeur à défaut d'héritiers » plus directs) gâterait tout. »

Ce n'est pas que Fleurange, Varillas, Mézerai, de Thou, et presque tous les historiens ne nous préparent à la scène que nous allons décrire, en représentant Charles Brandon, venu en France avec la princesse Marie, plutôt comme un amant attaché aux traces de sa maîtresse, que comme l'envoyé de confiance de son ami le roi d'Angleterre; en nous montrant le calice de la fleur nouvelle en proie au butinage d'un essaim de papillons peu soucieux de l'honneur du bon roi, et que n'arrêtait pas même la crainte de se brûler tout entier aux rayons de ce soleil, à n'en juger même que par ce mot de Boisy à

St.-Gelais, évêque d'Angoulême, et de Pierre Lebaulx, évêque de Rennes, aumônier de la reine Anne, Jean d'Auton, et parmi ses imitateurs, Jean Lemaire, Belge, dont nous avons parlé, Jean Bouchet, procureur à Poitiers, aussi fécond en productions littéraires, sous le pseudonyme du *traverseur des voies périlleuses*, qu'en exploits de chicane; Simphorien Champier, de Lyon, médecin, poète et historien de Bayard, son parent; Jean d'Ivry, de Beauvais, également médecin et poète; il nous montre surtout Anne de Bretagne préoccupée de l'idée *de venger la maternelle secte* et de réhabiliter l'honneur de son sexe, outragé par les insolens syllogismes de Jean de Meun, tels que ceux commençant par ces mots :

« Toutes, êtes, serez ou fûtes,

. . . .

Et « Prudes femmes, par Saint-Denis,

. . . .

Il nous fait participer aussi, sinon aux combats, du moins aux évolutions de cette croisade littéraire en l'honneur du beau-sexe, où tant de champions, *bardés et cuirassés* de rimes, combattirent presque tous pour la même cause, les uns sous la bannière divine de la Vierge, type des perfections du beau sexe, dans ces concours annuels, connus dans nos villes du nord sous le nom de *palinods*, et dont nous aurons occasion de parler; d'autres, sous un étendard plus mondain, dans leurs pas d'armes contre le *Roman de la rose*, et dans des ouvrages tels que le *Vrai disant avocat des dames*, de Jean d'Auton; *La Nef des dames vertueuses*, de Champier; *Le Triomphe de la noble et amoureuse dame*, de Jean Bouchet; *Le Palais des nobles dames auxquelles a treize chambres principales*, de Jean Dupré, etc.

Les encouragemens donnés aux recherches historiques par Anne de Bretagne à une époque où Robert Gaguin et Nicole Gilles, morts au commencement du XVIe siècle, venaient de donner l'impulsion à ces travaux, produisirent un résultat plus positif et plus utile encore; l'art de l'imprimerie, récemment exploité en France, et le commerce de librairie dès lors en grande vogue, sous le patronage des Vérard, Trapperel, Hardouyn, Lenoir, Simon Vostre, etc., offrant tous moyens de propager ces curieuses, quoique imparfaites compilations.

François : *Qu'il jouait à se faire un maître* [1] ; tandis que les mêmes écrivains nous peignent les perplexités de Louise de Savoie, avide d'un pouvoir qu'une imprudence pouvait lui ravir à jamais, et son active surveillance pour démasquer du moins la feinte à laquelle la reine, jalouse de conserver à la mort de Louis XII un rang dont elle goûtait les charmes, pouvait recourir en désespoir de cause. Brantôme va même plus loin, en disant expressément, parmi tant d'autres propos au même sujet : « Il ne tint pas à Marie d'avoir des enfans.... » elle faisait courir le bruit, *après la mort du roi*, tous les jours, » qu'elle était grosse, si bien que, ne l'étant pas dans le corps, elle » s'enflait par le dehors, etc. »

Mais ces indications ne forment, pour ainsi dire, que le prologue de la scène dont notre Hôtel fut le théâtre après la mort de Louis XII, scène que les historiens en titre durent s'abstenir de retracer, soit qu'ils ignorassent ce qui s'était passé à huis-clos, et qu'aucune des parties n'avait intérêt à révéler, ou qu'à cette époque, antérieure au régime des pamphlets ou révélations scandaleuses, qui ne date guère que de nos premières luttes d'opinions religieuses, ils aient été retenus par un sentiment de convenance pour la majesté royale, triplement compromise ici, dans le respect dû à la mémoire du feu roi, dans la violence faite à une femme par le roi-chevalier, et dans la susceptibilité d'Henri VIII pour l'honneur de sa famille. Aussi, n'est-ce que par des recherches dans les manuscrits écrits à l'époque même et sous l'influence des événemens qu'ils retracent, productions authentiques, mais d'un intérêt trop pâle pour mériter les honneurs de la publicité, que nous sommes parvenus à constater le fait principal, servant de pivot à la scène dramatique indiquée dans nos Notices comme tirée d'une chronique anglaise inspirée ou inspiratrice du charmant roman historique de M. Paul Lacroix, *le Roi des Ribauds* [2]. Voici ce que contiennent à ce

[1] Bayle, ce grand scrutateur de toutes les données historiques, dit expressément (t. II, p. 499) : « Peu s'en fallut que François Ier ne se dépouillât lui-même du droit de succéder à Louis XII. »

[2] Le même écrivain que nous venons de citer longuement, dont la plume, à la fois si rapide et si flexible, court de l'histoire au roman, imprimant même aux fruits de sa riche imagination le cachet d'une instruction solide et variée, et surtout l'empreinte de la couleur locale puisée aux sources, a donné un grand développement à ce thème dans l'ouvrage que nous citons, peinture animée de la cour de Louis XII à ces dernières époques.

sujet les Mémoires manuscrits de Jean Barillon, secrétaire du chancelier Duprat, sur les deux premières années du règne de François Ier [1] (*G*).

Après avoir établi qu'après la mort de Louis XII, « le 1er janvier » 1514 [2], François Ier de ce nom, duc de Valois et comte d'Angou-

Les bases historiques sur lesquelles repose ce curieux échafaudage de scènes plus ou moins constatées, mais toujours pittoresques et attachantes, nous permettront de citer plus loin quelques-uns de ces faits, au moins comme matière à dissertation.

[1] No 8618 des manuscrits de la Bibliothèque Royale.

[2] Barillon, qui écrivait sous François Ier, et par conséquent avant le changement de point de départ de l'année opéré en 1564, sous Charles IX, donne aux premiers mois de l'année 1515 le timbre de 1514, parce que ces premiers mois étaient alors considérés comme le complément de l'année qui avait commencé la veille de Pâques, et devait se poursuivre jusqu'au samedi Saint suivant après vêpres, sans doute pour indiquer que la résurrection du Christ ouvrait l'ère nouvelle.

La contradiction existant entre cette manière de dater, spéciale à la France et non adoptée en Italie et en Allemagne, et la division conservée dans les plus anciens calendriers placés en tête des livres d'heures, missels, etc., où l'année part toujours du 1er janvier, était, et est encore, pour les recherches chronologiques une source d'erreurs d'autant plus inextricables que le point de départ de l'année, différent encore aujourd'hui chez la plupart des peuples d'Orient et chez les Russes, a varié chez nous à diverses reprises. Sous les Mérovingiens, c'était le 1er mars, jour consacré à la revue des troupes; les Carlovingiens le transportèrent au jour de Noël, solennité fixe du moins, pour le faire coïncider avec la naissance du Sauveur, et ce ne fut que sous les Capétiens qu'on le reporta à l'époque variable de Pâques.

Vainement on voulut chez nous, comme en Angleterre, établir une distinction entre l'année civile ou légale, qui commence, en ce dernier pays, le 25 mars, jour de l'Annonciation, et l'année chronologique ou historique qui part du 1er janvier. La confusion s'opérait par le rapport de certains actes privés avec ceux où l'on suivait la délimitation chronologique, tels que les rôles de pensions, gages, etc.; aussi, prenait-on souvent le parti de mettre les deux dates ou d'établir, comme nous en administrons une preuve ci-dessus, page 159, dans un acte de 1378, que c'était une date française, « more Gallicano computando. » Les étrennes, dit Du Cange, se donnent toujours le 1er janvier, *jour où le soleil remonte.*

Charles IX (ou son conseil) fit preuve d'habileté en choisissant la circonstance de son voyage pour rendre, au château de Roussillon (en Dauphiné), l'ordonnance qui remit le point de départ de l'année au 1er janvier; il s'épargnait ainsi, faible qu'il était, une lutte directe avec son parlement, qui opposa une longue résistance à ce changement des vieux us, et ne céda qu'en 1567 (*voir* Godefroy dans ses annotations sur l'histoire de Charles VI, de Juvénal des Ursins, et le président Hénault, t. I. p. 499).

L'influence qu'exerça plus tard sur notre chronologie la correction de l'année julienne par le pape Grégoire XIII, en 1582, ne s'étendit du moins qu'aux dix jours supprimés par ce pape dans cette dernière année, et pendant lesquels on est réduit à supposer une inaction complète de la part de l'espèce humaine.

» lème, estant lors à Paris, au palais des Tournelles, succéda à la » couronne de France, estant en l'âge de vingt-un ans ou environ, » et que, dès le 2 janvier, il voulut donner ordre aux plus nécessaires affaires du royaume et confirma les officiers particuliers de son royaume, moyennant quelque somme d'argent que le roi donna à madame Louise de Savoie, sa mère, qui *n'estait encore arrivée à Paris*, Barillon ajoute : « que quand ledit sieur roy entendit que les » obsèques du feu roy estoient fort advancées, il deslogea des Tour- » nelles et vint loger au Palais (de la Cité), où il tint plusieurs » conseils et reçut le septième jour, dans la salle que l'on appelle la » salle Saint-Louis, le serment que prêta aussi Duprat, comme » chancelier. » Puis il dit expressément (page 8, v°), et avant de parler des obsèques du roi qui eurent lieu le 13 janvier : « Aussi » ledit sieur donna ordre que la royne Marie, veufve du feu roy » Louis dernier décédé, fust honorablement entretenue, laquelle » royne se veint loger en *l'Hostel de Cluny*, et ledit sieur la visitoit » souvent et faisoit toutes gracieusetés qu'il est possible de faire. »

Maintenant que le séjour de notre Hôtel est acquis à Marie d'Angleterre, et que la tradition qui conservait à notre pièce, *dite* de François Ier, le nom de chambre de *la reine Blanche*[1] n'est plus

[1] Ainsi s'explique ce nom de *chambre de la reine Blanche,* sous lequel la pièce attenant à la chapelle que nous nommons de François Ier, nous avait été désignée, il y a plus de trente ans, par d'anciens locataires, qui eussent été fort en peine de soulever le voile de ce mythe. L'anachronisme qui résulterait du séjour d'une reine du XIIIe siècle dans un palais du XVe, disparaît devant la tradition populaire qui survécut même à l'époque où le deuil de veuve porté en blanc par nos reines les fit nommer *reines blanches;* ce que prouve ce passage de L'Estoile, qui, à propos de la visite faite par Henri III, au retour de Pologne, à Elisabeth d'Autriche, veuve de Charles IX, dit qu'il alla saluer la *reine Blanche*. Marie d'Angleterre ne voulut sans doute pas se montrer moins rigoureuse sur l'étiquette que sa devancière Anne de Bretagne, autre matrone d'Ephèse qui adopta, la première, à la mort de Charles VIII et conserva sur le trône de Louis XII, le deuil en noir, comme témoignage plus démonstratif de regrets peu flatteurs pour son second époux ; mais, comme nous venons de le prouver, la dénomination consacrée par le peuple n'avait pas varié avec la couleur du costume.

Nous n'ignorons pas qu'en attribuant à l'aspect sous lequel nos reines veuves se présentaient au peuple leur nom de *reines blanches*, nous contrarions l'opinion de plusieurs écrivains, qui veulent que ce titre, comme celui d'*Auguste* qui se donnait aux empereurs qui succédèrent à Octave, fût commémoratif des vertus qui signalèrent Blanche de Castille, veuve de Louis VIII, et Blanche d'Evreux, veuve de Philippe-de-Valois; mais

contestable, procédons avec circonspection, placés que nous sommes dans le terrain mouvant des conjectures, et tâchons, si possible, de concilier l'histoire avec les chroniques.

On conçoit qu'à défaut d'héritier direct de Louis XII et de réclamation immédiate de la part de la reine veuve, le duc de Valois se soit emparé du pouvoir dès le premier jour; mais une déclaration de grossesse pouvait intervenir, qui eût rendu ses droits douteux et eût forcé d'ajourner le voyage de Reims, dont, selon Barillon, François s'occupa avant même les obsèques de Louis XII, et « qu'il en- » tendait faire de brief pour être sacré et couronné. »

De là, les gracieuses et fréquentes visites du jeune roi, dans *les premiers jours de janvier*, à l'Hôtel de Cluny, pour y consoler et désintéresser [1], autant qu'il pouvait dépendre de lui de le faire, l'aimable reine chez laquelle *la douleur* et les convenances n'avaient peut-être pas encore permis au sentiment d'ambition posthume de se produire; remarquons d'ailleurs que Louise de Savoie, alors absente, n'arriva à Paris, selon Barillon, qu'après les obsèques de Louis XII, ce qui doit placer entre le 10 et le 16 janvier, époque

comme en fait de traditions les plus simples les plus populaires nous ont toujours paru les meilleures, nous persistons dans notre interprétation.

La France n'était pas le seul pays où le deuil des reines se portait en blanc, car Herrera nous apprend qu'il en fut de même en Espagne jusqu'en 1498, époque où la veuve de Dom Jean, fils de Ferdinand et Isabelle, imita notre Anne de Bretagne en adoptant le noir. « Les dames Argiennes et Romaines, dit Montaigne (liv. I, chap. XLIX), portoient » le deuil blanc, comme les nostres avoient accoutumé et devroient continuer de faire, si » jen estois creu. »

La couleur blanche fut aussi portée comme deuil à Sparte, en Orient et même en Chine, où cet usage s'est, dit-on, conservé.

[1] Que ce fut ou non pas l'effet de cette capitulation, d'après le même Barillon, François Ier, avant de partir pour Reims, « assigna à la royne, Marie vefve, son douaire qui » était de 500,000 liv., et l'assigna sur le pays de Xaintonge et de Lodunois, et si lui » donna pouvoir de pourvoir aux petites offices desdits pays, et de nommer aux autres » offices royaux, quels qu'ils fussent. »

On voit dans le même manuscrit, f° 27, recto, qu'au départ de Marie pour l'Angleterre, en avril 1515, « le roy, du consentement de cette princesse, donna à M. le grand- » maistre de Boisy, pouvoir et faculté de nommer aux offices royaux qui vacquaient au » pays de Xaintonge et de Lodunois et autres pays qui avaient été baillés à la royne Marie » pour son douaire. »

Par conséquent cette princesse, loin de perdre ses droits de veuve par un mariage aussi prompt, qui, dans une classe moins élevée, l'eût fait noter d'infamie, se les vit confirmer par le roi et de manière à enjouir pleinement, même après son départ de France.

du départ pour Reims, les démonstrations que, selon Brantôme, fit Marie pour eonserver la régenee, la superposition sueeessive de *linges et de drapeaux*, ruse éventée par la surveillanee « de la *Sa-* » *voisienne*, qui savait ee que e'était que faire des enfans », et enfin l'éelat qui dut mettre un terme à ees anxiétés, qu'il importait de faire eesser au plus tôt, les assiduités de Brandon et les sentimens réeiproques du couple anglais [1] pouvant d'un instant à l'autre transformer la fietion en réalité.

Dans la eombinaison dramatique de M. Laeroix, c'est à la trop eélèbre Anne de Boleyn, venue en Franee à quinze ans avee la reine Marie, et non moins disposée qu'elle à s'abandonner à toutes les séduetions de la eour de Franee, qu'est dévolu le rôle obligé de traître, le soin de révéler des relations qui mettaient en défaut les préeautions de la reine-mère, étendues jusqu'au soin « d'introduire » la baronne d'Aumont dans le lit de Marie pour la garantir de la » peur [2] ». En même temps que le désir d'éloigner une rivale dans les affeetions de plus en plus ehères du due de Valois devenu roi, expliqueraient, sans la justifier, eette déloyauté d'une fille d'honneur envers sa souveraine, on ne peut diseonvenir que la eonduite ultérieure d'Anne de Boleyn n'ait autorisé eette supposition. Au lieu de suivre la nouvelle fortune de Marie, Anne resta en Franee attaehée sueeessivement à la reine Claude et à la duehesse d'Alençon, femme et sœur du roi, dont ses soins intéressés avaient affermi la eouronne, et ee ne fut qu'après avoir fait douze ans les délices de la eour de Franee, sous tous les rapports, dit-on, qu'elle ehangea de théâtre, mais non de rôle, en reproduisant, plus honteusement en-

[1] Varillas, dans son *Histoire de François* Ier, t. Ier, p. 15, dit expressément, ce que confirment Mézerai et les autres historiens : « Qu'à la cour de Henri VIII, qui avait élevé » Brandon, le fils de sa nourrice, à la dignité de comte de *Suffolk*, en le chargeant de sa » vénerie. On reconnut que Marie, sœur du roi, regardait ce gentilhomme avec des yeux » plus passionnés qu'à l'ordinaire, et que lorsque le duc de Valois, à qui l'on fit remar- » quer que la femme de Louis XII avait intérêt à n'être pas chaste, résolut de s'en tenir » au rôle d'observateur. Il découvrit l'inclination qu'elle avait pour Suffolk, qui l'avait » suivie comme chevalier-d'honneur, s'en ouvrit à ce rival, l'épouvanta sur la suite de ses » projets et l'engagea à attendre la mort du roi, sous promesse de favoriser alors son ma- » riage avec la reine, et de lui fournir en France l'établissement qu'il souhaiterait, en » attendant qu'il eût fait *sa paix* avec le roi d'Angleterre. »

[2] Varillas, t. Ier, p. 20 (*voir* aussi, note *G*, extraits des *Mémoires de Fleurange*, etc.).

core, comme fille d'honneur de Catherine d'Arragon, celui qu'elle avait joué près de Marie [1].

Quoi qu'il en soit, l'alerte, dont tous les historiens conviennent, une fois donnée, il devait importer à François de ne pas laisser plus longtemps la couronne vaciller sur sa tête. Cette occurence grave et urgente pouvait seule, sans doute, porter ce prince galant à la démarche violente, mais nécessaire, si bien mise en scène par M. Lacroix. François, avisé par les *espies* de sa mère, de la présence habituelle de Suffolk à l'Hôtel de Cluny, où nos amans de vieille date entretenaient un commerce au moins suspect, au milieu du lugubre appareil dont l'étiquette environnait la reine veuve [2], s'y présente accompagné de l'évêque de Coutances, frère de son gouverneur, alors grand-maître, Gouffier de Boisy « le donneur d'avis », et suivi du haut-justicier, sans doute comme un épouvantail propre à décider la crise. On conçoit l'effet de cette apparition, qui n'annonçait rien moins, de la part de François Ier, qu'une disposition à renouveler ses *gracieusetés* habituelles. Aux reproches adressés à Suffolk sur ce qu'il trahissait la promesse dont parle Varillas, durent succéder des menaces que justifiait le flagrant délit et le besoin de déjouer immédiatement une trame où la question personnelle au prince

[1] L'expérience avait mûri ses idées; l'héroïne presque banale de toutes les intrigues amoureuses de la cour de France était citée à celle d'Angleterre pour sa réserve portée jusqu'à la pruderie. Cette conduite et le sacrifice qu'elle fit à son ambition de son amour partagé par Percy, duc de Northumberland, irritèrent les désirs de Henri VIII, qui tenta vainement, secondé *par son lieutenant d'enfer* (le chevalier Bryan), de n'être pour elle que ce qu'il fut pour sa mère et pour sa sœur aînée. Anne mit à prix sa chasteté *anglaise* et l'échangea contre un trône; mais après avoir signalé son triomphe par les plus grands événemens, le divorce de la reine légitime, la rupture violente de l'Angleterre avec Rome, *l'édit de sang* et l'immolation des plus grands citoyens, les *Thomas Morus, Ficher, etc.*, Anne de Boleyn, en butte aux mêmes soupçons qu'elle avait exploités, et nouvelle victime de la satiété de Henri VIII, dut, par un juste retour, faire place à sa fille-d'honneur, Jeanne Seymour, et passa de sa couche royale sur l'échafaud, où sa tête, belle encore, tomba, le 19 mai 1536, sous la hache du bourreau.

Marie d'Angleterre, morte à Londres le 23 juin 1533, vingt jours après le couronnement de son ancienne fille-d'honneur, devenue sa belle-sœur et sa souveraine, ne vit que son élévation.

[2] Les veuves de nos rois devaient passer les six premières semaines de leur deuil dans un isolement complet, et privées, du moins jusqu'à l'inhumation du prince, de la lumière du jour. L'appartement qu'elles occupaient était tendu de noir, couvert de symboles religieux et éclairé par des cierges comme une chapelle funéraire.

s'aggravait de la flétrissure qui serait résultée pour la France du plan de substitution révélé par Brantôme [1].

Il ne nous conviendrait à aucun égard de reproduire, dans un ouvrage aussi positif que le nôtre, des scènes, quelques dramatiques qu'elles soient, sur lesquelles l'histoire contemporaine se tait; aussi renvoyons-nous le lecteur avide d'émotions au curieux ouvrage de M. Lacroix [2], pour tout ce qui tient au débat de violence, d'amour, de générosité, qui amena le couple anglais à capitulation, nous en tenant, nous, à l'expression de ce résultat qui nous est démontré comme incontestable : que ce fut dans les murs de notre Hôtel que François Ier conquit, ou du moins affermit sa couronne par un acte de vigueur, et que notre chapelle, vouée jusque-là à la célébration d'offices purement religieux, vit consacrer le lien qui, en unissant une de nos reines, veuve de quelques jours seulement, au fils de la nourrice de son père, préserva notre chronologie royale de la souillure dont elle était menacée [3].

Nous devons cependant avouer que le secrétaire du chancelier Duprat, qui, d'accord avec les *Mémoires* de Louise de Savoie, place ce mariage vers la fin de mars seulement, en disant (p. 21, r°) : « Durant ce » temps la royne Marie, vefve du feu roy Louis XII, espousa, *assez* » *secrettement*, Charles, duc de Suffolk, ambassadeur du roi d'Angleterre, et peu de temps après y eut quelques compositions faictes » des meubles dudit feu roy Louis XII [4]. » Mais la démonstration, plus ou moins secrète, qui put avoir lieu à cette dernière époque, n'était-elle pas, en tout cas, indispensable, pour donner aux yeux

[1] « Et que venu le terme, elle avoit un enfant supposé, que devoit avoir une autre femme » grosse, et le produire dans le temps de l'accouchement. »

(BRANTÔME, *Dames galantes*, Leyde, 1772, t. II, p. 118, 119.)

[2] Nous nous bornons à reproduire graphiquement une de ces scènes dans le cul-de-lampe qui termine ce premier volume, certain que l'esprit et le charme du crayon de M. Achille Devéria nous fera pardonner cette invasion détournée dans un domaine autre que celui de l'histoire, auquel nous voudrions rattacher tous nos faits.

[3] Louise de Savoie, dans ses *Mémoires*, traite Suffolk d'*homme de basse condition.*

[4] Barillon dit (à la p. 17, v°) : « Qu'après le retour de Reims, qui eut lieu » le 15 février, le roi commit le chancelier pour accorder avec le duc de Suffolk et le doyen » de Windsor, ambassadeur du roi d'Angleterre, touchant la moitié des meubles ou bagues » que la royne Marie demandait par le trépas du feu roy Louis XII, sans vouloir payer la » moitié des debtes. »

du public une date un peu moins inconvenante aux nouveaux liens, encore bien hâtifs, d'une grande reine passant aussi brusquement de la couche du souverain dans les bras d'un gentilhomme? L'union conclue, il fallait bien lui assigner une date, ne fût-ce que pour légitimer ses fruits. En laissant écouler pour cette manifestation la période de deuil rigoureux imposé par l'étiquette, on avait atténué le scandale et donné le change sur les bruits qui pouvaient, à la rigueur, se produire malgré la réserve imposée aux témoins. D'ailleurs, François I[er], empreint désormais, par son sacre, d'un caractère ineffaçable, était revenu à ses procédés habituels de loyauté et de galanterie chevaleresque, en faisant stipuler, par son chancelier, le partage en faveur de la duchesse de Suffolk « des meubles ou bagues de Louis XII, en la convoyant lui-même » lorsqu'elle quitta Paris, et sans doute en employant sa puissante médiation pour obtenir au couple imprudent un pardon, qui [1] se fit moins attendre qu'on pouvait le craindre de la part de l'intraitable Henri VIII [2].

A ce séjour de reine, à ce mariage semi-royal, qui transformèrent, pour ainsi dire, de nouveau, notre résidence en palais, de manoir abbatial qu'elle était, succéda, quelques vingt ans plus tard, une nouvelle consécration plus complètement royale encore, par le choix qu'en fit François I[er] pour servir de temple d'hyménée à sa fille Madeleine et à son gendre Jacques V, roi d'Écosse.

A cette époque (1535) l'Hôtel de Cluny se trouvait déjà, depuis plusieurs années, à la disposition de la maison de Lorraine, qui y

[1] « Le seizième jour d'avril 1515, dit Barillon, f° 27, r°, la royne Marie qui, peu » de temps paravant, avoit espousé le duc de Suffolk, partit de Paris pour aller en » Angleterre; le roy le convoya jusques hors de la ville, et lui bailla, pour l'accompagner » jusques Calais, le duc d'Alençon et la comtesse de Nevers. »

[2] S'il était bien constaté, ainsi que l'annonce M. Lacroix, que ce mariage, contracté assez secrètement à Paris en mars 1515, fut *solennisé*, c'est-à-dire sans doute publié à Londres le 31 de ce mois, avant l'arrivée des époux partis de Paris le 16 avril, le pardon de Henri VIII aurait été presque immédiat, et déterminé sans doute par le besoin d'étouffer le scandale; mais l'attente seule de ce pardon, constatée par les historiens, appuie notre version et prouve que la circonstance qui le motiva fut fortuite et forcée.

Il fut heureux, d'ailleurs, pour Marie, pour Suffolk, et aussi pour la France, que Henri VIII ne fut pas encore parvenu à ce degré de farouche despotisme et d'irritabilité sanguinaire qui fut depuis son état normal, et que le pardon d'une injure presque personnelle ait pu sortir d'une bouche qui, plus tard, ne sut prononcer que des arrêts de mort.

exerça, pendant près d'un siècle (de 1528 à 1621), son haut et puissant patronage. Le cardinal Jean de Lorraine, successeur d'Aimard II comme abbé de Cluny, depuis 1528, participait et au-delà à toutes les faveurs que François Ier et ses successeurs répandirent sur une famille illustre, mais dont l'ambition, fondée sur des traditions de souveraineté [1], causa tant de troubles dans notre France. On ne doit donc pas s'étonner que François Ier, pour qui les souvenirs de l'Hôtel de Cluny ne pouvaient être que d'un heureux augure, ait désigné ce séjour pour logis nuptial de ses enfans, de l'aveu du cardinal-abbé qui ne manquait pas d'autre lieu de retraite [2]. Cette

[1] Antoine, duc de Lorraine, Claude de Lorraine, duc de Guise, tige des princes lorrains, et le cardinal Jean, abbé de Cluny, qui héritèrent sous François Ier de la faveur dont la famille d'Amboise avait joui sous Louis XII, étaient fils de René II, duc de Lorraine, qui prenait encore le titre de roi de Jérusalem et de Sicile. René II ne suivit que de loin l'exemple de Pierre d'Amboise, car, après avoir répudié Jeanne d'Harcourt pour cause de stérilité, il n'eut que *douze enfans* de Philippe de Gueldre.

[2] Au témoignage de Varillas, qui dit (*Hist. de François* Ier, l. VII, p. 264, à l'année 1536) : « Ce cardinal Jean était, en même temps, archevêque de Lyon, Reims et de Nar» bonne, évêque de Metz, de Toul, de Verdun, de Térouane, de Luçon, d'Alby et de » Valence; et abbé de Gorze, de Cluny et de Marmoutier, » nous ajouterons celui plus authentique encore de la *Bibliotheca Cluniacensis*, qui le qualifie ainsi : « Joannes IV, » tituli sancti Onufrii sacrosanctæ romanæ ecclesiæ diaconus, cardinalis, de Lotharingia » nuncupatus archiepiscopus et dux Remensis, primus par Franciæ, sanctæque sedis apos» tolicæ legatus natus, archiepiscopus ac primas Narbonensis, episcopus ac comes Tullensis » ac Viredunensis, episcopatuum Metensis, ac Metinensis perpetuus administrator, nec » non inclyti monasterii Fiscanensis abbas commendatarius : abbas vero Cluniacensis » XLVI. »

Ce cumul abusif de bénéfices religieux, très commun alors, fut de la part des conciles et de la cour de Rome l'objet de diverses mesures auxquelles la faveur et la cupidité trouvèrent souvent moyen de se soustraire. Guillaume Ribier, dans ses *Mémoires d'Etat*, cite, page 581, une lettre de l'ambassadeur de François Ier à Rome, de 1546, portant : « Sa sainteté estime que le 3 de ce mois fut publié au concile le décret par lequel est or» donné qu'une personne, de *quelque dignité qu'elle soit*, ne pourra tenir qu'une église » d'archevêché et d'évesché seulement, et requiert votre faveur pour faire entretenir ladite » ordonnnance comme sainte et utile pour le bien universel de l'Eglise. » Ce qui n'empêcha pas le cardinal Charles de Lorraine d'hériter d'une grande partie des bénéfices de son oncle Jean, mort en 1550, etc., etc. Ce dernier, qui fut cardinal à vingt ans et ministre d'état sous François Ier et Henri II, fut célèbre par sa magnificence et par une excessive libéralité, dont nous citerons quelques traits.

La part qu'il prit, ainsi qu'on le voit par ses lettres de Rome de 1540, citées par Guillaume Ribier, à la disgrâce du connétable de Montmorency, explique la vengeance qu'exerça

désignation s'explique d'ailleurs par la rareté, à cette époque, d'édifices civils disponibles et convenables pour de royales épousailles. Les nombreux hôtels du XVI[e] siècle, dont les grands noms du moins nous ont été conservés, ne datent, pour la plupart, que des règnes postérieurs à celui de François I[er] [1]. La seule circonstance que les ambassadeurs étrangers logeaient alors à l'hôtel de *l'Ange*, dans notre *rue de la Huchette*, dont l'aspect n'a pu que s'améliorer depuis trois siècles, doit faire juger de l'importance relative à cette époque de l'Hôtel de Cluny.

François I[er] n'était déjà plus alors ce qu'il se montra trop longtemps, insouciant de l'avenir, et toujours prêt à jouer sa couronne contre les bonnes grâces d'une femme [2]. Les lauriers de Marignan,

vingt-deux ans plus tard le fils du connétable sur le cardinal de Lorraine, lors de l'échauffourée de la rue Saint-Denis, épisode inhérente à la description de l'Hôtel où ce prince de l'Église alla cacher sa honte.

[1] On verra par notre note sur l'architecture civile (*E*) et par les détails dans lesquels nous entrerons au chapitre IV, combien étaient encore rares à Paris, au milieu du XVI[e] siècle, les édifices de quelque importance consacrés à l'habitation, autres que ceux affectés au logement des rois, des princes et des sommités ecclésiastiques. Ce ne fut, à vrai dire, que par suite de l'impulsion donnée par Catherine de Médicis aux constructions d'apparat, et alors que la substitution des coches, litières, carrosses, aux mules et haquenées, exigea de plus vastes emplacemens, que le continuateur des Bullant, des Lescot, des Philibert de l'Orme, Androuet du Cerceau, éleva de somptueux hôtels, dont un grand nombre subsiste encore, tandis qu'on ne peut citer à Paris que très peu d'édifices antérieurs, tels que les hôtels de Sens, de la Tremouille et de Cluny, malgré l'extrême solidité des constructions de cette époque (*Voir* le chapitre IV).

Pour offrir à la fois ici une preuve de l'exiguité des hôtels en renom, d'époques antérieures, et un témoignage qui ne laisse pas de doute sur l'occupation de l'Hôtel Cluny par le cardinal Jean, favori de François I[er], dans ses séjours habituels à Paris, ainsi que par les trois neveux qui lui succédèrent comme abbés de Cluny, il suffira de rappeler ce que disent Sauval et Félibien, d'après des manuscrits authentiques, sur la manière dont fut fondé l'hôtel de Guise.

Le duc Claude avait acheté l'hôtel du connétable de Clisson, rue du Chaume, et, pour former un hôtel habitable le cardinal Charles acquit l'hôtel Laval du conseiller Brion, qui l'avait acheté en 1545, et y joignit un grand nombre d'autres maisons environnantes. L'hôtel de Guise ainsi formé fut substitué en 1556 par le duc et par le cardinal au prince de Joinville, fils aîné du duc, et après lui aux autres aînés mâles de la maison de Guise, ce qui excluait de la jouissance les ecclésiastiques, toujours *puînés* dans les grandes familles.

[2] Ardent au plaisir, « dit Brantôme (Discours 56), impétueux et turbulent dans ses » jeux et généreux jusqu'à la prodigalité, insouciant du danger, avide de gloire, » propre à tous les exercices du corps et de l'esprit, il avait à *dix ans* une maîtresse

les désastres de Pavie, la prison de Madrid, de cuisantes leçons en amour [1], l'âge et les noirs soucis qu'avaient causés au père des lettres et des arts la nécessité de sévir [2], dans l'espoir d'extirper les

» (*V.* Procès de Rohan, déposition de Brandelys de Champagne), une cour, des favoris et » des guerres. » Une expérience aussi précoce dut hâter la maturité dont nous parlons, et qui finit par donner un démenti complet à l'horoscope de Louis XII, car François Ier, après avoir fait tant et de si grandes choses, laissa ses domaines libres et l'épargne pourvue de 400,000 écus.

[1] Outre les regrets importés d'Italie en 1515, fruits amers du contact de la boulangère de Lodi, dont, pour preuve sans réplique, Millin dit *avoir vu la maison*, on cite surtout comme principe de la maladie à laquelle ce prince succomba, la cruelle vengeance exercée en dépit de lui-même, par le mari de la belle Féronnière, catastrophe qu'on s'accorde à dater de 1539 (*voir* les *cantiques* de Marot sur la maladie du roi en cette année, t. II, p. 267, 269); mais indépendamment de ce que cette dernière circonstance, qui, pour le dire en passant, sauf discussion ultérieure, saperait par la base une des attributions d'art les mieux enracinés, celle qui nous montre la belle Féronnière maîtresse du roi en 1538 dans un des plus admirables portraits de Léonard de Vinci, mort en 1518, et sans égard à ce que ce désenchantement ne tendrait à rien moins qu'à débaptiser le type du diadème de fantaisie dont se couvre le front de nos belles, observons qu'entre 1515 et 1539, de nouvelles atteintes de même nature durent être portées à la santé de ce prince, car Rabelais, contemporain comme né en 1483, n'avait certainement en vue ni la *Boulangère* ni la *Féronnière* lorsqu'il parlait dans un certain chapitre, qu'on ne nomme pas, des *oreillettes d'une dame de la cour*, qui exulcérèrent ce prince. La faiblesse du roi chevalier pour les dames n'était cependant pas telle que semble l'exprimer le mot du maréchal de Tavannes : « Alexandre voit les femmes quand il n'a plus d'affaires, » François voit les affaires quand il n'a plus de femmes; » car jamais le soin de ses plaisirs ne lui fit négliger les intérêts de sa couronne.

[2] Sans justifier les rigueurs auxquelles Rabelais fait allusion dans la définition de l'efficacité de l'herbe *Pantagruelion* (le chanvre), on les conçoit plutôt de la part de ce prince, malgré la générosité de son caractère, que de celle de ses successeurs, instruits par expérience que la corde, le fer et le feu n'opèrent pas sur les consciences; tandis que François Ier, voyant surgir sous son règne de nouveaux Albigeois, put s'abuser d'abord sur les moyens répressifs empruntés à Philippe-Auguste. C'est donc à tort, selon nous, qu'on a chargé la mémoire de *notre héros*, surtout des terribles conséquences de ce premier signal. Du point de vue dépend l'aspect : reportons-nous à la position de ce prince, à qui rien n'avait résisté jusqu'alors, quand l'explosion inattendue de la réforme et ses rapides progrès vinrent miner *les bases* de son autorité et ébranler sa couronne. Épouvanté des horribles excès qui signalèrent l'adhésion toute fortuite d'Henri VIII aux nouvelles doctrines, François Ier voyant la contagion anglaise prête à envahir son royaume, dut naturellement pourvoir aux moyens de l'en garantir. Si notre *Antonin* s'inspira plutôt contre les nouveaux dissidens de l'irritation des Dioclétien, Galère, etc., que de la modération d'Alexandre-Sévère; si, comme exemple plus national, la terrible sévérité du convertisseur Charlemagne prévalut sur la justice exacte, mais tolérante, de saint Louis, c'est aux conseillers et aux agens d'exécution des ordres, arrachés sans doute à François Ier, qu'il faut s'en prendre plutôt encore qu'à son absolutisme hérédi-

germes de la réforme, contre ceux-là même qu'il eût aimé à couvrir de sa protection [1], avaient calmé cette fougue et mûri les idées de ce prince, heureux de trouver dans une alliance de famille des garanties contre les hostilités persistantes de Charles-Quint et contre les dispositions, au moins douteuses, d'Henri VIII : car ce dernier, brisant le joug des convenances sociales, et devenu chef d'une église schismatique, n'avait plus que son intérêt pour guide dans ses rapports avec la France, restée soumise à l'influence du pape, l'ennemi

taire. La clémence de ce prince, pour les révoltés de Saintonge, prouve quelles étaient ses dispositions *personnelles*. Il faut tenir compte aussi des résistances, des agressions mêmes de la nouvelle secte, qui eut aussi ses fanatiques.

Bonfons, qui fait remonter à 1533, l'année même du mariage d'Henri VIII, l'anniversaire de l'hérésie en France, parle (page 409) « de placards ou libelles exécrables affichés en » 1534 par tous les carrefours et lieux plus fréquentés de Paris, aux quels estoient attachés » de petits livres conformant ou voulant expliquer les hérésies. » Il cite aussi plusieurs traits de fanatisme irréligieux postérieurs même à la mort de François Ier, qui ne le cèdent en rien à l'exaltation et au dévouement des confesseurs de la foi, tel celui de Jacques-le-Blond, crieur, « brulé vif le 4 aoust 1548, pour avoir irreveremment abattu l'image de la Vierge » sacrée élevée auprès de la porte du chœur et en la nef de l'église Nostre-Dame ; » celui d'un autre hérétique qui, le 7 décembre 1550, » passa de force au travers des chanoines de » la mesme église, chantant près de cette image, et qui, l'épée au poing, se mit en effort » d'abattre ladite image, » etc.

[1] Brantôme et Rabelais, l'un positivement dans son Discours sur François Ier, l'autre pseudonymement aux chapitres XXIII et XXIV de son *Gargantua*, nous font de ce prince, sous le rapport de son goût pour les sciences, les lettres et pour les arts, un portrait dont ses créations et ses encouragemens, bien constatés d'ailleurs, confirment l'exactitude, quoiqu'en puissent dire les écrivains qui ne se sont inspirés que des pamphlétaires. « *Gargantua*, dit » Rabelais, visitoit les arbres et plantes les conférants avec les livres des anciens qui en ont » escrit, comme Theophraste, Dioscorides, Marinus, Pline, Nicander, Macer et Galien. . . . » et durant son souper estoit continuée la leçon du disner (sur les sciences). Le reste estoit » consommé en bons propos, tous lettrés et utiles. Puis alloit visiter les compagnies de » gents lettrez. Et quant aux arts (chapitre XXIV), Gargantua et son précepteur estudioient » en l'art de peinture et sculpture, ou alloient voir comment on tiroit les métaux, ou comment on fondoit l'artillerie : ou alloient voir les lapidaires, orfebvres et tailleurs de pierreries, ou les alchymistes et monnoyeurs, ou les hautelissiers, les tissutiers, les veloutiers, » horlogiers, les miraillers (miroitiers), imprimeurs, organistes, teinturiers et autres telles » sortes d'ouvriers, et partout donnant le vin, apprenoient et considéroient l'industrie et invention des mestiers. »

Dans ces dispositions que confirment les historiens, et notamment le Père Daniel, il dut en coûter à François Ier de voir un grand nombre de savans et d'artistes compromis dans les persécutions et les supplices d'hérétiques qu'entraîna sous son règne le déploiement de la bannière de Luther. La reine de Navarre sa sœur, presque complice de Calvin, en souffrit plus encore.

personnel d'Henri. L'alliance dont nous parlons, et qui rendit de nouveau notre Hôtel un séjour de princes, jaillit d'une de ces perplexités.

Charles-Quint, sous prétexte de défendre les intérêts du duc de Savoie, avait, à la tête de cinquante mille hommes, franchi la frontière de la France, en débouchant par le Var, et tandis que son général, Antoine de Lève [1], maître d'Aix, assiégeait Marseille, une autre armée, opérant en Picardie, menaçait le cœur de la France et jettait l'effroi dans la capitale, défendue par le *cardinal* Du Bellay, *commandant au nom du roi.*

A la nouvelle de ces perplexités de la France, qu'aggravait la mort du Dauphin, empoisonné à Lyon au moment d'entrer en campagne [2], Jacques V, roi d'Ecosse, qui s'était déjà montré animé d'un

[1] Ce qui tendrait à prouver, contre l'opinion que nous discuterons plus tard, que Rabelais fit de l'histoire au moins dans quelques parties de ses burlesques digressions, ce serait la mention au chap. VII du liv. I du *Pantagruel*, d'un ouvrage de la bibliothèque St.-Victor, intitulé *l'Entrée d'Antoine de Lève ès Terres des Grecs* et la corrélation de ce titre avec ce qu'on lit aux chap. XXIII et suivans du même livre, sur la guerre des *dypsodes* (ivrognes), par allusion à l'invasion des Allemands dans la colonie *grecque*, où leur défaite et leur retraite précipitée (*V.* Mézeray) confondit bientôt l'audace de Charles-Quint et la gloire d'*Antoine de Lève,* son général, sous le titre de *capitaine de la ligue du Milanais.* C'est dans cette guerre que le prince Henri (Henri II), devenu dauphin par la mort de son frère, fit brillamment ses premières armes et conquit quelques droits à la couronne de laurier qui, dans une de nos portes provenant d'Anet, remplace sur sa tête la couronne de France, cédée galamment à Diane, comme pour expliquer la devise « donec totum impleat orbem, » dans le sens d'un horoscope sur les futures destinées de la favorite. Diane était cependant plus âgée que Catherine, mais la longue stérilité de cette dernière offrait ouverture à un projet de répudiation, qui fut longtemps agité et que dissipèrent les années d'abondance succédant à celles de disette.

[2] Ce fut Montecuculo, l'échanson du dauphin François, duc de Bretagne, qui empoisonna ce prince « en poudre d'arsigni sublimé, par lui mise dedans ung vas de terre rouge qui, » par la sentence du 7 octobre 1536, fut également condamné à être brûlé avec les poisons » d'arsigni et de riengart qu'il contenait. » D'après les aveux arrachés par la torture et mentionnés dans les contes du temps, Antoine de Lève, dont nous venons de parler, et Ferdinand de Gonzague, n'auraient pas été étrangers à cet assassinat; mais cette complicité ne fut rien moins que prouvée. Aucun champion ne releva le gant de Gonzague, qui, renouvelant au milieu du XVIe siècle la tradition des jugemens de Dieu, offrit de prouver par les armes l'innocence de l'échanson. Catherine de Médicis aussi, en sa qualité d'Italienne sans doute, fut accusée de participation à ce crime, qu'on imputa également à la reine Eléonore; mais l'intérêt personnel, premier mobile des actions humaines, n'existait pas pour Catherine, alors

sincère dévouement à nos intérêts, et du vif désir de s'allier à François I[er], en poursuivant la recherche de Madeleine, sa fille, n'écouta que son zèle et son courage. Embarqué de son propre mouvement pour la France, à la tête de seize mille hommes [1], il se vit réduit, contrarié par les vents, à laisser sa flotte à leur discrétion, débarqua presque seul en Normandie, et traversant la France en simple volontaire, pour se rendre au camp d'Avignon, il rencontra François I[er] sur la montagne de Tarare.

Expliquons ce qui ne s'admet pas habituellement en politique, ce prestige des souvenirs et des sentimens, et ce respect des anciennes alliances qui prévalurent ici sur d'autres dispositions, en apparence bien plus favorables au généreux roi d'Écosse, victime plus tard de son option.

Fils d'une sœur d'Henri VIII, autre que celle dont nous nous sommes occupé, de Marguerite, reine d'Écosse, qui compromit, par deux mariages imprudemment conclus, un royaume en proie aux intrigues et aux luttes des Douglas et des Hamilton, Jacques V, monté sur le trône d'Écosse à l'âge de deux ans, puisa sans doute dans les crises dont fut bercée sa jeunesse, le sentiment d'indépendance personnelle dont il fit preuve à dix-sept ans, même envers sa mère, surtout en refusant la main de sa cousine Marie, fille du tout puissant et si redoutable roi d'Angleterre.

Il est vrai, qu'élevé dans les principes de l'orthodoxie, et n'ayant pas pour les renier les motifs immoraux qui venaient de briser tous

que frappée d'une stérilité apparente, qui dura dix ans, et menacée de répudiation, il devait peu lui importer que Henri s'approchât d'un degré du trône.

L'abbé de Cluny de cette époque, le cardinal Jean de Lorraine, « l'homme pour qui, dit « Velly, le roi avait le plus de considération, » fut chargé, à ce titre, de lui annoncer l'affreuse nouvelle de la mort de son fils. La scène fut publique et donna une haute idée de la force d'âme du roi, qui, après d'abondantes larmes, tira immédiatement de sa douleur, même sur un malheur irrémédiable, l'expression des sublimes admonitions au nouveau Dauphin. Ce même cardinal avait été employé comme ambassadeur près de Charles-Quint, dans les négociations qui précédèrent cette campagne. Selon Gaillard, qui parle de son éloquence également forte et inutile, l'empereur se plut à rendre justice au zèle du cardinal, à son éloquence, à ses talens et à ses grâces. (*Histoire de François* I[er], tom. III, p. 307 et 308.)

1 « Sur les bruits, dit Moréri, que l'empereur Charles-Quint vouloit attaquer la France, » Jacques V, se souvenant des anciennes alliances de sa nation et de ses prédécesseurs, s'embarqua avec 16,000 hommes pour venir secourir François I[er], *sans en être prié.* »

liens entre l'impatient Henri VIII et le temporisateur Clément VII [1], Jacques, éclairé peut-être par ses conseillers catholiques, avait pressenti l'obligation *d'épouser* en même temps un ressentiment et des principes qu'il ne pouvait partager ; mais pour comble d'audace, dit-on, Jacques, que ses sentimens et ses goûts d'art entraînaient vers la France, aurait ajouté à l'outrage du refus fait à son oncle, l'insolente prétention de se constituer son rival dans ses vues sur la fille de François Ier [2], qui, dans ce dangereux conflit, n'avait accordé à Henri VIII que la promesse d'écarter la demande du roi d'Écosse.

1 On sait que le bouleversement social qui agita l'Angleterre, à partir surtout de 1534, époque de la sentence de la cour de Rome contre le divorce d'Henri VIII et les vastes conséquences encore flagrantes aujourd'hui d'un caprice d'amour, tinrent, en apparence du moins, au retard de deux jours qu'éprouva le courrier porteur de la soumission *écrite*, que ce roi s'était décidé à envoyer à Rome, sur le refus du pape de se contenter des protestations verbales que notre ambassadeur, Jean Du Bellay, s'était chargé de transmettre : mais on a opposé, avec raison, selon nous, aux déductions philosophiques tirées de ce fait, aux exclamations sur la fatalité, sur la fragilité des bases de nos plus vigoureuses organisations sociales, cette considération, que les germes d'indépendance manifestés dès 1533 par le couronnement d'Anne de Boleyn devaient recevoir plutôt ou plus tard leur complet développement. Le prince qui, tout en négociant avec Rome, et sans attendre la solution, dissolvait son parlement et proclamait ses actes, et qui, triomphant, répudiait à la fois le *pape* et *Luther* pour se constituer chef et régulateur d'une religion selon ses vues personnelles, ne se pliait évidemment devant les exigences du moment que pour se redresser plus fier et plus absolu que jamais. L'inconséquence d'Henri VIII se prouve d'ailleurs par le livre qu'il composa sur les Sept Sacremens et par les démarches qu'il fit pour obtenir de la cour de Rome le titre de *défenseur de la foi catholique*, comme son animosité contre Luther s'explique par l'agression de ce réformateur, qui l'avait traité d'*âne*, d'*insensé*, *etc.* (V. *Const. angl. reg.*, p. 333.)

2 Cette circonstance, que mentionnent plusieurs historiens, nous paraît difficile à expliquer, car à l'époque (23 mai 1533) où le divorce d'Henri VIII fut prononcé par *lui-même* en qualité de primat d'Angleterre, ce prince, qui avait épousé secrètement quelque temps auparavant Anne de Boleyn, avait *déjà deux* femmes. La princesse Madeleine, née en 1520, était d'ailleurs trop jeune alors pour que le roi d'Angleterre eût pu la demander dans la prévision de ce divorce. Il faudrait donc supposer une recherche postérieure au 19 mai 1536, mais alors la tête sanglante d'Anne de Boleyn venait s'interposer, sinon comme un obstacle pour Henri VIII, du moins comme un prétexte de refus pour François Ier. La seule rivalité *incontestable* d'Henri VIII et de Jacques V se produisit à l'occasion du second mariage de ce dernier, ainsi que nous l'établirons plus loin ; mais ce qui ne peut être mis en doute, d'après le témoignage du frère de l'ambassadeur de François Ier près d'Henri VIII à ces époques même, c'est l'opposition que ce dernier prince montra pour l'alliance sollicitée par son neveu. On lit à ce sujet dans les Mémoires de Martin Du Bellay (t. XIX de l'édition de Petitot, page 180) : « chose que le roi d'Angleterre avait toujours craint et empesché,» et

La situation critique de François Ier explique sans doute cette première concession, dont les exigences politiques, quelque impérieuses qu'elles eussent été, n'auraient sans doute pu arracher le complément [1], alors même qu'Henri VIII eût été libre de contracter ce lien, car, dès cette époque, fin de 1536, il avait ajouté au scandale de son divorce, et à celui, plus appréciable par François Ier que par tout autre, de l'élévation et de la chute d'une Anne de Boleyn, l'ingratitude et la barbarie, en dictant les sentences de mort de ses plus illustres sujets, de ses serviteurs les plus dévoués, tels que l'évêque de Rochester, son chancelier Morus [2], et tant d'autres.

p. 181 : «incontinent que le roi Henri VIII ouït mentionner de ce mariage d'Ecosse, il s'en trou-
» bla de telle sorte que de quatre jours après il ne voulut reparler au seigneur de la Pom-
» meraye (envoyé spécial de François Ier), de peur, ainsi qu'il lui fit dire et remonstrer,
» de se collerer trop fort contre luy : et cependant fist réciter audit Pommeraye, par les prin-
» cipaux de son conseil, ses doléances et causes de malcontentement sur cet article : en
» somme n'y eut jamais moyen audit Pommeraye de rapaiser ledit roy d'Angleterre.»

1 François Ier, qui céda de nouveau, en 1539, plus à ses affections qu'à la crainte ou peut-être même qu'aux intérêts de sa politique, au sujet de la compétition de Henri VIII et de Jacques V, devenus veufs, à la main de la duchesse de Guise, dut bien s'applaudir de sa résistance, surtout quant à sa fille, lorsque la marche du temps lui eut révélé l'homme qu'il se serait donné pour gendre. Si sa condescendance alla jusqu'à favoriser par des promesses les projets de divorce de Henri VIII et à signaler, par des présens, sa recrudescence de galanterie pour la comtesse de Pembroke (Anne de Boleyn, alors maîtresse du roi d'Angleterre) ; s'il put, tout impitoyable qu'il se montra pour les sectateurs des nouvelles doctrines, ne pas trop s'irriter du grand schisme d'Angleterre, des spoliations sans fruit, comme chez nous, et des douze mille massacres qu'autorisa le statut de sang (bloody-bill), s'il prit sur lui de voir de sang-froid la chute du trône sur l'échafaud dans l'étroit espace de dix-sept jours, de l'auteur sinon innocente du moins indirecte de tous ces maux, de la toujours belle Anne de Boleyn, à qui notre roi devait peut-être sa couronne; s'il put rejeter sur la brutalité de désirs sans frein, l'entrée immédiate de Jeanne Seymour dans le lit encore chaud de sa souveraine, de quel poids dut-il être soulagé en songeant que Madeleine aurait pu éprouver le sort de la *grosse cavale allemande*, Anne de Clèves, qui se soumit du moins à sa répudiation et peut-être, qui sait, de la part d'un monarque aussi absolu, celui de Catherine Howard, tombée le 5 février 1542, cinq ans avant la mort de François Ier, cinquième victime conjugale d'une lubrique férocité, qui faillit en produire un sixième exemple, l'acte d'accusation contre Catherine Parr ayant été dressé, et son effet suspendu seulement par une démarche adroite et opportune? Si nous comprenons Jeanne Seymour dans cette liste, c'est qu'il est à croire que sa mort précoce la garantit seule d'une fin plus tragique.

2 L'ouvrage qu'une femme d'un esprit élevé et d'un talent positif a publié il a quelques années, sous le titre de *Thomas Morus*, doit donner une juste idée de l'Angleterre, à

Il en coûta beaucoup, sans doute, aux sentimens chevaleresques de notre roi de ne pas tenir toute sa promesse ; mais, à part même ce que dit Du Bellay « qu'il ne pouvoit faillir honnestement, veu » l'instance et longue poursuite qu'avait faict le roy d'Ecosse, » il y eut réellement, pour un prince du caractère de François Ier, séduction, entraînement à l'aspect imprévu de ce jeune allié qui traversait les mers avec toutes ses forces pour lui venir en aide, sacrifiant jusqu'à son royaume à un sentiment de dévouement et d'honneur.

Aussi l'alliance, d'ailleurs convenable, fut-elle bientôt décidée comme moyen pour notre roi d'acquitter sa dette de reconnaissance d'une manière digne de lui. Le contrat fut dressé à Blois, le 26 novembre 1536 [1], et la cour ne tarda pas à venir à Paris célébrer ce

cette période du règne de Henri VIII, prince doué sans doute de grandes qualités, et qui fut, et mérita d'être à quelques égards, l'idole de son peuple, mais à qui l'histoire impartiale ne pardonne ni les levains de discorde qu'il laissa par son *réglement,* ni son ingratitude envers Morus, Fischer et tant d'autres, ni surtout ses féroces penchans, trop souvent mis en jeu par de honteuses passions.

Conduits par les conditions même de notre prospectus à exprimer franchement et par forme de conversation toute notre opinion sur ce qui vient de se placer, même incidemment, dans notre cadre, nous avouerons que le tableau si palpitant d'intérêt, tracé d'une main si ferme et avec de couleurs si pures, par Mme la princesse de Craon, nous a fait éprouver les mêmes sensations que les grandes et belles compositions de M. Paul de la Roche sur l'histoire d'Angleterre, intérêt et plaisir mélangés de regrets. Comment se défendre, en effet, d'un sentiment presque d'envie en voyant nos talens les plus remarquables consacrer leur plume et leur pinceau à l'illustration des annales étrangères, quand les nôtres attendent vainement des chroniqueurs et des peintres dignes d'en buriner les phases dramatiques, pour l'instruction, sinon pour la leçon de la génération naissante. Et nous aussi, nous avons eu nos convulsions politiques, nos Morus (Malesherbes), nos Marguerite (Mlle de Sombreuil), comme nos Crammer, nos Cromwell, etc. Pour ne citer qu'un exemple, quel pinceau autre que celui qui retrace si bien la stoïque et dédaigneuse fermeté du chancelier d'Angleterre devant des juges décidés à l'avance à solder ses bienfaits par un arrêt de mort, pourrait puiser dans un cœur de femme les couleurs propres à l'héroïque figure de notre dernière reine insultée par ses bourreaux, et réduite, dans sa sublime indignation, à faire appel aux entrailles de mère des misérables créatures attirées par ce spectacle de sang, pour confondre une atroce calomnie dont la plus ignoble dépravation repousserait l'idée?

[1] « Pour la conclusion du mariage d'Ecosse, le roy print son chemin par Amboise et » Blois pour venir à Paris » (Martin Du Bellay, p. 198). Le contrat, rédigé en latin, comme tous les actes publics de cette époque, est inséré dans le *Recueil général des traités de paix et actes publics* (t. II, p. 205). La dot, constituée à Madeleine, est « de centum mi-

mariage, qui fut précédé de l'entrée solennelle de Jacques V dans cette ville [1].

Pour arriver à ce qui nous intéresse dans cette solennité, il nous faut citer plusieurs autorités, malheureusement divergentes; commençons par le procès-verbal authentique de la marche du parlement jusqu'à « l'abbaye de Saint-Anthoine-des-Champs-lès-Paris,» où Jacques V, accompagné de plusieurs princes et grands seigneurs, reçut « *la proposition* faite par la cour du parlement, par son pre-» mier président, laquelle achevée, ce roy embrassa lesdits sieurs

» lium aureorum solatorum » (écus d'or au soleil, valant alors 45 sous, et dont on taillait 71 1/6 dans le marc d'or, qui valait alors 160 livres tournois; ce qui porterait cette dot à environ 225,000 l. valeur de 1536, ou un million, valeur actuelle). Parmi les signatures relatées au contrat, on distingue celles du Dauphin de France, du roi de Navarre, du cardinal de Lorraine, de Du Bellay, du chancelier de France, du sir de Montmorency, grand-maître et maréchal de France, de Guillaume Poyet, etc.

[1] Nous donnerons dans la note (*H*) l'extrait plus complet de cette partie des registres de la cour du parlement : du vendredi 22e jour de décembre 1536, pour la délibération et remontrance faite au roi, et du dimanche dernier jour de décembre, concernant cette entrée et la cérémonie qui eut lieu à Notre-Dame. On y verra dans l'incident remarquable du refus d'abord fait par le parlement d'assister en *robes rouges* à ces solennités, et dans son acquiescement ultérieur *sans tirer en conséquence*, sur les instances itératives du roi, un exemple notable de la force de ces grandes compagnies sous les règnes les plus énergiques et de la stricte observation de leurs usages et prérogatives, trop négligées sous notre régime de liberté.

Un registre de l'Hôtel-de-Ville de Paris contient les détails de la même entrée avec les lettres écrites à ce sujet par François Ier au prevôt des marchands et échevins.

Feu Nicole Gilles, en son vivant secrétaire et indiciaire du roy et controlleur de son trésor, dans ses *Annales et Chroniques de France depuis la destruction de Troyes*, imprimées en 1558, met la date de 1535 à ces premières solennités, ce qui a pu induire en erreur Moréri, qui va même plus loin en fixant le mariage au 1er janvier 1535; mais ces erreurs se détruisent d'abord par Moréri lui-même, qui reconnaît que Jacques V n'épousa Madeleine qu'après la campagne contre Charles-Quint, qui appartient à l'année 1536, puis par les actes authentiques que nous citons.

Le même auteur ajoute encore aux détails ci-dessus en traçant l'itinéraire de la cour depuis Lyon jusqu'à Paris, avec un séjour d'un mois ou trois semaines à Châtellerault, « pour ce que c'est un lieu moult délectable, plaisant et requis à la chace des princes qui y » ayment l'esbat des bois et forest. » Selon le même historien, dont l'autorité ne peut prévaloir ici sur l'indication positive des registres du parlement, qui placent le point de départ à l'abbaye de Saint-Antoine-des-Champs, le roi d'Escosse « *partit des Tournelles* et vint par » dessus le pont Nostre-Dame où estoient aucuns beaux théâtres eslevez, lesquels contenoient » les armoiries de France, de la reine, de M. le Dauphin et dudit roi d'Écosse, qui vint à » Nostre-Dame de Paris, église majeure, etc. Les rues par lesquelles il passa estoient tendues » de tapisseries moult riches, etc. »

» présidens, sans aultrement parler à eux, parce qu'il sçavoit peu » du langage françois. Tost après, et lorsque la cour s'en fut retour- » née et chacun retiré, selon son opportunité, entra, ledit roy » d'Ecosse, en belle et grande compagnie desdits princes et sei- » gneurs, et alla descendre à l'église Notre-Dame, où il fut reçu » comme il appartenoit et logea *ce soir* en la maison épiscopale. Le » lendemain, *premier jour de l'an* » (nouvelle preuve des distinctions établies pour la manière de dater, entre les actes publics et ceux privés) « la solennité des épousailles de luy et ladite dame » Magdelaine de France, fut faite en ladite église Notre-Dame, et » le soir le festin en la grande salle du Palais, auquel la cour fut » conviée, et y assista en robbes rouges. Après le souper il y eut » force danses et masques somptueux. »

D'après ces registres, qui n'offrent, il est vrai, de garantie d'authenticité que pour les dates et pour les faits de compagnie, le roi d'Ecosse aurait logé, le soir du 31 décembre, à la *Maison épiscopale*; mais il n'en fut pas ainsi, comme le témoigne l'accord sur cette circonstance de deux écrivains contemporains, Nicole Gilles et Pierre Bonfons. Le premier dit, dans ses *Annales*, en parlant du roi d'Ecosse : « Après qu'il eust rendu grâce à Dieu, luy sorti de » l'église, remonta à cheval et le roy l'attendoit *au logis de Clugny*, » près les Mathurins, et là, descendit, souppa et *coucha* [1]. »

Quant au texte de Pierre Bonfons, dont nous avons tiré le titre de notre planche 1re du chapitre II, il porte : « Le dimanche der- » nier de décembre 1536, Jacques, roi d'Écosse, fit son entrée à » Paris et vint loger en *l'Hostel de Cluny*, près les Mathurins, où » le *roi l'attendoit*; et le lendemain, 1er de janvier, il espousa » madame Madeleine, etc. Le cardinal de Bourbon les espousa et » célébra la messe, après laquelle le disner fut fait en la grande » salle de l'évesché, et au soir le souper en la grande salle du Palais. » Puis le lendemain les joustes furent faites devant le château du » Louvre [2], esquelles le roi s'exerça lui-même. »

[1] La suite porte : « Au lendemain qui *fut le premier jour de l'an* furent célébrées les » nopces et épousé ledit roy d'Ecosse à Madame fille du roy de France, en moult grand » pompe, triomphe et honneur. Le roy amena sa fille par dessous le bras, marchant sur » un long théâtre érigé et dressé hault assez, afin d'éviter la foulle du peuple, etc. »

[2] La façade principale ou *l'entrée du Louvre* donnait sur la Seine avant le règne de

On ne peut donc mettre en doute l'occupation de l'Hôtel Cluny par les royaux époux, au moins jusqu'au 15 janvier, la présence de Jacques V au lit de justice que François Ier tint ce jour étant bien constatée ; en tous cas, les joies de cet hymen ne firent pas longtemps retentir nos voûtes, car on voit bientôt Jacques V, rappelé par ses devoirs, débarquer à Leith avec la reine, aux acclamations de tout son peuple, dont l'espoir fut bientôt trompé, la mort étant venue rompre, au bout de quelques mois, ce lien d'affection et d'intérêts entre l'Ecosse et la France [1]. Jacques V, cependant,

François Ier. Quoique ce prince n'ait fait exécuter à ce château, que vers 1538, les grandes dispositions préparatoires de la pompeuse hospitalité accordée en 1539 à Charles-Quint, il est à croire que le changement principal de disposition qui reporta cette entrée dans la direction de Saint-Germain-l'Auxerrois, ne put être l'œuvre de quelques mois ni faire partie des travaux d'embellissement et d'aménagement exécutés d'urgence dans l'attente de ce prince, on doit plutôt supposer que cette nouvelle entrée fut pratiquée en même temps qu'on s'occupait des nivellemens nécessités par la démolition, remontant à 1527, de la grosse tour de Philippe-Auguste et de l'extension donnée à la cour de Charles IV, qui fut étendue de trente-quatre toises à soixante-quatre, principalement dans la direction de l'est, la partie ouest, salle des Cariatides, conservant encore ses anciens murs. D'ailleurs le quai de la Seine, flanqué de bastions dits *Tours-du-Coin* et barré par une porte fortifiée, n'offrait pas pour les joûtes, même après la démolition de ces fortifications, un champ assez vaste, tandis que l'emplacement qu'occupent aujourd'hui la colonnade de Perrault et la place dite du Louvre, ouvrait aux champions une belle lice adossée au palais du souverain, dispensateur des palmes, et souvent, comme ici, acteur dans ces luttes d'apparat.

Les emplacemens affectés à ces jeux, images souvent trop exactes de la guerre, varièrent souvent dans le même siècle, car le tournoi qui termina l'entrée de la reine Marie d'Angleterre en 1514, et qui fut soutenu par le duc de Valois, fut donné devant l'hôtel des Tournelles au lieu même où succomba son fils Henri II.

Le champ-clos du Louvre était donc déjà abandonné.

[1] Madeleine, dont la frêle organisation motiva les hésitations et les premiers atermoiemens de son père, succomba le 7 juillet 1537 à une fièvre hectique, après six mois et sept jours de mariage. On doit s'étonner que les enfans d'un prince aussi robuste que François Ier n'aient pas été doués d'une plus forte constitution, car la santé d'Henri II aussi donna longtemps de vives inquiétudes, au point qu'on désespérait d'une succession directe pour le trône, lorsque ce prince, *piqué au vif*, prit une large revanche et regagna le temps perdu, en se constituant père de dix enfans. Rabelais, pour qui tout était matière à glose, et qui publia son *Gargantua* et le Ier livre de son *Pantagruel* avant le mariage de Madeleine et la première couche de Catherine de Médicis, semble faire allusion à cette dégénération de la race royale attribuée aux vices de conformation de la reine Claude, et aux suites des débauches de son époux, en disant de Pantagruel (qui serait ici François Ier) : « Du » p.. qu'il fit la terre trembla neuf lieues à la ronde : duquel, avec l'air *corrompu*, engen- » dra plus de cinquante-trois mille petits hommes nains et contrefaits : et d'une vesne

dont le séjour à la cour du roi-chevalier, protecteur des lettres et des arts, avait encore accru les sympathies manifestées par de beaux témoignages [1], s'efforça de renouer ces nœuds en demandant, à l'expiration de son deuil, la main de la fille aînée du tout puissant duc de Guise, veuve alors du duc de Longueville. Ce fut alors qu'incontestablement il rencontra un rival redoutable dans son oncle Henri VIII, qui, réellement libre de tout nœud par la mort de sa troisième femme, Jeanne Seymour, s'était épris de la duchesse de Longueville, sur le portrait qu'on lui en fit. Ici François Ier, pris moins au dépourvu, put alléguer et prétexter un engagement antérieur avec son ancien gendre, pour éviter aux Guises une alliance contraire à leurs principes religieux [2], et à la France une apparente complicité dans les souillures de toutes sortes dont le trône à partager était déjà couvert [3].

» qu'il fit engendra autant de petites femmes accropies.... Pardine, dit Panurge, voici de » belles savates d'hommes et de belles v. de femmes ; il faut les marier ensemble, ils engen- » dreront des mouches bovines.... » Et quelques lignes plus loin, sans doute par une application plus directe encore au mariage de Jacques V, dont Clément Marot, comme nous le verrons dans la note (*H*), célèbre la beauté *blonde* : « Ces petits bouts d'hommes, » lesquels en *Ecosse* l'on appelle manches d'estrille, sont volontiers cholériques, etc. »

1 Indépendamment de ses talens personnels et de sa vocation pour la poésie, dont le recueil écossais *l'Evergreen* contient des preuves remarquables selon Walter-Scott, connaisseur en cette matière, Jacques V a signalé son règne, si agité par de nobles encouragemens donnés aux arts, en faisant rebâtir le palais de Linlithgow, agrandir celui de Sterling, etc., se montrant ainsi à tous égards digne du choix de François Ier et l'émule de ses gloires. Il ne lui céda pas non plus en honneur, en courtoisie, en affabilité ; et sa justice, peut-être moins rigoureuse envers les dissidens, fut des plus exactes et des plus redoutées, car c'est sous son règne, dit le dernier et sans doute à la fois le premier historien de l'Ecosse, qu'à propos de mesures prises contre les collecteurs du Black-Mail, on disait que « les buissons gardaient les vaches. »

2 Hilarion de Coste, dans ses *Eloges et Vies des Reines* (p. 538), attribue positivement à ces motifs la préférence que donna Claude de Guise, « prince très avisé », à Jacques V sur Henri VIII, « lequel avait changé la religion de son royaume, se séparant du chef de l'église » par un malheureux schisme, et estant descrié par tout le monde pour ses mariages avec » demoiselles Anne de Boleyn et Jeanne de Seymour, etc. »

3 En 1539, les premiers excès dont nous avons parlé, et qui furent inspirés par de perfides conseillers à ce roi trop enclin à suivre cette direction, étaient depuis longtemps consommés ; mais Henri VIII les poursuivait en exploitant sa rage au profit de sa cupidité. Le scandale de la mutilation publique des objets les plus vénérés, et les plus précieux sous le rapport de l'art, tels que la châsse de saint Thomas de Cantorbery, dont Henri VIII fit arracher, pour le porter à son doigt, un diamant de grande valeur, donné par notre roi Louis VII, etc., fut

Henri VIII s'offensa de nouveau de la préférence donnée à son neveu; mais possédé du besoin de varier ses plaisirs en asseyant une Française sur le trône auquel l'Espagne, l'Angleterre et la Flandre payèrent successivement leur tribut, il alla jusqu'à prier François Ier de lui conduire à Calais l'élite de nos beautés pour faire un choix. Peut-être la riposte piquante et toute française [1] par laquelle notre roi repoussa cette inconvenance, doit-elle prendre rang parmi les petites causes à grands effets dont nous avons déjà cité plusieurs exemples; car ce fut de cette époque que Henri VIII, alarmé d'ailleurs par l'entrevue d'Aiguesmortes et par le séjour de Charles-Quint au Louvre [2], s'occupa d'unir ses intérêts à ceux de ce dernier prince. Heureusement l'orage accumulé par l'accord instinctif de ces deux grands ennemis de nos gloires, n'éclata terrible, sur la France, en 1544, que pour se résoudre bientôt à une nouvelle alliance, grâce à la division des intérêts rivaux, et, dit-on, à la fatigue qu'éprouvait Henri VIII du poids de son obésité.

Pour revenir à notre jeune hôte, son mariage fut sans doute célébré en Écosse, car rien, dans nos recherches, peut-être incomplètes, ne nous a fourni d'indications contraires. Autrement l'Hôtel

suivi de l'aliénation en pure perte des biens religieux, comprenant ce que nous pouvons appeler à juste titre les *dépouilles* des moines *morts* et vivans des riches prieurés de l'ordre de Cluny, si productifs pour Jacques d'Amboise; vint ensuite la démolition des églises ou grands édifices monastiques, vendus ou concédés à vil prix, ou trop généreusement donnés par le roi, comme le fut certaine abbaye, pour la réussite d'un *pudding*; et en peu d'années, l'Angleterre nous offrit la leçon, perdue pour nous, de la dissipation d'immenses ressources, sans autre profit pour l'état que leur confusion dans la masse des intérêts nationaux.

[1] François Ier aurait répondu à cette sotte proposition : « qu'il portait trop de respect aux » dames, pour les conduire au marché comme des palefrois et haquenées. »

[2] « En l'an 1539, dit Pierre Bonfons, p. 413, le 1er janvier, l'empereur Charles V, alors » amy *couvert* de notre roy, fit son entrée à Paris par la porte Saint-Antoine, en pareille » magnificence que celles usitées ès-entrées de nos roys, sauf qu'il n'eut ce privilége réservé » spécialement à nos rois (et qui de nos jours devint le signe caractéristique d'une autre » espèce de souveraineté) » d'y être monté sur un *cheval blanc*.

» L'empereur alla souper et loger au Palais-Royal, et le lendemain alla dîner au Louvre.... » MM. les prévots des marchands et eschevins lui firent présent d'un grand Hercules d'Ar- » gent revêtu de sa peau de lion faite d'or, *pour lui donner à entendre* que les riches de la » ville avoient autant de force contre les ennemis de leur roy que cet ancien heroës avoit eu » de vaillance. » Quel bon entendeur que Charles-Quint s'il comprit de lui-même ce subtil apologue !

de Cluny, résidence alors du cardinal Jean de Lorraine, dont Jacques V épousait la nièce, lui eût sans doute encore servi de logis nuptial [1].

Quoique le schismatique Henri VIII eût recherché pour lui-même, dans ses préoccupations matrimoniales, l'alliance des Guises, ces inébranlables soutiens de l'autorité papale, ce prince vit plus qu'un affront dans la préférence donnée au roi d'Écosse, pays limitrophe du sien, et d'où la haute et active influence de la maison de Lorraine pouvait miner son trône pontifical encore mal assis : et bientôt, comme le loup de la fable, prenant prétexte de procédés irrespectueux de son neveu, tels qu'un refus d'entrevue, l'accueil fait à un cadeau de livres que Jacques V brûla « pour ne pas perdre son âme, » il fondit sur lui pour *le chatier de sa témérité.*

Cette guerre, intentée en 1542 *sans autre forme de procès*, fut et dut être de courte durée entre deux puissances aussi inégales, et

[1] Nous avons établi plus haut que ce ne fut que vers 1545 que les Guises s'occupèrent de se créer un hôtel digne de leur position, par la réunion de l'hôtel de Clisson, rue du Chaume, à ceux de Laval et de la Roche-Guyon de la Vieille-Rue-du-Temple, et encore par l'adjonction de plusieurs habitations circonvoisines, ce qui confirme ce que nous avons dit de l'exiguité des parties habitables de nos plus anciens hôtels particuliers. D'après le passage suivant de Pierre Bonfons (p. 418), cette époque serait le véritable point de départ de l'extension et des embellissemens de Paris : « Sous le règne de François 1er, dit-il, la ville » de Paris fut accrue et *illustrée* de beaucoup d'édifices, car les propriétaires des hôtels de » Fescamp, de Bourgogne ou d'Artois, d'Orléans et de Flandres » (hôtels qui, d'après ces dénominations, devaient être affectés plutôt au logement des étrangers qu'à la résidence des grands) « vendirent et cédèrent leursdits hôtels à plusieurs particuliers qui s'en accom- » modèrent comme ils purent ; et les terres de derrière les églises des Célestins, de Saint- » Paul, et de l'hostel de la Royne, furent aussi vendues et baillées à bastir, comme aussi » une partie de l'enclos de l'hostel du Temple et des jardins qui estoient encore demeurez » en derrière et à l'entour du prieuré Saint-Eloy, en la rue de la Savaterie. »

» De son temps aussi plusieurs beaux et nostables bastimens furent que commencez, » qu'achevez en notre ville, entre lesquels la chambre du conseil du parlement et les loges, » estaux ou boutiques adossés contre le gros mur du palais et autour du cimetière de la » Sainte-Chapelle. Corrozet escrit aussi que pendant ce règne on commença à réparer et à » réédifier de neuf les églises de St-Barthélemy, de Ste-Croix en la Cité, de la Magdeleine, » de St-Gervais, de St-Eustache, de St-Sauveur, de St-Jacques-de-la-Boucherie, de St-Jean- » en Grève, de St-Germain-d'Auxerre, de St-Bon, de St-Germain-le-Viel et autres. »

Nous donnons ces détails puisés dans des écrivains presque contemporains, pour assigner une date aux vestiges de renaissance pure qu'on trouve encore dans ceux de ces édifices qui n'ont pas succombé.

dont l'une, l'Écosse, divisée sur la question religieuse, contenait tant de ces élémens de défection sur lesquels peut toujours compter l'usurpation puissante et hardie, opposée à la seule loyauté, trop confiante dans ses vues ou dans son droit.

C'est ce que ne prouva que trop la conduite des troupes de Jacques V, qui, nouveau *Gratien* (*V*. ch. 1[er], p. 33 et 34), après la défection de Tala et la déroute de Solway, fut réduit à s'enfermer dans le château de Falkland, où l'amertume de ses pensées, plus sans doute que celle de ses regrets, accrue de l'atteinte cruelle que lui porta la perte de ses deux fils [1], conduisit au tombeau, à l'âge de trente-un ans, un prince plein d'avenir, l'orgueil de son pays, et dont le dévouement au nôtre doit laisser en France d'autres souvenirs encore que les traces matérielles de son séjour à l'Hôtel de Cluny.

Trève maintenant aux pompeuses solennités nuptiales dont cet édifice religieux fut le théâtre et le confident discret, mais non sans doute à tous autres *ébattemens* mondains qui ne durent exclure ni la rentrée en possession du cardinal Jean de Lorraine, ni la jouissance si prolongée de ses *héritiers* et successeurs immédiats, d'après le caractère et les passions que lui prêtent l'histoire, les chroniques et surtout les satires de ces époques, si fertiles en pamphlets [2].

[1] En s'inspirant des grandes qualités de son royal beau-père, Jacques V ne sut pas imiter la résignation dont François I[er] fit preuve dans sa prison de Madrid. La marche progressive du profond abattement qui conduisit si rapidement ce malheureux prince au tombeau, se déduit de cette réponse au messager qui lui annonça, le 7 décembre 1542, la naissance d'une fille :

« Par fille elle est venue », dit-il, faisant allusion à sa couronne que ses ancêtres tenaient, si nous ne nous trompons, d'Isabelle d'Ecosse, femme de Robert Bruce, dit le Noble, « par « fille elle s'en ira. »

Cette fille dont la survenance ne put remonter son courage éteint par la trahison de *ses fidèles sujets*, et surtout par la mort successive des deux héritiers de son trône, fut Marie-Stuart, qui, selon la prévision de son père, ne porta sa *couronne* que pour se la voir arracher avec la vie. Ainsi se poursuivit l'esprit de haine et de vengeance dans la descendance des maisons d'Angleterre et d'Écosse. Élisabeth se montra la digne fille de Henri VIII en punissant aussi la fille de Jacques V de son amour pour la France.

[2] Nous avons dit, et nous prouverons plus loin, que l'invasion des libelles en France date de l'époque de la réforme, et que ce débordement devint bientôt si scandaleux, qu'il épouvanta les écrivains consciencieux qui s'attachèrent à venger les personnages en butte à la rage des pamphlétaires : c'est ce que fit Montaigne pour le cardinal de Lorraine.

Sans doute, notre remarque ne tranchera pas la question sur l'état de la liberté de la

Avant d'attribuer au cardinal Jean, abbé de Cluny depuis 1530 [1], l'initiative des allures qui transformèrent, pendant longues années, la maison de Dieu en une abbaye de *Thélème*, peut-être aurions-nous dû répéter ce préambule de Brantôme au même sujet : « Je » me fusse bien passé, dira quelqu'un, de dire cecy de ce grand » cardinal, veu son honorable habit et révérendissime estat ; » mais, à part l'excuse que donne cet écrivain « que son roi (François Ier) le voulait ainsi et y prenait plaisir, et que, pour complaire à son roy, l'on est disposé à tout, et pour faire l'amour et » autres choses.... » A part aussi cette considération : « qu'il estoit » un homme de chair comme un autre, et qu'il avoit plusieurs » grandes vertus et imperfections qui offusquent cette petite imper- » fection, si perfection se doit appeler faire l'amour. » Il existe, pour fixer l'opinion sur les habitudes du cardinal Jean, des autorités plus imposantes que l'auteur des *Vies des Dames galantes*. Le grave De Thou, par exemple, dit de lui (liv. VI) : « Le cardinal Jean fut » employé en plusieurs négociations ; il se chargea même, outre » cela, de dresser toutes les filles-d'honneur que l'on plaçoit près » de la reine et des princesses. C'étoit l'emploi dont il s'acquittoit » le mieux [2]. »

presse jusqu'à Louis XIV, si habilement traitée par M. Nodier au sujet de l'*Epistre au tigre de la France*, et très savamment argumentée en sens contraire, et pièces en mains, par M. Leber ; mais les développemens qu'on pourrait lui donner concilieraient peut-être ces deux grandes opinions ; ils démontreraient du moins que le fait prévalut contre le droit, malgré « les dispositions restrictives et réglementaires qui entravèrent pour la première fois » la marche précipitée de la presse, de cette puissance à peine adulte et déjà hostile envers » l'autel et le trône, portant la foudre qui va éclater sur l'Europe entière, et embraser tout » un demi-siècle ; malgré les attaques dirigées contre l'existence même de la presse, les lois » pénales, les actes inquisitoires, les arrêts de répression dont la chaîne non interrompue » s'attache au berceau du luthérianisme » (*De l'état réel de la presse, etc, etc.*, par M. Leber, page 7) ; car les libelles les plus subversifs des principes de morale religieuse et sociale occupent la plus grande place parmi les productions littéraires de la seconde moitié du XVIe siècle.

1 « Regere cœpit, dit la *Gallia christiana*, en parlant de ce 42e abbé de Cluny, an 1529, » 10 februar. (hoc est 1530, secundum hodiernum computandi morem) », c'est-à-dire depuis l'ordonnance de Roussillon, de 1564, qui fixa au 1er janvier le point de départ de l'année française.

2 Voici le développement que Brantôme donna à ce texte (page 417 du tome II des *Femmes galantes*, édit. de Leyde, 1722) : « J'ai ouï conter que quand il arrivoit à la cour quelque » fille ou dame nouvelle, qui fut belle, il la venoit aussi tost accoster, et la raisonnant, il lui

Or, cet illustre dresseur, compagnon de plaisirs et favori du roi, et que n'arrêtaient pas, en fait de galanteries, les convenances et le *respect deu aux dames* [1], ne donnait certes pas toutes ses leçons en ville. Son Hôtel, accessible à ses aimables élèves, ne fût-ce que pour les témoignages ultérieurs de leur gratitude, brillait de tout l'éclat que comportait la riche ornementation intérieure de cette époque [2]. Rien ne dut y être épargné, car, au goût des arts manifesté par la fondation de l'hôtel de Guise et du château de Meudon [3], élevé par

» disoit qu'il la vouloit dresser de sa main, quel dresseur! Je croy que la peine n'y estoit pas » si grande comme à dresser quelque poulain sauvage : aussi pour lors disoit-on qu'il n'y » avoit guères de dames ou filles résidentes à la cour qui ne fussent desbauchées ou attra- » pées par la largesse du dit Monsieur le cardinal; et peu ou nulles sont-elles sorties de cette » cour femmes ou filles de bien. Aussi voyoit-on pour lors leurs coffres et grandes garde- » robbes plus pleines de robbes, de cottes et d'or et d'argent et de soye, que ne sont aujour- » d'hui celles de nos reynes et grandes princesses de ce temps; j'en ai fait l'expérience pour » l'avoir veu en deux ou trois, etc. »

1 Le conte suivant, cité par Brantôme (p. 419 et 420), donne la mesure de son audace en ces matières : « Luy passant une fois par le Piémont, allant à Rome pour le service du Roy » son maistre, visita le duc et la duchesse de Savoye : après avoir assez entretenu Monsieur » le duc, il s'en alla trouver Madame la duchesse (Beatrix de Portugal), en sa chambre pour » la saluer, et s'approchant d'elle, elle qui estoit la mesme arrogance du monde, lui présenta » la main pour la baiser. M. le cardinal, impatient de cet affront, s'approcha pour la baiser à » la bouche, et elle de se reculer. Luy perdant patience, et s'approchant de plus près encore » d'elle, la prend par la teste et la baisa deux ou trois fois, et quoiqu'elle en fit ses cris et » exclamations, à la portugaise et espagnolle, si fallut-il qu'elle passât par là, etc. » L'allocution qui suit ajoute encore à l'impertinence.

2 « Les richesses de ses *meubles* étaient grandes, est-il dit dans sa légende, et plus que » suffisantes pour acquitter les énormes dettes qu'il avait contractées envers plusieurs mar- » chands de Paris spécialement. »

3 Le premier château de Meudon, qui fut abattu pour faire place à celui que l'on construisit pour le Dauphin, fils de Louis XIV, avait été, sinon fondé, du moins très embelli par le cardinal Jean de Lorraine, d'autres disent par son neveu Charles. Bonfons dit à ce sujet (p. 425) : « Pendant le règne de Henri II, le château dit de *Meudon* fut *achevé*, » lequel messire Anthoine Sanguin, cardinal et seigneur du village de Meudon, avoit » fait commencer dès le tems du roi François Ier; et le cardinal de Lorraine fist bastir dans » le bois dudit château une grotte excellemment belle et plaisante, dans laquelle on se » pouvait sauver d'être mouillé de tous côtez, tant cette grotte était bien composée; mais » les tuyaux en ont été rompus pendant nos troubles. » Cette grotte qui, par sa dédicace, « Quieti et Musis Henrici II », serait de l'époque du cardinal Charles, n'était pas la partie la plus remarquable du château, d'après le pompeux récit que fait Vasari des ressources que déploya dans ce *palais* le génie du Primatice, qui, étant venu en France vers 1530, et y étant mort en 1570, aurait pu travailler pour l'un comme pour l'autre cardinal, et peut-être pour

l'élite des artistes italiens appelés en France, s'unissait chez ce prélat une prodigalité tellement aveugle[1], que, dédaignant le soin de niveler ses besoins avec ses ressourees, il mourut écrasé de dettes, malgré la multiplieité de ses bénéfiees (*V.* page 184) et l'immensité de ses revenus; malheureusement ces embellissemens intérieurs, quoique d'art, disparaissent en grande partie dans les changemens d'affectation, et ne purent servir iei qu'à rehausser temporairement le renom de l'Hôtel de Cluny, dont la eélébrité, à cette époque, se trouve incidemment eonstatée par un passage du

tous deux successivement. Pour avoir une idée de la nature des travaux exécutés sous l'influence de nos patrons, écoutons le premier historien de l'art, Nella Vitadi di Francesco Primaticcio : « A medone ha fatto il medesimo abate Primaticcio infiniti ornamenti al cardinale » di Lorena in un suo grandissimo palazzo chiamato la Grotta, ma tanto staordinario di » grandezza, che a somiglianza degli antichi cosi flatti edifizj pottrebbe chiamarsi le » Terme, per la infinita e grandezza delle logge, scale, e camere pubbliche e private che » vi sono. E per tacer l'attre particolarità, è bellissima una stanza chiamata il padiglione, » par esser tutta adorna compartimenti di cornici, che hanno la veduta dit sotto in su, » piena di molte figure che scortano nel medesimo modo, e sono bellissime. Di sotto è poi » una stanza grande con alcune fontane lavorate di stucchi e piene di figure tutte tonde e » di spartimenti di conchiglie e altre cose marittime naturali, che sono cosa maravigliosa » e bella oltremodo; e la volta è similmentè tutta lavorata di stucchi oltimamente *per* » *man di Damiano* (ou plutôt de Domenico) dei barbieri (élève d'el Rosso) pittore fio- » rentino..... Nel medesimo luogo ha lavorato encora molte figure di stucco pur tonde uno » scultore similmente de nostri paesi chiamato Ponzio..... » Le même à qui l'on attribue faussement le mausolée de Louis XII, et dont Dulaure cite les chefs-d'œuvre exécutés, selon lui, quarante ans avant l'époque dont parle Vasari.

Ce qui indiquerait qu'il s'agit de travaux exécutés sous François Ier, au moins commencés pour le cardinal Jean, qui survécut de trois ans à ce prince, c'est non-seulement l'accord de nos premiers historiens de l'art, d'Argenville, Depiles, etc., qui placent ce monument dans la grande époque de François Ier, mais aussi pour nous l'observation commune aux premiers travaux de Fontainebleau du concours exclusif d'artistes italiens, qu'on ne voit plus reparaître qu'isolément, sous Henri II, dans nos grands travaux. Nous reviendrons cependant sur ce sujet.

[1] « Très libéral, le puisje appeller, dit Brantôme (p. 416), puisqu'il n'eût son pareil de » son tems : ses dépenses, ses dons, ses gracieusetez en font foy, et surtout la charité envers » les pauvres. Il portait ordinairement une grande gibecière, que son valet de chambre, » qui luy manioit son argent des menus-plaisirs, ne failloit d'emplir tous les matins de trois » ou quatre cent escus : et tant de pauvres qu'il rencontroit, il mettoit la main à la gibe- » cière, et ce qu'il en tiroit, sans considération, le donnoit sans y rien trier. Ce fut de luy » que dit une pauvre aveugle, ainsi qu'il passoit dans Rome, et que l'aumôme luy fut demandée de luy; il jeta à son accoutumée une grande poignée d'or, et s'écriant tout » haut : *O tu sei Christo, o veramente il cardinal di Lorrena!* c'est-à-dire, ou tu es » Christ ou le cardinal de Lorraine. »

IIe livre de Rabelais, Ier du *Pantagruel*. Ce passage, extrait du chapitre XVIII, dont le sommaire porte : « Comment un grand clerc » d'Angleterre vouloit arguer contre Pantagruel, et fut vaincu par » Panurge, » se résume en ces mots : « car ledit *Thaumaste* (c'est le » nom donné au grand clerc Anglais) dit au concierge de l'*Hostel* » *de Cluny*, auquel il estoit logé..... »

Mais ces mots en diraient plus qu'ils ne sont gros pour qui voudrait *arguer* à son tour sur les nombreuses argumentations produites jusqu'ici sur cette question : quel est le haut et savant personnage qui posa devant Rabelais pour sa figure évidemment symbolique, comme toutes les autres, mais spécialement remarquable, de Panurge [1] ?

A cet égard, la date de 1533 que porte l'édition du IIe livre de cet auteur (Ier du *Pantagruel*), précise bien l'époque que ne peut franchir l'allusion, si allusion il y a, et c'est ce que nous devrions peut-être nous borner à faire observer ici, puisque nous rejetons dans d'autres aperçus les considérations sur le parti qu'on peut tirer de ce contrôle par date.

Cependant, l'obligation d'engager ici, à propos même de notre

1 Cette énigme, dont Rabelais seul aurait pu nous laisser le mot, a vainement exercé *jusqu'ici* la sagacité des commentateurs. Où les premiers virent le cardinal d'Amboise, trop grave pour mériter un pareil travestissement, le connétable de Montmorency, trop brave et trop illétré pour que le rôle d'un poltron savant lui fut applicable, le cardinal Du Bellay, mieux placé sous le froc du frère Jean de Gargantua, etc., Lemotteux découvrit et *prouva* irrésistiblement, selon lui, que Panurge n'était autre que Jean de Montluc, évêque de Valence, « *fin, délié, rinquant, rompu et corrompu*, dit Brantôme, autant pour son » savoir que pour sa pratique. » L'abbé de Marsy n'y vit qu'un être imaginaire, et M. Paul Hypolite de M*** administra, en 1802, autant et d'aussi bonnes preuves qu'en avait fourni Lemotteux pour Montluc, de l'identité de Panurge avec Rabelais lui-même. La découverte ultérieure de MM. Esmangart et Johanneau, qui invoquent sur plusieurs parties de leurs commentaires le témoignage imposant de M. Eusèbe Salverte, très versé, nous le savons, dans l'étude de cet écrivain si profond sous son masque burlesque, ajoute à cette liste un nouveau candidat, le cardinal de Lorraine. Nous allons prouver que nous ne serions pas éloignés d'être de l'avis du dernier *orateur*, si ce n'était l'erreur où ces habiles commentateurs nous paraissent être tombés, en désignant le cardinal *Charles* au lieu du cardinal *Jean*, ou la confusion de leur part dans un seul personnage des vices et vertus inhérens aux deux premiers cardinaux de Lorraine, confusion qui a pu entrer sans doute dans les vues de Rabelais, mais qu'il importait du moins de faire bien ressortir dans un commentaire aussi profond, et en général aussi exact que celui dont nous parlons.

remarque, une polémique de quelque étendue, nous semble imposée par la nécessité de discuter l'opinion formant autorité jusqu'ici, des derniers commentateurs de Rabelais, MM. Esmangart et Eloy Johanneau, qui, après une discussion très approfondie des intentions que leurs nombreux devanciers prêtent à cet écrivain, surtout dans la création de ce premier rôle, arrivent à cette conclusion (tom. III, pag. 281 de l'édit. Dalibon, 1823) : « Ce Panurge, que Pantagruel » prend en amitié pour la vie, est, selon nous, *Charles* de Guise, » cardinal de Lorraine, que l'histoire du temps (in-8°, 1570), traite » de *Panurge* spirituel, qui fut toute sa vie, et depuis son enfance, » le favori et le conseiller de Henri II, et qui fut en même temps de » toutes *les parties de plaisir de François* Ier. » Viennent ensuite, et dans tout le cours de l'ouvrage, les conséquences souvent forcées de cette première donnée.

Cette digression nous semble ici d'autant plus nécessaire, qu'il s'agit de deux prélats qui ont successivement occupé notre Hôtel, et à chacun desquels nous tiendrions à rendre ce qui lui appartient en propre; ce que ne font pas MM. Esmangart et Eloy Johanneau, qui enrichissent gratuitement la mémoire du cardinal Charles de tout ce que l'histoire et les chroniques, dont nous citons quelques extraits, attribuent bien distinctement au cardinal Jean : *la participation habituelle aux plaisirs de François* Ier, les grands *traits d'effronterie libidineuse*, tant à l'égard de la duchesse de Savoie que pour le dressement des filles-d'honneur, et ceux *d'intarissable prodigalité* dans ses constructions, ameublemens, etc. Si les mœurs dissolues du cardinal Charles prêtent, comme nous l'établirons, à la confusion sous ce rapport, il n'en est pas de même, que nous sachions, de l'imputation de libéralité excessive sur laquelle se taisent les écrits de l'époque même de l'histoire de 1570, qui, ainsi qu'auraient dû le remarquer les commentateurs, ne peut être applicable, comme *histoire du temps*, au héros d'une satire composée quarante ans avant cette époque, héros qui, dans notre supposition, était mort depuis 1550, et à qui l'auteur de la satire n'avait survécu que de sept années.

Considérons d'abord l'âge du cardinal Charles, que les commentateurs font naître en 1519, mais qui vit le jour à Joinville, le 17

février 1524 selon Moréri, et 1525 selon la *Biographie universelle*, différence qu'explique toujours la manière variable de considérer le point de départ de l'année avant 1564. Supposera-t-on qu'âgé de neuf ans, de quatorze même, si l'on veut, en 1533, époque de la publication de *Pantagruel*, et bien qu'il ait été archevêque de Reims à quinze ans, ce prélat ait pu partager toutes les parties de plaisir de François Ier, atteint, dès 1539, de la cruelle maladie, fruit de ces plaisirs mêmes, et qu'il se fut déjà fait connaître sous tous les rapports auxquels Rabelais fait allusion? Comment admettre aussi que Rabelais ait tracé, d'après ce jeune débutant, quelque précoce qu'il fût, ce portrait de Panurge, au chap. IX du liv. 1er :

« Beau de stature et élégant en tous linéamens du corps, mais » pitoyablement *navré en divers lieux*.... que nature a produit » riche et de noble lignée, mais que les adventures de gens curieux » ont réduit en telle pénurie et indigence. » Traits qui seraient au contraire fort applicables au cardinal Jean, dont Charles-Quint vantait les grâces, et qui, compagnon d'aventures de François Ier, put être *navré aux memes lieux* que son maître. La *pénurie et l'indigence* que ne pouvait connaître un écolier, fils du puissant duc de Guise, furent au contraire la situation normale du richissime, mais libéralissime abbé de Cluny de cette époque.

N'a-t-on pas, d'ailleurs, déjà remarqué dans les notes incidentes que nous avons extraites de Brantôme et d'autres écrivains, des rapprochemens qui ne peuvent être fortuits entre les manières de procéder du cardinal Jean et celles que Rabelais prête à Panurge? Cette même libéralité inconsidérée qu'on reproche à l'oncle, mais non au neveu, qui dans sa riche succession prit les bénéfices et répudia les charges, ne se retrouve-t-elle pas dans la prodigalité de Panurge, qui, fait chastelain de Salmigondin « mangeoit son bled en » herbe (liv. II, chap. II) [1] », comme son impudente lubricité dans

[1] « Et se gouverna si bien Monsieur le nouveau Chastelain dont la chastellenie valoit par » chacun an 678,910,789 royaux en deniers certains, non compris l'incertation du re- » venu des hannetons et caqueroles (escargots), qu'en moins de quatorze jours il dilapida » le revenu certain et incertain de la chastellenie pour trois ans. Non proprement dilapida » (de lapis, *pierre*) comme vous pourriez dire, en fondations de monastères, érection de » temples, bastiments de collèges et hôpitaux, ou jettant son lard aux chiens, mais des-

les scènes des chapitres XXI et XXII du livre Ier, intitulé : « Comment » Panurge fut amoureux d'une haute dame de Paris, et comment il » fit un tour à la dame parisienne qui ne fut pas à son adventage. » Scènes dont le nœud et la solution rappellent presque mot pour mot l'algarade éhontée faite à la duchesse de Savoie, l'une des plus belles femmes de son temps [1], car Panurge aussi voulait *embrasser* la dame parisienne, et finit par lui lancer « six cent mille et quatorze » chiens qui *souillèrent* tous ses habillemens », ce qui répond à l'apostrophe de *duchesse crottée, etc.*, qui couronne l'audacieuse tentative du cardinal Jean.

» pendit en mille petits bouquets et festins joyeux ouverts à tous venans, mesmement à » tous bons compagnons, jeunes fillettes et mignones Galoises : abattant bois, bruslant les » grosses souches pour la vente des cendres, prenant argent d'avance, acheptant cher, ven- » dant à bon marché et mangeant son bled en herbe. »

On retrouverait aussi l'indulgence de François Ier pour son favori, dont il paya plusieurs fois les dettes, dans ce qu'ajoute Rabelais : « Pantagruel adverti de l'affaire, n'en fut en soy » aucunement indigné, fasché ne marry... Seulement tira Panurge à part et doucettement » lui remonstra que si ainsy vouloit vivre et n'estre autrement mesnager, impossible seroit » ou pour le moins bien difficile, *le faire jamais riche.* A quoi l'on sçoit que Panurge ré- » pond que c'est de luy qu'il faut conseil prendre..... et le prouve par bons argumens tels » que celui-ci : de prudence, en prenant argent d'avance, car on ne sait qui mord ou » qui rüe. Qui sait si le monde durera encore trois ans ? Et ores qu'il durât davantage, est-il » homme tant fol qui s'osast promettre vivre trois ans, » raisonnement qu'il appuie de cet axiome :

Oncq homme n'eust les Dieux tant bien en main,
Qu'asseuré fust de vivre au lendemain.

Traduction des vers de Sénèque (*in Thiest.*)

Nemo tam divos habuit faventes
Crastinum ut posset sibi polliceri.

[1] Cette analogie n'a pas échappé aux auteurs du commentaire Dalibon, qui, poursuivant leur application ici comme ailleurs, disent (page 476 du tome III) : « Cette aventure de » Panurge est si semblable à celle du cardinal de Lorraine avec dona Béatrix de Portugal, » duchesse de Savoie, *qu'elle suffirait seule* pour établir que ce cardinal (*Charles*) est le » vrai Panurge de Rabelais, *s'il n'eût pas été trop jeune* quand Rabelais écrivait son » livre II. »

Mis sur la voie par ce contrôle par date, vraie pierre de touche, surtout en fait de commentaires, comment ces écrivains n'ont-ils pas été conduits à reconnaître que le cardinal dont Brantôme et d'autres historiens citent ces grands traits de galanterie, d'effronterie, de libéralité, etc., ne pouvait être celui qu'ils avaient en vue et qu'ils trouvent trop jeune, quoiqu'ils le fassent naître sept ans trop tôt ? En substituant le favori de François Ier au compagnon de plaisirs d'Henri II, ils eussent obtenu une application complète, au lieu de celle que leur propre remarque vient détruire.

Restent encore, dans ce caractère si tranché, quelques parties saillantes, d'une application peut-être moins absolue au cardinal Jean, et que les derniers commentateurs exploitent vivement au profit de leur Panurge d'adoption, le cardinal Charles, tant est impérieux, même chez les meilleurs esprits, le besoin de ramener à leur système, par les déductions les plus forcées, les moindres apparences de connexité.

Commençons par les allusions au profond savoir de Panurge « qui » fist quinaud l'éloquence de l'Anglois qui arguoit par signes; qui » afficha (chap. x du liv. 1er) par tous les carrefours de la ville, con» clusions au nombre de neuf mille sept cent soixante-quatre en » tout savoir [1] », et dont la capacité polyglotte, la faconde scientifique ou burlesque, la loquèle cynique ou melliflue, selon les exigences de son rôle, donnent la mesure de moyens transcendans.

Les derniers commentateurs, profitant d'un heureux hasard, s'emparent ici des traditions laissées par le cardinal Charles, dont les talens oratoires et les connaissances variées furent mis plus en relief que les capacités analogues de son oncle, par les grands débats religieux nés des progrès de la réforme. « Le défi présenté par » l'Anglois Thaumaste, disent-ils (page 437), indique la supériorité » que montrait sans doute dès lors sur tous ses condisciples le car» dinal de Lorraine, qui se signala encore depuis par sa dialectique » et son éloquence au colloque de Poissy, où il obtint l'avantage » sur Théodore de Bèze. »

Mais s'il est difficile de croire que Rabelais, pour engager une lutte d'éloquence mimique de nation à nation, ait songé à opposer à un savant étranger comme Thomas Morus (le *Thaumaste* des commentateurs, décapité deux ans après la publication du premier livre de *Pantagruel*, en 1535, époque où le cardinal Charles n'avait encore que dix ans), un enfant dont les dispositions, pour précoces qu'elles fussent, ne pouvaient guère justifier ce choix, on peut encore moins admettre l'allusion à des succès ultérieurs et surtout au triomphe obtenu au colloque de Poissy de 1561.

Ici encore, ce nous semble, on aurait trouvé un type suffisant de

[1] Comme avait fait Pic de la Mirandole en soutenant neuf cents thèses : « *De omni re scibili.* »

l'outrecuidance et du cynisme auquel Panurge recourt pour ses éloquentes démonstrations mimiques, comme des arguties sophistiques qui en expliquent le sens, dans ce que nous connaissons du cardinal Jean, dont Charles-Quint vantait, comme on l'a dit, l'éloquence et les grâces, et qui procédait sans doute, autant par gestes que par paroles, dans le dressement des filles-d'honneur. Cette lutte pouvait d'ailleurs se reporter à quelques scènes des conférences de Cambray, entre Thomas Morus, qui y stipula chaudement les intérêts d'Henri VIII, et le cardinal Jean, qui, jouissant dès lors de toute la confiance de François Ier, ne dut pas rester étranger aux discussions du traité de paix de 1529. Il y aurait aussi, dans cette hypothèse, rapport exact d'âge et d'allures entre le cardinal Jean, qui fut nommé fort jeune cardinal, à la recommandation de Léon X, en 1518, et Panurge, qui, lors de son entrée en scène, « estoit (est- » il dit au chap. XII) de l'âge de trente-cinq ans ou environ, d'ail- » leurs fin à dorer comme une dague de plomb, bien galant homme » de sa personne, sinon qu'il estoit quelque peu paillard, et subject » de nature à une maladie qu'on appeloit en ce temps-là *faute d'ar- » gent*; c'est douleur sans pareille. » Rabelais ajoute à ces énonciations de qualités : « malfaisant, pipeur, beuveur, batteur de pavé, » ribleur s'il en estoit à Paris; au demourant le meilleur fils du » monde », conclusion reproduite dans la légende du cardinal Jean, qui se termine ainsi : « *toute fois*, pour ce qu'il ne fut pas homme » violent et d'ailleurs estoit despensier et libéral, on le comporta » assez doucement. »

Le dernier des points de vue généraux sur lesquels portera notre rapprochement, semblerait placer le système des commentateurs sur un terrain plus favorable encore, en ce que le mélange de fanfaronnade et de couardise, de philosophisme et de superstition dont Rabelais a pétri son héros de science et de dévergondage, constitue la situation normale sous laquelle nous apparaît le cardinal Charles dans plusieurs de ces grandes crises *où le héros s'évanouit*, telles que l'équipée de la rue Saint-Denis, la retraite précipitée de la cour à Saint-Germain à la mort de Charles IX, et les mesures prohibitives et inquisitoriales dictées par l'effroi que lui causait son horoscope.

Il y a certes une grande analogie entre Panurge, si bravache dans

le calme, mais moribondant au fond de la nef tant que la tempête gronde, répondant à la demande de concours de ses compagnons « par des vœux de pélerinage, des he he he, oh oh oh, je nage, » boube, boubou, sommes nous au fond? ah! je meurs, be be be » be, bou bou bou bou, je naye, *confiteor!* » et s'attirant ailleurs (liv. IV, chap. LXVI), de la part de Pantagruel, cette apostrophe : « Ce diable de fou est si lasche et si meschant, qu'il se conchie à » toutes heures de male raige paour », et le cardinal Charles, désarçonné de son palefroi triomphal, faisant de ses chausses un bassin et marmottant des *in manus* jusqu'à ce que la nuit lui permette de regagner, par des voies détournées, son Hôtel de Cluny; mais indépendamment de la distance de plus de trente ans qui sépare la description des terreurs de Panurge, du triomphe avorté du cardinal Charles, au retour du concile de Trente, en 1565, le héros de Rabelais a, sur celui des commentateurs, cet avantage, que chez le premier, le paroxisme de la peur ne se montre pas continu. On voit en effet Panurge, au chap. XXV du livre Ier, refuser de se retirer dans la nef, et offrir de desconfire seul six cent soixante chevaliers, et au chap. XXIX, s'exclamer à l'approche des trois cents géants. « C'est à cette heure qu'il se faut montrer homme de bien, » et de nostre costé nous ne vous faudrons, et je vous réponds har» diment que je vous en tuerai beaucoup. »

La même nuance se fait remarquer entre l'espèce de superstition à laquelle Rabelais soumet Panurge en lui faisant parcourir le monde à la recherche d'oracles qu'il accueille en sceptique et la sotte crédulité du cardinal Charles, qui, sur le seul avis d'un astrologue romain, qu'il eût à se méfier des *batons à feu*, interdit le port de ces armes, pour premier usage de son pouvoir sans bornes, à la mort de Charles IX, et porte la rigueur de ses mesures jusqu'à prescrire le retranchement de l'ampleur des vêtemens propres à dissimuler l'infraction à ses ordres.

Rien ne nous fait connaître si le cardinal Jean se montra également accessible à ces sentimens pusillanimes ou superstitieux; mais sa bonne contenance dans ses nombreuses missions, et notamment lorsque pour parvenir, en 1536, jusqu'à Charles-Quint, il eut à traverser les troupes indisciplinées de la ligue lombarde, prouverait

que les tributs de faiblesse qu'il put payer à sa robe et à ses habitudes plus claustrales que militaires, n'excluaient pas, en certaines occasions, le sentiment de sa dignité et de son rôle d'ambassadeur, et qu'au moins on pourrait dire de lui comme de Panurge, *il fut brave tel jour* (*I*).

Pour peu qu'admettant avec De Thou, Palissot, Ginguené, et avec Rabelais lui-même [1], que chacun de ces masques, burlesques ou non, cache un personnage historique, on incline avec nous à

[1] Dans le prologue de *Gargantua,* Rabelais prévient le lecteur « qu'il faut soigneusement » peser ce qui est déduit dans son livre, que sa drogue dedans contenue est bien d'autre » valeur que ne promet la boîte, etc. » Cette haute portée fut bien comprise par De Thou, plus apte que qui que ce soit, par l'étendue de ses connaissances historiques, à saisir des rapports qui échappent à La Bruyère lui-même. Où ce dernier ne voit qu'une énigme inexplicable, De Thou voit *scriptum ingeniosissimum, quo vitæ, regnique cunctos ordinis quasi in scenam,* sub fictis hominibus *produxit* (*Comment. de vita sua, lib.* VI). Molière et La Fontaine, ces deux génies d'un goût si sûr, *firent en y puisant l'éloge de son livre.*

Palissot, ce critique de l'ancienne école sur qui les nouvelles doctrines furent sans influence, juge également Rabelais : « un écrivain vraiment original, dans lequel on ne sait qui doit » le plus étonner ou de la raison profonde qui perce à travers le délire de son imagination » bizarre, ou de l'excessive folie sous laquelle il semble avoir pris à tâche de masquer sans » cesse la raison. » Le nom seul de l'écrivain qui exprimait une opinion aussi modérée suffit pour déchaîner sur Rabelais toute l'école philosophique, depuis surtout l'anathème lancé par le chef, qui ne trouva d'abord dans cet écrivain : « qu'un philosophe ivre, qui n'a » écrit que dans le temps de son ivresse, en ajoutant qu'il n'y a que quelques personnes » d'un goût bizarre, qui se piquent d'entendre et d'estimer tout cet ouvrage ; que le reste » de la nation rit des plaisanteries de Rabelais et méprise son livre. » Mais une réaction suivit l'expression de la part de Voltaire, dans une lettre à madame Deffant, « de ses regrets » d'avoir dit autrefois trop de mal de cet écrivain, le premier des bons bouffons, comme » Horace est le premier des bons faiseurs d'épîtres. » Ainsi purifié par le grand-prêtre de l'ordre, Rabelais se trouva bientôt digne de figurer parmi les collaborateurs du grand-œuvre, non par sa capacité encyclopédique, supérieure à celle des autres initiés, mais par les sympathies qu'éprouvaient pour ses doctrines nos philosophes trop au-dessus des *préjugés* religieux pour s'effrayer de plus ou moins d'impiétés et d'obscénités, et trop habiles pour ne pas juger du parti qu'ils pouvaient tirer, pour accomplir leur mandat de subversion, de cet inépuisable arsenal de sarcasmes à tous usages et de maximes anti-sociales. Le temps n'était plus où François Ier et Henri II, forts de leur position, avaient pu revêtir impunément de leurs priviléges ces attaques contre leur trône, auxquelles devait succomber celui plus vacillant de leur dernier successeur. Le bouffon se trouva même transformé en réformateur dans le livre que publia Ginguené en 1791, sous le titre : « *De l'autorité de Rabelais dans la* » *révolution présente, ou institutions royales, politiques et ecclésiastiques, tirées de* » *Gargantua et de Pantagruel ;* » livre où, consacrant d'ailleurs les hauts témoignages que nous avons cités, l'habile écrivain pose comme un fait incontestable, qu'il y a dans les

voir sous la souquenille de Panurge, sinon le cardinal Jean de Lorraine tout entier, du moins le galbe principal de ce célèbre prélat, on conviendra sans doute que notre remarque sur l'occupation à cette époque de l'Hôtel de Cluny par le cardinal de Lorraine, comme abbé de cet ordre, et la désignation de cet Hôtel comme résidence de Thaumaste, ajoutent beaucoup à la vraisemblance de cette supposition.

Rabelais qui, dans son Gargantua, n'avait pas craint de mettre à nu, dans le rôle de frère Jean des Entonneurs, les mœurs dissolues et les habitudes soldatesques de son ami d'enfance devenu son constant protecteur, le cardinal Du Bellay, ne pouvait moins faire pour l'illustre compétiteur de son patron à la confiance et à la haute faveur de François Ier [1]. Sous ce seul rapport même, la haute mission de philosophie transcendante appuyée sur le mépris des convenances sociales qu'il confie à Panurge, devait désigner explicitement le cardinal Jean, qui, comme le héros du roman, se faisait pardonner ses vices par de hautes qualités.

œuvres de Rabelais, « sous l'extérieur de la folie, un sens profond, politique et philosophique, » qu'on doit se donner la peine d'y chercher. »

Cette recherche, à laquelle s'étaient voués de nombreux commentateurs, tels que Le Duchat, Lemotteux, l'abbé de Marsy, Bernier, etc., n'a pas été dédaignée par d'autres écrivains distingués, plus rapprochés de nous, tels que Morellet, Auger, les derniers commentateurs que nous avons cités, et M. Eusèbe Salvete, qui a déposé, notamment dans la Revue encyclopédique (de juillet 1823), des considérations prises de haut sur cet ouvrage, dont l'interprétation fournira longtemps encore un aliment à la sagacité de nos neveux.

[1] Rabelais lui-même, dans sa lettre XI, écrite de Rome à son Mécènes, l'évêque de Maillezais, en 1535, établit que la faveur du cardinal de Lorraine l'emportait près du roi sur celle du cardinal Du Bellay, qui lui avait cependant rendu les plus signalés services : « Bien vrai est-il, lui mande-t-il à propos de la place de légat, que le roi a présenté au » pape le cardinal de Lorraine ; mais je crois que le cardinal Du Bellay taschera par tous » moyens de l'avoir pour luy : le proverbe est vieux qui dit :

Nemo sibi secundus.

Cette rivalité brouilla les deux cardinaux et causa la disgrâce de Du Bellay qui se retira, en 1547, à Rome, où il construisit un beau palais et faillit devenir pape. Rabelais le rejoignit dans cette ville, et au retour, en 1549, obtint, par l'influence du neveu de ce patron, Eustache Du Bellay, à qui Jean avait cédé l'évêché de Paris, la cure de Meudon, qui le mit en rapport direct et sous la dépendance temporelle du cardinal Jean, seigneur de ce lieu. Pas de doute, d'ailleurs, qu'il n'ait existé entre ces deux illustres contemporains, presque du même âge, des relations que Rabelais continua avec le cardinal Charles, ainsi qu'on le verra plus loin, à propos de la *Sciomachie*.

A l'époque de la scène de Rabelais, vers 1530, le cardinal Jean, qui ne fonda son hôtel de Guise qu'à partir de 1545 [1], devait souvent loger aux Tournelles, comme familier du roi. La direction de l'éducation du duc d'Orléans (Henri II) [2] lui offrait aussi la disposition habituelle de l'hôtel de Reims, où, selon la légende du cardinal Charles, « infinies paillardises se sont commises, et où les pierres, » cabinets et tapisseries en parlaient encore. » Il pouvait donc, sans se déplacer, rendre à son rival d'autorité et d'éloquence, Thomas Morus [3],

[1] Nous avons parlé (pages 185 et 198) de cet hôtel de Guise qui existait encore dans toute sa splendeur à la fin du XVIIe siècle. Germain Brice en parle « comme occupant un » grand terrain rue du Grand-Chantier, ayant une porte à l'antique accompagnée de deux » *grosses tours rondes* (V. note *E*). La chapelle qui se trouve sur la grande porte est or- » née en dedans, dit cet écrivain, de vieilles peintures à fresque, qui sont de ces fameux » maîtres que le roi François Ier fit venir exprès d'Italie pour travailler à Fontainebleau. » Cet hôtel renfermait alors le cabinet curieux du chevalier *de Gainiers*, composé de tout » ce qui peut satisfaire les plus difficiles, en portraits de toutes les personnes illustres, avec » des *dessins* rares et singuliers, quantité de livres d'estampes, des médailles et mille autres » choses uniques assemblées avec une très grande connaissance et avec une patience ad- » mirable (t. I, p. 264). » Ce cabinet fut un de ceux, en petit nombre, dont la transmission à l'état fit profiter les soins privés à la chose publique. Le fonds, dit de Gaignières (et non de *Gainiers*) de notre Bibliothèque Royale, consacre encore cette transmission faite par traité du 19 février 1711. Le chevalier de Gaignières, ancien écuyer du duc de Guise, étant mort en 1715, à l'âge de soixante-dix-sept ans, le roi entra en possession de sa collection moyennant le don stipulé en échange du legs par M. le marquis de Torcy.

[2] Ce doit être à tort que la légende attribue au cardinal Charles, né en 1525, les fonctions de gouverneur d'Henri II, né en 1518. En tout cas cette tutelle, comme celle des anciens maires du palais, eût été nécessairement exercée par procuration, et ici le cardinal Jean aurait été le véritable gouverneur.

[3] Thomas More (en latin *Morus*), né en 1480, se distingua de bonne heure par la force de ses études. Elu au parlement d'Angleterre, dès que son âge lui en ouvrit l'accès, et successivement membre du conseil privé d'Henri VIII et grand chancelier d'Angleterre, il fit toujours preuve de talens, de vues élevées et d'une noble indépendance qui lui coûta la vie. L'allusion de Rabelais pourrait se rapporter aux conférences de Cambray, où Morus stipula chaudement les conditions du traité de 1529, et peut-être encore aux controverses que cet homme d'état, prêtant sa plume à son souverain, établit sous le nom de Thomas Rosseux, avec le grand réformateur Luther, dépassé plus tard par Henri VIII. Rien de plus révoltant que l'ingratitude de ce roi pour les quarante années de bons services de Morus; rien de plus déchirant que les scènes pathétiques qui signalèrent les quatorze mois de captivité de cet illustre stoïcien. Hilarion Coste, dans ses *Eloges des Dames illustres*, paie, comme l'a fait depuis Madame la princesse de Craon, un juste tribut d'admiration à la conduite de Marguerite, fille de l'ex-chancelier, voué à l'échafaud, « qui, pour parve- » nir à son père, avait feint, dans une lettre ostensible, de l'amener à reconnaître le ma-

l'hospitalité que ce dernier accorda à Erasme [1]. En tout cas, la désignation de l'Hôtel de Cluny, alors sous la dépendance du cardinal Jean de Lorraine, formerait une de ces indications positives, comme celles qu'on trouve en si grand nombre dans les trois premiers livres de Rabelais, et qui, jetées sans importanee apparente dans l'ouvrage, n'y sont pas moins plaeées à dessein, eomme pour ramener au but à travers les détours et pour rappeler au leeteur « qu'il doit soigneusement peser ce qui est déduit dans » ce livre [2]. » Il se pourrait d'ailleurs que Rabelais eût *retranché* un des tenans de cette lutte mimique, évidemment dirigée eontre les prétentions et les habitudes « des sorbonieoles sophistes », derrière nos eréneaux alors intaets, pour mieux spéeifier, par le rapprochement des deux hôtels, l'allusion aux grimaees et formules des exercices de la Sorbonne que ce *docteur* bat en brèche à toute *occasion* [3], ce qui contribua sans doute à la censure de 1552.

» riage d'Henri VIII avec Anne de Boleyn, » et qui, réduite à ne pouvoir embrasser Morus que sur le ehemin de l'échafaud, parvint du moins, par d'énormes sacrifices, à arracher aux bourreaux les reliques mutilées de son père et eneourut une persécution personnelle par eet acte sublime de devouement filial.

1 Sir Thomas et Erasme étaient liés par des goûts sympathiques, des études analogues et par des relations épistolaires, mais sans se connaître autrement. Dans un voyage que ee dernier fit en Angleterre, se trouvant invité chez le lord-maire avant d'avoir pu faire sa visite à Morus, il fut tellement frappé de la pénétration et de la justesse de diseussion d'un des eonvives, qu'il s'écria : *aut tu Morus es, aut nullus!* apostrophe à laquelle Morus riposta en reconnaissant également dans son adversaire, son ami Erasme, qu'il emmena dans son hôtel.

2 C'est ainsi, par exemple, qu'il désigne par leurs noms plusieurs savans de son sieèle, et qu'après avoir multiplié les allusions plus ou moins transparentes sur le pape Jules II, Rabelais arrive à le placer nominativement en enfer, à le créer erieur de petits pâtés et à parler (liv. II, chap. XXX) « de sa grande et bougrisque barbe, » et que, pour eiter un autre trait entre mille, notre bon roi Louis XII, aimable conteur et qui aimait, comme Caton, à réchauffer sa vertu par le vin, est si exactement personifié dans Grand Gousier (*Gargantua*, l. II, ehap. III), « comme bon raillard en son temps, aimant à boire net au- » tant que homme qui lors fust au monde,» selon l'apostrophe de Ferdinand le Catholique : « Il a menti, l'*ivrogne*, etc, ete. »

3 Rabelais poursuit à tout propos le pédantisme de la Sorbonne avec la même liberté et sans plus de voiles qu'il n'en emploie dans ses attaques contre les chats-fourrez (le parlement), les apédeftes (la ehambre des eomptes), les papimanes, les monachaux, les clergaux, etc. Son Panurge se permit même des atteintes plus direetes à la dignité de la grande fondation de Robert Sorbon, notamment « le jour que l'on avait assigné à touts

N'ayant pas à exercer sa causticité sur l'ordre inoffensif de Cluny, et contre la résidence purement personnelle de l'abbé de cet ordre, comme il le fit contre *l'abri même* que le cardinal Du Bellay lui conserva jusqu'en 1549, à *Saint-Maur-les-Fossés*, en décrivant l'abbaye des Thélémites, qui « beuvoient, mangeoient, travail- » loient, dormoient quand le desir leur venoit, dont la règle n'estoit » que cette clause : fay ce que voudras, » il se borne à placer Thaumaste en tête-à-tête avec le concierge de notre Hôtel [1], à qui ce savant clerc dit pour toute consigne : « Donnez ordre que beuvons » je vous prie et faites tant que nous ayons de l'eau fresche pour » me gargariser le palat, » précaution, ce semble, superflue pour un exercice « *de loquela per gestum digitorum* [2] ».

Après avoir payé ce tribut, peut-être abusif pour nos lecteurs,

» les théologiens de se trouver en Sorbonne, et où Panurge fist une tarte bourbonnaise » composée d'ails, de gabbanum, de assa-fœtida, de castoreum, et la destrempit en sauce » de bosses chancrues, et de bon matin en gressat et oignit fort le treillis de Sorbonne, en » sorte que le diable n'y ait pas duré. »

1 On peut s'étonner que Rabelais, en citant l'Hôtel de Cluny, n'ait rien dit de l'effet remarquable de cet édifice, à cette époque surtout ; car cet esprit universel n'était rien moins qu'étranger aux beaux-arts ; témoin le désir qu'il manifesta, lors de son premier voyage à Rome en 1534, de publier la description des monumens de cette ville, qu'il trouva ensuite assez complète dans *Marliani* pour se borner à faire réimprimer cet ouvrage. On remarque aussi l'emploi d'un langage technique assez curieux pour être cité, dans plusieurs de ses descriptions et notamment dans celle ci-après de la constructuion idéale de l'abbaye de Thélème : « Bastiment cent fois plus magnifique que n'est Bonnivet, ne Chambourg, ne » Chantilly. Au milieu estoit une merveilleuse vis de laquelle l'entrée estoit par le dehors » du logis, etc. Le second estage estoit voûté à la forme d'un anse de panier, le reste em- » brunché (plafonné) de guy de Flandres à forme de çuls de lampe. Le dessus couvert » d'ardoise fine avecq l'endossure de plomb à figure de petits mannequins (ornemens d'ar- » chitecture) et animaux bien assortis et dorez, avecq les goutières qui issoient hors la mu- » raille entre les croisées, peintes en figures diagonales d'or et d'azur jusqu'en terre, où » finissoient en grands eschenaubx qui touts conduisoient en la rivierre par-dessous le » logis. »

2 On pourrait croire que Montaigne avait en vue et prenait, pour ainsi dire, au sérieux cette scène burlesque, lorsqu'on lit au chapitre XII (de son livre II) l'énumération de toutes les ressources qu'offre l'art mimique, sur lequel il a d'ailleurs été publié de nombreux ouvrages depuis celui de Roscius, dont nous avons parlé au chapitre 1er (pag. 80). La seule action des mains, comme manifestation de la pensée pour requérir, promettre, congédier, menacer, etc., offre, selon Montaigne, plus de soixante moyens d'exprimer des sentimens divers. Le livre de Béda : *De numeris et signis*, traite de cet art *ex professo*.

aux supputations conjecturales sur un hôte fantastique, reportons leur intérêt sur le titulaire réel de notre Hôtel à cette époque, sur le galant et magnifique cardinal Jean, que la force des choses, à défaut de tradition textuelle, nous y montre, dans la pompe que comportait sa position, sa fortune et sa libéralité, environné de cet essaim de grands artistes ultramontains appelés ou accueillis par François Ier, surtout depuis 1530. Alors même que nous n'aurions pas trouvé la preuve irréfragable, que nous donnerons plus loin, de la disposition de ces grands artistes à cultiver les bonnes grâces du souverain par un intermédiaire aussi puissant, et de leur assiduité près d'un prélat éclairé, riche et libéral, exploitant d'ailleurs leurs talens pour son compte dans son beau château de Meudon, le seul soin de leur intérêt personnel et la leçon de tous les temps, de cette époque comme de la nôtre, nous montreraient ces illustres émigrans de l'art groupés autour de l'ami du prince, et cherchant, à l'envi l'un de l'autre, la faveur à sa source, dans l'espoir d'une dérivation plus abondante [1]. Ainsi, notre Hôtel, déjà si riche en souvenirs de ce genre, devint pendant vingt ans le foyer où s'élaborèrent entre les grands Florentins et notre *second Médicis*, tant de belles conceptions d'art de cette grande époque, et en même temps le théâtre des intrigues et des ambitions rivales de ces grands maîtres *in utroque :* ainsi l'humble manoir affecté seulement d'abord aux exercices religieux, puis transformé à deux reprises en résidence royale, se trouva, par une nouvelle métamorphose non moins digne, le centre de gravitation et en quelque sorte le refuge de cette exubérance artistique italienne [2], qu'avait fait surgir la soif de gloire de Jules II

[1] La protection du cardinal Jean ne s'étendait pas seulement aux artistes. Clément Marot, dans son épître XXVII de 1529 au révérendissime cardinal de Lorraine, lui demande sa protection et le droit de pouvoir le louer

De l'avoir faict de néant quelque chose.

et lui dit :

Plaise vous donc, noble fleuron royal.

par allusion aux prétentions de la maison de Lorraine sur le royaume de Jérusalem, voire même peut-être sur l'empire de Charlemagne, dont les princes lorrains se prétendaient descendans directs.

[2] Le refoulement sur l'Occident, et particulièrement sur l'Italie, par suite de la prise de Constantinople par Mahomet II, en 1453, des artistes grecs, effarouchés des traditions musulmanes, ne contribua pas peu à préparer cette pléthore.

et le goût éclairé de Léon X, lorsque, troublée dans ses enfantemens par le choc des armes (le sac de Rome en 1527), et par les dissensions intestines [1], elle vint chercher en France un aliment qui manquait à ses besoins, depuis surtout qu'à la sordide parcimonie d'Adrien VI et aux embarras guerriers et financiers du plus généreux Clément VII, avait succédé la froideur relative de Paul III.

Qu'on se figure, dans une telle occurrence, les fiers dédains que durent subir de la part des chefs, à plus forte raison des élèves de

[1] C'est ce qu'explique bien ce passage de Vasari (t. VI, p. 296, édit. de Sienne de 1774) sur les motifs qui disposèrent il Rosso à passer en France, «où il avait toujours » eu le caprice de finir sa vie », et où, selon l'expression du même Vasari, cet artiste, dont le mérite n'avait pas été apprécié dans son pays, « trovo egli pure in Francia chi per » quelle (fatiche), lo riconobbe. »

« Ma l'anno 1530 essendo l'assedio intorno a fiorenza, ed essendo gli Aretini per la » poca prudenza di papo altoviti rimasi in liberta, essi combatterono la cittadella (*V.* note *E.*) » e la mandarono a terra, e perche quei popoli mal volontieri vedevano i Fiorentini, *il* » *Rosso* non si volle fidar d'essi, e se n'ando al borgo S. Sepolcro, lasciando i cartoni e » i disegni in citadella. »

Peu de temps après, dit le même écrivain, pressé par la misère qu'éprouvent tous les artistes qui travaillent en *Toscane*, et généralement *dans leur pays*, il Rosso résolut de venir chercher les encouragemens de François Ier; il apprit en conséquence le *latin*, se rendit à Venise, et de là en France : « Dove fu con molte carezze dalla *nazione* fiorentina ricevuto. » Ce qui prouve que notre grand roi avait déjà donné asile, à cette époque, à toute une *nation* artiste de ce pays, qui paya cette hospitalité par des travaux assez remarquables pour justifier, jusqu'à un certain point, son outre-cuidance.

En général, ce fut plutôt par suite de dégoûts que comme missionnaires zélés de l'art, que la plupart de ces grands artistes vinrent habiter la France. Sans la froideur que lui témoigna Léon X, après ses démêlés avec Michel-Ange, Léonard de Vinci n'aurait pas quitté l'Italie. Maître Roux nous arriva, comme on voit, chassé par la faim; et le séjour de quatre années, si utile pour nos arts, que fit en France Benvenuto Cellini, que nous allons voir un des habitués de notre Hôtel, fut également tout accidentel et déterminé par la position critique, où la violence, les duels, les meurtres même de ce fougueux artiste l'avaient placé. Il reconnaît à plusieurs reprises, notamment (t. II, p. 131 de ses Mémoires, édit. d'Audot), « *qu'il devait la vie* à François Ier, qui l'avait retiré de sa prison » (le château Saint-Ange), en sollicitant de Paul III son élargissement par l'intermédiaire de l'ambassadeur Montluc, et proclame que « ce prince lui avait donné occa» sion d'exécuter les ouvrages les plus étonnans que jamais ait fait un artiste. » Ailleurs (pag. 69) sa reconnaissance se manifeste d'une manière encore plus énergique par ces mots « Je puis, en vérité, dire que ce que j'ai fait de beau et de bon est l'œuvre de ce roi » merveilleux. »

Les services que ces grands artistes italiens rendirent à notre pays furent donc au moins réciproques.

cette grande école, imbue des préventions d'*Alberti* et de *Vasari*, nos constructions *tudesques*, selon l'expression de ce dernier, et empreintes, d'après l'anathème d'Alberti sur la forme de l'arc *tiers point*, d'un cachet de bizarrerie propre à faire seulement les *délices des ineptes*.... ! Mais qu'importe ici le sourire dédaigneux de ces grand artistes abusés par leurs principes d'école, aveuglés par leur gloire, puisque le temps est enfin venu de rendre une justice complète, quoique tardive, à ces constructions féeries, élevées et décorées par notre art français, trop modeste alors, même pour formuler ses titres. Bornons-nous, en adversaires généreux, à tirer gloire pour notre Hôtel d'avoir vu se ranger dans ses murs, sous l'aile protectrice du célèbre abbé de cette époque, et ce maître Roux (*il Rosso*), à qui ses manières, son langage « il parlare et la » maniera », autant que son beau talent de peintre et d'architecte, obtinrent de la générosité de notre roi les moyens de vivre en seigneur « e viveva da Signore », et qui, exilé de Toscane par la misère, puis devenu riche en France, y succomba à quarante-cinq ans, en 1541, au remords d'avoir accusé faussement un ami d'un vol d'argent; et son illustre rival, dont la mission en Italie, en 1543, nous procura les premiers moules de cent vingt-cinq chefs-d'œuvre antiques : le Laocoon, l'Apollon, etc., que la victoire nous fit voir de près, doublant ainsi l'amertume des regrets laissés par les chances contraires; ce grand Primatice, qui régna si longtemps et si habilement sur nos arts, mais dont le premier soin, pour régner sans partage, fut, après la mort del Rosso, de détruire les belles peintures faites à Fontainebleau, par ce dernier, dans la galerie dite des Réformés, à la porte dorée, etc., pour y substituer les siennes « sono state disfatte, etc. » (t. VI, p. 301); et surtout ce type perpétuel du grand artiste, dans ses talens, ses passions et son inconstance, ce colossal Benvenuto Cellini, aussi parfait dans l'exécution de ses bronzes gigantesques que dans le travail microscopique du fermail de la chape de Clément VII [1], et qui, gorgé d'or et de

[1] Cellini parle longuement, dans son Traité de l'orfévrerie, de ce fermail d'or ciselé, orné de pierres fines et de sculptures en bas-relief et en bosse. Voici la description qu'en donne Vasari (t. II, p. 108 et 109) : « Fece un bottone da piviale bellissimo, accomodatovi » oltimamente una punta di diamente intorniata da alcuni pulti fatti di piastra d'oro : e un

bienfaits, quitta, en 1545, malgré ses promesses [1], la France et le prince qu'il appelle *son grand roi*, son seul bienfaiteur, pour venir mourir à Florence, de misère et d'envie.

Sans nous arrêter autrement ici à d'autres noms d'artistes italiens dont longue serait la kirielle [2], nous trouvons, dans les *Mémoires*

» dio padre mirabilmente lavorato. » De ses grands travaux exécutés en France, tels que le projet de fontaine dont la figure principale représentant François Ier sous la figure de Mars, avait 54 pieds; le Jupiter d'argent qui lui valut mille écus d'or, les ornemens de la porte de Fontainebleau, etc., il ne nous reste que la figure en bronze d'une nymphe placée dans le cintre de cette porte, bas-rief recueilli dans notre beau Musée. Quant à ses vases, salières d'or et d'argent, etc., d'un travail qui centuplerait et au-delà aujourd'hui le prix de la matière, ils ont subi, pour la plupart, la transformation en valeur purement nominale que subiront toujours, viennent les révolutions, les plus beaux chefs-d'œuvre de ce genre. On cite cependant, comme conservée et comme existant encore aujourd'hui au Belvédère à Vienne, la salière d'or représentant la *Terre* et l'*Océan* et les quatre Heures du jour, que ce grand artiste exécuta pour François Ier et dont Charles IX fit présent à l'archiduc Ferdinand d'Autriche. Mieux vaut encore cette migration que le sort que cet inestimable bijou n'eût pas manqué de partager chez nous avec les autres admirables pièces d'orfèvrerie de Louis XIV et de Louis XVI. (*V.* chap. XVII.)

1 Dans ses curieux mémoires, ce grand artiste parle d'une visite que lui fit le roi dans le château de Nesle, dont il lui avait accordé la possession et la seigneurie, et de l'offre qui lui fut faite d'une abbaye valant 2,000 écus de rente, sorte de récompense fort en usage à ces époques et que François Ier étendit à maître Roux, qui fut pourvu d'un canonicat de 1,000 écus à la Sainte-Chapelle de Paris, et au Primatice, nommé abbé de Saint-Martin de Troyes, quoique comblé d'ailleurs. Nous la retrouverons également consacrée sous Henri II au profit de Pierre Lescot, nommé abbé de Clagny, et de Philibert de Lorme, à qui Catherine donna les abbayes de Saint-Éloi de Noyon et de Saint-Serge d'Angers, et Diane, sans doute, le titre d'abbé d'Ivry, pour ses travaux à Anet, quoiqu'il ne fût que tonsuré, etc.

Charlemagne avait ouvert cette voie en récompensant les services militaires d'Alchuin par d'immenses bénéfices de même nature, mais ce diacre de l'église d'Yorck avait du moins le caractère propre à l'exercice des fonctions qu'on lui conférait.

Cellini convient que, séduit par ces largesses, « il prit alors engagement de travailler pour » le roi jusqu'à ce qu'accablé de vieillesse, ne pouvant plus rien faire, il vive honorablement » avec cette rente, se rappelant toujours d'avoir servi un aussi grand prince. » Sa fougueuse organisation en décida autrement.

2 Nous profiterons toutefois de l'occasion pour dresser un rôle sommaire de quelques-uns des artistes italiens collaborateurs à cette époque de ceux que nous venons de nommer; afin d'abord de tenir registre de ces illustres habitués de notre Hôtel, puis, pour préparer la comparaison que nous établirons plus loin, des désinences ultramontaines qui dominent dans les noms des principaux artistes mis en œuvre par François Ier, avec celles presque toutes *françaises* des architectes, sculpteurs, peintres, etc., collaborateurs de l'*italienne* Catherine de Médicis.

On compte parmi les architectes, indépendamment du *Rosso*, du *Primaticcio* et de *Vi-*

de ce même Cellini, un témoignage bien précieux, que nous avons fait pressentir plus haut, des rapports directs de ce grand artiste avec notre cardinal de Lorraine, comme du goût éclairé pour les arts, de la générosité et du beau patronage que notre hôte exerçait à cet égard près du roi.

Cet artiste, qui se crut plus qu'un homme parce qu'il se raidit impunément contre la puissance, et que l'immensité de son talent le dispensa souvent de recourir à la faveur, ne négligeait cependant pas, à l'occasion, d'en pratiquer les avenues. Dans ce but « il avait » exécuté un petit vase d'argent, d'un travail très riche, qu'il voulait

gnola qui séjourna deux ans en France avec ce dernier et monta à Fontainebleau le plâtre du cheval de Marc-Aurèle, dans la cour qui en a conservé le nom du Cheval-Blanc, *Serlio*, qui, pénétré des leçons de Balthazar *Peruzzi*, se montra dans son art plus grand écrivain qu'habile praticien et qui, mandé par François Ier, dont il avait reçu 300 écus d'or en échange d'un exemplaire d'un de ses ouvrages, laissa chez nous peu de traces de son talent, sa rare modestie l'ayant d'ailleurs porté à préférer pour le Louvre les dessins de Pierre Lescot à ceux qu'il avait préparés : parmi les artistes à la fois sculpteurs et peintres, *Nicolo dell' Abate* ou *da Modena*, qui peignit les figures innombrables de la salle de bal; *Rugieri da Bologna* et *Prosper Fontana*, qui accompagnèrent le Primatice ; et *Damiano* ou plutôt *Domenico dei Barbieri*, qui, comme nous l'avons dit (pag. 202), travailla à Meudon, ainsi que *Ponzio* (Paul-Ponce Trebalti, v. note *F.*) : « che si e portato benissimo. » Ce Domenico est cité (t. VI, p. 301), comme « il migliore di tutti, che e pittore e maestro di stuc» chi eccellentissimo e disegnatore straordinario »; *Lorenzo Naldino*, sculpteur florentin, collaborateur de maître Roux et très distingué par lui; *Matteo del Nassaro*, que Vasari cite (tom. VII, p. 120, et Cellini, tom. II, p. 78) pour les beaux travaux de sculpture et d'orfévrerie qu'il fit pour François 1er; *Ponce Jacquio*, sculpteur, dont on a souvent à tort confondu les ouvrages avec ceux de Paul-Ponce : et parmi les peintres, indépendamment de *Salviati*, dont l'humeur atrabilaire ne put s'accommoder de nos arts et de nos usages; *Luca Penni*, frère de *Gio. Francesco*, dit *il Fattore*, *Bartolomeo Miniati*, Fiorentino, *Francesco Caccianimici*, *Gio. Battista da Bagnacavallo*, *Francesco di Pellegrino*, *Fiorentino*, etc., cités par Vasari (tom. VI, p. 302 et 303).

On pourrait, sans doute, ajouter à cette liste beaucoup d'autres noms, tels que celui de *Francesco di Bologno*, dont parle Cellini (tom. II, p. 106), comme ayant conduit de Rome les moules des statues antiques, et les ayant fait jeter en bronze avec le plus grand soin ; ceux d'*Ascenio*, de *Pagolo*, amenés par le même Cellini; de *Nicolas Belin*, dit *Modena*, de *Laurent Renaudin*, de Florence, de *Luc Romain* et de plusieurs autres Italiens, dont la collaboration aux travaux de Fontainebleau est constatée ; mais, dans le but de cette note, en descendant à ces noms secondaires, il faudrait tenir compte en même temps de plusieurs noms d'artistes français et flamands cités par Vasari lui-même, tels que maître *François d'Orléans*, maître *Simon de Paris*, maître *Laurent Picard*, *etc.*, et ajouter à cette nomenclature beaucoup d'autres noms français cités par M. de Clarac (tom. I, p. 646), mais qui ne nous révèlent que des collaborateurs nationaux d'ordre inférieur.

» *donner* à la duchesse d'Étampes », et qu'il s'empressa de lui porter sur l'avis que cette favorite s'était trouvée offensée de ce que, dans une visite faite par le roi à l'hôtel de Nesle, ce prince avait pu admirer, sans elle, les divers modèles préparés pour Fontainebleau. Mais laissons parler sur cette circonstance, qui date de 1543, l'artiste lui-même, ou plutôt son traducteur, M. Farjasse (t. II, p. 59, 66 et suiv.) : « Je pris le beau petit vase que j'avais fait pour elle, » pensant par ce moyen regagner ses bonnes grâces. Je le portai » donc avec moi. J'en parlai à une de ses femmes, et je le lui fis » voir.... Cette femme me fit des caresses infinies et me dit qu'elle » allait dire deux mots à Madame, qui n'était pas encore habillée. » Elle se rendit près de sa maîtresse qui lui répondit avec humeur : » *Dites-lui d'attendre*. Je l'entendis, je m'armai de patience, ce qui » m'est *très difficile*, et j'attendis, sans m'impatienter, jusqu'après » son dîner. Comme il se faisait tard, la faim me fit tant mettre en » colère que je n'y pus résister, je lui donnai mille malédictions » du fond de mon cœur, puis je sortis. J'allai voir le *cardinal de* » *Lorraine*, à qui je fis présent du vase, et je le priai d'une seule » chose, *qu'il me maintînt dans les bonnes grâces du roi*. »

Nous acquérons ainsi la preuve que Cellini était en relations familières avec le cardinal Jean de Lorraine, le seul de cette famille qui fût revêtu, en 1543, de cette dignité de l'Eglise, que son neveu Charles n'obtint qu'en 1547, et que ce subtil Florentin le considérait comme le Mécène des artistes, et comme jouissant encore auprès du roi, mais non plus à titre de compagnon de plaisirs transformés en souffrances, d'une influence au moins égale à celle de la duchesse d'Étampes [1].

Suivons le récit, qui ne sera pas sans intérêt pour nous, de cet impatient donateur, plus excusable, il est vrai, d'après l'impolitesse marquée dont il fut l'objet, que le grand prince « qui *faillit* se » fâcher pour avoir *failli* attendre. »

« Le cardinal me répondit que cela n'étoit pas nécessaire, mais

[1] Le crédit du cardinal Jean, auprès de François Ier, surpassait même celui du connétable de Montmorency, ami d'enfance du roi, avant sa disgrâce. Les écrivains remarquent que notre hôte traitait le connétable comme eût fait un fils de France. Il lui écrivait : « Monsieur le connétable », et ce dernier le traitait de Monseigneur (*V.* Lettres, etc., de Ribier, p. 404).

» qu'il le feroit avec plaisir quand l'occasion s'en présenteroit; puis » il appela son trésorier et lui parla à l'oreille. Celui-ci attendit que » je fusse sorti de chez le cardinal, puis il me dit : *Venez avec moi,* » *je vais vous donner un verre de vin.* »

Ici Benvenuto et le trésorier rappellent bien Thaumaste demandant au concierge du même cardinal « *du vin pour se gargariser le* » *palat.* »

Cellini se montra plus exigeant. Il pria « qu'on joignît *un peu de* » *pain* au verre de vin, étant resté à jeun depuis le matin de bonne » heure à la porte de la duchesse d'Étampes, pour lui offrir son vase, » dont Dieu a voulu, ajoute-t-il, que j'aie fait présent à quelqu'un » qui le mérite beaucoup mieux qu'elle. »

« Pendant que prêt à tomber sans connaissance, poursuit-il, je » m'efforçois pour lui dire ces mots, on m'apporte du vin délicieux » et d'excellentes choses pour une collation, tant que je me res» taurai le mieux du monde. Je repris mes forces; ma mauvaise » humeur se dissipa. Ce bon trésorier m'apporta cent écus d'or; » mais je ne voulus pas absolument les recevoir. Il alla en rendre » compte au cardinal, qui, après lui avoir fait des reproches, lui » ordonna de me les faire accepter de force, sous peine d'être banni » de sa présence. Le trésorier revint vers moi tout consterné, disant » que jamais le cardinal ne l'avoit tant grondé, et il voulut me » donner cet argent; je fis quelques difficultés, il se mit alors fort » en colère, je finis par le prendre. Le roi apprit tout ce qui s'étoit » passé et il en plaisanta devant Madame d'Étampes, qui s'irrita » encore davantage contre moi et manqua me faire perdre la vie, » comme je le dirai plus loin [1] ».

[1] L'animosité de cette favorite, qui, selon Cellini, disait en elle-même : « Comment! je gouverne le monde, et un homme de rien tel que celui-là ne fait pas de cas de moi! » poursuivit cet artiste en toute occasion, à son hôtel de Nesle, où, « par les moyens que « les femmes emploient auprès des hommes, » elle obtint du roi l'installation dans une partie des bâtimens, d'un distillateur « qui avait donné à la duchesse plusieurs eaux de « senteur d'une grande vertu pour lui rendre la peau lisse, » invasion que Cellini repoussa par des moyens violens dont il rendit compte au roi, qui se prit à rire et fit expédier, le 15 juillet 1544, une seconde donation sans réserve du château de Nesle, à Fontainebleau, où la duchesse, après avoir fait placer le Jupiter d'argent dans la galerie peinte par le *Rosso*, au milieu des bronzes moulés sur l'antique par les soins de Bologno, dans

Cette dernière scène se passa à Meudon ou dans un autre château, car Cellini termine son récit principal en disant : « Je revins à Paris le soir même » ; mais elle prouve toujours une habitude de relations étendues nécessairement à la résidence d'hiver du cardinal.

En voici sans doute assez pour établir ce que fut le cardinal Jean de Lorraine, trop souvent confondu avec son neveu, et ce que dut être l'Hôtel de Cluny dans tout le déploiement de son luxe architectonique et ornemental, comme résidence d'un pareil abbé jusqu'à sa mort, en 1550[1] ; mais de cette époque sa splendeur s'efface, ou du moins ne brille que par lueurs à travers les ombres projetées par la cupidité ou la parcimonie des successeurs du cardinal Jean, comme par les divisions religieuses ou les luttes de partis.

Le cardinal Charles, qui, *d'après la légende*, trouvait que son oncle vivait trop, partagea sa succession ecclésiastique[2], composée de riches et nombreux bénéfices, avec son frère puîné Louis de Lorraine, cardinal de Guise, archevêque de Sens, qu'il venait, par ses intrigues à Rome, de faire revêtir de la pourpre ; mais Charles, archevêque de Reims, et qui dès 1548 avait été nommé coadjuteur de son oncle, comme abbé de Cluny, lui succéda en cette dernière qualité[3], et s'empara en outre de la succession mobilière, fort riche,

l'espoir que la comparaison nuirait à l'ouvrage moderne, retarda malicieusement jusqu'à la nuit la visite du roi, qui, grâce à la précaution qu'avait prise Cellini, de placer au milieu des flammes de la foudre un monceau de *bougies* blanches, fut d'autant plus ravi de l'effet de « cette statue éclairée par des rayons tombant de hauteur ; et enfin en présentant au roi » cet artiste *quelquefois* si pieux en paroles comme un *ennemi du Saint Rosaire,* » crime irrémissible alors.

[1] Il fut frappé d'apoplexie le 10 mai 1550, en soupant à Neuvibourg sur la Loire, au retour du conclave où fut élu le pape Jules III.

[2] Le cardinal Jean avait sans doute fait des dispositions pour ce partage borné à deux des onze enfans de Claude de Lorraine.

[3] « Carolus de Lorraine cardinalis titul. S. Cecilia, a Lotharingis vocitatus cum jam » esset Archiep. Remensis, in coadjutorem Johannis patrui abbatis Cluniacensis postulatus » est anno 1548, cui postea successit (Gallia christiana). »

Il est dit à ce sujet dans la *Harenga* (p. 120) :

Qui coegit avunculum
Cluniacensem resignare
Se que fecit eligere
Per monachorum gratiam,
Faciens conscientiam
Patruum privare censu
Sine ipsorum consensu.

mais grevée, comme nous l'avons dit, « de fortes dettes envers plu» sieurs marchands de Paris spécialement » ; ces créanciers, pour nous servir des termes mêmes de la légende, « s'étant retirés par » devers lui, en obtinrent pour responsc qu'il n'étoit pas héritier, » car il vouloit avoir les biens sans payer, et son frère ne vouloit pas » payer sans les avoir [1] (quant aux bénéfices, l'on sçait que par » une rigueur de droit il ne sont pas obligez aux debtes). Il fit faire, » pendant deux ans, un inventaire de ce qu'il ne vouloit pas, de » bancs, par manière de dire, et quelques vieilles scabelles et » *tapisseries à faire feste*. Si tòt que les marchands de Paris se pré» sentoient devant luy, il me semble, disoit-il, que les poux me » mordent. Une autre fois, c'estoyent des *Anglois* (vieux nom donné » aux créanciers, et remontant, dit Ménage, au temps de l'occu» pation anglaise [2]), des salueurs et donneurs de bon jour; puis, » quand ce venoit à chaque particulier, l'un estoit un usurier, l'au» tre n'avoit pas livré sa marchandise, celuy-cy l'avoit vendue six » fois plus cher qu'elle ne valoit, celuy-là avoit reçu quelque chose » dessus, à l'autre il n'estoit rien deu, c'est-à-dire vous n'aurez » rien. »

[1] Le témoignage de l'historien contemporain, Auguste De Thou, confirme pleinement l'assertion de la satire. On lit au livre III de l'Abrégé de son Histoire universelle (t. I, p. 217): « A la mort du cardinal Jean, le cardinal *de Guise* prit le nom de *cardinal de Lorraine*; » il avait promis d'acquitter ses dettes immenses lorsqu'il posséderait les riches et nom» breux bénéfices de son oncle, mais il manqua de parole à ses créanciers. » Ce sage écrivain, qui forme surtout pour l'histoire de son temps une autorité où Mézerai lui-même déclare franchement avoir puisé ses sources, se montre plus sévère encore ailleurs pour le cardinal, en disant, par exemple, « par *des bassesses indignes* il avait gagné l'amitié de la » duchesse de Valentinois, etc. » Brantôme, dans ses *Dames Galantes* (t. II, p. 416 et 417), reconnaît également que le cardinal Charles, qui était devenu extrêmement riche en 1550, par la mort de son oncle, refusa d'en payer les dettes.

La remarque de l'historien De Thou « que le cardinal *de Guise* ne prit le nom de cardinal » *de Lorraine* qu'à la mort de son oncle, » nous paraît ici très importante, en ce sens qu'elle entraîne, comme nous l'avons dit, l'application au cardinal Jean de tout ce que l'histoire, les chroniques et les satires imputent au cardinal de Lorraine, antérieurement à 1550. Le nom patronimique *de Lorraine* n'appartenait qu'à l'aîné, dans chaque ordre, militaire ou religieux. Cette circonstance peut servir aussi à débrouiller le chaos qui résulte de la désignation alternative des nombreux prélats de ce rang qu'a fournis jusque sous Louis XIII cette illustre famille, sous les noms de cardinaux de *Guise* et de *Lorraine*.

[2] Cette locution remonte très haut, ainsi que l'observe Pasquier dans ses Recherches de

Il y avait aussi loin, sans doute, de cette manière de procéder du neveu, à l'aveugle et excessive libéralité de l'oncle, que de la foi qu'on pouvait mettre dans la loyauté de ce dernier à la méfiance qu'inspirait une promesse du cardinal Charles, dont l'Estoile a dit : « Pour n'être jamais trompé, il falloit croire le contraire de ce que » le cardinal de Lorraine vous disoit » (*Mémoires*, an 1574).

On doit croire que sous une telle direction, l'ordre de Cluny en général, et l'Hôtel de ce nom en particulier, ne durent guère prospérer qu'au profit du titulaire, nécessairement assez sobre, d'après ces procédés mesquins, de pompeuses manifestations.

Ce n'est pas que notre nouvel hôte ne se soit montré à l'occasion « curieux et amoureux des belles choses », mais si l'on en croyait sa légende et la pièce en vers macaroniques : « *Pro repetenda corona* » *aurea, quam abstulit* à Jacobitis urbis Metensis », c'était à peu de frais que ce prélat, mis en garde contre les abus de la libéralité, par l'exemple de son oncle, cherchait à satisfaire ses goûts [1]. Nous

la France, en citant, page 723, ces vers de Guillaume Crétin à François Ier, qui lui avait donné de l'argent pour payer ses créanciers :

Marchans, taquins, usuriers incrédules,
Pour reconnoître ou nier mes sédules
Me firent hier ajourner et citer,
Et aujourd'hui je fais solliciter
Tous *mes Anglois* pour mes debtes parfaire,
Et le payement entier leur satisfaire.

et ce rondeau adressé par Clément Marot à un sien créancier :

Un bien petit de pré me venez prendre
Pour vous payer, et si devez entendre
Que ne vez oncques *Anglois* de vostre taille,
Car à tous coups vous criez, baille, baille,
Et n'ay de quoy contre vous me deffendre
Un bien petit.

Pasquier croit « que dans ce sens on appelait *Anglois* ceux qui pensaient que nous » leur deussions, » par allusion aux prétentions de l'Angleterre, sur la non-exécution de *notre part du traité de Bretigny* pour le rachat du roi Jean, et il s'appuie de l'opinion conforme de Froissard.

[1] On attribua à Théodore de Beze cette pièce imprimée en 1566, adressée « ad reve- » rendissimum et illustrissimum cardinalem de Lotharingiâ, monasterii Cluniacensis abba- » tem commendatorium, per devotum fratrem Vincentium, etc., » contenant une grave imputation qui resta sans réponse. Retiré à Metz, après sa retraite forcée à l'Hôtel de Cluny dont nous esquisserons la scène, le cardinal Charles avait exprimé aux dominicains de

remarquerons, cependant, avant de puiser plus avant dans les nombreuses satires dont ce prince de l'église fut l'objet, et même dans l'histoire qui, à certains égards, n'est pour lui qu'une satire raisonnée et continue, qu'en ce qui touche à notre spécialité, ce cardinal, qu'on peint comme un type de lésinerie et d'avarice, ne se montra pas rebelle aux influences artistiques nécessairement très coûteuses auxquelles l'exemple des rois François Ier et Henri II soumit la France entière, et qu'en embellissant Meudon, comme nous le prouverons, et en construisant son château de Dampierre [1], il ne négligea pas de recourir aux grands artistes italiens, qui, vers le temps de la construction de ce château (de 1550 à 1554), dominaient encore l'art français de toute la vogue de leurs grands talens, accrue de la morgue qui les rehaussait aux yeux des grands de cette époque.

L'un de ces artistes, celui dont la collaboration aux travaux du château de Dampierre est constatée par Vasari (t. IX, p. 154), Francesco Salviati, peintre et sculpteur, expédié à François Ier par Andréa Tassini, nous offrira un nouveau témoignage des caprices, de l'inquiétude d'esprit, de la versatilité et des constantes rivalités que ces grands artistes importèrent en France, où les germes n'en

cette ville le désir d'admirer *à loisir* une fort belle couronne d'or massif enrichie de pierreries que renfermait leur trésor. Ces moines n'avaient rien à refuser à un prélat aussi éminent, et qui, par une précaution digne de sa cupidité, en cédant à Robert de Lenoncourt, pour paraître se conformer aux prescriptions du concile de Trente, les fonctions spirituelles de l'évêché de Metz, avait conservé l'administration temporelle de ce diocèse; il lui conférèrent donc cette couronne, que le cardinal emporta en se rendant à Moulins et de là à Cluny, et qui depuis lors ne reparut plus dans le trésor de Metz.

1 Sur l'Yvette, à six lieues de Paris et à une lieue de l'ancienne abbaye de Port-Royal, ce château était flanqué de tours *rondes* et entouré d'eaux-vives qui circulaient abondamment dans les diverses parties du parc. Il fut remanié par Mansard, qui, comme on pense, en dénatura le caractère et refit la façade. La maison de Chevreuse, à laquelle il appartenait au XVIIIe siècle, descendait de la branche de celle de Lorraine, dont était chef Claude, père du cardinal Charles; un des deux frères du duc de Guise et du cardinal de ce nom, en 1616, était duc de Chevreuse, village assez voisin d'ailleurs du château de Dampierre.

On peut juger aussi de la disposition du cardinal Charles à s'occuper de nos arts, en lisant parmi les articles qu'il fit signer au roi et tous ceux de son conseil, pour les faire passer au concile de Trente, cette disposition :

« Que les *peintures plates* seroient permises dans les temples, *pour l'histoire* seulement, » et que les images en seroient ostées, ou, à tout le moins, que le peuple seroit admonesté » de ne les honorer ni simplement ni relativement. »

sont peut-être pas encore entièrement éteints. La conduite de Salviati fut particulièrement remarquable sous ces rapports : « Sentendo » si, dit Vasari (t. IX, p. 153), Gagliardo e copioso d'invenzione, » e avendo la mano ubbidiente all' ingegno, avrebbe voluto sem- » pre avere opere grandie straordinarii alle mani. . . Essendo vario » e in certe cose poco stabile, quello che oggi gli pacieva, domani » aveva in odio ; e fece pochi lavori d'importanza, che non avesse » in ultimo a contendere del prezzo per le quali cose era fuggito da » molti. »

Cet artiste avait cependant bien arrêté sa résolution, quant à son séjour en France, car, partant de Rome pour n'y plus revenir « *vendè » la casa*, *le masserizie* (ses meubles de ménage), e ogni altra cosa, » eccetto gli uficj che aveva » ; mais arrivé à Paris, où Primatice le reçut très courtoisement, il se fit bientôt connaître en blâmant tout, même les ouvrages de ses plus illustres compatriotes. Ce fut alors que : « aspettando ognuno da lui qualche gran cosa, fu *dal » cardinale di Lorrenna* condotto messo a fare alcune pitture in un » suo palazzo a *Dampiera :* perchè avendo fatto molti disegni, mise » finalmente mano all'opra, facendo alcuni quadri di storie à fresco » supra cornicioni di cammini, e un studiolo pieno di storie, che » dicono, che fu di gran fattura. » Cependant le succès, mérité, selon Vasari, mais surtout les éloges, ne répondant pas à ce que l'artiste attendait de son œuvre, Salviati, dégoûté d'ailleurs des usages de France, sa complexion ne lui permettant pas de « s'avviluppare ne' » pasti (de se gorger de viandes) e nel mangiar troppo e bere [1] », profita d'une absence du roi et du cardinal, pour rompre ses engagemens, en retournant à Rome [2] après un séjour de vingt mois en France.

[1] Vasari nous fournit ici une preuve à l'appui de notre remarque sur la fréquentation de l'Hôtel de Cluny par l'élite même des artistes italiens, qui, après avoir exploité, par leur obséquiosité, le crédit du cardinal Jean près de François Ier, ne négligeaient pas, sans doute, de se rendre favorable, par les mêmes moyens, son neveu Charles, non moins puissant auprès d'Henri II, son compagnon de jeux et d'études ; car il place parmi les causes de la défection de Salviati cette considération : « Dove suo debito era, *secondo l'uso* del paese » e di quelle corti, *farsi vedere e corteggiare,* egli avrebbe voluto e parevagli meritar lo, » essere da tutto il mondo corteggiato. » C'est un changement de rôle sans doute fort agréable, mais qu'il ne dépend pas de soi d'opérer.

[2] Comme Salviati ne fut désigné pour passer en France qu'au refus de Georges Vasari,

Nous ne pouvons dire si le procès qu'engagea Salviati et qu'il gagna contre les intermédiaires (p. 155) qui s'étaient rendus garans du paiement de ses travaux par le cardinal Charles, implique ou non l'avarice ou la bonne foi de ce prélat, aimant à croire que, dans la position élevée où le plaçait, en 1554, la faveur d'Henri II et de Diane, protecteurs des artistes, il n'aurait pas usé, pour des créanciers directs de cette nature, des moyens dilatoires qu'il opposa aux fournisseurs de son oncle.

Considérons maintenant, sous d'autres aspects, et voyons quel fut, sous les rapports de conduite politique, de caractère, de mœurs et d'habitudes, ce nouvel hôte qui régna vingt-quatre ans dans nos murs, et dont la prodigieuse activité, l'ambition sans bornes, la faconde, la jactance et les intrigues [1] dominent l'époque de troubles religieux à laquelle toute sa vie d'homme appartient.

Dans la sage prévision de l'avenir et de l'ascendant que Diane de Poitiers ne pouvait manquer de conserver sur l'esprit timide et benin du Dauphin (Henri II), le premier soin du jeune archevêque de Reims, qui exerçait cette haute fonction depuis l'âge de quinze ans, fut de s'attacher au char de cette favorite, tout en cherchant à diriger celui de l'état, surtout lorsque la mort de François Ier, en

peintre assez célèbre, en même temps qu'écrivain distingué, celui-ci raconte (page 155) que le déserteur de ses engagemens passant par Florence vint le féliciter de ce refus et lui dire de notre pays des choses à en dégoûter ceux qu'une semblable mission aurait le plus séduit. C'est, sans doute, sur de pareils témoignages que ce premier historien de l'art, dont les opinions et les préceptes eurent un si long retentissement, même dans nos écoles, se forma de notre architecture et de nos arts, en général, l'idée peu favorable qui perce dans plusieurs parties de son grand et bel ouvrage. Il est vrai que son cadre (Vie des plus excellens peintres, sculpteurs et architectes) embrassait surtout l'Italie, considérée alors souvent par ses historiens comme souveraine dans ces arts, et que toute excursion sur un sol étranger eût exigé des voyages que Vasari dédaigna de faire. Rendons-lui du moins cette justice, que, par les éloges sans réserve qu'il donne aux encouragemens prodigués par François Ier à ses compatriotes, il solde, autant qu'il dépendit de lui de le faire, la dette de reconnaissance, trop lourde pour plusieurs d'entre eux, qui, comme Salviati, s'acquittèrent en dénigremens.

[1] « Homme tout de feu, dit Mézerai (livre III, page 2), toujours agissant et remuant sans » cesse des intrigues, et (même page) « haut en paroles, néanmoins, craintif ». « Doué, dit » Maimbourg (*Histoire de la Ligue*, tome I, page 12), d'une vaste éloquence natu» relle, le plus hardi à imaginer, mais aussi le plus timide et le plus faible quand il » s'agissait d'en venir à l'exécution et qu'il y voyait du péril. »

1547, en eut fait passer les rênes dans les faibles mains d'un prinee brave et généreux sans doute, mais retenu sous le eharme d'une passion inexplieable, et fort disposé à s'en remettre à d'autres du soin de bereer son amour et ses rêveries astrologiques (voir ehapitre XXVIII).

Que ee fut, ou non, comme l'assure De Thou, par des bassesses indignes que notre cardinal gagna l'amitié de la duehesse de Valentinois, toujours est-il que, selon l'expression du même historien, « elle donna toute sa faveur aux prinees Lorrains ». Les premiers aetes de violenee qui signalèrent l'avénement de Henri II, tels que la disgrâee du eardinal de Tournon, de l'amiral d'Annebaut, du seerétaire des finanees Gilbert Bayard, ete. [1], furent élaborés dans le eonseil de la favorite, que dirigeaient François de Lorraine, duc d'Aumale, et le eardinal Charles, son frère, assez habiles pour avoir eonduit le roi, par eette voie détournée, à répudier à leur égard les legs testamentaires de son père [2].

Nous nous efforcerons, pour remplir toutes nos obligations envers eet hôte de grand renom, de terminer plus loin l'esquisse de sa vie si orageuse, en butte à de si vives attaques de la part des éerivains religionnaires et de leurs éehos, et de peser ees aeeusations dont la violenee même doit être suspeete, pour qui véeut, en temps de troubles, lorsque surtout, eomme iei, l'autorité de quelques grands eontemporains vient rompre la presque unanimité, et jeter au moins des doutes dans les esprits les plus prévenus [3]; mais avant de

[1] De Thou ajoute à ces noms celui de Nicolas Bossut, seigneur de Longueval, fort aimé de François Ier, qui ne racheta sa vie qu'en abandonnant, par une vente simulée, à notre cardinal, sa *belle maison de Marchez*. Nous ignorons où était située cette belle maison.

[2] En même temps que François Ier mourant fit à son fils, dit De Thou (tome I, page 72), un grand éloge de la valeur et de la fidélité de l'amiral d'Annebaut, à qui il légua cent mille livres, *le dernier avis* qu'il lui donna fut « qu'il se méfiât de l'ambition des Guises ».

Ces conseillers hautains, plus puissans que jamais, n'échouèrent près d'Henri II, que dans leur tentative pour continuer l'œuvre de famille qui avait préparé la disgrâce du connétable de Montmorency, rappelé par le nouveau roi, et qui sut se maintenir également dans les bonnes grâces de sa maîtresse. Henri II lui conserva les charges réunies de connétable et de grand-maître, malgré les efforts des princes lorrains, contre lesquels le fils du connétable exerca plus tard, comme nous le verrons, une vengeance propre à confondre à jamais un orgueil moins tenace que celui de notre cardinal.

[3] « Parmy une milliasse de petits livrets, dit Montaigne (liv. II, chap. XXXII), que ceulx » de la religion prétendue reformée font courir, j'en ai veu autrefois un qui, pour alonger

nous livrer à ce soin ; qu'on nous permette, pour finir une autre tâche, de nous arrêter à ce premier période de la fortune de notre nouveau cardinal, qui seul peut correspondre à l'époque des dernières publications de Rabelais, afin de compléter notre rapprochement entre le héros du roman et celui ou ceux de notre *histoire* ; car de ce que nous avons reporté plus haut sur le cardinal Jean les allusions contenues au IIe livre de Rabelais (Ier du *Pantagruel*), dont la publication date de 1533, époque où Charles de Guise n'avait que huit ou tout au plus quinze ans, selon Dauvigny, il ne suit pas que nous cherchions à déshériter ce dernier de l'honneur d'avoir posé à son tour pour ce portrait de famille.

» et remplir la similitude qu'il veut trouver du gouvernement de notre pauvre *feu* roy » Charles neufvième avecques celuy de Néron, apparie feu monseigneur le cardinal de Lor- » raine (Montaigne mort en 1592 publia ses Essais en 1588) avec Sénèque ; leurs fortunes » d'avoir été touts deux les premiers au gouvernement de leur prince ; et quant et quant leurs » mœurs, leurs conditions et leurs déportemens. » Montaigne ajoute : « A mon opinion, il » faict bien de l'honneur audict seigneur cardinal ; car, encores que je sois de ceulx qui » estiment autant son esprit, son éloquence, son zèle envers sa religion, le service de son » roy et sa bonne fortune d'être nay en un siècle où il fust si nouveau et si rare, et quant et » quant si *nécessaire* pour le bien publicque d'avoir un personnage ecclésiastique de telle » noblesse et dignité, suffisant et capable de sa charge (notez que le cardinal Charles était » mort depuis 1574), si est ce qu'à confesser la vérité, je n'estime sa capacité de beaucoup » près telle, ny sa vertu sy nette et entière, ny sy ferme que celle de Sénèque. »

Le contraste qu'offre ici l'indulgence du consciencieux auteur des *Essais* avec la sévérité du non moins véridique De Thou, son ami (voir les Mémoires de ce dernier) et témoin des mêmes événemens, puisqu'ils se trouvaient ensemble à Blois, en 1588, lors du massacre du duc de Guise, ne tiendrait-il pas à la diversité de nuance des opinions religieuses de ces deux grands écrivains ? Montaigne, qui parle ici de la religion *prétendue reformée*, était, comme gentilhomme de la chambre du roi, comme maire de Bordeaux, etc., plus dévoué qu'opposé aux intérêts de la cour et du catholicisme, dont le cardinal Charles s'était constitué le grand missionnaire, quoique sa modération l'ait mis en butte, comme il arrive toujours, aux amis et aux ennemis, ce qu'il exprime si bien par ces mots : *Je fus pelaudé à toutes mains : au Gibelin j'étais Guelfe, au Guelfe Gibelin.*

Le président De Thou, au contraire, ardent défenseur des libertés de l'église gallicane, et qu'on accuse de s'être montré trop favorable à ce qu'il n'appelait que *la nouvelle religion*, dut se montrer plus rigoureux pour les menées qui préparèrent tant de sanglantes mesures, qu'il vit compléter par l'assassinat d'Henri IV, n'étant mort qu'en 1617 ; de là, cette sévère insinuation sur la nature des rapports du cardinal avec Diane : «*Is in arctiorem Pictaviensis » familiaritatem turpibus obsequiis cum se insinuavisset.* » Remarquons toutefois qu'Auguste De Thou, né en 1553, ne put juger que par *ouï-dire* de la nature de ces premières relations amicales, transformées en dispositions hostiles après la mort d'Henri II.

Rabelais, qui mourut, dit-on, en 1553 (l'époque précise de sa mort est incertaine), vit naître et se développer le caractère ardent de l'archevêque de Reims, et poindre sa faveur, comme compagnon de plaisirs d'Henri II, comme cardinal et comme membre du conseil privé du roi. Lors qu'il publia, en 1546, son *tiers-livre* (IIe du *Pantagruel*), Charles de Guise était déjà célèbre, et il se trouvait en possession, depuis deux ans, des biens immenses et de la haute position que lui avait légués son oncle, au 28 janvier 1552 (ou plutôt 1553, d'après le mode de compter antérieur à 1564), date de la dédicace du *quart-livre* au cardinal de Châtillon, protecteur de l'écrivain. Il existait d'ailleurs, à cette dernière époque, des relations suivies entre le cardinal Charles et Rabelais, comme le témoigne l'espèce de poème adressé par lui, de Rome, en 1549, au cardinal de Guise, sous le titre de « *la Sciomachie* et festins faits à » Rome au palais du révérendissime cardinal Du Bellay, pour l'heu- » reuse naissance de monseigneur le duc d'Orléans » (second fils d'Henri II, mais qui vécut peu, malgré les heureux présages prodigués dans le poème); or, à ces divers titres et dans le système des commentateurs, pour qui le *Gargantua* et le *Pantagruel* ne sont qu'un travestissement de la société contemporaine de Rabelais, le cardinal Charles ne pouvait manquer de figurer dans cette dernière mascarade, non encore complétée lorsque son âge et sa position lui permirent d'y jouer un rôle.

Peut-être, dans d'autres circonstances, Rabelais, dont la symbolique n'est pas absolue, puisqu'il nomme tant de masques, tels que le poète Guillaume Cretin, le docteur Rondelet, à peine déguisé sous le nom de *Rondibilis*, etc., etc., eût-il précisé l'allusion plus explicitement qu'il ne l'a fait; mais l'orage qui dès lors grondait sur sa tête, dut le rendre plus circonspect. Lorsqu'on voit, en effet, la censure de Sorbonne et l'arrêt du parlement, du 1er mars 1551 (c'est-à-dire 1552), supprimer ce *quart-livre*, nonobstant les priviléges antérieurs accordés *de visu*, en 1545, par François Ier et Henri II (en 1550), on conçoit ce surcroit de réserve qu'explique d'ailleurs l'auteur dans la dédicace de ce livre même.

Et cependant ce serait ici que nous trouverions, comme nous en sommes déjà convenu, dans des scènes bien plus applicables au

neveu qu'à l'oncle, la satire la plus mordante de la faiblesse d'organisation dont le cardinal Charles avait sans doute déjà donné de premières preuves, en 1552, et la justification de ce qu'en dit Mézerai : « dissimulé, hormis pour le ressentiment des injures ».

Ne semble-t-il pas, par exemple, que Rabelais ait pris la nature, ou si l'on veut, notre cardinal sur le fait, dans une circonstance analogue, soit à la défection de la rue Saint-Denis, où il abandonna ses hommes d'armes pour aller se cacher dans une boutique, soit à l'état *moribondant* où nous le trouverons dans notre Hôtel même, aux cris de mort poussés à dessein, mais sans but plus grave, par les gens du maréchal de Montmorency, lorsque, dans la scène de la tempête du chap. XIX de ce IVe livre (IIIe du *Pantagruel*), on voit frère Jean apostropher ainsi son compagnon, si fanfaron pendant le calme : « Panurge le veau, Panurge le pleurant, Panurge le criart, » tu ferais beaucoup mieux nous aidant ici que là plourant comme » une vache, assis comme un magot ; et Panurge, pour toute ré» ponse, criant : Me voyez-cy à genoils... *confiteor*... votre sainte » bénédiction... *mea culpa, Deus*... Je donne dix-huit cent mille » escus de rente à qui me mettra à terre tout *berneux* comme je » suis... *in manus*... *consommatum est*, etc. [1].

Reconnaissons en même temps que rien ne peut donner une plus complète idée du caractère *dissimulé* et *vindicatif* de notre hôte [2],

[1] Dans la série des autres exclamations dont nous faisons grâce à nos lecteurs, nous relèverons, comme d'une application plus spéciale encore à l'espèce, celle-ci : « plust à Dieu » que présentement je fusse dedans la orque (navire) des bons et beats pères *concilipètes !* » (allant au concile). A l'époque où Rabelais écrivait ce livre, le concile de Trente, ouvert le 13 décembre 1545, et qui avait été transféré à Boulogne, où il avait été interrompu, venait de recommencer dans le lieu primitivement désigné, le 1er septembre 1551. Le cardinal Charles y prit part dès le commencement jusqu'à l'époque (1565) où nous le verrons faire son entrée à Paris, au retour dudit concile. L'allusion de Rabelais paraissait d'autant plus positive qu'il semble, au chap. V du même livre, critiquer les retards, ajournemens et translations qu'avait déjà subis en 1552 cette grande convocation, en la plaçant « dans le pays de Lan» ternois, où estoit l'assignation du chapitre général des Lanternes (sans doute les lumières du siècle), « et où l'on faisoit grand apprest, comme si l'on y dust profondément *lan*» *terner*. »

[2] Voici quelques preuves prises au hasard parmi tant d'autres. On lit, dans la Guerre Cardinale : « Charles, cardinal de Lorraine, désirant recouvrer la réputation qu'il avoit » perdue à Paris, au mois de janvier, et ne pouvant plus abuser ni les étrangers, ni les

que les scènes des chap. V à VIII du même livre, où Panurge, après avoir dévoré froidement la raillerie de Dindenaut, l'excitant même à poursuivre pour mieux jouir de la vengeance qu'il machine cependant, triomphant de lui-même, dit ironiquement au marchand qui se noie avec ses moutons : « Nage, Dindenaut, en riant sous » barbe, dit Rabelais, parce que jamais on le vit rire en plein, que » je sache. »

Concluons donc que si l'on persiste à trouver dans Panurge le cardinal de Lorraine, il faut se résigner à voir à la fois, comme l'indiquent, un peu trop vaguement il est vrai, les derniers commentateurs, l'oncle et le neveu se succédant dans ce rôle, chacun dans la limite de la portion de sa carrière qui se rattache aux diverses époques de la publication de la satire; et pour en finir avec cet

» naturels français sous la fabveur d'un vain crédit qu'il s'y estoit toujours vanté y avoir, » délibéra, au commencement d'avril, d'*exciter quelques esmotions*.... Pour faire voir » qu'il est favorisé de l'empereur, il impetra une sauve-garde en qualité d'administrateur » du temporel de l'évesché de Metz (car du spirituel il s'en soucie peu), par laquelle l'em- » pereur le prend avec sa famille, etc., en sa protection. Le sieur de Salcede, bailly de » l'évesché de Metz, etc., s'opposa, au nom du roi, à la publication de cette sauve-garde. »

Le sieur de La Planche, auteur, dit-on, de la légende de ce cardinal et de sa famille, dans son Histoire de François II, écrite, il est vrai, sous la même inflence, cite plusieurs traits de dissimulation et de cruauté rentrant dans le caractère que montre ici Panurge. Il nous peint surtout (pag. 727 et 728, éd. de 1576) la joie du cardinal, à la nouvelle que l'amiral était disposé « à rendre raison de sa foy en la présence du roy ; il en fut très aise, espérant avoir » trouvé prompt moyen de *lui faire procès*, et de ce pas alla au roy, et lui dit *par moqrie*, » devant sa mère, qu'il lui avoit ce jour-là acquis un des meilleurs serviteurs du monde, » lequel desvoyé de la foy, estoit prest à retourner au sein de la sainte église catholique » romaine. » *Voir* aussi (pag. 628 et suivantes) ce qu'il dit de la conduite du cardinal envers Groslot, baillif d'Orléans, dont il convoitait la dépouille pour les siens ; et (pag. 397 et suivantes) l'entrevue de l'historien même avec la reine-mère, à Saint-Léger, « le cardinal » estant caché derrière la tapisserie, etc., etc. » Moyen qu'il affectionnait, car on le voit ailleurs proposer au prince de Condé d'en faire usage pour arracher des aveux à la confiance.

Cette anagramme qu'on publia sous son nom, cardinal de Lorraine,

Hardi larron se *cèle*,

prouveraient que sa dissimulation était proverbiale : de même que sa conduite avec le conseiller Anne de Bourg, et surtout les massacres qui suivirent la découverte de la conspiration de la Renaudie, les cadavres pendans aux créneaux du château d'Amboise, témoigneraient du raffinement de sa vengeance, suivie d'une apparence de douceur, qui, dit Dauvigny, « ne trompa personne. »

inépuisable texte à commentaires, avec cet ouvrage tout *moyen âge*, s'il en fut, malgré sa date, et qui à ce titre ne nous a déjà que trop occupé, exprimons toute notre pensée sur la portée générale de ces applications, en la faisant suivre d'un vœu que ne manqueront pas d'exaucer quelques-uns des habiles et ardens philologues voués de nos jours à l'exploration de nos fastes littéraires et de nos annales historiques dans la direction toute positive donnée par les maîtres actuels aux nouvelles études.

Pour que François Ier et Henri II, qui prirent le soin de se faire lire l'œuvre de maître François avant d'octroyer leurs priviléges, ne se soient pas reconnus dans la mise en scène des rôles principaux; pour que, malgré l'habileté de Rabelais à donner le change, ils n'aient pas remarqué l'analogie qu'offraient les traits de conduite et de caractère des autres premiers emplois, avec ce que la manière de vivre de ces princes, moins concentrée que chez leurs successeurs, leur révélait nécessairement des habitudes de leurs favoris et des autres grands personnages de leur temps, il fallait que la ressemblance des portraits ne fût pas sensible, même pour ceux qui avaient en même temps les modèles sous les yeux, car ces deux rois, assez chatouilleux en matière d'impiété surtout, n'auraient pas toléré le scandale d'applications trop directes rejaillissant sur eux et sur leur cour. Même réflexion sur le silence qu'observent à cet égard les écrivains contemporains de notre auteur, bien mieux placés que nous pour *personnifier*, s'il y avait eu lieu, les fantômes de cette fantasmagorie idéale [1].

Ce ne fut qu'environ un siècle et demi après la mort de Rabelais, que Le Duchat, aidé des savantes recherches de Bernard de la Monnaie, et sans doute aussi « du véritable Rabelais réformé du médecin

[1] En admettant, comme nous l'avons dit, que dans cet ouvrage ingénieux les diverses *conditions* de la vie sont mises en scène sous des noms empruntés, le président Auguste De Thou (*Commentaire de sa vie*, liv. VI), né l'année même de la mort de Rabelais, n'entend évidemment parler que d'une satire générale, et non de transformations individuelles. Montaigne, dont les épanchemens embrassent tant de remarques contemporaines, ne s'occupe de Rabelais que pour le classer (chap. x du liv. XI), « avec Boccace et *les Baisers* » *de Jean II*, entre les livres *simplement* plaisans, dignes qu'on s'y amuse. »

Le seul écrivain un peu rapproché du siècle de Rabelais, qui ait, à notre connaissance du moins, signalé quelques allusions directes à des personnages du temps, est l'auteur anonyme

» Bernier » qui parut en 1697, s'attachant surtout à la partie technique de l'ouvrage, chercha à expliquer quelques-unes de ces énigmes que La Bruyère déclarait inexplicables ; de cette époque date l'émulation des commentateurs acharnés, comme les y invite Rabelais dans le prologue de son *Gargantua*, « à sucer la substantifique » mouelle de son livre, pour y trouver de très hauts sacremens et » des mystères horrifiques, tant ce qui concerne notre religion que » aussi *l'estat politique* ». En même temps que de nouveaux investigateurs, Geulette et Jamet aîné, s'occupaient d'ajouter des remarques à celles de Le Duchat, l'anglais Lemotteux publiait en 1708 un *Commentaire* étendu présentant un système complet d'explications, grâce auquel le roman devenait de l'histoire en action ; mais ce système, qui repose sur une connaissance approfondie de nos annales, n'a pas résisté, sous beaucoup de rapports, aux démonstrations de nouveaux commentateurs tels que le père Niceron dans la *Vie de Rabelais*, l'abbé de Marsy, l'abbé Pérau, dans leurs *Rabelais moderne*, et surtout aux aperçus d'autres érudits plus rapprochés de nous, tels que l'abbé Morellet dont les remarques n'ont pas été publiées, Ginguené, Auger, Salverte, Esmangart et Eloy Johanneau, etc., qui ont également arrosé cette friche de leurs sueurs sans autre résultat que la substitution de nouvelles *conjectures* aux anciennes.

Où s'arrêtera cette exploitation conjecturale qui tend à créer une bibliothèque entière de commentaires sur quelques pages ? Le parti le plus sage, peut-être, serait d'en revenir, après trois siècles de débats, à l'opinion d'Auguste De Thou sur ce « *scriptum ingeniosis-* » *simum* », ou à celle de Montaigne sur ce livre « simplement plai- » sant », sans y chercher ce que les contemporains de l'auteur n'y trouvèrent pas. Le talent et le courage dont cet habile écrivain a fait preuve en retraçant avec des couleurs si énergiques les abus inhérens aux diverses conditions sociales de son siècle, malgré les écueils qui

de l'*Alphabet de l'auteur français*, qui cite l'intention qu'avait Gargantua de pendre les cloches de Notre-Dame au cou de sa jument, comme se rapportant à la menace faite par François Ier, de vendre ces cloches pour acheter un collier de perles à la duchesse d'Étampes : mais ces rapprochemens anecdotiques, qui pullulent dans Rabelais, ne consacrent pas l'intention qu'on lui prête d'une allusion suivie, étendue à l'ensemble de chaque rôle.

l'entouraient, n'en seraient peut-être que plus sensibles ; on ne verrait alors dans Rabelais qu'un peintre de mœurs, qui, procédant en maître, a dû prendre d'abord ses types dans la nature, grand atelier de modèles pour toutes les études sur l'homme ; qui, s'inspirant ensuite pour le mouvement de ses figures idéales, mais toujours vraies, comme peintes *ad vivum*, moulées sur nature, du jeu des ressorts qu'il voyait fonctionner de près, sur la grande scène où le plaçaient ses relations de collége avec le cardinal Du Bellay, puisa, comme fit Molière, dans les allures tranchées de quelques hauts personnages de son époque, ces touches de vérité et d'animation qui donnent un caractère de ressemblance même aux portraits de fantaisie.

Que si cependant l'avidité des recherches, la perpétration de l'œuvre entamée et la poursuite sur d'autres traces des résultats échappés à nos devanciers, caractères des études nouvelles et des besoins de notre époque, semblaient offrir à quelques émules des Nodier, des Thierry, etc., la chance de découvrir de nouveaux témoignages incontestables, par l'analyse et la collation de textes non publiés, nous dirions de grand cœur : Honneur à la persévérance éclairée qui, pénétrant, avec un tel but, à travers ces obscurs mystères de génie et d'extravagance, de haute philosophie et de cynique impiété, de morale et d'obscénités, percerait de nouveau les replis et les profondeurs de ce dédale tant de fois exploré mais resté inconnu ! Honneur et gloire à qui parviendrait, soit à rétablir les assises, bouleversées à dessein par l'architecte même de ce grand édifice, soit à démontrer à jamais que les *énigmes* qui, depuis si longtemps, mettent en défaut tant de hautes perspicacités, ont un grand sens, mais pas de mot !

Revenu, après cette nouvelle digression, à l'appréciation sommaire de la conduite politique du cardinal Charles, nous regrettons sincèrement de ne pas lui trouver, même dans l'histoire, des juges moins sévères que le président De Thou, témoin constant des longs débats que domina le nom de ce ministre de François II et de Charles IX, ni de défenseurs plus ardens que Montaigne, réduit à se rejeter sur son *esprit*, son *éloquence*, son *zèle* pour le service de la religion et du roi, qualités que personne ne lui conteste, mais qui

ne racheteraient aucun des griefs qu'on lui impute, si le mot qu'ajoute ce philosophe, « nécessaire pour le bien publique, » ne venait au moins en atténuation de certains d'entre eux.

Ce n'est pas ceux de nos lecteurs qui, par un triste bénéfice d'âge qu'on ne nous envicra pas, ont suivi comme nous dans tout son parcours, politiquement parlant, la longue avenue de cyprès, de lauriers, de roses et de ronces qui nous a conduits où nous sommes arrivés, qu'il convient de prémunir contre le prestige des affections ou antipathies soi-disant nationales, contre l'absurdité de l'axiôme qui assimile la voix du peuple à celle de Dieu : les exemples du funeste résultat qu'eut toujours pour le pouvoir bien assis, l'acquiescement aux fantaisies des masses, la condescendance aux exigeances de parti pour la répulsion des ministres les plus habiles et les plus dévoués, exemples si fréquens dans notre histoire contemporaine, ne manqueraient pas pour justifier l'énergique résistance qu'opposa *avec succès*, pendant vingt-quatre ans, aux attaques des religionnaires, le ministre de rois moins dociles que nos princes contemporains, à l'influence « du miliasse de petits livrets » dont parle Montaigne.

Si l'histoire s'est montrée moins indulgente pour ce premier champion du trône contre le choc des passions religieuses et politiques, que pour ses illustres continuateurs de même robe, l'inflexible Richelieu et le souple Mazarin, c'est sans doute qu'ici les actes privés rejaillirent sur les faits politiques et que la fin ne parut pas toujours justifier les moyens. Le mépris qui s'attache à l'homme influe nécessairement sur le jugement des actes du ministre. Tant de preuves patentes de lâcheté mêlée de forfanterie, de superstition, de fourberie et de cynisme, s'interposèrent comme une ombre sur de nombreux témoignages de services réels rendus à l'état [1] et qui confirment le mot de Montaigne : « nécessaire au bien publique. »

[1] « On peut reprocher au cardinal de Lorraine, dit M. Weiss dans son article de la Bio-
» graphie universelle, d'avoir tenté d'introduire en France l'odieux tribunal de l'inquisi-
» tion, et d'avoir été l'un des premiers chefs (ou plutôt le machinateur) de cette ligue qui
» faillit perdre le royaume (la Ligue proprement dite, appelée d'abord la Sainte-Union,
» ne fut cependant formée qu'en 1576, deux ans après la mort du cardinal Charles); mais
» on doit convenir qu'il avait de grandes qualités. S'il montra un zèle ardent contre les
» novateurs religieux, il n'en mit pas moins à repousser les injustes prétentions de la cour

Les organes alors nombreux de l'opinion comprimée par les mesures du ministre de François II et de Charles IX, ne virent dans la sévérité de quelques actes que la soif du sang [1], et dans les grandes négociations auxquelles il prit part, que le soin d'accroître encore sa haute fortune et celle des siens.

Certes, son ambition ne peut pas plus être mise en doute que son peu de scrupule sur les moyens de la satisfaire; mais le projet qu'on lui prête d'avoir, dès 1555, par le traité qu'il conclut avec le pape, ménagé à son frère les moyens de reconquérir [2] la couronne de Naples, et à lui-même ceux de ceindre la tiare, ne compromettaient

» de Rome. S'il fit adopter des lois rigoureuses, il en proposa d'utiles, entre autres celle » qui ordonnait qu'il ne serait nommé aux places de judicature que sur la présentation de » trois sujets irréprochables et instruits. Il favorisa la culture des lettres, encouragea les » savans par ses libéralités, fonda l'université de Reims, eut part à l'érection de celle de » Pont-à-Mousson, et établit des séminaires dans son diocèse.» La légende offre sur ce dernier point un témoignage d'autant moins suspect que c'est dans la vue de décrier le cardinal qu'elle l'appelle « *Mæcenas* des vilains brouillons Ronsard, Jodelle Baïf et autres poètes » qui commencèrent à entrer en crédit » sous son patronage, et qui « par son entremise, » substituèrent toutes sortes de vilaines chansons et lascive musique aux Psaumes de » David, traduits par Marot, et notamment au 128e, sur lequel Henri II avait fait lui-même » un chant. »

Dauvigny, dans ses *Vies des hommes illustres de France* (t. II, édit de 1759), peint aussi ce prélat sous des couleurs moins ignobles que celles broyées par l'esprit de parti : « La » France le craignait, dit-il; Rome trembla sitôt qu'il parut la menacer; Philippe II, ce » monarque si fier de la grandeur de Charles-Quint son père, et de sa propre puissance, » traita le cardinal de Lorraine, non en sujet d'un autre prince, mais en ami et en égal. Le » cours de sa vie fut presqu'également heureux, si l'on fait consister le bonheur dans » l'abaissement de ses ennemis et dans la victoire des obstacles qu'ils nous présentent. » *Inde iræ!*

[1] Il est vrai qu'après le licenciement des anciennes bandes qu'il n'avait pu parvenir à se concilier, il fit dresser, à l'entrée du palais de Fontainebleau, une potence destinée aux solliciteurs qui continueraient à fatiguer la cour de leur présence; mais on ne dit pas que ce mode de couper court aux importunités des pétitionnaires ait été mis même en essai. Sa participation aux manœuvres qui suivirent l'explosion de la conjuration d'Amboise, est, comme nous l'avons dit, moins douteuse; mais celle que lui prête Chénier, dans la boucherie de 1572, en le chargeant de la bénédiction des poignards, est heureusement des plus absurdes, appliquée à notre hôte, qui se trouvait alors à Rome pour l'élection du pape Grégoire XIII, élu le 13 mai 1572.

[2] Indépendamment des hautes prétentions dont nous avons parlé (p. 215), la maison de Guise se prévalait encore de ses droits au trône de Naples, comme descendant directement de la maison d'Anjou.

pas autrement les intérêts de la France, non plus que l'alliance royale qu'il parvint à conclure en plaçant sa nièce, la fille de notre hôte Jacques V, et de Marie de Guise, l'aimable et infortunée Marie Stuart, par son mariage avec le Dauphin français, sur les marches d'un trône qu'elle occupa si peu de temps, non plus encore que les honneurs presque souverains qu'il se fit rendre, en 1562, au concile de Trente, où son éloquence et ses menées éveillèrent la jalousie du pape.

On lui reproche, également à tort selon nous, d'avoir conduit à *face riante* le jeune roi son neveu au Louvre, après la mort d'Henri II, interrompant ainsi le deuil d'étiquette [1] que Catherine devait subir au logis des Tournelles, et d'avoir ensuite, cédant à des craintes puériles et superstitieuses, *traîné* la famille royale au château de Saint-Germain-en-Laye.

Que ce fût terreur ou prudence de la part des Guise, après un événement qui pouvait révéler un complot, il semble que le voisinage du sol où le roi venait d'être frappé à mort ne convenait plus au séjour de sa famille, ainsi que le prouva plus tard la destruction ordonnée par la reine de l'hôtel même qui rappelait cette catastrophe.

Plut à Dieu aussi qu'on n'eût pas à imputer d'autre grief au cardinal, que le séjour de la cour à Saint-Germain [2], et que cet autre reproche que lui fait la *Légende*, « d'avoir suivi envers ceux de la re-
» ligion l'édit de Julien l'Apostat contre les chrétiens, par la défense

[1] « Et fut cause, est-il dit dans l'*Histoire de François II* (p. 28), que la royne-mère ne
» voulant, quoy qu'il en fust, abandonner son fils tant soit peu, rompit la coustume aupa-
» ravant inviolable, qui portoit que les roynes, advenant le décès de leurs maris, ne dépar-
» toient de la chambre de quarante jours, et ne voyoient clarté de soleil ny de lune, que
» leur mary ne fust enterré. » Il semble qu'à la rigueur Catherine eût pu transporter à Saint-Germain son appareil funéraire, comme fit Marie d'Angleterre, qui vint *pleurer* à l'Hôtel de Cluny Louis XII, mort également aux Tournelles.

[2] Regnier, seigneur de La Planche, auteur à la fois, comme nous l'avons dit, de l'Histoire de François II et de la Légende des Guise, assigne à cette translation de la cour à Saint-Germain, un motif personnel au cardinal, « lequel, dit-il (p. 28 de son Histoire),
» sortant un grand matin de la maison de la belle Romaine, courtisanne renommée du
» temps de Henry, logée en la Cousture de Sainte-Catherine, avoit failli d'être mal traité
» par certains ruffians, qui cherchoient volontiers les chappes-cheutes à l'entour de telles
» proyes ; de quoy estonnée, sa sainteté se persuadant et donnant à entendre que les héré-
» tiques lui dressoient des embusches, *traîna* la cour à Saint-Germain. »

» de *tenir escholes* », comme si ceux de la religion eussent, triomphans, permis aux catholiques de propager leurs doctrines.

Ce qui, indépendamment des vices de notre hôte, flétrit réellement sa vie privée et politique, c'est son ingratitude envers son oncle qui l'avait comblé de bienfaits [1], et même envers le connétable de Montmorency, qui, disent les écrivains contemporains, « avoit protégé les » Guise à la cour, et leur avoit servi de père »; c'est la rapacité dont nous avons déjà cité quelques traits auxquels se joint celui qu'on lui reproche envers sa propre nièce [2]; rapacité étendue, dit-on, au maniement des affaires publiques, et qui expliquerait son exclamation citée par L'Estoile (t. I, p. 22), à la nouvelle de l'issue de la bataille de Dreux (1562) : « Parle-t-on plus à Paris de nous faire rendre » compte? » c'est la conduite qu'il tint, à la mort d'Henri II, avec Diane, dont il avait exploité bassement la faveur; c'est son empressement de courtisan du pouvoir naissant à provoquer les insultes faites à la favorite, par le retrait des pierreries de la couronne [3], et par le

1 Nous trouvons dans l'*Histoire de François II* (p. 433 et 434) une comparaison de l'oncle et du neveu, tout à l'avantage du premier, comme la nôtre. Après avoir dit « que » Charles ne cessa de tirer de dessous l'aisle (du cardinal Jean) tout ce qui lui fut possible, » par une importunité non guerre esloignée de violence, et fit en sorte qu'il ne tînt pas à » lui qu'il ne le mît tout en chemise, » l'historien parle de la conduite que tint l'oncle lors de l'élection du pape Jules III, « en laquelle tout le monde sçait, comme ce cardinal » (Jean) se porta fidèlement, et quant à sa conscience, et quant au royaume de France. »

2 Lors du départ de sa nièce, Marie Stuart, pour l'Écosse, après la mort de François II, le cardinal voulut retenir ses pierreries en dépôt; mais la princesse lui objecta que se hasardant elle-même à tous les périls de mer, elle aurait tort d'avoir plus de peur pour ses bijoux que pour sa personne : « cum se maris periculo committeret, non videre cur mundo » magis quam sibi caveret (Thuanus, lib. XXIX).

3 On sait que lors de la demande qui lui en fut faite, Diane apprenant que le roi vivait encore, s'écria, sans doute dans son indignation contre le cardinal : « Je n'ai donc pas » encore de maître !

Après la mort du roi, « Diane fut chassée, dit La Planche, et lui fit-on rendre les clefs du » cabinet du roy, ensemble ses précieuses bagues qui furent mises en aussi bonnes mains, » à savoir de la nouvelle royne et du cardinal, son oncle. »

La cour était divisée à cette époque en deux « bandes principales : l'une de ceux qu'on » appelait du connétable, l'autre de ceux de Guise. »

Catherine de Médicis « qui, depuis vingt-deux ans, avoit eu tout loisir de considérer les » humeurs et façons de tous ces gens, regardoit ce jeu, et sçut si bien empoigner l'occa- » sion, qu'elle gaigna facilement la partie. » Elle avait à choisir pour trouver un appui, entre Anne de Montmorency, « l'homme du monde à qui elle fut plus redevable, comme à

long exil auquel son ancienne protectrice dut se soumettre sous le règne de son ingrate créature ; c'est la direction vicieuse qu'il donna à dessein, dit-on aussi, à l'éducation de Charles IX [1] ; c'est l'esprit d'intrigue et de vengeance qu'il manifesta même dans des circonstances où l'emploi de ces moyens n'était pas de rigueur ; ce sont ses menées à Rome et avec l'Espagne, dont il rehaussa les prétentions par sa concession au concile de Trente ; ses efforts pour perdre d'Andelot, colonel général de l'infanterie ; et c'est surtout ce mépris des intérêts du pays même qu'il gouvernait, lorsqu'on le vit s'efforcer, en 1565, de détacher de la France son évêché de Metz, comme fief de l'empire, et porter l'audace jusqu'à lever des troupes et commencer des hostilités contre son souverain [2], etc. (*J*).

Rien ne justifie mieux que « cette criminelle démonstration » la portée du mot de Mézerai dont nous avons fait application à la scène de Dindenaut : « Dissimulé, hormis pour le ressentiment des injures. »

L'épisode qui constitua cette offense offre un tel intérêt pour notre Hôtel même, où les princes lorrains, naguère si fiers et si hautains, vinrent dévorer leur humiliation et combiner leurs moyens de vengeance, qu'on nous pardonnera de lui donner quelques développemens.

» celuy lequel seul proprement avoit moyenné son mariage, et depuis empêché que, sous » prétexte de sa stérilité, elle ne fût répudiée », et le cardinal de Lorraine, qui, dans cette dernière circonstance surtout, s'était vivement prononcé pour la répudiation ; mais connaissant le connétable « tellement hautain, que jamais il ne la souffriroit monter jusques » où elle prétendoit, et asseurée de manier à son appétit ceux de Guise, qui lui seroient » non moins redevables que si elle les avoit résuscités du tombeau » (*Histoire de François II*, p. 9, 10 et 11), elle donna toute sa confiance au cardinal, que sa qualité d'oncle du roi, ou plutôt de la reine, plaçait d'ailleurs dans des relations nécessaires avec la reine-mère ; cette préférence ne contribua pas peu à alimenter entre les Guise et les Montmorency l'animosité qui fit explosion dans la scène que nous allons décrire.

[1] Selon la Légende, les principales occupations du jeune prince consistaient « à faire » jouster des coqs, à faire battre des chiens ou à les harer sur cesluy-cy ou cesluy-là, puis » à ouyr des farces, dancer, babiller avec des courtisannes, finalement à jurer et à paillarder. »

[2] « Linières, qu'il avait chargé du commandement de ces troupes, dit De Thou, t. III, » p. 391, assiéga Vic, s'empara de la ville et se disposa à battre la citadelle. Le roi fut » offensé de cette précipitation. La soumission parut alors au cardinal d'autant plus nécessaire, que la cour n'ignorait pas qu'il entretenoit des intelligences secrètes avec les plus » grands ennemis de la France. » C'est cette campagne sans résultat qu'on a nommée la *guerre cardinale*.

C'était au mois de janvier 1565, pendant le long voyage que Charles IX, Catherine et toute la cour poursuivaient dans nos provinces méridionales [1].

Le cardinal Charles, enflé des succès qu'il avait obtenus au concile de Trente, d'où il s'était rendu à Rome, s'acheminait vers Paris, environné de gardes, malgré l'ordonnance de Charles IX, du 13 décembre 1564, qui, pour assurer d'autant l'effet de l'édit de pacification du 19 mars 1563, « défendoit à toutes personnes, de quel-
» ques qualités qu'elles fussent, de marcher en armes dans les villes,
» et enjoignoit à tous les gouverneurs d'arrêter tous les contreve-
» nans, et à tous soldats de leur prêter main-forte, sous peine de la
» hart. »

Il est vrai que, prenant prétexte de l'assassinat de son frère, François de Guise, mort devant Orléans quelques jours avant cet édit de pacification, du coup de pistolet que lui tira Poltrot, le cardinal de Lorraine avait sollicité du roi et obtenu par l'entremise de la reine-mère un droit d'escorte pour sa sûreté personnelle, droit dont il se prévalait, disent les historiens, « pour humilier ses concurrens. »

Ce qui prouverait en effet que notre cardinal attachait à ce privilége un autre intérêt que celui de sa préservation, et cherchait au moins à s'organiser un triomphe [2], c'est ce que dit De Thou (t. III, p. 374), « qu'en passant par Joinville, où résidoit la duchesse sa
» mère, il manda ses amis et invita son frère, le duc d'Aumale, à
» venir au-devant de lui jusqu'à Nanteuil, avec le plus grand nombre
» de leurs créatures qu'il pourroit rassembler, et (p. 375) qu'après
» un court séjour à Soissons, chez le prince de Condé à qui il alla

1 S'il est vrai, comme dit la Légende, que ce fut pendant ce voyage que fut concerté, à Bayonne, le concours du duc d'Albe dans les plans de la ligue, et l'organisation de divers massacres partiels, tristes préludes de la tuerie générale de 1572, qui aurait également été projetée alors, force serait d'absoudre le cardinal Charles de toute participation, *directe* du moins, à ces horribles combinaisons, ainsi qu'à leur exécution, puisqu'il se trouvait à Rome en 1564 comme en 1572.

2 La Légende va plus loin, elle suppose que le cardinal était d'accord avec « les mutins
» de Paris et autres lieux, qui, voyant qu'on couroit sus à ceux de la religion, ne deman-
» dant sinon quelque grand qui les mit en train, pour faire de mesme, joint que le roy
» estoit loin, et en son absence avoit grande envie de remuer les mains et faire un terrible
» ménage. »

» proposer la main de la veuve du dernier due de Guise, eircons» tanee qui donna beaueoup d'inquiétude aux Montmoreney et aux » Coligny, il reneontra le due d'Aumale et toutes les personnes qu'il » avoit mandées, et vint avee eux jusqu'à Saint-Denis, aeeompagné » de Henri, fils aîné du feu due de Guise ».

Le gouverneur de Paris, qui était alors le maréehal de Montmoreney, fils du eonnétable, n'avait garde de négliger eette oeeasion de rabattre l'orgueil des anciens ennemis de sa famille. Quoiqu'indireetement informé, dit-on, du droit exeeptionnel du eardinal, il eonsidéra eomme une offense le peu de soin que ee dernier prenait de le lui notifier. Après avoir informé le parlement de l'état des ehoses et s'être garanti du reproehe d'avoir provoqué une eollision violente en établissant de vains pourparlers auxquels prit part un ami du eardinal, Hurault de Bois-Taillé, réeemment arrivé de son ambassade de Venise, le maréehal prit ses mesures de résistanee.

La eoneession du eardinal s'était bornée à la division de son eseorte en deux parties, dont l'une ayant le due d'Aumale en tête, fut dirigée sur une autre porte. Le prélat hautain poursuivit sa marehe triomphale, et erut avoir surmonté tous obstaeles en résistant impunément à la sommation de mettre bas les armes que lui fit le prévot des maréehaux qu'il reneontra à mi-ehemin de Saint-Denis « à la tête » de ses arehers à eheval revêtus de leurs easaques »; en effet, le prinee de l'Église, eonfiant dans les dispositions de la population eatholique de la eapitale, avait, en gagnant de vitesse, déjoué la stratégie du maréehal, qui voulait l'arrêter à la barrière, et fut réduit à eoneentrer sa ligne d'opérations vers l'église des Saints-Innoeens. Ce fut là, et si près du port, qu'un ehoe imprévu eonfondit en un instant les rêves de gloire du triomphateur; « il y eut, dit De Thou » (p. 378), une ou deux personnes de tuées dans le tumulte. Le ear» dinal, saisi d'effroi, mit pied à terre avee le due de Guise, son » neveu, qui n'étoit eneore qu'enfant, et ils se sauvèrent dans une » boutique. Leurs gens furent éeartés de eôté et d'autre, et Mont» moreney empêeha les siens de les poursuivre ».

Nous n'ajouterons pas à la honte dont ee témoignage trop publie de forfanterie mêlée de eouardise eouvre notre révérendissime, en admettant, avec quelques ehroniqueurs, qu'il aurait porté la pru-

dence jusqu'à se cacher dans l'arrière-boutique sous le lit d'une servante : il suffit, pour peindre sa triste déconvenue, de compléter le récit du grave De Thou, qui, bien qu'âgé seulement alors de douze ans, aurait pu se trouver témoin de ces scènes, dans lesquelles intervint, comme président du parlement, Christophe De Thou, son père [1]. « Quand le soir fut venu, le cardinal, accompagné seulement de » quelques domestiques, alla *par les rues* les moins fréquentées à » *l'Hôtel de Cluny*, où une partie de sa suite *s'étoit déjà retirée*. Le » duc d'Aumale, qui, comme nous l'avons dit, étoit arrivé à Paris » par une autre porte que son frère, se rendit par un chemin diffé- » rent *au même Hôtel* (qui était incontestablement, d'après ces con- » vergences vers le même but, la résidence du cardinal); ils y » passèrent l'un et l'autre la nuit dans une grande inquiétude [2]. Leur » trouble augmenta le lendemain matin; Montmorency, qui par- » couroit la ville pour y maintenir le bon ordre et pour faire ouvrir » les boutiques, ayant passé plusieurs fois devant la retraite des » princes lorrains [3] ».

1 Le récit de la même scène, dans la Légende du cardinal, prouve que la satire n'avait ici rien à ajouter à l'expression historique, les formules seules changent; on y parle du cardinal « qui se venoit lui-mesme précipiter, et, comme on dit, brusler à la chandelle. . . . » de la mort d'un des gentilshommes du maréchal de Montmorency », ce qui prouve que l'escorte du cardinal avait engagé l'action de résistance, et corrobore l'assimilation que nous avons faite (pages 209 et 231) de la conduite de Panurge laissant à ses compagnons le soin de gouverner la nef, avec celle de notre héros abandonnant les siens, et qui, « met- » tant vistement pied à terre avec son neveu, se sauva en une maison prochaine, où l'on » dit que le cardinal estoit si résolu, que ses chausses lui servirent de bassin, et son pour- » point de selle percée, » autre rapprochement tout fortuit, puisqu'un intervalle de douze ans sépare la scène fantastique de la scène réelle ou présumée telle. La Légende dit ensuite : « Le cardinal plus couard qu'un lièvre et les siens, deslogeoient sans trompette tost après, » se voyant ainsi reculez de leur entreprise. »

2 Il y a loin de cette perplexité non motivée de ces deux princes lorrains, à la noble sécurité de leur frère le duc de Guise, tué devant Orléans en 1563, et qui, vainqueur à Dreux, le 19 décembre 1562, admit dans *son lit*, le soir même de la bataille, le général ennemi, le prince de Condé, son prisonnier, et n'en dormit que mieux, au témoignage de ce dernier prince même, qui avoua n'avoir pu fermer l'œil de la nuit.

3 Les Chroniques parlent de cris de *mort aux Lorrains*, malicieusement poussés dans notre rue par les gens de Montmorency, et qui faisaient vibrer douloureusement la corde sensible du pauvre cardinal, réduit à méditer en famille, comme nous le représentons dans notre planche III du chap. II, les projets de vengeance qu'il tenta d'exécuter à Metz.

« Enfin, ajoute De Thou, comme tout Paris étoit en allarmes, le
» cardinal, sollicité par ses amis et averti par le parlement de quitter
» promptement la ville pour éviter un plus grand trouble, montra
» les lettres qu'il avait obtenues du roi. Le jour suivant le parlement
» chargea Claude Guyot, prévot des marchands, d'obtenir du gou-
» verneur que le cardinal sortît de Paris avec l'escorte qu'il y avoit
» amenée. Montmorency exigea la liste des personnes composant
» cette escorte et copie des lettres du roi. Le cardinal prit la route
» de Metz, mais le duc d'Aumale demeura dans les environs de
» Paris, voltigeant de côté et d'autre avec une troupe nombreuse et
» bien armée . . . . », jusqu'à ce que le roi eût ordonné à ce duc [1] et à l'amiral de Coligny, qui, mandé par Montmorency, accourut avec une suite non moins considérable, de mettre bas les armes et de demeurer en repos.

Ne voit-on pas avec nous ces Guise, alors si fiers, si puissans, si redoutables au trône même [2], confinés, pour se soustraire à tous

[1] Le duc d'Aumale, gendre de Diane de Poitiers, se retira, dit la Légende, à Anet, près de sa belle-mère, qui, expulsée de la cour depuis la mort de Henri II, subissait dans cette belle résidence, encore en partie debout, et que l'imagination reconstruit à l'aide des beaux fragmens sauvés par M. Alexandre Le Noir, les tristes et inévitables suites de l'ivresse puisée dans la coupe du pouvoir dont la lie est si amère, les froids dédains du trône, la morgue des courtisans naguère si humbles, l'insulte des ennemis triomphans, l'ingratitude des protégés, l'isolement, l'abandon, l'insomnie, les rêves à déception, en un mot tous les tourmens réservés à la grandeur déchue.

Diane, cependant, avait conservé un ami dans l'austère connétable de Montmorency, resté fidèle aux souvenirs de sa longue disgrâce, qu'avaient causée, selon Guillaume Ribier (p. 616), ses relations trop étroites avec le Dauphin, révélées à François I[er], plus tôt que le conseil donné à l'occasion du passage de Charles-Quint : mais bien qu'on eût vu (en 1561) le connétable uni, contre la défection présumée de Catherine, avec le duc de Guise et le maréchal de Saint-André, dans le célèbre triumvirat, on doit croire que depuis l'événement dont nous parlons, la présence à Anet du duc d'Aumale en éloignait au moins temporairement ce noble courtisan du malheur (v. la pl. IV, 3[e] série de l'Album, *Vue générale d'Anet*).

[2] On vit le duc de Guise, notamment après le massacre de Vassy, en 1562, « venir à
» Paris (De Thou, t. III, p. 90 et suiv.), sans daigner même voir auparavant le roi, et
» entrer dans la ville par la porte Saint-Denis, comme avoient coutume de le faire les rois,
» lors de leur entrée solennelle, quoi qu'en venant de Nanteuil il eût dû entrer par la
» porte Saint-Martin. » Plus tard le triumvirat, mu par les inspirations des Guise, força Charles IX de se rendre à Melun où sa mère le suivit, puis à Valenciennes, malgré les larmes qu'excusait, dit De Thou, la faiblesse de l'âge de ce prince, etc., etc. Si nous cherchions nos preuves dans des temps postérieurs, la conduite d'Henri de Lorraine, avant, pendant et après la journée des barricades, nous en fournirait de bien plus positives encore.

regards, dans les réduits cachés « latebras occultas » de notre Hôtel, dévorant les regrets d'une humiliation encourue par leur orgueil et tremblans aux cris de l'émeute qui rugit à leur porte, non pour les provoquer, comme Julien, aux honneurs du pavois triomphal, mais pour les terrifier par des menaces que paieront cher plus tard ces huguenots que l'hérésie leur rend hostiles, et ces Coligny appelés en aide pour comprimer le zèle des nombreux partisans des Guise [1] ?

[1] La vengeance germa surtout dans l'âme du jeune duc de Guise (Henri de Lorraine, *balafré* comme son père, mais plus habituellement désigné par ce surnom), qui, né le 31 décembre 1550, n'avait que quatorze ans lorsque son oncle lui fit partager ses chances de gloire et ses terreurs. L'impression que dut lui laisser ce triste début dans la carrière aventureuse qu'il parcourut ensuite avec tant de distinction, dut contribuer à affermir à la fois son âme et sa haine héréditaire contre le parti opposé à sa maison. Ce fut sans doute autant pour faire oublier ce premier échec à la gloire de son nom, que pour acquérir, dans l'exercice de l'art auquel le vouait sa qualité de fils aîné de François de Guise, les moyens de se venger dignement, qu'il se rendit en Hongrie, à seize ans, pour faire ses premières armes dans la guerre contre les Turcs. Dès son retour, il prit la part la plus active, et il faut le dire, la plus distinguée, aux déplorables et sanglans conflits de ce temps, tels que les batailles de Jarnac et de Moncontour, et montra dans son énergique défense de Poitiers, vainement assiégé par Coligny, un sentiment de haine personnelle qui prenait peut-être sa source dans l'humiliation subie à notre Hôtel, sentiment trop horriblement manifesté d'ailleurs, trois ans plus tard, par sa participation directe au meurtre de cet amiral.

Henri de Lorraine, en recourant, sous Henri III, à la faveur populaire pour remplacer, comme on le vit aussi de nos jours, celle de la cour qui lui échappait, causa les plus grands maux en France ; et sans la catastrophe de Blois, peut-être aurait-on vu, assis sur le trône de France, comme un autre Pépin, selon l'expression de M. Lacretelle, celui que nous montrons tremblant dans notre Hôtel aux cris de la vindicte populaire. Cet *Henri IV*, malgré ses beaux dehors, communs à tous les Guise, et ses éminentes qualités, n'eût pas valu le nôtre.

De ce que le neveu suivit dans cette première *appertise* d'armes l'impulsion de son oncle, « homo meticulosus, » dit De Thou, et qui avait la bonne foi de s'avouer *poltron* (Brantôme, Vie de François de Guise), et ne put supporter la *charge*, il ne suit pas qu'il ait participé « au *bénéfice de ventre* que, selon la *Confession de Sancy* (L'Estoile, t. V, chap. VII, p. 485), moyenna à ce grand bénéficier, le cardinal de Lorraine, le prince Porcian, « qui menait la tête des troupes chargées de l'attaque, » ni qu'il ait été complice de la mesure prise par son oncle, de faire percer le mur de la maison voisine du refuge, « ut longius au- » fugeret » (*Commentarium de statu religionis*, etc., l. VII, p. 56 et 57, édit. de 1589).

Le duc d'Aumale et lui devaient bientôt reconnaître, par les cris du peuple, que c'était surtout à son oncle qu'on en voulait, car, d'après ce que dit Daubigné (t. I, liv. IV, ch. V), « Ceux de Montmorency, qui passaient tous les jours en armes devant l'Hôtel de Cluny, » apprenoient au peuple à chanter : *fi, fi, fi, le cardinal* » ; chanson dont nous regrettons de ne connaître que ce refrain.

Il n'est pas besoin d'un appel aux échos de nos voûtes pour concevoir les fureurs que, pendant cette courte retraite, durent exhaler ces lions muselés rongeant leur frein, et la fluctuation des projets de vengeance combinés, enfantés, repoussés et reproduits par ce trio altier et vindicatif des Guisards, d'autant plus ulcérés alors, qu'il ne s'en fallut que de quelques minutes et peut-être d'un peu de résolution, que notre Hôtel, qui faisait alors office de gemonies, ne fût devenu leur Capitole : aussi dut-il, comme témoin commémoratif d'une pareille flétrissure, participer à un ressentiment qui influa beaucoup sur les neuf dernières années de l'existence de notre cardinal. Telle fut la portée de cette leçon, qu'après avoir vainement tenté de bouleverser la France et de la brouiller avec l'empire pour venger son injure personnelle, ce prélat, en butte aux méfiances et victime à son tour du système pondératif de Catherine de Médicis, dont le rôle fut si difficile dans le long drame politique de cette époque (*v.* chap. XXX), abandonna la cour, et que, trouvant d'ailleurs dans ses neveux, surtout dans le duc Henri, son compagnon d'infortunes, d'ardens apôtres de sa mission *anti-religionnaire*, il rentra dans les conditions de la vie purement épiscopale [1] jusqu'à sa mort

[1] Les traces que nous ont laissées l'histoire et les chroniques, excluent presque tout *séjour* à Paris pendant cet intervalle, car, après l'issue de sa *guerre cardinale*, on le vit figurer, en 1566, à l'assemblée de Moulins, dans *l'embrassade* purement *politique* par laquelle Charles IX voulut éteindre les haines réciproques des Guise, des Montmorency et des Châtillon, ou, selon les esprits mal faits, offrir à ces derniers une sécurité trompeuse; à telles enseignes que, par une recrudescence de cette morgue, que n'avait pas complètement éteinte la mortification de la rue Saint-Denis, le cardinal Charles traita publiquement dans cette assemblée l'illustre chancelier de L'Hôpital de *bélistre*. De Moulins il se rendit à Cluny, où, selon la satire, il emporta la riche couronne enlevée aux dominicains de Metz; et ce fut sans doute en se rendant de Cluny à Reims, qu'avant la bataille de Saint-Denis (10 novembre 1567), où périt son ancien rival de pouvoir, le connétable de Montmorency, la voiture qui le conduisait en Champagne avec ses deux neveux « seul espoir d'une illustre famille », n'échappa que par la rapidité de sa course à la poursuite d'un parti de l'armée du prince de Condé. Dès ce moment, dit Dauvigny (t. II, p. 429), « mécontent de » la cour, et surtout de la reine-mère, il ne parut plus s'occuper qu'à régler son diocèse, » à fonder des hôpitaux, à bâtir des colléges qu'il dota richement; enfin, ajoute-t-il, dans » les derniers temps de sa vie il n'oublia rien des devoirs d'un évêque. » Son voyage à Rome, pour assister au conclave qui nomma Benoît XII (1572), prouve d'ailleurs que s'il resta complice de vues et d'intention avec ses neveux dans les projets de massacres dont l'époque était, dit-on, fixée depuis longtemps, il évita sagement, du moins, de se commettre dans l'exécution de ces horribles mesures.

presque sainte, puisqu'il fut frappé dans une procession [1], et qu'à croire ses partisans, les élémens se déchaînèrent pour célébrer son apothéose [2].

Si ce fut à l'événement que nous venons de décrire qu'on dut une pareille conversion, c'est le cas de répéter avec le fabuliste :

Quand le malheur ne serait bon
Qu'à mettre *un fat* à la raison,
Toujours serait-ce à juste cause
Qu'on le dit bon à quelque chose.

L'Hôtel de Cluny, auquel nous nous efforçons toujours de revenir, se ressentit dès lors, par cette espèce de délaissement, du changement de régime qui l'attendait sous les successeurs du cardinal Charles.

Ce n'est pas que ce dernier ait dû, dans la période d'activité de sa vie, y continuer les nobles et somptueuses habitudes introduites par l'oisiveté et la libéralité de son oncle [3]; assez d'autres soins se par-

[1] Nous perdons ensuite sa trace jusqu'au moment (fin de 1574) où, précipitant sa course vers le *soleil levant*, dans l'espoir, sans doute, de ressaisir un pouvoir dont le deuil laisse d'éternels regrets, il arrive à Avignon en même temps que Henri III, sortant de *rompre son ban* de roi de Pologne, et accourant par Venise et par le midi de la France, pour ceindre la couronne que lui léguait la mort de Charles IX, dans l'ex-métropole de la papauté ; vain espoir ! ce fut la mort qu'il trouva au milieu d'une de ces pieuses manifestations publiques dont Henri III se montra toujours, et jusqu'à la monomanie, le promoteur le plus ardent. Nous citerons plus loin quelques circonstances de la triste péripétie de ce grand drame, en traitant des suppositions auxquelles elle donna lieu (*v.* page 285).

[2] « Le jour de sa mort et la nuit suivante, dit L'Estoile, s'éleva en Avignon, à Paris, et » quasi par toute la France, un vent si impétueux, que de mémoire d'homme il n'en avoit » été ouï un tel. Les catholiques *lorrains* disoient que la véhémence de cet orage portoit » indice du courroux de Dieu sur la France, d'un si bon, si grand et si sage prélat; et les » huguenots, au contraire, que c'étoit le sabat des diables qui s'assembloient pour le venir » quérir. » Le même écrivain contemporain, bien placé pour juger des événemens, comme audiencier de la chancellerie, témoigne, quoiqu'ennemi des Guise, une grande impartialité en disant du cardinal (t. I, p. 114) : « Pour en parler sans passion, c'étoit un prélat qui » avoit d'aussi grandes parties et grâces de Dieu, que la France en ait jamais eue; mais » s'il en a bien usé ou abusé, etc. » Il cite aussi ce que dit la reine-mère le jour où l'on apprit cette mort : « car c'étoit un grand et sage prélat et homme de bien, auquel la France » et nous tous perdons beaucoup; et en derrière disait qu'en ce jour-là estoit mort le plus » méchant homme des hommes. »

[3] Nous citerons cependant plus loin quelques solennités, telles que « le festin que le » cardinal de Lorraine fist aux roynes », chanté par Saint-Gelais, etc., qui prouve même une grande recherche de faste chez ce prince de l'Église.

tageant cette existence toute de méfiance et de luttes; d'ailleurs l'alliance royale des Guise à la mort d'Henri II, et les soins continus de tutelle d'enfans rois, tels que François II et Charles IX, durent souvent retenir notre abbé près du trône.

Nous ne saurions renoncer toutefois à voir notre enceinte, demeure habituelle d'un ministre de deux rois et presque roi lui-même, assiégée de nouveau par l'obséquiosité des sommités sociales contemporaines. L'absence des grands artistes de cette époque nous deviendrait d'autant plus sensible, qu'aux illustres étrangers, *compagnons de gloire* de François Ier, implantés et retenus sur notre sol pendant son règne, par ses largesses seulement [1], avaient succédé les non moins habiles praticiens de notre art national sorti de la compression où le retenait depuis près d'un demi-siècle l'altière domination de l'art exotique. Qu'il nous soit donc permis d'accueillir également dans nos murs les héritiers *légitimes* de nos modestes *maîtres ès-œuvres et tailleurs d'imaiges*, remis enfin en possession de leur domaine, et l'exploitant sous la direction d'une Médicis dans un sentiment tout français, quoique participant, par suite de l'invasion italienne, du goût *épuré* de cette école. Qui s'étonnera, par exemple, d'y trouver en rapport direct avec le cardinal Charles, dès l'année même de sa prise de possession (1550), l'habile constructeur d'Anet [2], soumettant les combinaisons féeries de ce temple dont

[1] Un petit nombre de ces artistes, parmi lesquels nous citerons Primatice et Trebatti, continua à résider en France après la mort de François Ier; mais pour ne pas jouer sur le mot de *bénéfice*, on pourrait dire, du premier surtout, qu'il y fut retenu par une chaîne d'or; le titre et sans doute les émolumens de la place de surintendant des bâtimens du roi de France, et l'abbaye de Saint-Martin de Troyes, valaient bien qu'on se soumît à une espèce de naturalisation, comme celle que subirent également, sans efforts, en Italie, nos peintres Guillaume de Marseille, fait prieur d'Arezzo, vers 1530, Jean de Douay, dit de Bologne, etc. (Voir chap. VII).

[2] *Monument de piété conjugale*, si l'on en croyait cette dédicace tracée en lettres d'or dans la façade transportée à notre école des beaux-arts :

Brezæo hæc statuit pergrata Diana marito,
Ut diuturna sui sint monumenta viri.

Mais l'histoire, qui ne tient compte ni des arrières-pensées, ni des démonstrations hypocrites, est là pour établir quand et par quels moyens fut créé ce bel édifice que nous soumettrons à une analyse sommaire avec quelques autres du même temps, pour offrir un avant-goût de la splendeur monumentale de la France à l'époque dont nous traitons.

Diane, fille de Jean de Poitiers, seigneur de Saint-Vallier, avait épousé à quinze ans, en 1514, Louis de Brézé, grand sénéchal de Normandie, son aîné de quarante années, puisque,

« l'amour dirigea la superbe structure », à l'ami, au confident de la déesse dont ce merveilleux asile devait embellir la puissance et char-

d'après son inscription tumulaire, il mourut en 1531, âgé de soixante-douze ans. Sans nous occuper ici de l'imputation de Mézerai (1523, page 520), confirmée par le Laboureur et par l'auteur des *Galanteries des rois de France*, etc., mais contestée par Varillas et par Bayle lui-même si rigoureux envers Diane, de son immolation en holocauste pour arracher son père « à l'eschaffault comme il estoit en Grève, » et de la rivalité personnelle de Diane avec la duchesse d'Étampes, non plus que de *l'amour* suivi de *haine* de *Luna* pour Clément Marot, détail que nous rejetons à la note (*H*), nous arrivons à la position qui permit à cette nouvelle Arthémise de consacrer un monument somptueux à la mémoire de son mari avec les libéralités de son amant.

Mézerai fait remonter cette *position* à 1535, quatre ans après la mort de Brézé, deux ans après le mariage d'Henri II, mais il est loin de s'accorder avec Brantôme sur les moyens de fascination qui durent y conduire l'enchanteresse. « J'ai vu, dit ce dernier, la duchesse de » Valentinois à soixante-dix ans (il la vieillit de quatre ans, car elle mourut, dit son épi- » taphe, le 6 mai 1566, après avoir vécu soixante-six ans trois mois dix-sept jours), aussi » fraische, aussi aimable comme à l'âge de trente ans..... que je ne sache cœur de roche » qui ne se fust esmu... Six mois avant qu'elle mourût, sa beauté, sa grâce, sa majesté, sa » belle apparence estoient toutes pareilles qu'elle avoit toujours eu et surtout elle avoit une » très grande blancheur, et sans se farder aucunement; mais on dit bien que tous les matins » elle usoit de quelques bouillons composés *d'or potable* et autres drogues que je ne sçay pas » comme les bons médecins et doctes apoticaires. »

Selon Mézerai, lorsqu'elle se rendit maîtresse absolue du cœur d'Henri II, Diane, quoique âgée seulement de trente-cinq ans, avait dès lors « le visage décoloré, plein de rides, tête gri- » sonnante, yeux à demi-éteints et quelquefois rouges et pleins de chassie; » aussi cet historien admet-il, avec De Thou (liv. III, page 58), et même avec l'historien ecclésiastique Théodore de Bèze (liv. II, page 68), qu'il y eut de la part de la favorite ensorcellement au moyen de philtres ou autres sortiléges qu'il faut placer avec *l'or potable* de Brantôme pour réduire le charme, ou moyens de séduction, à la recette de Voltaire :

Sans talisman, sans philtres, sans breuvages,
Sans Canidie et tout l'enfer armé,
Soyez aimable et vous serez aimé.

Nous possédons d'ailleurs plusieurs portraits et statues de la favorite qui donnent gain de cause à Brantôme (*v.* pl. 13 du chap. V, et pl. XXV, 6e série de l'Album).

Quelle que soit l'époque précise où commencèrent les étroites relations de Diane avec Henri II, qui, enchaîné, en 1533, à quatorze ans, à une épouse du même âge (moins 15 jours), eût hâte de s'affranchir de ce joug enfantin, il est démontré que dès 1539 le crédit à la cour de la maîtresse du Dauphin égalait celui de la duchesse d'Étampes : c'est ce qu'assure du moins Dauvigny en traitant de l'état de la cour à l'époque du siége que le Dauphin mit devant La Rochelle ; et l'on s'accorde à reconnaître que cet ascendant de Diane sur l'héritier du trône, auquel on impute, comme nous le dirons, la disgrâce du connétable de Montmorency, qui date de 1540, ne fit que croître jusqu'à la mort d'Henri II, en 1559.

Lors de son avénement au trône, en 1547, ce prince fit acte public de munificence envers la souveraine de ses pensées en lui abandonnant (De Thou, *Abrégé*, tom. I, page 113) le

mer plus tard les regrets et les cuisans soucis, et d'y retrouver encore, quelques mois après, ce même Vitruve français venant

tribut exigible à cette occasion et dont Louis XII et François Ier s'étaient également dessaisis, l'un pour le peuple, l'autre en faveur de sa mère. Ce tribut, nommé depuis *la paulette*, variait selon l'étendue des priviléges, charges vénales, etc., dont on obtenait le confirmation en l'acquittant. Il fut d'un produit énorme, que la favorite, s'inspirant peut-être de l'usage qu'avait fait Jacques d'Amboise des dépouilles de Cluny, affecta à l'illustration de sa résidence de famille.

L'ancien château d'Anet, où Charles-le-Mauvais, comte d'Évreux et roi de Navarre, s'était créé un refuge par des fortifications que Charles V fit abattre, avait été donné par Charles VII, en 1444, avec plusieurs autres terres, à Pierre de Brézé, en récompense de ses hauts faits, couronnés par l'expulsion des Anglais de la Normandie. De son fils Jacques de Brézé, que Louis XI contraignit, en 1462, à épouser sa sœur naturelle, Charlotte de France, fille de Charles VII et d'Agnès Sorel, il passa au grand sénéchal Louis, qui y mourut en 1531, souvenir importun auquel Diane voulut sans doute donner le change, comme fit depuis Catherine de Médicis en détruisant les Tournelles, et auquel se joignaient d'autres traditions peu flatteuses pour l'honneur de son nom, notamment celle du meurtre de sa belle-mère, surprise en adultère et poignardée par son époux, dans ce château même, selon quelques historiens, contredits par d'autres qui placent le lieu de la scène à Romiers, près Dourdan.

Philibert Delorme fut chargé, en 1548, de bouleverser les traces de ces lugubres scènes, en transformant le sombre manoir féodal, garanti dans ses abords par les dérivations de l'Eure, en temple de l'amour et des arts, accessible à tous les flatteurs ; et à l'aide de son ami Jean Goujon, il créa « cette belle maison d'Anet qui, dit Brantôme, devait servir pour » jamais d'une belle décoration à la France qu'on ne peut dire une pareille. »

Rien ne devait égaler en effet la richesse et l'élégance de ce séjour où la favorite compta un nombre presqu'égal de jours de bonheur et de regrets. Il est facile d'ailleurs de juger de son éclat, comme nous l'avons fait nous-même, en réunissant, avec quelques frais d'imagination, ce qui reste encore en place à ce que la convulsion révolutionnaire en a détaché au profit de nos musées. Pour l'effet, pris de l'esplanade extérieure, où la chapelle dite de Diane, revêtue de ses grandes sculptures, se marie encore si bien avec l'élégant péristyle incrusté de marbres de couleur et flanqué de petits monumens dont les cheminées forment exceptionnellement des ornemens du meilleur goût, il suffit de couronner de nouveau la tour servant de porche, du groupe en bronze formant à la fois horloge et enseigne symbolique pour le séjour de Diane (une chasse où le cerf relancé par les chiens sonnait les heures); de même que la décoration intérieure de la cour se reconstruit sans peine, en substituant aux lourdes constructions du dernier duc de Vendôme des dispositions analogues à celles de la délicieuse façade que M. Le Noir, survenu au moment de la démolition, a acquise, avec deux portiques non employés, transportés et reconstruits dans la cour de notre école des beaux-arts, pour le modique déboursé de 21,000 fr.; replacez aussi dans les jardins, commes sujet de fontaine, ce beau groupe de Jean Goujon (Diane appuyée sur un cerf et gardée par ses chiens Procion et Sirius); dans la chapelle, la statue plus *humaine* de la favorite, posée sur son sarcophage en marbre noir, et expiant ses péchés par une prière posthume; puis dans tout l'intérieur de l'édifice les innombrables objets d'art du goût le plus pur, qu'on retrouve épars dans les grandes collections, et dont la provenance est des plus authentiques

prendre pour arbitre de ses rivalités en matière d'art avec Catherine de Médicis, dans leur collaboration des Tuileries, le conseil alors

pour nous qui avons participé aux fruits de cette dispersion et qui, depuis plus de quarante ans, rencontrons si souvent dans nos encans publics ces perles de l'art privées du reflet de leur gangue; réunissez à ces élémens primitifs d'autres débris incontestables du décor extérieur du palais de la favorite, et vous arriverez facilement, à l'aide aussi des gravures de Ducerceau et de Tavernier, qui ont servi à notre restauration (*v.* Album, 3e série, pl. IV, V et VI), à vivre un instant dans ce passé qui ne se reproduira plus, et à concevoir ce que devait être un palais décoré sous l'influence de l'art de cette belle époque, et par le seul concours de nos artistes français. L'ornementation symbolique et toute spéciale des grandes résidences de ce temps pourrait rendre également la restitution intérieure assez facile, même quant aux travaux conçus sous la même inspiration, comme aux châteaux d'Anet et d'Écouen, où rayonnaient avant tout les emblêmes de la fascination royale, la poésie de l'art ayant, par l'union de ces attributs à ceux de chaque *maison*, offert souvent les moyens de les reclasser. C'est ce que nous avons remarqué en acquérant sur place divers objets provenant de la dispersion de ces deux châteaux, notament des serrures, verroux, vitraux, etc. Qu'importe d'ailleurs où l'on placerait, par exemple, les éblouissantes productions de nos grands Limousins, telles que les belles pages de Léonard, recueillies dans notre musée, ou le portrait du connétable et celui d'Henri II chevauchant avec Diane sur un même coursier, vendus récemment chez M. Le Noir? Montmorency et Diane devaient être également avides de ces produits dont nous savons qu'Anet était abondamment pourvu. Les détails que nous avions lus à ce sujet nous ont même servi, il y a quelques mois, à retrouver dans l'église de Saint-Peyre de Chartres, douze grands émaux représentant les apôtres, qui nous offriront (page 276) la matière d'une remarque spéciale.

Il semble qu'Anet, château tout royal par sa splendeur, et semi-royal par sa destination, ait été voué, dès le XVe siècle, à l'hébergement des maîtresses de nos princes, ou des fruits de leurs royales amours. En effet, lorsqu'à la fille d'Agnès Sorel y eût succédé sa bru, maîtresse de Henri II, on vit encore échoir ce château au fils adultérin d'Henri IV et de Gabrielle, César, duc de Vendôme, et plus tard au duc de Bourbon Penthièvre, fils du comte de Toulouse, dernier héritier du fils légitimé de Louis XIV et de madame de Montespan, qui l'obtint avec le comté d'Eu, à titre d'héritier du duc du Maine, autre enfant légitimé du même roi.

Les souvenirs qu'y laissèrent ces derniers occupans se réduisent, pour César, à l'exil qu'il y subit, à l'imitation de Diane, pour avoir, comme l'un des chefs du parti *des Importans*, contrarié les vues du cardinal de Richelieu, et pour son petit-fils Louis-Joseph, duc de Vendôme, qui porta jusqu'à la mort de son père le nom de duc de Penthièvre, au souvenir des fêtes et bombances qu'y donna, après la paix de Nimègue, ce brave mais indolent général, aidé de son frère *le prieur*, militaire non moins vaillant que lui à la guerre, au lit et à table, comme digne descendant d'Henri IV.

Dans une sphère d'idées plus paisibles mais aussi plus dignes de mémoire, Anet peut se glorifier, comme expiation de ces souvenirs, d'avoir été possédé jusqu'à nos troubles par le prince qui réunit au plus haut degré tous les titres à la vénération de ses contemporains et qui cependant allait être frappé d'ostracisme, si la mort, qui l'atteignit le 4 mars 1793, ne lui eût épargné cette douleur, bien faible sans doute près de celle qu'il venait d'éprouver des malheurs de son pays et de l'épouvantable fin de sa belle-fille, la vertueuse princesse de Lamballe.

Du mausolée voisin, créé à Dreux et si bien entretenu par la piété conjugale et filiale,

tout puissant de cette reine [1]. Or, en nous arrêtant à ces suppositions, très admissibles, qui nous empêcherait de rencontrer presque au

élégant *tumulus* où sont venus se joindre les ossemens dispersés d'une grande famille, l'ombre du duc de Penthièvre protége encore sans doute ces belles ruines que sa digne compagne avait acquises par un sentiment de conservation transmis aux nouveaux possesseurs, la famille Passy.

Serait-il vrai qu'une nouvelle combinaison menacerait l'existence de ces beaux vestiges ? Faisons des vœux pour que ce nuage se dissipe et pour que l'on conserve à nos arrières-neveux les moyens de réédifier en idée ce temple de l'amour, dont on pourrait dire aujourd'hui comme du temps de Voltaire :

> Par ses adroites mains avec art enlacés,
> Les chiffres de Diane y sont *encor* tracés.

Quant à nous, notre réédification est toute prête. Ayant fait ou devant faire dessiner tout ce qui reste de monumens de cette importance, ou d'un intérêt plus général encore, tels que Blois, Chambord, Vincennes, Fontainebleau, Amboise, Chenonceaux, Écouen, Meillan, et ayant recueilli, tant pour ces résidences que pour celles dont il ne reste pas *pierre sur pierre,* telles que Madrid, Meudon, Gaillon, etc., ce que nous avons pu trouver en dessins et gravures *d'époques,* nous offrirons dans nos planches, surtout de l'album, la restauration, aussi vraie et aussi complète qu'il nous sera possible de la donner, de ces grands témoins de nos scènes historiques avec les portraits *du temps* des principaux acteurs.

Deux buts nous ont conduit dans cette voie : celui d'abord d'évoquer plus efficacement qu'en paroles les splendeurs monumentales de notre France; puis l'attrait qu'offrira ce synchronisme de démonstrations par le rapport des détails à l'ensemble; telles planches d'objets recueillis par nous à Ecouen, Anet, Gaillon, etc., venant compléter la leçon d'art tirée des vues générales. Il ne sera peut-être pas non plus sans intérêt d'avoir, par nos renvois, principalement ceux du chap. v, *Architecture,* et par la table des matières, grand renvoi synoptique, le moyen d'embrasser de l'œil le monument auquel se rattache tel ou tel fait, incidemment traité dans notre texte ou dans des notes comme celle-ci, que nous semerons toujours *chemin-faisant,* pour ne par leur donner plus d'importance qu'elles n'en ont (voir, par exemple, pour Anet, Atlas, chap. v, pl. 13; chap. xxvii, pl. 1; et Album, 3e série, pl. 4, 5, 6; 4e série, p. 28; 6e série, pl. 25, etc.).

[1] L'aveu que fait Philibert Delorme, dans ses Œuvres, du concours utile que lui offrit l'habileté architecturale de cette reine, « qui fut, dit-il, le principal architecte de ce palais, » et ne lui laissa que la partie de la décoration », ne ressemble nullement à ces témoignages officieux de déférence pour les grands, et d'admiration pour leurs capacités naturelles ou acquises, dont les artistes ne se montrent pas avares lorsque, comme ici, leur concession ne peut rien enlever à leur renom personnel.

Philibert Delorme, après un long séjour en Italie, où il était allé dès l'âge de quatorze ans, revint en 1536 à Lyon, sa patrie, et y signala ses talens, notamment par la façade de l'église de Saint-Nizier. Le cardinal Du Bellay, qui l'avait connu à Rome, l'attira à Paris et lui confia d'abord la continuation de son château de Saint-Maur-les-Fossés, où Rabelais puisa sans doute l'idée de la description semi-grotesque que nous avons citée par extrait, page 214 : bientôt d'immenses travaux vinrent mettre à de belles et toujours heureuses épreuves la variété de son talent, que son illustre rivale, Catherine de Médicis, sut bien

même titre dans les salons de notre hôtel, comme architectes, d'abord, Pierre Lescot, continuateur du Louvre sous la direction de

apprécier, puis qu'après le concours qu'elle établit entre lui et Jean Bullant, et dont elle se constitua juge, elle confia la construction de ses Tuileries à l'architecte qui avait élevé le beau temple de Diane. Les travaux où le nom de Philibert Delorme demeure ineffaçable, sont le château d'Anet, dont les beaux restes sont menacés de nouveau de destruction, l'achèvement de la cour du Cheval-Blanc à Fontainebleau, et du château de Meudon, les constructions élevées à Saint-Denis et interrompues par les événemens, pour la sépulture des Valois, la restauration du château de Montargis et la construction des châteaux de la Muette (forêt de Saint-Germain), de Folembrai près de Couci, et de Saint-Léger dans la forêt de Montfort (château où le sieur Laplanche place l'interrogatoire qu'il subit de la part de la reine-mère (voir page 232), et dont Delorme donne des dessins dans son ouvrage). Tout porte à croire qu'il fut encore chargé par cette princesse d'empreindre du cachet de son art les autres résidences qu'elle habita, telles que Monceaux (près de Meaux), Challuau, Chaumont-sur-Loire et même Chenonceaux, construit depuis longtemps, et où Androuet Ducerceau, chargé par Catherine de continuer les œuvres commencées par Delorme, construisit la galerie qui couvre le Pont-du-Cher.

Si, comme Philibert Delorme le dit dans son ouvrage dédié à Charles IX, on lui dut de « nouvelles inventions pour bien bâtir et à petits frais », il est à regretter que la mise en pratique de sa recette ne soit pas arrivée jusqu'à nous.

Les largesses dont il fut l'objet prouvent d'ailleurs que Catherine s'inspirait des leçons de sa famille et des exemples de François Ier. Delorme fut récompensé d'abord de son plan des Tuileries, dont un caprice astrologique borna l'exécution dénaturée depuis, par le titre de conseiller et d'aumônier du roi, quoiqu'il ne fût que tonsuré, et il se vit plus tard nanti de l'abbaye de Saint-Eloy de Soissons, et de celle de Saint-Serge d'Angers; ce qui dut lui permettre, comme à maître Roux, « de vivre en seigneur » jusqu'en 1577, époque de sa mort.

Ainsi pourvu, il dut peu s'inquiéter des épigrammes que Ronsard lui décocha dans sa *Truelle crossée*, et de la vengeance que ce poète tira de ce que l'accès des Tuileries lui était interdit par l'architecte *gouverneur* de ce palais, en crayonnant sur la porte, en style lapidaire : *Fort. Reverent. Habe.*, inscription que Delorme crut française et considéra comme irrévérencieuse envers lui ; à quoi Ronsard répondit que c'était en latin le commencement d'un distique d'Ausone, qui conseille la modestie à l'homme que la fortune vient d'élever.

Quelque puissant que fût alors Ronsard, il convenait moins qu'à tout autre à

« Ce poète orgueilleux trébuché de si haut, »

de donner des leçons d'humilité et de nier les droits des autres aux faveurs dont il était lui-même comblé. Les somptueux édifices de l'architecte collaborateur de la reine-mère valaient bien les vaniteux hémistiches du compère poétique de son fils Charles IX, du chantre gagé et insatiable, comme nous le prouverons par des citations positives (p. 281), de la riche et puissante maison de Lorraine. Si Ronsard, comme le dit M. Villenave dans son article de la *Biographie universelle*, joignit à la cure que cite De Thou, deux prieurés dont celui de Saint-Côme-lez-Tours, où il mourut en 1585, l'abbaye de Bellosane, que François Ier avait donnée à Amyot, et dont ce grand aumônier de France, mort en 1593, se serait alors dessaisi, le poète était peut-être mieux partagé que l'architecte. L'envie ou la

Catherine de Médicis, ainsi que le coopérateur de cet artiste et de Delorme, Jean Bullant, déjà célèbre par la construction du magnifique château d'Ecouen [1], et que la même princesse employa en 1572

colère purent donc seules le porter à rejeter sur ce dernier les traits malins dont on l'accable lui-même dans la satire qui parut en 1563 sous le titre : *Métamorphose de Pierre Ronsard en prestre.*

[1] Construit vers 1541, lors de la disgrâce du connétable de Montmorency, qui charma ses loisirs et ses ennuis par cette noble distraction, cet édifice est peut-être le premier de ceux *dits de la renaissance pure*, qui ait été élevé sans autre mixtion italienne que celle résultant de l'inspiration. Il est resté presqu'intact en apparence, ayant été remis en assez bon état de *réparations locatives* nécessitées par sa transformation successive en hôpital militaire et en pensionnat de jeunes demoiselles ; et cependant, malgré ou à cause peut-être de son importance, malgré sa proximité de la capitale, sa situation pittoresque et les grands souvenirs qu'il rappelle, ce château, quoique survivant presque seul à tant d'autres, attend depuis vingt ans un maître ou du moins une destination. Si son aspect extérieur actuel diffère peu de la conception primitive, il n'en est pas de même de l'effet intérieur, ainsi que nous pouvons l'affirmer, nous qui avons visité cette belle résidence, alors que, servant d'asile au *courage malheureux,* elle offrait le contraste de misères trop réelles avec l'aspect encore éblouissant de sa riche décoration, que venait compléter le séjour des objets transportés au musée Le Noir ; nous qui, complice, nous l'avouerons, de sa dévastation, receleur de ses richesses livrées au plus offrant, possédons en grand nombre, meubles, vitraux, pavage, serrures, verroux, etc., provenant de ce beau château. Ajoutons ici, puisque nous en trouvons l'occasion, que la nature de cette ornementation pourrait résoudre une question historique longtemps controversée, celle des causes de la disgrâce du connétable, attribuée par De Thou lui-même (*Abrég.*, t. I, p. 54) à sa confiance dans la sincérité apparente de Charles-Quint, et à l'irritation de François Ier à la nouvelle que le Milanais, dont le connétable lui avait garanti la restitution sur la promesse de l'empereur, lui *échappait* avec ce prince. Guillaume Ribier, dans ses Mémoires d'État, établit au contraire, en citant même une lettre d'ambassadeur, que François Ier, déjà sous l'influence de la maladie dont il mourut, prit ombrage des relations trop intimes du connétable avec le Dauphin, subjugué depuis plusieurs années par une enchanteresse dont le roi pouvait redouter l'ambition comme il s'effraya de celle des Guise. Notre remarque viendrait donc à l'appui de cette dernière version, qui peut seule expliquer la surcharge des chiffres enlacés d'Henri II et de Diane, de devises amoureuses, de légendes mythologiques et de symboles mystiques exprimant des vœux illégitimes (voir au chap. XXVII l'interprétation que nous donnons au *donec totum impleat orbem*), qui revêtaient toutes les parois intérieures de ce château, depuis et compris le pavage jusque et compris les plafonds ou les voûtes. On conçoit que ces devises adultérines, incrustées jusque sur les façades du Louvre, aient été reproduites, comme on le remarque en cent lieux divers, dans les demeures de vulgaires courtisans, et jusque dans la décoration des églises, comme à Gisors, à Magny, à Nogent-sur-Seine, etc., « le roi voulant, dit Mézeray, qu'on vît partout, dans les tournois, sur ses ameublemens, dans ses devises et » même sur les frontispices de ses bâtimens royaux, un croissant, des arcs et des flèches, qui » étaient le symbole de Diane » ; mais devait-il en être de même du connétable, dont la rigidité de mœurs et le puritanisme religieux semblaient exclure une pareille manifestation

pour son hôtel dit de la Reine (depuis de Soissons)? Ne devons-nous pas y trouver aussi au moins quelques-uns des habiles constructeurs

aux dépens de ses glorieux écussons de famille; car à peine avait-on laissé place pour se produire aux *alérions* des croisades, à la devise grecque *aplanos* (sans errer ni varier), des premiers barons chrétiens? Cet abus d'allusions étrangères à la famille et au caractère du connétable dans un palais créé par lui, ne peut donc être attribué qu'au désir de consacrer les souvenirs de sa disgrâce et de *ses causes*, et au besoin de proclamer à la fois les consolations qu'il trouva dans son exil près du Dauphin et de sa maîtresse, et la justice immédiate qu'ils lui rendirent à *leur* avènement au pouvoir.

Cette justice alla même jusqu'à l'appeler au partage de ce pouvoir, ainsi que le remarque l'auteur de l'Histoire particulière de la cour de Henri II (Claude de l'Aubespine, secrétaire-d'état sous François Ier et ses deux successeurs), en disant :

« Comme nous voyons au ciel ces deux grands astres, le soleil et la lune, avec toute principauté sur les autres, de même Montmorency et Diane avaient entière et absolue puissance » en ce royaume ; le premier sur la couronne, l'autre sur la personne. »

De là ces jalousies et rivalités qui coutèrent cher à la France et qu'explique ainsi le même historien :

« Montmorency, connestable, ayant, à cause de sa charge, pleine et absolue puissance sur » les armes, ce prince le voulant ainsi, et luy, de naturel grave et impérieux, le pratiquant » aussi très estroictement, non seulement sur les armes, mais aux conseils, affaires et délibé- » rations qui se traictoient, laissa aux deux frères de Guise les mains pleines de vent et une » auctorité comme en idée. *Ici* est le champ et le guéret où la graine de nos séditions et par- » tialitez fut semée. Le cardinal, très habile et soigneux à le cultiver et arrouser, ne cessa de » brouiller au dehors, puisque dedans lui estoit interdict, etc. »

De cette digression qui tend à bien préciser les véritables causes de l'animosité des deux familles pour expliquer l'une de nos principales scènes, revenons au connétable et à son château.

Sept années de disgrâce avaient mis à de cruelles épreuves la noble ambition et l'impatience de gloire d'Anne de Montmorency, qui n'avait ceint qu'en 1538 l'épée de connétable, vacante par la trahison et par la mort du connétable de Bourbon, quoiqu'elle lui eût été promise sur son propre choix, depuis vingt ans, dans ses jeux d'enfance avec François Ier, qui tint également ses engagemens du même genre avec l'amiral Brion et le maître-d'hôtel Monchenu. A ces circonstances, auxquelles nous croyons pouvoir rapporter le témoignage, peut-être exagéré, de la reconnaissance du connétable, se joint cette considération qu'Henri II tenait quelquefois sa cour chez son ami, plus roi que lui d'après l'histoire que nous venons de citer; car c'est d'Écouen qu'est daté le terrible édit de 1559, qui faillit devenir si fatal en 1562 à Bernard Palissy, occupé dès lors et depuis longtemps dans son atelier de Saintes, à décorer le château d'où partit la foudre qui l'eût frappé, sans l'intervention généreuse ou peut-être intéressée du connétable (*v.* chap. xxx).

Ce célèbre artiste, l'une des gloires longtemps méconnues de notre France, exécuta, tant dans cet atelier construit aux frais du connétable, que dans celui que Catherine de Médicis, son autre protectrice, lui accorda aux *Tuileries*, la plupart des ornemens en pavages émaillés, émaux sur cuivre, vitraux peints, etc., qui contribuèrent à l'*illustration* de ce château, dans toute l'acception actuelle de ce mot.

Quoique le récit de la visite qu'y fit en 1606 le savant Péreisc soit sommaire et incomplet,

anonymes des innombrables édifices religieux ou civils de même caractère, dont les admirables vestiges se révèlent au voyageur instruit jusque dans les parties les plus excentriques de la France [1], monumens qu'un style particulier, mais presque indéfinissable, distingue de ceux de la période antérieure et plus encore de l'abâtardissement qui suivit et que malheureusement on ne peut s'empêcher d'imputer au dernier dépositaire des pensées d'art de Catherine, Jacques Androuet du Cerceau [2] ?

nous nous en emparons faute de mieux. Après avoir cité « une douzaine de têtes et plu- » sieurs belles figures de marbres antiques, deux captifs languissans de Michel-Ange, etc.» Péreisc parle surtout « de ces belles poteries inventées par maître Bernard des *Thuileries.*,» « Il y a, dit-il, deux galleries toutes peintes fort doctement par un Maestro Nicolo. Aux Ver- » rières, les fables qui y sont le mieux représentées, c'est celle de Proserpine à l'une, et » celle du banquet de dieux ; celle de Psyché à l'autre. Le pavé d'icelles est aussi de l'in- » vention du susdit maître Bernard. »

Dans une visite plus récente que celle faite à l'hôpital militaire, de tout ce qui nous avait frappé en 1796, en fait de décorations sur-existantes, nous n'avons retrouvé que quelques fragmens de ce pavé et dans l'église du village plusieurs panneaux de vitraux en grisaille exécutés par Palissy, dans le goût de celui que nous donnons (chap. VII, planche 1re).

La grotte rustique d'Écouen, à laquelle Palissy travailla et qu'il cite dans son Épître au maréchal de Montmorency, était sans doute inspirée ou inspiratrice de celle qui donna son nom au château de Meudon du cardinal Charles, et dont nous donnerons plus loin une description poétique, où le concours de Palissy nous paraît également établi par ces vers de Ronsard :

> De voir que *l'artifice* avait portraict les murs
> De *divers coquillages* en des roches si durs.
> . . . .
> Et *l'esmail bigarré* qui ressemble aux couleurs
> Des prez quand la saison les diapre de fleurs.

Notons cette circonstance incidente comme rattachant Palissy au cardinal Charles, et par suite à notre hôtel, où brillent en grand nombre aujourd'hui les curieuses productions de cet artiste célèbre à plus d'un titre, comme nous le prouverons au chapitre XXX (*v.* pour Ecouen *Vue générale*, Album, 1re série, pl. 5; *Portrait du Connétable*, 7e série, pl. 27, et Atlas, chap. VII, pl. 1).

[1] Les monumens entiers de cette époque sont rares. On peut cependant citer, après Écouen, le beau château d'Ancy-le-Franc, qui, grâce aux soins religieux de la famille de Louvois, a jusqu'ici été préservé des rudes atteintes des moderniseurs.

[2] Deux frères du Cerceau, nés à Orléans, exercèrent à quelqu'intervalle de temps l'un de l'autre, le même art, l'architecture, ce qui a jeté de la confusion dans les attributions de leurs œuvres, sous le rapport des dates et du style auquel elles appartiennent. Le dernier survivant, Jacques Androuet, fut sans contredit un artiste instruit et fort habile ; mais chargé de continuer Delorme, ne voulant pas s'astreindre à l'imitation et ne pouvant

L'affluence y sera bien plus grande encore si nous convions aux audiences du cardinal Charles, comme nous l'avons fait pour celles de son oncle, indépendamment des maîtres italiens restés sur notre sol, tels que Paul Ponce, Trébatti, etc., les nombreux et habiles sculpteurs français que l'exemple et les succès des maîtres italiens purent, il faut en convenir, contribuer à former [1], et que firent éclore et pros-

faire mieux que son devancier, il fit *autrement* et marqua ainsi le temps d'arrêt et la déclivité de l'art de *Catherine*. Là ne se borna pas malheureusement l'effet de cette pente, le même besoin de faire *autrement* ayant conduit notre architecture de phase en phase, pour ne pas dire de chute en chute, à l'état actuel où l'épuisement de toutes les variantes a ramené le type primitif gréco-romain appliqué invariablement et indistinctement à tous nos monumens.

Bien que Jacques Androuet du Cerceau ait publié dès 1559 son premier *livre d'architecture, contenant les plans et dessins de cinquante bâtimens tous différens*, par conséquent avant la première édition *des nouvelles inventions pour bien bâtir* de Philibert Delorme, qui ne date que de 1561, la réputation du premier, comme praticien, ne remonte qu'à l'époque de la mort de Philibert en 1577.

Du Cerceau, qui venait de faire paraître (en 1576) *ses plus exellens bâtimens de France*, dédiés à Catherine de Médicis, obtint, sans doute pour récompense, d'abord la mission de couvrir la partie des Tuileries que la terreur supertitieuse de cette reine laissa inachevée, et le titre d'architecte du roi, sous lequel il commença, en 1578, les travaux du Pont-Neuf, que les troubles firent suspendre et qui ne furent repris qu'en 1604. Ce ne fut qu'en 1596 que cet artiste qui avait continué ses publications et construit de notables édifices privés, tels que les hôtels de *Maïenne* et de *Sully*, rue Saint-Antoine, des *Fermes*, de *Brétonvilliers*, de *Carnavalet*, etc., se trouva chargé de l'exécution du plan de réunion du Louvre aux Tuileries conçu sous Charles IX, et que du Cerceau poursuivit sans le conduire à terme, la crainte des persécutions religieuses qu'il pouvait encourir comme religionnaire l'ayant déterminé à quitter la France pour finir tranquillement sa carrière sur un sol étranger.

Ces derniers travaux, auxquels chacun de ses continuateurs, notamment du Pérac, apposa son cachet spécial, justifieraient au besoin ce que nous venons de dire du point de départ de notre décadence, par la comparaison si facile encore aujourd'hui de l'art et du goût qui présidèrent à la construction de la partie centrale du palais des Tuileries élevée par Delorme avec les raccords mesquins et les lourds pavillons d'angle ajoutés par du Cerceau, qui, n'en déplaise aux archéologues de Sèvres, n'a pu bâtir Gaillon un siècle plus tôt.

[1] S'il est vrai ainsi que nous le rappellerons plus loin, que Fréminet, peintre dont la célébrité ne remonte qu'au règne de Henri IV, fut le premier Français de cet art qui soit allé puiser ses inspirations et ses moyens d'étude à Rome, il faut qu'il n'en ait pas été de même de nos sculpteurs, puisque, à part même Jacques d'Angoulême, que nous voyons installé dans cette capitale dès 1550, il y a trace de plusieurs renommées secondaires de notre France dues *aux leçons* de Michel-Ange. D'après les traditions de localités, nous pouvons citer entr'autres artistes français élèves de ce grand maître, les deux frères *Jacques*, qui élevèrent dans la célèbre église de Saint-Remy de Reims, le monument de ce

pérer les encouragemens de Catherine, de sa cour et même ceux de notre cardinal [1]. Nous y verrions reparaître d'abord à ce dernier

saint et des douze pairs de France dont les figures ont survécu au mausolée qu'elles ornaient; *Richier*, qui tailla dans un seul bloc de belle pierre blanche et dure le sépulcre de saint Mihiel, composé de treize figures d'un beau style; Hugues Lambin, dont on montre encore les admirables sculptures en bois dans l'ancienne église de Sainte-Bénigne de Dijon. On peut sans doute ajouter à ces noms celui de François Marchand d'Orléans, qui, ainsi que le remarque M. Alexandre Le Noir, à propos de sculptures tirées de la cathédrale et de l'église de Saint-Peyre de Chartres, travaillait dès 1510 d'après des dessins de Raphaël, qu'il ne put guère connaître à moins d'avoir étudié à Rome.

1 Revenant au beau château de Meudon, dont nous avons parlé (page 201 et 202) comme ayant été commencé sous François Ier, et achevé, dit Bonfons, sous Henri II, « chasteau si estoffé, selon Corrozet (fol. 183) qu'il est impossible le réciter, » nous y trouvons, comme à Dampierre et à Reims, matière à contester la réputation d'avarice et de parcimonie, tout en appuyant celle de rapacité faite au cardinal Charles par son légendaire (*v.* chap. IV, et la *Vue du 2e château*, Album, 5e série, pl. 5).

Le premier château seigneurial de Meudon fut construit par Anthoine Sanguin, dit le cardinal de Meudon, qui quitta la France pour Rome à la mort de François Ier, pour ne pas y survivre aux grandeurs de sa nièce, la duchesse d'Etampes. A la rigueur sans doute le cardinal Jean aurait pû posséder ce château dès 1547 et y poursuivre jusqu'en 1550 les travaux dont nous avons parlé et que concerneraient certainement les détails donnés par Vasari s'ils faisaient partie de la première édition de 1550, ce que nous n'avons pu vérifier; mais cette induction, fondée sur quelques circonstances, détruirait l'imputation que font les chroniques contemporaines à son neveu Charles, d'avoir partagé avec Diane les dépouilles de l'ancienne favorite et de sa famille, en s'appropriant le *château de Meudon*, comme il prit celui de *Dampierre* par suite de la dépossession de l'ancien trésorier de l'épargne Duval, et la terre de *Marchais*, par une machination concertée avec le cardinal de Pellevé, propre neveu du propriétaire évincé. On concevrait alors que pour une propriété acquise à aussi *vil* prix, son possesseur n'eût pas épargné les frais d'embellissement et de construction (souterraine d'après les descriptions) de la partie nommée la grotte et qui donna son nom au château. Remarquons d'ailleurs que, selon Claude de l'Aubespine, le cardinal réunissait, par la mort de son oncle, trois cent mille livres de rente, fortune immense pour le temps. En dédiant cette grotte au repos et aux muses de Henri II, Charlot, comme l'appelle Ronsard, ne faisait par conséquent que timbrer d'un *ex munificentia* le don qu'il s'était fait sous l'apparente autorité de son roi. C'était bien le moins aussi que cet allié du trône traitât ses maîtres en souverains dans cette belle résidence dont on peut prendre quelque idée par les vers suivans de Ronsard, extraits de son églogue III (ou chant pastoral sur les nopces de MM. Charles, duc de Lorraine et de Mme Claude, fille du roi Henri II). Ronsard met en scène *deux pasteurs* (ou poètes bucoliques), arrivant au château pour célébrer la solennité, et dit :

« Puis grimpant sur le dos d'une colline droite
» Au travers d'une vigne, en une sente estroite,
» Gaignèrent pas à pas la grotte de *Meudon*,
» La grotte que *Charlot* (Charlot de qui le nom

titre, et Pierre Lescot, et Delorme, et Bullant, et d'autres architectes qui savaient alors à la fois *construire* un édifice et le *décorer*;

» Est saint par les forest) a *fait creuser si belle*
» Pour être des neuf sœurs la demeure éternelle !
» Sœurs qui en sa faveur ont mesprisé les eaux
» D'Eurote et de Permesse et les tertres jumeaux
» Du chevelu Parnasse, où la fameuse sourse
» Prit du cheval volant et le nom et la course,
» Pour venir habiter son bel *antre esmaillé*
» Une *loge voustée en un roc entaillé*.

Ce qui se rapporterait plutôt à un *accessoire* de château qu'à un palais comme celui à l'érection et à la direction duquel Vasari fait concourir ses plus illustres compatriotes.

Il devait cependant exister des statues même en dehors de cette grotte, d'après ces vers :

« Eux dévots, arrivés au devant de la porte,
» Saluèrent Pallas qui la Gorgonne porte,
» Et le petit Bacchus qui dans ses doigts *marbrins*
» Tient un pampre chargé de grappes de raisin. . . . . »

Mais ce qui suit indiquerait plutôt une décoration pittoresque qu'une ornementation de grand style, comme le feraient supposer les noms du *Primatice, de Dominico dei Barbieri*, etc., et la planche d'*Israel Silvestre* que nous reproduisons faute d'autre.

« Ils furent esbahis de voir le partiment
» En un lieu si désert d'un si beau bastiment :
» Le plan, le frontispice et les *piliers rustiques*
» *Qui effacent l'honneur des colonnes antiques* :
» De voir que l'artifice avait pourtraict les murs
» De divers coquillages en des roches si durs :
» De voir les cabinets, les chambres et les salles,
» Les terrasses, festons, *guillochis* et ovales,
» Et *l'esmail* bigarré qui ressemble aux couleurs
» Des prez quand la saison les diapre de fleurs :
» Ou comme l'arc-en-ciel qui peint à sa venue
» De cent mille couleurs le dessus de la nue. »

Suivent les éloges du cardinal, « le bon hôte des muses, » à qui le poëte dit :

« Quelque part que tu sois, Charlot, pour ta *vertu*
» En tes lèvres toujours savourer puisse-tu
» Le doux succre et la manne, et manger tout ensemble
» Le miel qui en douceur à tes propos ressemble. »

Ces éloges pompeux sur lesquels nous aurons occasion de revenir, réunis aux expressions de Montaigne, tempéreraient déjà l'acrimonie des diatribes en prose qui n'admettent chez ce cardinal aucun sentiment élevé comme ceux que comportent l'amour des arts et les encouragemens éclairés ; mais nous pouvons citer, dans cette espèce même, des preuves plus positives que l'extase du premier des poëtes de l'époque, du soin que prit Charlot d'orner sa grotte d'objets d'arts commandés par lui à Rome, sans doute pendant un de ses fréquens séjours dans cette ville, telles par exemple que la tradition fournie à M. Emeric-David par

avantage immense pour assurer, même par la seule direction, l'harmonie de l'ensemble ; puis, indépendamment de tant d'autres célébrités restées obscures par méfiance de leur force ou par l'ingrat oubli de leurs contemporains [1], malgré la multiplicité et la variété

deux écrivains contemporains de ces travaux, Blaise de Vigénère et Boulanger. A propos des ouvrages d'un sculpteur français, Jacques d'Angoulesmes, bien digne de mémoire et dont cependant le nom est resté enfoui dans ces obscures annales, ils citent l'un et l'autre une statue en marbre, de l'Automne, exécutée par cet artiste pour le cardinal et qu'il fit placer à Meudon, où selon Boulanger, qui l'y vit en 1589, « *omnes in admirationem rapit.* »

Au risque de la confusion produite par l'amalgame dans une même note de matières dissemblables que la table viendra réunir, nous ne pouvons encore ici nous défendre de faire partager à nos lecteurs le sentiment pénible que nous éprouvâmes en cherchant inutilement dans nos biographies, et plus inutilement encore dans nos musées, palais, etc., le nom et les ouvrages d'un artiste français si célèbre à Rome même : et cependant la trace de cette illustration nationale avait été conservée bien authentiquement d'abord par Vigénère, qui alla deux fois à Rome en 1546 et 1566 (dans ses *Annotations sur l'œuvre de Calistrate*, tableaux de plate peinture, page 885), et par Boulanger (*de Pict. Plast; et Stat.* lib. II, cap. VII), puisque ces deux philologues s'accordent à dire que ce grand artiste exécuta en 1550, à Rome, entr'autres objets remarquables, un modèle d'une figure de saint Pierre en concours avec Michel-Ange, « et l'emporta pardessus luy au jugement » de tous les maistres, même italiens : *Palmam præripuit Romæ Michæli-Angelo, sculp-* » *torum omnium judicio,* » dit Boulanger.

L'oubli, complet d'ailleurs, de tout ce qui tient à ce grand artiste, est d'autant plus regrettable, que, selon Vigénère, maître Jacques aurait eu pour élève Germain Pilon, (dont le père dut naturellement, comme nous le dirons, être le premier maître), ce qui pourrait faire remonter les premiers ouvrages de Jacques au-delà de l'époque où l'art italien vint régner chez nous sans partage. Cette circonstance prouvée, s'il est donné à quelqu'un de l'éclaircir, on arriverait peut-être aussi à retrouver la trace des enseignemens qui créèrent par exemple Jean Goujon, comme à jeter quelque lumière sur cette école intermédiaire toute française, dont les produits si remarquables, à partir surtout des premières années du XVe siècle, brillent épars dans nos provinces les plus distantes, sans que rien indique à quel centre d'études se rattachaient les travaux des Jehan Juste (de Tours), des François Marchand (d'Orléans), des Michel Columb (de Nantes), des François Gentil (de Troyes), des Pierre Désaulbaux (de Rouen), et autres. On voit aussi de quelle utilité serait le résultat de ces recherches pour combler la lacune qu'offre, dans l'état actuel de nos connaissances, la marche de l'art français pendant son éclipse temporaire résultant de l'occupation italienne.

Dans ce but surtout, nous recommandons cette investigation aux explorateurs des poudreuses archives municipales ou fabriciennes d'*Angoulesmes* ou de tout autre lieu.

1 Nous n'aurons que trop d'occasions de déplorer l'éternelle incurie des organes de la publicité pour nos gloires artistiques, aux époques même où l'art était réellement en honneur en France, et où nos princes et les ministres de leurs nobles fantaisies avaient renoncé à la recherche des talens étrangers et aux dérivations des ressources de l'épargne, en

des œuvres qui consacrèrent incontestablement leur existence, des

confiant à nos artistes français le soin d'illustrer leur patrie. Aussi, bien que cette *montre* passée dans notre hôtel même, des grands artistes appartenant aux diverses époques du XVIe siècle, puisse nous servir d'excuse, si nous cherchions à compléter le contrôle par l'appel des absens, nous nous abstiendrons ici de toute digression générale à ce sujet. En spécialisant, comme nous venons de le faire dans la note précédente, les témoignages d'oubli et d'indifférence en matière d'art, d'autant moins concevables aux époques d'Henri II et de Charles IX que le succès de Vasari, dont l'ouvrage parut en 1550, devait nous servir de leçon, peut-être parviendrons-nous mieux à faire comprendre l'importance d'une publication générale sur cette matière. Déjà l'un de nos plus savans académiciens, M. Emeric-David, a démontré la nécessité d'arriver par un travail d'ensemble, dont les archives de localités offrent encore les élémens, à replacer la France, sous le rapport de l'art, au rang que les étrangers et même certains nationaux lui contestent. Son *Essai historique sur la sculpture française,* plaidoyer plein de logique et de faits contre les violentes attaques de l'érudit mais partial comte Cicognara, prouve ce que nous avons avancé ailleurs, « que la » pauvreté qu'on nous reproche tient moins au défaut de richesses qu'à l'absence d'inven- » taires qui les constatent. »

« Riche en monumens des beaux-arts de tous les âges, la France, dit-il (pag. 36), a » souvent manqué d'historiens qui se soient appliqués à perpétuer le souvenir des maîtres; » et (pag. 38): « l'antiquité s'éloigne de nous, les titres de notre gloire s'effacent, et l'étran- » ger, mal instruit, s'autorise de cette destruction pour calomnier le génie de nos pères..... » Une histoire de l'art français est un ouvrage encore à faire, etc. »

Près de vingt ans se sont écoulés depuis ce cri d'alarme, depuis l'expression de ce vœu, *l'antiquité s'est encore éloignée, bien d'autres titres de notre gloire* ont disparu dans cet intervalle, et quoique le besoin de cette *histoire de l'art français* se soit fait de plus en plus sentir, on se demande encore aujourd'hui qui osera entreprendre ce dont s'est effrayé le dévouement et le savoir de M. Emeric-David?

Ne désespérons pas cependant de cette œuvre au-dessus peut-être d'une force d'homme, mais que rendra plus facile l'élaboration de matériaux dans toutes les localités historiques de la France, sur l'impulsion d'ensemble et de détails donnée par les *comités historiques.*

C'est dans cet espoir qui doit soutenir tous les amis des grandes traditions de la France, que, pour payer tribut à cette noble entreprise, nous avons mis en ordre nos souvenirs de trente ans et endossé la cuirasse pour notre guerre sainte. Trahi par l'âge et par notre faiblesse à tous égards, nous n'attaquerons pas corps à corps, laissant à de plus vigoureux champions le pourfendage des détracteurs de nos gloires; mais encore ferme sur la brèche, brandissant et lançant s'il le faut notre dard émoussé, « *telumque imbelle sine* » *ictu,* » nous n'abandonnerons qu'avec la vie la cause si longtemps délaissée de nos arts nationaux. Sans trop nous prévaloir de nos prérogatives d'âge, nous croyons, par notre rôle de glaneur dans la moisson dévastatrice de nos derniers vandales, avoir conquis le droit de deviser quelque peu de ce passé toujours présent à nos yeux, heureux si le rappel de ces preuves déjà de vieille date profite à la génération nouvelle, trop heureux si l'expression de nos souvenirs animés des dernières lueurs du *feu sacré,* métaphoriquement parlant, qui nous embrasa si longtemps, pouvait nous mériter l'application du mot de Vauvenargues sur la vieillesse comparée au « soleil d'hiver, qui éclaire s'il n'échauffe. »

noms devenus européens comme celui de Goujon [1], resté à tous égards le chef de notre école de sculpture par la franchise et le sen-

[1] M. le comte de Clarac, dans son bel ouvrage sur le Louvre et les Tuileries, tombe d'accord avec M. Emeric-David, comme avec tous les historiens de l'art, sur l'obscurité des traditions relatives à ce grand artiste. « On ignore, dit-il (t. Ier, pag. 402), le lieu, l'année » de sa naissance et toutes les circonstances de sa vie. » La date seule de sa mort est réellement trop certaine par la catastrophe qu'elle retrace (la Saint-Barthélemy). On sait qu'il travailla dès 1540, à Ecouen, avec Jean Bullant, en 1548, à Anet, avec Philibert Delorme, et dans les vingt dernières années de sa vie, à Paris, où son ciseau laissa des traces ineffaçables dans sa belle fontaine dite des Innocens, à l'hôtel Carnavalet, et surtout dans les travaux de décoration intérieure et extérieure du Louvre dont M. de Clarac a donné l'analyse raisonnée (t. I, pag. 434-437-460 et 461) : mais si l'on ignore les particularités de sa vie, on connaît du moins ses œuvres, où l'élévation de la pensée n'exclut pas l'élégance et la suavité sans mollesse dont il puisa sans doute les inspirations en Italie, lors du voyage qu'il fit avec le Primatice pour l'acquisition des statues antiques. C'est surtout dans le bas-relief composé, genre qui participe à la fois de la peinture et de la sculpture, quant au calcul des plans et de l'effet et à l'agencement des groupes, que Goujon excelle au point de surpasser tous ses rivaux, de désespérer à jamais ses imitateurs; et cependant ses contours sont à peine saillans, comme pour laisser à la construction que la sculpture décore tout l'aspect de solidité matérielle qui doit distinguer le principal de l'accessoire ; aussi s'est-on fait scrupule de soumettre au grattage général ses œils-de-bœuf du Louvre, qui épidermés seraient devenus à rien. Nous aurons occasion de parler des autres travaux de cet artiste aux chapitres IV et V, puisque, selon l'opinion consacrée par M. Miel, critique éclairé et exercé (*Galerie française*, tom. Ier), Jean Goujon aurait élevé et décoré seul le premier hôtel de Carnavalet, accru par Mansard. On voit aussi par le petit traité dont parle le même philologue, comme placé à la suite d'une traduction de Vitruve de 1547, par Martin, ouvrage *illustré* d'ailleurs par les planches de *Jehan Goujon, stvdievx d'architecture*, que ce grand homme était à la fois sculpteur, architecte, graveur en bois et écrivain profond, ainsi que le prouve ce passage sur la nécessité pour les artistes d'étudier les sciences : « C'est à cause » que Raphaël et Michel-Ange se sont tant curieusement délectez à poursuyvre ce noble » subiect que leur immortèle renommée est espandue parmy toute la circonférence de la terre, » où touts les hommes qui n'ont point estudié les sciences ne peuvent faire œuvres dont ils » puissent acquérir guères grande lovenge, si ce n'est par quelqu'ignorant ou personnage » trop facile à contenter. » Et voilà l'homme qui vers ce temps même recevait pour salaire de ses beaux travaux ce que, toute conversion de valeur faite, nous n'oserions pas offrir au dernier de nos manœuvres ! Comment concevoir, par exemple, qu'il ait exécuté, comme nous l'apprend Sauval, pour 80 écus sous (moins de 600 fr. d'aujourd'hui) chacune des admirables caryatides en pierre qui soutiennent sa belle tribune du Louvre.

M. Deville, dans ses *Tombeaux de la cathédrale de Rouen*, a ajouté aux renseignemens que donne Sauval sur le modeste prix payé pour quelques uns des ouvrages de ce grand artiste et signalé quelques particularités authentiques concernant ce *prince toujours régnant* de la sculpture française, telles que l'exécution, vers 1541, « pour le prix de 30 » livres de la tête de la statue de Georges d'Amboise, substituée à un groupe d'anges, dans » le mausolée de son oncle (pag. 100); celles des pourtraits de même époque du portail

timent dont toutes ses œuvres sont empreintes, comme ceux de

» et de la fontaine, pour 6 livres 15 sols; d'un pourtrait, d'un colompne et d'ung pied-d'es-
» talle pour servir aux orgues de Saint-Maclou, moyennant 57 sols 6 deniers; le payement
» de 35 escus sols (valant 78 livres 15 sols), pour un autre marché, de 5 sols *pour son vin,*
» de 30 sols tournois pour avoir fait le devis de peindre les orgues, etc. »

Ces renseignemens ont été puisés, pour la plupart, dans les comptes de la fabrique de Saint-Maclou de Rouen, église dont les belles portes auraient été exécutées par Goujon, à raison de 12 sous par jour, ce qui paraîtra exorbitant, si l'on compare le prix de ces journées avec celles des maîtres tailleurs de pierres du siècle précédent, si curieusement constatées surtout aux précieux *Mémoires de la commission des antiquités de la Côte-d'Or* (Voir au chap. v), et qui, selon Poncet de la Grave (mémoire intéressant sur les maisons royales, t. I[er]), ne gagnaient en 1362, que 4 sous par jour, les maçons 3 sous, les compagnons 2 sous, les valets ou manœuvres 8 deniers; mais il faut considérer que, d'après la progression du taux du marc d'argent qui était de 5 fr. 15 sols à cette époque, et de plus de 15 fr. en 1550, les 12 sous payés à Jean Goujon représentaient exactement les 4 sous que touchait par exemple Jean de Saint-Romain, à qui la statue en pierre, haute de quatre pieds, de Charles V tenant son sceptre, placée au pignon de la porte du Louvre, fut payée 6 livres 8 sous, équivalant, comme l'observe M. de Clarac (t. I[er], p. 288), à 62 fr. 32 c., somme dont ne se contenterait pas aujourd'hui le plus obscur *tailleur de pierre* pour un travail analogue. M. Deville induit d'ailleurs de rapprochemens et d'aperçus ingénieux que Jean Goujon (ou Gouyon) aurait *préludé* à l'embellissement du palais d'Anet, dédié à Louis de Brézé par sa veuve *inconsolable*, avec les dons de son consolateur, en élevant dans la cathédrale de Rouen le mausolée de ce sénéchal, qui lutte encore d'intérêt et d'élégance dans l'abside principale, avec celui de Georges d'Amboise.

A cet égard, et puisque la dissertation, complète d'ailleurs de M. Deville sur ce monument, laisse un champ libre aux conjectures sur sa date précise, nous hasarderons quelques doutes sur l'opinion de cet écrivain qui, s'appuyant sur la coïncidence du séjour de Jean Goujon à Rouen avec l'époque présumée de l'érection de ce tombeau, de 1540 à 1541, pense que cette première manifestation des sentimens de la veuve précéda de longtemps ses royales amours, et dit (page 128) : « que ce ne fut que cinq années après l'époque » (27 mars 1535) où Diane témoigna par écrit, au chapitre de la cathédrale, *l'intention » qu'elle avait d'élever ce tombeau*, qu'elle partagea la couche de Henri II. »

La tradition ne précisant pas l'époque de ces premières relations, on est réduit à procéder par induction. D'abord les vers que nous rapellerons, chap. v, présentant le Dauphin comme un garçon frais, dispos et *jeunet*, nous semblent indiquer une époque peut-être antérieure même au mariage de ce prince, qui, né en 1519, épousa, le 28 octobre 1533, Catherine de Médicis, précocité pour ainsi dire *naturelle* dans le fils de François I[er], qui avait des maîtresses à treize ans. Quant à Diane, Mézerai dit positivement (tom. II, p. 1058 de sa *Grande Histoire*) que, lorsqu'elle se fit aimer du Dauphin, elle n'avait que trente-cinq ans. Laplanche dit seulement qu'elle était dans l'automne de ses ans. Cette liaison remonterait alors à 1534, Diane étant née, ainsi qu'on l'a reconnu assez récemment, le 3 septembre 1499; d'où il faudrait conclure que le projet même du mausolée fut conçu, comme le palais dédié à l'époux, sous l'influence de l'adultère. Il nous en coûte de paraître dans cette lice où s'escrimèrent De Thou, Brantôme, Varillas, Bayle et tant d'autres pour

Germain Pilon [1], plus gracieux peut-être, mais moins pur et

relever le gant jeté par un champion aussi galant et aussi habile que l'historien des beaux mausolées de Rouen, disposé, comme il le dit lui-même, à *rompre une lance* pour l'honneur de Diane ; mais ici encore les inflexibles chiffres font foi, et doivent avoir une autorité tout autre que celle même des épitaphes, des dédicaces, et que les fausses inductions qu'on peut tirer d'un deuil prolongé comme celui que conserva Diane. M. Deville pourra donc nous placer au rang des malins esprits qui traduisent librement la partie de l'inscription de ces tombeaux portant :

« Indivulsa tibi quondam et fidissima conjux
» Ut fuit in Thalamo sic erit in tumulo; »

dans ce sens, que l'ombre de l'époux pourrait compter sur la *même* fidélité que celle gardée au lit nuptial, qu'on suppose avoir été profané par François I[er], mais qui, dans tous les cas, ne tarda guère à recevoir son fils ; car son union avec Diane se *célébrait publiquement* en 1441, époque de l'érection présumée du tombeau de l'époux où les protestations ne purent être placées que bien plus tard ; témoin cette épigramme (XXI) de Clément Marot : « Pour le » perron de monseigneur le Dauphin, tournoy des chevaliers errans, à la Berlaudière, » près Châtelerault en Poictou, en l'an 1541 :

« Un chevalier royal
» Y a dressé sa tente,
» Et sert de cueur royal
» Une dame excellente,
» Dont le nom gracieux
» N'est ja besoin d'escrire :
» Il est escrit aux cieux,
» Et de nuict se peut lire. »

Quant aux triomphes personnels de ce même poète sur le cœur de la grande sénéchale, célébrés avec une outrecuidance poétique et gasconne dans ses vers de *Phébus et Diane*, et surtout dans celui de l'épigramme CLXX :

« Car quand sa bouche en la mienne soupire, »

comme dans l'élégie VII qui offre la même image ; et quant aux reproches qu'il lui adresse « d'aller au change (rondeau 44), etc., » ils altéreraient bien plus directement encore la pureté, de la couche de Louis de Brézé, puisque, remontant à 1524 et à 1525, ils appuieraient en outre, quant à François I[er], qui valait bien son poète, l'imputation sur laquelle les historiens se partagent (voir pag. 249).

[1] Ce sculpteur, justement célèbre, surtout par l'exécution du tombeau des Valois, qui, après une station de quelques années au Musée des Petits-Augustins, est revenu, heureusement sans encombre, occuper une portion de sa place primitive à Saint-Denis, représente, dit-on, à lui seul toute une famille du même nom, qui a laissé dans le Maine de nombreuses et belles traces de grands travaux d'art, dont il convient d'assigner les dates, pour lier, comme nous l'avons dit, à propos de maître Jacques d'Angoulême, notre école de sculpture de Louis XII à celle de Henri II. Ici notre tâche sera facile, puisque cette liaison existe, et peut s'étudier synoptiquement dans le grand monument homogène de sculpture attribué à cette seule famille des Pilon, et qui, placé près de son berceau (le bourg de

moins original que son rival; ceux aussi de Pierre ou Isidore Bon-

Loué, près de Sablé), a miraculeusement échappé à nos bouleversemens, comme à la convoitise de l'étranger, déjouée par le patriotisme local, et resplendit intact au milieu de tant de ruines, garanti, nous l'espérons, de toute atteinte, sous l'égide protectrice des nouveaux bénédictins de Solesmes.

Ce monument, ou plutôt cet ensemble de monumens, consistant en plus de cinquante figures, au moins de proportion humaine, auxquelles on a donné le nom collectif de *saints de Solesmes*, nous a paru des plus curieux, lorsque nous le visitâmes, il y a quelques années. Seul il résume dans l'étroite enceinte de deux petites chapelles le départ, la marche et les progrès, jusqu'à perfection, de l'art français de transition, dont nous traitons exceptionnellement ici et à la note *F*, comme se rattachant à la description de notre Hôtel. Les dates de 1496 et de 1553 qu'on y lit, consacrent sans doute à la fois les premiers travaux de Pilon père et l'achèvement dû au ciseau de son fils.

C'était une victorieuse démonstration à opposer aux négations de M. de Cicognara, que la preuve vivante de semblables travaux, continués pendant soixante ans dans une de nos bourgades, et pour un édifice d'aussi faible importance que ce prieuré, sur lequel notre savant collègue et ami, M. Allou, a publié une notice pleine d'intérêt (*Mémoire de la Société des Antiquaires*, tom. XII). Il n'y a rien à opposer à ce témoignage de la culture continue de notre art, résultant de la réunion sur un seul point de longs travaux de deux styles si tranchés. Il resterait seulement la question d'appréciation du caractère de franchise et d'originalité de *notre* art français, altéré plutôt qu'enrichi, selon nous, par la touche, peut-être trop gracieuse, que notre dernier Pilon emprunta à l'école du Primatice.

Dans ce but, surtout, nous ferions des vœux pour qu'une publication de ce curieux spécimen vînt mettre également en présence, pour l'étude, le *sépulcre* du premier temps, couronné de dais gothiques, comme dans notre chapelle, et orné de frises végétales, feuilles de chardons, etc., et les groupes de *l'histoire de la Vierge*, *Jésus chez les docteurs*, etc., entourés de plusieurs ceintres soutenus par des pilastres chargés d'arabesques.

Mais ce qu'il nous importe de constater ici, c'est que le nom de Germain Pilon père semble devoir grossir la liste de nos habiles sculpteurs français des époques antérieures à l'occupation florentine, devenus célèbres de nos jours seulement (v. note *F.*) par des recherches, qu'on complétera sans doute, et qui prouveront combien d'illustrations inconnues la France pourra revendiquer, si le zèle éclairé des *Saint-Mesmin*, des *Deville*, etc., devient contagieux.

Le silence de tous nos historiens *suivant la cour*, sur ces pauvres ymaigiers, exploitateurs de l'art en province, s'explique d'abord par l'obscurité dans laquelle ces artistes semblaient se complaire, puis par l'absence de tout instinct d'art chez nos historiographes ou chroniqueurs de ces époques, qui auraient cru déroger à leur haute mission en descendant à ces misérables détails et en mêlant de tels aperçus aux pompeux récits de batailles, de tournois, d'intrigues de cour, de polémiques religieuses et de faits diplomatiques toujours convergens à la vie du prince, principal pivot alors de toute combinaison historique, à l'exclusion de l'histoire nationale proprement dite. Mais ce silence n'en est pas moins déplorable, en ce qu'il nous a forcé de subir trop longtemps les dédains des étrangers habiles à constater leur supériorité, nous dirions presque par *bénéfice d'inventaire*, c'est-à-dire par le répertoire de leurs richesses, toujours resté au complet, quand le nôtre est encore à faire.

C'est à Germain Pilon fils, venu, dit-on, à Paris vers 1550, et mort vers 1590, quoiqu'en

temps [1], dont les œuvres brillaient chez nous depuis trois siècles avant

dise Moreri, qui le fait vivre jusqu'en 1608, qu'on doit aussi le beau mausolée de Guillaume Langei Dubellay, placé en 1557 dans la cathédrale du Mans; celui, si savant par l'anatomie, du chancelier Birague, qui, de l'église de Sainte-Catherine-du-Val-des-Ecoliers, vint à celle des Jésuites, et de cette dernière, au musée Le Noir. Telle était la fécondité de cet artiste, que le Musée des Petits-Augustins contenait, dit M. Alexandre Le Noir, 22 bas-reliefs, 12 statues et 3 bustes dus à son ciseau, indépendamment du groupe dont nous allons parler.

Si la statue en terre cuite de saint François, dont le marbre était destiné à la chapelle du Louvre, repose presqu'inconnue dans une petite église de notre Marais (Saint-François d'Assise), son admirable groupe des trois Grâces, commandé par Catherine de Médicis, et pris dans un seul bloc de marbre, brille du moins de tout son éclat dans notre Musée, en même temps que son mausolée de Henri II, et les huit bas-reliefs, figures de *Fortune* (allégorie), dont il orna (moyennant 1,100 livres) la voûte du tombeau de François Ier, consacrent à Saint-Denis les titres de gloire d'un artiste qui disparut, sans qu'on daignât même s'en apercevoir; car l'époque de sa mort, que M. Le Noir fixe vers 1590, n'est rien moins que certaine.

[1] Nous serions moins renseignés encore sur l'existence même de Pierre Bontemps, habile seulpteur, à qui l'on doit les délicieux bas-reliefs de la frise de ce dernier mausolée si multipliée par notre plastique, si M. Alexandre Le Noir n'avait exhumé des registres de la chambre des comptes les détails suivans, concernant les frais de construction de la sépulture du feu roi François. Le 6 octobre 1552, Pierre Bontemps, maître sculpteur, bourgeois de Paris, « confesse avoir fait marché et convenant à M. Philibert de » Lorme, abbé d'Ivry (sans doute d'Ivry, dit la Bataille, près d'Anet), conseiller ordi- » naire du roy, commissaire ordonné et député par ledit sieur, sur le fait de l'effigie et du » tombeau du feu roy François, que Dieu absolve, à ce présent de faire et parfaire les » ouvrages de basse-taille en pierre de marbre blanc au stylobastre, etc., pour élever et » ériger les histoères de deffaite de la *journée de Cerisoles,* selon la tape de l'histoère des » annales et chroniques de France...... en basse-taille de 13 pouces....... remplir et gar- » nir de chevalerie, de gens de pied, artillerie, enseignes, étendarts, trompettes, clai- » rons, tambours, fifres, camps, pavillons, bagages, villes, châteaux et autres choses » approchant, et suivant la vérité historiale de ladite chronique » (on prend bien moins de soins, à cet égard, dans nos programmes actuels), « et le tout compris modèles, four- » niture et achat des outils, et deux statues, *en forme de prians* (le feu Dauphin et le » duc d'Orléans), moyennant la somme de 1,639 livres. »

Parmi d'autres marchés passés avec le même artiste pour les figures en marbre de madame la régente, etc., on en remarque un de 115 livres, pour ouvrages de *maçonnerie* et taille de seulpture en marbre à un vase pour le chœur et l'église de l'abbaye de Hautes-Bruyères, où est le cœur du feu roi François 1er. Depuis la publication de ces premières découvertes, les *Archives curieuses de l'Histoire de France* nous ont en outre fait connaître (t. III, p. 423) une quittance authentique de 99 livres tournois « payés, le 26 avril 1556, » à *Isidore Bontemps*, maistre seulpteur (on ignore s'il s'agit du même sculpteur qui au- » rait eu deux prénoms), pour son parfait et entier paiement de la somme de 414 livres » tournois, à lui due pour avoir faict et parfaict un carré en marbre blanc, de neuf pieds » et demi de long et de huit pieds ung poulce moings de large, auquel est taillé et *insculpé*

que son nom y fut connu ; d'Ambroise Pesret [1], son collaborateur dans les travaux du mausolée de François Ier, de Barthelemy Prieur [2] ; peut-être même aussi de Bernard Palissy, présumé, comme nous l'avons dit, collaborateur des travaux de Meudon, quoique ses rapports avec les Montmorency aient pu souvent l'éloigner de la résidence des Guise ; enfin de cette nuée de sculpteurs en tous genres

» de basse-taille la devise des Quatre-Temps de l'année, pour mectre en la chemynée de » la chambre que l'on faict de neuf pour le roy, en son chasteau de Fontainebleau. »

L'emploi alternatif dans ces actes des désignations de *maître sculpteur*, ou de *tailleur de pierres*, même de *maçon*, n'impliquait pas de distinction de rang dans le même art.

Jean Goujon aussi est traité de *tailleur de pierres* et *maçon*, dans les titres extraits des archives de la cathédrale de Rouen, où l'on voit qu'en 1520 et 1521, ces artistes recevaient en général 5 sols par jour, les ymaginiers, de 6 sols et demi à 7 et demi, et un seul, sans doute le chef ou le plus habile, nommé Pierre Desaubeaulx, 20 sols, équivalant à 3 fr. 60 c. de notre monnaie (Deville, *Tombeaux de la Cath.*, p. 96 et 100).

Cette dénomination de *masson* ne comportait d'ailleurs pas alors l'espèce de ravalement sous-entendu dans l'application qu'en fit Boileau à l'architecte Perrault, soit qu'elle fût inhérente à l'état de sculpteur, ou que l'artiste chargé de la taille du marbre le fût en même temps des travaux de maçonnerie nécessaires pour la mise en place (V. *Mémoires de la commission des antiquités de la Côte-d'Or*, p. 33 à 37).

1 Ambroise Pesret est également cité dans les titres de la chambre des comptes, pour avoir, dans le même travail, « taillé quatre figures de basse-taille, outre les choses qu'il » estoit tenu de faire par son marché, pour l'ensemble desquelles il fut payé à sa veuve » 210 livres ». Ayant trouvé le nom de ce sculpteur parmi ceux des collaborateurs des travaux de Brou, qui commencèrent en 1511, nous serions autorisés à le classer parmi les artistes français, comme *Michel Colomb*, *Jéhan Juste*, et autres, qui n'attendirent pas l'influence italienne pour se produire et durent à notre art *toute leur renommée*.

2 Dans le mausolée élevé par Bullant au connétable de Montmorency, et qui, de l'église de ce village, fut transporté au musée Le Noir, veuf des figures de bronze qui surmontaient l'entablement, et qui furent fondues en 1794, Barthélemy Prieur avait payé un large tribut de reconnaissance à la mémoire de cet illustre guerrier, son noble et constant protecteur; ce qui put, comme Palissy, le tenir quelquefois éloigné du séjour habituel du cardinal, alternativement ami et ennemi du connétable, selon les exigences et les rivalités d'ambition et d'intérêt qui dominent surtout dans la vie de notre abbé.

La belle colonne torse, de 9 pieds sur 15 pouces de diamètre, ornée de lauriers et de feuilles de vigne, qui supportait, aux Célestins, le cœur du connétable, et qu'on retrouve aujourd'hui, sans ce noble accessoire, dans l'église de Saint-Denis, est également de Prieur, qui la tailla dans un seul bloc de marbre, et consacra vingt ans à rendre ce travail digne de son objet et de sa gratitude. Prieur a exécuté, pour le cœur de Henri III, une autre colonne torse monumentale, qu'on retrouve au musée d'Angoulême. On attribue au même une collaboration dans les beaux travaux du grand atelier du Louvre, ouvert par François Ier et à peine fermé de nos jours; mais il devient superflu d'émettre une opinion sur ces travaux si bien jugés par M. de Clarac, notamment t. Ier, p. 406.

et en toutes matières qu'avaient fait surgir dans nos provinces au moins les soins de continuation ou de restauration des immenses travaux analogues des XIII[e], XIV[e] et XV[e] siècles[1], et dans le centre

[1] Lorsqu'on lit les détails si complets, si précieux, recueillis (*Mémoires d'antiquités de la Côte-d'Or*) sur les sépultures de la Chartreuse de Dijon, dus aux successeurs de Jehan de Marville (*v.* pour le tombeau de Philippe-le-Hardi et le puits de Moïse, pl. IX et X de l'*Album*, 5e série); qu'on étudie les rapports et la liaison de ces témoignages positifs avec ceux d'époques antérieures relatifs aux travaux des Jean-de-St-Romain, Jean Delaunay, Jean Duliège, Jacques de Chartres, Guy de Dampmartin, Pierre Anguerrand, Jean Colombel, dont les noms sont cités dans les OEuvres royaux, et rappelés par Sauval et par M. de Clarac, comme sculpteurs célèbres sous Charles V; et qu'en comparant le mausolée de Dijon de 1404, avec celui de Nantes de 1507, on ne trouve qu'une marche progressive de l'art, sans déviation des principes d'école, peut-on douter que la culture de la statuaire ne se soit poursuivie dans nos provinces, sans discontinuation et indépendamment de toutes influences étrangères? Les cinq mille statues que M. Vaysse de Villiers a comptées dans l'ornementation de la seule cathédrale de Reims, et dont un semblable relevé appliqué à Paris, Chartres, Amiens, Beauvais, Rouen, Strasbourg, centuplerait le nombre, ne suffiraient-elles pas pour confondre mieux que toutes autres démonstrations, l'assertion si légère du comte de Cicognara, qui voit l'aurore de la sculpture non pas *française*, mais faite en France, dans le monument de Dijon, et son premier jet de lumière dans le mausolée de François II à Nantes, qui ne date que de 1507. A l'observation qu'on ne manquera pas de faire que le noble critique ne nie pas l'existence matérielle de ces pierres travaillées, mais qu'il leur refuse l'animation artistique, nous répondrons en renvoyant les *observateurs* de bonne foi à ce que dit de la cathédrale de Reims même, dans son rapport de 1831, au Ministre de l'Intérieur, M. L. Vitet, alors inspecteur-général des monumens historiques, homme de science et de goût, sans préjugé d'écoles.

« Monté sur un échafaudage, j'ai trouvé dans les enfoncemens des ogives, des festons et » autres ornemens architectoniques, une profusion de bas-reliefs et de statues dont le style, » le caractère et l'expression m'ont causé l'admiration la plus vive. Le costume, aussi bien » que le genre du travail, annonce que ces figures sont du XIII[e] siècle, l'*âge d'or de notre* » *sculpture nationale*, et grâce à la manière dont elles ont été abritées, elles sont presque » toutes dans un état parfait de conservation. A moins d'être monté sur cet échafaudage, il » est impossible de se douter de l'existence de ces chefs-d'œuvre : ils sont à une si grande » hauteur, que du bas de l'édifice, c'est à peine s'ils sont visibles; les statues, en partie » restaurées ou refaites du bas de la façade, ne sont guère propres à faire soupçonner celles » que la vue ne peut atteindre (pages 24 et 25.) »

A ceux de nos concitoyens qu'effrayeraient un déplacement et surtout une escalade, nous conseillerons une simple promenade autour de notre basilique parisienne. L'examen attentif des tympans, voussures et surtout des petits médaillons bas-reliefs placés à distance sur les revêtemens, si tant est que la fange séculaire qui remplit les interstices et ajoute au nivellement produit par la mutilation, leur permette de juger du charme de la plupart des compositions, au moins d'après les silhouetes, leur prouvera jusqu'où les détracteurs de nos arts portent l'aveuglement, et combien fut coupable l'incurie de nos pères, dont la leçon n'a guère jusqu'ici produit que de nobles projets sans exécution. Que serait-ce si ces visiteurs impar-

de la France, l'émulation résultant de la collaboration italienne, aux charmes et aux défauts de laquelle (la grâce, autrement dit *la manière*) participèrent plus ou moins nos travaux nationaux de l'époque dont nous nous occupons [1].

Quant aux peintres, nécessaires pour compléter cette revue des trois arts du dessin, mais qui, à part les verriers et les enlumineurs, forment à cette belle époque même la partie faible de l'art français, nous concevons qu'il nous serait difficile d'en faire apparaître en grand nombre, à la cour du cardinal Charles, d'aussi dignes que nos architectes et nos sculpteurs de ce temps, de lutter contre les savans disciples des écoles ultramontaines : mais, malgré cet aveu consciencieux que nous atténuerons en rejetant en partie l'absence de preuves bien entières de notre prospérité dans ce genre, sur notre climat dévorateur et sur notre horreur de la vétusté, qui ont détruit ou enfoui sous l'odieux badigeon tant de curieuses peintures [2], et

tiaux, livrés à leurs propres sensations sur la portée de l'art, commençaient par s'empreindre des idées inspiratrices de ce poème de pierre, dont les chants se déroulent sur le pourtour extérieur de la basilique pour la leçon du peuple et la méditation contemplative que ceux d'un rang plus élevé puisaient dans leurs diptyques d'ivoire ; si l'étude des faits concernant la naissance, la mort et la glorification de Marie, leur fait comprendre tout le charme de ces scènes graphiques ; s'ils ont présent le naïf récit de Jacques de Voragine sur ce Théophile qui, « osté de son office de vicaire d'un évêque, se conseilla à un juif de maléfice ; qui, par le » commandement du diable, renia Jésus-Crist et sa mère, et si renonça à la foi chrestienne » et en escripvit une cédule de sa propre main et de son sang, et la scella de son anel et la bailla » au diable, et qui, revenu à soy, se doulut trop de ce qu'il avoit fait ; si s'en fulst à la be- » noiste Vierge Marie, qui lui rendit la cédule et lui mit sur la poitrine, etc. » ; si, en un mot, ils se pénètrent des chaleureuses descriptions qu'a données M. Didron (*Revue de Paris* des 17 avril, 10 et 31 juillet 1836), de ces délicieuses compositions, sous le rapport de la pensée seulement et de la haute philosophie qui domine encore l'expression religieuse dans la lutte des vertus et des vices, dans le touchant apologue des vierges folles et des vierges sages, dans le contraste offert, à propos du zodiaque, entre l'activité productive du pauvre et la nonchalance oiseuse du riche, etc., etc.

1 On conçoit difficilement comment un écrivain aussi instruit que l'est M. Cicognara a pu retourner ainsi qu'il l'a fait (pages 127 à 131 du tome Ier) cette démonstration si évidente, en imputant au contact des artistes italiens avec la France, l'espèce de contagion qui amena une nouvelle décadence de l'art statuaire surtout ; comme si la *manière* de Jean Goujon, de Germain Pilon, de Pierre Bontemps, qui ne parurent et surtout ne firent école qu'après les premiers jets, encore subsistans en partie, de l'école de Fontainebleau, avait pu exercer quelqu'influence sur le système d'art importé dès 1530 par Il Rosso et son école, système d'ailleurs conforme aux produits contemporains de l'école florentine en Italie.

2 Il est hors de doute, pour nous servir ici des expressions de M. Emeric-David (premier

voué en même temps leurs auteurs à un entier oubli, nous pouvons du moins en montrant avec orgueil dans nos salons l'un de nos plus

discours sur la peinture, de Constantin, au commencement du XIII[e] siècle, pag. 240), en attendant les démonstrations que nous donnerons à notre chapitre VI, « que jamais, » quoi qu'on en ait dit, la peinture ne cessa d'être cultivée chez aucun peuple de l'Occident; » que ce ne sont pas seulement des miniatures mais de vastes tableaux qui furent exécutés » parmi nous aux temps de Charlemagne, du roi Robert et de Louis-le-Jeune; que l'in- » térieur des églises était couvert, *dans tout son contour*, de peintures destinées à » *instruire le peuple et à décorer le monument;* que les lois même s'occupaient du main- » tien de cet usage religieux; que chaque siècle, chaque pays, eut ses artistes, et que la » France et l'Allemagne se montrèrent longtemps rivales des provinces où les pontifes » romains déployaient leur plus grande magnificence »; et il n'y a que ceux *qui savent tout sans avoir rien appris* qui puissent nier, à défaut de preuves subsistantes, les faits que le même savant a rendus palpables dans un grand nombre d'articles de la *Biographie universelle*, où il nous montre, entre vingt exemples, Hugues, moine de Montier-en-Der, peintre et sculpteur du X[e] siècle, chargé par Giboin, évêque de Châlons-sur-Marne, de *renouveler* les peintures de sa cathédrale, *effacées par l'effet du temps*, *ad renovanda opera suæ » ecclesiæ quæ erant obnubilata multorum temporum vetustate* (*Act. SS. ord. Bened.*, t. II, pag. 856). Or, ce qui était vrai, appliqué aux siècles antérieurs aux croisades, aux époques même des ravages des iconoclastes et des irruptions dévastatrices des Normands, put-il cesser de l'être, en général, lorsque des relations plus suivies avec l'Italie et l'Orient, dans les expéditions d'outre-mer, et le progrès de l'art devenu un culte pour les deux nations et en même temps pour l'Allemagne et la Flandre si avides de cette sorte de gloire, durent plutôt accroître qu'amoindrir ces premières dispositions? Si l'usage assez local des églises *blanchies* s'introduisit vers la fin du XII[e] siècle, témoin la *Dalbade* de Toulouse, qui date de 1177 et qui fut ainsi nommée par opposition à la *Daurade*, assez d'autres basiliques des XIII[e] et XIV[e] siècles, où l'on trouve encore des traces de peinture, empruntèrent, comme fit l'art italien pour l'église gothique d'Assise, leur système de décoration intérieure à l'école bysantine, pour que nos peintres français n'aient pas eu trop à se plaindre de la survivance des artistes grecs si longtemps chargés de nos décorations religieuses. Ces peintres trouvèrent d'ailleurs à reporter l'emploi de leurs talens dans les palais des rois et dans les monastères. On sait qu'à l'hôtel St-Paul, chaque galerie, chaque chambre, tirait son nom, en 1365, du sujet peint sur ses murs; qu'à Pamiers, la vie entière de saint Antoine était peinte dans le cloître des Dominicains; que dans le cloître des Carmes de la place Maubert on voyait, dit M. Alex. Le Noir, des peintures exécutées sous Philippe-le-Long et Jeanne sa femme, qui avait fondé cette maison en 1317, ainsi que la famille de Louis IX en habits de cour; et qu'aux Chartreux de Paris, vingt-deux tableaux peints en 1324, retenaient la place que Le Sueur vint occuper plus habilement sans doute trois siècles plus tard. Ces beaux revêtemens surabondaient aussi au XV[e] siècle dans les manoirs des princes et des seigueurs, tels que celui de Charles de Savoisy, chambellan de Charles VI, dont les galeries étaient ornées de *peintures*, et surtout dans le *Vincestre* du célèbre Jean, duc de Berry, ce grand et libéral Mécène des artistes de son siècle, etc., etc. A des époques plus rapprochées, les preuves de la persistance de cet art en France, avec ou sans le concours des corporations italiennes, se manifestent surtout dans la décoration des voûtes en bois d'un grand nombre

grands peintres français, en induire que de dignes émules, de nobles rivaux de sa gloire marchaient en même temps sur ses traces.

L'auteur du Jugement dernier *français*, ce Jean Cousin [1] qui, sans

de nos églises, dans le revêtement entier des cathédrales comme celle d'Albi, dont les peintures encore intactes datent de 1511, et pour abréger, jusque dans le sanctuaire de notre chapelle (*voy.* page 168 et 169, et page 275 et note *B* pour les peintures de divers édifices).

Nous réservons pour notre chapitre VI quelques témoignages authentiques qui feront revivre, sans beaucoup les illustrer, quelques noms de peintres du milieu du XVe siècle, restés inconnus, tels que ceux de Litemont, d'Yvon Fourbault, et surtout celui de Jean Bourdichon qui exécuta de nombreux travaux pour Louis XI, comme aussi ceux de divers autres peintres au moins contemporains de Jean Cousin, tels que maître Berthelemy Guéty, peintre du roi, à qui François Ier fit payer, « le 22 may 1529, 900 livres tournois par forme de bien- » fait et pour l'entretenir à son service.» Ce qui démontre qu'à cette époque, antérieure à l'arrivée de maître Roux, le roi avait un peintre attitré dont le *service* était déjà de vieille date, puisque le prince le gratifiait *pour l'y entretenir* (*voir* page 275, tableaux votifs à Notre-Dame-du-Puy).

[1] Nous ne serions pas fondés à comprendre dans cette catégorie Jean Cousin, dont les grands travaux appartiendraient plus à l'époque du cardinal Jean qu'à celle où son neveu occupait l'Hôtel de Cluny, si, comme l'indiquait l'inscription placée sur le tombeau élevé à cet artiste au Musée des Petits-Augustins, il mourut en 1550, la même année que le cardinal Jean; cependant, comme il s'agissait pour nous de *parangoner* l'art français avec l'art italien, et de prouver que la marche du premier fut indépendante des influences d'époques et de règne, nous avons dû placer ici ce célèbre artiste, comme peintre, à la tête de l'école qu'il renouvela par ses grands exemples, sauf à développer dans notre chapitre VI nos vues d'ensemble sur cette partie de nos arts.

L'époque de sa mort est d'ailleurs un sujet de controverse. M. Alexandre Le Noir l'a fixée, d'après ses recherches, à 1550; mais Félibien et, sans doute d'après lui, la *Biographie Universelle*, ainsi que M. Miel dans deux articles remarquables, prolongent son existence jusque sous le règne d'Henri III. Félibien ajoute même « qu'il vivait en 1589 *véritablement fort âgé;* » conclusion assez naturelle, dans ce cas, puisque, comme Benvenuto et plusieurs grands artistes, il naquit avec le XVIe siècle.

En admettant, ce que nous n'avons pas de motifs de contester, l'exactitude des particularités, recueillies avec un soin trop rare en ces matières par M. Miel, qui n'a pas négligé de remonter aux sources, il deviendrait évident que la date de 1550 serait erronée, les décorations que Jean Cousin aurait exécutées pour l'entrée de Charles IX à Sens, ne pouvant remonter au-delà du premier voyage fait par ce jeune prince dans les provinces de France en 1564 et 1565.

On pourrait s'étonner toutefois que dans cet intervalle de près de quarante années de la vie d'un artiste, déjà si célèbre à cinquante ans, aucun grand travail à date certaine ne soit venu résoudre ce doute, si cette longue solution de continuité ne s'expliquait à la rigueur par ces détails, que nous reproduisons en substance : Cousin, né dans la métairie de Montbard, et rejeté de bonne heure par la mort de ses parens et par la misère sur le pavé de Sens, où son crayonnage au charbon sur les murailles le fit remarquer comme *Cimabüe* et recueillir

avoir vu l'Italie, participait des hautes capacités des grands maîtres de cette école, et qui malgré l'insouciance de ses contemporains et les ténèbres qui nous déroberaient, dit-on, les traces de sa vie d'ar-

par un homme généreux, n'en aurait conçu que plus d'attachement pour un pays qui devait réveiller d'aussi tristes souvenirs. Ayant épousé dans sa prospérité la fille du lieutenant-général de Sens, il voulut acquérir le domaine même de Montbard dont dépendait la métairie où il était né, et en fit rebâtir le château, qu'il habita la moitié de l'année. Après le travail le repos : ou peut-être consacra-t-il en partie cette seconde période de sa vie aux travaux nombreux, admirables, mais sans retentissement, dont il enrichit les églises de Sens, tels que le vitrail du Jugement dernier, qui, n'étant qu'une espèce de répétition du beau tableau exécuté pour les Minimes du bois de Vincennes, dut, à raison des difficultés du travail du verre, suivre plutôt que précéder ce dernier ouvrage, les verreries de l'église des Cordeliers, le Serpent d'airain et Jésus en croix et un miracle de la Vierge; et dans la cathédrale, la légende de saint Eutrope et la sybille consultée par Auguste sur la durée de son renom, et lui montrant un faible enfant dans les bras de sa mère avec ce commentaire placé dans un médaillon : « Hic te majorem ipsum adora » (voir *Recherches sur Sens,* par M. Tarbé, p. 144, 146 et 514).

M. Miel parle en outre (*Galerie française,* tom. Ier) d'un tableau fort curieux peint à l'huile, qui existait encore en 1821 à Montbard, chez M. Debonnaire, descendant de notre grand peintre, et qui, moitié mythologique, moitié chrétien, suivant un usage dont nous fournirons bien des preuves, représentait Ève en Pandore, *« Eva prima Pandora, »* et le déchaînement des maux dus à la désobéissance. Il cite aussi divers autres tableaux inconnus exécutés par Jean Cousin dans sa retraite.

Raison de plus pour faire remonter à la première moitié du XVIe siècle les principaux titres de gloire de ce grand artiste, tels que les vitraux exécutés pour la Sainte-Chapelle de Vincennes, dont les travaux de restauration et d'embellissement, dirigés par François Ier, appartiennent à la période écoulée de 1517 à 1531, ce poème à l'huile du jugement universel, que lui commandèrent sans doute à la même occasion les Minimes du même pays pour leur sacristie, et encore le tombeau de l'amiral Chabot, érigé presqu'immédiatement après sa mort, en 1543, ainsi que le portrait en bronze de Charles-Quint, qui doit dater du séjour de ce prince à Paris en 1539. Ce doit être par contre, à la deuxième moitié, la période sédentaire, qu'appartiennent ses travaux de cabinet; les enseignemens, qu'à l'exemple de Léonard de Vinci, il nous laissa dans les trois ouvrages, dont voici les titres : « La vraie » science de la pourtraicture descrite et démontrée, l'Art de desseigner et le Livre de la » perspective, par Jehan-Cousin, Sénonois, maître peintre à Paris. »

Si nous ne redoutions pas autant de procéder par voie conjecturale, nous trouverions peut-être l'origine de l'erreur de date que nous signalons et qui s'appuie sans doute sur quelque extrait d'acte ou de registre, dans l'entière conformité du nom de notre premier grand peintre avec celui d'un autre artiste son contemporain, conformité constatée par cette circonstance, qu'on retrouve, à l'époque où florissait ce peintre, le même nom de *Jean Cousin,* qui serait un nom de famille, dans les comptes de dépenses de François Ier (*Archives curieuses,* tom. III, pag. 95), dont suit l'extrait : « Novembre 1538. — A Jehan-Cousin l'*aisné*, orfèvre de Paris, pour son paiement d'un estuy de peignes de boys d'ébène, garny de trois » peignes, ung myrouer, une père de cizaulx et une brosse à nectoyer lesdits peignes, le

tiste pendant près de quarante années, est demeuré célèbre à la fois comme peintre, tant par ce bel ouvrage que par ses nombreuses verrières, et comme statuaire par le magnifique tombeau de l'amiral Chabot et le buste de Charles-Quint, suffirait sans doute pour représenter dignement la peinture française de cette époque dans toutes les parties qu'elle embrassait; mais, ainsi que nous venons de le remarquer, de ce qu'on ne peut citer de nombreux tableaux à

» tout taillé à la moresque et remply d'or fin, semé de rubiz et turquoyzes enchassées en or,
» au-dessus duquel estuy y a une *orloge*, et au couvercle d'icelle ung grand saphir pour
» ung autre petit mirouer qui est de semblable ouvraige et boys d'ébène, et troys escritoires
» de plumes fines, dont les manches sont d'argent doré, deux desquels sont semés de pierres
» fines, et à chacun d'iceulx ung mirouer de cristal, et le petit est semé de pierres que le roy
» a de luy acheptées...... 676 liv. »

Ces détails, auxquels nous renverrons en traitant des *objets de toilette*, à notre chap. xx, concourent avec d'autres beaucoup plus remarquables encore, tels que le paiement de 8,209 l. 6 s. tournois fait en 1533 à Regnaut d'Anet pour un tableau d'or et d'argent, etc., à prouver que la France eut aussi ses orfèvres de talent, avant même qu'elle recourût à l'habileté des Florentins; c'est ce qui résulte d'ailleurs, pour une époque bien antérieure, de cette citation, par Poncet de la Grave (tom. Ier, pag. 135 et suiv.), d'une vieille chronique où il est dit que l'empereur Charles IV et son fils Wenceslas, roi des *Romains*, reçurent avec un grand plaisir, de la part de Charles V, de magnifiques joyaux, *tels qu'on les savait faire à Paris.*

Dans l'opinion de M. Cicognara, le mausolée de Chabot est « La miglior opera dello » scarperllo franchese in questa epoca (tom. Ier, pag. 384). »

Des renseignemens que M. Miel, critique érudit et consciencieux, a recueillis *sur place* en consultant un Sénonais bien connu par son zèle et son instruction, M. Tarbé, et un descendant de notre premier peintre célèbre, il résulterait que Jean Cousin ne varia jamais dans la foi catholique, quelqu'induction qu'on ait tirée de la place qu'il assigne à certains pontifes et prélats dans son jugement universel. Cette *impartialité*, qu'autorisait l'exemple de Michel-Ange, sans rien préjuger sur la constance de Jean Cousin dans la foi de ses pères, confirmerait du moins notre opinion sur la date de cette composition, en ce point que les Minimes de Vincennes n'auraient pas admis de damnation de papes à une époque où les progrès de la réforme sous l'étendard de laquelle presque tous nos grands artistes se rangèrent, auraient donné à cet épisode le caractère d'une satire.

Jean Cousin fut à la fois peintre à l'huile, sur verre, (on lui attribue même un émail représentant un exercice gymnastique), sculpteur, anatomiste, géomètre et bon écrivain didactique; l'art qu'il put exercer et professer à ces divers titres, tel qu'il se manifeste par ses œuvres conservées, participait plutôt des fortes et sérieuses études qui créèrent des grands artistes universels, comme Michel-Ange et Léonard de Vinci, que de l'habileté pratique des maîtres de l'école de Fontainebleau; et c'est sous ce rapport surtout, bien plus que sous celui de la date de ses travaux, que nous le considérons comme *le premier* de nos grands peintres.

l'huile[1] de notre école qui aient précédé le Jugement dernier, contemporain des premiers travaux de Fontainebleau, on n'est pas fondé

[1] L'exploitation de cette découverte de Jean Van Eyck, qu'un écrivain technique du XI[e] siècle, *Théophile* (presbiter), fait remonter bien plus haut que 1390, comme nous l'établirons au chapitre VI, ne se borna sans doute pas dans le XV[e] siècle à la Flandre et à l'Italie. Cet inventeur, qu'on voit en relations avec Charles V, à qui il offrit un volume de ses *enlumineures*, dut importer en France sa découverte, qu'exploita l'académie de Saint-Luc ou *communauté de peintres* instituée par Charles VI, et dont était encore membre ce Jacquemin Gringoneur, qui peignit en 1392 « les jeux de cartes à or et à diverses couleurs » pour l'esbatement de Charles VI, moyennant 56 sols parisis (*voir* au chapitre VI l'analyse » des dissertations sur cette invention). » Des témoignages positifs nous sont d'ailleurs restés, ne fût-ce que dans les parois du sanctuaire de notre chapelle, de l'emploi en France au XV[e] siècle du procédé de la peinture à l'huile, mais sans la préparation en détrempe qui en assure le relief et l'effet.

M. Alexandre Le Noir, dans sa belle mission de conservateur, malheureusement restreinte, comme il le dit lui-même, à une sphère d'activité trop étroite, à raison de l'universalité des écroulemens et des mutilations de l'époque, a rencontré de nombreuses peintures qu'il semble indiquer comme étant de ce genre, aux *Célestins* de Paris, où la famille d'Orléans était représentée en habits de cérémonie dans la chapelle fondée en 1393, et surtout dans la sacristie de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, où ces peintures n'offraient, dit-il, « qu'une » représentation de la nature, telle qu'on la voit avec ses défauts, dans un dessin sec et aride. » C'est ce dont on a pu se convaincre par les portraits d'Isabeau de Bavière, de Charles VI, de Louis XI, que nous avons vus aux Petits-Augustins, et encore par le curieux tableau de la famille de Jean Juvenal des Ursins, qu'on retrouve avec plaisir au beau musée national de Versailles.

Pourrait-on admettre en tous cas que Léonard de Vinci, qui peignait à *l'huile*, n'aurait pas, pendant son séjour en France, de 1515 à 1519, éveillé par son exemple et par ses enseignemens le désir si ardent chez nous d'essayer d'une *méthode nouvelle* et de rivaliser avec les maîtres? mais la grande considération pour nos sceptiques, c'est que les œuvres font défaut et que les noms d'artistes qu'on pourrait à la rigueur recueillir dans des documens épars demeurent sans application, si ce n'est dans les premiers tableaux de Jean Cousin.

Cette opinion, qui fut d'abord la nôtre, se corroborait encore pour nous de cette remarque puisée dans les comptes de François I[er] : que les premiers tableaux de la Passion et autres acquis par ce roi en 1529, et annotés comme « faicts à l'huile, » provenaient d'*Envers*, et avaient été achetés « de Jehan Duboys, marchant, demeurant en ladite ville » (*Archives curieuses*, t. III, p. 81-82) : mais un examen plus approfondi, et ce que nous pouvons appeler de heureux hasards, sont venus la modifier. Si ce n'est pas ici le lieu d'argumenter sur ce thême, dont nous rejetons le débat au chap. VI, nous pouvons du moins faire pressentir quels seront les témoignages que nous livrerons à la discussion, en annonçant pour notre Album une suite de tableaux à l'huile, qui appartiennent, pour nous du moins, au plus tôt à l'époque où Jean Cousin put se distinguer dans cet art. Ce qu'on ne pourra pas contester, c'est la nationalité de ces productions, quant au *costume*, aux mœurs et usages, et même aux aspects pittoresques tellement exacts qu'on y reconnaît jusqu'à nos églises, notamment la cathédrale d'Amiens. Leurs riches sujets n'ont, comme on

à en conclure que ce tableau, principal ornement de notre Musée national, fut le premier essai de notre école, le point de départ de notre

le verra, rien de commun avec les compositions toutes flamandes acquises par François Ier et mentionnées dans ses comptes, telles que : « Fantosmes de Saint-Anthoine, dance de » païsans, homme faisant ung rubec de sa bouche, enfants eulx baisant ensemble, dame » d'honneur à la mode de Flandre, portant une chandelle en son poing et un pot en » l'autre, etc. »

Ici nous retrouvons la mise en scène d'une sorte de *mistère* dont les acteurs pris dans tous les rangs sociaux, figurent ces agglomérations de fidèles connues depuis le XIe siècle sous le nom de confréries de la Conception Notre-Dame, et qui, spécialement protégées au XVe siècle, par la reine Anne de Bretagne, comme tendant à rehausser la gloire de son sexe (*voir* ci-dessus page 175), passèrent alors de l'état d'association mystique au rang de *Puys* et d'académies de *Palinods*, voués à l'encouragement des lettres.

C'est toujours la *Royne des Cieux* recevant au milieu de sa gloire céleste les pieux hommages qui lui sont rendus avec cette foi vive, cette componction religieuse que n'avaient pas encore altérées les controverses de la réforme : c'est toujours aussi le généreux donateur, signant son don de son portrait à ce qu'on n'en ignore, et rachetant l'humilité de sa pose par l'orgueil de sa légende armoriée.

Ajoutons d'ailleurs, pour *effleurer* notre grande question sur toutes ses faces, qu'en attendant les témoignages nombreux que ne peuvent manquer de faire surgir au profit de notre vieille gloire artistique les instructions du comité historique des arts qui s'élaborent en ce moment, nous avons déjà d'autres preuves authentiques du concours d'habiles artistes français dans les beaux travaux de peinture des XIVe et XVe siècles, autres que ceux d'architecture polychrome, de sculpture coloriée ou de fresques, dont on retrouve partout des traces, à Chartres comme à Reims (Saint-Remy), à Amiens (cathédrale), à Laon (portail de l'église Saint-Martin), à Braisne (église Saint-Yved), à Soissons (partie supérieure du réfectoire de Saint-Jean-des-Vignes), comme à Dijon (portail et monument de la Chartreuse), etc., etc. Que ne doit-on pas augurer des recherches ultérieures, lorsque, pour ne citer ici qu'un exemple et nous en tenir à cette dernière ville, on peut affirmer, sans crainte d'être contredit, que le seul volume qui ait paru (en 1834) des intéressans *Mémoires de la Commission des Antiquités de la Côte-d'Or*, a plus enrichi nos annales biographiques françaises sous ce rapport que toutes les dissertations vagues et sans preuves qui n'avaient fait jusque-là qu'obscurcir cette question. D'après *les extraits des comptes des receveurs-généraux des ducs de Bourgogne et autres documens fournis par le conservateur des archives du département* (pages 33 à 38), nous avons, dans la seule ville de Dijon, reconquis comme peintres plusieurs artistes dont les noms viendront se placer à nos chapitres VI et VII, avant même, par privilège d'âge, ceux dont la découverte assez récente a fait époque, d'*Arnaut de Mole*, de *Claude* et de *Guillaume de Marseille*, etc. Ce sont ceux de *Jehan de Beaumes*, peintre et varlet de chambre du duc Philippe-le-Hardi, d'*Hennequin Moulone*, qui remplaça Jehan de Beaumes en 1391, de *Guillaume de Francheville*, de *Jehan Maluel*, et autres artistes français dont la position à la cour de Bourgogne, si florissante dès lors, suffit pour dénoter un talent digne de rivaliser avec celui de *l'ymaigier* Claux Sluter, autre varlet de chambre du même prince.

M. de St-Mesmin a procédé comme Sauval, preuves en mains, et sur des titres où la

peinture française, depuis si longtemps en honneur dans les émaux, les enluminures et les verrières, mais bien la continuation et le perfectionnement de l'exercice de cet art, à la culture duquel de nombreux artistes français se consacraient dans le même temps. C'est ce que prouveraient les tableaux dressés par M. de Clarac des collaborateurs du Rosso et du Primatice, parmi lesquels on trouve beaucoup de noms de peintres français, tels que Jean Samson, Claude Baldouin, Louis Dubreuil, Jean et Virgile Buron, Francisque Cachetemier, Charles Carmoy, Charles et Thomas Dorigny, Antoine Fantose, Michel Gérard, François, Jean et Louis Lerambert, Simon Leroi, Michel Rochetet, Germain Musnier, etc.

A ces noms demeurés assez obscurs, la gloire de leurs travaux étant restée aux maîtres italiens, dont ces contre-maîtres recevaient la direction [1], nous pourrions en joindre plusieurs autres moins inconnus, entre autres ceux de Toussaint Dubreuil, qui, dit Félibien, représenta l'histoire d'Hercule « dans quatorze tableaux peints à » fresque d'une des chambres qu'on appelle des *poèles*, à Fontaine- » bleau »; de Roger de Rogery, qui fit dans la chambre voisine « treize tableaux de cette même suite »; de Gabriël Honnet, qui fit » trois tableaux pour être posés au Louvre, dans le grand cabinet » de la reine »; celui de François Clouet, dit Janet, né à Tours,

question d'art devient toute positive et se résout en salaire, autre élément curieux de son beau travail. Il a d'ailleurs sur son devancier l'avantage de publier lui-même le résultat de ses recherches et de ne pas craindre de les voir défigurer comme l'ont été sur bien des points les manuscrits laissés par Sauval et extraits du *Trésor des Chartes* et des archives de la chambre des comptes, sources taries par les incendies et par un triage fait de nos jours sous prétexte de distraire ce qui ne concernait plus la juridiction du bureau de *comptabilité nationale*.

[1] Félibien précise cependant dans ses *Entretiens* (t. III, p. 117 et suivantes, édition de 1725) les travaux dont s'occupèrent spécialement plusieurs de ces artistes. Charles Carmoy aurait peint la voûte de la Sainte-Chapelle de Vincennes, et fait, avec Claude Baldouin, Jean et Guillaume Rondelet, des cartons des tapisseries de Fontainebleau; Antoine Fantose aurait travaillé à des dessins grotesques pour la grande galerie; Michel Rochetet aurait peint les douze apôtres dans la proportion de deux pieds et demi, pour servir de modèle à un émailleur de Limoges, qui travaillait pour Sa Majesté, etc., etc. Le hasard nous fit rencontrer, il y a quelques mois, ces douze émaux que nous savions avoir fait partie de la décoration d'Anet, dans une chapelle de l'église de Saint-Peyre, à Chartres. Chacun d'eux porte, en effet, dans son tillet l'estampille royale, la salamandre.

comme Jéhan Juste, Jéhan Fouquet, etc., » dessinateur fécond et habile, célébré par Ronsard, et collaborateur de Léonard Limousin dans les beaux émaux d'Anet, représentant Henri II et l'amiral Chabot sous le pseudonyme de saint Paul et de saint Thomas [1], et qui eut pour tributaire de son pinceau toute la cour de François Ier et de ses quatre premiers successeurs; et comme aussi celui de François Quesnel, premier peintre de Henri III, renommé par ses compositions historiques et par ses portraits. Martin Freminet, né en 1567, et qu'on cite comme le premier *peintre* français qui se soit imposé, pour l'étude approfondie de son art, un voyage prolongé en Italie, et au retour duquel il peignit les plafonds de la chapelle du château de Fontainebleau, celui de la chambre du roi, etc., arriverait sans doute trop tard pour trouver le cardinal dans notre Hôtel; mais nous pouvons y admettre, sans anachronisme du moins, les fabricans de pourtraicts, brevetés de la reine-mère et de sa cour, comme cet

[1] Ce curieux débris de l'ornementation d'Anet a surnagé avec quelques autres de même nature dans le grand naufrage de la fin du dernier siècle. Miraculeusement échappé d'abord à la mutilation qui, gratuite même, fut l'une des joies de cette époque, puis aux spoliations qui suivirent l'inconcevable démembrement du Musée des Petits-Augustins, par suite du brutal et immédiat licenciement de son personnel, il repose maintenant, sans doute à l'abri de nouveaux orages, dans une armoire de notre Musée Royal. C'est encore là qu'on peut le mieux juger de la richesse et de l'éclat de notre école de peinture de cette époque, grâce à l'inaltérabilité des couleurs dans les éblouissantes reproductions sorties des ateliers français de Limoges et de Saintes, et qui, après avoir orné longtemps les *retraits* de nos rois et des grands de leur cour, ont trouvé, malheureusement en trop petit nombre, un refuge naturel sous l'aile monarchique. Tels sont, à part la vaisselle chatoyante de la collection Durand, les beaux portraits de Montmorency, de François de Guise, de Catherine de Médicis, et surtout les éblouissantes légendes de François Ier et de Henri II, en prière, compositions si riches, d'un dessin si pur, d'une touche si fine, et d'un effet si suave, que nous espérons pouvoir reproduire exactement dans nos planches : et puisque nous nous occupons incidemment ici de la belle peinture française si peu connue dans ses premières phases, annonçons dès aujourd'hui avec plus d'assurance encore, la mise à notre disposition d'une suite très remarquable de tableaux votifs, dits de *Palinods*, appartenant évidemment aux premières années du règne de François Ier. (v. ci-dessus pages 274 et 275.)

Ces chefs-d'œuvre très composés, et non moins curieux comme monumens religieux que comme témoignages historiques, se moisissaient dans les greniers d'un de nos évêchés, où le hasard nous les fit découvrir il y a douze ans. Remis en lumière et bien reproduits, ils viendront, par leur caractère très distinct du style élevé de Jean Cousin, prouver que notre peinture nationale ne date pas plus du Jugement universel que notre sculpture française du tombeau de François II.

artiste en vogue, Corneille, dont parle Brantôme [1], et « cet excellent » peintre (Nieolas Belon), dont parle Mézerai (t. III, p. 368, 369), » qu'elle envoya avee Pinard, pour lui tirer les portraits des filles » des rois de Danemarek et de Suède, et y ajouter du pineeau ees » vifs attraits et les grâees qui ne se reneontrent que rarement dans » les climats froids.»

Cette reeommandation insolite avait pour but de fixer le choix de Henri III, à son retour de Pologne, sur l'une de ees images, afin de déjouer son projet de mariage avec Louise de Lorraine, dont il s'était épris, en passant à Naney. Ce projet fut ajourné, eomme nous le dirons au ehapitre VIII, à propos des signes de deuil que porte le livre d'honneur de ee roi, par son extravagante passion pour la prineesse de Condé, Marie de Clèves; mais tout impolitique qu'il était, il se réalisa en 1575, à la mort de eette prineesse et après eelle du eardinal, dont Catherine redoutait surtout l'allianee.

Nous arriverions ainsi, à la rigueur, à former à notre eardinal un eortége de peintres plus nombreux eneore, quoique peut-être de moindre valeur intrinsèque que eeux d'arehiteetes et de seulpteurs dont nous l'avons entouré; et, à défaut de eette auréole artistique, qui convient moins, nous le reeonnaissons, à ses entraînemens politiques qu'aux loisirs de son onele, nous lui en formerions une littéraire et non moins honorable eomposée de ees *vilains brouillons*, Ronsard, Baïf, Jodelle [2], ete., dont la légende le eonstitue le

[1] « Estant allé un jour voir à Lyon un peintre qui s'appelloit Corneille, qui avoit peint » en une grande chambre tous les grands seigneurs, princes, cavaliers, grandes reynes, » princesses, dames et filles de la cour de France; estant donc en la chambre de ses pein- » tures, nous y vismes cette reyne paroistre peinte très bien en sa beauté et en sa perfec- » tion, habillée à la française d'un chapperon, avec ses grosses perles et une robe à » grandes manches, fourrée de loup-cervier, le tout si bien représenté au vif avec son » beau visage qu'il n'y falloit rien plus que la parolle, ayant ses trois belles filles auprès » d'elle, à quoi elle prit grand plaisir, à cette veüe, et toute la compagnie qui y estoit, » s'amusant fort à la contempler, admirer et louer sa beauté par-dessus toutes, elle-même » s'y ravit en contemplation, etc., » (*Dames illustres,* discours II; *de la Reine-Mère de nos Rois derniers*, t. VII, p. 43 et 44).

[2] En traitant de vilains brouillons ces trois poètes, célèbres dès lors, et encore aujourd'hui, comme ayant *préparé* Malherbe, l'auteur de la Légende cède évidemment aux sentimens haineux voués en général par les réformés aux arts et aux lettres, superfétation sociale dont nos réformateurs ne tenaient aucun compte. Aussi vit-on le noble Coligny, lui-même, natu-

Mæcenas, imputation que nous repoussons d'autant moins, dans l'intérêt des souvenirs précieux pour notre Hôtel, qu'à partir de la mort du cardinal Charles, en 1574, il va demeurer pour longtemps étranger à de semblables fréquentations, non moins flatteuses cependant, à notre avis, que celles des grands artistes, en dépit des préventions attachées au souvenir des créateurs de notre poésie nationale, et surtout au nom de Ronsard, chez ceux qui ne le lurent jamais, ou qui le jugent *in verba magistri* [1] (*K*).

raliser en France, en 1565, les traditions du grand réformateur Henri VIII, en livrant à la cupidité de ses soldats « les riches offrandes *offertes* par la piété et la reconnaissance des » marins aux églises de Saint-Pierre-sur-Dive » (De Thou, *Abreg.*, t. III, p. 247), consacrant ainsi, par l'autorité de son exemple, les atroces fureurs commises par l'Erostrate ou le Chrocus français, ce féroce Beaumont des Adrets, dans les incalculables dévastations et mutilations dont tous nos édifices du Midi portent encore les stigmates. Le mépris que témoigne ici La Planche pour les lettres futiles tenait aux mêmes idées de morgue et de puritanisme. Qu'étaient, en effet, pour Théodore de Bèze et les autres disciples du rigide Calvin, qui avait dépouillé même le culte du Très-Haut de toutes pompeuses manifestations, ces *chorégraphes* de cour, ces enfileurs de mots, ces compteurs de syllabes, que des bouffons du prince, toujours prêts, moyennant salaire, à couvrir, jusqu'aux turpitudes royales, de leur vernis éclatant, mais trompeur, comme firent Baïf et Ronsard, à chacun desquels, dit L'Estoile (t. I, p. 332), lors du mariage du duc de Joyeuse, mignon de Henri III, « le roy donna deux mil écus pour la belle musique par eux ordonnée (dans le » ballet comique de la reine) et pour les vers qu'ils firent. »

Quoique ces deux poètes se soient essayés dans l'art dramatique, Baïf dans sa tragédie d'*Antigone* et dans sa comédie de *Taillebras*, et Ronsard, à qui Charles IX reconnut en beaux vers « le droit de donner des couronnes » dans ses fêtes de cour, *ses sereines* et mascarades de Fontainebleau, espèces de prologues en scène, il est à croire que l'épithète de *brouillon* s'appliquait ici plus spécialement à Jodelle, dont Ronsard a dit :

« Après Amour la France abandonna. »

(Ce qui veut dire, sans doute, qu'on négligea en France la poésie amoureuse.)

« Et lors Jodelle heureusement sonna
» D'une voix humble et d'une voix hardie
» La comédie avec la tragédie,
» Et d'un ton double, ore bas, ore haut,
» Remplit premier le Français escharfaut. »

Deux de ses tragédies, *la Cléopâtre* et *la Didon*, et deux de ses comédies, *la Rencontre* et *l'Eugène*, sont restées. Jodelle est donc le seul dont les succès dramatiques, comme premier exploitateur du théâtre, pouvaient contrarier les vues des apôtres de la réforme, et *brouiller* le projet qu'ils avaient conçu d'imposer leurs allures graves à la nation, sans égard aux résistances qu'opposeront toujours son naturel vif, léger et inconstant, l'empire de l'habitude et le besoin de se repaître de distractions mondaines.

1 Loin de chercher à exclure ces brouillons de notre Hôtel, nous en grossirons la liste du nom d'un poète également célèbre, Mellin de Saint-Gelais, que sa mort seule à pu soustraire

On va voir en effet combien sera complète la métamorphose de ce

à l'anathème du légendaire; car il avait, comme nous, la preuve écrite de la protection que lui accordait le cardinal et des efforts que fit ce poète, comme Ronsard, pour la mériter et sans doute aussi pour l'exploiter.

Cette preuve résulte d'une longue pièce de vers imprimée dans les œuvres de Saint-Gelais, qui était à la fois poète et musicien et grand ordonnateur de fêtes, laquelle est intitulée : « *Au festin que le cardinal de Lorrainne fist aux roynes*, » pièce sans date, mais que nous plaçons entre 1550 et 1556. La mort de Saint-Gelais, advenue en octobre 1558, exclut l'application du rôle de la deuxième reine à Elisabeth de France, qui ne fut accordée à Philippe II qu'après le traité de Cateau-Cambresis en 1559, à plus forte raison à la fille de Maximilien II, qui n'épousa Charles IX qu'en 1570. C'est ce dont nos lecteurs jugeront d'après l'analyse suivante : ce plat, du métier de Saint-Gelais, se divise en *six services*. Au premier, « où les vertus à l'italienne étaient au *premier rang*, l'Italie dit à la reine :

« La dompteresse et royne des provinces,
» De deux mers ceinte et d'un mont divisé,
» D'armes féconde et de Dieux et de princes,
» Se cognoissant sur toutes plus prisée
» D'estre de vous *mère* et favorisée, etc. »

ce qui s'applique évidemment à Catherine de Médecis, reine depuis 1547 seulement.

Aux trois autres services suivans il ne s'agit que d'hommages à la même reine au nom de *Rome*, de la *république romaine* et de la *Grèce*,

« Qui maintenant d'un tyran asservie (Soliman II)
» Attend de vous le remède à ses larmes. »

Mais le cinquième et le sixième semblent devoir concerner la reine Elénore d'Autriche, sœur de Charles-Quint et seconde femme de François Ier, qui, retirée d'abord dans les Pays-Bas à la mort du roi, revint plus tard en France et ne repartit qu'en 1556 pour aller partager la retraite de son frère en Estramadure, où elle mourut en 1558. On en jugera par ce qui suit :

Au cinquième service, les *Allemands*,

« Vos forts *Ayeuls*, Cymbres, Francs et Germains,
» Hommes de grande invincible puissance
» Vous font, Madame, humble reconnoissance,
» Chose que d'eux n'eurent onc les Romains. »

Et au sixième l'Espagne (soumise, comme l'Autriche, à Charles-Quint) :

« Tout ce que l'Alpe et le haut Pyrennée
» Tiennent enclos et la mer environne,
» Baisse son chef, Madame, et sa couronne
» Devant la *vôtre* heureuse et fortunée. »

» lesquelles parolles prononcées à chacun service par Amphion, dit l'auteur desdites pa-
» roles et sans doute aussi de la musique, estoyent des chantres réitérées en musique, et
» puis encore *sonnées* par divers instrumens à diverses fois, devant l'attente du service en
» suivant. »

Si ce banquet royal fut donné à Paris, le cardinal Charles, traitant en son nom, n'aura pas voulu en partager l'honneur avec ses frères qui occupaient alors l'hôtel de Guise.

sanctuaire voué depuis près d'un siècle à la religion et aux arts, car

Le nôtre pourrait donc revendiquer l'éclat de cette fête et ajouter à ses titres d'illustration la présence de Catherine de Médicis et de la sœur de Charles-Quint.

Venons maintenant à Ronsard, condisciple du cardinal Charles, ainsi qu'il le rappelle lui-même à titre d'imploration de grâces, dans ces espèces de vers :

« . . . . . . Que dès la sienne enfance
» (Si cela peut servir) eut de vous cognoissance,
» Et eut mesme collége et sous mesme régent. »

Ce qui, pour le dire en passant, confirme bien ce que nous avons dit (pag. 204 et 205) de l'âge de ce cardinal, puisque Ronsard, né en 1524, n'aurait pas eu le même *régent* que Charlot si ce dernier fût né en 1519, comme le disent les commentateurs de Rabelais.

A ce titre ou à tout autre ce poète fut toujours en faveur auprès des Guise qui le placèrent près de leur nièce lorsqu'elle épousa notre hôte Jacques V, roi d'Ecosse. De là son rôle de constant panégyriste de cette maison rappelé dans son épître *à très illustre prince Charles, cardinal de Lorraine*, en disant de lui, entre autres basses protestations :

« Quand les Français mutins, ains pestes de la France,
» Armèrent contre vous l'erreur et l'ignorance :
» Quand le peuple incertain, errant deçà, delà,
» Tenoit l'un ceste foy, et l'autre ceste là :
» Et que mille placards diffamoient votre race,
» Il opposa sa muse à leur félonne audace
. . . .
» Il resveilla Baïf pour repousser l'injure
» Qu'on vous faisoit à tort par sa docte escriture :
» Des-Autels et Belleau et mille autres esprits
» Furent par son conseil de vos vertus espris.
» Il n'escrivit jamais qu'il n'eust la bouche pleine
» Des illustres vertus de Charles de Lorraine,
» Que mille et mille fois, en mille et mille lieux
» Esparses il sema comme estoiles aux cieux. »

Mais il faut croire que le cardinal pensait comme le roi dont il était alors ministre (Charles IX), « que les poètes ressemblent les beaux chevaux, qu'il faut les entretenir et non » pas engraisser (*Mézerai*, t. III, pag. 308), » car son poète se plaint d'être dépourvu

« De faveurs et de biens, l'autre âme des humains,
» Que *Charles peut donner* sans appauvrir *ses* mains.

Il va même jusqu'à l'accuser d'ingratitude et d'avoir « manqué à sa promesse, » en lui disant :

« . . . . Après que ce Ronsard
» A despendu pour vous son labeur et son art
» A vous rendre immortel, pour toute récompense
» Un autre a pris le fruit de sa vaine espérance,
» Vous ne l'ignorant point : car par votre moyen
» L'ayant mis en oubly, un autre a pris son bien :
» Il vous en advertit et vous en fist requeste :
» Il tendit les filets, un autre prit la queste.

si l'on en croit les écrits du temps inspirés par le successeur de

Et il ajoute en solliciteur déçu, et plus encore dans l'irritation de son orgueuil :

« Ha que vous fustes fols, pauvres pères, de faire
» Apprendre à vos enfans le métier littéraire,
» Mieux vaudroit leur apprendre un publique mestier,
» Vigneron, laboureur, maçon ou charpentier. »

On peut donc s'étonner, d'après ces rapports continus de Ronsard avec le cardinal Charles, de trouver son rival Mellin de Saint-Gelais, chargé de célébrer la plus grande solennité qu'ait ordonnée sans doute notre cardinal. Il semble qu'à cette époque nécessairement postérieure à la mort de François Ier, qui avait adjugé à Ronsard l'héritage de gloire de Clément Marot, après un concours ouvert entre lui et ce même Saint-Gelais, ce dernier devait avoir perdu le droit d'emboucher seul la trompette pour chanter le festin donné aux reines.

Ce n'est pas que Ronsard lui-même n'eût peut-être jugé Saint-Gelais digne d'une semblable mission, car même après son triomphe il avait composé une pièce où, s'adressant à Dieu, il disait :

« . . . . . Fais que devant mon prince
» Désormais plus ne me pince
» La tenaille de Melin. »

Et plus libéral encore envers ce rival, mort il est vrai lors de la publication du *Bocage royal*, d'où nous avons tiré nos dernières citations, il en parle en ces termes :

« Sainct Gelais qui *estoit* l'ornement de nostre âge,
» Qui premier des Français nous enseigna l'usage
» De sçavoir chatouiller les oreilles des rois
» Par sa lyre accordante aux douceurs de la voix,
» Qui au ciel égalait sa divine harmonie. . . . »

Quels que soient les motifs qui substituèrent cette fois Saint-Gelais à Ronsard, ce dernier resté seul des deux contendans à la palme royale, prit une large revanche en fait d'éloges de la maison de Lorraine. Nous avons parlé ci-dessus des flatteries mêlées de reproches prodiguées au cardinal, dans le chant pastoral, sur le banquet royal donné à Meudon en 1559, à l'occasion du mariage de Charles III, dit le Grand, duc de Lorraine, avec Claude, fille d'Henri II : Ronsard revient encore sur ce sujet en disant dans son *Bacage royal* :

» Puis quand votre parent, le grand duc d'Austrasie,
» Eut la fille du roy pour épouse choisie,
» Et que le palais veuf de procès et de plaids
» Vit au lieu d'advocats divers peuples espais
» Crier hymen, hymen, et les feuilles sacrées
» Orner de ses poteaux les superbes entrées :
» Pasteur mena sa muse au château de Meudon,
» Il célébra la grotte et vous en fit un don,
» Tout Meudon tressaula sous les vers qui sonnèrent
» Le beau chant nuptial, les forêts l'entonnèrent,
» Echo le rechanta et plus de mille fois
» Votre nom fut appris aux antres et aux bois. »

Et son extase continuel devant les hautes vertus et les éminentes qualités du cardinal, forme, avec les dénigremens accusateurs de la *Légende*, un contraste qui motive l'application

Charles de Lorraine, dom Claude de Guise [1], pamphlets qu'il nous faut bien consulter ici, surtout, pour suppléer aux détails dont l'histoire est naturellement sobre sur les personnages secondaires comme

injurieuse du mot de *brouillon* au poète qui louait surtout le prélat de ses succès contre les hérétiques :

« Issu de Charlemagne et de ce Godefroy
» Qui par armes se fit de Palestine roy,
» Ny oncle de la reine, ou celui qui la gloire
» Remporta sur Luther d'une feincte victoire,
» Ou celui qui ce règne a purgé des mutins ;
» Acte plus grand que ceux des empereurs latins. »

Et qui célébrait en vers louangeurs le triomphe de son éloquence sur celle des apôtres de la réforme, auteurs de la *Légende* :

« Ne parlez point ainsi : car votre docte voix
» Qui sçait gagner les cœurs des peuples et des rois,
» A qui la triple grâce et Pithon où abonde
» L'éloquence, ont versé le miel de leur faconde,
» Vous faisant un Nestor trop diserte, feroit
» Que le tor éloquent du droict triompheroit. »

(*Chant pastoral.*)

En voici sans doute assez pour établir que notre Hôtel dut être le Parnasse de cette époque; mais comment concilier la succession de fêtes et de banquets royaux dont ces poésies font foi, avec les imputations de lésinerie dirigées contre son abbé?

1 Cui successit, 1575, dit la *Chronique de Cluny*, en parlant du cardinal Charles, domnus Claudius à Guisia, qui obiit anno 1612, XIII die martis.

La *Gallia Christiana* est plus explicite à son égard; elle constate d'abord que cet ancien moine de Cluny, d'autre disent de St-Denis, ancien abbé de St-Nicaise de Reims, fut élu comme coadjuteur du cardinal Charles le 24 octobre 1562. « Sub hæc tempora, ajoute-» t-elle, hæretici *castrum lurdunum* invadentes, thesauros omnes, vasa, reliquias ac pre-» tiose quæquæ ecclesiæ ornamenta in eo recondita, pretii vities centum millium argenti » deprædati sunt, exceptis nonnullis sanctis reliquiis, quæ Cluniacum delatæ, in sanc-» tuario repositæ sunt. » Le *castrum lurdunum* (de Lourdon) était la forteresse de l'abbaye.

Elle ajoute, sous la date de 1573, 18 januari : « Vacante abbatia Cluniacensi, per rebel-» lionem domini Claudii de Guise, *rex nominavit* œconomum in spiritualibus dominum » Henricum, etc. Insequenti tamen 1594, die 4 junii, redintegratur abbas Claudius de » Guise. »

On verra par les détails dans lesquels nous entrerons, que ce coadjuteur put être jugé capable d'intelligences avec les chefs des hérétiques pour le partage des dépouilles du monastère, et que sa rébellion doit moins étonner que le pardon qu'il obtint. Il est vrai que ce ne fut que comme ligueur acharné qu'il encourut en 1593 le séquestre de son temporel et l'interdiction du spirituel dont il ne fut relevé que par l'édit de réunion du duc de Guise avec Henri IV, du 21 août 1594.

cet abbé ; si l'on s'en rapporte surtout à sa *Légende* [1], notre Hôtel, déjà si déchu quant à la dignité de ses hôtes, en passant du vertueux Jacques d'Amboise au mondain cardinal Jean, et de ce dernier au Panurge spirituel dont nous venons aussi de tracer la *Légende*, serait devenu sous dom Claude un antre de crimes, un vrai repaire de brigands. Et malheureusement nos efforts pour distinguer la vérité pure de l'alliage qui la corrompt toujours, quand l'esprit de vengeance ou les passions politiques et religieuses s'attaquent à ce qui heurte leurs préjugés ou leurs intérêts, échouent ici devant le langage sévère de Mézerai sur dom Claude. Ce sage écrivain, après avoir parlé des derniers momens du cardinal Charles, tombé malade le 8 décembre 1574, au retour d'une procession de pénitens ou bat-

[1] La *Légende* de St-Nicaise, qui parut en 1574 et fut réimprimée en 1581, est attribuée par De Thou au sieur de Vaux, juge de Cluny, qui, ayant été emprisonné à Mâcon en 1572, avec ses deux frères, et menacé du sort alors réservé aux religionnaires, s'en prit à dom Claude et se vengea par cette satire à laquelle, est-il dit dans le journal de L'Estoile (*Remarques sur le chapitre Ier de la Confession de Sancy*, t. III, p. 364), on donna le titre de *Légende de St-Nicaise*, « parce que les plus énormes crimes qu'elle impute à Claude de Guise, « *plus scélérat encore* que cette légende ne le décrit (c'est aussi, comme on va le voir, l'opi- » nion de Mézerai), furent commis par lui dans le temps qu'il étoit seulement abbé de St-Nicaise » de Rheims. » Comment concevoir cependant un scélérat plus complet que celui dont l'historien légendaire n'a fait, dit-on, qu'esquisser le portrait? Et quels monstres aurait abrités notre Hôtel s'il existait des raisons sérieuses de croire à la réalité même d'une portion des crimes imputés par la *Légende* à dom Claude et à son complice Mathurin Garnier (dit St-Barthelemy), tels que l'empoisonnement du cardinal Charles, celui du prince Porcian, qui commandait la colonne d'attaque du maréchal de Montmorency dans le choc de la rue St-Denis ; ceux des trois enfans de la reine, du cardinal de Châtillon, de la reine de Navarre, de la princesse de Condé et d'un grand nombre de personnages de divers rangs, y compris le bourreau de Langres, victime d'une ressemblance qui révélait l'origine de cet abbé ! Mais sur ce dernier fait même la partialité des biographes satiriques se fait jour, car, lorsqu'on s'accorde, et Moréri en témoigne, à reconnaître que dom Claude était fils naturel de Claude de Lorraine, par conséquent frère du cardinal Charles, auquel il succédait comme abbé de Cluny, ce qui explique le choix qu'en fit ce dernier pour coadjuteur, la *Légende* lui donne pour père un palefrenier, frère des bourreaux de Langres et de Dôle, et la *Confession de Sancy* contredit à la fois l'histoire et la *Légende* en faisant au chap. VII un bâtard du cardinal Charles, « qui avoit applaudi à toutes les machinations vicieuses et dépravées de » sa vie, manifestées dès son jeune âge. »

Les vraies dispositions du légendaire percent d'ailleurs autant dans la forme que dans le fond ; car, non content d'énumérer « les larcins, concussions, pilleries, empoisonnemens, » fabrication de fausse monnaie, rançons, meurtres et autres horribles crimes que cet abbé » de Cluny exerçoit chaque jour dans les principales maisons du Mâconnois et de Cluny, il » l'appelle, dans l'aménité de son style, *vilain et puant monstre.* »

tus d'Avignon, et mort le 26, *un peu avant l'accomplissement de la cinquantième année* de son âge (nouveau témoignage confirmatif de l'erreur des commentateurs de Rabelais), dit : « Il y eut divers soup-» çons sur les causes de sa mort : les uns disoient qu'il avoit été em-» poisonné par la fumée d'un flambeau qu'on portoit devant lui, et » certes il se plaignit lui-même qu'elle lui faisoit mal à la teste ; » et il termine en citant le libelle intitulé la *Légende* de dom Claude de Guise, comme racontant « que ce bastard le fit mourir par le parfum » d'une certaine bourse pleine de pièces d'or, après s'être défait de » beaucoup d'autres par de semblables moyens. » L'historien ajoute, comme remarque personnelle, ces mots, placés en parenthèse : « Ce » Claude étoit fils naturel du feu duc de Guise, et *plus scélérat* » *encore* que sa légende ne le décrit » (t. III de l'édit. de 1685, page 367.)

Quant à l'agent infernal, ce Mathurin Garnier (dit Saint-Barthélemy), que la *Légende* lui donne pour promoteur ou du moins pour complice de ses crimes, voici ce qu'en dit De Thou (t. III, liv. LX, page 48 de son histoire), en parlant de la mort du cardinal auquel dom Claude succédait comme abbé de Cluny : « Vita migravit, non » sine suspicione veneni ex facis prælatæ pestifero odore cerebro » corrupto, auctor vitæ Claudii Cluniacensis ex marsupio infecto » quod illi Mathurinus Garnerius san Bartholomæus plagiis ac vene-» ficiis *homo infamis*, porrexit, virus, cum aperiretur exhalasse et » introspicientis cerebrum icisse scribit. »

Réduit maintenant à puiser dans la *Légende* et dans les œuvres de Daubigné (l'auteur de la *Confession de Sancy*, déjà citée), le mouvement de notre article biographique sur ce nouvel abbé qui occupa son siége pendant trente-huit ans (sauf sa suspension de deux années), nous commencerons par les détails antérieurs à sa prise de possession comme abbé de Cluny, en procédant par extraits.

« Après avoir gressé, dit la *Légende* (pag. 32), les doigts du car-» dinal des butins, brigandages et maquignoneures monstrueux et » estranges par lui faits en la ville de Rheims et abbaye de Saint-» Nicaise [1], etc. ; » et plus loin : « Le cardinal *prit la peine* de venir

[1] On convient que par un goût héréditaire dom Claude bâtit à Saint-Nicaise et y employa de grands deniers. L'église de Saint-Nicaise de Reims, chef-d'œuvre des combi-

» en son abbaye de Cluny, qui pour lors estoit régie et gouvernée
» par domp Girard Boyer, au contentement tant du cardinal[1] et des
» religieux que de tous les sujets du basty de Cluny..... Après
» que le cardinal eut fait deux ou trois processions avec ses moines,
» chanté une couple de grandes messes *de haut appareil* et merveil-
» leuse solennité, déchiqueté deux sermons et presché *à la cardi-*
» *nale*, l'abbé de Saint-Nicaise fut créé et installé en estat et titre
» de coadjuteur perpétuel de l'abbaye de Cluny, et avec une oraison
» tant latine que française faite en chapitre. »

naisons successives de Libergier et de Robert de Coucy, commencée en 1229 et terminée en 1311, était une des plus merveilleuses de la chrétienté, et un prodige de l'art architectural. Elle fut démolie en 1796, comme monument inutile (*voir* pl. II, 4e série de l'Album).

[1] Il importe de mentionner ici à l'appui de ce que nous avons dit (page 163 à 164) des ressources particulières que trouvaient les abbés de Cluny dans le produit des *dépouilles* des moines morts en pays étranger, produit auquel notre Hôtel dut *son édification de fond en comble*, que, d'après la *Légende*, les abbés de Cluny jouissaient encore à la fin du XVIe siècle de ce témoignage de confiance accordé par les papes, et qui, favorable aux intérêts et à la splendeur de l'ordre sous des abbés économes et généreux, devenait abusif sous ceux qui, comme le cardinal Charles et dom Claude, s'occupaient avant tout de leur intérêt personnel. La *Légende* porte à ce sujet : « Convient entendre que sous l'ordre et collation » de Cluny, il y a environ 472 priorés, le revenu d'aucuns d'iceux vaut dix-sept et » dix-huit mille livres par an ; d'autres sont admodiez jusqu'à sept mille livres par an. » Convient aussi entendre que advenant la mort d'iceux bénéficiaires, la despouille de » plain droit et sans figure de procès, appartient à l'abbé de Cluny ou à son coadjuteur. » Le cardinal de Lorraine a tiré autrefois par année extraordinairement, à cause d'icelles » despouilles, plus de soixante mille livres (environ deux cent mille livres d'aujourd'hui); » Saint-Nicaise se promettoit bien quadrupler la partie, par des empoisonnemens, chas- » cun an et davantage. »

On lit aussi (page 65) qu'à propos d'une somme de seize mille escus sol que le coadjuteur fit tenir à Rome au cardinal, ce dernier observe que « l'abbé de St-Nicaise lui avoit » déjà fait tenir en demy an de son abbaye de Cluny, plus qu'il n'en avoit reçu en trois » ans, et que le cardinal ajouta : Avant que je m'en retourne en France Saint-Nicaise sera » abbé de Cluny : et de faict, est-il dit, l'abbaye fut conférée bientôt après à la survi- » vance l'un de l'autre, le roy y consentant. »

Saint-Nicaise opérant pour son compte aurait dû réunir une fortune immense dans ses trente-huit années de règne, si, comme dit la *Légende*, qui finit en 1581 et le laisse en plein exercice, « par le moyen de *sa poison* le clergé a perdu et perdra plus de trois cent mil- » lions (plus d'un milliard d'aujourd'hui.) » Il est vrai que ce calcul est des plus hypothétiques et repose sur cette base : « La royne de Navarre, si dom Claude et Saint-Barthe- » lemy ne l'avoient pas empoisonnée, auroit conseillé l'admiral et empesché le massacre par » lequel les troubles ont été renouvelés en France. » La conclusion se déduit d'elle-même ; mais on peut aller loin en chevauchant de la sorte.

D'après les détails du même libelle, le premier usage que dom Claude aurait fait du pouvoir que l'abbé titulaire venait de lui eoneéder, aurait été de dévaliser le ehambrier pendant le séjour même, et de eomplieité avee le eardinal qui retenait la vietime près de lui tandis que dom Claude et Saint-Barthélemy « eroehetoient tous ses baheuz » et eoffres, prenoient et emportoient tous ses papiers, *contes*, » aequits, deniers, grains, blez, vins et généralement tous ses » meubles. »

Le eoadjuteur refusa ensuite de reeevoir le ehambrier à l'abbaye, même dans une portion du logis d'Amboise.

Ce qui prouverait que dom Claude et son digne aeolyte poursuivirent leurs exploits eomme *titulaires* de l'abbaye, et pendant leur résidenee dans notre Hôtel [1], c'est le passage suivant extrait du même libelle (pages 76 et 77) :

« Afin aussi que par mesme moyen tant d'exeellens hommes,

[1] On s'étonne moins de tous ces désordres et de leur impunité lorsqu'on se reporte en idée à ces époques de pertubation continue où, nous ne craignons pas de le dire, la direction, conséquente du moins, du cardinal de Lorraine, fut regrettable à quelques égards. Quel frein pouvait imposer aux passions si désordonnées d'une époque de luttes compliquées comme celles de la guerre *des trois Henris*, la main de justice d'un prince qui quittait indifféremment le manteau royal pour le sac de pénitent ou pour l'habit d'amazone, même de femme ; et qui, doué de hautes qualités, comprimées par des habitudes vicieuses, n'a signalé sa présence sur le trône que par des incohérences et des contradictions, et sa puissance royale que par une longue série de caprices personnels.

Henri III était éloquent : il le prouva surtout dans sa harangue aux états de Blois en en 1576 ; ami des lettres, il encouragea Henri Estienne et se plaisait à converser avec les doctes ; mais subjugé par des goûts crapuleux, « ces certaines raisons qu'on ne dit pas, selon le père Maimbourg (*Histoire de la Ligue*), lui valurent la haine des dames. » Il s'avilit aux yeux même de ses derniers sujets. Les prodigalités de ce nouvel Elagabale pour ses mignons et ses hommages publics dont la vergogne parisienne publique fit justice, ne sont que trop connus. Ces dépenses et toutes celles où l'entraîna le besoin de se distinguer de ses prédécesseurs, telles que les dix-sept festins qu'il donna à l'occasion du mariage de sa sœur, s'expliquent par les ressources qu'il tira « de la vendition des estats à laquelle, dit Pasquier, » il apporta un desbord général. » Mais comment concilier ce luxe d'apparat avec l'humilité dont il faisait parade dans ces processions des pénitens blancs de l'Annonciation, si énergiquement qualifiées par les sermons du père Poncet (*v.* Bayle, t. II, p. 734) ? Comment accorder les goûts vils qu'on lui impute avec sa frénésie amoureuse pour la princesse de Condé, avec le deuil extravagant qu'il fit éclater et dont la couverture d'un missel de notre collection (*v.* chap. VIII) porte toutes les empreintes, à la mort de cette princesse, victime, dit-on, de l'exploitation meurtrière de dom Claude et compagnie ? Et comment concevoir surtout que, soumis jusqu'à la faiblesse à la direction de sa mère, dont l'âme

» desquels le corps de la souveraine cour du parlement de Paris est » composé, ayent l'œil, non seulement sur Saint-Barthélemy, mais » sur ce bastard d'abbé de Cluny..... Afin aussi qu'on se puisse » mieux donner garde de lui (le premier), nous répéterons quel il » est ; il s'appelle Garnier (dit Saint-Barthélemy), fils du marguiller » des Mathurins de Paris, sa mère, p.... d'un chanoine Notre-» Dame, duquel chanoine ce bélistre et malheureux a usurpé le » nom pour se rendre en tout déhonté en son ignominie ; il est de » fort basse stature, mingrelet ou greslé et adusté, un visage, au » regard duquel, encore qu'il se contreface au mieux qu'il peut, » représente qu'il est du tout confit selon le propre et vray naturel » d'un *enfant de la matte* (ce sont les filous et vagabonds), il parle et » dit le mot ; mais pour le bien connaître ne faut s'adresser à ses » père et mère, *ains en l'hostel de Cluny*, ou bien en la maison au » collége de Cluny, auquel tous les moynes de l'ordre qui y ont » estudié ou demeuré, cognoissent Saint-Barthélemy. »

La possession ou du moins la libre disposition de l'Hôtel de Cluny, de 1574 à 1612, par ou au profit de ces deux compagnons, explique ce qui nous avait paru naturellement fort étrange, lorsque procédant, en 1833, à quelques recherches pour donner dans notre première notice au moins des aperçus sur notre nouvelle résidence, nous y trouvâmes des comédiens en plein exercice de leur art à la fin du XVIe siècle. Cette remarque, appliquée à une propriété abbatiale qu'on retrouve plus tard vouée de nouveau à des habitudes religieuses, tirait d'ailleurs de l'importance de cette considération, que sous Henri III les représentations dramatiques ne consistaient plus en mystères, moralités, etc., mais en productions licencieuses qui motivèrent, sans doute, l'arrêt du parlement du 6 octobre 1584, cité par L'Estoile, qui contraignit ces créateurs de notre scène à discontinuer leurs jeux de l'Hôtel de Cluny, séance tenante (*voir* pour les comédiens de ce temps, les mystères, etc., le chap. XXIX).

Quoi de plus naturel maintenant que le refuge donné ou plutôt

énergique mais souple n'aurait pas conseillé le guet-à-pens de Blois, il se soit décidé à frapper ce grand coup que vengea avec son injure personnelle la duchesse de Montpensier, en armant, au prix de son déshonneur, dit-on, le bras de Jacques Clément (Mezerai, t. V, p. 25).

vendu aux comédiens par l'abbé de cette époque et par son associé en matière d'exploitation industrielle, surtout lorsque L'Estoile nous apprend qu'alors « la corruption était telle que les farceurs, bouffons, » put... et mignons avoient tout crédit près du roi, qui brisoit par » des lettres de jussion les résistances du parlement [1] ».

« Nos galans y voyoient double profit à faire,
» Leur bien premièrement

(par le salaire qu'ils en retiraient),

Et puis le mal d'autrui »

(par l'atteinte que leurs comédies portaient aux mœurs), « pour ce » qu'elles n'enseignoient que paillardises, » dit l'arrêt du parlement portant interdiction de celles jouées en 1577 à l'hôtel de Bourbon. Mais hâtons-nous de réhabiliter notre Hôtel ainsi profané de toutes manières, et de couper court aux imputations encourues par de pareils hôtes, honteux que nous sommes d'avoir à nous occuper de tels piliers de bagne ou d'échafaud, et de nous être rendu peut-être l'écho presque obligé de calomnies dont on voit *qu'il reste toujours quelque chose*.

Ce qui nous paraît seulement démontré, quelle que soit l'exagération du rôle qu'on prête à dom Claude, c'est l'impossibilité que sous un pareil titulaire, et malgré l'immensité de ses revenus présumés, notre Hôtel ait pu participer à quelques égards de l'éclat

[1] Des lettres de dom Claude, conservées à la Bibliothèque royale parmi les manuscrits de Bethune et que cite Lenglet du Fresnoi dans l'avertissement dont il a fait précéder la Légende du sieur Devaux, on pourrait conclure que l'*abbé de Cluny* s'efforça d'expier la conduite du coadjuteur, et que, parvenu à ses fins, gorgé de biens et de pouvoir, il voulut faire prévaloir les idées d'ordre et de *conservation*. Il faut cependant que même, comme abbé de Cluny, il n'ait pas été toujours exempt de graves reproches, d'après sa lettre du 22 avril 1593, qu'on trouve aux mêmes manuscrits de Bethune (vol. 9135, p. 19), et dans laquelle le cardinal de Pellevé, archevêque de Reims, lui dit : « Le désir que j'ay que vous mettiez en » place de maintenir en bonne opinion vers notre Saint-Père, singulièrement en ce qui con- » cerne votre ordre. J'ai ouy vent qu'il y en avoit quelques plaintes que je me suis efforcé » d'excuser et d'assoupir. » Remarquons cependant que ce cardinal, qui n'avait quitté Rome, où il séjourna longtemps, que pour venir présider le conseil de la ligue, nageait entièrement dans les eaux de dom Claude, le plus fougueux ligueur connu. Michel Félibien, historien de l'abbaye de St-Denis, procède par réticence à l'égard de dom Claude, dont il ne dit que ces mots : « Un de ses confrères, religieux de St-Denis, *plus estimé que lui*, etc.» (pag. 403).

que lui valut même le séjour du dernier cardinal de Lorraine. Renonçons donc désormais à cette splendeur, et dès ce moment même, car le troisième rejeton légitime de cette grande famille que nous allons y introduire, tout illustre qu'il puisse être, ne dut guère contribuer à la faire revivre. La tache imprimée par la résidence du fils naturel de Claude de Lorraine, ne put d'ailleurs que s'accroître par la présence du *couple anti-canonique* qui va lui succéder et *propager* dans nos murs la turpitude du père de ce bâtard.

Louis de Lorraine qui, par nomination du roi et par *conférence* du pape [1], vint compléter l'emphytéose séculaire passé à la maison de Lorraine pour l'ordre de Cluny, était petit-neveu de notre galant et libéral cardinal Jean, petit-fils du vaillant duc François de Guise, assassiné par Poltrot, et troisième fils de Henri I[er] de Lorraine, tué à Blois en 1588, le même que nous avons vu partager dans notre Hôtel la faiblesse de son oncle et qui lava cette tache faite à son honneur juvenile dans le sang de tant de huguenots.

« Ludovicus de Lorraine, dit la *Gallia christiana*, de ce XLIX[e] » abbé, cardinalis de Guise, archiepiscopus Remensis [2], Claudii » coadjutor, postulatus est XI aprilis 1611, cui successit mense » martis 1612. Simul abbas S. Dionysii in Francia Ursicampi, Dervi » et S. Urbani, etc., defunctus est an. 1621. »

Ici l'aspect, déjà fort altéré par les spéculations de dom Claude, de notre résidence abbatiale, va sans doute changer encore, car ce n'est plus sous le masque religieux que se manifestera ce nouveau titulaire né pour les plaisirs et les armes [3], en dépit des combinaisons

1 L'ordre de Cluny était depuis longtemps bien déchu lui-même de la position indépendante que s'était vainement efforcé de lui assigner *à jamais* son fondateur, Guillaume-le-Pieux, en stipulant dans sa charte de donation aux saints apôtres Pierre et Paul « que les » moines réunis à Cluny ne seront soumis ni aux faisceaux de la grandeur royale ni au joug » d'aucune puissance terrestre. » La formule même de l'élection n'existait plus; car notre Pouillié, qui remonte à ces époques, porte, quant à l'abbé : « Le roi *nomme*, le pape » *confert*.

2 L'archevêché de Reims fut, pendant plus d'un siècle, inféodé comme l'ordre de Cluny à la maison de Lorraine, qui dans cet intervalle n'en fut dessaisie que momentanément. A l'époque de la révolution, on montrait encore presque comme une relique la magnifique chape avec laquelle le cardinal Charles avait officié au concile de Trente.

3 « Militiam affectabat, dit de lui le président de Gramond (*Histor.*, lib. VIII, pag. 407), » impatiens sui, non miles quia cardinalis; non item cardinalis, quia miles erat... indebi-

de famille et de vœux impuissans contre une vocation toute mondaine.

Les chroniqueurs posent en fait qu'en épousant l'Église, ce prélat ne tarda pas à lui donner une rivale dans la maîtresse délaissée de son roi (Henri IV), et qu'un mariage secret, mais formel, scellé par des liens de paternité, l'unissait déjà à *la Des Essarts* [1] quand il reçut l'investiture de l'abbaye de Cluny, et surtout quand la pourpre vint, trois ans plus tard, en 1615, consacrer sa suprématie sacerdotale.

Moreri, que nous avons sous la main, mais qui n'a fait que copier sur ce point le récit du père Anselme dans son *Palais d'honneur* (page 441), dit : « Louis de Lorraine, cardinal de Guise, archevêque » de Rheims, né le 22 janvier 1575, mort le 21 juin 1621, âgé de » 46 ans, laissant de Charlotte Des Essarts, *son amie* [2], Charles-Louis

» tum certe characteri, quod in Engeriaca obsidione sæpe ferrum in hostem strinxit, im» memor ecclesiam nescire sanguinem. »

Les liens domestiques et les habitudes martiales de cet abbé ne dépouillèrent cependant pas entièrement alors l'Hôtel de Cluny de son auréole religieuse, d'après ce que nous dirons (pag. 302) du séjour qu'y faisaient à cette époque même les nonces des papes.

[1] Cette conjecture deviendra presqu'une certitude si l'on considère que le cardinal Louis laissa cinq enfans et qu'il ne fut que neuf ans abbé de Cluny (de mars 1612 à juin 1621). On doit cependant croire, pour l'honneur des enquêtes du parlement, que rien ne perçait encore de cette délégation royale, lorsque dans le lit de justice, tenu par Louis XIII le 15 mai 1610, en présence pour ainsi dire du corps d'Henri IV, « il fut fait *information de* » *vie et de mœurs* de l'abbé de Saint-Denis, frère de M. de Guise, pourvu de l'archevêché » de Rheims, mais non sacré, afin qu'il pût prendre place au parlement en cette qualité » et non comme abbé commandataire, et avant qu'il prêtât serment comme pair de France » (*Journal d'Henri IV*, tom. IV, pag. 50). »

[2] Henri IV, mettant à profit l'intervalle d'indépendance que lui laissa vers 1606 l'éloignement temporaire de la comtesse de Moret, surprise en intrigue d'amour avec le prince de Joinville, s'éprit des charmes de Mlle Des Essarts, et en eut deux filles, dont l'une fut abbesse de Fontevrault. Lorsque la satiété, l'impatience du joug et le désir de retourner à de premières amours eurent brisé ce lien, notre cardinal, friand d'un morceau de roi, obtint la *survivance* de son maître dans la stricte portée du mot, car l'union secrète de Louis et de Charlotte ne remontait, dit-on, qu'à 1610, quoique la rupture du roi datât de 1608. Sully parle, sous le timbre de cette dernière année, des remerciemens qu'il reçut pour la manière dont il débarrassa le roi de Mlle Des Essarts. « Cette fille, dit-il (tom. VII, pag. 44 de » l'édition de Londres de 1763), commençoit à lui être extrêmement à charge parce qu'elle » vouloit prendre sur lui le même ascendant qu'avoient eu toutes ses autres maîtresses. En» fin, elle parla de se retirer à l'abbaye de Beaumont à des conditions sur lesquelles Henri » envoya souvent Zamet et La Varenne conférer avec moi ; il se donna la peine d'écrire au » président de Motteville sur un office de maître des comptes à Rouen que la demoiselle

» de Lorraine, évêque de Condom; Achille de Lorraine, comte de » Romorantin; Henri, chevalier de Lorraine; Charlotte, abbesse » de Saint-Pierre-de-Lyon, et Louise de Lorraine, mariée le 24 » novembre 1639, à Claude Pot, seigneur de Rhodes, grand-maître » des cérémonies de France (t. III, p. 663).» Ces détails sont confirmés d'ailleurs par le *Journal du règne d'Henri IV* (t. III, notes p. 416, 417), où il est dit : « que le secret du mariage contracté » par le cardinal, après la mort d'Henri IV, fut révélé par un con- » trat trouvé et passé avec toutes les formalités; lequel contenait » la cérémonie de la bénédiction nuptiale faite en forme, et la dis- » pense du pape portant permission à ce cardinal de posséder des » bénéfices, nonobstant son mariage [1]. »

Ce serait donc sciemment que le chef de l'Église aurait installé une abbesse dans notre Hôtel et à la tête de l'ordre monastique dont

» lui demandoit, et à Montauban pour avancer les deniers nécessaires pour l'acquérir. Il » fallut encore donner mille écus à cette demoiselle et cinq cents à l'abbaye de Beaumont : » le roi me demanda l'un et l'autre par une lettre du 12 mai; trop heureux d'en être quitte » à si bon marché. » Plus loin (pag. 234), sur 1609, il est en outre question d'une quittance de 3,000 livres dont le roi fit présent à Mlle Des Essarts. »

Notre nouvelle hôtesse, douée d'un tel esprit d'ordre, dut administrer bien économiquement la dépouille de Cluny, qu'il n'était pas plus étrange de voir passer dans ses mains que la réserve (ou revenu) de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés dans celles de la princesse de Conti, lors de l'arrangement pécuniaire conclu à cette époque même (1613) par Bassompierre entre Marie de Médicis et les Guise. Nul doute qu'ici ces riches produits n'aient servi à doter les cinq enfans de Charlotte, qui, malgré leur cachet de bâtardise, qu'on ne put parvenir à effacer, jouirent, comme on le voit, d'une position élevée. Leur mère conserva également ou à peu près son rang en épousant, à la mort du cardinal, Duhallier, frère du maréchal de France, et qui parvint lui-même à cette dignité.

[1] Le *Mercure historique et politique d'avril* 1688 (pag. 375 et 376), auquel P. de L'Estoile renvoie, ne constate pas formellement le fait du mariage et de la dispense, et il dit seulement : « Mme la marquise d'Acy, fille du comte de Romorantin, dispute *aujourd'hui* la » succession de la maison de Guise, et ce en vertu d'une certaine boîte qui lui a été apportée » *par une personne inconnue*, dans laquelle elle a trouvé..... (les pièces ci-dessus). De- » puis cette heureuse découverte, elle a fait ôter la barre qu'elle portoit sur ses armes pour » marque de sa bâtardise; mais il est à craindre pour elle qu'elle ne soit obligée de l'y re- » mettre bientôt; elle a affaire au prince de Condé, qui prétend être le principal héritier de » cette maison, etc. »

La maison de Condé gagna en effet ce procès, et Bayle observe à ce sujet « que les des- » cendans du même prince de Condé, que le duc de Guise, François de Lorraine, tâcha de » faire périr, sont devenus les héritiers des descendans de ce duc, et qu'un intervalle d'en- » viron cent trente années a suffi pour cela. »

il *conférait* la direction; ce qui, dans les principes du catholicisme, n'eût pas laissé d'être édifiant; mais à part cette supposition qui consommerait la dégradation de notre Hôtel en y substituant aux *enseignemens de paillardises* des histrions de dom Claude, *les cris de l'innocence*, autrement les vagissemens des fruits de *l'amitié* d'un ménage abbatial, prouvons qu'aux titres de modèle des époux et de digne chef de famille qu'on ne peut contester à ce dernier cardinal, il s'en créa d'autres non moins inconciliables avec les canons de l'Église et les convenances de sa robe, et qui appartenaient moins à son siècle qu'aux temps déjà si loin alors de la chevalerie épiscopale[1].

[1] Joinville cite de nombreux exemples de ces prouesses d'évêques : « Odon, évesque de » Tuscule, lors du *débarquement* de saint Louis, ne le voult lessier et sailli en la mer, » dont il fu en yaue jusques aux esseles; et ala l'escu au col et le heaume en la teste et le » glaive à la main, etc.

» Au retour, quand monseigneur Jacques de Castel, évesque de Soissons, vit que nos » gens s'en revenoient devers Damiete, ne s'en voult pas revenir en la terre où il estoit né; » ainçois se hasta d'aller avec Dieu, et feri des esperons et assembla aux Turs tout seul qui » à leurs espées l'occistrent. »

« Un mien prestre, dit ailleurs Joinville, se parti de nostre ost tout seul et s'adreça vers » les Sarrazins, son Gamboison vestu, son chapel de fer en sa teste, son glaive traînant le » fer sous l'essele, pour ce que les Sarrazins ne l'avisassent pas. Quand il vint près des Sar- » razins qui rien ne le prisoient pour ce que il le vesient tout seul, il lança son glaive des- » sous s'essele et leur courut sus; il n'i ot nul des huict qui y meist deffense, ainçois tour- » nèrent tous en fuie..... »

Ce n'est pas seulement dans les historiens des croisades qu'on pourrait puiser le récit de ces prouesses sacerdotales très communes, très louables même aux yeux de l'Église, vis-à-vis des *mescréans;* les prélats, dit Montfaucon (t. II, p. 135) ne se « faisant pas scrupule de » porter les armes contre les infidèles : » l'histoire de nos guerres continentales des XIII[e] et XIV[e] siècles est remplie de faits analogues, étendus même à des époques plus récentes. Depuis Alberon, archevêque de Trèves, qui le premier, dit-on, rangea une armée en bataille en 1148, jusqu'au cardinal de Richelieu, vainqueur de La Rochelle, et qui (selon Pontis) portait la cuirasse et l'épée dans sa campagne de Savoie et au siége de Pignerol, de très nombreux exemples se rencontrent de talens et de courages guerriers cachés sous la mitre, sous la pourpre, et même sous la tiare à laquelle Jules II notamment substitua souvent le casque, comme chez nous à des époques peu distantes les cardinaux de Meudon et Dubellay délaissèrent leur crosse pastorale pour un bâton de commandant. Longtemps avant, Philippe de Dreux, évêque de Beauvais, en ne faisant usage à Bouvines que de *sa masse d'armes* comme d'un *assomoir*, avait trouvé moyen de concilier sa fureur belliqueuse avec l'horreur de l'Église pour l'effusion du sang, subterfuge auquel ne put guère recourir notre abbé sous le régime des arquebusades et des bombardes. Peut-être doit-on à l'effet produit sur les masses par ces faits d'armes du cardinal Louis de Guise l'exaltation guerrière de son successeur Richelieu, pénétré d'ailleurs de la force que tirait un ministre de quel-

Animé de la valeur bouillante qui fermentait en général dans le sang des Guise (l'exception du cardinal Charles confirme la règle), il ne rêvait qu'exploits et ne se plaisait, dit M. Weiss, son biographe, « qu'aux exercices qui demandaient de la force et du sang-froid. »

Jugeons-en par une seule circonstance [1] qui fut, de la part de divers historiens, tels que Vittorio Siri (*Memorie recondite*, t. V, p. 262, 263), Gramond (*Historiarum Galliæ*, l. VIII), etc., la matière de descriptions parmi lesquelles nous avons choisi le récit de Levassor, historien de Louis XIII, comme plus explicite, et remarquons qu'il s'agit d'un fait de 1621 [2], époque où le poids et l'expé-

ques témoignages de bravoure personnelle. Il avait sous les yeux l'exemple du cardinal Ximenès, non de celui du XIII[e] siècle, également archevêque de Tolède, qui guerroya aussi contre les infidèles et combattit en personne à plusieurs batailles, notamment à celle de Talaraca, mais celui du grand ministre de Charles-Quint, régent pendant sa minorité et son absence, et qu'à ce titre Richelieu dut surtout se proposer pour modèle. Il savait que le succès de l'expédition militaire que ce cardinal septuagénaire conduisit lui-même à Oran en 1509 pour purger une tache faite aux armes espagnoles sur le sol africain, son triomphe à Alcara et le noble emploi qu'il fit des riches dépouilles des Maures, raffermirent son influence près de l'astucieux Ferdinand et lui valurent, comme plus tard à Richelieu triomphant, de pouvoir s'appuyer sur le peuple et sur l'armée pour confondre l'orgueil des grands.

Que nous ne sachions pas que depuis lors, sauf les fanfaronades du coadjuteur de Retz et quelques travestissemens secondaires, comme celui du prieur de Vendôme en général, on puisse rien trouver dans notre histoire qui rappelle l'ardeur guerrière et les travaux de castrametation de l'état-major en soutane du cardinal lieutenant de Louis XIII devant La Rochelle et les exploits maritimes de l'amiral archevêque de Bordeaux avec qui Richelieu ne dédaigna pas de partager les palmes du dieu Mars; il est vrai que ces campagnes faisaient suite aux guerres de religion qui pouvaient jusqu'à un certain point, comme les luttes d'outre-mer, justifier l'intervention armée de l'Église militante « combattant *pro aris et* » *focis.* »

[1] Nous pourrions en citer d'autres, telles que les soins qu'il se donna en 1518, quand, de concert avec le maréchal de Bouillon et le duc d'Epernon, il leva en Champagne, où il avait placé *son quartier général* dans le château de ses ancêtres (à Joinville), 12,000 hommes de pied et 3,000 chevaux pour faire diversion en faveur de Marie de Médicis, que Luines *le Favori* (non encore duc) menaçait, disait-on, d'enlever pour la soumettre à sa politique (*Histoire de Louis XIII,* tom. III, 1[re] part, p. 257). On le retrouve encore, en 1620, « retiré de Paris dans le dessein de *brouiller* en Champagne pour Marie de Médicis et » tâchant de s'aboucher avec Bassompierre pour le détourner de son devoir, » et par conséquent prenant parti dans la lutte monstrueuse de Louis XIII contre sa mère.

[2] L'abbé de Marolles place cette scène dans l'hiver de 1620; mais ce doit être une erreur

rience de quarante-six années devaient avoir calmé, sinon éteint, la fougue de cette ardeur belliqueuse :

« Le cardinal de Guise et Gonzague duc de Nevers (son parent),
» plaidoient avec une extrême chaleur, l'un contre l'autre, au grand
» conseil, pour le prieuré de la Charité, riche bénéfice dépendant
» de l'abbaye de Cluny et situé dans le voisinage de Nevers. Le car-
» dinal y avoit des prétentions et le duc soutenait que celles de son
» fils étaient mieux fondées ; l'animosité des deux parties paroissoit
» si grande, que le roi crut devoir leur défendre de se trouver en-
» semble chez leurs juges. Guise, piqué de certains termes que
» Gonzague avoit fait mettre dans quelqu'une de ses écritures, cher-
» choit les occasions de rencontrer sa partie et de lui faire insulte ;
» aiant su que le duc de Nevers étoit chez le rapporteur du procès,
» le cardinal s'y en va en habit court et en bottes, avec une épée
» sous le bras, qu'il couvroit de son manteau. Le duc de Chevreuse
» l'accompagnoit et ils étoient suivis d'un grand nombre de gentils-
» hommes, de pages et de valets. Gonzague avait amené peu de do-
» mestiques et quelques gens de robe qui le servoient de leurs
» conseils dans cette affaire. Les deux frères entrent brusquement
» suivis de leurs gentilshommes et de leurs pages : « Monsieur, dit
» le cardinal au duc de Nevers, vous m'avez offensé, je saurai bien
» vous en faire repentir. » La menace fut incontinent suivie d'un
» souflet ; Gonzague, sans épée, ne put que repousser le cardinal
» de la main, ils se seroient peut-être colletés si le duc de Che-
» vreuse et les gens de la suite des deux frères n'eussent défendu le
» cardinal en mettant l'épée à la main. Nevers, à qui son écuyer avoit
» apporté son épée, se contenta de se débarrasser et de dire en se
» retirant au cardinal : « *Il faut, Monsieur, que vous renonciez à*
» *votre dignité et que vous me fassiez raison.* — *Je ne suis plus car-*
» *dinal*, répliqua fièrement Guise, *et j'ai déjà quitté le chapeau* [1],

qui n'a plus pour excuse les discordances des calendriers, puisque d'après le *Mercure*, tom. VII, pag. 571, le cardinal se rendit de Vincennes, où il resta peu de temps, à Fontainebleau près du roi Louis XIII, qui ne partit que le 29 avril 1651 pour la campagne de Poitou.

[1] Le cardinal n'entendait sans doute faire allusion qu'à son travestissement en *habit court*, qui ne comportait pas de chapeau de cardinal, car Levassor dit (t. IV, p. 56) : « Il mourut » l'été suivant à Saintes, *dans la résolution* de renvoyer son chapeau rouge ; il voulut, dit- » on, se faire chevalier de Malte. »

» je vas de ce pas à la campagne et nous pourrons nous y rencon-
» trer, etc. »

On pense qu'entre deux personnages de ce rang une pareille insulte ne devait se laver que dans le sang, aussi y eut-il cartel dans les formes; mais le cardinal, dit l'historien, « qui *avait bonne envie* » *de se battre*, n'était pas maître de ses actions; le duc de Guise son » frère et ses autres parens, ne voulurent pas souffrir qu'il renonçât » au chapeau, ni qu'il prît l'épée, de peur qu'il n'allât perdre par » son étourderie plusieurs bons *bénéfices qui étoient fort à la bien-* » *séance de la maison de Lorraine.* »

« Du Hallier, capitaine des gardes (le même sans doute qui se » constitua l'héritier du cardinal en épousant sa veuve), eut ordre » du roi d'aller prendre les deux frères à Fontenai et de les amener » à Paris à l'hôtel de Guise (substitué, comme nous l'avons dit, au » prince de Joinville). Le cardinal, *plus propre à manier l'épée* » *qu'un bréviaire*, *faisoit l'enragé.* Il voulut se battre à quelque prix » que ce fût. Le duc de Guise, ne sachant plus quelles mesures » prendre pour retenir son frère, pria le roi de le faire conduire » à la Bastille. On l'y garda quelque temps, et sa majesté le fit » transférer ensuite à Vincennes. »

Bref, après de nombreux pourparlers avec le pape sur la violation de la pourpre, l'affaire s'assoupit, le cardinal fut mis en liberté, et sans doute à raison de l'absence du duc de Nevers qui s'était retiré à Mézières, ville dont il était gouverneur, le cardinal Louis n'eut à réparer son offense que quelques mois plus tard, au lit de mort, où l'expression de son repentir s'étendit à sa vie toute entière [1].

Cette heure de repentir tardif sonna le 21 juin 1621, à Saintes, où s'était fait transporter notre cardinal qui, ayant voulu suivre le roi et prendre une part active à la campagne de Poitou, succomba aux fatigues et au paroxisme de son irritation guerrière, *enrageant* sans doute encore de ne pouvoir terminer sa carrière d'une manière plus digne de son beau nom et de son grand cœur, et surtout de n'avoir pu compléter la moisson de gloire qu'il avait si bien préparée par

[1] « Aulico luxu et militari licentia traduxerat vitam, » dit Gramond, *Hist.* lib. VIII, pag. m. 407.

son attaque vigoureuse sur Saint-Jean-d'Angely, assiégé par le roi en personne [1].

« Le cardinal de Guise, dit le père Châlons dans son *Histoire de* » *France* (t. III, p. 303), mourut, pendant ce siége, d'une fièvre » continue qui lui vint pour avoir fatigué avec excès à la prise de » l'un des faubourg qui fut emporté de force. Ce cardinal s'étoit » toujours trouvé au plus fort de la mêlée, et y avoit donné des » marques d'une valeur qui étoit ordinaire à ceux de sa maison; » mais qui furent blâmées de la plus grande partie du monde, parce » qu'elles ne convenoient pas à la profession ecclésiastique dans la- » quelle il étoit engagé. »

Avec ce noble abbé, dont l'organisation spéciale et les brillans faits d'armes peuvent peut-être excuser les faiblesses, finit le règne de la maison de Lorraine sur l'ordre de Cluny, et par conséquent dans nos murs, où nous retrouverions sans doute encore de notables personnages, mais sans oser y garantir leur résidence plus ou moins prolongée, présumable seulement d'après le droit que leur donnait leur qualité d'abbé de Cluny.

Tel fut, par exemple, cet évêque de Luçon dont on vit poindre la faveur au moment même où notre dernier abbé armait contre le

[1] L'historien assez exact de l'abbaye de St-Denis, Michel Félibien, ne s'est occupé de Louis de Guise que comme abbé de ce monastère, et c'est à ce titre qu'il lui reproche de n'avoir pris aucune part au différend qui s'éleva entre Marie de Médicis et les religieux de l'Abbaye, qui s'opposèrent, en 1621, « à l'enlèvement des marbres que Catherine de » Médicis avait fait venir d'Italie pour le mausolée d'Henri II et de sa postérité, dont » l'ouvrage n'étoit pas encore achevé. » (V. note *F.*) « Il estoit pour lors, dit-il, trop oc- » cupé d'autres affaires, et voulut suivre le roi contre les huguenots, et S. M. ayant fait » le siége de St-Jean-d'Angely, le cardinal fut des premiers à l'attaque du faubourg de » Taillebourg, en quoi l'on peut dire qu'il suivit plutôt l'ardeur de son courage et la géné- » rosité naturelle à ceux de sa maison que l'esprit et les règles de son état, bien que plu- » sieurs l'excusassent sur d'autres exemples semblables. » Nous aimons à reconnaître que ces préoccupations militaires n'excluaient pas chez Louis de Guise les sentimens conservateurs, puisque, selon le même historien, ce fut lui qui fit exécuter pour l'abbaye de St-Denis « des armoires destinées au classement des archives où vinrent se ranger en bon » ordre des titres qui étoient cy-devant sur le pavé, exposés à la poussière et même souvent » à la pluye. » Lorsqu'on voit à des époques tranquilles les archives d'une abbaye aussi importante, aussi riche que celle de St-Denis, exposées à de semblables détériorations, il faut bénir le ciel d'avoir sauvé le peu qui nous en reste.

favoritisme, dans la lutte de Louis XIII avec sa mère [1], et qui, partie dans ce grand débat, devint bientôt lui-même bien plus qu'un favori. Certes, le séjour de cet habile négociateur de litiges royaux résolus selon sa convenance personnelle ou les intérêts de son ambition, qui déjoua par des moyens tour à tour astucieux ou énergiques la stratégie des ducs d'Epernon, de Longueville, de Vendôme et autres, étudiée par lui dans leurs camps, de cette grande figure historique dont le haut renom s'exprime par ce seul mot, *Richelieu*, ne pourrait que donner un immense relief à notre résidence, s'il nous était permis d'y évoquer l'ombre de ce puissant génie qui, selon l'expression de Montesquieu, « ne laissa le second rôle à son roi, en » France, que pour lui faire jouer le premier à l'étranger », et qui, tout en réglant les destins de l'Europe, raffermit la sécurité intérieure de la France par des mesures souvent bien rigoureuses, mais par fois aussi « *nécessaires au bien publique* [2] ».

Aussi, dans l'impatience de nous prévaloir de cette grande illus-

[1] Richelieu commença sa grande carrière politique en jouant un double rôle dans les incidens de la nouvelle *ligue du bien public* qu'organisa en 1620 la veuve d'Henri IV, « sous » le prétexte spécieux d'obtenir le soulagement du peuple et la réformation de l'état, » dont il n'eût tenu qu'à cette princesse de s'occuper à moins de frais et plus efficacement pendant la minorité de Louis XIII. La France était, comme on le sait, divisée en deux camps, celui de la reine-mère et celui du roi, ou plutôt du duc de Luines son favori : Richelieu, alors évêque de Luçon, et qui s'était ménagé la faveur de Marie de Médicis en la traitant dans sa harangue de clôture des états-généraux de 1614, de *mère du royaume*, se trouvait déjà assez avant dans les intérêts de cette princesse pour avoir été nommé chef de son conseil et surintendant de sa maison ; aussi avait-il encouru plusieurs fois la disgrâce du roi, parce que, dit l'histoire, « les vieux ministres et Luines lui-même se défièrent toujours » de cet esprit souple et artificieux, qui remuoit ciel et terre pour arriver au cardinalat. » Ce fut alors que, selon Levassor (t. III, p. 611, 612), « désespérant de ruiner le duc de » Luines, Richelieu voulut s'accommoder avec lui. Il conduisit les choses avec tant de dex- » térité que le roi et le duc de Luines lui furent redevables de la dissipation subite et inespé- » rée du parti de Marie de Médicis, qu'il leur livra le plus à propos du monde. » Ce ne furent encore que les préludes de ses procédés pour celle dont la haute confiance avait préparé cette élévation qu'elle paya si cher.

[2] On pourrait se convaincre par le parallèle du nombre et du rang des victimes politiques des cardinaux de *Lorraine* (Charles) et de *Richelieu*, que ce dernier prélat l'emporta de beaucoup en mesure de violence et de sévérité outrée sur son devancier, bien autrement flétri cependant sous ce rapport dans l'histoire. C'est que Richelieu, bien plus habile et bien plus profond politique que son modèle, sut toujours frapper à propos et sacrifier indistinctement, au besoin de paraître juste, ses amis comme ses ennemis, tandis que la

tration au moins nominale, n'irons-nous pas nous enquérir des traces qu'a pu y laisser l'abbé Jacques de Veny d'Arbouze, malgré sa haute noblesse auvergnate, bien pâle devant celle que sut faire à sa famille Armand-Jean Duplessis, qui débuta dans l'ordre de Cluny, en 1627, comme coadjuteur de cet abbé d'Arbouze qu'il remplaça, en 1635, pour céder par sa mort, en 1642, ce poste devenu pour lui secondaire, au prince de Conti, Armand de Bourbon, abbé de Saint-Denis, qui l'occupa jusqu'en 1654.

Il en serait de même des souvenirs laissés par un autre ministre-roi, par ce Jules Mazarini, cardinal de Mazarin, qui, grandi par d'autres voies [1], plus cauteleux comme aussi moins rigide, plus souple

partialité religieuse influait toujours trop évidemment sur les mesures analogues du cardinal de Lorraine.

Ce fut ainsi que le ministre de Louis XIII sacrifia Saint-Preuil son ami au désir de se montrer inflexible ; que, par d'habiles concessions, il sut impunément venger à la fois ses griefs et ceux du trône par le supplice si rapproché de deux maréchaux, dont l'un se prévalut vainement de ses étroites relations avec le cardinal. La tête de Montmorency, pris en état flagrant de rébellion dans la cause de Gaston, vint racheter le soupçon de haine personnelle qu'eût emporté, sans ce témoignage d'impartialité, le supplice de Marillac, ennemi déclaré du cardinal, de même qu'en brisant dans Cinq-Mars, complice des vœux secrets du prince et de toute sa cour, le favori royal qu'il avait pris soin de créer lui-même, il sembla ne punir qu'à regret une félonie nationale là où son intérêt seul était en jeu. Etait-ce d'ailleurs un ambitieux que ce ministre toujours prêt, disait-il, à céder le pouvoir à de *plus habiles*, implorant même pour le quitter, alors surtout qu'une tourmente politique rendait impérieux le besoin d'un si grand pilote? Et comment imputer à sa haine, au ressentiment de ses longues injures les persécutions exercées contre le frère et la mère du souverain, éloignés, grâce à d'adroites suggestions, par un exil volontaire, quand le cardinal-roi se récusait, en apparence du moins, dans ce conseil qui contraignit la veuve d'Henri IV, la mère d'un roi et de deux reines, à mourir misérable à cent lieues de son fils?

[1] Voltaire, d'un de ces coups de pinceau qui n'appartiennent qu'aux grands maîtres, a fait en quelques vers, comme poète et comme historien, le portrait et le parallèle de ces deux grands abbés de Cluny :

« Richelieu, Mazarin, ministres immortels,
» Jusqu'au trône élevés de l'ombre des autels,
» Enfans de la fortune et de la politique,
» Marchèrent à grands pas au pouvoir despotique :
» Richelieu, grand, sublime, implacable ennemi,
» Mazarin, souple, adroit et dangereux ami ;
» L'un fuyant avec art et cédant à l'orage ;
» L'autre aux flots irrités opposant son courage.
. . . .
» Tous deux haïs du peuple et tous deux admirés. »

(*Henriade*, chant VII.)

mais non moins ferme, tint aussi le timon à travers mille écueils, et ne céda au courant que pour mieux regagner le port; car réduit, comme Richelieu, à supporter seul le fardeau de la couronne, plus lourd peut-être encore pour le tuteur du jeune et impatient Louis XIV que pour le ministre absolu *des volontés* du débile Louis XIII, Mazarin ne dédaigna pas, dans sa prévoyance italienne, et quoique depuis longtemps ministre tout puissant, en 1654, de se porter héritier du prince de Conti, et de redescendre au rang de simple abbé de notre *riche* monastère.

Mais quelque désir que nous ayons de voir planer ces deux grandes ombres dans notre enceinte, nous devons convenir qu'à raison surtout des époques de leur prise de possession de l'abbaye de Cluny, dont ils s'investirent eux-mêmes dans la période de leur toute-puissance, leur existence déjà si agitée, le soin de veiller incessamment près du trône et aussi le luxe de leur époque si discordant avec celui de Jacques d'Amboise [1], auraient suffi pour leur interdire, sinon l'accès, du moins la résidence de leur hôtel abbatial.

Ce n'est pas que Richelieu, chargé de la direction de l'ordre de Cluny, au moment même (1535) où visant à une gloire durable, il fondait l'académie et donnait la vie aux œuvres de saint Louis et de François Ier, en reconstituant l'imprimerie royale et en construisant la Sorbonne, n'ait eu, par la visite de ces derniers travaux, de

[1] Non seulement l'art alors avait déjà changé d'aspect et de but, dépouillé la grâce pour l'éclat, l'élégance des profils pour le contourné, et le mérite intrinsèque du travail pour la valeur matérielle et pour cette splendeur *aurée* que vint accroître encore l'influence du soleil de Louis XIV; mais le luxe d'habitation des grands était devenu tout autre que sous les règnes antérieurs. — Richelieu, à qui ses immenses ressources comme général des trois premiers ordres monastiques, permettait d'élever annuellement sa dépense, malgré le soin qu'il prenait lui-même de la régler hebdomadairement, au-delà de quatre millions (plus qu'une liste civile de nos jours), se serait-il contenté d'une habitation aussi modeste et d'un effet aussi froid sur les masses que notre Hôtel déjà entaché de vétusté? Le splendide palais cardinal qu'il s'éleva et qu'il légua au roi avec un million et demi en espèces, suffisait à peine, quoique des plus somptueux à tous égards, au déploiement d'un luxe qui excita, dit-on, l'envie de Louis XIII, trop humble envers son ministre pour en agir comme fit depuis Louis XIV avec Fouquet. Le cardinal semblait d'ailleurs tout rapporter à ses maîtres, en réservant, par exemple, des appartemens dignes des plus belles résidences royales, dans le château qu'il fit construire à Richelieu, pour effacer la trace de la demeure de ses ancêtres (*voir* les plans, profils et élevations que nous a laissés l'architecte Jean Marot *du magnifique château de Richelieu*, en 28 feuilles grand in-f°).

fréquentes occasions de s'arrêter dans son manoir d'abbé, assez souvent et assez longtemps, sans doute, pour justifier notre évocation et consacrer le grand souvenir que nous exploitons à défaut d'autres témoignages; que Mazarin, si soigneux de ses intérêts de fortune et de famille, ait pû négliger le droit que lui donnait sa qualité d'abbé de Cluny, de disposer de tout ou partie de cet Hôtel en faveur de quelques-uns des siens, et que tous deux n'aient dû, à maintes reprises, visiter leur Hôtel, soit incidemment, en venant, selon le devoir inhérent à leur titre, surveiller les études de leur collége si voisin de notre résidence; soit directement, pour présider les chapitres généraux où se débattaient de graves intérêts étendus à toute la chrétienté [2].

D'autres relations encore, ne fût-ce que de pure courtoisie, du-

[1] Quoique M. Prosper Lorain, dans un bel ouvrage (*Essai historique sur l'abbaye de Cluny*) qui a paru trop récemment, dans la *Revue des ducs de Bourgogne*, pour que nous ayons pu le mettre à profit autrement que dans ces dernières notes, ait posé en fait « que la réforme tua l'ordre de Cluny, » nous pouvons administrer la preuve de la surexistence pour cette abbaye de ressources dignes, comme on voit, d'exciter la convoitise personnelle des dispensateurs directs des largesses royales. Sans doute cette abbaye n'en était plus au temps où l'Orient, soumis par les ardens missionnaires de son ordre aux statuts de saint Benoît, lui versait les tributs recueillis par les monastères du Mont-Thabor, de la vallée de Josaphat et des faubourgs de Constantinople; sans doute aussi le grand dissentiment religieux du XVI[e] siècle, la convulsion luthérienne, en arrachant à son obédience les nombreux établissemens d'Angleterre, d'Écosse, d'Allemagne, de Suisse, etc., avait de beaucoup amoindri son influence et ses ressources, bien réduites d'ailleurs par les dévastations, pillage du trésor, etc., auxquels furent en proie à diverses reprises, de la part des huguenots, les diverses maisons de l'ordre et de l'abbaye elle-même, toujours gênée dans les époques de sa plus grande prospérité apparente, si l'on en jugeait par ses *emprunts sur reliques* au temps même de la visite de saint Louis; mais les détails que nous trouvons dans un exemplaire imprimé en 1648 (six ans après la mort de Richelieu), du *Pouillé*, général du diocèse de Mâcon, suffiront pour faire apprécier les beaux restes de cette splendeur déchue. D'après ce relevé, les abbayes, prieurés, décanats, chapelles, etc., médiats et immédiats de l'église de Cluny, formaient encore à cette époque un ensemble d'environ huit cents fondations, comprenant un personnel immense et dont l'administration se compliquait souvent de la division d'intérêts résultant du partage de legs ou donations immeubles entre l'ordre et le clergé diocésain. De là, nécessité d'une grande impulsion centrale pour le jeu des rouages de cette immense machine, tant sous le rapport du mouvement administratif que pour l'application uniforme des règles de la discipline religieuse ou personnelle. Or, cette impulsion partait nécessairement de l'abbaye chef d'ordre, et pour les cas graves, du lieu où résidait habituellement dans les XVI[e] et XVII[e] siècles l'abbé titulaire, c'est-à-dire de Paris, qui, dans son diocèse assez restreint, renfermait un grand nombre de prieurés et

rent résulter pour ces grands ministres, relevant d'ailleurs du Saint-Siége, de l'occupation partielle, à ces époques, de l'Hôtel de Cluny, par les nonces du pape leurs égaux en rang et en dignité, comme le prouve la magnificence des obsèques de ces prélats, décrits par Sauval (liv. VII, p. 98 et 99).

Rien ne précise l'époque où commença cette occupation ; mais on ne peut admettre sa simultanéité avec le séjour des bateleurs auxquels la cupidité de dom Claude livra cette résidence, et qu'un arrêt de 1584 ne tarda pas à en exclure. Cette supposition, toute de convenance, s'appuie d'ailleurs de ce que dit Sauval (*loco citato*) : « Que » l'évêque de Rimini, venu en France comme légat du pape, mourut » à l'*hôtel de Sens*, le 27 août 1583, » et qu'un autre nonce, mort en 1587, fut enterré dans l'église des Célestins, voisine du même hôtel de Sens ; mais le fait du séjour des nonces à l'Hôtel de Cluny est bien constaté par ce passage de la *Diplomatique* de Mabillon (tit. IV, p. 408) : « Hinc vico (quem modo Mathurinorum dicimus) Ther» marum nomen, quia eo sita loco erant, ubi nunc visuntur Clunia» censes ædes in quibus apostolici nuntii, sive oratores [1] degere » consueverant. » Il est en outre démontré que cette affectation remontait au moins à Henri IV, par cette circonstance rappelée dans

établissemens de cet ordre, tels que celui de Saint-Martin-des-Champs, auquel se rattachaient plus de quatre-vingts prébendes, cures, chapelles, etc. (*voir* d'ailleurs la note *B*).

Richelieu et Mazarin ne purent donc s'exonérer entièrement des devoirs que leur imposait leur titre d'abbé de Cluny, ne fût-ce que pour mieux assurer l'exploitation des avantages qu'il ne négligeaient pas d'en retirer.

[1] Nous avions d'abord pensé que ce mot *oratores*, appliqué à d'anciens hôtes de l'Hôtel de Cluny, sans détermination d'époque de leur séjour, pouvait offrir une variante sur la pensée qu'eut Rabelais en choisissant ce séjour pour le logement du grand orateur mimique Thaumaste ; mais rien dans nos recherches ultérieures n'est venu donner une consistance suffisante à ce nouveau sujet d'argumentation.

D'après la citation que fait Piganiol « d'un historien moderne fort connu, » ce serait surtout à partir de 1601 que les nonces des papes auraient souvent demeuré à l'Hôtel de Cluny. Cette maison, ajoute ce descripteur de Paris, « leur convenoit beaucoup par rapport à son » voisinage de la Sorbonne, dont elle les mettoit à portée de favoriser ou de traverser les » assemblées de la faculté de théologie qui s'y faisoient. »

Ne serait-ce pas là, comme nous l'avons insinué, le commentaire le plus simple de l'arrière-pensée de *maître François*, sous ce rapport surtout que le choix de l'Hôtel de Cluny tenait à son voisinage de la Sorbonne, et au désir qu'avait également ce facétieux docteur de *traverser* les assemblées de théologie.

Félibien et Lobineau (liv. xxv, p. 1283 - 1284), « que le nonce » Robert Ubaldin y demeurait en 1610, » lors de l'arrivée des Carmes déchaussés envoyés, par le pape Paul V, et qui apprirent en route le parricide de Ravaillac.

L'expression *consueverant*, employée par Mabillon, dont la *Diplomatique* fut publiée en 1681, indique qu'alors et depuis quelque temps, sans doute, la légation pontificale avait déserté notre Hôtel, peut-être déjà réduit, vers ce temps, par des calculs tout positifs des abbés de Cluny, à l'état de propriété productive, livrée aux aménagemens de la plèbe, et qui, dans ce cas, aurait été dépouillé depuis cent cinquante ans de son charme d'unité, de son prestige religieux.

Il n'avait pas dépendu de nous d'étendre cette auréole et d'en rendre les derniers scintillemens dignes de son plus grand éclat, en abritant sous nos voûtes les saintes sœurs de Port-Royal-des-Champs et leur céleste mère Angélique Arnauld (voir *Notice sur l'Hôtel de Cluny*, p. 24, etc.), lors de la translation à Paris, en 1629, d'une partie de ce célèbre monastère [1]; mais il nous faut, à notre grand

[1] La translation au faubourg Saint-Jacques de Paris « de l'abbaye de Nostre-Dame- » du Port-Royal, ordre de Cisteaux, ci-devant située à six lieues de Paris, » fut régularisée par une charte de Louis XIII du 15 janvier 1629, donnée par Félibien dans ses *Preuves* (tom. IV, pag. 88). Négociée depuis 1624, mais rencontrant mille obstacles dans les prétentions du clergé diocésain, elle fut déterminée par l'acquisition que fit Mme Arnaud, mère de cinq religieuses de ce couvent (dont l'abbesse Angélique et sa coadjutrice Catherine), « d'une maison grande et ayant un assez vaste enclos, le tout nommé l'Hôtel de Clagny et non de Clugny (*Mémoires historiques sur Port-Royal*, tom. II, p. 224). Au lieu d'emprunter, comme on le supposait, un asile temporaire à nos murs, ces saintes sœurs fondèrent immédiatement à l'Hôtel de Clagny un monastère, qui prit bientôt une grande importance des largesses royales et seigneuriales dont il fut comblé (*voir* Piganiol, tom. VII, pag. 257). Ainsi l'ostentation des grands vint en aide à la charité pieuse, et féconda les ressources de ces anges de dévouement, étrangers à tous besoins personnels. Il faut lire pour s'en convaincre le tableau que trace l'historien de cette abbaye de l'accueil plein de charmes que les pauvres sœurs de Port-Royal, dénuées de tout et déjà entassées dans une habitation exiguë et malsaine, firent en 1623, à l'énorme migration de vingt-et-une religieuses de Maubuisson; de la joie qu'elles ressentirent en voyant ces sœurs quitter les pompes de l'abbaye royale pour venir se ranger sous la règle austère de la mère Angélique, avec la seule condition « d'obtenir du pain et quelques fruits. » Tableau que termine cette réflexion (tom. II, pag. 163) : « Cette maison si commode et si petite devint tout-à-coup large par » l'étendue de la charité de celles qui vouloient bien être incommodées pour soulager les » autres. »

regret et presque à notre honte, renoncer aujourd'hui à cette douce illusion puisée de confiance dans Dulaure, Sauval, etc. [1].

Ce qui n'avait aucune gravité dans un opuscule sans portée, sorte de catalogue rédigé en toute hâte en 1833, lors de l'installation de notre collection à l'Hôtel de Cluny, en eût acquis dans une publication comme celle-ci ; aussi n'avons-nous pas cru devoir continuer à croire sur parole nos historiens de Paris, et bien avons-nous fait, puisqu'ici nous pouvons encore nous rectifier nous-même et combattre une tradition séduisante, mais trompeuse, qui n'a tenu sans doute qu'à la conformation vicieuse d'un *a* dans le titre manuscrit où Sauval a lu *Clugny* au lieu de *Clagny*.

Nous ne devons donc plus voir dans la célèbre réformatrice de tant d'autres maisons religieuses, la source intarissable de pureté, dont le passage, même temporaire, aurait lavé les souillures de l'Hôtel abbatial, effacé les taches d'ignominie imprimées à ses murs ; ni

[1] Dulaure, parlant du couvent du Port-Royal (tom. III, pag. 383, 384, édit. de Furne), dit : « L'*insalubrité* du lieu de cette abbaye (Port-Royal-des-Champs) fut cause de sa » translation à Paris. Les religieuses s'y établirent le 28 mai 1625 dans un emplacement » acquis par l'abbesse, composé de bâtimens et de jardins, et nommés la maison de Clugny » (ortographe ancienne du nom de l'ordre dont relevait l'hôtel que nous décrivons). »

Nous ne nous serions peut-être pas reposé, même pour cette citation toute matérielle, sur l'autorité de Dulaure, que nous avions souvent tenue pour suspecte et contestée quelquefois lui vivant et en sa présence, si ce que dit Sauval (liv. IV, tom. I, pag. 425) de l'église du couvent du Port-Royal, « fondée par la reine-mère, Marie de Médicis, et qui fut construite » par Lepautre en 1625 sur la place de l'Hôtel de Clugny, » eût été présent à notre esprit ; nous y aurions vu la source de l'erreur de Dulaure et nous serions garanti de la nôtre ; car il est évident que, pressé de faire de l'histoire à tout prix, Dulaure aura relevé dans Sauval le mot de Clugny pour l'idée qu'il lui présentait dans son application à notre Hôtel, sans se rendre compte de l'absurdité résultant de l'intervention de Marie de Médicis et de Lepautre, même dans la moindre partie de nos constructions.

Il y a dans ce que dit Sauval à ce sujet une particularité que nous relevons. Dans l'église du XVI[e] siècle bâtie par Lepautre, on avait adopté les dispositions en usage dans les églises primitives pour le *ciborium* qui se trouvait, comme encore en quelques églises d'Italie, suspendu à une crosse de bronze doré au-dessus de l'autel, de manière à pouvoir être descendu sans bruit.

Piganiol nous apprend aussi que les stalles, sculptées avec beaucoup de soin et de goût dans l'église de Port-Royal-des-Champs, portaient la devise d'Henri II, comme ayant été exécutées par ordre de ce prince. Lors de la destruction de cette église en 1709, ces stalles furent replacées dans l'église des Bernardins de Paris. La devise royale qu'elles portaient les aura fait condamner au feu dans nos époques de délire.

nous abuser, comme nous l'avons fait, en évoquant dans notre chapelle le chœur d'anges et les pieux recueillemens de ces austères mais gracieuses cénobites. Aux contemplations religieuses vont se substituer celles purement matérielles de la *voûte azurée*, aux extases mystiques, l'apparition des comètes. Les *spéculations* de la foi feront place à d'autres moins idéales, et les pures abnégations d'intérêts mondains vont disparaître devant le calcul intégral ou les stipulations de la cupidité : et ce séjour, perdant entièrement sa noble et pompeuse unité, va se trouver brusquement livré aux explorations de mondes chimériques et aux exploitations du monde réel par voies judiciaires ou commerciales, grâce à la dévorante activité des procureurs, imprimeurs, libraires, docteurs, qu'on trouve instrumentant à l'envi sous nos voûtes, à partir surtout de la deuxième moitié du XVIII[e] siècle, terme de nos recherches de bail en bail pour constater la déchéance ou si l'on veut l'illustration bourgeoise et scientifique de ce noble manoir.

C'est d'abord sous l'aspect d'un antre de chicane qu'il nous apparaît en 1758, par l'occupation du procureur Louis Formé, auquel vient bientôt se joindre, en 1566, un autre procureur, Casteron, exploitant son local à économie, si l'on en juge par cette clause de son bail : « la chapelle séparée en deux pour former deux petites » chambres. »

La mention dans un bail de même époque « du jardin *auquel on* » *monte* par l'escalier de la salle par bas et de l'*observatoire* non » compris dans la location, » ne peut s'appliquer qu'à la terrasse plantée qui couvrait encore en 1818 la grande salle des Thermes, puisque la voûte de la petite salle (n° 8 du plan) était détruite depuis 1737 ; elle prouve en même temps que l'usage auquel l'astronome Delisle [1], à son retour de Russie en 1747, avait soumis la tour octo-

[1] Quatre frères Delisle, fils d'un géographe célèbre, Claude Delisle, se distinguèrent dans les sciences dès les premières années du dernier siècle. L'aîné, Guillaume, premier géographe du roi, était parvenu dès son jeune âge (ving-cinq ans) à changer en l'améliorant tout notre vieux système de géographie, encore perfectionné depuis par d'Anville ; le deuxième, Simon-Claude se livra particulièrement à l'histoire ; et les deux autres, Joseph-Nicolas et Louis, à l'astronomie. C'est au troisième que nous avons particulièrement affaire. Né astronome, pour ainsi dire, le besoin de se rendre compte des causes d'une éclipse de soleil le voua en 1706, à l'âge de dix-huit ans, à des études dans lesquelles les

gone était dès lors bien constaté par sa dénomination d'*observatoire*. Ainsi s'expliquent les facilités qu'eut Lalande [1], dans son jeune âge,

ressources de son esprit suppléèrent aux notions astronomiques et lui obtinrent des solutions que vinrent confirmer la science et les démonstrations mathématiques. Huit ans plus tard l'académie des sciences l'avait reçu dans son sein. En possession depuis 1712 du dôme du Luxembourg, où il se livrait à des travaux positifs, qu'il délaissa quelque temps pour aider Boulainvilliers dans ses calculs d'astrologie judiciaire, il céda, en 1725, aux instances itératives du czar Pierre et de Catherine; et après un voyage en Angleterre, qui lui valut l'accueil le plus gracieux de Newton et d'Halley, il partit pour fonder en Russie une école d'astronomie, qui prospéra vingt-deux ans sous sa direction. L'emploi que fit Delisle en grandes expériences des roubles de la czarine le réduisit, à son retour, en 1747, aux conditions de fortune du point de départ. Heureux, malgré ses distinctions comme membre des principales académies de l'Europe, de reprendre ses travaux à Paris, il y fonda son observatoire à l'Hôtel de Cluny, dont la solide construction offrait toute garantie contre les déviations des instrumens. Ce fut vers cette époque que Lalande, né en 1732, et par conséquent âgé de quinze à seize ans, fut conduit par l'oisiveté peut-être et surtout par le voisinage de l'étude de son patron le procureur, à hanter le laboratoire de l'astronome, et prit goût incidemment à des travaux qui l'illustrèrent; et que Messier, pauvre orphelin délaissé de tous, mais recueilli vers 1751 par Delisle, dont il copiait d'abord les manuscrits et les cartes, s'ouvrit aussi par les leçons de ce maître la carrière qu'il parcourut avec tant de succès et d'honneur.

Gloire donc à notre Hôtel d'avoir pour ainsi dire servi de berceau à notre science astronomique, devenue si transcendante depuis lors; et honneur à l'hôte savant et modeste qui le dota de cette illustration et qui se complût à s'y créer des rivaux comme Messier et Lalande.

[1] Pour être impartial envers Lalande, qui se montra plus avide d'*effet* contemporain que de gloire posthume, il nous faudrait, à nous, qui ne sommes pas encore pour lui cette postérité qui jugera ses œuvres et ses actes, oublier nos souvenirs de jeunesse nécessairement entachés de préventions, repousser de notre mémoire le tableau presque hideux de cet être disgracié, professant sur la voie publique l'aveugle athéisme et l'astronomie qui tend à le confondre, et captivant dans nos salons l'oreille de nos beautés les plus dédaigneuses par ses leçons de cynisme et de polyphagie étendues aux araignées et aux chenilles; nous ne devrions consulter Delambre, son élève et son ami (*Éloge de Lalande*, *Moniteur* des 10 et 11 janvier 1808), qu'en ce qui tient à l'appréciation de ses travaux astronomiques et ne tenir aucun compte du panégyrique commandé par Lalande lui-même à madame Constance Pipelet, depuis princesse de Salm (*Magasin encyclopédique*, t. LXXXVI, p. 288 et suiv.), pour la plus grande gloire de l'Athénée des arts, sorte d'institut au petit pied, de sanctuaire de demi-dieux de l'un et de l'autre sexe, chargés tour à tour du rôle de thuriféraire, et théâtre habituel des leçons de toute nature de Lalande, si avide de gloire journalière.

Essayons cependant d'être juste envers lui. Quoique sa carrière d'astronome, si bien remplie par quarante-six ans de professorat et par divers voyages faits dans l'intérêt de la science, n'ait pas laissé, dit-on, de traces bien utiles, sa méthode de calcul étant abandonnée depuis longtemps, à défaut de cette portée intellectuelle qui place en si haut rang

de mener de front, presque sans déplacement, dans notre Hôtel

les Newton, les Euler, les Laplace, les Lagrange et leur dignes successeurs jusqu'à nos jours, on doit reconnaître que Lalande contribua beaucoup *à populariser, sinon à étendre*, les connaissances astronomiques.

Célèbre, dès l'âge de dix-huit ans, par la circonstance qui le substitua à Lemonnier, pour aller étudier à Berlin la parallaxe ou distance de la lune à la terre, de concert avec Lacaille parti pour le cap de Bonne-Espérance, il s'attacha de bonne heure à propager son enseignement, y trouvant le double but de manifester son dévouement à la science et d'en recueillir le fruit par l'éclat que jetait sur ses travaux l'ardeur habituelle des élèves à rehausser la gloire de leur maître ; aussi n'épargnait-il rien pour en accroître le nombre, en offrant à tout venant les leçons propres à faciliter leurs études. On lui doit aussi cette justice, qu'il se montra toujours serviable et désintéressé, et qu'il fit preuve, dans nos troubles, d'une courage civil bien plus rare que la bravoure impétueuse et souvent accidentelle. Les prix qu'il fonda, les encouragemens qu'il prodigua, dès l'époque de son retour de Prusse, font foi de sa générosité; et les éloges de Bailly, de Lavoisier, prononcés publiquement à la face de leurs assassins encore puissans, témoigneront toujours d'une noble abnégation de soi-même, bien mieux prouvée encore par sa conduite avec Dupont de Nemours, au 10 avril 1792, et par les dangers qu'il courut, en recueillant, lui athée, des prêtres échappés au massacre des Carmes. Aussi, n'hésiterions-nous pas à sacrifier ici d'autres souvenirs qui, sans rien enlever à ces faits héroïques, leur opposent quelques bizarres contrastes, s'il ne nous était démontré que ce maniaque de célébrité quelconque ne nous saurait, lui vivant, aucun gré de notre réserve. Poursuivons donc, dans l'intérêt de sa gloire, comme il lui plaisait de l'entendre.

On attribua généralement aux impressions qu'il reçut à Berlin, dans la société intime des philosophes du roi de Prusse, Voltaire, d'Argens, Maupertuis, Algarotti, La Mettrie, etc., ses dispositions à l'athéisme, si contrastantes avec ses premiers penchans pour la robe de jésuite; mais, sans nier cette influence, on doit reconnaître, par les inconséquences même de Lalande en cette matière, comme en plusieurs autres, qu'il dut entrer plus de fanfaronnade que de conviction dans le choix de rôle d'athée qu'il n'adopta peut-être que par position, et pour donner un démenti d'autant plus éclatant au psalmiste, en prouvant que « l'étude des cieux ne lui avait pas raconté la gloire de Dieu ». Petit esprit, gonflé d'orgueil par ses triomphes précoces, il s'enflait encore, se hissait sur les pointes, pour égaler en grosseur, en hauteur le géant dominateur de l'époque, écrivant comme lui, mais *autrement*, sur tous sujets, depuis la politique jusqu'à la musique, et depuis la poésie jusqu'à la métallurgie. Il poussa même le génie de l'imitation jusqu'à se donner également une *Uranie*, qu'il nomma également *Belle et Bonne*, en dépit des témoignages contraires ; mais vaincu dans ce concours où le talent et la grâce étaient d'un côté, la nullité relative et la prétention de l'autre, il voulut du moins atteindre son rival sur un point, en le dépassant : il but toute honte, se posa en athée et proclama le culte du néant. Qu'étaient dès lors près de lui, sous ce rapport, Diderot, d'Holbach et Voltaire lui-même, qu'un reste de pudeur et de convenance sociale réduisait à ne soulever le masque que pour tracasser sournoisement *l'infâme?* L'effet ne répondit cependant pas à cet espoir : on s'indigna plutôt qu'on ne s'émerveilla de voir ce hideux singe, qui certes, comme on l'a dit, n'était pas fait à *l'image de Dieu*, nier l'ouvrier devant l'ouvrage, et du haut de sa chaire astronomique,

même, l'étude des lois chez son procureur (prédécesseur des deux autres, puisqu'il s'agit pour ce savant d'une époque antérieure à 1550),

et en présence de cette mécanique céleste dont il avait si longtemps étudié les ressorts et dont il démontrait la marche invariable, par ses prévisions mêmes, détrôner le créateur intelligent pour diviniser le cahos. Assez de contradictions s'étaient d'ailleurs manifestées dans l'expression de ses convictions, pour qu'on pût opposer à sa doctrine du jour celle de la veille, souvent aussi celle du lendemain. On citait les passages de son *Voyage en Italie*, où il parle d'un médecin génois *dont la folie était de prêcher l'athéisme*, ou, après l'éloge de plusieurs saints de grand renom, il présentait les cérémonies de l'église catholique comme *respectables, en dépit d'une philosophie destructive de toute inégalité, de tout pouvoir ;* témoignage auquel on peut ajouter la démonstration ultérieure de piété qu'il fit, sous l'empire, en se prosternant à Paris aux pieds du pape. Ainsi, malgré le soin que prit Lalande, pour ajouter à son relief, d'organiser un séminaire d'athées qui, dit-on, le payaient grassement et faisaient maigre chère, et malgré ses assignations données en plein air au public à la manière des philosophes grecs, le propagandisme de ses doctrines n'eût rien d'alarmant pour la société, dont l'action se borna à l'intervention de quelques agens de police pour la libre circulation sur le Pont-Neuf, dont le nouveau Platon avait fait son Académe. La leçon qu'il reçut, par une lettre de Schœnbrun, du 18 janvier 1805, de Bonaparte, qu'il venait de comprendre, avec Jésus, dans son supplément au *Dictionnaire des Athées* de Silvain Maréchal, mit un terme à ses parades d'athéisme et doubla l'intensité des autres ; car c'était également par besoin de paraître au-dessus des faiblesses humaines, et de reproduire pour son siècle un Socrate à qui il tenait à honneur de ressembler par les traits du visage, et un Diogène, que, surmontant les plus invincibles répugnances, il affectait de savourer de dégoûtans insectes, leur trouvant, disait-il, un goût de noisette ; ce qui lui valut cette spirituelle répartie de madame de Condorcet : « Oui, comme à l'athéisme une odeur de philosophie. » Nous ne doutons pas du calcul qui présidait à ce manége, nous qui l'avons vu *procéder* chez madame de Bourdic, en présence de l'élite de la société de l'époque. On sait d'ailleurs qu'il ajouta un couplet mordant contre lui-même à la chanson *de Piis*, qui contient celui-ci :

« Quand sur votre blanche assiette
» La noire Arachné courra,
» Pour la croquer sans fourchette
» Entre vos doigts prenez-la :
» Sinon de vous, lan de rirette
» Monsieur de Lalande rira.

Non seulement il était, comme il le dit lui-même, une toile cirée pour les injures et une éponge pour la louange, mais il prenait souvent soin d'imbiber lui-même ce dernier symbole, au point de publier hautement qu'il croyait avoir acquis toutes les vertus de l'humanité..... « Moins la *modestie*, » lui répondit quelqu'un.

Par un mouvement d'orgueil posthume, et dans la crainte sans doute que ses ingrats concitoyens n'oubliassent trop tôt ses titres à leur vénération, Lalande en a rédigé, signé et daté (21 octobre 1804) la déclaration formelle et très explicite, élément de biographie fort commode pour qui n'aurait, comme madame la princesse de Salm, à prononcer qu'un *éloge*. Qu'on nous pardonne si nous avons cru devoir fouiller au-delà pour arriver à la plus

avec celle des astres dans les leçons de Delisle et de son successeur Messier [1].

exacte ressemblance de ce célèbre habitant de notre Hôtel, en projetant quelques ombres sur son portrait, moins flatté, mais dans lequel les qualités dominent; car elles étaient réelles, tandis que ses défauts n'étaient que de jactance et d'ostentation.

[1] Messier mit à profit les occupations toutes matérielles que Delisle lui confia, d'abord en cherchant la substance de travaux dont il n'était tenu de reproduire que la forme. Pourvu bientôt d'une position moins dépendante par la place de commis au dépôt des cartes, aux appointemens de 500 liv., que lui procura Delisle, comme astronome de la marine, il s'essaya dans la carrière de la science, en se vouant d'abord à l'observation pure et simple des phénomènes célestes : « Sa curiosité pour ces phénomènes, dit Delambre, s'arrêtait au » plaisir de les observer, d'en marquer exactement le temps et les autres circonstances, sans » jamais se sentir l'ambition de pouvoir les calculer et de les prédire. » Sa spécialité le tint surtout à la piste des astres errans, qui, dans son temps beaucoup moins sans doute qu'aux époques reculées, mais beaucoup plus aussi que dans le nôtre, tenaient les populations en émoi et notre astronomie en éveil; ce qui lui valut, de la part de La Harpe et de Louis XV, les sobriquets de *furet* et de *dénicheur de comètes.* Sur quarante-six qu'il observa, on en compte vingt-une dont la découverte lui est due, mais qui sans doute n'auraient pas échappé à tant d'autres yeux braqués vers le ciel.

L'observatoire de Cluny, devenu si célèbre, dit Delambre, « par les travaux de Messier, » fut sans doute, à partir de 1768, époque de la mort de Delisle, le seul laboratoire de son élève, qui suppléait à l'insuffisance de ses instrumens, consistant seulement en une lunette, un pendule et un quart de cercle, par l'excellence de sa vue, demeurée telle à l'âge de quatre-vingt-deux ans qu'il distinguait à l'œil nu ce que d'autres apercevaient à peine; mais cette vue de lynx, toujours, il est vrai, dirigée vers les cieux, ne le garantit pas d'une lourde chûte de vingt-cinq pieds dans la glacière de Monceaux; ce qui lui valut de la part des plaisans de son temps l'application de ce mot :

. . . . . « Pauvre bête !
» Tandis qu'à peine à tes pieds tu peux voir,
» Penses-tu lire au-dessus de ta tête. »

A quoi Messier dut répondre avec le même poète :

« Laissez dire les sots, le savoir a son prix. »

Car à peine relevé de l'état où le retinrent pendant un an les fractures et luxations d'une cuisse, d'un bras et de deux côtes, et de fortes plaies à la tête occasionnées par les glaçons, il se remit de plus belle à l'affût des comètes et poursuivit ses investigations célestes jusqu'à la perte de l'organe qui l'avait jusque-là si bien servi, et qui s'obscurcit tout à coup en 1813, quatre ans avant l'époque (12 avril 1817) où ce flambeau de la science s'éteignit au milieu des travaux qu'il poursuivait dans notre Hôtel.

On cite de ce savant des traits remarquables de naïveté, de résignation et de stoïcisme. « Il avait, dit La Harpe (*Correspondance Littéraire*, tom. I[er], pag. 97), la simplicité d'un » enfant. Les soins qu'il rendit à sa femme dans la maladie dont elle mourut empêchèrent » qu'il ne découvrit une comète, que Montaigne, de Limoges, lui escamota. Il fut au dé- » sespoir..... Dès qu'on lui parlait de la perte qu'il avait faite, il répondait, pensant tou-

En même temps que ces trois célèbres astronomes illustraient par leurs veilles la terrasse aujourd'hui délaissée de notre tour octogone, d'autres localités de l'Hôtel disposées, s'il en eût été besoin, pour la publication immédiate des découvertes de ces savans hôtes, préparaient à cette résidence un renom industriel qui forme encore aujourd'hui ses derniers titres de gloire. Indépendamment du témoignage positif résultant du timbre de nos livres de classe, témoignage confirmé par le bibliographe le plus versé en ces matières, M. Brunet, nous voyons par un bail du 15 avril 1771, que Philippe Vincent, célèbre typographe qui céda son établissement à Pierre-François Didot, dit le jeune, père de Pierre-Nicolas Firmin et d'Henri Didot, y occupait à cette époque des ateliers et un logement que reprit en

» jours à sa comète : *Hélas! j'en avais découvert douze; il faut que ce Montaigne m'ôte*
» *la treizième!* Puis, se souvenant que c'était sa femme qu'il fallait pleurer, il se mettait
» à crier : Ah ! cette pauvre femme ! Et il pleurait toujours sa comète. »

« A peine eut-il obtenu, dit Delambre, d'être nommé académicien pensionnaire, qu'il vit
» supprimer l'académie, sa pension et le traitement qu'il recevait de la marine, qui cessa
» en même temps de payer le loyer de son observatoire à l'Hôtel de Cluny (il habitait le
» second en aile, à gauche). Il continua d'y demeurer cependant, et ne changea rien à ses
» habitudes, malgré les embarras de sa position. Plusieurs fois, ajoute son digne biogra-
» phe, nous l'avons vu le matin venir chez Lalande pour y renouveler sa provision d'huile,
» qu'il avait consommée pour ses observations nocturnes. »

Si l'on trouve comme nous du La Fontaine dans ces allures, ne conviendra-t-on pas aussi qu'il y avait du Socrate, de l'Archimède dans cet académicien qui, dénué de tout et menacé du sort que subirent sous notre régime de sang les principales sommités de la science, tient constamment fixés sur le ciel des yeux qu'il n'osait pas abaisser sur la terre, et découvrant une comète, qui certes alors ne pouvait être accusée de présages plus sinistres que la réalité, à défaut d'autres astronomes ; transmet ses calculs à travers les verroux, au risque de les faire saisir comme correspondance chiffrée, au savant Saron, qui les résout peu de jours avant d'aller comme Bailly, Lavoisier et tant d'autres, expier sur l'échafaud, par arrêt de misérables niveleurs, le crime de sa supériorité relative.

Des jours plus heureux luirent du moins pour Messier, que sa vie toute de recueillement et de contemplation garantit alors du contact des méchans et que nous avons vu, couvert des insignes de l'empire et comme membre de l'Institut, du bureau des longitudes, etc., jouir paisiblement d'honneurs bien mérités par ses travaux, sa constance et sa loyauté, jusqu'au moment de son départ pour occuper dans le ciel la place que lui avait réservée son condisciple et émule Lalande, auquel il survécut dix ans ; car ce savant, par cela même sans doute qu'il niait l'existence de Dieu, s'était emparé de son domaine comme de bien vacant, et avait consacré, dans le globe céleste qu'il publia en 1775, une nouvelle constellation, sous le nom de *Messier* ou garde-moisson, composée de plusieurs étoiles. Voilà certes pour notre Hôtel une auréole qui ne le cède à aucune autre.

1779, Moutard, imprimeur de la reine, qui y publia notamment l'Histoire universelle en 126 volumes in-8°. A l'expiration du premier bail de Moutard, le cardinal Dominique de La Rochefoucauld, archevêque de Rouen, lui en passa un emphytéotique de 99 ans, le 7 mars 1789, « pour le bien, utilité et avantage de lui et de ses successeurs, abbés de Cluny, et en cette qualité ». Ce bail n'excepte que la terrasse et son emplacement qui, jusqu'à ce moment, a fait partie de l'Hôtel de Cluny, et qui forme la partie suspendue de la voûte de l'hôtel de la Croix de Fer, donné à bail emphytéotique au sieur Falaise, maître tonnelier à Paris, et à sa femme.

L'état de lieux qui devait être joint à cet acte manque aux pièces consultées, mais nous y suppléerons, en ce qui concerne la chapelle, par cette citation de Piganiol, encore applicable, sous plusieurs rapports, à l'époque du bail de 1789, s'il faut en croire Saint-Victor, historien plus récent.

Voici comment s'exprime Piganiol dans sa *Description de Paris*, édit. de 1765 (t. VI, p. 306, 307) : « Tout ce qui reste entier de » remarquable dans l'Hôtel de Cluny, et dont aucune des éditions » précédentes n'a parlé, c'est la chapelle qui est au premier étage » sur le jardin. Le gothique de l'architecture et de la sculpture en » est très bien travaillé, quoique sans *aucun goût pour le dessin*. Un » pilier rond (il est octogone) élevé dans le milieu en soutient toute » la voûte très chargée de sculptures, et c'est de ce pilier que nais- » sent toutes les arrêtes. Contre les murs sont placées par groupes, » en forme de mausolées [1], les figures de toute la famille de Jacques » d'Amboise, entre autres du cardinal; la plupart sont à genoux » avec les habillemens de leur siècle, très singuliers et bien sculptés. » L'autel est placé contre le mur du jardin qui est ouvert dans le » milieu par une demi-tourelle en saillie, formée par de grands

[1] Ces mausolées disparurent sans doute dans l'intervalle de temps qui sépare l'époque où Piganiol écrivait ces détails (vers 1750) et la date du bail de 1767, en vertu duquel la chapelle se trouvait séparée en deux petites chambres à l'usage peut-être des clercs du procureur Casteron. Dans cette disposition, qu'aurait-on fait des mausolées, qui ne sont d'ailleurs pas restés dans les souvenirs de la fille de M. Moutard, présente à la mutilation des groupes du sanctuaire, des statues, des niches, des stalles, etc.? Les vitraux étaient restés; M. Alexandre Le Noir les acquit et nous a offert les moyens de remettre en place et d'en reproduire au moins un bel échantillon (v. pl. II du chap. VII).

» vitraux dont les vitres, assez bien peintes, répandent beaucoup
» d'obscurité.

» En dedans de cette tourelle, devant l'autel, on voit un groupe
» de quatre figures de grandeur naturelle, où la sainte Vierge est
» représentée tenant le corps de Jésus-Christ détaché de la croix et
» couché sur ses genoux; ces figures sont d'une bonne main et
» fort bien dessinées pour le temps. On y voit encore, comme dans
» tout cet Hôtel, un nombre infini d'écussons avec les armoiries de
» Clermont et beaucoup de coquilles et de bourdons, par une froide
» allusion au surnom de Jacques. On montre dans la cour de cet
» Hôtel le diamètre de la cloche appelée Georges d'Amboise, qui
» est dans une des tours de la cathédrale de Rouen, et qui est tracé
» sur la muraille de cette cour, où l'on assure qu'elle a été jetée en
» fonte [1]. »

Il fallait que ceux de ces beaux débris de l'ornementation primitive, qui avaient résisté par miracle au déplacement et autres chances

[1] L'inscription qu'on lisait sur la tombe du fondeur, et que M. Deville nous a conservée dans la description de la cathédrale de Rouen (pag. 45), ne préjuge rien sur le lieu de la la fonte; elle établit seulement que ce fut

« . . . . . Jehan Le Machon
» De Chartres, homme de fachon,
» Lequel fondit Georges d'Amboise
» Qui trente-six mille livres poise,
» Mil V cent ung, jour d'aoust deuxième,
» Puis mourut le vingt-huictiesme.

de joie, disent les uns, de fatigue selon d'autres.

Le cercle de 10 pieds 4 pouces tracé sur le mur de notre cour excède de 2 pieds le diamètre pris peut-être en dedans, que donne à cette cloche le père Marsenne, qui l'avait mésurée (*Traité de l'harmonie universelle*, p. 4, des instrumens de pesanteur); il fallait seize hommes pour la sonner. Son battant, qui pesait plus de 1,800 livres, la brisa en 1786 lorsqu'elle fut mise en branle pour l'arrivée de Louis XVI; elle périt du moins au champ d'honneur et juste à temps pour ne pas subir comme tant d'autres l'humiliation d'une déchéance pour cause d'inutilité publique. Sa voix sourde, par les raisons déduites dans Pluche (*Spectacle de la nature*, tom. VII, pag. 278), et surtout eu égard à son épaisseur de 8 pouces 6 lignes, devint bien autrement sonore dans la nouvelle forme donnée par la fonderie de Romilly à ce

« Monument de vanité
» Détruit pour *l'utilité* (autrement dit la destruction),
» L'an deux de l'égalité. »

(*Légende de la médaille frappée à cette occasion.*)

de location, offrissent encore, unis à l'architecture de la chapelle, un aspect curieux, vers l'époque même du bail de 1789, car nous avons trace d'une visite spéciale, d'une espèce de pèlerinage artistique fait alors dans nos murs par les enfans du duc d'Orléans, conduits par madame de Genlis; circonstance qui nous autoriserait presque à invoquer à l'appui de cette partie de notre statistique le souvenir sans doute bien effacé de deux témoins placés si haut aujourd'hui; mais ce dut être la dernière lueur que jeta ce sanctuaire, bientôt livré, comme nous l'avons dit (pages 171 et 172), à la mutilation toute gratuite, toute facétieuse même, des exécuteurs des hautes-œuvres révolutionnaires.

L'autodafé [1] (mot impropre ici, puisqu'il ne s'agissait rien moins

[1] Ce moyen expéditif de destruction, renouvelé, comme nous l'avons dit (page 172) des scènes plus barbares encore à quelques égards auxquelles présida le grand réformateur Henri VIII, se nationalisa tellement en France à nos époques de délire, de larmes et de sang, que la plupart de nos archives municipales nous offriraient au besoin des procès-verbaux de *solennités* analogues et de conversion de nos plus précieux monumens d'art « en poignées de cendres qui, selon l'énergique expression du conventionnel Grégoire, » nous coûtèrent des millions. » (*V.* la note *B* pour le bûcher de Cluny, qui brûla quinze jours.)

En rendant toute justice aux vains mais louables efforts de Grégoire, ce grand apôtre de la mission révolutionnaire, pour arrêter dans sa course le char lancé par lui-même et qui broyait impitoyablement sous ses roues toutes les gloires de la France, nous avons reproduit (page 265 de nos notices) le tableau fait par l'évêque constitutionnel de Blois en pleine convention, des scènes atroces et burlesques qu'offraient sur nos places publiques ces bûchers d'attributs nobiliaires et sacerdotaux, que le sang des nobles et des prêtres venait encore trop tôt éteindre. Nous avons cité surtout son récit de la saturnale de Verdun, couronnée par une orgie, où l'on vit « les autorités départementales et municipales exécu- » ter, l'écharpe au col, avec la garde nationale et les sans-culottes, autour de l'incendie » qu'alimentaient, sur la place de la Roche, les tableaux, tapisseries, manuscrits, livres, » etc., provenant de la cathédrale, une ronde diabolique, dans laquelle, pour comble » d'irrévérence, ces frénétiques englobèrent l'évêque constitutionnel! » Nous pourrions multiplier ces images, mais elles contrastent trop avec le but de notre ouvrage pour que nous puissions nous y complaire. L'espèce de recrudescence de 1831 n'est-elle pas venue d'ailleurs donner à la génération nouvelle l'arrière-goût de ces tristes scènes de joyeuseté populaire, de la même impunité du crime à vingt pas du siége de nos cours souveraines et de la complicité d'une population de 800,000 âmes par *action* ou par *inaction;* et ce en présence de la basilique de Maurice de Sully et de Philippe-Auguste. L'élément dévorateur des manuscrits, livres, ornemens, etc., fut seul changé; du reste autorités, garde nationale, sans-culottes, rien n'y manquait, si ce n'est un évêque constitutionnel. Contemporain des deux époques, nous dirons en *témoin croyable* que cette dernière

que d'un *acte de foi*) qui réduisit en cendres dans notre cour même les saints de nos niches, les stalles sculptées de notre chapelle, et par

ronde, peut-être mieux *composée*, fut moins *gaie* : les parodies ne valent jamais les œuvres d'inspiration. C'était bien chez les *meneurs* même rage, mais plus froide, plus concentrée; chez les comparses ou instrumens de destruction, même ardeur, même habileté expéditive, mêlée toutefois d'une sorte de conscience du méfait et d'appréhension de la survenance des *trouble-fêtes*; et même impassibilité chez les innombrables spectateurs bénévoles. Quant à nous qui, grâce au choix de notre place, quai d'Orléans, pouvions, par un ciel admirable, embrasser synoptiquement à l'ouest le démantèlement du *basty* de nos anciens évêques et de nos jeunes archevêques, la projection à la volée, des fenêtres dans le jardin, et du jardin dans la Seine, des trésors d'art et d'érudition violemment extraits de leurs archives, et au nord, sur le large port au blé aboutissant alors sans quai à l'Hôtel-de-Ville, les processions sacriléges des profanateurs de St-Germain-l'Auxerrois, les déguisemens et autres manifestations de circonstance (c'était un jour gras) d'une population réellement étrangère à ces scènes, et jusqu'à la marche triomphale du bœuf-gras, l'image de ces turpitudes et leur portée comme leçon de l'influence du petit nombre sur les masses, ne sortiront jamais de nos souvenirs. En faisant dès lors, à part nous, le rapprochement que, dans notre liberté d'allure, nous reproduisons ici par occasion, nous établissions cette distinction, peut-être un peu subtile, entre l'effet de scènes presqu'identiques, mais distantes de trente-huit ans, que le choix du procédé de destruction dut influer sur la froideur de ce dernier accès de délire sans fièvre. Le pétillement du feu de joie est plus électrique que la vue de *l'eau qui coule*; mais ce dernier moyen était plus conforme à la devise politique de notre époque :

« *Expectare* dum defluat amnis. »

....Quels tristes souvenirs et quels cuisans regrets a laissé surtout dans notre esprit partagé entre l'indignation et le sentiment qui nous préoccupe, la vue de ces *vélins* flottans intacts sur la surface du fleuve, rebelle d'abord à la sentence qui les lui dévouait! Comme nous suivions péniblement de l'œil jusqu'à disparition dans l'espace, ces belles vignettes dorées doublement chatoyantes alors par l'éclat du soleil et par le mirage de l'eau, cheminant lentement et onduleusement vers une destruction certaine; car qui aurait osé, dans ce paroxisme terrifiant, suspendre la marche de ces victimes sur chacune desquelles on croyait lire :

« Laissez passer la justice . . . . du peuple. »

Belle justice, en effet, que celle dont s'arrogeaient le droit ces quelques échappés de je ne sais où, exploitant au nom de je ne sais qui, une imprudence suggérée peut-être dans ce but; et ruinant de fond en comble, avec un calme et une ardeur dignes d'une meilleure cause, le siége métropolitain aux yeux de son immense population, morne aussi, mais sans torpeur, et surtout impatiente de reporter ses regards sur les autres joies du jour!

Les démolisseurs non plus ne se bornèrent pas à cette tâche, car nous en rencontrâmes plus tard, dans le faubourg Saint-Martin, qui attelaient des voitures de masques au câble par eux attaché à la croix du chevet de l'église Saint-Laurent, pour hâter la précipitation sur le pavé, au risque même de leur vie, de ce signe que nos tempêtes politiques ne pourront jamais que courber.

Que pensent de ces scandaleux, ruineux et inutiles désordres leurs auteurs ou promo-

occasion toute l'ornementation combustible du couvent mitoyen des Mathurins ou frères de la Rédemption, mis à sac peut-être par quelques-uns des captifs rachetés par leurs soins, entraîna la destruction du reste de la dépouille aristocratique de l'Hôtel. Les belles statues de marbre ou de pierre volèrent en éclats, et les amateurs de décombres s'en donnèrent à cœur-joie sur les écussons d'Amboise et de Lorraine, sur les inoffensives crosses pastorales encore visibles, mais en silhouete seulement, dans l'angle du tympan de chaque lucarne de l'extérieur et de l'intérieur. Leur noble ardeur alla même jusqu'à s'attaquer à nos *gargouilles* [1] moins formidables, il est vrai,

teurs, aujourd'hui que la destruction se résout pour eux-mêmes en de lourdes charges municipales, qu'ils savent que cet édifice assez informe sur lequel se rua, sans s'assouvir, leur fureur aveugle à tous égards, recélait un curieux évêché du XIVe siècle, dont la restitution eût été à la fois plus prompte, plus harmonieuse et bien moins dispendieuse que l'érection d'un nouveau palais confié aux architectes dont on nous menace? Ne leur est-il pas démontré maintenant qu'un culte qui résiste à des assauts successifs comme ceux de 1830 et 1831, est bien fort, et tient par ses racines au cœur de la nation, indocile par fois, mais bientôt après courant d'elle-même au devant du frein religieux, premier besoin de toute agglomération d'hommes.

La leçon expérimentale pouvait se donner sur le théâtre même du grand exploit de 1831, car nul doute que les symboles druidiques n'aient précédé à la pointe de notre cité l'autel à Jupiter que les *nautæ parisiaci* y placèrent l'année même de la mort du Christ, et que remplace depuis quinze cents ans celui commémoratif de ce dernier sacrifice.

La Chronique de Champagne de mai 1838 contient sur d'autres mutilations contemporaines et également déplorables, une lettre fort remarquable de M. Louis Paris, bibliothécaire de Reims, l'un de ces habiles missionnaires de la science et de l'art appelés à vivifier nos provinces, en propageant le goût et les connaissances puisées au grand centre :

[1] Dans les dispositions architecturales imprimées chez nous aux grandes constructions, à partir surtout du XIIIe siècle, la dimension et l'escarpement des combles nécessitaient de larges déversoirs, combinés de telle sorte que la projection des eaux pluviales n'altérât pas les fondations et n'atteignît pas les passans habitués, en temps de pluie, à côtoyer les devantures en surplomb et les *avant-soliers* qui constituaient les façades en *pignon* de nos anciennes villes. La recherche du goût de ce temps exigeait aussi que chaque membre d'architecture eût un caractère ouvragé qui rompît l'uniformité des lignes, comme faisaient pour ces combles mêmes, les crêtes, les lucarnes dentelées et à tympans, et les balustrades formant galerie. Les ouvriers d'*entailleure* ou des *menues œuvres* que ces travaux secondaires concernaient, trouvèrent naturel de donner à ces dégorgeoirs en saillie, lancés par milliers dans l'espace, la forme de dragons-volans ou autres animaux chimériques, variés suivant l'inspiration à laquelle leur ciseau obéissait toujours. De là les noms de *gargouilles*, de *tarasques*, tirés des légendes de Rouen et de Tarascon et conservés à tous

que celles dont les prétendus ravages terrifièrent jadis nos populations et consacrèrent le renom populaire de plusieurs de nos évêques du VII[e] siècle, tels que St-Romain (de Rouen), St-Véran (d'Arles), St-Marcel (de Paris), etc., etc. Ainsi purgé de tout levain suspect, et purifié aux yeux du crime, par son affectation au sanglant dévergondage de nos Brutus de carrefours, qui tenaient séance dans la grande pièce attenant à la tour octogone, notre *ci-devant* acquit le droit de *marcher de pair avec ses inférieurs*, et l'honneur de l'estampille rouge (couleur du temps), *Propriété nationale à vendre*, stygmate que l'on rencontre encore dans quelques-uns de nos quartiers, trop excentriques pour que la spéculation ait dénaturé l'immeuble et souvent décuplé sa valeur. Quoique ces mutilations et ce changement de régime sortent du domaine de la faculté, nous voyons bientôt après notre Hôtel livré à son bras séculier. Ici c'est M. Jadelot, médecin renommé et témoin vivant de toutes ces transformations, qui substitua aux stalles de la chapelle des gradins d'amphithéâtre, et au saint-sacrifice ses leçons d'autopsie cadavérique ; là c'est un chirurgien ex-législateur, nommé Baudot, qu'un procès-verbal de l'administration départementale de la Seine, des 17 et 23 pluviôse an 8 (1800), investit à vil prix [1] du palais des empereurs Romains, et de nos premiers rois, accru du riche emploi des *dépouilles* de Cluny.

les animaux, fantastiques ou non, faisant fonctions de gouttières, même aux figures humaines, comme le bénédictin qui domine encore aujourd'hui le seuil de l'hôtel de Cluny, et forme, par parenthèse, une enseigne trop libre eu égard à la destination primitive de cet édifice.

Le nom de gargouille n'était d'ailleurs pas spécial au dragon de Rouen et s'appliquait génériquement ou par corruption au Granouilli de Metz, à la Kraula de Reims, à la Gran'gueule de Potiers. etc. Nous l'avons même trouvé employé dans les vieux rituels de Provins pour désigner la carcasse du dragon à gueule enflammée, qui dans la procession des Rogations figurait l'hérésie dont l'Église triomphe, symbole de la lutte des deux principes renouvelé des plus anciennes religions, et inspirateur plutôt qu'inspiré des innombrables légendes où les monstres à figures de diables vaincus ou soumis par des saints et des saintes, jouent un rôle chimérique. (Voir le cul de lampe représentant la fontaine de St-Ayoul, que nous avons donné dans les *vues de Provins*.)

[1] La charge imposée à l'adjudicataire d'entretenir le bail emphythéotique fait en 1789, par le cardinal de La Rochefoucauld, dût influer sur la modicité du prix. La dépendance dite *les Thermes*, objet d'un autre bail passé au tonnelier Falaise, était d'ailleurs réservée par l'État, qui en fit don en 1807 à l'hospice de Charenton.

Les déplacemens de fortunes sont communs aux époques de bouleversemens politiques surtout : ainsi lorsqu'un chirurgien-législateur avait trouvé dans son double rôle des moyens de se *prélasser* dans notre Hôtel en successeur des cardinaux de Lorraine, etc., l'activité scientifique ou industrielle y succombait aux plus urgens besoins. L'infatigable Messier se trouvait réduit à emprunter de l'huile pour ses veilles, et le libraire Moutard, chef d'une maison jadis en grand renom, vit, bientôt après, son long bail résilié faute d'en acquitter la modeste redevance (4,500 fr.) [1]; mais, par contre, un riche *traitant* du nom de Godin, occupait (vers 1798) dans cette résidence le local aujourd'hui consacré à nos étalages de vieux débris et à leur exhibition; et ce souvenir, malgré l'apparente obscurité du nom du traitant ou fournisseur (qui sait jamais le nom réel d'un traitant?) n'est peut-être pas sans importance pour l'illustration que nous poursuivons à tout prix au profit de nos murs; car enfin ce n'était rien moins] qu'un être sans valeur et surtout sans avenir qu'un traitant de la république, pour qui, laissant de côté l'origine décélée par l'enveloppe un peu fruste, le langage plus positif que correct, a pu, comme nous, suivre à la piste leur marche et leur filiation depuis ce point de départ *seulement*. Quelle dévorante activité, lorsqu'au moindre signal de combats, on les voyait s'abattre au milieu de nos camps, privés de tout par leurs soins, comme ces bandes carnassières, avides des produits quelconques de la lutte! quelle fermeté dans les fers pour défendre leur or si bien acquis, et quelle adroite souplesse pour en dénaturer la possession et pour s'abriter au besoin sous le bonnet vert du failli! Qu'on ne s'y trompe pas, telle est, à beaucoup d'égards, l'origine de notre aristocratie nouvelle, dont les *moelleux* titres de fortune et de gloire s'escomptent mieux que les parchemins racornis, depuis longtemps *hors de cours;* telles sont les souches encore vivaces d'un grand nombre de nos illustra-

[1] Nous avons cependant vu un procès-verbal du 16 thermidor an 6, signé Rougevin, architecte, portant : Je suis d'avis que ce domaine valait en revenu annuel en 1790 la somme de 8,800 fr., et en capital, à vingt fois le revenu, 176,000 fr.; ce qui rendrait inexplicable l'abandon d'une jouissance de 4,300 fr., pendant plus de quatre-vingts ans; mais à d'autres égards nous devons reconnaître que l'Hôtel ne fut vendu, en 1812, que 92,000 fr., somme dont la redevance stipulée au bail, formait à peine l'intérêt au denier vingt.

tions, les tiges auxquelles se ramifient par jet direct ou par greffe, tant de hauts personnages voués à notre vénération par leur position politique ou sociale, et surtout par leur faste puisé dans ces sources infectes, purifiées par le filtre du temps.

Honneur donc à notre traitant, quel qu'il fût, quelqu'ait été son sort, soit que la mort, impitoyable même pour les traitans, en ait borné le cours, dès l'époque (1800) où les presses de l'imprimerie Belin vinrent occuper et garder, jusqu'à notre prise de possession, les places occupées par les bons de *vivres viandes*, *manutention*, *remonte* et autres services d'*urgence* exécutés à *économie* [1], soit qu'il ait quitté notre Hôtel pour celui plus convenable qu'il put acquérir à la Chaussée-d'Antin, ou peut-être aussi pour l'humble pistole que lui aurait assignée, comme dégorgeoir, l'irritation ou les besoins du premier consul. Peut-être que dans ce cas, après avoir fait le mort sous l'empire, avoir plus tard rivalisé de luxe, lutté victorieusement de morgue avec ses anciens maîtres, surnageant encore comme nous dans ce grand océan, si fertile en naufrages, mais sous un pseudonyme qui dépiste les contemporains même, M. le comte de ***, égaré dans notre quartier fangeux, à l'issue d'une séance sénatoriale, jetera quelquefois du haut de son briska un regard de pitié, peut-être aussi de regrets, sur notre vieux manoir, en se demandant avec tant d'autres : *comment peut-on habiter l'Hôtel de Cluny ?*

Mais en voici plus même que nous ne nous étions promis d'en dire sur cet Hôtel, qu'il nous faut quitter pour d'autres excursions ; car qu'importe à nos lecteurs la *mutation* de propriété, intervenue en 1812, des mains de M. Baudot en celles du libraire Le Prieur, dont la succession conserve ce précieux dépôt en attendant le sort que lui réservent les vues de conservation, qui sont dans toutes les bouches ou les calculs de spéculation qui préoccupent de nos jours tous les esprits.

[1] Si nous émettons la prétention de parler ici *savamment* sur cette matière, c'est que nous avons encore présens les souvenirs de notre jeune âge passé, partie dans les camps à subir les privations de toutes sortes, imposées par cette manière de procéder de nos fournisseurs, et partie dans leurs salons, à reconquérir en superfétations de luxe les prélèvemens opérés sur notre *ordinaire*. Aussi n'avons-nous personnellement aucune récrimination à exprimer contre ce système d'*économie* qui a préparé le grand résultat social dont nous jouissons tous.

Ou le conseil municipal de Paris, lancé maintenant dans une voie contraire à celle trop longtemps suivie, par la préservation de la tour Saint-Jacques-la-Boucherie, par l'intelligente restauration de nos vieilles églises, par l'acquisition des Thermes, etc., voudra couronner, on pourrait même dire *compléter* sa mission, en arrêtant ses regards sur cette partie plus importante que l'autre du berceau de notre vieille monarchie, sur ce premier foyer d'où partit le rayonnement des splendeurs de la grande cité; et alors l'édifice entier, romain gothique et de transition, sera sauvé, garanti de toute atteinte, en supposant même que la Ville continuât à en recevoir les revenus jusqu'à destination ultérieure [1]; ou, ne considérant, dans le plan de

[1] Cette destination était trouvée. M. Albert Le Noir, architecte, à qui il appartenait plus qu'à tout autre de continuer la belle et honorable tradition laissée par son père, créateur du musée dit des Petits-Augustins, fondait à son tour, par la réunion toute faite des deux édifices, et moyennant la somme même de 150,000 fr. employée à défigurer les Thermes, un musée dont les constructions, œuvres successives des siècles (du IVe au XVIe) correspondans aux objets qu'il aurait contenus, eussent fourni les premiers et les plus utiles enseignemens, et présenté synoptiquement sur des données originales et par conséquent incontestables, l'accord des détails de l'ornementation civile et religieuse avec le style architectural de chaque époque.

L'exécution de ce plan, qui remonte à cinq ans et qui avait triomphé des plus fortes épreuves, l'exposition au Louvre et l'examen de l'Institut qui le couronna, aurait déjà sans doute enrichi la capitale d'un grand nombre d'objets d'art, comme résultats de fouilles accidentelles dans les travaux d'égouts, etc., sculpture de St-Benoit, de St-Cosme, etc., qui se détruisent ou s'éparpillent faute d'un abri consacré pour les recueillir; mais la capitale du monde s'est tenue à cet égard au-dessous de nos villes du dernier ordre, et malgré les exemples remarquables donnés à Dijon, Orléans, Toulouse, Vienne, Arles, le Puy, Narbonne, Rouen, Amiens, etc., où la générosité des habitans vient journellement féconder la noble pensée des créateurs et administrateurs gratuits de ces établissemens, elle a craint que les libéralités directes ou testamentaires de la population parisienne ou autre ne lui fût trop onéreuses. La pauvre ville!

Ainsi que nous ne l'avions que trop prévu (*notice sur l'Hôtel de Cluny*, p. 35-43), M. Albert Le Noir en a été pour son idée, pour ses soins et pour ses frais. Son plan, égaré dans les bureaux de la préfecture de la Seine, éveillera sans doute un jour de tardifs regrets; mais son insuccès n'a rien qui doive étonner à une époque où, pour prix des immenses services rendus à l'art par son père, ce vieilard vient de voir supprimer la place faiblement rétribuée de conservateur de Saint-Denis qu'il exerçait, par une sorte de compensation, depuis l'inconcevable démantèlement de son beau musée des monumens français. Ajoutons, dans l'amertume de nos regrets, qu'au lieu de provoquer par un vote législatif, qui n'eût pas fait défaut, l'acquisition pour nos collections publiques de curieux objets acquis de ses deniers personnels, et dont une pauvreté bien honorable chez un homme chargé, de confiance et

rénovation de la capitale, ce vieil édifice, placé d'angle dans une rue tortueuse, que comme une tache à effacer, il en abandonnera le sort aux chances de voirie et continuera à soumettre au joug de l'alignement le beau pavillon en saillie, appuyé jusqu'au deuxième étage sur le mur romain, et par suite les salles romaines intactes explorées dans le même prolongement, mais non encore exploitées : et dans ce cas, à la seule pensée qu'au premier éboulement de platras qui s'opérera dans ces masses, inhibitions seront faites de réparer pour arriver à rectification d'alignement par un recul, la spéculation s'éveillera, devancera l'œuvre du temps, acquerra tout ou partie de notre Hôtel, et s'empressera, sans égard à la nature des constructions sacrifiées, d'élever sur toute la façade sud de la rue des Mathurins une belle et blanche devanture en concordance de ligne avec le carrefour Racine, dégagé par la petite place projetée de la rue Pierre-Sarrazin à celle de l'École-de-Médecine. Victoire ! crieront épiciers, coiffeurs, etc., d'accord avec les badigeonneurs du vieux Paris ; mais viennent les visiteurs nationaux et étrangers, source inépuisable de prospérité pour la grande capitale, cherchant, notre histoire à la main, les débris historiques échappés pour jamais, leur disait-on, à notre fièvre de destruction, et l'on verra trop tard de quels anathèmes ils chargeront la mémoire d'une administration, qui, placée par l'énormité de ses revenus au-dessus de toute mesquine considération, aura, par incurie, laissé détruire dans l'espace de quatre ans de prospérité et sur une surface de quelques toises seulement, quatre de ses plus curieux monumens : l'église de Saint-Benoît transformée en théâtre, celles du collége de Cluny et de Saint-Côme et Saint-Damien, métamorphosées en logis d'étudians et en un splendide café, et tout ou partie du vénérable Hôtel de Cluny, si riche, comme on le voit, en souvenirs de tous genres ; et avec lui les moyens si précieux, et que nous envient toutes les capitales, de ressouder à peu de frais l'antiquité

pendant si longtemps, de grandes missions, le forçait à se séparer ; on les a marchandés pièce à pièce sans en rien acquérir, pas même le beau recueil de cinq cents grands dessins portraits originaux de nos personnages historiques des XVI[e] et XVII[e] siècles, enlevés par l'Angleterre à prix d'estimation. Plus heureux ou plus *oseur*, ou peut-être aussi plus libre de nous mouvoir dans le cadre de notre budget, nous prouverons par quelques-unes de nos planches que nous avons pu mettre à profit cette triste circonstance.

au moyen âge, et le moyen âge aux plus belles époques de notre civilisation ; car, il faut le dire lorsqu'il en est temps encore, le recul imminent de la portion de l'Hôtel de Cluny et des maisons attenantes (à l'ouest), d'après le plan d'alignement en *cours d'exécution*, saperait tout l'échafaudage archéologique qui peut encore dans l'état actuel des choses, servir à constater et à *relever*, d'après les constructions mêmes, l'ensemble du palais des empereurs et de nos premiers rois. Sans les parties corrélatives de murailles et de substructions romaines de l'Hôtel indiquées par un fort tracé dans notre plan (pl. II du chap. Ier, nos 7, 8 et 9), et sans la nouvelle salle de bains, récemment découverte par M. Jollois (maison no 22 de la rue des Mathurins), il y aurait solution complète de continuité entre le Palais romain (représenté par l'Hôtel de Cluny, et ses dépendances (les Thermes), acquis récemment par la Ville, après de si longues et si tenaces résistances. La noble délibération, enlevée à l'unanimité par l'excellent rapport de M. Boullay de la Meurthe, ne porterait donc qu'un fruit avorté, par l'impossibilité de la réédification, même en idée, du majestueux édifice décrit par Jean de Hauteville, comme encore intact au XIIe siècle, Palais que la publication que prépare M. Albert Le Noir, dans la statistique de Paris (exécutée pour le comité historique des arts), fera sans doute mieux apprécier que nos dissertations, nécessairement incomplètes, malgré leur étendue, résultant surtout des superfétations historiques que nous avons été conduit à y rattacher.

Pour ne rien mêler de personnel à notre description historique, nous rejetons dans une note (*L*) tout ce qui tient à l'état actuel de l'Hôtel, et surtout à la division, par salle, de la collection dont la reproduction graphique et la description analytique forment l'élément *principal* [1] de notre publication ; mais nous ne finirons pas ce

[1] Dans notre plan maintenant bien arrêté, de manière à nous garantir nous-même de toute déviation aux conditions de notre prospectus, l'*accessoire* égalera le *principal*, s'il ne le dépasse, un concours d'obligeance, peut-être sans exemple, mettant à notre disposition les plus riches objets des plus riches collections, telles, par exemple, que celles de M. de Bruge dont soixante articles, nécessairement des plus marquans, figureront successivement dans nos planches ; celles de MM. Carant, de Lyon, de Nolivos, L. de La Borde, du colonel Bourgeois et autres, et celle même de M. le comte Auguste de Bastard, qui fait cependant pour son compte un emploi si admirable des trésors calligraphiques et autres qu'il a recueillis.

La pensée d'art qui nous anime et qui seule a pu nous décider, après une longue lutte avec

chapitre, où viennent se confondre les intérêts, distincts en apparence seulement, de deux édifices homogènes, illustres conjoints que le temps seul a désunis, sans revenir encore ici sur l'inexplicable incurie qui, malgré l'amélioration qui semble s'opérer, domine encore le sentiment public et même la pensée royale, chez une nation éclairée et fière, *par accès*, comme la nôtre, de *toutes ses gloires*. Empruntant sans façon à Caton et à Voltaire la formule du *refrain*, nous terminerons en répétant encore ces paroles de Grégoire à la Convention (*Moniteur* du 24 frimaire an III), déjà citées dans nos premières notices :

« *Trop tard* (il y a déjà quarante-cinq ans d'écoulés depuis l'ex-
» pression de ce regret) on s'est occupé des édifices gothiques, qui,
» par le merveilleux de leur construction, la légèreté de leurs co-

nous-même, à clore notre carrière par un travail aussi accablant à tous égards, a été bien comprise, si nous en jugeons non-seulement par les honorables souscriptions dont nous publierons une première liste à la fin de ce premier volume, mais aussi par les communications et par les offres qui nous arrivent de toute part, et qui nous assurent les moyens de reconstituer l'ancienne France monumentale, depuis ses premières basiliques, ses plus belles cathédrales, ses cloîtres de divers styles, ses palais et châteaux royaux, féodaux et seigneuriaux, ses beffrois, ses hôtels de ville, premiers témoignages de son affranchissement, jusqu'aux portraits et costumes authentiques, jusqu'à l'ornementation religieuse et civile étendue aux moindres ustensiles en usage aux diverses époques que comprend notre cadre.

Cette immense entreprise, dont nous nous sommes en même temps constitué l'éditeur pour en rester seul garant, ne nous effraie plus depuis que nous l'avons abordée franchement et conduite, par l'exécution de deux cents planches, confiées à cinquante habiles collaborateurs, à un point qui nous donne son exacte portée.

On peut donc être bien assuré désormais de trouver dans l'ouvrage proprement dit, en quatre volumes et *atlas* de cent six planches, toutes nos descriptions, accompagnées de *types* aussi multipliés que le comporte le nombre nécessairement restreint de cent six planches réparties sur trente chapitres, et dans ce que nous appelons l'*Album* le large développement de ces types, même format, même exécution que l'atlas, mais avec réduction de prix à 6 fr. et 12 fr. par livraison, nos frais de texte se trouvant compris dans le prix total de l'ouvrage (195 fr. en noir et 390 fr. colorié) dont les tables sont confiées à l'habileté de M. Guenebault.

Nous rappelons à ce sujet que l'Album se divise en dix séries de quarante planches chaque, de monumens, meubles, armes, miniatures, poteries, vitraux, orfèvrerie, etc. ; et qu'on peut souscrire pour une seule série, même pour une demi-série de vingt planches, qui dans ce cas trouveront leur place aux chapitres correspondans de l'atlas. Quatre livraisons de l'Album paraîtront sous un mois et seront envoyées sur les demandes que formeront les personnes qui ne se sont pas encore prononcé explicitement sur cette partie à la fois intégrante et indépendante de l'ouvrage.

» lonnes et la hardiesse de leurs voûtes, commandent l'admiration
» et fournissent des types à l'art. »

Et surtout ces mots, espèce de vœu de l'évêque de Blois, que jusqu'à présent on ne peut pas eonsidérer eomme prophétique :

« On dégagera les abords du palais des Thermes de Julien, pour
» offrir aux regards du peuple ce monument antique, le seul que
» Paris ait conservé. »



A. DEVERIA, *del.* PORRET, *sculpt.*

Notes du Chapitre 2.

(*A*, page 148.) Le surcroît de lustre que tirerait du séjour des empereurs de Constantinople ou de leurs descendans notre résidence vouée si longtemps déjà, comme palais et même comme hôtel, à l'hébergement des races royales, explique et justifiera cette courte note.

Sans chercher à remonter à l'origine, très reculée selon les généalogistes gagés, de l'ancienne maison de Courtenai, et de crainte de nous égarer dans la filiation d'Athon, de son petit-fils Josselin, comte d'Édesse, qui régna sur l'Euphrate en 1101, de ce Réginald qui, posté dans son château de Courtenai (en Gatinois), arrêtait, torturait et mettait à rançon les marchands qui avaient payé les droits du roi à Orléans ou à Sens, ce qui n'empêcha pas sa fille Élisabeth, son unique héritière, d'épouser Pierre de France, septième fils de Louis-le-Gros, tant l'or est toujours *pur*, quelle que soit sa provenance; nous ne partirons que du fils de ce dernier, Pierre II.

Ce prince, cousin-germain de Philippe-Auguste, était devenu comte d'Auxerre par un premier mariage, et ensuite comte de Hainaut et de Flandre, en épousant Yolande, fille de Beaudouin V, sœur des premiers empereurs latins de Constantinople, Beaudouin et Henri. Après s'être signalé contre les infidèles dans la croisade de 1190, à l'exemple de son père qui s'était illustré dans deux expéditions d'outre-mer, avec Louis-le-Jeune et avec Henri Ier, comte de Champagne, Pierre II dût sans doute au surcroît de renom que lui valurent ses faits d'armes à la bataille de Bouvines, et sa conduite dans les tristes campagnes contre les Albigeois, d'être appelé par les barons, en 1216, au trône de Constantinople, vacant par la mort de son beau-frère, Henri Ier.

Au lieu de se rendre au plus tôt où l'attendaient le vœu de ses frères d'armes et l'intérêt de son peuple, Pierre, déjà sous le poids de l'âge et fasciné par l'éclat de son nouveau rôle, perdit en de vaines démonstrations son temps et ses ressources. Promené en Italie de fêtes en fêtes, et fier de recevoir du pape Honorius une couronne qu'il ne porta jamais [1], il se trouva réduit à engager

1 Pierre II fut couronné dans la basilique de St-Laurent, hors les murs, dont nous donnons la vue (planche I du chap. III.)

sa personne et son nom aux Vénitiens, ces grands usuriers de l'époque, pour les aider à reconquérir sur le prince d'Épire, la ville de Durazzo ; mais trahi par la fortune et victime de la perfidie de Théodore Comnène, il ne put poursuivre son règne que dans la prison de Joannhis, où sa couronne tomba bientôt avec sa vie; tandis que l'impératrice Yolande, transportée directement à Constantinople, y occupait le trône chancelant où s'assirent successivement ses deux fils, Robert et Beaudouin II.

Le premier, qui n'obtint le trône qu'au refus de son frère aîné, comte de Namur, après avoir failli le compromettre comme son père, par la lenteur qu'il mit à l'occuper, contre l'avis de Louis VIII, fut sacré en grande pompe à Sainte-Sophie, au mois de mars 1221 ; mais bientôt réduit au territoire de Constantinople par cette même indolence et par les suites funestes de la bataille de Pimanice (1224), Robert, livré d'ailleurs à ses passions et en butte aux princes grecs [1] pour avoir refusé d'épouser la fille de Lascaris, subjugué qu'il était par la fiancée d'un seigneur Bourguignon, se vit forcé, pour fuir la vengeance de ce rival, de quitter honteusement son empire ou plutôt sa capitale, qui le constituait seule et qu'il ne revit plus, étant mort à 30 ans (1228), en traversant l'Achaïe à la tête des troupes qu'il y ramenait.

Le règne de son frère Beaudouin II, dont la présence dans nos murs nous semble présumable, fut peut-être moins heureux encore. Né sur le trône d'un père captif alors, et empereur à onze ans par la mort de son frère, sa carrière de prince ne fut, pour ainsi dire, qu'un long pélerinage, qu'une continuelle obsession de cour en cour, pour mendier des secours qui ne l'empêchèrent pas de se trouver réduit à *engager aux Vénitiens* son fils Philippe, pour une faible somme, et à fuir comme son frère, sa capitale tombée au pouvoir des Grecs, par une surprise de nuit, assez précipitamment pour perdre en fuyant son diadème et son épée.

Vainement saint Louis, à qui Jean de Brienne, roi de Jérusalem, tuteur et beau-père de Beaudouin, avait adressé ce jeune empereur en 1236, lui offrit-il, sous la garantie du comté de Namur, les moyens de jouir d'un triomphe éphémère par la prise de Jérusalem et par une victoire navale sur Vatace; ce ne fut qu'en quittant son trône pour venir à trois reprises implorer la chrétienté et s'efforcer d'opposer l'Occident à l'Orient, que Beaudouin prolongea son agonie impériale. Dénué de ressources financières, il s'en était ménagé de réalisables à cette époque, en s'emparant des principales reliques des églises de Constantinople, valeur qu'il sut négocier habilement, d'abord avec les Vénitiens, qu'on trouve toujours, comme les Juifs, partout où il y a chance de gain; puis avec notre saint roi, dont il paya l'appui et les avances en cette monnaie (*voir* chapitres IV et XIV). Ce serait surtout aux temps de ces négociations, ou à

1 Trois autres princes portaient en même temps que Robert, le titre d'empereur: Vatace, gendre et successeur de Théodore Lascaris à *Nicée;* les Comnènes à *Trébisonde*, et Théodore Comnène à *Thessalonique*. Ces déchiremens préparèrent la chute des empereurs latins.

l'époque de la pompeuse inauguration de ces reliques dans leur belle *fierte* de pierre encore subsistante sous nos yeux, qu'on pourrait faire remonter la résidence de Beaudouin dans le manoir de sa famille, qu'il put occuper plus tard encore, puisqu'il survécut longtemps à sa déchéance et ne mourut qu'en 1274, treize ans après l'écroulement de son trône sous les coups de Manuel Paléologue.

Le fils de Beaudouin, Philippe, sorti de *nantissement* en 1269, fit de vains efforts pour réunir les moyens de reconquérir son empire, malgré l'appui de Charles Ier, roi de Naples, son beau-père, les secours au moins spirituels du pape, et le concours plus matériel des Vénitiens qui, en créanciers satisfaits, ne se montraient que mieux disposés à courir de nouvelles chances. Il mourut en 1285, sans donner suite à ses projets. A défaut du trône d'Orient qui lui échappait pour toujours, la famille de Courtenai rentra dans la maison de France par le mariage de Catherine, fille de Philippe, avec Charles de Valois son *cousin* (il y eut dispense de Boniface VIII), fils de Philippe-le-Hardi.

Les traces de cette illustration se trouvaient à-peu-près effacées, surtout dans la branche cadette d'une famille ruinée par les sacrifices faits à sa gloire, lorsqu'au XVIe siècle, l'appel au trône de France d'une famille collatérale réveilla l'ambition des arrières descendans de Pierre de France. Henri IV, en rival généreux, combattit leurs prétentions à armes courtoises en autorisant une consultation de vingt jurisconsultes étrangers, sur cette question de lignage royal, question restée indécise quant aux droits à faire valoir, malgré les immenses compilations généalogiques publiées par Jean Dutillet et par l'ouvrage où Dubouchet, trop pénétré sans doute de l'excellence de sa cause, traite au nom de ses cliens, dans sa dédicace à Louis XIV, d'égal à égal avec ce prince.

Si nous avons cité les Courtenai comme héros des croisades, c'était surtout en vue des chefs de la branche et surtout de ce Josselin, la terreur des infidèles, qui ne franchirent jamais l'Euphrate de son vivant. Succombant sous le poids de l'âge et des infirmités, il se fit porter en litière à la tête de ses soldats, culbuta l'ennemi, leva les yeux au ciel et expira... *peut-être* en *répétant* ce mot, sinon ce *vers* de Mithridate :

« Et mes derniers regards ont vu fuir les.... Sarrasins. »

(*B.*, page 157.) Quoique le Code bénédictin en honneur en Italie dès le commencement du VIe siècle, par la fondation de l'illustre abbaye du Mont-cassin, due à saint Benoît lui-même, eût pénétré en France dès la fin du même siècle, l'ordre de Cluny, premier chef d'ordre de cette règle, ne fût fondé que vers l'an 910 dans la ville, alors village de Cluny, à quatre lieues de Mâcon, par Guillaume-le-Pieux, duc d'Aquitaine. Cette fondation fut faite au nom des

apôtres St-Pierre et St-Paul, [1] dont les papes se constituèrent naturellement les procureurs fondés; aussi cette abbaye, ainsi que plusieurs autres, se trouva-t-elle longtemps placée dans une indépendance absolue, sans relever d'aucun diocèse. [2] Il fallut que le pape Urbain II qui était sorti des plus humbles rangs de cet ordre, véritable pépinière de souverains pontifes [3], restreignît cette indépendance de toute juridiction, lorsqu'il vint en France pour décider par son éloquence, au concile de Clermont, la croisade qui plaça Godefroy de Bouillon sur le trône de Byzance. [4]

La marche du temps, les rivalités d'ambitions et l'ascendant toujours crois-

1 « Anno incarnationis dominicæ DCCCCX V. Vilemus, dux Aquitanorum, venerando *Petro Paulo* » que venerandum Cluniaco construxit monasterium, » est-il dit dans la *Chronique de Cluny* et dans les *Notes* d'André Quercetain (Bibliothèque, pages 9 et 10), où l'on établit une controverse sur la tradition qui fait remonter la fondation de ce monastère au règne de Louis-le-Débonnaire (830) en ne laissant à Guillaume d'Aquitaine que l'honneur de l'avoir restauré.

2 L'archidiacre de l'abbaye remplissait les fonctions épiscopales à l'ordination près. Le seul évêque dont le monastère reconnut la juridiction était *Saint Pierre*, représenté par le pape.

Martenne et Durand, dans leur *Voyage Littéraire de* 1717 (partie I[re], page 9), citent l'exemple suivant de cette indépendance ecclésiastique commune à plusieurs fondations analogues, et source de désordres comme ceux signalés par M. Augustin Thierry dans ses Lettres 22, 23 et 24 sur l'histoire de France; car ce fut comme appartenant à l'ordre de Cluny, au chef-lieu duquel il chercha un refuge contre la fureur de ses vassaux, secondés par le célèbre Gérard de Roussillon, que le belliqueux abbé de Vezelai, Pons de Montboissier, frère de Pierre-le-Vénérable, déclina toute autre juridiction que celle du Pape.

Les Bénédictins voyageurs, en parlant de l'église de St-Hilaire de Poitiers, édifice fort ancien, puisqu'on prétend que Dagobert en enleva les portes de bronze, pour les ajuster à son église de St-Denis, disent : « C'était autrefois une célèbre abbaye de l'ordre de St-Benoît qui, comme plu- » sieurs autres, a été sécularisée. Elle est immédiate au Saint-Siége et jouit de plusieurs priviléges. » Le trésorier, qui est la première dignité, a droit de porter la mitre. »

3 *Entr'autres* Grégoire VII, Paschal II, Urbain II (Eudes de Chastillon), Urbain IV (de Troyes), etc.; le Pape Gélase II, qui se réfugia dans cette abbaye en 1119 pour fuir les persécutions de l'empereur Henri IV, y mourut et y avait son tombeau. Le nombre des cardinaux alors réfugiés à Cluny permit de tenir immédiatement dans l'abbaye un conclave qui donna la tiare à Calixte II (Guy, archevêque de Vienne).

4 « Beatissimi Hugonis discipulus et monachus fuit Otho sive Oddo, prior Cluniacensis, qui as- » sumptus in Papam Urbanus secundus dictus est. Congregavit concilium apud Claramontem pro » passagio ultra marino, in quo quasi totum occidentem congregavit in terræ sanctæ subsidium et » specialiter regnum Franciæ, et per sua media civitas Hierusalem extitit et christianis de manu » Saracenorum recuperata. » (*Biblioth. de Cluny*, *pages* 1641-1642.)

Les considérations que ce pape fit valoir avec beaucoup d'éloquence dans ce concile tenu en 1096, rentrent dans les vues plus pacifiques encore que religieuses, qui, selon M. de Châteaubriant (voir ci-dessus page 151), déterminèrent et justifient les expéditions d'outre-mer, quelle qu'en ait été l'issue.

Selon Urbain, il s'agissait moins d'affranchir le tombeau du Christ que de préserver le monde d'une nouvelle innondation de barbares, et de confondre les projets du mahométisme *alors* essentiellement conquérant et persécuteur.

sant du pouvoir royal qui faisait payer son appui dans les luttes réciproques du clergé, des grands vassaux, de la bourgeoisie et du peuple, sapèrent aussi successivement, comme on le verra, les bases constitutives de l'ordre, le principe de l'*élection libre*, même à plusieurs degrés, principe formellement exprimé dans la charte de Guillaume-le-Pieux, qui s'était interdit, ainsi qu'à ses parens, toute influence dans ces conflits aujourd'hui si communs en France, et avait expressément affranchi sa fondation de toute dépendance envers le pouvoir terrestre, quelqu'élevé qu'il fût.

Telle fut cependant, au milieu des vicissitudes de ce principe régulateur, la force des élémens de vitalité de sa charte fondamentale, des besoins religieux à ces époques reculées, ou de l'instinct de conservation et de prospérité, que pendant les six premiers siècles surtout, cet ordre qui compta bientôt dans sa dépendance deux mille abbayes, monastères et prieurés [1], fut toujours ou presque toujours dirigé par des prélats non moins recommandables par leurs hautes et saintes vertus que par leur capacité administrative et par leur goût de magnificence appliqué à la splendeur de l'ordre.

Aux constructions primitives nécessairement assez simples dans le système architectural des premières années du Xe siècle, succéda bientôt le développement d'un luxe étonné de revivre en France, où ses traces avaient disparu sous l'atteinte des Sarrasins et des Normands, car saint Odillon, cinquième abbé, de 994 à 1048, s'était déjà donné le droit de parodier le mot d'Auguste sur Rome par la construction d'un cloître de marbre; mais ce fut surtout à son successeur, saint Hugues, contemporain de Guillaume-le-Conquérant, qu'appartint l'honneur de créer l'édifice religieux le plus remarquable de ces époques, en élevant la belle basilique, type de l'architecture de ce temps, et dont à ce titre nous réservons la description pour notre chapitre IV [2].

1 « Tandem et per successum temporis isti fratres Cluniacenses traxerunt in suam confraternitatem et societatem ecclesias, collegia et monasteria usque ad numerum ferè CCCXIIII. Et sub ipsius Abbatiæ Cluniacensis subjectione fuerunt tam abbatia, prioratus, decanatus, præpositurae, officiaque tam mediate, quam immediate eidem subjecta, circa duo millia vel ampliùs. »
(*Bibliotheca Cluniac.*)

2 Tout en renvoyant à notre chapitre sur l'architecture, les détails que nous avons pu recueillir sur ce beau monument qui se trouvera compris dans la vue de l'Abbaye de Cluny, que nous donnerons (pl. 3 de la 1re série de l'Album), nous dirons deux mots ici de cet édifice et de l'état auquel l'ont réduit l'ignorance et l'incurie, sorte de vandalisme *passif* de l'administration municipale de Cluny.

Ce magnifique sanctuaire religieux, dont le vaisseau, long de 555 pieds et large de 120 (Martenne et Durand), excédait la proportion (480 pieds en longueur) de notre plus grande cathédrale (Reims), était demeuré dans un bel état de conservation lors de la suppression des ordres religieux. Quoique sa contexture eût été remaniée à diverses reprises aux XIIIe et XIVe siècles, comme celle de presque tous les édifices analogues, notre belle Bourgogne, abondamment pourvue d'ailleurs en monumens de toutes époques depuis l'ère romaine jusqu'à la renaissance, s'enorgueillissait de la possession d'un des principaux types romans bien supérieur à l'église de Vezelay (pl. 4, *ib.*), qui hérite aujourd'hui du rang laissé par son chef d'ordre, et qui, plus heureuse que lui, va se trouver soustraite au sort qui

La mission de ce grand prélat, mort en 1109, avant que cet édifice ait été entièrement terminé, ne se borna pas d'ailleurs à cette illustration architectu-

la menaçait depuis si longtemps. Rivalisant à cet égard avec Caen (abbaye aux hommes et aux dames), Jumièges, St-Denys, Noyon, Laon, St-Remy, etc., Cluny, jadis humble village, puis doté d'un si beau rang par l'immense renom de sa fondation religieuse, voyait encore, malgré l'éviction des hôtes de son monastère, le voyageur empreint de ces grands souvenirs s'écarter de sa route, s'arrêter à l'aspect des sept clochers de sa grande église, et séjourner pour l'étude longue et attachante de ses deux portails, de sa riche ornementation, de ses grands mausolées.

Une administration éclairée devait donc, par intérêt sinon par goût ou par reconnaissance, s'attacher à l'exploitation de ces souvenirs, en pourvoyant d'une destination quelconque les localités propres à leur évocation. Tels ne se montrèrent pas les insoucians régulateurs des destinées de cette ville. Une première démarche pour faire substituer les vétérans de Mars à la milice de St-Benoît ayant été sans résultat, par le choix d'Avignon pour une succursale d'invalides, la ville propriétaire de cet immense enclave ne s'occupa que des moyens d'en réaliser la valeur matérielle, déjà bien amoindrie par la dévastation révolutionnaire, et surtout par le passage de l'armée de *ce nom*, effroyable trombe dont l'invasion anéantissait ou dispersait en un instant à son profit jusqu'aux vestiges de la culture des arts et des œuvres de la civilisation. Nous ne nous attacherons pas à supputer ici qui de cette phalange trop active ou de la trop inerte municipalité avait le plus contribué à la destruction de tant de trésors d'art, ni quelle part l'une ou l'autre prirent à leur pillage ou à l'incendie qui pendant quinze jours porta leur fumée comme encens à l'étrange divinité de l'époque, plus étrangement encore nommée *la Raison ;* mais des renseignemens authentiques prouvent que ce bûcher, qu'une étincelle électrique alluma simultanément sur tant de points de la France (*voir* page 313 et suivantes), ne dévora pas tous les objets voués à la destruction. La cupidité se montra même si éhontée que, tandis que le chef de l'armée terrifiante se faisait la part du lion, en s'appropriant notamment le plus beau tableau de la chapelle de Bourbon, jugé d'une grande valeur par Prudhon, enfant de Cluny, « des femmes jeunes et élégantes, dit M. Lorain (*Revue des deux Bourgognes*), » arrachaient avidement l'or, l'argent, les broderies des vêtemens d'église pour les appliquer à » des usages plus profanes. » Mais personne ne songea sans doute à soustraire les inappréciables restes des 1800 manuscrits dus à l'exploitation bénédictine, aux flammes qui les engloutirent avec les autres richesses combustibles. Quant aux sculptures en marbre et pierre, mausolées, vitraux, etc., les intrépides champions de la terreur ambulatoire les attaquèrent de front et les détruisirent *tous :* la municipalité fit le reste.

Pressée d'anéantir les derniers vestiges de sa prospérité en faisant disparaître jusqu'aux constructions que l'état lui avait cédées, la ville en fit trois parts. « Un prêtre apostat, dit M. Lorain, mit » la main à ce marché infâme : » c'en est assez pour donner la mesure de la brutalité, de l'acharnement qui durent présider à ce démantèlement, prolongé cependant comme une lente agonie par des circonstances *indépendantes de la volonté des parties.*

C'était pour tous les yeux un spectacle bien déchirant, en présence surtout d'aussi grands souvenirs, que celui de ce beau navire *désemparé* et dont l'élégante mâture tombait avec fracas sur les voûtes effondrées, dont les vastes flancs entr'ouverts laissaient pénétrer l'œil sur les chefs-d'œuvre d'organisation inhérens au cadavre et prêts à périr avec lui. L'aspect de ces chapiteaux, frises et bas-reliefs menacés par la pioche destructive, de ces arrachemens de vitraux aux mille couleurs, aux mille sujets, s'abîmant en poudre dans la chute commune, comme jugés indignes des légers soins qui eussent assuré leur préservation, éveillèrent chez les spectateurs les plus indifférens un tel sentiment d'indignation que la clameur publique parvint jusqu'au trône consulaire à l'époque où celui qui constituait seul cette trinité humaine s'efforçait d'enrayer dans la pente pour la remonter un jour. Des ordres supérieurs furent donnés de suspendre le démantèlement qui se poursuivait et *dut se*

rale, à laquelle il faut ajouter, selon une chronique de l'abbaye, la construction d'un réfectoire de 100 pieds sur 60, orné de peintures représentant les

poursuivre, des masses ébranlées et privées de leurs étais ne pouvant rester dans l'espace, même en vertu d'arrêté des consuls. On ne put sauver que ce qui restait encore presqu'intact il y a quelques années : *le clocher méridional* et *la chapelle Bourbon* (*V.* pl. 7 de la 2e série de l'*Album*).

Le souvenir de cette circonstance était resté dans cette tête immense qui combinait à la fois les destinées du monde, les hauts intérêts du pays et les moindres détails d'administration pratique, au point d'*affecter peut-être* de régler la charte de notre théâtre Français au bruit de l'explosion du Kremlin, premier signal de tant d'infortunes. On en jugera par cette réponse de l'empereur, passant à Macon pour se rendre à Milan, à l'humble supplique des autorités clunisiennes : *Vous avez laissé vendre et détruire votre grande et belle église : allez, vous êtes des vandales; je ne visiterai pas Cluny.*

Qui ne croirait que cette belle leçon partie de si haut n'ait dû porter quelque fruit, au moins pour l'avenir? Or voici ce que nous écrivait, le 29 mai 1836, sur sa ville natale, le jeune admirateur des vieux restes de l'abbaye de Guillaume-le-Pieux, à qui nous devons le retable provenant de ce monastère (pl. 1 du chap. XII), et plusieurs débris calligraphiques arrachés par sa famille au bûcher de 1793:
» A une époque intermédiaire, peu éloignée, on s'était occupé de restaurer ce qu'avait épargné la tour-
» mente révolutionnaire ; on ferma d'une haute muraille la nef qui subsistait encore sous l'un des
» sept clochers ; on répara les toitures de cette gracieuse chapelle dite *des Bourbons*, demeurée
» presque vierge au milieu des mutilations qui l'environnaient ; des vitraux mirent ses parois inté-
» rieures à l'abri de l'action de l'air ; un musée spécial, formé des plus beaux débris de l'abbaye, fut
» créé dans l'intérieur de cette chapelle. Les bâtimens de l'abbaye, transformés en collége, étaient
» entretenus avec quelque soin et reproduisaient encore l'aspect des magnifiques corridors affectés
» au logement des moines ; plusieurs milliers de volumes, seuls débris de l'immense bibliothèque
» que le *district* de la ville sacrifia à *la Raison*, étaient réunis dans une salle et formaient la seule
» richesse scientifique du pays. Une autre municipalité, nommée sous une nouvelle influence, s'est
» attachée, il y a six ans, à détruire toutes ces sages dispositions : les grosses murailles furent
» renversées, on négligea l'entretien de cette jolie tour demeurée debout comme pour attester la
» magnificence de l'ancienne abbaye ; les ardoises de la toiture sont tombées, les poutres demeurent
» exposées à l'intempérie de l'air, et cette vaste enceinte formée par les ruines d'une nef est devenue
» un entrepôt de marchandises. Sur vingt localités convenables pour un magasin à poudre dont avait
» besoin un bataillon de ligne (24e régiment) tenant garnison à Cluny, la ville choisit le point le
» plus central et le plus regrettable en cas d'explosion, la chapelle des Bourbons, et le musée dut
» faire place à l'arsenal. »

Ce fut le cas de renchérir encore sur certain dicton proverbial, car ici *un seul déménagement* de statues, chapiteaux, festons de pierre, etc., déplacés sans soins par des soldats et jetés pêle-mêle dans une cour voisine, équivalut à une destruction complète. On peut juger de cette détérioration par celle que subirent les beaux fragmens de sculpture de Gaillon, exhumés par M. Duban du cimetière des Petits-Augustins, où nous les vîmes pendant vingt ans en proie à l'action corrosive de l'humidité du sol, aux mutilations des touristes curieux de justifier leurs exploitations artistiques par des *échantillons* des monumens célèbres, et aux bouleversemens destructeurs opérés par les élèves de l'École des Beaux-Arts dans l'intérêt de leurs études, étendues à toutes les faces de chaque fragment enfoui sous l'herbe.

« La municipalité, ajoute d'ailleurs notre zélé correspondant, vend comme moellons les plus
» belles pierres chargées de dentelures et de festons ; un potier a pour soubassement de table un
» chapiteau de la plus belle exécution ; faute de quelques réparations aux vitraux, la pluie tombe
» sur les caryatides qui supportaient les douze statues en argent des apôtres, grandeur de nature, et la
» Vierge en vermeil; les peintures, consistant encore en quinze figures de prophètes ou de patriarches,

histoires de l'Ancien Testament, et les portraits des fondateurs et des bienfaiteurs de l'abbaye [1]; car dès son règne, et surtout sous celui de son successeur Pontius, trois célèbres calligraphes, *Albert*, *Opizon* et *Duranne*, immortalisèrent les *escritoires* de cette abbaye par d'admirables productions de leur art, parmi lesquelles on cite surtout une magnifique Bible de grand format, enrichie de pierres précieuses, dans un encadrement plus précieux encore. Mais malheureusement l'esprit de révolte, les déchiremens de schisme, vinrent presqu'en même temps compromettre cette prospérité, lorsque ce même abbé Pontius, regrettant son abdication, se rua, au retour de la Terre-Sainte, sur la proie qu'il avait volontairement délaissée, et à la tête de nombreux bandits, profitant de l'absence de l'abbé, livra le monastère, asile habituel de la paix et du recueillement, aux horreurs d'un sac de trois mois, pendant lequel rien ne fut épargné [2].

» se dégradent, et les légendes en lettres d'or sont à demi-effacées; la bibliothèque est livrée au pillage; » la plupart des manuscrits a été enlevée; l'un d'eux, du plus grand prix (*Vie de Charlemagne* par » Alchuin, dit-on), a disparu, sans que ce vol important ait donné lieu à la moindre recherche, etc., » etc. » Aussi ce pays, naguère encore si visité, n'est-il plus, au grand préjudice matériel de ses habitans, l'objet d'aucun fructueux pélerinage.

Si, mettant à profit ces témoignages positifs, nous insistons spécialement ici sur les déplorables conséquences de l'indifférence de nos sommités provinciales en matière d'art et de traditions historiques, c'est que l'histoire de Cluny est à cet égard, et à peu d'exception près, l'histoire de toutes nos villes pendant le dernier demi-siècle qui va bientôt se clôre. Non seulement la masse principale de ces faits, mais encore leurs moindres détails pourraient, par d'étranges rapports, que nos recherches nous ont permis d'établir, et qui ne s'expliquent que par l'uniformité des symptômes dans l'accès de la fièvre révolutionnaire, trouver leur application dans les souvenirs des habitans de toutes nos cités monumentales contemporaines de ce paroxisme. De ce que les temps s'améliorent, grâce à l'impulsion donnée par quelques esprits généreux et suivie par l'administration plus éclairée aujourd'hui sur ces matières, grâce aussi à la tendance du clergé à revenir à ses anciens erremens de science archéologique, grâce peut-être aussi à la facilité de conserver *le peu* qui reste, ce n'est pas un motif pour répudier la leçon du passé, ne fût-ce que comme une sorte de garantie contre la rechute. Nous prouverons d'ailleurs que nous n'attaquons que l'ignorance incurable et le mauvais vouloir persistant, par l'empressement que nous mettrons à rendre hommage à l'esprit conservateur qui commence à se manifester, même dans de petites localités; témoin le soin qu'apporte en ce moment même la mairie de Montfort-l'Amaury, par son délégué, M. Robert, notaire, à la restitution de ses belles verreries de Pinaigrier, etc. (*v.* chap. VII); mais nous n'hésitons pas à le dire, si l'on doit quelqu'indulgence aux écarts d'une population qu'aucune prescription supérieure n'arrêtait, qu'aucun ouvrage n'éclairait sur ses richesses, anathême désormais à qui n'en sentirait pas tout le prix, lorsque paraîtront les instructions *gratuites* du comité historique des arts, qui ne peuvent manquer de populariser le science et de venir en aide au pouvoir lui-même, en éclairant ses mesures conservatrices.

1 Voici encore un exemple à ajouter à ceux que nous avons déjà cités (page 274) de la recherche qu'on mettait dès la fin du XI[e] siècle et bien avant, comme nous l'avons dit, à orner de peintures (à fresque ou à l'encaustique) toutes les parois des lieux où, comme les églises, les cloîtres, les réfectoires, la vue de scènes religieuses pouvait offrir des sujets de méditation, ou comme ici faire appel aux nouveaux bienfaiteurs par l'hommage rendu aux anciens.

2 Le corps de ce séditieux qui, frappé d'excommunication par Honorius II, mourut dans les prisons

Il ne fallait rien moins qu'un abbé comme celui qui tenait alors les rênes, un homme d'un esprit aussi transcendant, d'une ame aussi pure que Pierre de Montboisier, si bien nommé *le Vénérable*, pour cicatriser aussi promptement les plaies faites à plusieurs maisons de l'ordre par le schisme et la violence de Pontius.

Ce prélat, ami d'Abélard, de saint Bernard et de Suger, moins impétueux que ne l'eût été sans doute à sa place son frère, le prieur de Vezelay, dont nous parlons ailleurs, ne prit qu'une part indirecte aux grandes dispositions de la croisade de Louis-le-Jeune; rejetant sur ses infirmités sa non-comparution à l'assemblée solennelle de Chartres de 1146, il ne concourut que de ses deniers à cette funeste expédition, dont son esprit si juste lui faisait sans doute pressentir la triste issue, en prêtant 600 marcs d'argent à Archambaud de Bourbon, compagnon d'armes du roi en Terre-Sainte.

Ce n'était pas, sans doute, indifférence religieuse de la part de cet abbé, qui fut mis au rang des saints, quoique non canonisé dans les formes, mais plutôt calcul politique, étranger même aux intérêts de son ordre; car ces intérêts s'étendaient alors à l'Orient, où le triomphe de la croix assurait en même temps l'exploitation des domaines productifs que les missionnaires de Cluny avaient su se créer dans l'empire de Bysance et le royaume de Jérusalem, en fondant des couvens sur les divers théâtres du grand drame chrétien, tels que le Mont-Thabor, la vallée de Josaphat, etc. Aussi, pour revenir sur ces grandes entreprises si diversement jugées, ferons-nous remarquer qu'en même temps que les populations laïques trouvaient dans ces expéditions lointaines l'expérience et l'étude mises à profit à leur retour, et les moyens de préparer leur affranchissement par leur contact journalier avec leurs seigneurs, par des échanges de services, des partages de dangers et de privations, rapports plus étroits, plus attachans que les liens du servage, les clercs, restés en possession de leur indépendance relative, trouvaient dans les exploits, auxquels beaucoup d'entre eux participaient d'ailleurs, de nombreux élémens de gloire et de prospérité. Ces avantages s'accrurent encore par l'étude des lettres, cultivées dans les universités naissantes et par la haute position intermédiaire que prit dès lors le clergé entre le souverain, dont il était généralement l'appui, les papes, dont il osait discuter l'omnipotence, l'aristocratie militaire, qu'il combattait au besoin à armes égales, et la bourgeoisie émancipée, dont il comprimait la turbulence par l'ascendant de son pouvoir spirituel.

Si Pierre-le-Vénérable, dont Marier et Duchesne nous ont conservé quelques ouvrages aussi savans que pieux, qui nous le montrent digne de partager avec Abélard l'honneur d'avoir ravivé les lettres, crut devoir rester dans cette circonstance sobre de démonstrations, avare des ressources de l'ordre,

de Rome en 1126, fut envoyé à Cluny. Saisissant l'occasion de frapper les yeux par un grand exemple, l'ordre lui fit élever un tombeau où l'on voyait cet abbé les pieds liés, une main coupée, et tenant de l'autre une crosse brisée par la foudre papale.

il sut en être prodigue envers son monastère, parvenu dès lors à une grande splendeur[1], et où fut reçu en grande pompe le pape Innocent II.

Ses successeurs immédiats, moins connus sans doute à défaut de traces positives comme celles conservées dans la correspondance de Pierre de Cluny avec saint Bernard et Suger, n'ont pas négligé du moins de suivre son exemple en ce dernier point, ainsi qu'en fait foi *la Chronique de Cluny*, dont nous avons cité quelques extraits (pag. 164, 165 et 145). C'est ce que témoignaient surtout les nombreux monumens en toutes matières, les trésors d'art, de goût et de science des siècles suivans, restés jusqu'à nos jours dans la possession de l'abbaye, malgré les terribles épreuves de tous genres que subit ce chef d'ordre[2].

1 « Tempore Petri venerabilis (de 1122 à 1157), dit *la Chronique de Cluny*, page 1658), numero » fere quatuor centum monachorum in Cluniaco redolebat. » Ailleurs (page 1651), le même ouvrage élève ce nombre à quatre cent soixante : « Pavit enim per annum quatuor centum sexaginta » monachos tunc existentes in dicto monasterio Cluniacense. » C'est à ce dernier nombre que s'est arrêté Moreri. Cette remarque de Martenne et Durand « qu'on ne comptait dans le chœur, en 1717, » que deux cent vingt stalles ou siéges pour les religieux, » ne pourrait ici servir de point de contrôle alors même qu'elle ne s'expliquerait pas, pour ces derniers temps, par la division des trois églises du monastère. L'usage des stalles était inconnu au XII siècle, où, comme nous aurons l'occasion de le dire au chap. XII, les religieux, suivant l'usage conservé même encore aujourd'hui par la population espagnole, se tenaient toujours à l'office *à genoux* ou *debout*, et ne jouissaient pas encore du point d'appui toléré plus tard et si bien nommé *miséricorde*, comme pour témoigner du sentiment de pitié qui fit substituer des stalles au *thau*, T de l'alphabet, sorte de béquille qui, cachée sous la robe, servait au besoin à soutenir le poids du corps (voir *Album*, 1re série, pl. 18, et 10e série, pl. 8). Ce dernier support est d'ailleurs encore en usage aujourd'hui dans les églises de la Grèce, où M. Albert Le Noir a vu récemment de ces sortes de béquilles appendues, et dont le clergé se sert pendant les offices.

2 Dès 1170, dans une invasion de Guillaume, fils du comte de Châlons, l'abbaye fut mise à sac, ce qui décida la construction d'un mur d'enceinte flanqué de quinze tours avec huit portes principales, comme moyen de se garantir d'une surprise et de consacrer d'ailleurs la souveraineté abbatiale, système étendu à toutes les grandes abbayes, telles par exemple que celle aux sept églises de St-Médard de Soissons, dont le plan avec vues est conservé à la bibliothèque de cette dernière ville ; telles que demeura aussi jusqu'en 1635 notre abbaye de St-Germain-des-Prés, que les leçons tirées des ravages des Normands firent également fortifier, et qui se trouva encore assez forte en 1590 pour soutenir un siége contre Henri IV. Indépendamment de cette enceinte, le château de Lourdon, situé à quelque distance de Cluny, était destiné à recevoir le premier choc.

Ces moyens de défense contre une attaque soudaine ne purent, dans nos guerres de religion, garantir l'abbaye de trois pillages successifs, qui, bien qu'exécutés sans ménagemens, portaient sur un tel amas de richesses en tous genres, qu'on évalue à 2,000,000 le butin du troisième assaut. Selon Moreri, la bibliothèque de l'abbaye aurait été brûlée par les réformés en 1562; mais cet incendie ne dut être que partiel, puisque Martenne et Durand assurent que la bibliothèque de Genève se compose en grande partie de livres enlevés à Cluny par les huguenots, contradiction qu'expliquerait ce que dit Théodore de Bèze, apôtre des réformés : que les livres furent partie rompus, partie *emportés* ou mis en pièces par l'ignorance des gens de guerre, qui disaient que c'étaient tous livres de *messe*.

Nous avons vu d'ailleurs que cette bibliothèque se reconstitua de manière à pouvoir alimenter

Parmi ces successeurs, au nombre desquels nous trouvons, de 1236 à 1245, deux frères de la maison de Courtenay, Hugues et Aimard, ce qui rattache par de nouveaux liens l'ordre de Cluny au palais des empereurs, on cite surtout, comme s'étant occupés de l'illustration et de l'éclat monumental du monastère :

L'abbé Bertrand I[er] (vers 1300), qui rapporta de Rome de belles reliques pour les placer dans l'église de l'abbaye, dont il agrandit le chœur, et qu'il orna notamment d'un magnifique *vase d'argent*, sur lequel étaient deux anges portant une manche de la sainte Vierge. Il fit en outre placer aux quatre angles du cloître des luminaires dans des *lanternes de verre* [1].

L'abbé Pierre de Chaslus, celui-là même qui acquit le palais des Thermes en 1340 pour les abbés de l'ordre (*voy*. pag. 158 et 159) [2], entre autres embellissemens, porta la magnificence jusqu'à faire placer dans la grande église une horloge mécanique, merveille de ces temps-là, dit M. Lorain, et telle qu'on en vit une *plus tard* à la cathédrale de Lyon [3].

pendant quinze jours le bûcher de 93 et à laisser encore une réserve de plus de mille volumes pour les menus caprices et pour l'alimentation des collections des bibliomanes de Cluny, désireux de posséder à peu de frais quelques souvenirs de la vieille abbaye.

Nous aussi, nous aurions peut-être à nous faire à cet égard quelques reproches de complicité, si les quelques parchemins que nous en avons recueillis n'eussent été arrachés au feu.

Quant au vieux retable du XIV[e] siècle que nous donnons (chap. XII, pl. 1, et non à la 1[re] série de l'*Album*, comme on l'a imprimé par erreur à la page 164), autre aliment soustrait au feu de joie des autorités de Cluny, nous le devons à l'obligeante intervention de M. Léopold Niepce, jeune Clunisien plein de vénération pour nos vieux temps et d'amour pour son pays natal, jadis si haut placé, aujourd'hui si déchu.

1 C'est cet abbé qui acquit, moyennant 2000 livres, le premier hôtel que les abbés de Cluny occupaient à Paris dans le voisinage des Boucheries-St-Germain.

2 Nous releverons à ce sujet une erreur d'impression à la note 1 de cette dernière page, où l'on a donné la date de 1578, au lieu de celle de 1378, à l'acte daté du *palais des Thermes*, que nous avons trouvé à la fin de la bibliothèque de Cluny.

3 Voici sur ce point les détails empruntés à la tradition par M. Lorain : « On voyait à la fois, » dans cette vaste machine, un calendrier perpétuel qui marquait l'année, le mois, la semaine, le » jour et les minutes, et un calendrier ecclésiastique qui désignait les fêtes et offices de chaque jour, » les positions, oppositions et conjonctions des astres, phases de la lune, mouvemens du soleil. On » voyait, par la complication du mécanisme, représentés tour à tour dans une niche, aux divers » jours de la semaine, le mystère de la résurrection, la mort, saint Hugues, saint Odillon, la fête du » St-Sacrement, la Passion, la Sainte-Vierge. A minuit, chaque représentation cédait la place à une » autre. Toutes les heures étaient annoncées par un coq qui battait de l'aîle et chantait à deux reprises. » En même temps, un ange ouvrait une porte et saluait la Sainte-Vierge ; le Saint-Esprit descendait » sur sa tête en forme de colombe, le Père-Éternel la bénissait, et au milieu d'un carillon harmonique » de petites clochettes et des bizarres mouvemens d'animaux fantastiques qui agitaient à la fois leur » langue et leurs yeux, l'heure *sonnait*, et toutes les figures rentraient dans l'intérieur de » l'horloge. » Ce mécanisme aurait sans doute quelqu'analogie avec celui de « *l'horologium ex auri-* » *chalco arte mechanica confectum*, » dont parlent les *Annales Francorum*, *anno* 807, comme

Mais avant même que ces abbés eussent ajouté à l'éclat de leur monastère par de grandes fondations et par de notables embellissemens, l'abbaye se trouvait déjà depuis longtemps digne de servir de résidence aux plus grands souverains du monde, ainsi que le prouveront les détails suivans, puisés dans la chronique même de l'ordre, sur la cour plénière qu'y tint, en 1245, Guillaume III de Pontoise, 24e abbé.

L'hospitalité pompeuse et prolongée accordée par des moines à tous les souverains temporels de la chrétienté, groupés autour du chef de l'Église, forme un tableau d'époque trop curieux pour que nous ne nous y arrêtions pas, ne fût-ce que pour appuyer par un grand exemple ce que nous avons dit plus haut de l'accord du pouvoir sacerdotal avec la royauté, en dépit même de l'influence des papes.

Innocent IV, pontife altier, qu'égarait souvent son excès de zèle, s'était vu, par suite de ses démêlés avec l'empereur Frédéric II, déjà excommunié par son prédécesseur, réduit à déserter le Saint-Siége pour se réfugier à Lyon, où il séjourna longtemps. Aussi grand promoteur de croisades que dispensateur prodigue des foudres de l'Église, Innocent poursuivait en France cette double mission.

Après que le conseil qu'il convoqua à Lyon dans le réfectoire du couvent de St-Just eut statué dans ce sens sur les grands intérêts de la chrétienté, le pape, cédant aux instances de bon voisinage de l'abbé de Cluny, vint avec sa

envoyé par Aaron-al-Rechyd à Charlemagne, en ajoutant : *in quo* « *12 horarum cursus ad clepsidram* » *vertebatur, cum totidem æreis pilulis, quæ ad completionem horarum decidebant, et casu suo* » *subjectum sibi cymbalum tinnire faciebant, additis in eodem ejusdem numeri equitibus, qui per* » *12 fenestras completis horis exhibant, et impulsu egressionis suæ totidem fenestras, qua priùs* » *erant apertæ, claudebant* : » toutefois s'il n'y a pas dans cette description de l'horloge *idéale* de Cluny beaucoup plus de frais d'imagination que de réalité, toutes nos traditions sur l'état de l'horlogerie *en France* au milieu du XIVe siècle (car Pierre de Chaslus mourut en 1344) sont à refondre. Des horloges de ce temps, dont traitent les écrivains, et notamment Falconet dans son mémoire inséré dans le recueil de l'Académie des Inscriptions, il n'y aurait que celle de *Jacques de Dondis*, né à Padoue, qui aurait accompli quelques-unes des évolutions de celle-ci, en marquant, outre les heures, le cours annuel du soleil, suivant les douze signes du Zodiaque, avec le cours des planètes ; mais ce chef-d'œuvre, signalé comme ayant excité l'émulation des ouvriers de toute l'Europe, et engendré les horloges à roues, à contre-poids et à sonneries qui se produisirent bientôt en France, telles que le Jaquemart de Courtray, que le duc de Bourgogne Philippe-le-Hardi fit démonter en 1382, emporter et remonter à Dijon ; celle de Henri de Vic et de Jean Jouvence, placées en 1370 et en 1380 sur la tour du Palais à Paris, et au château de Montargis, ne seraient nécessairement qu'une imitation, et une faible imitation de l'horloge de Cluny, puisque la mécanique qui valut à de Dondis et à ses descendans le surnom d'*Horologius* ne fut placée sur la tour de Padoue qu'en 1344, l'année même de la mort de Pierre de Chaslus.

Serait-ce donc que nous pourrions encore avoir à réclamer sur les Italiens l'antériorité de l'art de l'horlogerie ? C'est ce que nous examinerons à notre chap. XVIII, spécialement consacré aux dissertations sur les divers moyens de contraindre le temps à nous laisser du moins compter les heures qu'il nous accorde.

sainte cour visiter ce monastère, où il célébra la messe pour la première fois « au maître-autel de la grande-église, le jour de la St-André 1245, assisté de » douze cardinaux, de douze patriarches latins de Constantinople et d'An- » tioche; de trois archevêques, de quinze évêques, et de plusieurs abbés 1. »

Saint Louis, qui s'occupait à cette époque même d'accomplir son vœu de Poissy 2, et qu'animait d'ailleurs un sentiment d'intérêt, ou plutôt de justice,

1 Nous donnons pour contrôle le texte latin : « Et fuerunt cum ipso XII cardinales et cum istis » fuerunt cardinales scilicet, etc., cum istis fuerunt patriarcha Antiochenus, patriarcha Constanti- » nopolitanus, Remensis archipiscopus, » et un très grand nombre d'autres évêques et abbés dis- tingués.

» Item fuit ibi dominus Ludovicus, rex Franciæ, et regina mater ejus et soror ejus, et comes » d'Artois, frater ejus, et imperator Constantinopolitanus, et filius regis Aragonum, filius regis » Castellæ, dux Burgundiæ, comes de Ponthieu, comes Willermus, advocatus Betuniæ, et omnes » milites qui sunt de consilio regis Franciæ; comes Forensis, comes de Bingniaco, domnus Belli-Joci, » domnus Borboniæ, et multi alii comites, Castellani, principes, milites : de quibus propter mul- » titudinem nolumus facere mentionem.

» Et sciendum est quod infra ambitum monasterii Cluniacensis, habuit hospitium domnus papa » cum capellanis suis et cum omni privata familia, et episcopus Silvancetensis cum familia, episco- » pus Ebroicensis cum familia, dominus rex Franciæ, cum matre sua, et fratre suo, et sorore sua, » et cum tota ipsorum familia privata. Et domnus imperator, filii regis Aragonum et regis Castellæ » cum familia et multi alii milites, clerici, religiosi de quibus non fit mentio. Et tamen nunquam » propter hoc monachi amiserunt dormitorium, neque refectorium, neque monasterium, neque » capitulum, neque infirmariam, neque cellariam, neque coquinam, neque aliquam de officinis » deputatis conventui. Habuit etiam hospitium infra ecclesiam episcopus Lingonensis. »

Ces visites splendides, mais très dispendieuses, se renouvelèrent souvent; car depuis même celle d'Innocent IV, et dans un cercle de peu d'années, on voit l'abbé Bertrand Ier, mort en 1308, rece- voir pendant cinq jours dans son monastère le pape Boniface VIII avec neuf cardinaux. « Item regem » Franciæ (Philippe-Auguste) cum duobus filiis suis, necnon omnes barones Franciæ, Burgundiæ » et ex infinitis terris prælatos. » Et Pierre de Chaslus, abbé en 1322, y hébergea également « regem » Philippum Franciæ, cum regina et duobus filiis suis, cum multis aliis ducibus, comitibus et quam » plurimis baronibus. » (*Bibliotheca Cluniacensis, Chronicam*, pag. 1666, 1670 et 1671.)

Nous donnerons en français, pour varier, la description que fait Guillaume de Nangis de la marche de saint Louis dans cette circonstance (*apud* Duchesne, t. V, pag. 345).

« Se vous vissiez, dit le traducteur dans son vieux langage, comme sa gent estoit glorieusement » en armes, ordonnée par diverses parties et troupeaux entour lui, vous dissiez certainement » que ce fust un host ordonné à la bataille. Devant alloient cent sergents bien montez et appareillez, » les arbalestres aux mains, et autre cent les suivoient les hauberts vestus, les heaulmes aux testes » et les targes à leur col pendues. Après ces deux cents venaient devant le roi cent autres armés de » toutes armes, les glaives au poing (gladios fulgurantes), forts et reluisants; et le roi venoit en la » quatrième rangée, environné de grande multitude de chevaliers armés, et entra ainsi dans » l'abbaye de Cluny où le pape estoit. L'apostole et le roi parlèrent secrètement ensemble, etc. »

Voici de rudes auxiliaires pour partager la portion des moines.

2 Ou plutôt de Paris, selon Joinville, qui dit, chap. 58 : Avint, ainsi comme Dieu voult, que » une grant maladie prist le roy *à Paris*, dont il fu à tel meschief, si, comme il le disoit, que l'une » des dames qui le gardoient li vouloit traire le drap sur le visage et disoit que il estoit mort; et

pour l'empereur Frédéric, saisit cette occasion d'établir avec le pape d'étroites relations, dans l'espoir de desarmer la colère de l'implacable chef de l'Église, qui, nonobstant toute soumission, laissa mourir dans l'impénitence finale Frédéric, son ancien ami, qu'il avait frappé d'une itérative excommunication.

Tout porte à croire que ce moyen de conciliation avait été concerté entre l'abbé de Cluny et le saint roi qui, mécontent des procédés hautains du pape, s'était abstenu de paraître au concile de Lyon.

Le pape était depuis quinze jours à Cluny, lorsqu'on vit arriver en grande pompe à l'abbaye « le roi, accompagné de la reine Blanche, sa mère ; de la » princesse Isabelle, sa sœur ; de ses trois frères, Robert, comte d'Artois ; » Alphonse de Poitiers et Charles d'Anjou [1], et de toute leur cour ; et ces » illustres hôtes furent bientôt suivis de Baudoin II *de Courtenay*, empereur » de Constantinople [2] ; de l'infant d'Aragon, de celui de Castille, et d'un » grand nombre d'autres princes et seigneurs du premier ordre, tels que le » duc de Bourgogne, etc. »

Qu'on juge du caractère imposant que devait présenter une semblable réunion des arbitres du monde, environnés de tout le cortège que comportait cette assemblée d'apparat ; qu'on se représente l'assaut de magnificence qui dut exister entre l'abbé et ses illustres hôtes, et surtout l'étendue de dépendances nécessaires pour loger convenablement de pareils visiteurs, « sans » qu'aucun moine fût dérangé, ni qu'aucune des habitudes du couvent fût » changée. »

Si l'on calcule aussi l'énormité des dépenses que dut entraîner cette visite, prolongée par le pape pendant un mois [3], et à une époque où deux incendies,

» une autre dame, qui estoit à l'autre part du lit, ne li souffrit mie...... Nostre Seigneur ouvra en » li et li envoya santé tant forte..... Il requist que on li donast *la croix*, et si fist-on.... »

1 Noble et sainte famille, tige précieuse d'où sortirent saint Louis et sainte Élisabeth de France, et dont chaque rejeton se montra pénétré de la sève puisée à une source si pure et développée sous l'influence fécondante des leçons et surtout des exemples du modèle des reines-mères ! Car si ce fut à Blanche de Castille, ce type remarquable d'habileté, de vertus et de courage, que la France dut son plus grand roi, elle lui fut redevable encore de sa nationalité et de son indépendance, lorsque, dans sa double régence, cette reine parvint seule, et par des moyens qui suffiraient à la gloire d'un grand homme, à maintenir le royaume et les droits de la couronne intacts, malgré le déchaînement des ambitious rivales.

2 Baudouin de Courtenay, dont nous avons dit que la résidence dans notre hôtel était au moins présumable, avait, comme nous l'établissons, quitté Constantinople pour venir implorer les secours de la chrétienté; mais ni l'ardeur provocatrice d'Innocent IV, ni le dévouement personnel de saint Louis, de ses frères, de ses barons et de son intrépide armée, ne purent lui faire ressaisir la couronne que Michel Paléologue lui ravit. Réduit à mettre en gage plus que cette couronne, celle même du Christ, et autres objets dont la conquête coûta tant de sang et de sacrifices, Baudoin avait trouvé du moins un digne possesseur dans saint Louis, dont l'épargne désintéressa les Vénitiens, plus avides encore d'argent que de reliques (*Voir* chap. IV, Sainte-Chapelle).

3 Innocent IV accorda pour dédommagement à l'abbé Guillaume le *décime* d'une année sur tout

successifs (en 1208 et 1233) avaient déjà nécessairement occasionné d'immenses pertes à l'abbaye, on s'étonnera moins de voir cette grande fondation, malgré l'énormité de ses ressources, obérée au point d'emprunter sur ses reliques [1], ou plutôt sur leur précieuse enveloppe. C'est ce que constatent plusieurs inventaires, entr'autres celui de 1304, postérieur d'environ 60 ans à la visite de saint Louis, où l'on voit « que les bijoux les plus précieux avaient été enga» gés pour les dettes du cloître. » Quant à celui de 1563, portant : « que la » couronne d'or de la Vierge avait été aliénée pour les causes de *la guerre;* » que le siége d'argent de la Vierge avait été converti en argent monnoyé » pour les affaires de *la guerre;* que le siége d'argent de saint Pierre avait été » vendu pour subvenir aux *guerres;* que le piédestal du reliquaire qui conte» nait le chef de saint Benoît avait été aliéné pour *la guerre;* que les huit ailes » de quatre anges d'argent manquaient au trésor pour cause de *guerre*, etc. [2], » le sentiment qui put décider les administrateurs de ce riche monastère à se dessaisir, même temporairement, de ces valeurs plus que matérielles pour une fondation religieuse, prête à diverses interprétations.

l'ordre, à la charge toutefois d'un prélèvement de trois mille marcs d'argent au profit du Saint-Siége.

Voilà de la générosité *bien calculée.* On ne dit pas s'il en fut de cet impôt temporaire comme de notre *décime de guerre,* dont la perception survit depuis vingt-cinq ans aux causes accidentelles qui en déterminèrent l'appel, quoique sa seule dénomination forme dans nos budgets un flagrant et lourd anachronisme.

Le pape se montra plus généreux à d'autres égards, en déposant dans les archives de l'abbaye des copies, revêtues des sceaux des prélats présens au concile, des priviléges accordés à l'église romaine par les empereurs, les rois et les autres princes.

La collection de ces titres, nommés *vidimus,* remontait à 962, époque presque contemporaine de la fondation de l'abbaye, où elle était encore intacte en 1775, ainsi que le constate le précis rédigé en cette année par Lambert de Barive, qui nous a laissé la description de ce trésor des chartes, et a donné copie des inscriptions extérieures des armoires, layettes, tiroirs, coffres, etc., contenant le complément de ce précieux dépôt, qu'il avait trouvé renfermé dans une malle antique traversée de bandes de fer.

Aux actes se trouvaient joints de nombreux diplômes compris sous la dénomination générique de *Lettres :* « Privilegia et litteræ quæ temporibus retroactis ab imperatoribus et regibus, etc. »

Grâce à des recherches soutenues, et auxquelles on ne peut trop applaudir, on est parvenu à réunir, pour le compte de la Bibliothèque Royale, bon nombre de ces documens, que l'incurie des dépositaires et les spoliations avaient dispersés. Nous avons pu en recueillir quelques bribes.

1 Nous compléterons, aux chapitres IV, VIII et XIV, nos aperçus sur l'abbaye de Cluny, en y traitant de sa grande église, et citant quelques ouvrages de sa bibliothèque et plusieurs de ses principales reliques.

2 Nous voyons d'ailleurs des besoins et des aliénations, même plus graves, se produire dans les plus riches monastères. Dom Bouillart ne nous montre-t-il pas les religieux de St-Germain-des-Prés « qui » avaient besoin d'une somme considérable pour satisfaire à quelques obligations, ne trouvant d'autres » ressources qu'en aliénant à quatre particuliers un jardin contenant trois arpens, deux perches et » demie, situé entre la rue St-Benoît et l'hôpital de la Charité? » (*Hist. de l'Abbaye St-Germain-des-Prés*, pag. 231). Ceux de St-Denis se trouvèrent dans le même cas en 1596 (V. *Histoire de St-Denis*, p. 427). C'était commencer eux-mêmes le démantèlement de leurs grands et puissans monastères.

Observons d'abord que l'année 1563 suit immédiatement celle marquée par la première invasion des huguenots et par l'incendie et les désordres de toute nature dont Théodore de Bèze convient, en les rejetant « sur l'igno- » rance et l'insolence des gens de guerre » de son parti, désordres d'autant plus grands que l'abbaye était alors entre les mains du cardinal Charles de Lorraine, l'ennemi le plus implacable des réformés, et que le pillage du trésor, l'épuisement des ressources de toute nature, purent obliger à recourir à des emprunts; mais remarquons surtout qu'on n'était plus au temps où Pierre de Chaslus couronnait ses innombrables bienfaits en acquittant de ses deniers les dettes de l'abbaye, montant à plus de 1,600,000 francs de notre monnaie (*voy.* pag. 164); où l'abbé Jean de Bourbon comblait le monastère de largesses personnelles, où Jacques d'Amboise disposait du riche casuel *advenu* d'Angleterre et de son patrimoine aussi, sans doute, pour construire un hôtel comme le nôtre, réparer le collége de l'ordre et bâtir à Cluny le *logis* d'Amboise. Qu'importait la prospérité de leur ordre à ces piliers de cour qui percevaient alors *en commande* les produits abbatiaux, sans s'occuper autrement de la vie claustrale, qui seule pouvait identifier les intérêts du pasteur à ceux du troupeau? Le moyen d'ailleurs de croire que le cardinal Charles, qui refusa d'acquitter les dettes inhérentes à l'énorme succession de son oncle, ait attribué la moindre partie de ses redevances à secourir ses moines?

Lorsque plus tard, en 1575, l'abbaye, en proie de nouveau à la vengeance cupide des hérétiques, fut pillée en partie par les habitans même de la ville; et lorsque plus tard encore, en 1593, elle fut assaillie par les troupes de Henri IV, de nouveaux *besoins de guerre* surgirent sans doute, et durent également être supportés par la conversion en lingots des *reliquaires* et autres objets précieux échappés aux pillages; car alors, moins que jamais sans doute, on put compter sur la générosité d'un abbé comme Claude de Guise, qui, selon les chroniques du temps, se montra prodigue seulement, à cette dernière époque, *de bonnes salves de son canon et de force mousquetades,* préludant ainsi, par cette heureuse défense, aux exploits de son successeur.

C'était donc bien, dans tous les cas, un moyen de salut qu'avait ménagé au monastère la libéralité de ses pieux abbés, en l'enrichissant de reliques et surtout de reliquaires; mais ce fut, comme on voit, et ce sera toujours, sous le point de vue de l'art, chose regrettable que l'emploi de métaux trop précieux, de matières à *conversion,* dans ces sortes de monumens votifs ou autres, précieux travaux, dont l'existence pourrait se calculer dans la proportion inverse de leur valeur *réalisable.* Ici, comme dans la nature et dans la société, l'ouragan frappe d'abord la sommité; et quand surgissent tôt ou tard, dans les plus riches fondations comme dans les états les plus prospères, les besoins ou les caprices du goût, l'art formulé en marbre, pierre, bois, fer, et cuivre même, à certains égards, peut se retrancher sur sa nullité productive.

« Que ferez-vous de moi? Je ne saurais fournir
» Au plus qu'une demi-bouchée. »

Mais l'argent, l'or, les pierreries, indépendamment même de leur empreinte d'art, scintillent à tous les yeux, s'offrent d'eux-mêmes comme ressource et trop souvent aussi éveillent la cupidité, et forment surexcitation au crime,* comme il advint pour Cluny de la part des hérétiques de 1575 et des jacobins de 1793, qui malheureusement ne s'en tinrent pas à ces valeurs, et consommèrent de gaîté de cœur, et à leur grand préjudice personnel, la destruction totale de l'œuvre religieuse de neuf siècles.

Ainsi naquit, vécut, resplendit, déclina, puis s'éteignit *dans les flammes* du bûcher de cette dernière époque, avec des phases communes à toute société humaine et à l'homme lui-même, cet ordre à jamais mémorable qui dote encore notre hôtel du prestige de son nom; pâle reflet, sans doute, d'une splendeur qui serait de nos jours même, et malgré les préventions anti-monastiques, bien autrement célèbre encore, si les 1800 manuscrits dus en grande partie au travail de cette illustre congrégation bénédictine [1], n'eussent pas été détruits avant l'époque où d'autres cénobites du même ordre vouèrent leurs loisirs, ou plutôt leur vie tout entière, à l'illustration de la France, en publiant ses fastes.

Dans ce tribut, par cela même incomplet, que l'occasion nous porte à payer à ce grand monastère, l'un des premiers berceaux de notre civilisation [2],

1 Sans trop anticiper ici sur ce que nous aurons à dire au chap. VIII, des travaux calligraphiques des cloîtres antérieurs même à St-Benoît, et dont Cassiodore donna le précepte et l'exemple dans son monastère de Viviers (en Calabre), nous ferons observer que la règle sous laquelle était rangé l'ordre de Cluny, peu différente d'ailleurs de celle du grand ministre d'Odoacre, imposait surtout aux moines le travail mécanique des mains réparti à certaines heures du jour, en partage avec les exercices de piété; « afin, était-il dit, que les moines pussent vivre du travail de leurs mains, à l'exemple des » saints prédicateurs de la loi monastique. » Et sans doute aussi par application à la milice bénédictine du conseil de St-Jérome au moine Rustic : « Facito aliquid operis ut semper te diabolus inve- » niat occupatum. »

L'observation de cette règle produisit les grands travaux de construction, les immenses défrichemens des VII[e] et VIII[e] siècles; mais à partir de l'édit de Louis-le-Débonnaire, qui interdit à tous les couvens indistinctement les exercices de ce genre, la vie contemplative et l'étude des lettres prévalurent dans tous les ordres religieux. Plus tard, cependant, on revint, dans quelques-uns seulement, au travail mécanique intérieur. Rabelais, dans son *Gargantua* (chap. XL), oppose à un *ocieux moyne*, frère Jean, qui dit : « en despechant nos matines et anniversaires, à cœur ensemble, je feys des cordes » d'arbalestes, je polis des *matras* et *garots* (pièce de cette arme), je fais des rets et des poches à » prendre les connins (lapins); jamais je ne suis oisif. »

Pierre-le-Vénérable fut, dit-on, le premier abbé qui s'efforça de ramener les moines de Cluny, ceux surtout, en grand nombre alors, qui ne faisaient pas encore partie du clergé, aux exercices prescrits par leur fondateur; mais nul doute que ce docte prélat n'ait en même temps encouragé chez les autres l'étude des lettres et la culture de l'art calligraphique, restées en grand honneur dans l'ordre de St-Benoît, dont la congrégation de St-Maur, formée en 1621, et si féconde en illustres écrivains, n'est qu'une émanation.

2 Nous donnerons, dans notre chap. IV, une idée plus positive de ces grandes fondations monastiques, d'après les descriptions qu'en ont faites les moines eux-mêmes (Dom Mabillon, Dom Bouil-

nous nous sommes efforcé de ramener, autant que possible, nos aperçus au but de notre ouvrage, à la question d'art. Que serait-ce si nous avions eu la mission et le talent d'envisager et de décrire sous leurs faces diverses les éminens services rendus pendant neuf siècles à la chrétienté par l'ordre cosmopolite dont le nom devient désormais inséparable de notre petite fondation.

(*C.* pag. 161.) Ce ne sont pas des arbres généalogiques que nous avons la prétention de dresser, en renvoyant par *lettre* à telle ou telle famille digne pour nous d'un intérêt spécial : une branche nous suffit ; souvent même quelques rejetons.

Ici, par exemple, nous laissons pour ce qu'elle fut l'ancienne famille d'Amboise, tombée par femme au XIe siècle dans la maison de Berrie, et qui perdit son dénominateur, la ville d'Amboise, lorsque Charles VII, confisquant les biens de Louis sire d'Amboise, vicomte de Thouars, trouva *bonne à prendre* cette ville que Louis XI trouva *bonne à garder*, tout en restituant largement

lart, etc.), et l'on verra, par les planches dont nous accompagnerons ces descriptions (*v. P. Jumièges*, et Cluny, pl. 1 et 3 des 3e et 1re série de l'*Album*), ce qu'étaient, des Xe et XIe au XVIe siècle des abbayes comme St-Germain-des-Prés, St-Denis, St-Riquier, St-Bertin, St-Hilaire de Poitiers, St-Médard et St-Jean-des-Vignes de Soissons, Lire, Jumièges, etc. ; et si nos historiens modernes, Millin, Dulaure, etc., ont bonne grâce à nous représenter comme des espèces d'ateliers de fainéantise des enclaves, ou à côté des constructions affectées au culte (on comptait sept églises ou chapelles dans l'enceinte fortifiée de l'abbaye de St-Médard), s'élevaient des bâtimens spéciaux destinés à l'exercice des divers arts mécaniques, depuis l'humble métier de *sutor, pelliciarius, faber*, etc. (*v.* Monteil, t. II, p. 386), jusqu'à la fabrication des armures *défensives*.

Quant aux imputations d'intolérance et de fanatisme dont les mêmes historiens se montrent si prodigues envers les moines, prouvons, par un seul exemple applicable à notre monastère même, qu'aux époques où Dulaure, par une fausse interprétation des *lettres* de 1257, prétend que *saint Louis chassa les Juifs de ses états*, dont ils ne furent jamais bannis *sous son règne* (bannis par Philippe-Auguste en 1182, ils furent rappelés moyennant rançon en 1198), ces dissidens, malgré le sceau de réprobation dont ils étaient frappés par leur roue de drap rouge, étaient admis à l'abbaye de Cluny à disserter avec les moines en présence de l'abbé. Nous aurons ici le témoignage du saint roi lui-même, dont Joinville répète le *conte*, assez curieux d'ailleurs, comme moyen de clore une discussion par un argument *ad hominem*.

« Encore me conta le saint bon roy, dit Joinville, que une fois advint que au moustier de Cluny » y eut une grande disputation de clercs et de Juifs, et se trova un chevalier vieux et ancien qui » avait une potence (canne à béquille) qu'il portait pour se soutenir, et resquit l'abbé que il eût un » peu audience et congié de parler, ce que lui octroya, et dist qu'on lui fit venir le plus grand maistre » d'iceux Juifs, et jura foi de chevalier qu'il le réduiroit. Ores que vint le maistre juif, le chevalier » lui va faire cette demande : *Maistre, croyez-vous en la vierge Marie, qui porte N. S. J.-Ch. en* » *ses flancs, et puis en ses bras, et soit mère de Dieu?* Et le Juif lui répond que de tout ce il ne » croyoit rien : et le chevalier lève sa potence et fiert le Juif bien estroit sur l'ouie, et ce voyant, les » autres Juifs vont lever leur maistre tout blessé et s'enfuyent, dont par ce demoura la disputation » des clercs et Juifs finie. Lors vint l'abbé à icelui chevalier, et li dist : sire, avez fait folie de ce que » avez ainsi frappé, et le chevalier li répond : mais vous avez fait encore plus grant folie d'avoir » ainsi assemblé et souffert telle disputation d'erreur. »

d'ailleurs à Louis II, seigneur de La Trémoille, les biens de son grand-père; nous ne nous attacherons qu'à la branche des seigneurs de Chaumont, prise même à la pousse des dix-sept rejetons de Pierre d'Amboise, seigneur de Chaumont, Meillan, Sagonne, des Bordes, de Bussi, chambellan des rois Charles VII et Louis XI, ambassadeur à Rome, et qui mourut en 1473, et d'Anne de Bueil, fille du grand-maître des arbalestriers et de Marguerite *Dauphine*.

De ces dix-sept enfans, tous parvenus à carrière d'homme, phénomène assez commun dans le vieux temps, et qu'on ne voit pas se renouveler de nos jours, le plus célèbre fut, sans contredit, le huitième des neuf fils, *Georges*, à qui nous consacrons une note spéciale (*D*), non sans faire remarquer encore que ce rang de filiation du ministre chéri de Louis XII, dont la puissance ne date que de 1498, prouve non seulement que Georges, en signalant son goût d'art et sa magnificence à Rouen et à Gaillon, ne fit que suivre les traces que Jacques, son aîné, avait laissées dès 1576 à Jumièges, dont il était alors abbé (*voy*. pl. Ire, 3e série de l'*Album*); mais aussi que l'influence du ministre ne fut pour rien dans les hauts emplois dont jouirent ses huit frères.

L'aîné, *Charles*, Ier du nom, seigneur de Chaumont, fut gouverneur de l'Isle-de-France, de Champagne et de Bourgogne sous Louis XI, qui lui voua toute l'affection dont ce monarque pouvait disposer pour d'autres que ses obscurs et sombres familiers [1].

1 « Le roy ordonna en son lieu (au lieu du seigneur de Cran, gouverneur de Bourgogne), dit Comines » (livre VI), messire Charles d'Amboise, seigneur de Chaumont, très vaillant homme et sage et dili- » gent; et commença ledit seigneur à pratiquer de vouloir retirer tous les Allemans qui lui faisoient » la guerre en Bourgogne, etc. » Et plus loin : « Après plusieurs neufves choses faictes par le gou- » verneur, monseigneur de Chaumont, il assiéga Rochefort, le prit par composition, et après il assiéga » Dolle et fut prise d'assaut, prit Aussone..... Ainsi toute Bourgogne fut conquise : où ledit gouver- » neur fit bonne diligence, et aussi le roy le sollicitoit fort : et craignoit (trait caractéristique de la » confiance de Louis XI dans ses plus dévoués serviteurs, et qui prend de l'autorité sous la plume de » Comines, alors dans les secrets du *cabinet*, envoyé en Bourgogne à cette époque même comme *pen-* » *sionnaire* de la maison du roi) que ledit gouverneur ne vousist avoir quelque place de sobeys- » sance audit pays, afin que l'on eust plus affaire à luy, et aussi afin que le roy ne le renvoyast pas » de là pour s'en servir ailleurs; car le pays de Bourgogne est fertile, et il en faisoit comme s'il eust » été sien; et ledit seigneur de Cran et luy gouverneur de Chaumont y firent bien leurs besognes » tous deux. »

Charles II d'Amboise, son fils, jouit auprès de Louis XII d'une faveur moins ombrageuse. Grand-maître de l'artillerie en 1502, maréchal de France en 1504, vice-roi de Milan, amiral par la démission de l'amiral Gravelle, son beau-père (1508); il commandait en 1501, comme lieutenant-général de Louis XII, l'armée qui secourut Jules II contre Jean de Bentivoglio, qu'il contraignit de rendre la ville de Bologne; il concourut à la prise de Gênes en 1507, prit Trévise sur les Vénitiens en 1509, et mourut à Correggio en 1511, à l'âge de trente-huit ans.

Il fut compris dans l'hommage que la population universitaire de Pavie rendit à Louis XII sortant de Gênes, en arborant les écus du cardinal et de son neveu de chaque côté de l'écu de France, « pour » faire entendre que l'épée de l'un et le génie de l'autre soutenaient la royauté. »

Le second, *Jean*, fut abbé de St-Jean-d'Angely et de Bonnecombe, évêque de Maillezais, puis de Langres, lieutenant-général en Bourgogne.

Le troisième, *Aimeri*, grand-prieur de France, grand-maître de Rhodes, dont le goût pour les arts se manifesta dans l'exécution des belles tapisseries qu'on voit encore, dit-on, à Malte, et qui représentent la victoire navale qu'il remporta en 1510 à Lajazzo, sur le neveu du soudan d'Égypte, commandant vingt-cinq vaisseaux de guerre qui furent presque tous détruits.

Le quatrième, *Louis*, fut cet évêque d'Albi qui, revêtu de la charge de lieutenant-général pour le roi en Bourgogne, Languedoc et Roussillon, tint de Charles VIII, en 1496, l'importante mission d'établir le parlement de Dijon au nom du roi, et de Louis XII, deux ans après, celle plus délicate encore de poursuivre la dissolution des liens importuns qui attachaient ce prince à Jeanne, et qu'il brûlait de serrer avec sa chère Anne, que lui léguait *aussi* la mort de Charles VIII [1].

Le cinquième, qui aurait porté comme le deuxième, d'après Moreri, le prénom de *Jean*, a fourni la souche des seigneurs de Bussi.

Le sixième, *Pierre*, fut abbé de St-Jouin-sur-Marne et de Lire, et évêque de Poitiers; et quant au dernier, *Hugues*, qui avec Jacques et Georges com-

1 Les trois commissaires délégués par le pape étaient Louis d'Amboise, Philippe cardinal de Luxembourg, et Fernand, évêque de *Cepte*. Après une longue instruction et de nombreux interrogatoires du roi et de la reine sur la question de *maléfice*, sur le reproche de défaut corporel (arctatio) et sur les rapports *d'affection conjugale*, niés par Louis XII, mais affirmés par Jeanne, ce tribunal « déclara » le mariage fait entre les parties être et avoir été nul, et donna congé et licence au demandeur de » pouvoir prendre femme tel que bon lui semblera par mariage, et sans dépens de ladite cause. »

Si l'on en juge par ce que disent les écrivains du temps des qualifications de *Caïphe*, d'*Hérode*, de *Pilate*, données aux juges de la sainte dame, et aussi par les sermons demi-bouffons du cordelier Olivier Maillard, prêchant à St-Jean-en-Grève, ce qu'on appelle *l'opinion publique* n'aurait pas ratifié cette sentence, dont Louis XII adoucit la rigueur, en laissant en viager à Jeanne, qui se retira à Bourges pour y vivre en religion, le duché de Berri, Châtillon-sur-Indre et Pontoise. Louis d'Amboise fut également chargé par le roi de présenter au parlement, le 16 avril 1499, la grande ordonnance, en 162 articles (voy. *Recueil de Fontanon*), sur *le fait de la justice*, « sans l'exercice de la« quelle, dit-il dans son beau discours, les rois ne peuvent régner ni les monarchies être entretenues » et durer. » Toutes ces circonstances sont parfaitement décrites dans l'excellent *spécimen* que M. Paul Lacroix nous a donné d'une histoire du XVIe siècle, sans autres phrases que celles des écrivains originaux, judicieusement analysés et contrôlés.

Deux évêques du nom de Louis d'Amboise, celui-ci mort en 1505, et son neveu, fils du frère aîné, le seigneur de Chaumont, mort en 1517, ayant occupé successivement le siége d'Albi comme celui de Rouen le fut, presqu'aux mêmes époques, par deux Georges d'Amboise, on ne doit pas s'étonner qu'il existe un peu d'indécision dans l'attribution à l'un ou à l'autre de ces prélats, presque toujours confondus en un seul, des beaux travaux d'embellissement de la cathédrale d'Albi; et peut-être, en effet, la confusion s'opère-t-elle d'elle-même par la suite donnée par le neveu aux travaux entrepris par l'oncle. Cependant nous devons expliquer ici, quant aux peintures, que les décorations d'Albi, entièrement analogues à celles de notre chapelle, doivent, d'après l'opinion de M. Dauzat, Albigeois compétent, appartenir à l'épiscopat de l'oncle, terminé en même temps que l'hôtel de Cluny (1505).

plètent la série masculine, ce chef de la branche des seigneurs d'Aubijoux acquitta dignement sa dette de famille envers ses souverains par ses prouesses sur le champ de bataille de Fornoue, qui lui valurent la lieutenance-générale de Toscane, et en scellant de sa vie la victoire de Marignan.

Les ramifications résultant du mariage des cinq filles qui n'entrèrent pas en religion ajoutèrent encore à l'envergure de cet arbre généalogique par l'alliance de Clermont-Lodève, de Gouffier de Boisi, et de Rochechouart, seigneur de Mortemart [1].

Mais malgré l'abondance et la vigueur de sa sève, la tige masculine ne tarda pas à se dessécher. Il est vrai que sur neuf branches six demeurèrent parasites, comme vouées au service de l'autel; que la branche principale des seigneurs de Chaumont s'éteignit dès 1524, Georges, fils de Charles II, lieutenant-général de Louis XII en Lombardie, ayant été tué à vingt-deux ans, à la bataille de Pavie, sans avoir été marié; et que celle des seigneurs de Bussi fut moins vivace encore, Jacques d'Amboise, qui fut tué à Marignan en 1515, n'ayant laissé que des filles.

Celle des seigneurs d'Aubijoux survécut seule, mais assez languissante, jusque vers le milieu du XVIIe siècle, où le nom d'Amboise, qui sembalit défier les siècles, disparut avec François-Jacques d'Amboise, chambellan de Gaston, mort sans alliance en 1665, gouverneur de Montpellier.

Ainsi, répèterons-nous encore, s'éteignent dans l'obscurité les plus vives splendeurs auxquelles succèdent des splendeurs nouvelles que même fin attend, sans que cette leçon de tous temps confonde l'orgueil des superbes.

(*D*, page 161.) Né au château de Chaumont en 1460, Georges dut à la faveur dont jouissait dès lors sa famille, d'être nommé, à l'âge de quatorze ans, à l'évêché de Montauban [2]. De bonne heure aussi, il se trouva, grâce aux éminens services que son frère aîné, le seigneur de Chaumont, rendit en

1 Serait-ce par suite de cette dernière alliance que le beau château de Meillan (près St-Amand, Cher), contemporain et presque *sosie* de l'hôtel de Cluny, et d'ailleurs élevé par le frère de notre Jacques (*voy.* pl. 5, 9e série de *l'Album*), appartiendrait encore aujourd'hui à notre duc de Mortemart, qui, nous le proclamons dans l'interêt de l'art, a bien voulu nous rassurer contre toute crainte d'altérations, contre toute déviation des soins religieux que prenait naguère encore de ce joli manoir Mme la duchesse de Béthune-Charost?

Il y aurait, dans ce cas, peu d'exemples de transmissions héréditaires aussi anciennes, puisque celle-ci remonterait à plus de trois siècles.

2 Parvenu au pouvoir, il s'autorisa de son propre exemple pour introduire la réforme dans cette partie abusive de la discipline ecclésiastique : mais il suffit de se rappeler ce que nous avons dit de la prise de possession de l'archevêché de Reims par le cardinal Charles de Lorraine, âgé seulement de quinze ans, pour reconnaître qu'il en fut des sages dispositions que prit à ce sujet le cardinal d'Amboise, comme des bulles du pape, des édits du roi et des canons du concile de Trente sur les cumuls ecclésiastiques, dont le scandale se perpétua nonobstant toutes défenses. Les abus sont et seront toujours comme les têtes de l'hydre.

Bourgogne à Louis XI, choisi par ce prince pour être un de ses aumôniers; mais toutes ses sympathies, en le rapprochant d'un prince ouvert et loyal comme le duc d'Orléans (depuis Louis XII), l'éloignaient d'un monarque sombre et soupçonneux. Force lui fut cependant de se contraindre même dans l'intérêt du jeune prince, dont il était déjà l'ami, jusqu'au moment où la mort de Louis XI et la régence, dévolue à Anne de Beaujeu, soulevèrent de la part du duc d'Orléans des prétentions que la bataille de St-Aubin vint confondre. Georges, dévoué à ses intérêts, partagea sa mauvaise fortune, mais le compagnon de captivité du prince vaincu n'en fut que plus honoré lorsque Charles VIII brisa les fers de son cousin dont le crédit fut bientôt sans bornes.

Pourvu de l'archevêché de Narbonne, Georges l'échangea en 1493 contre celui de Rouen, pour se trouver en contact avec son prince, gouverneur général de la Normandie, qui lui délégua toute son autorité. C'est de cette époque que datent réellement, comme on l'a déjà remarqué, les titres de Georges d'Amboise à l'amour de la France, puisque ce grand ministre, en procédant cinq ans plus tard, au nom de Louis XII, ne fit qu'étendre à toutes les provinces du royaume les réformes et les sages améliorations dont jouissait déjà la Normandie.

L'harmonie parfaite de caractère, de goûts et d'intentions qui régnait entre le prince et son ministre, explique plus honorablement que sous d'autres règnes, la longue, paisible et inébranlable faveur dont jouit Georges d'Amboise, dans un ministère qui serait alors de dix-sept ans et auquel la mort seule put mettre un terme.

Laissons aux historiens, même à ceux du pays où il commanda en maître, et dont il étouffa la rébellion [1], le soin de signaler ce qu'on doit à ce grand homme, assez heureux pour partager avec son prince le titre de père du peuple, assez loyal pour concilier les titres de premier ministre de France et de légat du Saint-Siége, sans encourir le blâme d'aucune de ces cours, dans ces temps de dissensions religieuses, d'usurpations réciproques [2]; assez habile pour maintenir le repos en France au milieu des charges et des sacrifices de tous genres exigés par la guerre d'Italie; assez économe pour pourvoir à tous ces besoins et pour couvrir la France de monumens de luxe sans rien

1 On peut s'en rapporter à la justice que lui rend Guichiardin, qualifié par Montaigne « d'histo- » riographe diligent, acteur lui-même et en rang honorable dans les affaires de son temps ». Georges d'Amboise, qui, selon l'expression même de cet historiographe « agissoit en homme qui avoit l'oreille » et l'autorité du roi; » se couvrit surtout de gloire à Milan lors de la révolte de 1500, en conciliant la haute mission que lui avait confiée son roi avec celle qu'il tenait de son caractère sacerdotal, et en se montrant à la fois général intrépide et vigilant ministre de paix et de réconciliation.

2 L'exclamation de Jules II, à la nouvelle de sa mort : « Lodato sia dio perche adesso io solo » son papa ! » prouvait que la cour de Rome trouvait, au contraire, en lui un défenseur des libertés de l'église gallicane.

ajouter à l'impôt : occupons-nous surtout de cette dernière mission, si bien accomplie par cet illustre prélat, et de celle de même nature que remplit d'abord à son égard, ensuite à son exemple, son neveu et successeur Georges II.

Ce n'était certes pas un homme étranger aux arts et indifférent à leurs progrès que le prélat qui faisait pour ainsi dire marcher de front la construction d'édifices aussi importans et aussi contrastans de style et de destination que le palais de justice de Rouen (2e partie), la façade de la cathédrale de la même ville (pl. 4 du chap. IV, et pl. 4, 2e série de l'*Album*), le bureau des finances et surtout le délicieux palais de Gaillon, qu'on pourra juger ici synoptiquement sous ses divers aspects, d'après les jolies planches d'Israel Silvestre (pl. 5, 1re série de l'*Album*), et dont les beaux débris sauvés par M. Alex. Le Noir, offrent dans la cour de notre École des Beaux-Arts un spécimen appréciable à tous les yeux.

Les essais du goût italien, qui, à Gaillon bien autrement qu'à Amboise, confond la suavité de ses arabesques et l'expression de ses sujets en relief, avec l'élégance et la légèreté des dentelures de notre style *flamboyant*, nous semblent surtout constituer le titre artistique spécial de Georges d'Amboise, comme importateur de ce style, dit de transition, qui, sans délaisser les erremens gothiques, accuse déjà chez nous, par anticipation, quelques caractères de ce goût, dit de renaissance, en honneur en Italie depuis le commencement du XVe siècle. Remarquons, ainsi que l'a confirmé M. Deville, qui se trouve ici surtout placé sur son terrain [1], que les travaux de Gaillon, « quoique » commencés dès 1497, ne furent poussés avec quelqu'activité qu'à partir » de 1500, » et qu'à cette dernière époque, à partir de laquelle ces travaux purent seulement sans doute prendre un caractère spécial, l'archevêque de Rouen avait déjà, par deux *campagnes* successives, et par un séjour assez prolongé en Lombardie, pu s'inspirer, disposé qu'il était déjà à cette étude [2], des

1 Le travail que cet historien de la cathédrale de Rouen et de ses tombeaux prépare sur Gaillon, d'après les registres manuscrits des cardinaux d'Amboise, doit, selon les termes mêmes de son obligeante communication, « détruire beaucoup d'erreurs et de méprises accréditées sur ce palais cé- » lèbre. » Raison de plus pour nous d'être fort réservé dans ce que nous en dirons, faute de moyens de substituer à l'erreur la vérité qui ne nous est pas encore révélée. Nous attendrons donc ce travail ainsi que l'inventaire mobilier, après décès, de Georges Ier, pour en faire notre profit aux chapitres suivans.

2 La pensée d'art était tellement présente à Georges d'Amboise, et probablement aussi à Louis XII, au milieu même de leurs opérations militaires d'Italie, qu'ils attachèrent à leur expédition un peintre valet-de-chambre du roi, charges sans doute presqu'inhérentes, si l'on en juge par cette remarque que déjà à la cour de Bourgogne, un siècle auparavant, *Jéhan de Beaumes*, *peintre*, et *Claux Sluter*, l'auteur principal des belles sculptures de la Chartreuse, étaient également honorés de ce deuxième titre. Ici c'est *Jean Perréal* (dit Jean de Paris) qui, d'après Jean Le Maire (*v.* son article *Bibliothèque Française de Goujet*), devait représenter ce que le chroniqueur Jean d'Auton et le poète Jean Marot étaient chargés de décrire, « les villes, châteaux de la conquête et l'assiette d'iceulx, la » volubilité des fleuves, l'inégalité des montagnes, la planure du territoire, l'ordre et le désordre de

erremens de la nouvelle école d'arts, et notamment des beaux travaux que le Bramante, préludant à ses sublimes conceptions romaines, avait dès lors exécutés pour Ludovic Sforze et pour son frère Ascagne [1]; mais ces tributs

» la bataille, l'horreur des gisans en occision sanguinolente, la misérableté des mutilés nageant » entre la mort et la vie, l'effroy des fuyans, l'ardeur et impétuosité, et l'exaltation et hilarité des » triomphans. »

A s'en tenir à ce programme, qui embrasse toutes les parties de l'art, depuis le tracé cadastral jusqu'aux plus énergiques expressions de l'ame, qui ne croirait que notre école de peinture, réduite alors, selon ses détracteurs, à des artistes comme Jean Bourdichon, Marmion et autres, peintres d'estendards et d'imaiges Nostre-Dame, fut encore plus prospère qu'elle ne nous apparaît dans les peintures royales de René d'Anjou, dans les délicieuses miniatures de Jehan Fouquet et dans nos palinods, ouvrages remarquables sans doute, mais d'un genre plus borné que la vaste exploitation de ce *Jean de Paris*, dont le nom seul cependant est resté? Cette question, que nous avons déjà soulevée (pag. 270 et suivantes), et qui se reproduira d'elle-même à notre chap. VI, est trop complexe pour être traitée incidemment : nous ferons seulement remarquer par occasion que le goût en matière d'art s'éclairant par les contrastes ou par les nuances relatives, on ne peut supposer que le roi Louis XII et son ministre avaient conservé, pour retracer leurs hauts faits, un artiste indigne de cette mission, alors qu'ils avaient sous les yeux, et comme terme de comparaison, les belles peintures de Léonard de Vinci, telles que son magnifique cénacle de Milan « dipinto ad oglio », en 1496-1497, et ce grand artiste lui-même, ordonnateur des fêtes données dans cette ville pour l'entrée de Louis XII. C'est ce que constate Vasari, qui précise même une invention mécanique due à ce génie universel : « Onde pregrato Lionardo di fare qualche cosa bizarra, fece un lione, che camminò parecchi passi, » poi s'asperse il petto e mostrò tutto piano di gigli. » On cite encore d'autres merveilles de ce genre de ce grand artiste à la fois peintre, sculpteur, architecte, géomètre, mécanicien, hydraulicien, poète, musicien, etc., tels que des oiseaux de cire vides, qui s'envolaient au moyen de l'air introduit avec soin, et dont les yeux en vif-argent semblaient naturels.

1 Le Bramante avait déjà construit la cathédrale de Pavie, qui date de 1490, et il avait élevé à Milan, entr'autres monumens, l'église de St-Satiro, le monastère de St-Ambroise, et surtout la tribune, la sacristie et le cloître *d'el tempio delle grazie de' Dominicani*, dans le réfectoire duquel Léonard de Vinci peignit l'admirable cénacle, objet d'une admiration si constante et de tant de reproductions chez tous les peuples amis des arts.

Il paraîtrait même, par les détails que donne sur ce tableau, qui ne vit plus que par ses reproductions, l'abbé Aimé Guillon de Mauléon, dans son ouvrage intitulé *Cénacle de Léonard de Vinci* (Paris, 1811), que Louis XII, qui s'attacha Léonard de Vinci par le titre de peintre du roi de France, et qui le retint près de lui tant qu'il resta en Italie, aurait témoigné le désir d'avoir une copie de ce chef-d'œuvre, mais que faute, sans doute, du temps nécessaire pour l'exécuter, il légua la gloire d'enrichir la France, au moins de l'une des deux copies qu'on y vit longtemps, l'une dans la chapelle de la Vierge de l'église St-Germain-l'Auxerrois, et l'autre au château d'Écouen, à son successeur François I[er], qui voulait, lui, *emporter* la muraille tout entière : « ma l'esser fatto nel muro fece che sua » maesta se ne portò la voglia ed ella si rimanese a Milanesi. »

Toujours est-il que le résultat de ces frottemens et la vue des œuvres de Bellini, de Fiesole, de Perugin, etc., dut être d'accroître encore le goût et les connaissances en matière d'art de notre prince comme de son ministre, et que la faveur de Jean de Paris ayant survécu à ces épreuves comparatives, on doit en conclure que ce prédécesseur de Jean Cousin n'était rien moins qu'un *rubricateur* ordinaire (*V.* chap. VI quant à l'opinion de M. Poirson, *Revue française*, *février* 1838, sur la peinture avant Jean Cousin).

Un témoignage également incontestable du goût qu'avaient ces nobles Mécènes pour les arts et pour leur progrès, se puise dans ce que dit Vasari du voyage fait en France à leur appel par le savant ar-

payés à l'art exotique neutralisé pour ainsi dire à Gaillon, par la combinaison italienne dominante quoiqu'identifiée à notre art indigène, n'empêchèrent pas l'habile ministre de poursuivre les autres grands travaux auxquels son nom s'attache, dans un caractère purement national, avec les seules modifications résultant d'un surcroît d'élégance et de recherche dans les détails d'ornementation.

Ainsi le vaisseau complémentaire du palais de l'échiquier de Rouen, construit en vertu d'ordonnance de janvier 1499, continue bien, quoique plus richement, la partie où se trouve la salle dite aujourd'hui des Pas-Perdus, construction élevée en 1493 pour arracher les *marchands du temple* (la cathédrale), lieu habituel de leur réunion; ainsi le grand portail et la *richissime* façade de la basilique comprise entre les deux tours, élevés par les soins et des deniers de ce prélat [1], brillent de l'éclat harmonieux du gothique flamboyant, à l'exclusion des réminiscences italiennes exploitées en même temps à Gaillon [2], et encore dans ce délicieux bureau des finances, qui, placé sur le parvis même de cette cathédrale met en présence ces deux styles si divers quoique contemporains.

chitecte véronnais Fra Giocondo, qui « Fece stando in Parigi al servizio del re Ludovico XII, due » superbissimi ponti sopra la Senua..... fece oltre ciò altre infinite opere pel quel re in tutto il regno » (c'est-à-dire pendant sept années; Joconde venu en 1499, étaut retourné en Italie en 1506).

1 Ce travail fut commencé en 1509 par Georges Ier, qui ne mourut qu'en 1510. Il lui appartient donc entièrement, quoiqu'il n'ait été terminé qu'en 1530, mais sur les mêmes plans, et au moyen des fondations qu'il y affecta. Les constructeurs furent Jacques et Roulland Leroux père et fils, maîtres maçons; Pierre Desaulbeaux, qui exécuta une grande partie du monument de Georges d'Amboise, et sculpta l'arbre de Jessé du Tympan. Voici des noms bien français qui s'unissent à beaucoup d'autres, que M. Deville, qui nous en promet encore un grand nombre, a déjà tirés de l'oubli, tels que ceux de *Roger Ango*, constructeur du palais de l'Échiquier, nommé dans les titres *maistre des ouvrages et réparations de Rouen*; de *Pierre Valence*, maître maçon de Tours, qui aurait travaillé à Gaillon; de Pierre et de Toussaint Delorme, etc. Par conséquent à ces époques (fin du XV[e] et commencement du XVI[e] siècle), antérieures à celles où l'exercice de nos arts put être soumis à l'influence italienne, des artistes *français*, dignes d'un renom dont le silence de nos annales les prive, exploitaient à Rouen notre art national de manière à ne pas craindre de rivaux. On en pourra dire autant, sans doute, de chacune de nos grandes villes, où, comme à Rouen et à Dijon, les œuvres attestent l'existence des ouvriers, lorsque ces villes auront à leur tour leur *Deville* ou leur *St-Mesmin*.

2 M. Deville, possesseur des registres des cardinaux d'Amboise, contenant la liste de tous les artistes que ces prélats employèrent, fait encore à l'art français une part plus large que celle que nous lui attribuions en parlant dans notre Notice sur l'Hôtel de Cluny du concours de Giocondo et de Morgiano dans l'érection du château de Gaillon. Ces noms, nous écrit-il, ne se trouvent pas sur les listes, et la grande part de collaboratien dans cet édifice « appartient aux artistes français, et particulièrement « aux artistes de Rouen. »

Nous devrions donc nous tenir pour *battu* et *content* à la fois d'un témoignage qui tourne au profit de cet art français dont la réhabilitation nous tient tant à cœur,

Que M. Deville nous permette seulement de lui soumettre à ce sujet une dernière réflexion sans arrière-pensée aucune.

L'absence sur ces registres du nom de Joconde, qui dans sa haute position ne pouvait figurer sur

Le même sentiment de convenance et la même délicatesse de goût présidèrent aux autres travaux et embellissemens dont Rouen fut également redevable au zèle éclairé et à la haute position de cet archevêque, tels que l'achèvement de la tour dite de *Bœurre* [1], commencée par Robert de Croismare, et dans laquelle il fit placer l'énorme cloche qui portait son nom (page 312), les belles fontaines de la ville, principalement celle si élégante dite de la Croix de Pierre, le magnifique *bureau des finances*, l'un des types les plus anciens et les plus élégans de notre architecture civile de la renaissance.

L'ordre et l'économie appliqués à l'emploi des largesses royales durent être les seules sources où Georges puisa les moyens de subvenir à de semblables dépenses [2], de pourvoir par d'énormes legs testamentaires [3] (vaine

les contrôles de salaires et gages, forme-t-elle preuve incontestable que ce grand architecte italien soit resté étranger à des travaux *italianisés* qu'on exécutait à l'époque même de son séjour en France, ainsi qu'en témoigne l'indication, par M. Deville même, de la poursuite, de 1497 à 1509, d'une construction que Georges Ier put habiter avant sa mort? Est-il naturel aussi que Georges d'Amboise, faisant venir à grands frais cet habile architecte, « uomo rarissimo e universale in tutte le più lodate faculta, » dit Vasari, ne lui ait pas confié au moins le plan ou la direction de l'ensemble de travaux spécialement appropriés à ses études et au style emprunté à sa patrie, lorsqu'il s'agissait surtout du manoir personnel, du *Basty* d'affection que faisait alors élever ce ministre si puissant et si riche, dans un goût qui devait lui rappeler ses grands souvenirs de Lombardie, et surtout les travaux du Bramante, que n'auraient sans doute pu retracer, aussi positivement du moins, nos artistes français, quelqu'habiles qu'ils fussent d'ailleurs?

M. Deville, enfin, a-t-il trouvé le nom du grand architecte, dans ce style alors nouveau pour la France, qui ait rempli la mission de direction d'ensemble que nous avons attribuée à Jocondé? A-t-il des impossibilités à opposer à ce système commun à toutes les époques, et encore pratiqué de nos jours, de l'exercice nomade de l'art architectural, comme aurait pu faire, selon nous, l'artiste avare de son temps, mais que la direction de travaux comme le pont Notre-Dame, le palais de la Chambre des Comptes, n'aurait pas empêché de veiller de loin en loin à l'exécution confiée à d'habiles mains du plan qu'il aurait fourni pour le château de Gaillon, distant seulement de vingt lieues de sa résidence habituelle, travaux dont l'ensemble aurait été rémunéré par les largesses royales; ce qui expliquerait alors le silence des registres des cardinaux?

Quant à notre désignation de Jehan Juste, à laquelle M. Deville substitue le nom d'Anthoine de Just, nous renvoyons à la note *F* pour nous en expliquer.

1 Comme élevée en partie, dit-on, avec le produit de dispenses religieuses qui autorisaient la population à substituer le beurre à l'huile en usage dans les jeûnes rigoureux. Il y avait dans plusieurs de nos cathédrales d'autres tours du même nom qui reposaient sur de semblables fondations. Selon Millin (*Antiquités Nationales*, t. II, pag. 19 du § XIX), « En 1610, on trouvait encore à la *porte* » de Notre-Dame un marguillier placé à l'entrée de l'église devant un banc, demandant aux fidèles » l'aumône *ordonnée* pour la permission de l'usage du beurre pendant le carême, qui était autrefois » interdit, excitant le peuple à cette aumône par ces mots : *voyez vos beurres.* »

2 Le grand ministre sut faire, au besoin, un emploi plus noble encore, peut-être, de la générosité de son prince, notamment lorsque voyant Milan menacé par les Lombards aidés de 7000 Suisses, il leva et solda de ses deniers 4000 hommes d'infanterie.

3 Par un premier testament, il légua 10000 livres aux couvens réformés et aux pauvres filles à marier, 10000 livres à la cathédrale de Rouen pour un obit et pour la décoration de l'église, 2000 escus

« précaution, comme nous l'avons démontré à la note précédente), à ce que ses neveux pussent soutenir l'éclat d'un nom pur, car le ministre n'eût pas osé confier à son roi la dispensation de biens mal acquis. Aucun doute ne s'éleva jamais d'ailleurs sur l'exacte probité de celui en qui, selon l'expression de Jean d'Auton; « Louis XII avoit parfait amour et singulière confiance, et qui » avoit toujours au profit de la chose publique loyaument employé son pouvoir.»

On connaît aussi le dicton proverbial, *laissez faire à Georges*, opposé par le peuple à tous les témoignages de craintes que soulevaient les embarras du temps : aussi le deuil royal qu'occasionna la mort qui frappa ce ministre, à Lyon en 1510, fut-il réellement un deuil public, dont la manifestation, de la part surtout de la population rouennaise [1], forme un heureux contraste avec tant d'autres exemples d'ingratitude populaire.

au soleil pour faire sa tombe, « et *je entends*, dit-il, *qu'elle soit de marbre* »; 2000 escus pour messes des morts, 10000 livres, avec les ornemens et les reliques de sa chapelle, pour la fondation de la chapelle de Gaillon, etc.

Par son second et dernier testament, des biens gagnés au service du roi, et avec son agrément, il légua à son neveu Georges d'Amboise-Bussy, l'archevêché de Rouen, *son pontificat et toute sa déferre, laquelle est prisée à deux millions d'or; ensemble les meubles de Gaillon et l'accommodement de la maison ;* à son neveu Charles d'Amboise-Chaumont, 150000 ducats d'or, sa belle *coupe*, prisée 200000 écus; ses 100 *pièces* d'or (médailles), valant 500 écus ; sa vaisselle dorée, et 5000 marcs en vaisselle d'argent ; à son filleul, Georges d'Amboise-Chaumont, fils du grand-maître (tué à Pavie, et en qui s'éteignit cette branche aînée) *tous et chacun ses acquêts et conquêts,* ensemble son patrimoine ; à son neveu Amé de Sarrebruche, comte de Brienne, 30000 écus, *pour soi acquitter;* à Guillemitte de Sarrebruche, sa nièce, mariée au seigneur de Fleuranges, 30000 livres *pour son mariage ;* à sa sœur Marie d'Amboise, mère de Guillemette et d'Amé, veuve en secondes noces de Jean sire de Créqui, 10000 écus, et à ses autres neveux, 200000 écus, et aux quatre ordres mendians de France, 10000 lives ; enfin il ordonna de marier cent cinquante filles *en l'honneur des cent cinquante Ave Maria* du Psautier Notre-Dame et des cent cinquante psaumes *contenus au Psautier.*

(*Histoire de l'administration du cardinal d'Amboise,* par Baudier, pag. 248.)

Qu'on juge ce que sont les richesses à certaine heure, par ce mot que cet homme, si pur cependant, répétait souvent à l'infirmier qui le servait dans sa dernière maladie : Frère Jean ! que n'ai-je été toute ma vie frère Jean !

1 La cérémonie faite à Lyon de ces obsèques presque royales coûta 30000 livres. Le grand deuil était porté par douze des plus proches parens, que menaient le duc de Valois, le duc de Calabre et les autres seigneurs *du sang :* les ambassadeurs d'Aragon, de Florence, du pape et de l'empereur suivaient le cortège, composé de deux cents gentilshommes, *douze cents* prélats, douze mille prêtres, etc..... Plusieurs seigneurs clercs et laïques avaient été choisis par le roi pour accompagner le convoi jusqu'à Rouen ; et par toutes les villes que traversait le corps, placé sur un chariot couvert de drap d'or, d'une croix de damas blanc, traîné par trois chevaux houssés de drap noir, on lui rendait *tout et tel honneur comme à la personne du roi.* Cent porteurs de torches se relayaient continuellement autour du cercueil, qui arriva le 27 juin à Rouen, où de nouvelles funérailles, encore plus pompeuses que celles de Lyon, avaient été préparées. Cette triste solennité, à laquelle prit une vive part toute la ville de Rouen, qui sentait l'étendue de sa perte, se termina par la formule consacrée pour les archevêques de Rouen, et que prononce le doyen des chanoines de la cathédrale en confiant pour une nuit le corps du défunt aux soins de l'abbé de St-Ouen : « Voici celui qu'on nous a baillé vif ; nous vous » le baillons mort. »

Ces belles traditions ne furent pas perdues pour son neveu, qui ne montra cependant pas un grand empressement à acquitter sa dette de piété et de reconnaissance envers son oncle, puisque « six ans s'écoulèrent (M. Deville, » *Tombeaux de la cathédrale de Rouen*, page 93) avant qu'on mît la première » main à ce mausolée, malgré les réclamations faites en 1513 par les membres » du chapitre [1]. » Mais le mérite transcendant de ce beau monument et son charme d'ensemble et de détail, sensible pour qui n'est pas arrêté par les scrupules d'école sur l'indécision du style, doivent faire excuser ce retard. C'est à Georges II que Rouen devait la belle pyramide en bois, chef-d'œuvre de Robert Becquet, que la foudre réduisit en cendres en septembre 1822 [2], et que vient de remplacer une sorte de cage filigrane, à dessein contrarié, vague et sans effet, *selon nous*. Il fit exécuter aussi pour sa cathédrale le couronnement de la chapelle de la Vierge, l'ancienne clôture du chœur (en cuivre), et plusieurs autres travaux d'art, qui, réunis à ceux ordonnés par ses oncles à Rouen, Gaillon, Paris, Auch, Albi, Chaumont, Meillan, Clermont, Cluny, etc., justifieraient le surnom de *Médicis français* [3] que nous avons donné à cette famille.

(*E*, pag. 145-166.) Si l'architecture civile a si longtemps tardé à suivre, dans ce que nous appelons encore le *moyen âge*, le mouvement progressif et de

1 L'albâtre agatisé nécessaire à la confection fut acheté en 1516, au prix de 847 livres 10 sous; la masse du tombeau était en place en 1521; mais les sculptures ne furent terminées qu'en janvier 1525. M. Deville, qui nous donne pour la première fois ces détails, y ajoute un relevé fait d'après les comptes originaux de la dépense *totale* de ce mausolée, qui ne se serait élevée, y compris les menus frais, qu'à 6952 livres 16 sous 4 deniers, représentant environ 30,000 francs de notre monnaie.

Remarquons qu'indépendamment de la figure principale (Georges Ier), à laquelle on ajouta plus tard celle de son neveu, le mausolée comprend six statues des vertus théologales, un grand bas-relief de saint Georges, six statues de vierges, évêques et saints dans des niches et dans l'attique et le couronnement, dix-neuf statues d'apôtres, de prophètes et de sybilles, indépendamment des cartouches, figures d'anges et ornemens multipliés sur toutes les faces.

2 La première pyramide, construite en pierre vers le milieu du XIe siècle, avait été renversée par la foudre en 1117, et celle en charpente qui la remplaça, endommagée en 1200 par un premier incendie, fut détruite par un second en 1514, ce qui détermina la reconstruction confiée à Robert Becquet, et qu'une nouvelle étincelle électrique réduisit en cendres. Il en coûte, comme on voit, de s'élever au-dessus du commun niveau.

3 Il serait facile de justifier ce titre en réunissant dans un corps d'ouvrage les nombreux et riches monumens exécutés par cette famille dans une période d'influence qui n'excède guère vingt années (de 1498 à 1518). Rouen, si généreusement doté par ses deux archevêques du nom de Georges d'Amboise, et qui, tout en modernisant ses quais et autres voies commerciales, prouve enfin son respect pour ses vieux édifices, offrirait seul à cet égard des témoignages incontestables et très curieux par leur rapprochement. Qu'on se figure, par exemple, l'effet que produira, vis-à-vis du portail de la basilique en cours de restauration, celle qu'on ne manquera certainement pas de faire du bureau des finances qui lui fait face. Où trouverait-on une semblable solution synoptique du problème architectural sur la variété de styles contemporains dont nous avons parlé plus haut?

plus en plus prestigieux de l'architecture chrétienne, c'est qu'en Italie, principal foyer, nous le reconnaissons, de tous les rayonnemens d'art, l'émancipation peut-être trop hâtive et les ambitions subalternes qu'elle souleva, divisèrent les populations, à partir surtout du XIII[e] siècle, et les privèrent des hauts patronages sous lesquels seuls peuvent fleurir les arts. L'effet de ces *divisions* fut tel qu'au lieu d'appliquer aux manoirs domestiques les fantaisies de l'art et du goût déjà en éveil dans ce beau pays au XII[e] siècle, on ne s'attacha qu'à les garantir de toute attaque en leur donnant la force et par conséquent l'aspect de forteresses.

L'art et le génie n'étaient pour rien dans ces emprunts faits à l'architecture militaire dont les progrès, dans cette application à des résidences privées, datent de nos temps de tyrannie et de vasselage; car les anciens, fort sobres d'ailleurs de luxe extérieur dans leur architecture civile, comme le prouvent les maisons des plus grands personnages, découvertes à Pompéi, faisaient en général [1] leur séjour habituel à la campagne surtout, dans des maisons à un seul étage de rez-de-chaussée, disposition peu favorable pour une forteresse où ils ne cherchaient à combattre d'autre ennemi que le soleil. N'en déplaise d'ailleurs aux grands poëtes qui célébrèrent l'héroïque défense de dix années de nos *ancêtres* les *Troyens*, et d'après même ce qu'ont écrit Vitruve et Végece, *de re militari*, l'antiquité est restée bien loin de nous, dans les moyens d'opposer la défense à l'attaque, art entièrement inconnu aux premiers âges du monde.

Heureux alors, sans doute, l'homme qui, jeté sur le globe nu et sans armes personnelles, n'éprouvait pas encore le besoin de s'en forger; qui, privé de l'instinct de conservation inné chez les animaux auxquels la nature affecte invariablement un abri contre la force, depuis l'aire escarpée ou la branche flexible jusqu'au terrier ou à la tannière profonde, jouissait en toute sécurité des dons du Créateur! et quel contraste entre cette paisible occupation du sol et les temps dont nous traitons, où, brisant les liens de l'intérêt collectif qui n'eût tendu qu'à défendre l'accès de la cité, chaque habitant, Guelfe ou Gibelin, tenu dans une constante alerte, faisait de son retrait de famille une citadelle inexpugnable (il y en avait au XIV[e] siècle dix mille à Pise), un la-

1 Cette règle ne s'appliquait ni aux grands édifices impériaux, comme la maison dorée de Néron et autres, ni aux palais et maisons de plaisance élevés par *Scaurus* à Rome et à Tuscule; encore moins à la maison que, selon Pline (l. XXXVI, chap. XV), *Publius Claudius* acheta cent quarante mille sesterces (sept cents millions). Il existait même, ainsi que le remarque le traducteur de Winckelmann (t. II, p. 599), des maisons à un seul étage, mais accompagnées de tours à trois et quatre étages; et pour prouver que le principe sur lequel nous nous appuyons n'était pas absolu, nous citerons ce passage du chap. VI du liv. XVIII de Pline, où cet écrivain parle d'un Caïus Marius, sept fois Auguste, qui fit faire au cap Misène une maison fortifiée comme pour loger un camp: *Novissimus villam in Misenensi posuit* C. Marius VII consul, sed peritia castrametendi sicut *comparatus ei in cæteris etiam Sylla felix*, *quos cæcos fuisse dicere convenit*. La remarque de cette exception ne confirme-t-elle pas d'autant plus la règle?

zaret souvent sans contact extérieur, dont la crainte ou la méfiance gardaient jour et nuit les abords.

Le nom générique de tours que portaient ces forteresses bourgeoises et que dans cette acception Ducange considère comme synonyme d'*arx* et de *castrum*, tenait nécessairement à la forme carrée ou ronde de leur carapace extérieure, encore subsistante sous la première forme surtout et avec des créneaux pointus, notamment à Pavie, à Vérone, et en démantèlement dans plusieurs localités méridionales, ou même assez rapprochées de la capitale, comme Conflans-Sainte-Honorine, Beaugency, etc.

D'Agincourt, en donnant dans son bel ouvrage (pl. LXXI) l'aspect d'une de ces tours « *torre de, conti* », semble également attribuer aux guerres de famille à famille et au besoin de se montrer fort avant tout, le retard qu'éprouva en Italie même l'essor de l'architecture civile dont il ne fixe le point de départ que vers le milieu du XVe siècle, après la fusion des intérêts divisés dans des unités relatives et des litiges privés dans des débats de ville à ville. Il cite, comme premier essai de cette architecture, le palais ducal d'*Urbin*, dû au Siennois *Francesco di Giorgio*, en remarquant toutefois que le château construit quelque temps après pour Cosme de Médicis, par *Michelozzo*, florentin, réunissait encore la sûreté d'une forteresse aux agrémens d'une campagne, et qu'à Florence même les habitations destinées aux familles puissantes, telles que le palais Strozzi [1], construit, vers la fin du XVe siècle, par *Benedetto da Majano*, « conservèrent un style mâle, un caractère de force qui » semblait annoncer qu'en servant d'asile contre les factions, elles devaient » suppléer à l'impuissance du gouvernement » [2].

1 Rabelais, dans son Épitre XIII, écrite de Rome en 1535 à M. de Maillezais, rappelle précisément ce nom pour une circonstance qui rentre dans notre question, et prouve l'intérêt que les grandes familles florentines attachaient encore au XIIe siècle à ces barrières contre la rébellion.

« L'évesque de Saintes, les cardinaux Salviati et Rodolphe, lui mande-t-il, ny Philippe Strozzi avec » ses escus, n'ont rien fait envers l'empereur de leur entreprise, combien qu'ils lui ayent voulu » livrer, au nom de tous les forestiers et bannis de Florence, un million d'or du comptant, para- » chever la Roqua (place forte à merveille et bâtie à Florence par le duc Alexandre de Médicis), et » l'entretenir à perpétuité aux garnisons compétentes au nom dudit empereur, et par chascun an » lui payer cent mil ducats, pourveu et en condition qu'il les remist en leurs biens, terres et liberté » première. »

2 Ce caractère était celui qu'on avait donné, même depuis le XIe siècle, à la plupart de nos anciens monastères, moins sans doute en vue d'une défense sérieuse, que pour résister à un choc imprévu, en attendant l'appui que les princes et les seigneurs échangeaient avec eux ; car c'étaient de véritables forteresses que certaines abbayes, enclavées même dans les villes, comme les *moustiers* de *St-Germain-des-Prés lez Paris, de St-Jean-des-Vignes, et même de St-Médard de Soissons, de Cluny*, etc., qui, ceints de hautes murailles, flanqués de bastions et tourelles, défendus par des fossés qu'on ne franchissait que sur ponts-levis, pouvaient au besoin soutenir un siége. Ces dispositions étaient communes aux résidences royales, ainsi qu'on en jugera par nos vues du Louvre de Philippe-Auguste et de l'*ostel* de Charles V (pl. 4 et 5, x^e série de l'*Album*), et quelquefois même

Dans nos villes de France où, grâce à l'interposition royale, quelque impuissante qu'elle fût souvent, les luttes de famille à famille, les sanglantes collisions, comme celles des populations de *Pise*, d'*Arezzo*, de *Florence*, ne se produisaient qu'à de rares intervalles, les calculs de l'orgueil entraient, bien plus encore que les intérêts de la défense, dans l'adoption de cette forme architecturale. — Il suffisait que la tour pût être considérée comme seigneuriale, comme marquant un fief et le droit de justice, que le créneau [1] qui la surmonte entrât par conséquent également comme symbole dans la langue du blason (*tour carnelée*), pour que les riches familles et les grands monastères imprimassent à leurs manoirs ces signes d'indépendance et de souveraineté [2].

aux palais abbatiaux, comme le prouvent les énormes tours encore subsistantes de l'évêché de Beauvais.

Là se trouvent en présence nos architectures civile et religieuse de la fin du XIIIe siècle, car la pesante masse du palais épiscopal de Beauvais appartient au même temps et peut-être au même architecte que l'élégante basilique qui lui fait face ; mais aussi les conditions de défense et de sûreté n'existaient pas pour la cathédrale comme pour le manoir de l'évêque Simon, placé par ses exactions dans une position toute semblable à celle de certaines familles pisanes ou florentines expulsées par le peuple, et remises en possession sous l'autorité de l'empereur ou du pape.

Cet évêque, mort en 1312, avait été chassé et pillé par ses ouailles, pour cause de tyrannie, ce qui lui valut sans doute le titre de *dévestu* qu'on lui a donné dans les chroniques. Ayant obtenu l'appui de Philippe-le-Bel pour faire rebâtir son palais incendié dans la révolte, *des deniers des habitans*, il dut se tenir en garde contre un nouvel assaut. Pas de doute que cette forteresse abbatiale n'ait également convenu aux goûts belliqueux de son successeur immédiat Jean de Marigni, célèbre par ses prouesses contre Édouard III, qu'il força de lever le siége de Beauvais, et encore à l'évêque Milon, qui occupait le même siége lorsqu'il commandait, en 1382, l'avant-garde de l'armée de Charles VI, qui vainquit les Flamands à *Rosbec*. Cette série de trois évêques de la même ville, se signalant en moins d'un siècle par des habitudes si contraires à leur vœux, donne la mesure des témoignages que nous aurions pu ajouter à notre note de la page 293, où nous avons dit quelques mots de cet autre évêque de Beauvais, Philippe de Dreux, *l'assommeur*. dont le siége dut rester longtemps vacant, dans ses tournées rien moins que pastorales de *Bovines* et de la *guerre contre les Albigeois*, et pendant la captivité que lui infligea Jean-sans-Terre, nonobstant les instances du pape Célestin III, à qui le roi d'Angleterre envoya pour toute réponse la cuirasse (le haubert, sans doute), et le bouclier de l'évêque guerrier, avec un passage de l'écriture, dont le sens est : *Reconnaissez-vous là les vêtemens de votre fils ?*

1 Creneaux, autrefois carnaux ou querneaux.

« Aux querneaux ne se voudrent monstrer ou descouvrir. »

Roman *du Vacce*.

Ducange en traite aux mots *merlus*, *merulum*, *pinna* et *quarnellus*, et cite un passage d'Annales de 1159 établissant qu'on les pratiquait en grand nombre dans les murs : « Tam pro *formositate* et » fortitudine muri quam pro commoditate et tuitione civitatis et civium. »

2 Les conflits de juridiction existant souvent dans le même pays, et quelquefois dans la même ville, lorsqu'il y existait plusieurs justiciers, comme à Paris, Soissons, etc., rendaient d'autant plus essentielle la manifestation monumentale du droit de justice seigneuriale, consistant alors dans l'érection de tours et murailles crénelées. C'est ce que va nous confirmer l'analyse suivante d'un

Ce dut être par conséquent plutôt à ce dernier titre que comme moyen de défense que le *style mâle*, le *caractère de force*, pénétrèrent dans notre architecture urbaine, si ce n'est peut-être dans celles de nos villes méridionales qui se trouvaient le plus en contact de mœurs et en rapport d'usages avec l'Italie, comme Avignon 1, où « trois cents maisons *fortifiées de tours* furent

passage d'une des lettres sur l'histoire de M. Augustin Thierry, concernant la révolte de Vezelay, dont l'abbaye, dépendant d'ailleurs de celle de Cluny, ne relevait comme celle-ci que de Rome, d'après l'expresse volonté de son fondateur *Gérard de Roussillon*, si célèbre dans nos romans de chevalerie.

Lorsque, vers le milieu du XIIe siècle, l'un des héritiers de ce foudateur, Gérard, comte de Nevers, voulut revendiquer les droits de suzeraineté délégués par son *auteur* au pape, représenté par l'abbé, une lutte violente s'engagea entre ce dernier et le comte, qui chercha son appui dans un troisième contendant, *le populaire*, en le berçant d'un espoir de liberté, dont il se réservait sans doute de borner l'essor à son profit, combinaison que lui épargnèrent la fermeté de l'abbé de Pons et l'intervention du pape et de Louis-le-Jeune. Mais laissons parler l'habile écrivain ; nos lecteurs y gagneront.

« Le comte de Nevers entra dans la commune, c'est-à-dire qu'il jura solennellement fidélité aux » bourgeois, etc. ; et eux, en retour, lui firent serment de foi et de service de leurs corps et de leurs » biens à la vie et à la mort. Ainsi élevés de la triste condition de sujets d'une abbaye au rang » d'alliés politiques d'un des plus puissans seigneurs, les habitans de Vezelay cherchèrent à s'entou- » rer de *signes extérieurs qui annonçaient ce changement d'état*; ils élevèrent autour de leur mai- » son, chacun selon sa richesse, des *murailles crenelées*, ce *qui était alors la marque et la garantie* » *du privilége de liberté*. L'un des plus considérables parmi eux, nommé Simon, jeta les fondemens » d'une *grosse tour carrée* comme celles dont les restes se voient à *Toulouse* et à *Arles*, et dans » plusieurs villes de l'Italie. Ces tours, auxquelles la tradition joint encore le nom de leur premier » possesseur, donnent une grande idée de l'importance individuelle des riches bourgeois du moyen- » âge, importance bien autre que la petite considération dont ils jouirent plus tard sous le regime » purement monarchique. »

Cet élan s'amortit bien vîte : excommuniés, mis en interdit, privés des moulins, fours et pressoirs dont l'abbaye conservait le monopole par droit seigneurial, les bourgeois de Vezelay, après s'être livrés dans l'abbaye même à des excès qu'ils payèrent plus tard (comme nous le faisons aujourd'hui pour nos sacrilèges de 1831), après avoir subi l'exil volontaire qu'ils s'imposèrent, en se retirant dans les domaines du comte, se virent réduits à implorer la protection du roi, qui les reçut à merci, et la *générosité* de leur abbé, dont le premier soin fut de faire raser la tour qu'élevait le bourgeois Simon et d'anéantir les autres semblans de fortifications, innocens témoignages d'une indépendance de bien courte durée.

1 L'assimilation d'Avignon avec les villes longtemps indépendantes de la Toscane ne pouvait tenir alors au séjour des papes, qui n'y établirent leur résidence de soixante-dix-neuf années, commencée sur les instances de Philippe-le-Bel, que dans le commencement du XIVe siècle : elle provenait de la forme républicaine sous laquelle cette ville se gouverna pendant quelques années, après que le dernier comte de Forcalquier eut donné la part qui lui revenait de la seigneurerie de cette ville à la communauté des habitans, qui profitèrent d'ailleurs de la division des comtes de Toulouse et de Provence, leurs autres seigneurs, pour s'affranchir d'une souveraineté sous laquelle ils retombèrent en 1521 par les efforts des deux frères de saint Louis, Alphonse, comte de Poitiers, et Charles, comte d'Anjou. Le siége de trois mois qu'Avignon soutint contre Louis VIII en 1226, et auquel cette ville succomba glorieusement, malgré ses trois cents maisons fortifiées, n'est qu'un premier épisode de

» mises à bas, lors du siége de cette ville par Louis VIII, en 1226 [1] : *trecentas » domus turrales* quæ in villa erant » (Mathei Parisiensis, Historia anglia).

Aussi remarque-t-on la persistance de ces formes dans nos grandes constructions seigneuriales, après même que la compression des grands vassaux les eut garantis eux-mêmes de leurs chocs réciproques et alors que l'affranchissement des communes eut mis un terme à ces guerres de bannière à bannière, par l'intervention du corps social intéressé à se garantir des froissemens. Il faut admettre toutefois qu'à partir du milieu du XVe siècle, époque d'où date en général la construction des beaux hôtels-de-ville et point de départ de notre architecture civile, contemporaine par conséquent de la naissance du même art en Italie, la tradition architectonique et les fantaisies du goût déterminèrent plutôt encore que ces arrière-pensées féodales, la conservation des tours et des créneaux comme parties inhérentes des nouveaux édifices. Si la tour s'y formule encore, soit aux angles, en tourelle construite en encorbellement, comme dans le palais de la chambre des comptes de Paris, au Bourgtheroulde de Rouen, à l'hôtel-de-ville de Dreux, etc., etc., soit au centre sous la forme octogone ou hexagone, comme à l'Hôtel de Cluny, etc., c'est plutôt comme tradition de goût que comme déduction d'un principe qui continuerait à ces accessoires leur but primitif ou leur signification secondaire [2], ainsi qu'on en jugera par quelques exemples qui serviront en même temps d'introduction sommaire à nos remarques sur notre architecture civile.

L'hôtel de Jacques Cœur, à Bourges, peut être, selon nous, considéré

la guerre inique contre les Albigeois. Il fallait réduire cette ville pour pénétrer dans le Languedoc. D'autres villes du midi participaient également, au XIIe siècle, à ce système d'indépendance, ainsi que le reconnaît M. Augustin Thierry, en disant d'un riche marchand, *Hugues de St-Pierre*, qui avait pris part à la lutte dont nous venons de parler : « obligé de vivre dans un pays de servitude, » il supportait impatiemment sa nouvelle condition, et il aspirait à établir dans le bourgade de » Vezelay un gouvernement républicain sur le modèle de ces grandes communes qui jetaient alors » tant d'éclat en Provence, dans le comté de Toulouse et sur toute la côte de la Méditerranée ; pen» sée généreuse, qui n'était peut-être pas exempte d'ambition personnelle. »

1 Montfaucon observe à ce sujet (t. II, pag. 118) « que c'était en ce temps un usage établi que les principaux des villes avaient de *petites tours* à leurs maisons, » ce qui s'appliquerait mieux au système aristocratique qu'à la combinaison défensive, que ne peut seule constituer l'adjonction d'une ou de plusieurs petites tours à un vaste bâtiment découvert d'ailleurs.

2 Quant aux créneaux, dont il reste encore quelques *dents* sur le mur extérieur de l'hôtel de Cluny, et dont le mur de clôture du palais de justice de Rouen était encore *hérissé* il y a quelques années seulement, avant qu'on y substituât une grille de fer *façon gothique*, à moins d'admettre, comme dans la citation de Ducange, que la considération *pro formositate* ait seule déterminé à en couronner les crêtes de ces murailles, inabordables d'ailleurs de cette hauteur, on ne peut y voir qu'une marque de juridiction civile à Rouen, ecclésiastique à Paris, dernière juridiction que François Ier, par son ordonnance de 1539, réduisit, quant au clergé, *aux matières de sacrement* et autres purement *spirituelles*, *aux vœux de religion*, *à l'office divin* et à la discipline ecclésiastique en général.

comme le plus ancien et l'un des plus remarquables types de nos monumens civils affectés à des résidences privées [1], puisque la date (1443) des premiers travaux poursuivis sans relâche correspond à celle de l'érection du palais ducal

1 Nous voulons parler de types bien tranchés, et dont l'aspect diffère essentiellement de ces agglomérations de tours et tourelles qui, comme le *Temple* construit sous Philippe-le-Bel, Vincennes, la Bastille de Charles V et son hôtel St-Paul, que nous croyons avoir retrouvé, et que nous donnons (pl. 1re du chap. XXVIII), constituaient en se restreignant, selon l'importance des édifices, la principale architecture du XIVe siècle. Ce n'est pas que nous repoussions l'idée qu'il a pu être élevé en France, même sous ce dernier roi, c'est-à-dire avant la fin du XIVe siècle, des monumens civils d'un caractère autre et qui se rapprocherait plus du style roman ou Byzantin resté en honneur en Italie, que du principe ogival. Nous ne citerons pas à titre de preuve la vue de la Maison aux piliers, que nous donnons pl. 3 du chap. VII, vue nécessairement exacte, si l'on en juge par celle en regard de la Cité et de la basilique de Notre-Dame, puisque cette maison, acquise en 1357 (c'est-à-dire près d'un siècle avant la date du manuscrit dont elle est tirée), pour former notre premier hôtel-de-ville, ayant été possédée par Philippe-Auguste et habitée par la veuve de Louis-le-Hutin et par Guy, dauphin de Viennois, pouvait tirer son style plein cintre de sa construction primitive, antérieure à l'exploitation de l'ogive comme rudiment architectural; mais frappé comme nous l'avons toujours été du petit nombre d'édifices gothiques que retracent les beaux manuscrits du XVe siècle et du caractère, au contraire, presque italien de la plupart de ceux où les habiles miniaturistes placent leurs scènes extérieures surtout, nous en tirons cette conséquence, « qu'un *roi artiste, et apris ès » sciences, vray architecteur deviseur prudent ordeneur.* » Comme Charles V, procédant avec un aide aussi haut placé et aussi habile que Hugues Aubriot, lors prévôt des marchands, s'est nécessairement écarté des idées banales de son époque, et laissant à l'ogive, qui se prête assez mal d'ailleurs à la conformation et aux proportions exiguës d'un manoir, sa mission toute religieuse dut puiser dans d'autres inspirations celles de ses œuvres qui repoussaient les conditions et les formes d'une citadelle, pour ne pas en étouffer l'élégance sous le poids de bastions inutiles à leur défense.

On conçoit que ce prince, qui fit si jeune encore la cruelle expérience des excès populaires, en voyant massacrer sous ses yeux, dans son propre *retrait,* les maréchaux de Normandie et de Champagne, ait avisé au moyen de garantir, au besoin, de la visite de nouveaux *Marcel* les autres édifices de sa capitale; « qu'il bastit moult, amanda et accrut, comme son hostel St-Paul; le chastel du » Louvre à Paris, qu'il fit édifier de neuf, moult notable et bel édifice, comme il appert; la Bastille » St-Antoine, combien que puis on y ait ouvré, dit Christine de Pisan (chap. XI); » mais les mêmes motifs de défiance et de sûreté ne devaient pas exister pour d'autres solennels édifices que (est-il dit au chap. XVIII) il fit « moult et richement refaire et réparer là où chaçoit aucunes fois et s'esbatoit » pour la santé de son corps, desireux d'avoir doulz et attrempé. » Qu'on en juge par ce que nous extrayons du chap. XI :

« Item, dehors Paris (après avoir parlé des portes de Paris, de ce qu'il bastit au palais à sa plai- » sance, des murs neufs et belles grosses et hautes tours qui autour Paris sont, en baillant la charge » à Hugues Obriot, du *Pont-Neuf* commencé et plusieurs autres édifices (comprenant sans doute le » *séjour* qu'il se construisit près de St-Eustache), le chastel de bois de Vincennes, qui moult est » notable et bel, avait entencion de faire ville fermée; et la aroit establie en beauls manoirs (non » sans doute dans la forme de ceux de Pise) la demeure de plusieurs seigneurs, chevaliers et autres, » ses mieulz amez, etc.;

» Édifia Beaulté, Plaisance la noble maison, répara l'hostel de St-Ouyn et mains autres cy envi- » ron Paris;

« Moult fit rédifier, notablement de nouvel, le château de St-Germain-en-Laye, Créel (Creil), » Montargis, où fist faire moult nobles sales, le chastel de Melun et mains autres notables édifices. »

d'Urbin, cité par d'Agincourt comme le premier édifice italien de ce genre. Dans ce temps si voisin de nos guerres d'invasion toujours menaçantes, la Guyenne et la Normandie tenant encore pour l'Anglais, on conçoit que l'argentier de Charles VII n'ait pas négligé de garantir son manoir d'une brusque alerte, en l'appuyant sur deux fortes tours, dont l'une dite de *la Chaussée*, appartenait aux anciens remparts de la ville. C'était, au milieu du progrès d'art qui pointait pour la première fois dans les autres parties de l'édifice, une trace du *caractère de force* qu'accusaient aux siècles précédens tous les châteaux dont le célèbre Foulques Nera couvrit l'Anjou, la Touraine, caractère qu'on retrouve encore, entre autres témoignages sans nombre, dans les châteaux de Langeais, d'Ussé, de Montrésor, de Chaumont-sur-Loire et même de Chambord, et qui constitue l'aspect cyclopéen de ces donjons dont la crête des rives du Rhin reste encore hérissée, ou qui viennent, comme le château Gaillard, les ruines de Tillière, etc., jalonner au sein de nos plus riches provinces, l'accroissement successif de notre France du moyen âge; mais à cette concession près, faite aux circonstances encore critiques ou à d'anciens usages, le manoir de Bourges n'en reste pas moins le plus curieux par son époque, et l'un des plus intéressans produits de notre architecture civile du moyen âge, ainsi qu'on en jugera par la planche que nous en donnons (pl. 5 du chap. IV) [1].

Malheureusement, il n'existe sur le style de ceux de ces édifices qui, par leur affectation à des esbats purement champêtres, pourraient confirmer ou détruire nos doutes, aucunes traces, même comme *substruction*. Ne serait-ce pas une raison de croire qu'ils ne participaient pas (ou peu) de la vigoureuse constitution de certains autres, tels que le séjour *du Vivier* qui, après avoir été exploité comme carrière pendant près de cinq siècles, offre encore, grâce aux soins préservateurs de M. Parquin, les moyen de juger ce qu'était en général une *villa princière* au XIV[e] siècle.

1 Le luxe et la recherche de goût qui brillent encore aujourd'hui, malgré de fâcheuses transformations, dans ce manoir qu'un marchand enrichi s'est élevé, impunément *d'abord*, près du *séjour* royal, bien plus modeste (si l'on en croit la tradition qui fait naître Louis XI dans le bâtiment dont on voit les restes rue de Bourbonneux), expliquent ce que disent les historiens de la pompe vaniteuse de Jacques Cœur, qui poussa même l'outrecuidance jusqu'à chevaucher, lors de l'entrée à Rouen, auprès de *Dunois*, qu'il écrasait par la pompe de son équipage; ils prouvent aussi l'ascendant que donnait déjà la richesse, dépourvue d'autres titres, dans un siècle encore empreint de sentimens chevaleresques, d'exaltation pour les hauts faits de nos derniers preux et de foi dans la mission de l'humble paysanne de Domremy; mais la sentence inique qui vint plus tard frapper d'ignominie ce négociant dévoué aux intérêts de son prince, et l'exiler, par grâce royale, loin de ses richesses, loin de sa patrie qu'il avait sauvée, témoignent en même temps du danger de ces manifestations intempestives, déjà funestes à Enguerrand de Marigny, et dont plus tard Semblançay, Duval et Fouquet, subirent également la peine; tant il est vrai que l'amertume des fruits semés par l'orgueil fut la leçon de tous les temps, même de nos époques toutes récentes; leçon toujours perdue comme tant d'autres.

Jacques Cœur, fils d'un marchand pelletier de Bourges (d'autres disent d'un orfèvre), s'y livrait avec succès aux spéculations commerciales dans une sphère bornée jusqu'alors, mais qu'il lui appartint d'étendre. Quand Charles VII acculé par l'Anglais dans cette ville excentrique en fit une capitale, dont l'horizon constituait presque tout son royaume, ce roi, dont l'esprit d'ordre et d'économie contribua beaucoup à raffermir sa couronne, se trouvant réduit à concentrer ses regards sur un petit

Ce type vierge d'une architecture propre à notre climat par l'élévation des combles pour l'écoulement des pluies et le séjour des neiges, comme par les dispositions intérieures qui pourvoyaient à toutes nos exigences septentrio-

espace, sut distinguer le financier habile sous l'enveloppe de ce marchand, qui d'employé aux monnaies devint *maître* de cette partie, puis *argentier* manutenteur des deniers royaux, et de ceux de l'état par extension. Cependant Jacques Cœur, qui faisait marcher de front cette sorte de surintendance et ses intérets commerciaux, couvrait les mers de ses flottes marchandes, et trois cents facteurs accrédités pour les échanges des produits d'Europe avec la soie, les épiceries et les autres productions du Levant, remplissaient surabondamment ses coffres, quand ceux de l'épargne se trouvaient épuisés par les malheurs des temps. On ne peut douter que dans maintes circonstances les ressources personnelles du négociant n'aient pourvu aux besoins du surintendant et préparé peut-être le sacre de Reims de 1429, lorsqu'on le voit prêter au roi, en 1448, pour aider à l'affranchissement de la Normandie, *deux cent mille écus d'or* et entretenir à ses frais *quatre armées.* Quel mortel aurait résisté à l'enivrement de cette position ? Heureux dans toutes ses entreprises, chéri de son roi, qui l'avait annobli, possesseur d'une fortune immense (sa seigneurie de St-Fargeau renfermait seule vingt-deux paroisses), et comblé par les courtisans mêmes de preuves de déférence en échange de ses largesses, Jacques Cœur s'abandonna aux illusions d'une prospérité, qui s'accrut encore par les missions honorables dont il fut chargé (notamment celle de Gênes, en 1445) : il raya, lui aussi, le mot impossible de son dictionnaire, ainsi qu'en font foi ces devises, qu'on lit encore partout dans son hôtel :

« A cœurs (figuré par deux cœurs) vaillans rien d'impossible. »

Mais la fortune est inconstante, les princes ingrats, les courtisans envieux et perfides quand leur cupidité trouve jour à se satisfaire.

Lorsque la bataille de Formigni, gagnée en 1550, eut affranchi le sol de la France et préparé un avenir moins sombre, dégagé d'embarras financiers, on ne songea aux sacrifices de Jacques Cœur que pour tourner le bienfait contre le bienfaiteur. L'altération des monnaies, des exactions coupables avaient pu seules, disait-on, fournir à ces dépenses, sans réduire l'immense fortune convoitée par les gens de cour. En butte à tant d'attaques diverses, Jacques Cœur confondit d'abord les accusations relatives à la mort d'Agnès Sorel, dont il avait été l'exécuteur testamentaire ; mais le roi circonvenu lui ayant donné pour juges, sur d'autres faits, ses plus grands et ses plus cupides ennemis, et l'appareil de la question l'ayant réduit à s'en remettre à la conscience de ses accusateurs, un arrêt infamant de 1453, *modifié*, dit-on encore, par les interventions royale et papale, vint, à la honte du pays, priver la France d'un de ses plus grands et de ses plus généreux citoyens. Échappé de la prison de Beaucaire par les soins d'un ami, Jacques Cœur reçut du pape le commandement d'une flotte contre les Turcs, tomba malade à Chio, et y mourut en faisant sans doute des vœux pour son ingrate patrie.

Nous ne pouvons admettre comme M. Gilbert, d'après quelques historiens de Bourges, qu'en plaçant sur les balcons des fenêtres du premier étage de l'hôtel de ce négociant deux figures en pierre qu'on y voit encore (un serviteur et une chambrière dirigeant leurs regards de côtés opposés), on ait voulu personnifier l'espoir que les amis de Jacques Cœur conservaient de son rappel d'exil, puisque l'hôtel, achevé d'ailleurs depuis longtemps à l'époque de la condamnation, passa immédiatement à Claude de l'Aubespine qui, en sa qualité de secrétaire d'état, devait avoir double motif de ne pas se prononcer contre une sentence légale, en apparence du moins.

Lorsque Louis XI fit remettre à la famille de Jacques Cœur (*V.* Félibien, *Preuves*, t. Ier, pag. 563) une portion des biens de cette noble victime, l'hôtel n'y fut même pas compris ; car c'est des héritiers de Claude de l'Aubespine que Colbert l'acquit en 1679. L'affectation pour laquelle ce dernier

nales, servit à peu près de modèle pour la plupart des constructions analogues qui se multiplièrent en France surtout vers la fin du XVe siècle. — Leur ornementation varia sans doute, principalement après l'exhumation par Raphaël

ministre le céda trois ans plus tard à la ville de Bourges a été respectée jusqu'ici, en ce sens qu'il sert encore d'hôtel-de-ville ; mais l'adjonction ultérieure du service de la cour royale et du tribunal est venu rompre son caractère d'unité et dénaturer l'effet de l'ensemble par des constructions disparates et par de mesquines dispositions d'aménagement. La chapelle surtout, divisée pour servir à la fois de cabinet au procureur du roi et de dépôt au greffe de son tribunal, a perdu son caractère religieux : mais qu'aurions-nous à reprocher à cet égard aux autorités de Bourges, nous qui avons anéanti les vitraux légendaires de la chapelle de notre saint roi et entaillé les colonnettes, déjà si frêles, qui semblent suffire à peine au soutènement de sa voûte élancée, pour ajuster des layettes judiciaires, et qui avons brisé l'estrade de saint Louis, l'autel aux saintes reliques, pour faire place aux tréteaux sur lesquels on peut à loisir étudier le procès de Jean Châtel ou compulser le dossier de Mandrin. D'ailleurs, quoique divisés, les détails de sculpture et de peinture de l'oratoire de Jacques Cœur conservent, pour nous surtout, de l'intérêt par leur rapport avec ceux du sanctuaire de notre chapelle, où, comme à Bourges, des chœurs d'anges portant les attributs de la Passion, célèbrent, par des versets inscrits sur des phylactères, la mort du Fils et la gloire du Père.

Même encore dans son état actuel, ce point de départ de notre belle architecture civile se distingue par l'intelligence de dispositions intérieures appropriées aux usages domestiques, au *comfort* de l'époque ; ce qui doit tenir à ce que le négociant Jacques Cœur, mieux pourvu de ressources que ne fut jamais prince ou seigneur, a pu mettre à profit, par une direction personnelle, l'expérience acquise dans ses voyages et dans ses relations avec les artistes étrangers.

On reconnaît, par exemple, les attentions d'un plébéien qui s'est maintes fois fourvoyé dans les *êtres* d'un grand hôtel, au soin qu'a pris Jacques Cœur de *renseigner* les nouveau-venus, en faisant sculpter dans le tympan de chaque porte d'entrée ou de communication des scènes qui précisent le but vers lequel on tend en s'engageant dans telle ou telle direction. Ici trois bas-reliefs exprimant, l'un l'action de sonner, les autres la préparation de l'autel et l'arrivée des fidèles, vous tracent la voie du salut. Si tout autre appétit vous presse, l'enseigne du cénaculum vous épargne de vains détours, de même que l'aspect de cette maritorne écurant un chaudron sert de guide aux gens de bas étage pour leurs relations toutes culinaires. A ces dispositions renouvelées, sinon des Grecs, mais des Romains, qui plaçaient à la porte des lieux à destination équivoque des emblèmes qui ne l'étaient pas, expliqués d'ailleurs par ces mots, qu'on lit encore incrustés dans le marbre à Pompéi : « *hic felicitas* », Jacques Cœur en ajouta qui ne pouvaient remonter aussi haut, en faisant pratiquer, en communication directe avec sa chapelle, une espèce de boudoir, avec fenêtre et cheminée, d'où le financier et sa femme (Marie de Léodepart) assistaient à l'office divin, moyen qui, bien que dénotant quelque tiédeur en fait de ferveur religieuse, fut souvent adopté plus tard, notamment à Amboise par Charles VIII, à Brou par Marguerite de Flandres, etc., etc.

Du reste, ce riche parvenu n'épargna aucun moyen de personnifier son hôtel et d'indiquer aux races futures la source des richesses qu'il y consacra ; car non seulement les balcons des sept grandes croisées de la façade, y compris celle pratiquée dans le pavillon central, sont encore couverts de *cœurs* et de coquilles figuratives du prénom de *Jacques*, comme il l'est sur notre tour octogone de l'Hôtel de Cluny, comme les *monts enflammés* de la tour de Meillan le sont du nom de *Chau-Mont*, etc., etc. ; mais les parois des tours et tourelles ainsi qu'un vitrail conservé dans un étage supérieur, sont en outre revêtus, comme l'a été depuis la tour du Bourgtheroulde de Rouen, de bas-reliefs représentant des scènes de navigation, de vie commerciale, mêlées à d'autres en l'honneur des travaux agricoles, source d'anoblissement dont la constatation nous paraît remarquable par sa date. On ne retrouve plus la statue du roi Charles VII, que Jacques Cœur avait fait placer ainsi que la sienne

et Jean d'Udine du style arabesque dont l'importation fut rapide, mais, sans dépouiller les caractères généraux qui distinguent ce premier style, les hautes lucarnes dentelées en pierre avec tympans sculptés, crêtes de toitures à rinceaux de fer, les gargouilles de pierre, balustrades à jour servant de *promenoirs* et brisant d'autant à l'œil la hauteur des toits, flambeaux à ressaut placés en piédroits et se mariant avec les divisions ogivales, et aussi les grosses tours octogones ou hexagones qu'on retrouve dans presque toutes les belles constructions de cette époque dite de transition, dans l'annexe en briques et pierres des ruines de Montfort-Lamaury, comme à Meillan, comme aux hôtels de Cluny et de la Trimouille de Paris et à l'hôtel Bernardon de Dijon, à Nantouillet, à St-Ouen (près de Château-Gonthier), à Amboise, à Rouen (palais de justice) et Bourgtheroulde, etc., etc. [1], jusqu'à Blois, où la mise

sous des dais gothiques dans la disposition extérieure, sans doute comme pour proclamer l'hommage qu'il rendait à son prince. Elles auront sans doute été sacrifiées, comme l'ont été il y a quelques années les couronnemens en saillies des portes de notre Hôtel, à la sûreté des passans, qu'eût pu garantir une consolidation peut-être moins coûteuse que les frais de démolition et d'enlèvement de décombres; mais ce qu'on remarque avec plaisir au manoir de Bourges après quatre siècles, ce sont les vantaux primitifs de la porte principale avec tous les détails accessoires de serrurerie, subsistant également dans la porte d'entrée du château d'Anet, ce qui nous conserve de précieux modèles appartenant à deux styles bien distincts.

On ne peut douter que Jacques Cœur, suivant la cour comme argentier du roi, n'ait eu également à Paris une résidence convenable, quoique la seule trace conservée à cet égard résulte de la mention faite par Sauval (l. VII, pag. 258 et 259), « qu'un hôtel *assez simple*, qui existait encore au temps » de cet écrivain près la rue de *l'Homme-Armé*, passait pour avoir été commencé par ce financier » et terminé par le cardinal *Balue*, et même que la *magnificence* de cette construction (ce qui » semble inconciliable) fut imputée à crime à l'un et à l'autre, lorsqu'ils eurent, à seize ans de dis- » tance, encouru la disgrâce de leurs princes. »

Selon le même annaliste (liv. II, pag. 139), le nom de Gilles Cœur, conservé par l'une de nos rues, viendrait d'un descendant de ce *Jacques Cœur, le jouet de la fortune*, *et qui sert d'un si bel exemple.* »

Ce qui demeure plus constant, d'après les curieuses recherches faites par M. J. Renouvier sur les vieilles maisons de Montpellier, c'est que celle dite la *Loge des Marchands* avait été construite par Jacques Cœur; d'où l'on peut conclure que ce premier ministre du *commerce et des relations étrangères de la France* avait fondé des espèces de comptoirs dans nos principales villes.

1 Les exceptions comme celle des tours rondes d'Amboise, *où l'on monte à cheval* (pl. 3; 4e série de l'Album), les tourelles d'angle du palais de la Chambre des Comptes de Paris (pl. 5 du chap. IV), les grosses tours de ceinture du château de Chambord (pl. 4, 4e série de l'*Album*), et quelques autres, doivent tenir surtout à ce que les architectes italiens qui dirigèrent ces constructions, tout en subordonnant leurs dispositions générales aux caractères consacrés depuis longtemps dans l'hôtel de Jacques Cœur, ne voulurent pas s'astreindre à reproduire servilement jusqu'aux arêtes des tours.

Fra Giocondo, le premier maître italien de cette époque dont le concours dans nos travaux d'architecture soit bien constaté par l'élévation du palais de la Chambre des Comptes, a rendu à notre art, en se conformant à ses caractères généraux, un hommage d'autant plus remarquable qu'il était sans doute aussi loisible que facile à ce savant, imbu des grandes leçons des Alberti et des Bramante,

en présence *des deux architectures* de Louis XII et de François I[er], dans notre planche 7 du chapitre IV, marque le passage de ce style à celui dit de la renaissance pure.

Notre première architecture civile, sur laquelle nous reviendrons au chapitre IV, avait donc son caractère national indépendant de toute influence étrangère et que n'osèrent même pas altérer les habiles architectes appelés par nos rois. Cette originalité n'a d'ailleurs rien qui doive surprendre dans un pays riche depuis deux siècles des œuvres des Montereau, des Li-Bergier, des Robert de Couci, des Enguerrand, des Ervin de Steinbach, des Robert de Lenzarches, Thomas et Renault de Cormont, Jean de Chelles, etc., qui nous léguèrent, avec des variantes sans nombre, des édifices plus originaux encore et bien autrement hardis et gracieux que ces manoirs. Réfugiée pendant quelque temps encore sous les pignons sculptés et les avant-soliers en bois des XV[e] et XVI[e] siècles, cette originalité finit par disparaître devant les combinaisons symétriques du pastiche italien[1], mis en œuvre par nos maîtres mêmes; car lorsque nos illustres architectes du XVI[e] siècle, les Jean Bullant, les

et qui fut jugé digne de continuer l'œuvre capitale de ce dernier (St-Pierre de Rome), d'implanter dès lors au sein de notre capitale un édifice purement italien, qui certes eût fait fureur chez un peuple aussi avide de nouveautés; mais il préféra tenir compte de l'état habituel du ciel à l'influence duquel sa construction était soumise, de la rareté et du peu d'intensité de notre soleil, du long séjour des neiges sur nos toitures, et de vingt autres conditions normales pour nous, anormales pour l'Italie. Il laissa donc au Primatice, à Vignole, à leurs élèves, continuateurs et imitateurs jusqu'à nos jours, la gloire de nous doter de palais italiens privés de jour, même pendant nos étés, par l'effet de l'espacement des baies symétriques, et inhabitables durant nos longs hivers. Giocondo ayant d'ailleurs son poste assigné en présence de notre gracieuse Sainte-Chapelle, l'harmonie, cette première condition si négligée aujourd'hui, aurait suffi sans doute pour décider l'analogie de construction devenue plus complète encore, aux nuances près du gothique primitif au gothique flamboyant, par la construction presque simultanée du joli escalier extérieur de la Sainte-Chapelle, dont jusque-là la partie supérieure ne communiquait que de plein pied avec le palais (*voir* pour l'ensemble de ces deux édifices notre planche 3 de la 5[e] série de l'*Album*.)

1 Convenons cependant que la prédilection de nos rois, de François I[er] surtout, pour la grande architecture italienne, s'explique et se justifie même à bien des égards. Indépendamment de sa disposition naturelle à consacrer ainsi la mémoire de ses *premières* campagnes, du charme de l'importation d'un art nouveau, etc., il dut y avoir prestige, séduction et noble rivalité chez ce prince animé de grandes pensées d'art et pourvu d'abondantes ressources, à l'aspect de ces constructions féeries si variées de goût et de forme dont s'était couverte et se couvrait encore l'Italie tout entière, sous la direction éclairée des Jules II, des Léon X et de son illustre famille, des Sforze, des Gonzague, etc., et lorsque des cités comme Venise, Vicence, Brescia, rivalisaient d'efforts avec ces princes dès ces époques, et plus tard encore, en exploitant à l'envi les talens de Vicentin Palladio et de ses dignes émules, les Scamozzi, les Ant. Delponte, etc. François I[er] avait vu ou pu voir ces palais de Mantoue (le célèbre palais du T, le palais ducal et le château de Marmiruolo), où Jules Romain, à la fois architecte, peintre et ornemaniste, a prouvé ce que peut le génie d'un grand homme noblement et largement dirigé; il connaissait, de renom au moins, les palais Pandolphini, de la Villa Madama, etc. élevés sur les dessins de Raphaël, et pouvait juger de l'éclat que reflétaient déjà sur les règnes des

Pierre Lescot, les Philibert Delorme, etc., ressaisirent, grâce surtout à Catherine de Médicis, le sceptre tombé des mains des maître Roux, des Primatice, des Vignolle, etc. Ce ne fut qu'aux dépens de nos anciennes traditions qu'ils élevèrent leur art nouveau au degré de splendeur qu'il atteignit. Séduits par les prestiges et surtout par la vogue de l'art italien, ils italianisèrent l'art français : c'est ce qu'on fait encore aujourd'hui [1].

(*F*, pag. 167.) En attendant que notre table des matières vienne classer par catégories nominales les aperçus de tant de natures que nous semons, chemin faisant, en chevauchant à travers les siècles; avant de ranger sous la discipline alphabétique, de grouper en faisceaux homogènes, sous un commun dénominateur, nos excursions si nombreuses et si diverses dans les domaines de l'histoire, des arts et de la vie privée, pour suivre, phase par phase et chronologiquement, les métamorphoses qu'a subies notre résidence depuis Constance Chlore jusqu'à nos jours, nous éprouvons le besoin de débrouiller ce chaos au moins sur un point, en résumant ici quelques détails épars sur la nationalité de notre art, comme sculpture seulement, à l'époque de la grande irruption italienne. Les occasions ne nous manqueront pas aux chapitres VI, VII, VIII, IX, XVII, XVIII, etc., d'étendre nos remarques et leurs preuves aux autres arts du dessin et à leurs branches diverses, et de rattacher les travaux

princes amis des arts les innombrables travaux des Bramante, San-Gallo, Michel-Ange, Vignole, Sansovino, Baldassare Peruggi et autres élèves de la grande école de ce XVe siècle, que le savant M. Libri, dans ses préoccupations mathématiques et démocratiques, considère comme une ère de décadence parce qu'elle eut des princes pour patrons. Ce dut être un puissant véhicule pour l'exercice du même patronage par notre grand roi, que son dévoûment aux lettres et aux arts n'a pas non plus garanti des imputations de l'école philosophique, mais dont le renom, comme celui de Périclès et des Médicis, n'en traversera pas moins pur et radieux les siècles à venir, comme symbole résumant toutes les conditions de notre véritable affranchissement intellectuel.

1 Nos architectes vont même plus loin : au lieu de s'en tenir à des variations sur les thèmes de Vignole, de Palladio, de Fontana, etc., ils nous dotent des édifices mêmes où, par un retour sur un passé bien dédaigné depuis des siècles, Brunelleschi, Léo-Alberti et autres chefs de la grande école italienne, puisèrent leurs inspirations *créatrices*. Ainsi nous possédons, sans autres frais de transport que ceux du calcaire de Montrouge ou du *marbre* de Château-Landon, l'*arc de Septime*, la *colonne Antonine*, plusieurs restitutions des temples d'*Agrigente* ou de *Syracuse*, enrichis d'entresollemens, de tubes de calorifères, etc. ; une espèce de *basilique de Sainte-Marie-Majeure* et divers autres monumens de l'art primitif, auxquels on vient d'adjoindre, pour marquer les phases de sa renaissance, deux splendides palais du XVIe siècle. L'un, il faut le reconnaître, quoique tirant en partie son lustre des débris parfaitement encadrés de notre art national, porte en lui-même le cachet d'un goût pur et de l'étude bien comprise du grandiose de l'art italien, pour une école d'enseignement de l'art en général ; quant à l'autre, d'un aspect séduisant dans quelques parties, mais repoussant dans d'autres, tels que les sombres sabords latéraux, etc., construit à grands frais, sans affectation bien déterminée, il *peut servir du moins* de témoignage à l'appui d'une de nos remarques, en ce sens qu'après avoir été, sur échantillon, un objet de convoitise pour les puissans du jour, c'est à qui se défendra maintenant de s'y faire enterrer vif, sort cruel qui nous est *personnellement* réservé; *inde iræ*, dira-t-on.

d'époques assez récentes dont nous allons nous occuper ici aux innombrables sculptures de nos cathédrales, en passant par les productions des artistes français employés notamment au Louvre de Charles V, et que nous avons cités (page 268) d'après les OEuvres royaux, Sauval et M. de Clarac, et par les témoignages du rang que l'art français occupait dès la fin du XIVe siècle à la cour du duc de Bourgogne, qui lui servit ensuite de refuge pendant les calamités des règnes de Charles VI et de son fils.

Pour introduire notre petite dissertation de manière à lui donner une base positive, nous nous occuperons d'abord de la revendication déjà faite par de plus habiles, au profit de nos arts, d'une des plus belles pages de notre histoire en marbre (le mausolée de Louis XII), parvenue jusqu'à nous sous un pseudonyme étranger, malgré la constatation de son origine toute française, dès l'époque de son exécution.

« Dom Michel Félibien, dans son Histoire de l'abbaye de St-Denis, parlant » de ce monument travaillé avec soin et une légèreté extraordinaire et *dans* » *le goût des anciens* », dit d'abord à ce sujet « que l'on croit que la plus » grande partie de cet ouvrage a été faite par *Ponce*, Florentin, et que, selon » Sauval, ce superbe mausolée aurait été *sculpté* dans le jardin de l'hôtel de » St-Paul »; puis il ajoute : « Cependant on ne peut nier, sur l'autorité de » Breche, dont l'ouvrage a été imprimé en 1550 [1], qu'au moins une partie de » ce tombeau n'ait été travaillée à Tours par un sculpteur très habile nommé » *Jean Juste*. » Félibien observe aussi « qu'on voit gravé en deux endroits, » sur deux pilastres, les dates de 1517 et de 1518. »

L'instruction paraissait donc complète dès lors à ce sujet, au moins comme réduite à la discussion des droits liquides ou indivis de *Ponce* ou de *Juste*; mais nos archéologues du XVIIIe siècle dédaignèrent même d'imiter le savant bénédictin, et, au lieu de tresser deux couronnes, ils immolèrent, comme de raison, le faible au fort, l'obscur Tourangeau à l'illustre Florentin, qui resta et reste encore [2], à quelques égards seul en possession de l'honneur d'avoir créé ce chef-d'œuvre, malgré l'attribution formelle résultant d'un grave témoignage oculaire.

1 Voici le passage d'un commentaire des Pandectes (à la loi 202, *de verborum significatione*), par ce jurisconsulte de Tours : « Videas monumentum marmoreum, Ludovico XII dicatum, *miro et ele-* » *ganti artificio* factum in præclarissima civitate nostra Turonensi, a Joanne Justo, statuario ele- » gantisisimo. »

2 Le cicerone officiel du chapitre de St-Denis appuie *hautement* la tradition erronée du poids de son autorité, ainsi que nous avons pu le reconnaître, il y a quelque mois seulement, dans une dernière visite aux monumens de cette abbaye.

Si malgré les justes réclamations dont les fabriques ne peuvent prétexter cause d'ignorance, consignées qu'elles sont dans tous les souvenirs de voyageurs, on s'obstine à proroger le monopole ecclésiastique, qui s'exerce, surtout dans nos cathédrales, pour les mausolées et monumens fermés de grilles, inabordables, autrement qu'à titre onéreux et à de longs intervalles calculés dans l'intérêt corporel et financier des sacristains, mais au désappointement continuel des voyageurs, qu'on choi-

Il n'existe heureusement pas de prescription en matière de gloire ; aussi la question de propriété fut-elle ramenée au point où Félibien l'avait laissée, lorsque M. Alexandre Le Noir ayant à placer ce mausolée violé, mutilé, mais non détruit par les vampires de 1793, dans son musée des Petits-Augustins, inséra dans son catalogue, au nº 94, la note suivante :

« Par Paul Ponce Trébatti, venu en France vers 1500 » ; et plus loin : « On » prétend qu'une partie de ce monument a été fabriquée à Tours par Jean » Juste [1], sculpteur, et l'autre partie, c'est-à-dire les figures, à Paris, hôtel » St-Paul, par Paul Ponce. »

En ce temps-là, M. le comte *de Cicognara* visitait notre belle France. Ce savant amateur, nourri de recherches, mais imbu de préventions nationales, puisées dans cet immense musée qu'on nomme l'Italie et dans l'atelier du grand sculpteur Canova, son ami, quant à la transcendance du style de ce maître, dut naturellement chercher à se faire une opinion sur nos arts de diverses époques, pour en traiter dans le grand ouvrage qu'il méditait. Notre musée si regrettable des Petits-Augustins en plaçait synoptiquement sous ses yeux exercés un magnifique spécimen sur lequel il paraît avoir fait toutes ses études. Le moyen, en effet, d'aller sans aucun guide (il n'en existe même pas aujourd'hui) visiter dans leur berceau les autres débris de notre splendeur monumentale ?

Réduit à juger de l'ensemble par quelques détails, il ne s'attacha que plus étroitement à tel ou tel de ces monumens, pour les citer comme exemple, et mettant à profit la timidité, l'indécision qu'on peut remarquer surtout dans la qualification ci-dessus rappelée des mausolées de Louis XII et de Louis Pon-

sisse du moins des démonstrateurs que leur ignorance impardonnable dans des spécialités aussi circonscrites n'expose pas à subir en pleine basilique l'exercice :

« De ce droit qu'à la porte on achète en entrant. »

Disons, sur les obstacles qu'on oppose à la vue et à l'étude de nos monumens *enfergelés* selon la vieille expression, ce qui nous est advenu il y peu de jours à Rouen où nous allions rendre nos *premiers devoirs* à la statue de Richard-Cœur-de-Lion, si heureusement extraite par les calculs et les soins de M. Deville, des substructions du nouveau chœur où elle avait été laissée comme *fondation* lors du rehaussement.

Le matin, pendant l'office, le *cancellum* par lequel on communique aux chapelles *musées* reste clos : à midi l'église entière est fermée pour ne s'ouvrir qu'à quatre heures, et alors même ce n'est pas sans une longue attente et sans montrer *pièce blanche* qu'on obtient de parcourir rapidement le dépôt monumental, inaccessible par conséquent aux innombrables voyageurs qui traversent Rouen pour se rendre à la mer ou à la capitale, même par d'autres voies que celles de vapeur ou de fer.

1 Ailleurs, sous le nº 96, M. Le Noir avait placé « le mausolée de Louis Poncher, mort en 1521, » couché, en habit de guerre, à côté de Robert Legendre, sa femme ; » monument orné de cinq petites statues de vertus, et qui figurait autrefois dans l'église de St-Germain-l'Auxerrois. Une note de renvoi au catalogue portait : « Il y a eu à Tours un sculpteur nommé Juste qui, vers ce temps, » a exécuté beaucoup de tombeaux de ce genre de travail ; mais comme il ne les a point signés, on » n'a que des notions très vagues sur ces productions.

cher, ne doutant de rien, lui, il n'hésita pas à leur assigner leur véritable attribution, tranchant en maître toutes nos incertitudes et s'attachant d'autant plus à placer ces monumens en premier ordre et à en faire ressortir les reliefs que son arrêt flatteur pour notre orgueil impliquait notre ignorance.

Aussi voyez comme il exploite le rôle que lui laissaient, dans l'espèce, les tâtonnemens de nos historiens de l'art, en s'érigeant, sans autre mission que celle qu'il s'est donnée, en réparateur de nos injustices, en dispensateur de nos palmes nationales.

« Troppo scarse sono, dit-il (tom. II, pag. 433), le notizie che si conservano
» i Franchesi di quel Giovani che dimorava in questa epoca à Tours e che era
» certamente il miglior scultore in quei paësi. La piu parte degli scultori lo
» preteriscono e alcuno ne fa cenno di volo, quantun que le opere che ven-
» gongli attribuite sieno meritevoli di memoria piu d'elle altri di cui si fa en-
» comio. » Quelle heureuse occasion de rabaisser nos artistes en renom!

Plus loin le même aristarque ajoute encore à ces éloges, que nous pourrions peut-être appeler perfides, de notre grand artiste si dédaigné par nous, dans le passage applicable à son mausolée de Louis Poncher, lequel passage commence ainsi :

« Se fattura di questo scarpello sono molte fra la scultura nel monumento
» di Luigi XII, e se in particolare puo asserirsi di lui il monumento altre volte
» nella chiesa de St-Germain-l'Auxerrois.... [1]. »

L'aiguillon caché sous ces fleurs était d'autant plus sensible d'ailleurs qu'en départant ce tribut d'éloges exceptionnels à deux de nos monumens du commencement du XVIe siècle, M. de Cicognara confirmait l'opinion qu'il émet partout sur l'insignifiance, pour ne pas dire la barbarie de notre sculpture antérieure à cette époque, et sur le *puissant secours* que nos artistes durent aux Italiens mandés en France par Charles VIII et Louis XII *pour les relever du bas état dans lequel ils restèrent si longtemps.* « Per elevarsi del basso stato
» in cui stetero si longamente [2]. »

1 Il n'est pas de formule laudative qu'il n'épuise sur ce dernier monument, en effet très remarquable, placé aujourd'hui au musée moderne du Louvre.

« La larghezza di stile, *dit-il*, la bella e dolce imitazione della natura, la scelta di pieghe nei
» panneggiamenti disposti con tacta facilità, senza durezza ne stanto, ne affetazione, la condotta
» del *marmo reso molle* per cosi dire, quanto mai potè nella età posteriore ottenersi da' piu famosi
» artifici, tutto cio dà un diritto al scultore d'un tal monumento d'essere annoverato tra i migliori
» del secolo. »

2 Voici le paragraphe tout entier (pag. 417 et 418 du tome II, édition de 1823) : « In tutta questa
» epoca progresso fece la scultura fuori d'Italia e le opere che incontransi fino oltre la metà del
» secolo XV, in Francia, in Germania, in Ispagna non pareggianio quelle che in Italia si erano fatte
» nel secolo XIV.

» La Francia però fu quella che somministrò piu mezzi e piu occasione a gli artisti per *elevarsi*
» *del basso stato* incui stetero si longamente : ma la Francia per giungere a questo si volse del pos-
» sente sussidio che tanto fu utile a diffondere ogni lume, a propagare ogni arte, ogni scienzia,

Aussi l'habile avocat de notre cause nationale, notre savant académicien, M. Emeric-David, s'empressa-t-il de relever un gant si dédaigneusement jeté à notre moyen âge. Combattant pied à pied, dans son Essai historique sur la sculpture française (Revue encyclopédique, août 1819)[1], et dans son article Trébatti (Paul Ponce) de la Biographie universelle, les critiques du noble étranger, il réduisit ses éloges à leur vraie portée, et ne craignit pas de s'attaquer en même temps à l'un de nos plus illustres antiquaires, l'auteur du Jupiter Olympien, à qui ses profondes études sur la Grèce et sur Rome n'ont pas permis sans doute d'interroger avec la même ardeur les annales artistiques et surtout les monumens de son pays. De quelle complicité s'est en effet rendu coupable M. Q. de Q.... en établissant comme règle générale, dans le journal des Savans de septembre et d'octobre 1816, « qu'aux XIII[e], XIV[e] et » XV[e] siècles, la sculpture n'était pas pratiquée hors de l'Italie ou ne l'était » que par des artistes italiens; qu'on pouvait en dire à peu près autant du » XVI[e] siècle, et qu'à peine pouvait-on citer en France, avant le XV[e] siècle, » le nom d'un seul sculpteur! » propositions qui enchérissent encore sur celles de l'étranger qui ne nie pas du moins l'existence de nos sculpteurs assez prouvée par leurs innombrables ouvrages et par tant de traditions, et ne conteste que leur talent, affaire de goût, question d'école.

Dans un tel débat, notre rôle ne devrait être que celui de rapporteur; mais qu'il nous soit permis, puisque l'occasion s'en offre, d'accourir *au secours du plus fort*, en aidant du moins l'habile défenseur de nos doctrines de vieille date, à charger ses armes et en ajoutant quelques projectiles ramassés çà et là à son arsenal de preuves, si bien pourvu d'ailleurs.

Revenons d'abord à notre Tourangeau et à la substitution du nom de Paul Ponce au sien dans un monument capital, ce qui éclairera peut-être, pour M. Quatremère de Quincy lui-même, la question trop vivement tranchée par lui de l'érection de nos monumens de sculpture française *du XVI[e] siècle* et de ceux antérieurs par l'*art italien seulement*.

M. Emeric-David avait déjà bien prouvé, dans sa belle dissertation biographique sur Paul Ponce Trébatti, que cet artiste italien, qu'on retrouve non seulement parmi les collaborateurs de Meudon, sous Henri II, mais encore travaillant en 1568 aux marbres destinés par Catherine de Médicis à l'orne-

» quelle cio è d'invitare, premiare, accogliere gli *ingegni italiani* che immediatemente s'avviarono » in Francia dopo la discesa in Italia di Carlo VIII, di Luigi XII e piu particolarmente di Fran- » cesco I°, t. IV de l'édit. in-8°, p. 426, 427.

Ce savant, dont nous admirons autant que qui que ce soit la belle histoire de la sculpture, et à qui nous ne reprochons qu'un excès de ce patriotisme en fait d'art entièrement inconnu chez nous, convient d'ailleurs, dans un autre passage sur la sculpture exécutée *en dehors de l'Italie, qu'on ne peut nier pourtant que les productions des XIII[e] et XIV[e] siècles n'aient un mérite assez distingué en relation avec les temps pendant lesquels elles furent exécutées*. Que pouvait-on demander de plus, pour l'Italie même?

ment du jardin de ses Tuileries et de sa chapelle de Valois à St-Denis [1], n'avait pu ni travailler à Gaillon en 1505, ni sculpter le mausolée de Louis XII en 1517 et 1518, et que Trébatti, sculpteur fort habile d'ailleurs, n'avait dû venir en France qu'avec les autres Florentins qu'entraînèrent il Rosso et Primaticio, c'est-à-dire au *plus tôt* vers 1530 ou 1531 [2], et pour s'occuper des travaux tout spéciaux de Fontainebleau; et nous allons prouver à notre tour qu'à cette époque le mausolée de Louis XII était exécuté, mis en place à St-Denis, et que son prix fut soldé, à la fin de 1531, à Jean Juste lui-même, qui, comme *sculpteur ordinaire du roi*, dut y mettre la dernière main.

Voici notre preuve extraite des comptes de François Ier :

« Monsieur le légat (Anthoine Duprat, principal ministre alors), il est deu » à Jehan Juste, *mon sculteur ordinaire*, porteur de ceste, la somme de » 400 escus, restans des 1200 que je lui avoye pardevant ordonnez, pour » l'*amenage* et *conduite* [3] de la ville de Tours, au lieu de St-Denis en France » (par conséquent sans station à l'hôtel St-Paul), de la sépulture de marbre » des feuz roy Loys et royne Anne que Dieu absoille, et outre cela lui est » même deu la somme de 60 escus qu'il a fournye et advancée de ses deniers » pour la cave et voulte qui a été faite soubs la dite sépulture pour mectre les » corps des dits feuz roy et royne; desquels deux sommes il veult et entends » que le dict Juste soit satisfait comme la raison le veult, et pour cest causes » je le vous envoye, vous priant, M. le légat, adviser à le faire payer promp- » tement, soit des deniers de mon espargne ou parties casuelles, ainsi que

1 Nous parlerons avec détails, à notre chapitre V, de ces grands travaux que les troubles, et surtout le massacre de 1572, firent suspendre, puis délaisser, puis abandonner tout-à-fait, travaux par lesquels la fille des Médicis avait pris à tache de consacrer en France son renom de famille et de surpasser la gloire artistique de son beau-père et protecteur François Ier, en ne confiant l'exécution de ses pensées d'art qu'à des artistes français, toute italienne qu'elle fût, sauf quelques exceptions pour des artistes demeurés en France, mais non appelés par elle, comme Trébatti. Là encore nous entreprendrons une œuvre difficile, pour laquelle cependant les témoignages les plus positifs ne nous manqueront pas : *la réhabilitation de Catherine de Médecis*, du moins sous le rapport des immenses services rendus par cette reine à nos arts nationaux, et peut-être encore à quelques autres égards, si l'on est frappé comme nous du contraste de certains portraits étudiés, peints *ad vivum* et même après sa mort, tels que ceux que nous a laissés Brantôme, si libre dans ses *peintures*, avec d'autres où la boue le sang et le fiel ont fait seuls office de couleurs. *On verra bien...*

2 La mention suivante que Vasari se borne à faire de cet artiste, à propos des travaux de Meudon, prouve qu'il le confondait dans cette foule d'artistes secondaires. « Nel medesimo luogo (Meudon, et » non Fontainebleau, comme l'a dit par erreur M. Emeric-David), ha lavorato ancora molte figure » di stucco pur tonde uno scultore similmente de' nostri paesi chiamato Ponzio, che si è portato » benissimo. »

3 De 1518, dernière date inscrite sur les pilastres, à 1531, époque de l'*amenage* du mausolée à St-Denis, l'artiste avait eu tout loisir pour en compléter l'ensemble par l'exécution des figures accessoires qu'un historien fait venir de Venise, que d'autres attribuent à maître Ponce, mais dont le roi n'aurait sans doute pas confié l'exécution à d'autres qu'à son sculpteur ordinaire.

» vous adviserez pour le mieulx; et après, il en sera expédié acquit, tel qu'il » sera nécessaire, priant Dieu, M. le légat, qu'il vous aict en sa très sainte » et digne garde. »

Escript à Marly, le 22e jour de nouembre 1531.

FRANCOYS.

(*Archives curieuses de l'histoire de France, t.* 3, *pag.* 84 et 85) [1].

Vainement objecterait-on, pour atténuer l'effet de ce témoignage comme preuve de l'état de prospérité de nos arts en général dès le commencement du XVIe siècle, que ce Jehan Juste fait exception, et qu'ayant été envoyé à Rome par le cardinal d'Amboise (Georges Ier) pour étudier les arabesques de Raphaël, il put y prendre des leçons de Michel-Ange, comme Jacques d'Angoulême, et venir les mettre à profit à Tours, comme firent les frères Jacques à Reims, dans les belles figures du mausolée de St-Remy, les frères Richier, à St-Mihiel, dans l'exécution du sépulcre de l'église de cette ville, etc. : ce qu'on lit à la page 82 du même recueil (*Archives curieuses*, etc., t. III), parmi les détails appartenant à l'année 1530, prouve que le talent de cet artiste lui était commun avec d'autres : « A *Juste de Just*, tailleur en marbre, » demeurant à Tours, la somme de 102 livres 10 sols, pour commencer à be- » songner deux statues, l'une de Hercules, l'autre de Léda, les quelles le » dit seigneur (le roy) lui a ordonnées faire. » Voici donc déjà à Tours, à cette époque antérieure à l'arrivée des Italiens en France [2], deux sculpteurs pres-

1 Ce que Sauval avait obtenu en compulsant les anciennes archives de la Chambre des Comptes de Paris; ce que la société des Antiquités de la Côte-d'Or a recueilli par des recherches dans les comptes des trésoriers des anciens ducs de Bourgogne, ce que M. Deville rencontre encore chaque jour, en exhumant des archives de Rouen, et en analysant avec le soin qui le distingue, de vieux titres, tels que les registres des cardinaux d'Amboise, MM. Cimber et d'Anjou l'on fait pour un grand nombre de résidus de nos anciens chartriers, recueillis aux Archives du Royaume; et l'on voit, par l'exemple ci-dessus, combien ces utiles recherches peuvent jeter de jour sur les points les plus obscurs de nos traditions historiques. Honneur donc à la haute pensée qui, par la création des comités historiques et de leurs nombreux correspondans, a ravivé, régularisé et discipliné le travail des recherches, souvent exubérant, dans nos provinces surtout, où nos bénédictins comptent de nombreux successeurs incessamment occupés à secouer les liasses poudreuses oubliées dans les ventes au poids ou dans les *auto-da-fé* de districts.

2 Nous puiserons dans les mêmes comptes de François Ier, qui ne datent, il est vrai, que de 1528, les premières indications positives résultant de nos recherches sur les travaux d'art faits sous son règne par des Italiens : on y lit, à la date du 28 avril 1531 : « A Pierre Spine la somme de » 3820 livres tournois que le Roy lui a ordonné et ordonne pour son remboursement de pareille » somme qu'il a advancée et fournie, par ordonnance verbale dudit seigneur, pour faire construire » le cheval de fonte que icelluy seigneur a ordonné être faict, par *Jehan Francisque*, Florentin, » maistre sculpteur, lequel besongne ès faulxbourgs de St-Germain-des-Prez-les-Paris. C'est à sça- » voir : pour l'achapt d'une maison pour faire ledit cheval et loger i celluy maistre Jehan Fran- » cisque et son train; la somme de 500 livres tournois, et 220 livres tournois pour le bastiment de » la Granche, qu'il a convenu faire pour ses besongnes; plus pour dix milliers de cuyvre fourni

qu'homonymes, également employés par le roi ; et si nous nous prévalons des communications que nous devons à l'obligeance de M. Deville, nous trouverons peut-être le véritable chef de cette école de Tours dans un *Anthoine Juste*, *alias* Anthoine de Just, dont l'historien futur de Gaillon a trouvé le nom parmi ceux des collaborateurs dès travaux exécutés pour ce beau château dès l'année 1497, époque où Michel-Ange, âgé de 23 ans, ne faisait pas encore école, et vers laquelle furent exécutées cependant chez nous, peut-être par cet Anthoine Juste qui pourrait être le père des deux autres, ou par Jehan Juste dont le talent, dès ce temps même, semble prouvé par la mission que lui donna le cardinal d'Amboise, les élégantes sculptures dont il nous reste de beaux débris, et nommément le saint Georges recueilli dans notre musée des sculptures modernes.

Ajoutons pour surcroît de témoignage de l'existence, dès la fin du XV[e] siècle, de cette famille d'artistes florissant à Tours, comme celle des Pilon florissait en Anjou, que les diverses histoires de cette ville, notamment celle de Chalmel, étrangères qu'elles sont à la question principale qui nous occupe ici, nomment positivement deux sculpteurs, *frères*, du nom de *Juste*, comme auteurs de divers mausolées exécutés en Touraine dans le même intervalle de temps, du règne de Charles VIII jusques et compris celui de François I[er], tels que le tombeau élevé aux quatre enfans de Charles VIII et d'Anne de Bretagne qui, du chœur de l'église St-Martin de Tours, fut transféré dans une des chapelles de la cathédrale [1]; les deux monumens de la famille Gaudin qui,

» audit maistre Jehan Francisque, à raison de six vingt-cinq livres tournois le millier, dont il est » demeuré de reste jusqu'à près de troys à quatre milliers, duquel cuyvre s'en pourra faire la statue » qui sera sur ledit cheval, 1250 livres. Et la somme de 1850 livres tournois, tant pour le *vivre* » d'icelluy et de sondit train que pour faire la fonte dudit cheval. »

Nous n'avons rien trouvé dans Vasari sur ce sculpteur Jean Francisque. Le seul artiste de ce nom (*Giovanni Francesco*) dont il parle (tom. VI, pag. 278) est un peintre sur verre « *vetrajo* ». A en juger par le traitement assez modique que cette ordonnance accorde à J. F., pour *son vivre et celui de son train*, vers l'époque même où *Il Rosso* recevait de François I[er] de quoi *vivre en seigneur*, il est à croire que ce sculpteur était un de ces enfans perdus de l'Italie toujours prêts à chercher fortune ailleurs, et qu'à défaut de célébrité on traitait plutôt en ouvrier qu'en artiste.

1 Les quatre enfans, dont trois fils, que Charles VIII eut d'Anne de Bretagne moururent en bas âge, ainsi que les deux que la même reine eut de Louis XII, qui, les ayant perdus au berceau sans que leur nom ait été recueilli par l'histoire, ne paraît leur avoir élevé d'autre mausolée que les dauphins qu'il ajouta à ses nombreux attributs, et dont on remarquera surtout l'emploi jusqu'à surcharge sur la rampe de l'escalier extérieur de l'hôtel de la Chambre des Comptes de Paris, construit à l'époque de cette perte (*voir* pl. 6 du chap. IV). Quant au mausolée de Tours, qu'un préfet ami des arts, M. Destouches, fit restaurer et placer en 1815 dans la cathédrale de cette ville, bien qu'il ne soit surmonté que de deux figures, il n'est pas douteux, d'après les emblèmes et épitaphes placées dans les cartouches, qu'il ne soit commémoratif de la perte des quatre enfans de Charles VIII, dont le dernier mourut en 1497. La perte des deux autres, morts en naissant, semble rappelée par deux urnes suffisantes pour des embrions dont la statuaire n'aurait pu qu'imparfaitement accuser les formes, et auxquelles, à défaut de toute vitalité, n'aurait pu faire allusion le *Tu Marcellus eris* en marbre formulé

placés d'abord au prieuré de Bondésir près La Bourdaisière, lieu que hantait volontiers le galant François Ier, furent plus tard réunis à Amboise, et surtout le mausolée de Thomas Bohier, chambellan de Louis XII et de ses trois successeurs et général des finances sous les derniers, à qui l'on doit la belle création de Chenonceaux [1], et de Catherine de Briconnet, sa femme, monument qui était placé dans l'église de St-Saturnin de Tours.

Qui pourrait douter maintenant, d'après un tel concours de preuves surgissant de tous côtés, qu'à l'époque même où Charles VIII *entreprenait,* selon les termes de Comines (l. VIII, chap. XVIII), à Amboise, où il mourut le 7 avril 1498, « le plus grand édifice que commença roi, tant au château qu'en ville, « avec les ouvriers excellens en plusieurs ouvrages, comme *tailleurs* (sculp- « teurs) et peintres qu'il avait amenés de Naples », il n'existât à quelques lieues de cette résidence royale une pépinière d'artistes non moins habiles, *tailleurs, peintres* et même *maîtres ès-œuvres*, tels que les *Juste*, les *Fouquet* [2]

dans les sculptures de la frise, représentant, par un amalgame fréquent à ces époques, les travaux d'Hercule et ceux de Samson. Dans notre hypothèse, ce monument, que M. de Croy, dans son dernier ouvrage (*Études sur la Touraine*), indique comme étant des frères Juste, appartenant nécessairement à l'époque même de la mort du dernier enfant (1497), serait plutôt l'œuvre du sculpteur *Anthoine Just*, aidé peut-être de ses fils. Le même M. de Croy, guidé par les traditions locales, attribue également (pag. 64) aux frères Juste les sculptures de la fontaine de Tours, dite du Carroir de Beaune, que Jacques de Beaune, seigneur de Semblançay, fit élever sur la place où était situé son hôtel ; marbres où l'on voit encore le porc-épic de Louis XII, avec sa devise : *cominus et eminus*, et l'hermine d'Anne, qui préfère la mort à la souillure, « *potius mori quam fœdari.* » Ici les époques se rapprochent : Semblançay, fils et successeur, avec titre plus relevé de surintendant, de l'argentier de Louis XI et de Charles VIII, n'ayant sans doute fait montre qu'assez avant sous le règne de Louis XII, de ses richesses, qui le perdirent plus tard, moins peut-être encore qu'une vengeance de femme. Il paraîtrait d'ailleurs que cette famille Juste a laissé de longues traditions dans les arts, si le *vieux Juste*, auteur du portrait de M. le prince de Condé fait en 1643, et qu'on voyait à Chantilly, appartenait à cette souche presque inconnue et dont on chercherait vainement les traces dans nos annales des arts et dans nos biographies, bien que les beaux fruits produits par ses nombreux et illustres rejetons soient encore, en partie du moins, sous nos yeux.

1 Thomas Bohier Baron de St-Ciergue, seigneur de la Tour-Bohier, Chenonceaux, Chizé, Nazelle et St-Martin-le-Beau, et à qui sa parenté avec le chancelier Duprat dut être fort utile sous François Ier, mourut, dit Moreri, en 1523. C'était précisément l'époque de la grande activité des travaux des frères Juste. Thomas était frère du cardinal Antoine Bohier, archevêque de Bourges, qui se distingua également par son goût pour les arts et par les embellissemens de sa cathédrale.

Nous remettons au chapitre V à parler du célèbre château de Chenonceaux (pl. VI, 2e série de l'*Album*), où les devises tant soit peu *financières* de Thomas Bohier brillent encore de tout leur éclat, rehaussé par les soins de conservation et les grâces hospitalières de la famille de Villeneuve.

2 Le peintre Jean Fouquet, né à Tours selon toute apparence vers 1415, est encore une des illustres victimes de notre incurie en fait de traditions artistiques ; mais son nom, à peine connu jusqu'ici de quelques adeptes, par les tableaux historiques du manuscrit des antiquités de Joseph (*voir* la préface du Catalogue des manuscrits de la bibliothèque du roi, tom. Ier, pag. 7), ne peut manquer d'obtenir bientôt une brillante réhabilitation par le rang qu'occuperont ses beaux ouvrages dans la magnifique publication de M. le comte de Bastard. Jean Fouquet était déjà célèbre sous Charles VII.

et les *Pierre Valence* 1, qui, aux yeux de ce roi désireux de garder au moins quelques souvenirs locaux de sa conquête de Naples, ne pouvaient avoir que le tort, irrémissible dans l'espèce, d'être *nés ses sujets ?*

Or, ce qui existait à *Tours*, au moins dès la fin du XVe siècle, n'était que la continuation des traditions antérieures consacrées, surtout à Paris, par Char-

et paraît avoir consacré à visiter l'Italie les époques si pénibles, pour un artiste surtout, de l'occupation étrangère, puisqu'on cite un portrait d'Eugène IV, pape de 1431 à 1437, qu'il exécuta à Rome, et qui fut jugé digne d'être placé dans l'église de la Minerve. Cette tradition, recueillie par les historiens de Tours, serait d'un grand poids pour notre histoire de l'art, en ce qu'elle étendrait à la peinture notre revendication sur la prospérité constatée de nos autres arts, à l'époque même où l'Italie ne comptait encore que ses grands peintres de l'école naïve et mystique, tels que Masaccio, Bartolo (di Taddeo), et l'illustre Fra Giovanni da Fiesole, etc., qui travaillaient l'un à Sienne, l'autre à Florence ou à Orvietto, alors que Jean Fouquet cueillait des palmes à Rome même. De retour en France, Jean Fouquet fut attaché à Louis XI, que sa résidence habituelle (Le Plessis) plaçait en relations directes avec son peintre.

Ce même Jean Breche à qui nous devons la première trace de Jehan Juste, dit de son autre compatriote, Jean Fouquet : « Quo certe alter non fuit præstantior inter pictores Joannes Foucquettus ut » que ejusdem filii Lodoicus et Franciscus ; » ce qui constate la réputation contemporaine de cet artiste et de ses deux fils vers le milieu du XVe siècle, et nous révèle du moins des noms applicables sans doute au moins à quelques-unes des belles miniatures de cette époque, telles que celles que nous extrayons du manuscrit appartenant à Jean Juvenal des Ursins et autres, dont, à défaut d'attributions connues, on a chargé outre mesure la renommée royale de René d'Anjou. On peut donc mettre cette famille de Fouquet en parallèle avec celle de Juste, et lui attribuer, au moins en partie, la gloire d'avoir fondé et développé chez nous l'art de la peinture historique sur vélin, et de l'avoir conduit au rang qu'il occupe, par exemple, dans les belles pages où le seigneur de Gruthuse offre son livre de tournois à Charles VIII, dans celles concernant la prise de Gênes, dédiées par Jean Marot à Anne de Bretagne, et surtout dans celle mal reproduite par Montfaucon, où Jean Lemaire écrit sous la dictée de Louis XII, etc.

1 M. Deville, qui se trouve, comme nous l'avons dit, en possession de documens originaux concernant la construction du château de Gaillon, cite dans ses tombeaux de Rouen (pag. 94), *Pierre Valence*, maître maçon de la ville de *Tours*, comme ayant travaillé à ce château, et y ayant fait preuve d'un tel talent que lorsque le chapitre de la cathédrale de Rouen voulut, à la mort de Georges d'Amboise, lui élever le mausolée de *marbre* qu'il s'était commandé lui-même, « il envoya, » vers 1513, à Tours un exprès *pour avoir l'avis de Valence sur le faict de la sépulture, et pour sçavoir* » *s'il voudrait entreprendre l'ouvrage d'icelle avec ses compagnons* ; » offre que refusa *Pierre Valence*, dont le talent devait être hors de ligne, puisqu'il était prisé au-dessus de celui du maître maçon de la cathédrale même, ce Roullant-Leroux à qui l'on doit, et le beau mausolée qu'il exécuta au refus de Pierre Valence, et le porche principal de la cathédrale, et le dernier étage en pierre de la tour principale qui portait la flèche.

Voici sans doute une belle série de noms illustres à ajouter à la biographie de la Touraine, qui comptait déjà dans les arts Colombeau (celui sans doute qui sculpta une partie des ornemens de Brou), Robert Pinaigrier, souche des célèbres poètes Verrier du XVIe siècle, Claude Vignon et Brunet, peintres du roi ; dans la science, Descartes et même Rabelais ; dans les lettres, André Duchesne, Rapin, Racan, Grécourt, Destouches, etc. ; et parmi ses nombreuses illustrations à divers autres titres, celles plus brillantes qu'honorables des Agnès *Sorel*, des *Babou de la Bourdaisière* (les trois Maries du sépulcre de Notre-Dame-de-Bon-Désir), des *Gabrielle d'Estrée* et des *Lavallière*.

les V, et à Dijon par son frère Philippe-le-Hardi, duc de Bourgogne, qui, possesseur d'abord du comté de Touraine, put contribuer à y semer les germes d'art qui fructifièrent si bien sur ce sol favorisé du ciel; et tout prouve que la Touraine n'avait pas seule ce privilége d'exploitation commun à diverses capitales d'autres provinces, notamment à *Rouen*, où, dès 1497, la ville pourvoyait presque seule par ses artistes, tels que Roger Ango, Roulland-Leroux, Pierre Desaulbeaux, Regnaud Therouyn, Jean Chaillou, André le Flament, etc., etc., non-seulement à la construction d'édifices, comme le palais de justice, le portail et les tours de la cathédrale (style gothique flamboyant), le bureau des finances (style italien), ses fontaines, etc., mais encore à l'érection de la belle maison de plaisance de son archevêque, dont les élégans débris, recueillis par M. Alexandre Le Noir et si bien encadrés par M. Duban à notre École des Beaux-Arts, feraient seuls apprécier la recherche de goût et d'art [1].

A Orléans qui, malgré ses *embellissemens continus* et tous les nivellemens étendus de nos jours même aux remparts vaillamment défendus par Jeanne d'Arc, conserve encore de curieux manoirs du même temps couverts de riches sculptures sur l'origine desquelles l'histoire locale reste muette, mais dont le hasard, cet aveugle et néanmoins très fécond investigateur, semble avoir assigné la provenance en nous révélant l'existence, dès la fin du XIVe siècle, d'un *Francois Marchand*, d'Orléans, auteur notamment : 1° de deux colonnes triomphales en pierre de liais, ornées d'arabesques et posées sur un piédestal décoré dans le même goût, qui supportaient deux statues en albâtre dont celle du *saint homme*, mandé au *Plessis* du fond de la Calabre et dans un intérêt tout personnel, par Louis XI dont il ne put que sanctifier les derniers jours; 2° de neuf bas-reliefs, sujets pris dans les actes des apôtres, qui décoraient la frise de façade de Gaillon; 3° d'un magnifique et précieux bas-relief colorié et doré (adoration des Mages), provenant de Chartres; 4° d'un grand nombre de sculptures en pierre de Vernon, provenant tant du jubé de l'église St-Peyre de Chartres que d'un portique qui avait été ajouté en 1509 à cette église de tant d'époques successives, etc., toutes lesquelles reliques ont figuré avec éclat à notre musée trop temporaire des Petits-Augustins [2].

1 Après hommage rendu aux proportions et aux riches ornemens mi-partie gothique et renaissance du grand arc qui était placé à Gaillon, comme une des issues de la cour carrée qu'on voit dans notre planche (de la 1re série de l'*Album*, n° 5), qu'on s'arrête à l'extrémité droite (en allant au palais) de l'hémicycle, à ces pilastres arabesques d'un agencement si fin et si gracieux, et l'on s'expliquera que ces travaux sont le résultat des études faites par Jean Juste, d'ordre du cardinal d'Amboise, sur les arabesques de Raphaël; mais où trouver les types de ces quelques groupes conservés sur des portions de grandes frises, notamment de cette charmante figure de femme entre deux satyres, dont l'un pompe la vie dans son sein, tandis que l'autre fait briller à ses yeux un élégant collier tressé en forme de *cordelière ;* allusion qui pourrait se reporter à la duchesse et reine Anne?

2 C'est à M. Alexandre Le Noir que l'on doit la découverte toute fortuite de ce nom de François Marchand d'Orléans, qui était enfoui dans les archives municipales de Chartres.

En Bretagne, où le mausolée de François II, terminé en 1507, par un artiste breton, Michel Columb, formerait seul un grand témoignage que confirmeraient d'ailleurs de nombreux monumens encore existans en partie, de même que pour l'Anjou, aux preuves de la chronologie de notre art statuaire subsistantes dans ce qu'on nomme vulgairement les saints de Solesmes (voir p. 265), on pourrait ajouter ce que dit d'Agincourt, assez indifférent sur ces sortes de constatations, *des monumens* du XV[e] siècle, du château du Vergier et de l'église Ste-Croix en dépendant, qu'il visita en 1764; tels que la statue en marbre du maréchal de Gié, disgrâcié en 1502, et « *plusieurs statues en bronze* « *d'une perfection de fonte et d'une vérité d'expression qui lui eussent fait dé-* « *sirer d'en connaître les auteurs, parce qu'ils avaient précédé Jean Goujon* « *et Germain Pilon* [1]. »

On peut juger par de tels aperçus, bornés dans cette note à un rayon très circonscrit de l'ouest de la France et même à un très petit nombre de localités, quand tant d'autres, depuis Gisors, si riche en sculptures, jusqu'à Caen, Bayeux, Coutances, etc., surabondent de semblables témoignages, de ce que produiraient des démonstrations analogues pour les autres parties de notre territoire; et, à cet égard, la publication de l'habile Achille Allier et de ses continuateurs sur le seul Bourbonnais, prouve quels seraient les fruits d'un semblable travail pour des provinces surtout où, comme la Champagne [2], la

1 Parti jeune de France pour n'y plus revenir, et avant d'avoir conçu le projet d'élever aux arts le vaste et beau monument qu'il leur consacra, d'Agincourt n'a pu traiter que fort incidemment de l'art français, soit d'après des ouvrages imparfaits ou peu orthodoxes comme ceux de Millin (*Antiquités Nationales*), quant au culte qu'ils desservaient; soit sur des communications qu'il obtenait de ses savans amis, comme MM. du Fourny, Feuillet, etc., *partisans exclusifs*, selon la direction unique des études de ces temps, du style antique ou de ses dérivations; soit sur quelques souvenirs de jeunesse, qui ne le trompent pas ici dans l'hommage qu'il rend, par une note (tom. III, pag. 70 et 71), à notre sculpture du XV[e] siècle.

Pierre de Rohan, maréchal de Gié en 1475, dut s'occuper bien avant la fin du XV[e] siècle de la construction de son château du Vergier (entre Angers et La Flèche), puisqu'il fallait que les six corps-de-logis flanqués de tours rondes et entourés de murs crenelés, qui comprenaient les deux cours carrées, fussent terminés lors de la disgrâce qui l'atteignit en 1502, pour justifier ce mot : « qu'il » *avait à propos construit un abri pour se garantir de la pluie* »; mais il éprouva bientôt qu'il n'existe pas d'abri contre l'irritation d'une femme, obligé qu'il fut d'échanger celui du Vergier contre une réclusion rigoureuse de cinq années dans la forteresse de Dreux, pour avoir fait preuve de méfiance envers sa souveraine, pendant la maladie de Louis XII.

2 La seule ville de Troyes, encore si moyen âge par son aspect, a donné le jour, vers ces époques, à plusieurs grands artistes, dont un, François Gentil, sculpteur, a fait pour sa patrie ce que Jean Cousin fit pour Sens. Un joli monument en pierre recueilli à Troyes par M. Hubert, architecte, et que nous donnerons (pl. 13 de la 5[e] série de l'*Album*), appuiera ce témoignage.

Nous avons encore sous les yeux, à St-Remy de Reims, l'œuvre des frères Jacques; à St-Michel, le sépulcre du frère Richier. N'en serait-ce pas assez pour prouver que l'art si difficile de la statuaire soumis à de longues et ingrates épreuves était en honneur dans ces villes avant même que ces derniers artistes allassent s'inspirer du génie de Michel-Ange.

Picardie, la Bourgogne [1], les écoles de sculpture étaient en mouvement dès la fin du XVe siècle. Or, nous le demandons, en présence de tels faits qui, pour être peu connus, n'en sont pas moins constans, et lorsqu'à ces démonstrations spéciales à la sculpture viennent se joindre, comme nous le prouverons plus victorieusement encore aux chapitres IV, VII et IX, celles résultant de nos vastes, élégantes et innombrables manifestations architecturales toutes nationales pour nous et presque sans rivales en Italie, de nos étincelantes verrières mosaïques transparentes, en honneur en France depuis quatre siècles, lorsque Jules II, pour en jouir, dut admettre nos artistes à participer aux travaux de Raphaël et de Michel-Ange, et des riches et indestructibles produits de nos premiers émaux de Limoges dont l'origine se perd dans la nuit des âges, voire même des productions plus récentes des mêmes fabriques restées hors de toute comparaison, comment se résigner à subir les superbes dédains de l'ultramontanisme en fait d'art? Quant à nous, admirateur enthousiaste des immenses titres que l'Italie possède à la suprématie en ces matières, mais sous quelques rapports seulement, notre patriotisme, étranger, il est vrai, à celui au nom duquel se sont commises toutes nos dévastations, se refusera toujours par conviction à s'incliner devant la morgue de ces maîtres, à faire chorus avec certains chefs de nos écoles d'enseignement graphique ou archéologique pour proclamer qu'en effet c'est aux seuls Italiens que nous sommes redevables d'avoir vu nos arts « *relevés du bas état dans lequel ils croupirent* » *si longtemps*, pour confesser *que nous n'avons produit avant la fin du XVe* » *siècle que des travaux d'art mort et non encore ressuscité* [2], » et depuis

Une chronique mensuelle, dite de Champagne, où tous les titres de cette province à l'intérêt des archéologues sont consignés avec soin et talent, ne peut manquer de compléter ces indications.

1 Si la présence à la cour de Bourgogne, dès la fin du XIVe siècle, d'artistes français tels que *Jehan de Beaumes*, Hennequin Moulone, Guillaume de Francheville, Jehan Maluel et Jean de Marville, sculpteur, prédécesseur de Claux Sluter, constate bien les nobles encouragemens de ces princes, elle prouve aussi en quel honneur étaient alors nos arts, qui pourvoyaient largement, en outre, à toutes les exigences de ce genre du frère du roi, de ce Jean, duc de Berri, si célèbre par ses prodigalités, par ses *librairies*, et par ses richesses de tout genre accumulées dans son hôtel de Nesle, dans sa Sainte-Chapelle de Bourges, et pour la curée des Maillottins, dans son château de Bicêtre. La réunion de la Bourgogne à la France sous Louis XI n'éteignit pas le flambeau des arts dans cette province, objet des soins spéciaux de ce dernier roi lui-même et de ses successeurs, ainsi qu'on le reconnaît d'ailleurs par les insignes et attributs de Louis XII et de François Ier existant encore au palais de justice de Dijon, construit et décoré par ces rois.

2 « E qualora da noi si dice che al terminare del XV secolo *commenciaronsi* ad arrichire di » oggetti d'arte i castelli, e i palazzi dei re et dei ministri di stato à Francia, non intendiamo di » escludere che prima di quell' epoca non vi fossero lavori; ma quali lavori? passon si dire *lavori* » *delle arti morti e non per anche risorte.* » (CICOGNARA, tom. IV, pag. 433.)

C'est cependant de ces temps antérieurs à la fin du XVe siècle que datent plusieurs des monumens dont nous avons parlé sommairement, et c'est à cette époque aussi qu'appartiennent les premiers travaux de sculpture d'Albert Durer, né en 1571 (1200 figures en relief de la croix maximilienne, haute de 18 pouces seulement, etc.), les naïves et élégantes compositions de Peter Vischer, l'exé-

cette époque « *que des œuvres inférieures à celles que l'Italie livrait, dès le* » *XIVe siècle, à l'admiration du monde entier*[1]. »

(*G*, pag. 177.) Voici, sauf *l'expurgation*, quant aux crudités, ce que Brantôme dit des projets et du subterfuge de Marie d'Angleterre, à l'occasion de la conduite opposée de Louise de Lorraine (femme d'Henri III), « qui aima » mieux appuyer sa grandeur sur la chasteté et vertu que sur une lignée » sortie de vice. »

« On dit que la reyne Marie d'Angleterre, troisième femme du roy Louis » douzième, n'en fit pas de mesme, car se mescontentant et deffiant de la » foiblesse du roy son mari, voulut sonder ce gnay, prenant pour guide M. le » comte d'Angoulesme qui depuis fut le roy François..., à qui elle faisoit » très bonne chère, l'appelant toujours Monsieur mon beau-fils..., et de » fait en estoit esprise, et lui la voyant en fit de mesme; si bien qu'il s'en » falut peu que les deux feus ne s'assemblassent, sans feu M. de Grignaux, » chevalier d'honneur de la reyne Marie, qui, voyant que le mystère s'en » alloit jouer, remonstra à mon dit sieur d'Angoulesme la faute qu'il alloit faire, » et lui dit en se courrouçant : Comment, Paque-Dieu! que voulez-vous faire? » ne voyez-vous pas que cette femme qui est fine et cauteleuse vous veut at- » tirer à elle afin que..., et si elle vient à avoir un fils, vous voilà encore » simple comte d'Angoulesme, et jamais roi de France, comme vous l'es- » pérez...

» Cette reyne vouloit bien pratiquer et esprouver le proverbe et refrain » espagnol qui dit : *que nunca muger aguda murio sin herederos*; jamais femme » habile ne mourut sans héritiers...

» Enfin, M. de Grignaux, voyant que ce jeune homme s'alloit perdre, et » continuoit ses amours, le dit à madame d'Angoulesme, sa mère, qui l'en » réprima et tança si bien qu'il n'y retourna plus. Ce dit-on pourtant que » la dite reyne fit bien ce qu'elle put pour vivre et régner reine-mère peu » avant et après la mort du roy son mari : mais il lui mourut trop tost... et

cution du mausolée de St-Sebald à Nuremberg (pl. 8, 5e série de l'*Album*), et autres travaux allemands, qui répondent comme les nôtres à l'anathème de M. de Cicognara appliqué à l'Allemagne dans la citation de la note suivante.

[1] In tutta quest' epoca (fin du XVe siècle) progresso fece la scultura fuori d'Italia, e le opere » che incontransi fino altre la meta del secolo XV, in Francia, in Germania, in Ispagna *non* » *pareggiano quelle che in Italia si eran fatte nel secolo XIV.* » (*Ibidem.*)

En d'autres termes, qu'aucune de nos sculptures françaises ou flamandes de la première moitié du XVe siècle, même le *puits de Moïse* et le *mausolée de Philippe-le-Hardi*, de Dijon, qui datent des premières années de ce siècle (*V.* pl. 6 et 7, 5e série de l'*Album*), n'est digne d'être comparée avec le tombeau du roi Robert, exécuté à Naples par Masuccio, le restaurateur de l'art en cette ville, ni avec les mausolées sculptés à Milan par Jean di Balduccio, Pisan, avec les compositions de la façade de la cathédrale d'Orviette, où s'exerça l'école de Nicolas de Pise, non plus qu'avec les sculptures de sarcophages qui constituèrent seuls l'exercice de la statuaire à Rome pendant le XIVe siècle.

» non obstant faisoit courir le bruit, après la mort du roy, tous les jours » qu'elle estoit grosse; si bien que ne l'estant point dans le corps, on dit » qu'elle s'enflait par le dehors avec des linges peu à peu, et que, venant le » terme, elle avait un enfant supposé que devait avoir une autre femme » grosse...; mais madame la régente qui estoit une Savoyenne qui savoit » ce que c'est que de faire des enfans et qui voyoit qu'il y alloit trop de bon » pour elle et pour son fils, la fit si bien esclairer et visiter..., et par la vue » et descouverte de ses linges et drapeaux, qu'elle fut descouverte et faillit » en son dessein, et point reyne-mère, mais renvoyée en son pays. » (*Femmes galantes,* t. IX de l'édition de Leyde, 1722, p. 134 et suiv.)

Varillas, dans son Histoire de François Ier (t. I, pag. 15), parle ainsi de la sympathie que Marie éprouvait, même avant de venir en France, pour Charles Brandon, fils de la nourrice d'Henri VIII, et à qui ce roi avait donné la principale charge de sa venerie, en lui faisant quitter son nom pour celui de Suffolk : « On reconnut bientôt que la sœur du roi (Marie), dont la beauté était » un *mal domestique*, regardait Suffolk avec des yeux plus passionnés qu'à » l'ordinaire. Henri VIII, lorsqu'il avait découvert leur inclination réciproque, » n'avait fait qu'en rire et railler sa sœur. Ce n'était qu'il l'*approuvast* ni qu'il » *estimât* assez Suffolk pour en faire *son beau-frère.* »

Selon le même écrivain, François Ier, désillusionné pour son compte, mais d'autant plus inquiet qu'on lui avait prouvé l'intérêt qu'avait la reine à *n'être pas chaste*, « s'en serait ouvert à Suffolk et l'aurait engagé à attendre la mort » du roi, sous promesse de favoriser alors son mariage avec la reine et de lui » fournir en France l'établissement qu'il souhaiterait, en attendant qu'il eût » fait sa paix avec le roi d'Angleterre. »

Pour plus de sûreté, « Louise de Savoie avait, dans le même but, placé » près de la reine, comme dame d'honneur, la baronne d'Aumont, qui s'était » insinuée dans ses bonnes grâces au point d'obtenir de partager son lit, pour » la garantir de la peur, etc. »

Les mémoires si courts de Louise de Savoie ne contiennent sur cette circonstance que ce peu de lignes :

« Le samedy dernier jour de mars 1515, le duc de Suffolk, homme de *basse* » *condition*, lequel Henri VIII de ce nom avoit envoyé ambassadeur devers » le roi, espousa (*publiquement* sans doute, la scène à huis-clos n'ayant pas dû » être révélée) Marie, sœur du dit Henri et veufve de Louis XII. Le lundi » seizième jour d'avril 1515, Marie d'Angleterre, veufve de Louis XII, partit » de Paris avec le duc de Suffolk, son mari, pour retourner en Angleterre. »

Quant au maréchal de Fleurange qui écrivit ses mémoires en prison, il ne paraît pas qu'il ait été initié aux scènes secrètes du mariage forcé, car, dans son chapitre XLVI, dont le sommaire est : « Cy devise que fist la royne Marie » de *France*, après la mort du roy son mary, » il semble confondre l'époque et la nature de l'engagement pris par Suffolk *envers* François Ier, en supposant qu'il s'agissait du *mariage* (que ce prince avait plutôt intérêt à provoquer

qu'à empêcher), et en fixant à trois ou quatre jours après la promesse, l'infraction résultant du mariage secret qui aurait tellement courroucé François Ier contre Suffolk, « qu'il voulait lui faire trancher sa tête sur les épaules. » Cette menace que l'on conçoit dans le sens de l'engagement d'honneur dont parle Varillas et dans la version que nous avons adoptée, puisqu'il n'y allait de rien moins que de l'usurpation du trône par un bâtard, ne s'expliquerait pas autrement de la part du roi envers l'ambassadeur et l'ami d'un prince comme Henri VIII, qui aurait sans doute trouvé fort étrange qu'on disposât de la sorte de la main de sa sœur, sans le concours de circonstances dans lesquelles nous avons placé cette scène, l'irritation de François Ier non *encore sacré,* au refus de Suffolk et de Marie de lever un obstacle devenu d'autant plus inquiétant par ce *tête à tête* même.

(*H,* pag. 193.) Martin Du Bellay, continuateur des mémoires de son frère et comme lui narrateur des événemens dont il fut témoin, dit, au sujet de l'arrivée de Jacques V (*Mémoires*, pag. 431 de l'édition de Michaud) : « Le » dit seigneur roy, après avoir pesé la conséquence de ce faux advertissement » donné au dit roy d'Angleterre par ses ambassadeurs (sur l'état de nos affaires dans la campagne de Provence) et pour raison qu'il avoit délibéré » donner madame Magdeleine sa fille au roy d'Écosse qui la demandait à » femme, chose que le dict roy d'Angleterre avoit toujours craint et empêché, » à quoy toutes fois le roy ne pouvoit faillir honestement, veu l'instance et » longue poursuite qu'en avoit faite le roy d'Écosse, et que sur la nouvelle à » lui venue du gros encombrement de guerre qui estoit venu sur les bras du » roy de tant de pars, il s'estoit en un mesme temps, de son propre mouvement » et sans aucune requeste du roy, non-seulement offert de courir une mesme » fortune avec luy, mais s'estoit résolu et mis en chemin, pour ceste intention de venir en personne à son secours avec bon nombre de gens de sa nation (acte qui bien méritoit d'estre par raison grandement recogneu). »

Ce fut une des causes de la mission du seigneur de la Pommeraye en Angleterre. On a vu (pag. 191) l'accueil que lui fit Henri VIII.

Le même historien, après avoir décrit (pag. 426) la rencontre sur le haut de la montagne de Tarare (à la chapelle) de François Ier et de Jacques V, « auquel lieu il fut grandement recueilly du roy, et, après plusieurs autres » propos, lui demanda l'une de ses filles en mariage, » ajoute :

« Le roy, combien qu'il sceust très bien combien il seroit difficille de le » faire trouver bon au roy d'Angleterre, etc., n'osa purement esconduire le » dict roy, considérant la franche volonté dont il avait usé envers luy, considérant aussi l'ancienne alliance des deux royaumes de France et d'Escosse, » et que le père du dit roy estoit mort en bataille pour le party du feu roy » Louis douzième, ne lui voulut aussi pleinement accorder, mais remist la » chose en délibération d'entre eux deux, après que le dit roy aurait veu la » dame. »

« Le roy passant à Blois, fut conclu le mariage du roy d'Escosse avec ma-
» dame Magdelaine et là furent fiancez, remises les nopces à faire à Paris. »

ENTRÉE A PARIS, EN L'AN 1536, DE JACQVES V, ROI D'ÉCOSSE.

Extrait du registre de la cour du parlement, du vendredi 22e jour de décembre 1536, Pierre Liset estant premier président (Cérémonial français, par Théodore Godefroy, tom. II, pag. 748).

« Ce jour j'ai fait récit à la cour que, suivant son ordonnance, j'avois été à Fontainebleau, devers le roy, lui remonstrer que sa dite cour n'avoit accoustumé d'aller en robbes rouges; les présidents portant leurs manteaux et chapeaux de veloux, et le greffier avoit son épitoge au devant du roy et princes étrangers faisant entrée dans cette ville de Paris... chose réservée pour les personnes du roy et royne de ce royaume seulement... laquelle remontrance le dit seigneur avoit bien receue, disant en savoir bon gré à la cour, et m'avoit commandé reporter à icelle que ce qui l'a meu de vouloir être fait tel honneur au dit roy d'Escosse que à lui mesme a esté pour ce que ce roy estoit venu en son royaume, en personne, lui demander madame Magdeleine de France, sa fille, et qu'il lui avoit accordée....; toutes fois et entendant que ce fait ne fust tiré à conséquence. »

Du dimanche dernier jour de décembre 1536.

« Cejourd'hui s'est assemblée la cour au palais, environ une heure après midy... et est partie après deux heures du palais et *allée à cheval* en l'ordre accoutumé; c'est à savoir les huissiers les premiers tenant chacun leur verge: après eux les quatre notaires deux à deux; puis les greffiers des présentations et criminel ensemble, vestus les dits greffiers et notaires de robbes et chaperons d'écarlate; après eux moy seul, vestu de robbe et épitoge d'écarlate *fourré*. Le premier huissier après, vestu de robbe d'écarlate, ayant son bonnet fourré et sa verge en sa main; MM. les présidens deux à deux, vestus de robbes et manteaux d'écarlate et portant leurs chapeaux de veloux; les conseillers deux à deux selon leur ordre; après eux, les advocats et procureur général du roy, tous vestus de robbes d'écarlate et chaperons de mesme fourrés de menu vair: puis les advocats de la dite cour deux à deux, *honestement* vestus d'autres robbes que d'écarlate, ayant leurs chaperons fourrés. Après les dits advocats estoient les procureurs aussi deux à deux, vestus *honestement selon leur état*, ayant leur chaperons à bourlet.

» En cet ordre est la cour allée depuis le palais, passant sur le pont Nostre-Dame, jusqu'à St-Anthoine-des-Champs-les-Paris où estoit le dit roy d'Escosse accompagné de plusieurs princes et grands seigneurs de ce royaume, et là sont *descendus* ladite suite, président et moy.

» Après la rencontre faite au dit roy d'Escosse, le premier président lui a fait la *proposition* de par la cour, laquelle achevée ce roy a embrassé les dits sieurs présidens, sans autrement parler à eux pour ce qu'il sçavoit peu du langage françois : ce fait, en tel ordre que la cour estoit venue s'en est retournée, et chacun s'est retiré selon son opportunité.

» Tost après entra le dit roy d'Escosse, en belle et grande compagnie des dits princes et seigneurs, et alla descendre en l'église Nostre-Dame de Paris, où il fut receu comme il appartenait et logea *ce soir* en la maison épiscopale. Le lendemain, premier jour de l'an, la solennité des épousailles de luy et la dite dame Magdelaine de France fut faite en la dite église Nostre-Dame, et le soir le festin en la grande salle du palais au quel la cour fut conviée et y assista en robbes rouges. Après le souper y eut force danses et masques somptueux. »

Les lettres écrites à cette occasion par François Ier aux prévôt des marchands et échevins (*Preuves de Félibien*, tom. III, pag. 347), portent que l'on fera l'entrée en la manière accoutumée, excepté les *mystères*.

Extrait de l'histoire de la ville de Paris par Félibien et Lobineau (liv. xx, tom. II, pag. 1002).

« Le parlement et les autres compagnies allèrent recevoir le roi d'Escosse à l'abbaye de St-Anthoine-des-Champs, d'où on le conduisit avec les cérémonies ordinaires par les rues toutes tendues de tapisseries jusqu'à Nostre-Dame. Après y avoir fait ses prières, il remonta à cheval pour se rendre à l'hôtel de Cluny où le roy l'attendoit à souper. Le roy Jacques y resta jusqu'au lendemain qu'il retourna à la cathédrale pour la célébration de son mariage. »

Extrait des Annales et chroniques de France, depuis la destruction de Troie, *par feu Nicole Gilles.*

« Le dict roy escossois partit des Tournelles et vint par dessus le pont Nostre-Dame où estoient aucuns beaux théâtres eslevés, lesquels contenoient les armoyries de France, de la royne, de monsieur le Dauphin et du dict roy d'Escosse, qui vint à Nostre-Dame de Paris, église majeure. Le dict roy descendit à pied et entra dans la dicte église, pour rendre hommage et merci à Dieu le créateur et à sa glorieuse mère de l'honneur qu'il avait ainsi très magnifiquement receu du roy, de toute la seigneurie et totalement du peuple de Paris. Les rues par lesquelles il passa furent tendues de tapisseries moult riches. Après qu'il eut rendu grâce à Dieu, luy sorty de l'église remonta à cheval, et le roy l'attendait *au logis de Clugny*, près les Mathurins, et là descendit, souppa et coucha. Au lendemain qui fut le premier jour de l'an, furent célébrées les nopces et espousé le dict roy d'Escosse à madame Magdelaine en moult grande pompe, triomphe et honneur. Le roy amena sa fille

par dessouz le bras, marchant sur un long théâtre, érigé et dressé hault assez, afin d'éviter la foulle du peuple. Après la messe dicte, le diner fut faict en la grande salle de Monsieur de Paris où les docteurs de l'université prennent le bonnet doctoral, qui ne fut pas sans jeux et esbats, danses et telles choses. Puis fut faict le soupper au palais, en très grande solemnité, car la grande salle estoit toute tendue richement et en grande magnificence : et depuis furent faites les joustes au chasteau du Louvre, esquelles se porta vaillamment le dict roy. »

» Le quinzième jour du dict mois de janvier, le roy tint son siége et liz de justice en son souverain palais à Paris, accompagné des roys *d'Escosse* et de Navarre, etc. »

Les poètes ne manquèrent pas pour célébrer une telle solennité. Voici quelques strophes du chant nuptial de Clément Marot [1] :

I.

» Celuy matin que l'habit nuptial
» Le Roy d'Écosse ornoit sa beauté blonde,
» Pour espouser du sceptre lilial
» La fille aînée, où tant de grace abonde,
» Vous eussiez veu des peuples un grand monde
» Qui de sa chambre au sortir l'attendoient,
» Et çà et là, mille autres à la ronde
» Qui à la file avec eux se rendoient.

1 De ce que nous avons renversé l'ordre rationnel en nous occupant de Ronsard (p. 281 et s.) avant de parler de son prédécesseur Clément Marot, ce n'est pas un motif de négliger de nous occuper quelque peu, puisque l'occasion s'en offre, de ce premier occupant du trône poétique, que plus généreux il avait partagé avec le rival soi-disant vaincu par ledit Ronsard, Mellin de St-Gelais. C'est du moins ce qui paraît résulter de cette remarque de Pasquier (pag. 613) : « Le Roy Louis douzième » étant décédé, luy succéda le grand roy François Ier de ce nom, qui fust restaurateur des bonnes-» lettres, et son exemple excita une infinité de bons esprits à bien faire, même au subject de la » poésie française, entre lesquels *Clément Marot et Melin de St-Gelais eurent le prix*. Aussi sem-» bloient-ils, ajoute Pasquier, avoir apporté du ventre de leur mère la poësie; car Jean Marot, père » de Clément, fut poëte assez élégant, et Octavian, père de Mélin, mit en vers françois toutes les » Épistres d'Ovide. C'est pourquoi Clément Marot disait que la Normandie plaignoit son arbre pater-» nel et qu'Octavien rendoit *Cougnac* éternel. Or se rendirent Clément et Melin recommandables par » diverses voyes, *celui-là* pour *beaucoup* et fluidemment (il y a six volumes d'œuvres pastorales de » Clément Marot); cestuy pour peu et gracieusement écrire (un très petit volume forme tout son » bagage).

» L'opinion de Pasquier sur Clément Marot étoit d'ailleurs qu'il avoit un vers non affecté, un sens » fort bon, et encore qu'il ne fut accompagné de bonnes lettres, ainsi que ceux qui vindrent après » lui, si n'en estoit-il si desgarny qu'il ne les mist souvent en œuvre fort à propos. Bref, jamais livre » ne fut tant vendu que le sien, etc. »

Ce sentiment d'un magistrat, poète lui-même, et assez rapproché de l'époque où florissaient Marot et St-Gelais pour avoir pu recueillir directement les traditions de leur gloire contemporaine, a été

II.

» Tandis les mains des nobles gracieuses
» De pied en cap richement l'ont vestu :
» Son corps luysoit de pierres précieuses
» Moins toutes fois que son cueur de vertu :
» Si musc d'eslite avec ambre batu
» Perfumé ont son vestement propice :
» Puis luy ont ceint son fort glaive poinctu,
» Dont il sçait faire et la guerre et justice.

successivement confirmé jusqu'à nos jours, surtout en ce qui regarde Marot, que La Harpe considère comme ayant fixé « la première époque vraiment remarquable dans l'histoire de notre poésie, bien » plus par le talent qui lui est particulier, que par les progrès qu'il fit faire à notre versification. » Plus heureux que Ronsard, Marot, par son *élégant badinage*, a trouvé grâce devant le législateur du Parnasse, a desarmé le sévère La Bruyère, inspiré La Fontaine et Jean-Baptiste Rousseau. Voltaire seul, Voltaire, qui devait cependant bien comprendre la grâce poétique, dont ses œuvres légères offrent tant de modèles, resta inflexible pour ce poète. Serait-ce en punition de sa *naïveté?*

Pour rentrer dans notre domaine, rappelons ici, à la louange du cardinal *Jean*, si souvent confondu avec son neveu, qu'il fut chanté par Marot comme le cardinal Charles le fut par Ronsard, et que l'épître XXVII, adressée en 1529 au révérendissime cardinal de Lorraine, prouve d'abord le haut crédit de ce galant abbé de Cluny; car, dit Marot,

« . . . . Une seule parolle
» De vous me peut faire coucher au rolle.

Notez qu'il avait d'abord exposé la difficulté :

» Et qu'aux états des rois on ne se couche
» Facilement, comme en lict ou en couche :

Cette épître témoigne aussi, autant qu'on peut en croire un solliciteur, que ce cardinal était :

» . . . . Des bien aymés amans
» Desdits dorez, et de rithmez romans :
» Soit de science ou divine ou humaine.
» C'est le motif (dit-il) qui mon epistre maine
» Devant vos yeux, espérant que bien prinse
» Sera de vous, sans en faire repriuse.

D'une autre pièce de vers (*Chant pastoral*, nº XIV), « à Mgr. le cardinal de Lorraine, qui ne » pouvoit ouyr nouvelles de Michel Huet, son joueur de flustes », on pourrait aussi conclure que notre hôte aimait la musique.

On retrouve bien encore dans les Œuvres de Clément Marot le nom du cardinal de Lorraine en tête de l'épître dédicatoire de la traduction des psaumes de David; mais comme cette dédicace, par Jean Poitevin, ne date que de 1555, il est évident que c'est à l'autre cardinal (Charles) qu'elle s'adresse.

Ces psaumes, accollés dans l'œuvre de Marot à tant d'autres poésies libres, lascives et même obscènes, forment une bigarrure caractéristique de l'époque, et qui prouverait au besoin, si les goûts libertins et la vie desordonnée de ce poète pouvaient laisser subsister quelques doutes à cet égard, que l'entraînement poétique et les instances du célèbre *Vatable* contribuèrent beaucoup plus qu'une pieuse vocation à *cette translation en notre vulgaire* des cantiques du roi prophète. Marot n'eut d'ailleurs pas à s'applaudir de son inspiration ou de sa condescendance, car le succès même de ces

III.

» Ainsi en point de sa chambre départ
» Pour s'en aller rencontrer Magdelaine.
» De beauté d'homme avoit plus grande part
» Que le Troyen qui fut espris d'Hélaine :
» Si qu'au sortir sa beauté souveraine
» Les regardant resjouit tout ainsi
» Que le soleil, quand à l'aube seraine
» Sort d'orient pour se monstrer ici.

poésies sacrées lui causa ses derniers et plus vifs chagrins. C'est à cette publication, si goûtée à la cour même, où ces psaumes, avant leur mise en musique par *Claude Goudimel*, en 1563, et par Henri II lui-même, se chantaient sur les airs du temps, tels que :

« Que ne vous requiuquez-vous, vieille,
» Que ne vous requinquez-vous donc? »

ou en *Bransle de Poitou*, etc., qu'il dut l'exil où il termina misérablement (à Turin, en 1544) une vie déjà soumise à de pareilles épreuves, et aussi fort agitée par ce caractère inquiet, outrecnidant, irritable et frondeur, sans lequel, dit-on, il n'existe guère de véritable poète.

Tandis que François Ier lui-même concourait à la vogue de ces chants ; tandis que Charles-Quint « qui receut benignement la dite translation, la prisant et par parolles et par présent de deux cens » doublons qu'il donna au dict Marot, le priant de lui envoyer le plus tôt qu'il pourroit *Confitemini* » *Domino quoniam bonus*, d'autaut qu'il l'aimoit, etc., » la Sorbonne refusait de faire chorus, et ce tribunal, aux sentences duquel échappait, vers ces temps mêmes, Rabelais également protégé par son roi, mais plus souple et plus adroit que Marot, parvenait à rejeter sur un sol étranger un poète dont s'honorait la France. Marot prit lui-même le soin de s'interdire tout espoir de retour en chargeant Calvin, près de qui il résidait, à Genève, en 1543, de la préface de cette œuvre complète.

Si nous avions à scruter les vraies causes de cette disgrâce, peut-être y trouverions-nous, comme dans beaucoup d'autres, une intervention féminine qui en expliquerait la rigueur et la tenacité. Il nous suffirait de croire sur parole Marot lui-même, qui impute sans détours à Diane de Poitiers la première persécution qu'il encourut, en 1525, pour s'être vanté d'avoir *mangé du lard en caresme*, et cela par vengeance de la publicité donnée aux amours de *Phébus* et de *Diane ;* mais tout en reconnaissant que des vers comme ceux-ci, qui datent de 1524 :

« Toute vigueur dedans mon cœur s'assemble,
» Qu'en le baisant, mourir, vivre me semble. »

ses Plaintes de *l'enfer* (de 1526), sur *luna* diverse et *variable*, l'*estresne* 22, où l'*heur du printemps* est si malignement comparé à *celui de l'automne*, etc., semblent confirmer des relations qui porteraient une rude atteinte à la sincérité de l'épitaphe citée page 264, nous ne nous sentons pas le courage d'imputer à cette protectrice des arts l'exil et la mort prématurée d'un grand poète. Nous trouverons peut-être d'autres occasions de concilier, si possible, sur cette question, *Langlet Du Fresnoy* et *l'abbé Goujet*, et de réduire à leur juste valeur les boutades vaniteuses du poète gascon qui, abusant des licences poétiques, n'a peut-être que trop justifié cette réflexion de Brantôme sur Bocace faisant parade dans *la flammette* de ses amours avec Marie d'Artois, sœur de la reine Jeanne de Naples : « Escrivains, *poëtes* et courtisans volontiers publient leur valeur et leurs jouis-» sances, soient fausses ou vraies. » (tom. VII, pag. 359, petite édit. de Leyde.)

IV.

» Vien, prince, vien : la fille au Roy de France
» Veut être tienne, et ton amour poursuit :
» Pour toi s'est mise en royalle ordonnance,
» Au temple va, grand' noblesse la suit :
» Maint dyamant sur la teste reluit
» De la brunette : et ainsi attournée
» Son tainct pour vrai semble une clere nuict,
» Quand elle est bien d'estoilles couronnée.

V.

» Brunette elle est; mais pourtant elle est belle
» Et te peux suivre en tous lieux, où irais,
» En chaste amour, danger fier et rebelle
» N'y a que veoir. D'elle tu jouiras;
» Mais, s'il te plaist, demain tu nous diras
» Lequel des deux t'a le plus gref esté
» Ou la longueur du jour, que desiras
» Ou de la nuict la grande breveté. »

Les autres strophes, que nous nous dispensons de reproduire, s'appliquent aux liens qui vont unir les deux royaumes, à l'accueil qui attend la princesse en Ecosse, aux regrets de la France, etc. Ce chant se termine à la douzième strophe par ce présage commun à tous les épithalames :

« Enfans auras, enfans (pour abréger)
» Qui porteront et sceptre et couronne. »

Mais le don de devination n'appartient plus aux poètes; ce présage fut trompeur. Sept mois étaient à peine écoulés que la mort, comme nous l'avons dit, avait rompu ce lien.

« Immortel nœud d'amitié indicible
» Entre le sceptre escossois fleurissant,
» Et le françois par autres invincible. »

Ce nœud se renoua bientôt cependant, mais dans un ordre secondaire, par le mariage de Jacques V avec la fille du duc de Guise, la nièce du cardinal Jean de Lorraine; ce qui dut naturellement conduire cette autre reine d'Écosse dans notre manoir toujours *occupé par son oncle*, qui, à ce titre, s'était déjà trouvé le véritable hôte des royaux époux Jacques et Madeleine.

Le chant que Ronsard fit à la même occasion, et qui commence par ce vers :

Le Roy d'Escosse étoit en la fleur de ses ans, etc.,

ne peut soutenir à aucun égard la comparaison avec celui de Clément Marot; mais remarquons que Ronsard qui, comme page du duc d'Orléans (Henri II), aura voulu payer à ce royal accord le tribut de sa muse juvénile, avait à peine 13 ans en 1537, étant né la même année que le cardinal Charles (en 1524). Ce fut peut-être même à ces premiers essais que Ronsard, camarade

de collége de ce cardinal, dut d'être attaché au roi Jacques après son second mariage avec Marie de Lorraine, que ce poète accompagna en Écosse, où il demeura plus de deux ans avant de venir en France recevoir de François Ier, ou plutôt de Henri II [1], les palmes qu'on lui conteste depuis l'arrêt prononcé contre lui par les écrivains du grand siècle.

(*I*, pag. 210.) On peut juger de la haute et juste confiance que François Ier plaçait dans le cardinal Jean, par les détails de sa mission près de Charles-Quint, mission d'autant plus difficile qu'elle coïncidait, quoique donnée antérieurement, avec la bravade que ce dernier prince venait de se permettre à Rome contre la France, en présence du pape et des cardinaux; mais malheureusement, ainsi que l'observe Brantôme, sans qu'il y eût avec l'ambassadeur, de Velly, et l'évêque de Mâcon, « encore qu'il leur eût respondu un » peu bien pour son estat et profession, quelque brave et vaillant chevalier » de l'ordre du roi, ou un capitaine de gendarmes, ou autre vaillant gentil- » homme de main et de bonne espée et bravasche... qui se fût avisé à re- » trancher le fil à ses premières hautaines et outrageantes paroles. »

Guillaume de Bellay, à qui nous empruntons quelques détails (*Mémoires*, 1536), nous montre d'abord ce diplomate se rendant au camp de Verceil pour faire suspendre la poursuite de nos succès, conformément aux ordres du roi, et ce nonobstant la connaissance qu'il acquiert alors seulement des rodomontades de l'empereur; rejoignant bientôt ce prince à Sienne, où il le harangue

1 C'est par respect pour la véracité des biographes que nous avons admis avec eux que *François Ier* adjugea à Ronsard, après une lutte poétique avec Mellin de Saint-Gelais, l'héritage de gloire de Clément Marot; car rien ne paraît moins prouvé que ce concours dont ne dit mot Claude Binet, ami d'enfance de Ronsard, éditeur de ses œuvres, et auteur de la vie dont il les a fait précéder. N'y aurait-il pas confusion avec les débats poétiques qui eurent lieu, en effet, soit entre Clément Marot et Melin de Saint-Gelais, sous François Ier (voir la note ci-dessus), soit entre ces mêmes champions, Ronsard et Mellin, sous le règne de Henri II, à une époque où Ronsard, qui n'avait que 23 ans quand François Ier mourut (en 1547), était d'âge et de force à lutter avec qui que ce fût.

Binet parle, il est vrai, de *Mellin* comme d'un « chef d'un gros escadron de petits rimeurs de » court, qui osa bien se descouvrir, et plustot meu du cry de ces grenouilles courtisanesques que » de son propre jugement, pensoit troubler l'eau pégasine à cet Apollon nouveau, Ronsard, quand » de mauvais cœur en pleine assemblée, *devant le Roy*, il calomnia les œuvres de Ronsard; » mais ce qu'il ajoute : « que la gloire de Ronsard s'étant augmentée par les médisances de ses haineux, » et le cœur lui ayant enflé, il résolut, à l'honneur du roi *Henri* et de ses devanciers, d'écrire la » *Franciade* », semble d'autant plus exclure l'intervention de François Ier, que l'écrivain ajoute un peu plus loin : « ce qui fist desirer à nostre Ronsard le règne du *grand François Ier et d'estre » venu en son temps.* »

Serait-ce encore une de ces erreurs accréditées par le système très commode, en effet, de composer les livres avec des livres, sans recourir aux contrôles par date et autres moyens d'éclairer la matière dont on traite?

avec dignité, et le quittant pour se rendre à Rome près du pape dont les dispositions contraires aux vues de François I[er] changèrent totalement d'après les habiles démonstrations du cardinal. Son discours est rapporté *in extenso* par Langey du Bellay, expert en telles négociations, et très louable de rendre dans ses mémoires, un si beau témoignage à un rival d'éloquence et d'habileté. Cet écrivain ajoute même :

« Ces remonstrances ouyes, notre St-Père monstra, tant en paroles qu'en » son visage, avoir un merveilleux regret que les choses se fussent autre- » ment conduites. »

Voyons-le maintenant purger, par la dignité de son langage, l'offense faite récemment à la France, par Charles-Quint, lorsque « parachevant son che- » min, il vint le trouver au lieu de Petra-Sancta, auquel, après avoir fait » une recharge, tant en son propre et privé nom, comme de la part et com- » mission de nostre Sainct-Père, pour le convertir et induire à la conclusion » de ses précédentes promesses, voyant finalement que remontrances n'y » avaient lieu, il prit congé de luy en paroles de telle ou semblable subs- » tance :

» Je voy et cogney, empereur très auguste, par le chemin que vous tenez » et par tous vos préparatifs et propos, que, quant à vous, le roy votre frère » n'a plus occasion de fonder son espérance en autre party que celui des » armes : et davantage, par aucuns propos que m'ont tenuz les entremetteurs » de vos affaires, j'entends que maintenant vos desseings ne tendent tant » à la restitution du duc de Savoye, comme à l'invasion du roy en son » royaume, etc., etc. »

C'est surtout après avoir démontré à l'empereur « *qu'il ne doit se laisser » conduire à courroux et espérance, les deux plus mal seurs et malfiables » autheurs du monde, que l'événement de la guerre est incertain, que tant » plus il y a eu de victoires, tant plus il y avait à se garder de faire entre- » prise qui puisse obscurcir la gloire des choses passées*, » que notre cardinal se posa en digne représentant de la France et de son roi, en disant à Charles-Quint : « Mais si vous l'assaillez et mesmement en son pays, ainsi que s'en » vantent vos gens (vous me pardonnerez, sire, si je vous parle librement et » comme je pense), mais je vous ose dénoncer et prédire que, si j'ai bonne » cognoissance des forces de son royaume, de l'unanimité, consentement et » union de son peuple et de l'affection et foy qu'il porte à son prince ; et si » avecques ce que je cognoy du roy (duquel je suis *nourry* et *eslevé*), le cueur, » asseurance et persévérance en une grosse entreprise, quand il y est, et » sa grande diligence de pourveoir et, au besoin, donner ordre à ses affaires, » le temps ne tardera guères à venir que, pour un grand bien, *vous souhai- » terez de Dieu* VOUS EN POUVOIR RETIRER *à bagues sauves* ; car il faut que vous » entendiez, sire, que le Français a toute autre façon de faire à deffendre un » pays de conqueste, qu'à deffendre son propre pays, ses villes, ses champs, » ses possessions, ses foyers, églises et autels ; et les y ont bien peu de gens

» assaillis sans prompte ruine, ou à tout le moins très grand et extrême dan-
» ger. Pour quoy je vous dy, sire, de rechef, advisez-vous et vous donnez
» garde que mal entreprenant vous ne ennoblissiez et faciez cognoistre, par
» quelque incogneu et auparavant non célébré quartier de France, vostre
» calamité, etc. »

Charles-Quint, dont l'ambitieuse ardeur et l'aveuglement sur l'issue de cette campagne furent tels qu'il avait, par une précaution superflue, recommandé à son historien Paul Jove, ainsi que le reconnaît le président Hénault, de faire ample provision d'encre et de papier, pour décrire les hauts faits dont il serait témoin, dut se *ramentevoir les prognostications* du cardinal de Lorraine, quand maître de la Provence, mais échouant devant Marseille, il vit la destruction de son armée et sa *calamité ennoblir encore un quartier de France* et ajouter à la gloire de son grand rival.

« Cependant, cet empereur, dit du Bellay, encore que la proposition du
» cardinal ne lui fust agréable, ne fit toutefois semblant de prendre trop en
» mauvaise part la liberté de langage dont il usait; et à ce ne le mouvait tant
» la qualité du personnage (qui de soi méritoit assez être respectée), comme
« sa *grâce* et *façon* de dire dont estoit la qualité du personnage accompagnée
» (notez que c'est un des plus éminens contemporains et compétiteurs du car-
» dinal Jean qui parle); si le remercia de l'advertissement qu'il lui donnait, en
» priant Dieu ne luy faire tant de grâce qu'il eust véritablement prophétisé; »
prière qui, comme nous venons de le dire, ne fut pas exaucée, le don de prophétie étant venue se joindre à celui d'éloquence dont avait fait preuve notre grand commensal.

Voici maintenant comment le même du Bellay rend compte d'une autre mission, également de confiance, et que toute la cour déféra à notre cardinal comme étant l'homme le plus capable et le plus propre à amortir, par son ascendant près du roy, l'horrible coup qu'il allait lui porter par la nouvelle imprévue de la mort du Dauphin François, empoisonné à Lyon par Montécucullo, mort de laquelle, selon l'expression de l'historien, aucuns des principaux serviteurs de l'empereur furent *encoulpés*.

On nous pardonnera de donner quelque extension à cette scène déchirante, qui montra toute la force d'âme, tout le stoïcisme de notre héros de prédilection, atteint dans ses plus vives affections, dans ses plus chères espérances, au milieu des plus grands embarras politiques et guerriers, car du Bellay convient que, « dans ce moment mesme, par l'effet de la guerre de Picardie et de l'ar-
» rivée en Provence d'un *si puissant et non attendu ennemi, pour satisfaire à*
» *la guerre en tant de lieux, sans ayde d'autruy*, il se trouvoit perplex, en-
» core qu'il le dissimulast. »

« En ceste fluctuation et perplexité d'élection et choix de personnages qui
» entreprist de porter ceste douloureuse parole, ne se trouvait autre quel-
» conque à propos que monseigneur Jean, cardinal de Lorraine, pour estre
» de plus longtemps familier et privé du Roy : mais de l'heure qu'il eut mis

» le pied à la chambre, propos et paroles lui faillirent, et onc ne sceut tant » asseurer sa contenance que le roy de prime face ne cogneust à son visage » qu'il avait eu quelque fâcheuse et malheureuse nouvelle ; et comme si le » cueur lui eust présagé et dit ceste infortune, lui demanda incontinent » quelles nouvelles de son fils. Monseigneur le cardinal se trouva la langue » attachée aux lèvres, et quoiqu'il l'eust naturellement faconde et disserte, il » lui mascha plus qu'il ne prononça, et dit seulement en béguayant, que cer- » tainement il lui estoit empiré, mais qu'il falloit avoir en Dieu espérance de » la guarison. *Jenten bien,* dit le roy alors, *vous ne m'osez de première entrée* » *dire qu'il est mort, mais seulement qu'il mourra bientôt.* A ces mots respon- » dit monseigneur le cardinal, en le confessant par signe plus que de bouche. » Et lors n'eussiez veu sinon larmes, ni entendu sinon sanglots et soupirs des » assistants. Le roy, jettant un hault soupir, qui fut ouy des autres chambres, » se tira sur une fenestre, seul et sans mot dire, avecques le cueur grossi de » deuil, et réprimant ce deuil outre sa commune naturelle puissance, jusqu'à » ce que, sur le conflict d'entre constance et nature, il fut contrainct de jet- » ter un autre soupir : et lors tendant la teste nue, les yeux, les mains et la » pensée au ciel : *Mon Dieu,* dit-il, *je n'ignore point qu'il ne soit raisonnable* » *que je preigne en patience et en gré tout ce qui procède de toy; mais dont* » *me peult venir, ne dont doy-je espérer et attendre, sinon de toy, cette cons-* » *tance et force de cueur? Déjà tu m'as affligé par diminution de seigneurie et* » *de la réputation de mes forces, tu m'as adjousté maintenant ceste perte de mon* » *fils; que reste plus à présent sinon que tu me deffaces de tout? et quand ton* » *plaisir serait d'ainsi le faire, enseigne-moy au moins et me faits cognoistre ta* » *volonté, afin que je m'y résigne, et me renferme en cette patience, toy qui seul* » *es puissant de ce faire, aydant et renfermant la naturelle et humaine infir-* » *mité.*

» Telle fut, ajoute Langey, son oraison en substance, finie par semblables » propos religieux et chrestiens; mais les soupirs et larmes de ceux qui me » les récitoient, accompagnez d'une admiration et merveille d'une si grande » constance et cueur de père, les empeschèrent de me compter le surplus. »

Complétons ces détails par la touchante allocution du roi à celui de ses fils sur qui devaient se reporter les hautes espérances que, sur de belles pré- misses, la France entière avait placées dans les destinées du dauphin *Fran- çois :*

« Le lendemain, il fit appeller monseigneur Henri, son second fils, naguères » duc d'Orléans, depuis dauphin de Viennois et duc de Bretaigne, lequel avec » peu de gens, il tira en sa chambre à part, et lui usa seulement de cette » courte harangue : Mon fils, vous avez perdu votre frère et moy mon fils » aisné, en la mort duquel je trouve que la même occasion me reconforte qui » m'accroist et augmente le regret et desplaisir ; c'est la mémoire et satisfac- » tion que j'ai de l'amour et affection et faveur qu'il avoit déjà acquis en ce » royaume envers les grands et les petits. Mettez peine, mon fils, de l'imiter

» et ensuivre, en sorte que vous le surpassiez, et de vous faire tel et si ver-
» tueux, que ceux qui aujourd'hui languissent du regret qu'ils ont en luy,
» rencontrent en vous de quoi appaiser et oublier ledit regret qu'ils ont de
» luy. Je veuil qu'à ceste fin vous adressiez votre intention et y employez
» votre cœur, esprit et entendement; Dieu ne vous faudra de vous y estre en
» ayde et à secours, etc. »

Les rôles que joua le cardinal Jean, dans ces grandes circonstances, et surtout la mesure et la dignité qu'il y mit, ne suffiraient-ils pas pour constater que ce prélat, trop souvent confondu dans l'histoire même avec son neveu et successeur, avait en lui de quoi racheter et au-delà les légèretés et autres imperfections qu'on lui reproche à juste titre.

(*J*, pag. 240.) La question de l'âge que devait avoir Charles de Lorraine lors de la publication (1533) des premiers livres du Pantagruel, où les derniers commentateurs de Rabelais, MM. Esmangart et Eloy Joanhneau, lui donnent le premier rôle (Panurge), question controversée d'ailleurs entre Moreri et Daubigny, et que nous croyons avoir éclaircie par une citation de Ronsard, se trouve définitivement tranchée par l'extrait suivant des comptes de François I[er] (*Archives curieuses*, tom. III, pag. 91) :

« Aujourd'hui troisième jour de may 1538, le roy estant à la côte St-André,
» a accordé et octroyé à Edmond de Lenoncourt les trésorerye, chanoynye
» et prébende, en l'église de Reims, le cas advenant du trépas de son oncle,
» qui à présent les tient et possède, à cause de la maladye de la quelle il est
» à présent détenu, des quelles trésorerye, chanoynye et prébende, la quelle
» appartient au roy par droit de régalle, ouverte en la dite église, parce que
» Charles, monseigneur de Lorraine, *à présent* archevêque du dit Reims, n'a
» *faict* et ne *peult* encores faire le serment de fidélité, à cause de sa *minorité*
» et *bas age*. »

Pour prouver d'ailleurs qu'il n'a pas dépendu de nous d'éclaircir quelques circonstances de cette vie historique commencée si tôt, nous citerons ici quelques ouvrages contemporains peu connus, autres que la fameuse légende qui nous a servi de texte principal, ainsi que les lettres manuscrites du maréchal de Montmorency sur la bataille des *Innocens*, lettre dont nous devons l'obligeante communication à M. Louis Paris, bibliothécaire de Reims.

L'un de ces principaux ouvrages que nous considérons encore comme peu connu, bien qu'il ait été publié il y quatre ans dans la *Revue rétrospective*, mais sans les notes qui l'authentifient presque, est « l'Histoire particulière de
» la court de Henri II, attribuée à Claude de l'Aubespine, baron de Château-
» neuf, secrétaire d'état sous François I[er], Henri II, François II et Charles IX,
» le même que nous avons cité comme occupant l'hôtel de Jacques Cœur à
» Bourges, » et où se trouvent en effet narrés, avec le pronom personnel, quelques détails particuliers à diverses missions que remplit ce diplomate, con-

seiller privé de Catherine qui le consulta même au lit de mort, ce qui doit faire distinguer ses hostilités envers le cardinal de celles du sieur de la Planche et autres légendaires huguenots.

Nous bornons cependant nos extraits aux détails suivans qui pourront servir à expliquer ou à rectifier même quelques-uns de nos aperçus puisés à d'autres sources : « Des plus parfaits en l'art de courtiser, le cardinal Charles » se gehenna tellement par l'espace de près de deux ans, que, ne tenant » pas table pour sa personne, il dînoit à la table de *Madame* (Diane de Poi » tiers), ainsi estoit appellée par la royne même.

» Ainsi, par son port et faveur, il emporta tous les bénéfices de son oncle, » le cardinal de Lorraine, après son trespas, qui estoyent grands, lesquels, » joincts aux siens, lui faisoyent trois cent mille livres de rente, s'appropria » tous les meubles de l'oncle, qui estoyent précieux, laissa toutes les deptes » d'iceluy, qui estoyent immenses, à ses créanciers, pour y succéder par droit » de banqueroute.

» Lors de la dépossession par Diane du trésorier de l'épargne Duval et de » la duchesse d'Etampes, le cardinal voulant avoir sa part à une si grande » et riche dépouille qui se faisait, s'appropria, sur le mesme trésorier Duval, » de la terre de Dampierre, et de celle de Meudon, sur le cardinal de Meu- » don (oncle de la duchesse d'Étampes); desquelles et de la petite ville de » Chevreuse, qu'il recouvra aussi sans bourse délier, feit ériger un marquisat, » duquel il a faict héritier le feu duc de Guise, son nepveu ; et s'en servoit de » leurre pour tromper ses créanciers, comme de la terre de Marchais, dont » il avait despouillé le feu sieur de Longueval, par le complot et interven- » tion du cardinal de Pelvé, propre neveu du dict Longueval.

» L'hôtel de Clisson, acquis par le sieur de la Bourdaizière, qui avoit été » trésorier de l'extraordinaire, fut changé en celui de Guise, comme il est » encores à présent.

» Et seroit à désirer que ceste femme (Diane de Poitiers) et le cardinal » n'eussent jamais esté ; car ces deux seuls ont esté les flamesches de nos mal- » heurs, ayant tousjours esté recogneu d'un chascun. Le duc de Guyse, grand » chef de guerre et capitaine capable de servir sa patrie, si l'ambition de son » frère ne l'eust prevenu et empoisonné. Aussi a-t-il dict plusieurs fois de » luy : *Cest homme enfin nous perdra* (mot appliqué de nos jours à une autre » espèce) (*Archives curieuses,* tom. III pag. 375 et suiv.). »

Dans un autre document contenu au même recueil (pag. 251 et suiv.), et qui avait déjà paru, mais incomplet, dans les Mémoires de Condé, l'auteur *des lettres envoyées à la royne-mère par un sien serviteur, après la mort du feu roy Henry II*, représente le cardinal Charles (pag. 256 et 257) comme « un jeune serpent auquel Henri II, enyvré de la menstrue de cette vieille » paillarde Diane, donna par elle entrée en sa maison, et qui secrètement » léchoit le sein d'elle, dont il se feit l'oracle et elle organe de luy qui com- » mença à blasmer les psalmes de David (mis en vers par Clément Marot, dont

» Diane, en femme outragée, poursuivait par conséquent jusqu'à la mémoire[1]) « lesquels enseignent à laisser tous péchés, fortifient la chasteté et corro- » borent la vertu, et va faire feste des vers lascifs d'Horace, qui eschauffent » les pensées et la chair à toutes les lubricitez et paillardises, et met en avant » autres chansons folles; et en faisoient forger de leurs infâmes amours par » ces beaux *poëtes du diable* (nouvelle attaque et plus virulente encore que » le mot de *brouillons* de la légende, contre Ronsard, Baïf et Jodelle), pour » non-seulement entretenir leur vie impure et impudique, ains pour les en- » goufrer et absorber en l'abyme de toute iniquité et désordre, voire de toute » impiété. »

Le correspondant officieux qui, d'après la Bibliothèque historique de France, serait un officier de la maison de Marguerite de Navarre, nommé de Villemadon, nous donne, dans le trait suivant des allures hypocrites du cardinal, un témoignage du discrédit dans lequel la réforme fit tomber la Bible aux yeux des catholiques.

« Luy voyant que la grande sénéchalle avoit, à l'imitation de la royne, une » Bible en françois, avec un grand signe de la croix, un coup de main sur sa » poictrine et parolle souspirante d'un hypocrite, la luy va despriser et dam- » ner, luy remonstrant qu'il n'y falloit pas lire, pour les *périls* et *dangers* » qu'il y a, mesmes qu'il n'appartenoit aux femmes telle lecture; mais qu'au » lieu d'une messe elle en ouist deux et se contentast de ses patenostres et de » ses Heures où il y avoit tant de belles dévotions et de belles ymages. »

Passons aux documens authentiques que nous avons dû chercher surtout à recueillir sur la lutte et la culbute de la rue St-Denis, circonstance importante dans l'histoire de l'Hôtel de Cluny.

Ceux qui se trouvaient enfouis dans les manuscrits de Béthune (fol. 6 du vol. coté 8697), et que les *Archives curieuses* ont publiés récemment (tom. VI, pag. 255 et suiv.), consistent en une lettre écrite le 15 janvier 1664 (1565), par le maréchal de Montmorency, à Mgr. le duc de Montpensier, prince du sang, allié du cardinal, où il est dit, en ce qui tient aux faits essentiels : « Le » train du dit cardinal fut par moy rencontré au coing de St-Innocent et laissé » passer tous ceux qui ne portoient armes deffendues, mais quand japperceus » arquebusiers et pistoliers, je m'advançay dans la rue St-Denis et leur feit » faire commandement de mestre les armes bas; et pour ce que à ceste abor- » dée, au lieu de m'obéir, un des arquebusiers du dict cardinal tira un des » gentilshommes de ma compagnie, tout ce qui fut rencontré armé fut des- » servi un peu plus rudement que je n'avais délibéré.... le dict cardinal se » sauva dedans une maison aisée à forcer; mais pource que j'avois en ma com-

1 Notre parenthèse se rapporterait à ce que nous avons dit (note *H*) des motifs personnels qu'aurait eus Diane pour se venger, même sur la mémoire de Marot, du rôle qu'il lui fait jouer dans ses œuvres en parlant de ses amours partagés ou non, ne fût-ce que pour prouver à son royal amant combien sa vertu s'irritait de semblables suppositions.

» pagnie assez de gens qui ne l'aimoient guères, je outrepassai et feist passer
» à toute ma compagnie la diete maison, afin de lui donner moyen de se reti-
» rer à pied *dedans son hostel de Cluny*. Ceci se passa le *lundy après disnée*....
» Le mercredy matin, *deux heures avant le jour*, le cardinal partit avec des
» lanternes, et se retira à Meudon. »

La réponse du duc de Montpensier n'est rien moins qu'approbative de la conduite du maréchal; mais il estime que : « s'il y a quelque trait de mauvaise
» intention, il provient d'aucuns que le maréchal avait en sa compagnie, qui
» ne veulent point de bien ne au cardinal ne aux siens; car, pour le regard de
» son équipage, il n'est pas nouveau, l'ayant, depuis son retour en France,
» tel par le congé de sa majesté qui lui a souffert quand il a esté près d'icelle.
» On ne peut en douter, ajoute-il, ne des justes occasions (sans doute l'assas-
» sinat de son frère par Poltrot) qui lui font tenir ainsi accompagné, ne aussi
» de sa grande qualité et mérite, et qu'il ne soit bon et fidèle subjet et ser-
» viteur de la couronne, pour justement se plaindre, avec tous ses parens,
» d'avoir esté trop estrangement traité. »

Ces lettres réduisent de beaucoup ce que nous aurions pu extraire des pièces originales, toutes signées par le maréchal de Montmorency, et concernant cette affaire, qui se trouvent dans la bibliothèque de la ville de Reims.

La première, en forme « d'instruction de ce que le contrôleur Vessot a
» charge de dire à leurs majestés, de par M. le maréchal, remonte au 1er jan-
» vier 1565 et tend à établir quelle était la disposition de la troupe avant l'ar-
» rivée du cardinal. « Voyant que, durant la messe de minuit du jour de Noël,
» aucuns des arquebusiers de la ville sur leurs morrions portoient des eschar-
» pes rouges, leur fit dire par le prévost des marchands qu'il les feroyt bien
» chastier, s'ils en portoient plus, car il faut du tout oublier les mémoires des
» troubles, etc. »

Dans une seconde instruction du 12 janvier, le maréchal « charge le baron
» Dantibe de faire souvenir leurs majestés que, à Bar, Mâcon, Lyon, et finale-
» ment à Arles, il leur a fait entendre qu'il n'était pas délibéré de souffrire,
» pour plusieurs bonnes et importantes raisons, que le cardinal de Lorraine
» entrast avec garde d'arquebusiers dans le gouvernement de l'île de France,
» et nomément dedans la ville de Paris, et que s'il y venoit en cest équipage,
» il désarmeroit ses gardes, et que leurs majestés ne lui ont jamais mandé
» qu'il ne fist pas. » Suit le détail de la rencontre du lundy, conforme aux détails de la lettre ci-dessus, si ce n'est que le maréchal dit que les quinze arquebusiers furent environnés par les gens du cardinal, ce qui força le maréchal
« d'y aller en personne avec bon nombre de gentilshommes de l'une et l'au-
» tre religion, car *les uns et les autres* lui obéissent volontiers, dès qu'il leur
» commande pour le service du roy. Le maréchal convient aussi qu'un de ses
» gentilshommes (nommé Mondefua) ayant été *tué*, il fallut y aller plus ru-
» dement... Il reconnaît aussi qu'il voulut laisser au cardinal le moyen de se
» retirer à pied dedans son hôtel de Clugny.

Par une troisième instruction du 19 janvier, le maréchal charge le sieur de Marchaumont d'apprendre à leurs majestés « que Paris est plus paisible qu'il » ne fut jamais. »

Après avoir parlé des projets qu'avaient le cardinal et son neveu « de se tenir » avec six ou sept cents chevaux qu'ils avaient mandés de toutes parts autour » de la ville de la quelle ils se saisiroient pour tromper les dessaings des hu- » guenots qu'ils devoient faire périr par douze mille lansquenets et mille » reytres, il observe que le cardinal a reproché à quelques-uns de cette ville » qu'ils l'avoient trompé et qu'il connaissoit bien qu'il ne falloit plus avoir de » fiance au peuple de Paris. Le cardinal, dit-il, a confessé, à ce que dit Got- » man, n'avoir jamais eu sy grand peur de sa vye, ni sy grand ennuy depuys » la mort de M. son frère, mais qu'il avoit eu autant de réjouissance et de » contentement d'un lot qu'il avait receu de l'empereur (sans doute l'accord » pour l'évêché de Metz, qui lui offroit moyen de se venger). »

(*K*, pag. 279.) Quoiqu'il nous appartienne encore moins sans doute de nous ériger en censeur des lettres qu'en aristarque des arts, la considération que l'*art poétique* vient se confondre avec les autres titres de gloire du pays et peut rentrer comme *art* dans notre domaine, nous décide à hasarder dans cette note l'expression d'un sentiment que nous a souvent suggérée la la lecture de nos vieux poètes, jusques et compris Ronsard, placé si haut par ses contemporains et tombé si bas après sa mort, sans peut-être avoir

.... mérité
Ni cet excès d'honneur ni cette indignité 1.

1 La sentence portée contre Ronsard par le législateur de notre Parnasse est formulée presque dans les mêmes termes que celle du légendaire qui l'appelle *Brouillon*, car Boileau a dit de lui :

« Réglant tout, *brouilla* tout, fit un art à sa mode ; »

et cet arrêt se trouve presque justifié en partie par l'aveu de ce poète lui-même :

« Je fis de *nouveaux* mots, j'en condamnai de *vieux*. »

Mais quant à celle de La Bruyère qui lui reproche « d'avoir plus nui au style qu'il ne lui servi, » et de l'avoir retardé dans le chemin de la perfection », elle était peut-être plus facile à porter qu'à motiver ; et si nous ne craignions pas d'être taxé d'irrévérence pour notre doute seulement, nous irions peut-être jusqu'à décliner la compétence du juge, mais sans y substituer la nôtre à peu près nulle dans l'espèce, nous le répétons franchement. Ce que nous voulons dire, c'est qu'un siècle s'était écoulé depuis l'effet produit par les poésies de Ronsard sur ses contemporains, lorsque l'auteur des *Caractères*, plus remarquable par sa connaissance des hommes et par l'expression vive, concise et énergique de ses idées, que par ses études sur la langue poétique, jugeant les vers passés de mode comme Alberti jugeait, au XVe siècle, les architectes du XIIIe, intentait à Ronsard une accusation dont l'accord unanime de ses plus illustres contemporains semble devoir l'absoudre. Nous le demandons : n'est-ce pas *s'incliner devant l'avis du maître*, que de donner en pareille matière gain de cause à La Bruyère, même à Boileau, sur Montaigne, fort apte sans doute à juger si la langue qu'il maniait si bien avançait ou reculait sous l'expression poétique de Ronsard qu'il place *non loin des*

La question que soulevaient dans notre esprit le charme de naïveté, la con-

meilleurs poètes de l'antiquité; sur l'historien et président Auguste de Thou, qui outre encore l'opinion de Montaigue; sur le chancelier Michel de L'Hospital, *ce grand Caton de nostre âge*, dit Binet, qui entreprit, sous Henri II, la défense de Ronsard, *et de faict*, fit une très docte élégie latine en son nom, commençant par ce vers :

« Magnificis aulæ cultoribus atque poetis ; »

Et surtout sur le magistrat Estienne Pasquier qui, poète lui-même, sinon fort habile, du moins très abondant, pouvait, en comparant la langue poétique de Clément Marot avec celle de Ronsard, décider si cette dernière répondait bien au goût de l'époque, et s'il y avait réellement décadence au lieu de progrès? Or voici le passage que cet écrivain consacre à Ronsard dans le chap. VII de ses recherches, intitulé : « De la grande flotte poétique que produisit le règne du roi Henri II, et de la » nouvelle forme de poésie par eux introduite. »

« On ne peut assez louer la mémoire du grand Ronsard. Jamais poëte n'escrivist tant comme luy, » et toutes fois en quelqu'espèce de poësie où il ait apliqué son esprit, en imitant les anciens, il » les a *surmontez* ou pour le moins égalez, car quant à tous les poëtes qui ont escrit en leurs vul- » gaires, *il n'y a point son pareil...* Ostez à Dubellay trois ou quatre sonnets qu'il desroba à l'ita- » lien, le demeurant est fort foible... *en Ronsard je ne fais presque nul triage.*

» Après qu'il se fut réconcilié à l'envie, il eut cette faveur du ciel que nul ne mettoit la main à » la plume qu'il ne le celebrast par ses vers et sur la recommandation de son nom aux jeux floraux » de Tholoze, on lui envoya l'englentine (ou plutôt, selon Binet, une Minerve d'argent massif » de grand prix, laquelle Ronsard ayant receu la présenta au roy sous le nom de Pallas, présent » convenable à sa valeur de la part de la palladienne Tholoze). »

Nous empruntons d'autant plus volontiers cette preuve de la haute position de Ronsard aux yeux de ses contemporains les plus lettrés, et par conséquent les meilleurs juges de son influence sur la langue de leur époque, à l'illustre avocat-général de la compagnie à laquelle nous appartenons, que ses jugemens nous paraissent en général exempts de prévention et de partialité. Telle serait, par exemple, cette opinion sur Rabelais (liv. VI, pag. 614) : « Cestuy ès gayetez qu'il mit en lumière, se » mocquant de toutes choses, se rendit le nom pareil. De ma partie recoignoistray franchement » avoir l'esprit si folastre que je ne me lassay jamais de le lire et ne le leu oncques que je n'y trou- » vasse matière de rire et d'en faire mon profit tout ensemble. » Cette opinion, à laquelle se rangent encore aujourd'hui tous ceux que la prévention n'aveugle pas, fut du moins pesée par La Bruyère qui, moins rigide qu'envers Ronsard, trouve dans Rabelais le *charme de la canaille* et le *mets des plus délicats*.

Des autres témoignages contemporains qu'il nous serait facile de multiplier à l'excès, bornons-nous à en citer deux autres de nature différente, mais qui prennent plus de poids encore de la capacité spéciale que du rang élevé des comparans.

Nous évoquerons pour l'un la gratitude qu'exprime le poète à la savante et spirituelle fille de François Ire, Marguerite de Valois :

« .... sa mortelle déesse
» Qui lui donna cœur de chanter. »

et pour l'autre, les vers suivans, quoique bien connus, mais des plus remarquables parmi beaucoup d'autres que Charles IX adressait à son poète qu'il aimait par *sus tous* :

« L'art de faire des vers, dût-on s'en indigner,
» Doit être à plus haut prix que celui de régner.
» Tous deux également nous portons des couronnes :
» Mais roi je les reçois, poète tu les donnes...

naissance profonde des auteurs anciens [1], le mérite d'invention et souvent la force d'expression qui brillent, *en dépit des règles*, dans la plupart de ces expansions primitives depuis longtemps méconnues ou méprisées comme œuvres de barbarie, est celle-ci : « Ne pourrait-il pas en être, toutes propor-
» tions gardées, des pères de notre langue poétique comme des créateurs de
» notre architecture nationale, qui, considérés au milieu de l'éclat du grand
» siècle plutôt relativement que positivement, et jugés alors sans être com-
» pris, sont restés longtemps victimes de cette sentence sans appel, confirmée
» jusqu'à nos jours, malgré les variations du goût, les capitulations sur les
» principes trop absolus, sans que jamais on leur ait tenu réellement compte

» La lyre qui revit par de si doux accords
» T'asservit les esprits dont je n'ai que le corps ;
» Elle t'en rend le maître et te sait introduire
» Où le plus fier tyran ne peut avoir d'empire. »

Avide comme nous l'avons peint (pag. 281), Ronsard fut peut-être plus sensible encore à certains témoignages de haute satisfaction plus positifs encore, tels que « *le diamant d'excellente*
» *valeur* que lui envoya la reine d'Angleterre Elizabeth *comme comparaison avec ses écrits*, et le
» *buffet de deux mil escus* que lui fit remettre, en 1583, du fond de sa prison, la belle royne d'Es-
» cosse, qui *ne se pouvoit saouler de lire ses vers sur tous autres*, présent dont faisoit partie un vase
» élabouré en forme de rocher, représentant le Parnasse, et un pégase au-dessus avec cette inscrip-
» tion ; « A Ronsard, l'Apollon de la source des Muses. »

1 L'imagination ne faisait pas alors les principaux frais de la poésie qui, pour vivre d'images, ne négligeait pas les études substantielles d'après l'antiquité. Claude *Binet*, dans la vie de son condisciple Ronsard, parlant de cette « docte volée de bons esprits qui se fit paroistre en ce temps là et
» auquel est deu l'honneur des premiers vers français mesurez à la mode des Grecs et Latins, » et de l'Académie que Dorat établit au collége de Coqueret, dit que « Ronsard vid bien que pour sçavoir
» quelque chose, et principalement la poésie, il ne falloit seulement puiser de l'eau ès *rivières des*
» *Latins*, mais recourir aux *fontaines des Grecs*. Ronsard, ajoute-t-il, qui avait été nourri jeune à la
» cour, accoustumé à veiller tard, continuant à l'estude jusques à deux ou trois heures après
» minuit, et se couchant reveilloit Baïf qui se levoit et prenoit la chandelle, et ne *laissoit refroidir*
» *la place*. » On lit plus loin « que Ronsard demeura sept ans avec Dorat continuant toujours l'estude
» des lettres grecques et latines, de la philosophie... Que Dorat lui leut de plein vol le *Prométhée*
» *d'Eschyle*, pour le mettre au plus haut goût d'une poésie qui n'avoit encore passé les mers de
» deçà ; que le même Dorat l'invita à tourner en françois le *Plutus* d'Aristophane, et le faire repré-
» senter au théâtre de Coqueret, *qui fut la première comédie françoise jouée en France*. »

Notre poésie, quoi qu'on dise, doit beaucoup à ces deux jeunes et courageux émules, *Baïf* et *Ronsard*, qu'une rencontre fortuite avec *Joachim Du Bellay* constitua bientôt en un triumvirat poétique, transformé plus tard par assimilation avec les sept lumières poétiques de la Grèce qui brillèrent en même temps, en *pléiade française*, au moyen de l'adjonction de quatre autres constellations assez pâles aujourd'hui, *Ponthus de Tyard*, *Dorat*, *Est. Jodelle et Remy Belleau*.

« D'autres beaux esprits, dit toujours leur contemporain Binet, se réveillèrent et viudrent boire
» à ceste fontaine dorée, comme M. Antoine de Muret qui avait jà grand avancement à l'élégance
» latine, Lancelot, Carles et quelques autres qui tous ensemble à l'envi faisoient chascun jour
» sortir des fruits nouveaux et non encore venus en nostre contrée. »

» de leur génie créateur, du caractère d'originalité de leurs œuvres et de
» l'accord de leurs productions avec l'esprit, les mœurs et les exigences di-
» verses de leur époque? A quoi nous ajoutions : s'il en était ainsi, nos *main-*
» *teneurs* en *gaie science*, nos *artistes* en *syrventes*, *rondeaux*, *ballades*,
» *chants royaux*, *sonnets* ou *pastorales*, ne devraient-ils pas, à une époque
» de souveraine justice, comme celle qui *se prépare*, participer à quelques
» égards à la réhabilitation de leurs collaborateurs en *matière d'art graphi-*
» *que? Ut pictura poesis!* »

Une argumentation sur ce thême, peut-être paradoxal, nous sourirait d'autant plus qu'elle se rattacherait aux idées qui, concentrées chez nous depuis plus de trente ans, déborderont dans notre ouvrage sur l'injustice et l'impartialité de nos derniers chefs d'école en tous genres, envers ceux qui leur ouvrirent la carrière et sur l'importance dont il est, pour la juste appréciation d'une œuvre quelconque, de se reporter au point de vue de l'artiste et au temps où il vécut. Mais cette question exigeant un tout autre espace que la dimension d'une note, nous l'effleurerons seulement ici en posant le terme de la comparaison qu'on pourrait peut-être établir entre nos premiers *maîtres ès-œuvres*, *maçons*, *tailleurs*, *ymaginiers*, *enlumineurs*, etc., et nos vieux *bacheliers*, *docteurs ès-lois d'amors*, et autres premiers propagateurs du *gai sçavoir*. Prenons un peu de champ pour rompre cette lance contre la tradition routinière.

Tous nos contemporains d'âge conviendront avec nous qu'encore, il y a quelques années seulement, les esprits les plus élevés restaient froids par système ou par convenance devant nos somptuosités monumentales de vieille date, qualifiées d'œuvres *bizarres*, *ridicules*, *gothiques* et *grossières* dans les savantes leçons orales ou écrites de nos professeurs d'archéologie [1]; ils reconnaîtront que le *novateur* qui se serait ingéré de blâmer les transformations faites, par exemple, à Notre-Dame de Paris, de Chartres, de Mantes, etc., la substitution des sculptures de Bridan aux *contretables*, *stalles à dais*, etc., eût été frappé de réprobation générale, interdit, s'il eût été artiste, dans l'exercice de son culte, et déclaré indigne de la bénédiction de nos seigneurs de Noailles, de Beaumont et autres grands moderniseurs; et que ces dispositions, qui remontaient à l'invasion du style italien, après nous avoir appauvris dans la succession des siècles écoulés, depuis surtout le règne d'Henri IV, de tant de richesses inhérentes à notre art, par tant de malencontreuses restaurations exécutées dans les goûts successifs de nos écoles de Louis XIII, de Louis XIV et de Louis XV, n'étaient rien moins que favorables à la préservation de ce qui nous restait de primitif, lors du délaissement qu'occasionna le licenciement de notre milice claustrale (13 février 1790). Un enseignement comme celui dont nous citons les preuves dans la note 1, loin de former digne au

1 Nos souvenirs de jeunesse nous retracent positivement les étranges développemens que Millin donnait, dans son cours public, à ce thème inscrit dans ses *Antiquités nationales* (t. II, art. XIX,

torrent qui menaçait d'engloutir tous les monumens matériels de notre gloire artistique, ne pouvait qu'en précipiter la destruction ; aussi peut-on lui attribuer en partie la réduction à un si petit nombre des dix-sept cent mille édifices religieux, non compris les chapelles et les oratoires particuliers, qu'un continuateur de Millin, M. Didron, qui professe l'archéologie chrétienne sur des principes tout autres, a comptés dans notre belle France de 1789.

Quoi qu'il en puisse être, on reconnaît généralement aujourd'hui que nos pères, aveugles volontaires ou fascinés par la phraséologie scientifique de leurs arbitres du goût, se refusaient à voir, dans nos grandes cathédrales dites gothiques, ce qui frappe aujourd'hui tous les yeux ; à comprendre ce génie créateur qui tient depuis six cents ans en équilibre sur nos têtes ces masses évidées souvent de la base au sommet et prêtes encore à braver la poussée des siècles; qu'ils ne cherchèrent pas à se rendre compte des études profondes de la science, autre même que la stéréotomie, et de la recherche du goût, prodiguées dans toutes ces variations monumentales sur un type aussi simple que l'arc tiers-point; qu'ils ne comprirent pas tout ce qu'il fallut d'art, d'imagination et de savoir pour créer l'*unité* dans tant de détails et pour ramener l'ornementation au vocable religieux, tout en laissant dans ces grands édifices à la fois hiératiques et historiques, la part réservée au peuple et celle impérieusement réclamée par l'orgueil des grands; qu'enfin l'élégante pétrification du système végétal dans les chapiteaux, frises et corniches, la floraison perpétuelle des dais, consoles, etc., touchaient peu ceux que ravissaient en extase les *festons* et les *astragales* de Louis XIV, les guirlandes, les coquilles et les chicorées de Louis XV : mais une grande réaction s'opère ; on calcule aujourd'hui peut-être même au-delà du vrai, la portée intellectuelle de ces grandes créations[1] ; on comprend que ces artistes *primordiaux*, s'inspirant de leur seul

sur Notre-Dame de Mantes, p. 10) : « Nous devons *aux Goths* (les Goths du XIIIe siècle sans doute) » les recherches les plus profondes sur l'art *du trait*, et ils ont eu la gloire de le porter à sa plus haute » perfection ; heureux s'ils avaient su *n'en faire usage que pour imiter* la noble architecture grecque » et romaine, et non pour *créer* un genre aussi *bizarre* que *ridicule!* » et à cette sentence si expressive dans sa brièveté, portée sur le joli portail des Célestins, bâti par Charles V, qui y avait fait placer sa statue : « l'architecture en est *gothique* et *grossière* » (t. I, art. III, p. 11).

Ces doctrines, admises comme fondamentales en France, depuis trois siècles, et qui survivent encore à quelques égards dans *nos enseignemens*, étaient d'importation italienne et puisées mot pour mot dans les anathèmes lancés par Alberti, Vasari et autres, contre l'architecture *tudesque* (des *Goths* de Millin), bonne *pour les délices des ineptes*.

1 L'archéologie rêveuse était venue obscurcir et dénaturer l'expression déjà passablement hiéroglytique des symboles religieux, politiques ou historiques, sculptés ou peints dans nos vieilles églises. A l'en croire, Maurice de Sully, Montereau et autres, auraient entaché d'hermétisme, de mythes payens, d'emblêmes chaldéens, l'ornementation de leurs temples. Dans le vase du portail de la Sainte-Chapelle où s'engageait une main sortant des nuages, on voyait le creuset d'où Nicolas Flamel tira depuis, dit-on, ses immenses richesses ; et c'était par la cosmogonie des Égyptiens qu'on expliquait ces zodiaques sculptés sur les jambages des portes de nos cathédrales. A Paris, on en aurait

génie, n'aient pas été tenus de s'astreindre *à des règles qui n'existaient pas*, ou dont l'insuffisance se trouvait démontrée par le succès de leurs tentatives plus hardies [1] : on conçoit aussi que l'interdiction des études anatomiques ait pu produire dans la sculpture et la peinture de ces âges l'imperfection du dessin, défaut matériel auquel pourvoiront toujours quelques leçons d'école, mais que rachète si bien l'exercice de la pensée, le sentiment, en un mot l'expression vraie qu'on trouve dans les naïves productions de cette époque et qu'on cherche souvent dans celles de l'art épuré ; et l'on est arrivé, bien tard sans doute, à concevoir que nos grandes historiographies religieuses, royales et civiles, en marbre, en pierre, en métaux, en verre, en émail, etc., avaient un sens complet, indépendant de leur aspect ornemental, et que les évêques, les chapitres, les architectes et leurs artistes, soit en arrachant tant de pages de ces curieux manuscrits, en toutes matières, remis à leur conservation, soit en substituant à la pensée continue des disparates vides d'études analogues, ont fait acte de profanation, d'ignorance ou de sottise. Si notre science en est encore à épeler les traditions plus ou moins mystiques des riches légendes des XII[e] et XIII[e] siècles [2], vouées à l'instruction, à l'alimentation de

extrait à dessein le signe de la Vierge, pour reporter cette figure au trumeau de la porte de gauche, non comme mère du Rédempteur, mais comme l'Isis égyptienne, comme *déesse de l'année*, tenant le dieu *Lumière* entre ses bras et foulant le serpent entortillé autour d'un arbre, tel que le *coluber arborem conscendens* de la sphère, le *dragon des Hespérides*, le Pithon que tue le *dieu de la lumière*, Apollon, etc., etc. (Dupuis, *Origine des cultes*, t. III, p. 48 à 50) ; mais le bon sens public a fait justice de toutes ces *gentillesses* dont nous avons connu l'auteur qui nous paraissait réellement de bonne foi. Ces idées creuses n'en restent pas moins la matière de *profondes* méditations de quelques savans ou soi-disant tels.

1 De grands et beaux édifices religieux couvraient déjà l'occident, lorsque nos *Montereau*, nos *li Bergier*, nos *Robert de Luzarches*, etc., créèrent sous des inspirations communes aux Francs-Maçons allemands les somptueuses cathédrales de Paris, de Reims, d'Amiens, etc. Les transplantations architecturales de Charlemagne avaient depuis longtemps agrandi la basilique latine d'importation mérovingienne, et les temples byzantins d'Arles, de Poitiers, de St-Gilles, etc., luttaient d'éclat et de grandiose avec les édifices romans de Caen, de Jumièges, de Cluny, de St-Denis, comme avec les curieuses constructions des XI[e] et XII[e] siècles, dont l'Auvergne offre encore de si nombreuses traces ; mais nos artistes repoussèrent ces provenances orientales pour imprimer un cachet spécial à leurs œuvres.

2 M. Didron qui, jeune encore, a déjà rendu de notables services à la science archéologique en l'abordant de front et en subordonnant son enthousiasme à des études consciencieuses fondées sur une vaste érudition qu'il prouve en ce moment dans un cours bien utile, convient franchement que, malgré les soins qu'il s'est donnés dans plusieurs journées de méditation à la Sainte Chapelle de Paris, c'est à peine s'il a pu parvenir à trouver l'explication de la moitié des légendes peintes sur verre, lui qui cependant avait fait des recherches spéciales, analogues, en présence des verrières de même époque, de Chartres, de Rouen, etc. Il est vrai qu'ici surtout le sens toujours continu de ces belles pages qui se lisent habituellement de bas en haut et de gauche à droite, se trouve souvent bouleversé par suite de transpositions opérées lors des restaurations faites à diverses reprises et peut-être même dès le temps où Louis XI et Charles VIII tinrent à honneur d'acquérir, par des travaux de

la foi des peuples, et qu'eût expliquées couramment le moindre serf de ces époques, on reconnaît du moins combien ces éblouissantes verrières, méprisées encore il n'y a pas six ans pour la grossièreté de l'épure, ajoutent d'éclat et de magie aux édifices, puisqu'on s'occupe de les reproduire [1].

Enfin, depuis que l'inventaire sommaire de nos richesses en produits de la statuaire religieuse seulement, évalués, par un habile statisticien de l'art, à quatre milliards deux cent quatre-vingt-douze millions cinq cent mille statues, nombre plus que doublé, quant aux figures et figurines, par les produits de la peinture et du tissage, a révélé l'existence de nos artistes par celle de leurs œuvres, depuis que le même écrivain a, comme l'avons dit plus haut, soumis à l'animation, par l'évocation des légendes chrétiennes, quelques parties de cette fantasmagorie de pierre, de verre, etc., depuis si longtemps muette; depuis surtout qu'un poète doué de cette force d'expression qui burine la pensée par les images, est venu rehausser encore notre magnifique cathédrale par la magie de ses descriptions, et fixer l'attrait des plus indifférens en matière d'art, en rattachant, dans sa pensée profonde, l'étude de ce monument aux gambades d'une Bohémienne et aux contorsions d'un sonneur, c'est à qui s'exclamera plus haut sur cette splendide manifestation de nos arts nationaux, sur l'accord sublime de ces monumens dans leur grand ensemble comme dans leurs détails les plus infimes, avec les mœurs, les besoins et la foi de nos pères. De toute part, sauf de celle de quelques aveugles par calcul ou par théorie, on n'entend qu'un concert d'éloges sur ces prodiges de goût, d'art et de science, ces équilibres séculaires, ces projections aériennes surgies de premier jet dans nos époques ténébreuses, et qui, malgré tant de pertes, couvrent encore de leurs masses imposantes l'immense sol qui s'étend de Cologne à Burgos, de Milan à Anvers.

On ne supposera pas que notre conclusion puisse tendre à provoquer, pour nos premiers poètes, une réhabilitation comme celle dont commencent à jouir, après une attente de cinq ou six siècles, nos architectes, sculpteurs et peintres du moyen âge. Nous savons qu'il n'en est pas, chez les nations les plus

construction, le droit de enter leurs chiffres sur les *Castilles* de Louis IX. Ici, comme dans le discours, la période séparée de ses prémisses peut dégénérer en non sens et le non sens devenir énigme, absurdité, lorsqu'ainsi qu'en témoigne, dit M. Didron, la verrière de la translation de la Sainte-Couronne, une tête de Judith se trouve plantée sur le corps de l'évêque de Paris.

1 En revenant avec détails sur toutes ces matières aux divers chapitres qu'elles concernent, nous aurons occasion de parler de la culture actuelle de l'art de la peinture sur verre qu'il appartenait à la France, où cet art fut particulièrement en honneur, de faire revivre dans tout son éclat. Au petit échantillon exécuté pour nous, il y a plus de douze ans, par Pierre-Robert de Sèvres (*V.* ch. VII, pl. 5), ont succédé dans cet établissement même, de grands et beaux travaux inspirés d'abord du style de la renaissance comme plus flatteur en général; mais l'art a marché, ses besoins s'étant fait sentir; et tandis que St-Denis offrait de pâles imitations des vitraux de Suger, dues à la fabrique semi-anglaise de Choisi, des efforts tout français et dont nous rendrons compte au chap. VII, reproduisaient pour nos vieilles basiliques la mosaïque transparente des XIIe et XIIIe siècles.

civilisées, des lettres comme des arts ; que la langue une fois fixée, forme un type invariable, un patrimoine national, une arche sainte, dont le moindre lettré est apte à défendre l'inviolabilité ; que les œuvres intellectuelles rejetées par la marche de l'esprit humain, pour leur forme, leur sens et leur expression, hors de la portée des intelligences vulgaires, sont prises en pitié par ceux même qui leur doivent ce qu'ils peuvent être, tandis que les œuvres d'art, objets tout matériels cependant et appréciables à tous les yeux nationaux ou étrangers, tirent de leur cosmopolisme même de la difficulté d'exécution et de la rareté des adeptes, un prestige qui comprime l'opinion réelle, pour y substituer celle factice résultant de la parole des maîtres, et qui tient les artistes même en défiance et les dispose à changer de goût, de sytème et de manière, jusqu'à revenir au point de départ, comme fit l'Italie en relevant, après dix siècles, le style grec sur les ruines des monumens lombards ou byzantins : aussi ne demanderons-nous ni fanfares de gloire, ni même de bustes à l'Institut pour nos vieux lauréats de *Toloze*, nos naïfs jongleurs, nos anciens *poursuivans en cour d'amour*, et leurs successeurs antérieurs et postérieurs à l'époque

« *Où*, Villon le premier, dans ces siècles grossiers
» *Débrouilla* l'art confus de nos vieux romanciers. »

Mais il nous semble que, depuis le grand siècle, les arbitres du goût épuré et de la langue *fixée* ont, comme les architectes de Louis XIV, à l'égard de leurs devanciers, placé les créateurs de notre poésie nationale dans un rang bien bas d'où nous ne les avons pas encore relevés. Peut-être nous abusons-nous ici, comme sur Rabelais ; mais nous avouerons franchement, à *toutes chances*, puisque nous en trouvons l'occasion, n'avoir jamais ouvert une œuvre de poésie, surtout des XIVe, XVe et XVIe siècles, sans trouver, dans ce qui n'était pas énigmatique pour nous, un charme indéfinissable, un plaisir que ne nous a jamais fait éprouver la lecture des poètes de deuxième et de troisième ordre des siècles suivans. Nous tenons le même aveu de littérateurs plus instruits que nous et qui remontent même aux vers léonins, aux chants rithmez en rimes françaises que faisait Abélard pour *attremper ses plus sérieuses amours* (selon Pasquier), et à ceux du moine Hélinan, poète préposé à la digestion de Philippe-Auguste :

« Quant li roy ot mangié, s'apella Helinand
» Pour ly esbanoyer commanda que il chant. »

Complétons autant que possible cette comparaison, qui cloche sans doute à beaucoup d'égards, entre les divers promoteurs de nos premières gloires, en prenant note d'une remarque de Pasquier qui étend à notre poésie ce que nous avons dit et répèterons encore de la *superbia* qui a toujours dicté le jugement des Italiens sur l'architecture et la sculpture françaises. Cet écrivain dit (l. VII, chap. IV), à propos de notre poésie provençale : « Car les Ita-
» liens, *sobres admirateurs d'autruy*, sont contraints de recognoistre tenir la
» leur en foy et hommage de cette cy. » Et (chap. V) : « Notre poésie proven-
» çale prit fin quand les papes vindrent habituer en Avignon, qui fut sous le

» règne de Philippe-le-Bel : temps au quel et un Dante et un Pétrarque se » firent riches des plumes de nos provenceaux et commencèrent de planter » leur poésie toscane en la Provence, où Pétrarque se choisit pour meistresse » la Laura, gentil femme provençale. »

Par une exception à laquelle nous aimons à rendre hommage, le *noble* marquis Maffei, si juste pour ceux de nos monumens qu'il étudia pendant un long séjour en France, se plaît à reconnaître, par exemple, que Ronsard, si décrié par nous, est *plein de l'esprit poétique*, qualité dominante, ce nous semble, dans un poète, et qui pourrait obtenir grâce pour celui

« Dont la muse en français parla grec et latin, »

aujourd'hui que ces deux langues sont, pour ainsi dire, fondues dans la nôtre, et que notre poésie, si nous en avons une, ne vit que de ces emprunts, sauf à voir plus tard, sans doute :

« .... par un retour grotesque
» Tomber de ces grands mots le faste pédantesque. »

(*L*, p. 321). L'espèce d'anachronisme que nous poursuivons depuis plus de trente ans par la reproduction, en plein XIXe siècle, de traditions mobilières depuis longtemps éteintes, pour avoir un succès de vogue, n'en sera sans doute que plus transitoire, la durée des fantaisies étant toujours chez nous en raison inverse de l'intensité de leur manifestation.

Raison de plus pour nous hâter de constater cette circonstance bizarre qu'en l'an de grâce, etc., un vieux maniaque des âges plus vieux encore, blotti sous des ruines enfumées, semi-romaines, semi-gothiques, conçut l'idée d'engranger dans une série de galetas plus ou moins obscurs, et d'exposer à la vénération des adeptes les fruits de sa récolte en objets d'art, ou plutôt de son glanage à la suite de la trombe révolutionnaire ; que ce qui l'anima surtout fut l'espoir que ces vieilleries, dépouillées de leur crasse séculaire, coordonnées avec quelque soin et classées par affectation dans des constructions analogues, tireraient peut-être assez d'éclat de cette *appropriation*, pour faire apprécier tout ce que nos arts anciens comportaient de science et de poésie, pour donner la mesure des regrets que devait laisser la longue et gratuite destruction de tant d'autres richesses de ce genre, et pour arriver peut-être par l'effet contagieux de ce prestige à rattacher l'intérêt de conservation à l'intérêt pécuniaire, le plus puissant de tous les liens.

Jusqu'ici nos prévisions n'ont pas encore été déçues ; mais qui ne sait que l'affluence de la cour et de la ville, et des touristes nationaux et étrangers qui dans leur oisiveté saisissent avidement tout moyen de *passer une heure ou deux* à peu de frais, ne tend pas plus, à quelques exceptions près, à prouver que ce pélérinage soit la mission d'un culte pour les monumens de nos pères, que les innombrables et presque uniformes questions dont on presse le pauvre cicérone, à le tenir hors d'haleine, ne constatent le désir de mettre à profit

l'excursion. N'en déplaise aux doux propos dont on chatouille nos oreilles, et aux *exclamations* qui, propagées d'échos en échos, tant il y a de courtiers bénévoles de plaisirs et d'amateurs sur la foi d'autrui, qui ont fait un certain renom à notre étalage, c'est encore aujourd'hui son caractère d'étrangeté et l'aspect insolite de cette *exhibition* qui font le succès de ce spectacle *gratis*, mais que l'indiscrétion, pour ne rien dire de plus, rend souvent plus onéreux au visité qu'aux visiteurs. Quoi qu'il en soit, ne désespérons de rien, car notre but, atteint déjà sous quelques rapports par l'élévation au-delà de toute proportion du prix des moindres débris échappés au grand naufrage, se trouve même dépassé par l'impulsion donnée à la contre-façon dont la portée, dans ces matières, est heureusement ou malheureusement assez restreinte. Continuons donc à faire appel aux sympathies de nos visiteurs, et pour leur venir en aide, leur offrir les moyens de voir ce qu'il admirent, plaçons ici un fil conducteur qui serve à marquer leurs haltes dans notre dédale.

D'abord il va sans dire que modeste *apédefte* 1 soumis aux exigences de notre humble condition humaine, aux influences des saisons, et sans vastes moyens de les combattre, nous n'avons pas cherché à restituer le manoir d'Amboise, ni les logis d'apparat de Marie d'Angleterre et de Jacques V. Quelques pièces seulement, la galerie, la chambre dite de François Ier et les deux chapelles, accusent leurs dispositions primitives exemptes des cloisonnages qui divisent par exemple le salon et l'arrière-salon, et diverses autres parties de notre habitation ramenées au régime du comfort. Ce n'est pas même par l'ancien escalier d'honneur existant dans la tour octogone du centre qu'on aborde notre sanctuaire, mais par celui de l'angle gauche qui participe de la construction romaine, laquelle forme à ce point retour d'équerre, ainsi qu'on le reconnaît à l'épaisseur de la baie (5 pieds) qu'il faut traverser pour pénétrer dans notre galerie, comme à l'appareil extérieur, visible de la petite cour, où l'on reconnaît que ce mur romain subsiste jusqu'au 2e étage.

De là, et sans nous arrêter aux bagatelles de la porte qui, selon une expression cent fois répétée, défraieraient seules une grande collection de province, passons d'abord au salon, première pose naturelle dans le cérémonial du visiteur. Affecté aux habitudes journalières d'un ménage moderne, au moins dans ses rapports obligés avec les vivans, il ne peut être pur moyen âge; mais malgré son aspect *mi-partie*, il arrive souvent que d'honnêtes, trop *honnêtes* visiteurs, prédisposés à ne trouver chez nous que d'exquises raretés, s'exclament sur certains objets mobiliers qu'ils rencontreraient aujourd'hui jusques chez

1 Hâtons-nous de dire, pour ne pas compliquer par des énigmes les embarras du parcours de notre labyrinthe, que ce mot *apédefte* qui brille dans *notre écusson* au bas d'une *vis de pressoir en pal*, ayant pour cimier la *toque magistrale*, avec *ciseaux* et glaive en sautoir, est le dénominateur rabelaisien des fonctions journalières que nous exerçons en rognant les ongles des agens du fisc autour du pressoir destiné à exprimer le suc de leur grapillage; ajoutons en toute humilité que ce mot grec répond en français à ceux d'*ignare et non lettré* (V. *Pantagruel*, l. IV, ch. XVI).

leurs tailleurs. Épargnons-leur de nouvelles méprises par l'inventaire sommaire de ce qu'ils peuvent, en sûreté de conscience, admirer comme vieilleries. Ici, par exemple, le meuble florentin (pl. 1 et 2 du ch. XXV), bijou auquel nous n'avons jusqu'ici rien trouvé de comparable, en France du moins, non pas quant à la forme et à la valeur d'art, d'un mérite sans doute contestable, mais comme recherche de travail, richesse et variété des matériaux mis en œuvre dans cette grande mosaïque du commencement du XVII[e] siècle [1], dans laquelle les arts postérieurs sont venus superposer leurs œuvres. Parmi les objets autres que le mobilier à usage domestique, et que les nombreux tableaux de notre école moderne, qui nous retracent de longues et bonnes relations avec nos habiles artistes, chacune de ces compositions ayant été pour ainsi dire dictée par nous, l'espinette ou virginelle en ébène, ivoire, émail, etc. (pl. 1 du ch. XXVI), vient sans doute se placer en première ligne. Sa résurrection, entièrement de notre fait, et dans laquelle, par un exemple anticipé de ce qui doit advenir au jour du jugement universel, sont venus réoccuper leur place, d'innombrables parties constitutives, divisées, éparses même sur divers points, par suite du morcellement du vieil instrument hors d'usage, est du moins curieuse comme témoignage de notre ténacité pour la perpétration de l'œuvre entreprise, puisque six années de soins et démarches ont à peine suffi pour amener la réunion, d'après les traces que nous avions pu recueillir, des principaux objets dépendant du vieux corps sonore, rajeuni par une instrumentation perfectionnée. Le grand meuble d'ébène à colonnes torses engagées (pl. 12 du ch. XII), et qui fut envoyé de Tolède en 1790 par le célèbre amiral Nelson à Faivret, tapissier parisien alors en renom, pour être remis en bonne condition, est également digne de remarque par l'abondance, le choix et l'exécution des sujets, tirés en général de romans espagnols, et par l'époque du travail, bien antérieure à celui des cabinets d'ébène en général, qui se poursuivit jusqu'à la minorité de Louis XIV. Il est *par conséquent* de meilleur goût que ces panneaux souvent grossiers, malgré la finesse de la matière, qu'on trouve encore en assez grand nombre dans nos provinces, avec la disposition constante du tabernacle, peint ou marqueté, séparant les petits tiroirs recouverts eux-mêmes par de grands battans sculptés, habituellement couverts de moulures en guilloché : c'est au surplus ce qu'on peut remarquer dans les autres meubles d'ébène qui garnissent le pourtour de cette même pièce et de l'arrière-salon, et même dans les deux consoles flanquées de douze gaînes caryatides de grand style portant chacune la configuration sculptée en relief d'un

1 Nous expliquerons au chap. XXV les raisons qui nous porteraient à croire que ce beau meuble, venu de Pologne à Paris par Amsterdam, serait allé de Florence en Pologne à la suite de Marie-Louise de Gonzague, épouse de Vladislas et de Jean-Casimir, roi de Pologne.

Lanzi, dans son *Histoire de la peinture en Italie* (t. I, p. 327 de l'édit. de Milan, de 1824), donne d'intéressans détails sur les travaux de *Musaico di pietre dure*, dont nous nous occuperons aussi au même chapitre, comme constituant surtout la richesse extérieure de ce meuble florentin.

des signes du zodiaque. Ce n'est pas ici le lieu de décrire en détail les nombreux objets que supportent ces meubles, et dont les principaux figurant dans nos planches, donneront lieu à des remarques plus ou moins étendues aux chapitres qu'ils concernent par leur nature ou leur matière; mais dans le but de cette note nous devons du moins en signaler quelques-uns à l'examen sommaire du visiteur-*souscripteur* , tels que les deux pommeaux de chaise curule romaine (têtes de lion [1]) en cristal de roche creusé et sculpté, ouvrage grec ou romain du III[e] siècle, d'un haut intérêt, comme offrant à la fois, d'après leur style, un témoignage incontestable de cette perfection dans le travail des matières les plus dures, dont Pline cite tant de merveilleux exemples que nous rappellerons au ch. xxv, et une preuve d'un luxe tout asiatique, manifesté par l'énorme dépense qu'entraînait la mince satisfaction de se rafraîchir la paume des mains par le contact du cristal de roche, matière dont le caractère principal est le *froid saisissant* et le don de transmettre cette propriété sans la perdre.

La figure Penthée (pl. 1 du ch. v), ivoire capital de même époque (III[e] siècle), trouvée enfouie en Germanie avec les pommeaux, ce qui indiquerait que ces deux objets enlevés ensemble à l'Italie ou à la Grèce par les Goths, les Huns ou autres barbares, auront été, dans une retraite précipitée, confiés à la terre par un dépositaire empêché de venir plus tard ressaisir sa proie. Que de riches objets dorment ainsi depuis des siècles en attendant l'heure et l'heur de leur découverte, et combien nos guerres intestines et l'invasion étrangère ont ménagé de surprises de ce genre à nos arrières-neveux! Nous ne déflorerons pas ici, par l'expression intempestive d'une opinion personnelle hazardée, ce qu'on doit attendre de la description que M. Charles Lenormant veut bien se charger de faire de ce curieux monument, dont l'analogue n'existe à notre connaissance dans aucun musée, et qui, à en juger par la teinte verdâtre qu'il avait il y a vingt ans et que l'air lui a déjà fait perdre en partie, cheminait lentement vers l'état de turquoise. Nos lecteurs sentiront trop le prix de cette substitution de plume tout à leur avantage pour se plaindre de notre ajournement au chap. v.

Le groupe d'ivoire (la Vertu châtiant le Vice, pl. 10 du ch. v) placé sur le socle que recouvre la plaque byzantine ci-dessus, forme, comme style avec ce dernier objet, le contraste le plus prononcé. De la naïveté de l'art grec en

1 Les têtes de lion, ainsi placées, furent de tout temps une marque de souveraineté. Le livre des Rois, décrivant (l. III, chap. X, p. 19) le trône d'ivoire de Salomon, dit : Il avait deux mains, l'une d'un côté, l'autre de l'autre, qui tenaient le siége, et deux lions auprès des deux mains : « duo leones » stabant juxta manus singulas. »

Nous avons induit, de l'existence de quelques parcelles d'or en poudre tombées des interstices intérieurs de la sculpture, lors du nétoyage auquel nous dûmes soumettre ces têtes, longtemps enfouies, que l'évidage, inutile en apparence pour la destination de ces pommeaux, avait eu pour objet d'en accroître l'effet et le chatoiement par une dorure intérieure.

dégénérescence avec ses yeux ronds et fixes, ses formes indécises faute d'études sur modèles, ses draperies mouillées [1], mais fines et légères, nous passons au produit de la science, aux combinaisons de poses contrastantes, l'une noble et digne, l'autre grimaçante sous l'attente de la douleur : c'est que nous sommes en plein XVIe siècle, et que ce Jean de Douai que l'Italie nous enleva et rebaptisa *de Bologne*, s'attacha surtout à l'école expressive et musculaire de Michel-Ange. Si nous voulons nous reposer sur une figure moins naturelle que la bacchante grecque, mais aussi moins tourmentée que le vice italien, arrêtons-nous à ce joli échantillon de sculpture allemande de la première époque de renaissance que nous avons sous la main et qui, selon nous (pardon de notre charlatanisme), ne laisse rien a désirer comme noblesse, naïveté, grâce et expression. Le modèle inspirateur nous semble être « la fille du roi Coste, la *benoiste* « *Catherine,* nourrie en pourpre et introduite ès arts libéraux, si belle que » chascun sesmerveilloit de sa beauté merveilleuse en privilége de dignité, » refusant à Maxence ou Maxime (*ad libitum*, suivant Jacques de Voragine » lui-même), de *seigneurir* en son royaume comme royne de beaulté élevée, » et lui répondant : Lequel doy-je mieux eslire ou le roy puissant, pardurable, » glorieux et beau (Jésus-Christ dont elle voulait rester l'espouse), ou ung » roy enferme (infirme) et mortel, non noble et lay [2].» Ce petit chef-d'œuvre sculpté en *buis* nous vient de Nuremberg , patrie d'Albert Durer, sculpteur de la Croix Maximilienne, etc. , et de Peter Vischer, l'auteur du monument de St-Sébald; le débat doit donc se concentrer entre ces deux habiles artistes.

Nous aurions à appeler l'attention sur beaucoup d'autres monumens analogues, quoique de moindre importance comme art, placés dans cette pièce

1 On a dit, non sans vraisemblance, que le caractère des draperies à petits tuyaux serrés dans la sculpture byzantine du IIIe au XIIe siècle, tenait à l'usage conservé en Orient de se borner à *tordre* le linge, étoffes, tuniques, etc., après les soins de ménage qu'Homère confie aux princesses, et auxquels se livrait la fille d'Alcinoüs quand Ulysse naufragé lui apparut vêtu en *fleuve*.

2 Dans les nombreuses occasions qui s'offriront d'expliquer des sujets saints se rapportant aux chapitres de notre ouvrage, surtout à ceux où nous aurons à traiter de la sculpture et de la peinture, nous croirons devoir en général puiser, comme ici, nos textes explicatifs dans la *Légende dorée*, quelque merveilleuse et souvent fabuleuse qu'elle soit. L'expression si pittoresque, même dans la traduction, de la curieuse compilation de l'archevêque de Gênes, nous offrira d'abord un texte *moyen âge* tout écrit : il est à remarquer aussi que l'ouvrage de Jacques de Voragine , si célèbre dès son apparition au XIIIe siècle , qu'il reçut d'enthousiasme le titre de *Légende d'or* (*aurea*, dont on a fait dorée), fut , à partir de cette époque d'où date l'essor de nos arts nationaux, et pendant plusieurs siècles , le manuel de nos artistes, et forme avec le *Vincent historial* le véritable catalogue raisonné de tous nos anciens trésors d'art en sculptures, fresques , verreries, etc.

L'absence de la roue, instrument du supplice de cette sainte (*V.* la *Légende*, pl. 31, 6e série de l'*Album*), avait fait penser que ce groupe pouvait représenter une sainte Marguerite tenant le diable dans sa dépendance ; mais ici la couronne du prince suppliant, insigne que nous retrouverons dans une autre sainte Catherine, jolie statuette d'ivoire du XIIIe siècle, repousse cette dernière attribution.

même, tels que les charmans enfans de Duquesnoy (François-Flamand), et surtout son manken piss, première pensée de la fontaine de Bruxelles, sculpture où le grain et le ton de l'ivoire, unis à la franchise et à la souplesse des formes, luttent des morbidesses avec la chair, ce qui explique le besoin qu'éprouvèrent les plus grands artistes, Michel-Ange lui-même, de s'attaquer bravement pour quelques travaux de prédilection, à cette matière si difficile à mettre en œuvre; mais une analyse aussi large sur chaque objet nous conduirait à n'avoir plus qu'à nous répéter dans l'explication de nos planches. Que nos visiteurs, nos souscripteurs surtout, que nous avons plus spécialement intérêt à choyer, se résignent encore à nous accorder terme et délais pour l'acquit complet de nos obligations quant aux autres statuettes, vases, coupes, cippes, etc., en ivoire, bois, bronze florentin, émail de Limoges, etc., qui encombrent nos meubles d'appui, sûrs, qu'en ce qui tient surtout à cette dernière matière les noms des Léonard, Courtois, Pierre-Remond, Naudin, Laudin, et autres viendront si souvent se placer d'eux-mêmes sous notre plume, que rien de ce qui peut concourir à l'illustration limousine ne saurait leur échapper. Qu'on veuille donc bien, après un coup d'œil rapide sur les ébènes, cadres dorés, etc., de l'arrière-salon, nous suivre dans la chambre dite par nous de François I[er], par d'autres de la *reine Blanche* (*v.* p. 178 et suiv.), comme ayant servi de retraite à notre reine Marie d'Angleterre, et de théâtre pour la scène que nous avons décrite et reproduite dans notre cul-de-lampe; et, puisque nous faisons les honneurs de cette salle au grand roi qui vint y conquérir sa couronne, prête peut-être à lui échapper, qui plus tard y paya une dette d'amitié et de reconnaissance en y plaçant sa fille Madeleine dans la couche de Jacques V, commençons par nous occuper, mais brièvement, sauf à y revenir avec détails précis, en expliquant nos planches, de ce qui doit y rappeler plus spécialement le souvenir de ce prince : son portrait d'abord sans doute, tel qu'on le voit appendu dans une montre vitrée, puisque le cadre incrusté de pierres fines garni de couronnes d'or émaillé, et portant au revers le monogramme en or LS (Louise Savoye), en ferait un gage de piété filiale et d'amour maternel; puis le vaste lit à caryatides et balustres soutenant un dais, monument placé sous la même attribution, comme provenant du garde-meuble (par suite d'une expurgation faite en 1792), et contenant sur la crête des volutes ou enroulemens de si beau travail qui ornent la dossière, des dauphins sculptés, emblèmes parlans du fruit que l'arbre devait porter, indépendamment des couronnes fleurdelysées et des attributs de comte et de duc (par allusion sans doute aux titres de comte d'Angoulême et de duc de Valois), sculptés sur le revêtement intérieur des parois latérales du dais[1]. Pas

1 Nous avons expliqué dans notre Notice sur l'Hôtel de Cluny (page 64), la provenance différente de la garniture de ce lit *hospitalier;* elle avait été conservée au château de Villepreux, ancien domaine de Pierre de Gondi, premier évêque de Paris de ce nom. La devise de famille, *non sine labor,* sur deux masses d'armes en croix, le chapeau de cardinal que Pierre reçut en 1587, et son ordre du St-Esprit, brillent de toute part sur le ciel, sur les *goultières* et le *couvertouer,* employés ici, comme sur les *courtines* placées dans la chambre voisine.

de doute que l'écusson central ne contînt un attribut plus expressif encore tel que l'F surmontée d'une couronne comme à Chambord, ou la salamandre également couronnée comme sur nos étriers ; mais ce signe séditieux était ici trop en évidence pour l'époque où cette couche royale devint un chalit bourgeois; il dut donc disparaître ici comme sur notre épée d'acier dite de Benvenuto, comme disparurent aussi nos écussons de la chapelle, les emblèmes hiératiques des tympans de notre hôtel, etc., etc., enfin tant de devises nobiliaires en l'absence desquelles l'archéologie devient souvent conjecturale. Si les étriers que ce prince portait à Pavie, ainsi que le seul éperon [1] que nous ayons pu acquérir en même temps, sont restés intacts, c'est que leur séjour à Madrid d'où ils ne sont sortis, il y a vingt ans, que pour entrer directement dans notre collection, les a garantis de la destruction, seul moyen de dénaturer les emblèmes inhérens à la constitution même de ces objets de fer ou de cuivre.

Ce fut, nous l'avouerons, une des plus vives de toutes les joies de notre longue carrière de collecteur, semée d'ailleurs de tant d'anxiétés et de quelques déceptions, que celui où il nous fut donné d'arracher à des mains étrangères le trophée non douteux de notre terrible défaite de 1525. Il faut croire cependant que nous nous possédâmes assez pour ne pas éveiller l'attention, et par suite la cupidité du marchand espagnol, qui continuait à lire *austriaco* pour *nutrisco* et se tuait à nous démontrer qu'il ne s'agissait de rien moins que des étriers d'un roi (*rex*) d'Autriche (*austriaco*), comme qui dirait de *François*, empereur alors régnant, lequel pouvait joindre à ce titre celui de *roi* de Bohême ou de Hongrie, etc.; quel fut aussi notre surcroît de surprise quand nous lûmes sur sa facture « provenant de la vente faite à Madrid chez le comte » de Lannoy », origine confirmative de cette première pensée que nous avait

1 Le docteur Meyrick, lorsqu'il nous fit, il y a quelques mois, l'honneur de visiter notre collection, observa que cet éperon d'acier lui paraissait de travail *mexicain*, ce que nous nous garderons bien de contester à un savant aussi éclairé dans cette spécialité surtout. Nous oubliâmes seulement de lui demander comment il expliquait l'exécution dans ce pays que les Espagnols, sous Cortez, étaient occupés à soumettre vers le temps de la bataille de Pavie, de travaux d'acier où dominait, tant dans la monture que dans l'agencement de la molette, la fleur de lys française et surtout la fleur de lys allongée, forme plutôt antérieure que postérieure à cette époque.

Quant à nos étriers *bien français*, où la salamandre s'élève majestueuse de chaque côté, s'appuyant sur sa queue tressée en *cordelière*, emblème d'armoirie renouvelé par Anne de Bretagne, et longtemps conservé, et dont les mots F. Rex, la devise *Nutrisco et Estingo*, et la couronne *ouverte* fleurdelysée, précisent invariablement l'attribution, ils ont paru fixer surtout l'attention, pourquoi ne dirions-nous pas, d'après nous-même, la convoitise du savant étranger, possesseur de la plus riche collection d'armes qui ait été formée, et de l'homme instruit qui l'a décrite et publiée avec un soin et un luxe inconnus en France jusqu'à l'apparition de l'ouvrage de M. le comte de Bastard? Aussi ne sera-ce pas sans avoir consulté le savant ouvrage de M. Meyrick, les travaux très importans auxquels se livre le général Bardin, les excellens aperçus de nos collègues et amis, MM. Allou (*Mémoires de la Société des Antiquaires*), et de St-Mesmin (*Cat. du Musée de Dijon*, pages 198 à 214), que nous aborderons au chap. XIII nos analyses raisonnées sur nos planches d'armures.

d'abord suggérée la provenance directe de Madrid de ces objets à l'usage de François I[er], que ces dépouilles de l'illustre captif avaient été laissées comme souvenir gracieux au commandant en second de l'armée de Charles-Quint, du choix que fit de lui notre prince à bout de prouesse [1], par la remise d'une épée qu'il refusait de rendre à un traître (le connétable de Bourbon)[2].

Et nous aussi, nous sommes-nous dit dans notre ravissement, en songeant à cette épée même, reconquise assez récemment alors[3], nous avons contribué à *purger Pavie*.

Un autre monument tout royal, placé en regard, et dont la possession nous donne, sinon plus d'orgueil, du moins une satisfaction plus complète encore, à raison de l'importance et de la rareté de l'objet, et surtout de la vénération fondée sur l'admiration la plus vive que nous avons toujours vouée à son premier destinataire, c'est le *jeu de table et de échez*[4], *de diverses manières de cristal fleureté de ambre*, *à bonnes vignetes de bon or fin*, si expressément désigné par Joinville comme faisant partie des présens qu'apportèrent à St-Louis, alors à St-Jean-d'Acre, « les messagiers au Viel de la Montaingne, » qui étaient d'abord venus pour en tirer un tribut ou du moins la remise de celui que leur maître payait à l'hôpital et au temple, et qui, sur la menace d'être » noiés en l'orde mer d'Acre si dedens quinzainne ils n'apportoient au roy » tiex lettres et tiex joyaux de par leur seigneur dont le roy se tiengne à

1 « Le roi combattit le dernier, dit Gaillard (*Hist. de François I*[er], t. XI, p. 405-406). Le combat » romanesque d'Alexandre contre toute la garnison d'une ville des Indes, où il était seul entré par » escalade, paroit moins incroyable que cette résistance opiniâtre du roi contre une armée entière. » François I[er] avait déjà tué de sa main cinq à six de ses ennemis, lorsque son cheval percé d'une » balle, tomba mort, et l'entraînant dans sa chute, se renversa en partie sur lui. Couvert de bles- » sures et perdant beaucoup de sang, le roi eut assez de force et de courage pour se relever, pour » combattre à pied et pour tuer encore deux de ses ennemis. »

2 Sur la proposition que lui fit Pomperant de se rendre au duc de Bourbon, François I[er] frémissant de colère, dit Gaillard, protesta qu'il mourrait plutôt que de se rendre à un traître ; mais il demanda le sire de Maingoval (Charles de Lannoy), vice-roi de Naples. « *Comte de Lannoy*, lui aurait-il dit en italien, d'après un autre historien, *voilà* une épée qui a coûté la vie à plus d'un de » vos preux, je compte que vous en ferez quelque estime, car ce n'est pas la lâcheté, mais un revers » de fortune qui l'a fait tomber entre vos mains. »

Lannoy, un genoux en terre, reçut avec respect cette arme, baisa la main du roi et lui présenta sa propre épée (Gaillard, p. 407) : « Je prie votre majesté, lui fait-on dire ailleurs, d'agréer que je » lui donne la mienne qui a plus d'une fois *épargné le sang français*. Il ne convient pas qu'un offi- » cier de l'empereur voie nu grand roi désarmé quoique vaincu. » Varillas a, selon son usage, brodé sur ce canevas, d'après un historien de Charles-Quint, Antoine de Vera. Martin Du Bellay se montre très concis sur cette journée ; quant au maréchal de Fleuranges, autre contemporain, ses Mémoires se terminent en 1521.

3 C'est sans doute cette épée qui, déposée par Lannoy à l'*Armeria real* de Madrid, et ayant été reprise par Murat en 1808, se trouve maintenant avec le bouclier du même prince au cabinet de notre bibliothèque royale.

4 Par jeu de table ou tablier on a longtemps entendu l'échiquier, le trictrac ou le damier.

» paiez, » revinrent dans le délai donné munis de nombreux présens[1], en échange desquels « le roy renvoya grand foison de joyaus, escarlates[2], coupes » d'or et frains d'argent. » Réservant pour notre chap. XXIII ce que nous avons à dire, en présence même des pièces de cet échiquier, de leur forme et de la filière par laquelle il est tombé du palais de nos rois dans le garde-meuble d'un de leurs plus obscurs *sujets*, nous allons citer rapidement, sauf à y revenir, le bouclier non moins royal sans doute, d'après sa magnificence, mais qui manque d'attribution déterminée par chiffre ou devise, et même de tradition de provenance, retiré qu'il fut il y a quelques vingt ans de la Loire, où il dut séjourner au moins deux siècles, ce que son état de conservation est loin de faire supposer; les gantelets ciselés et dorés dont les moëlleuses articulations le disputent en souplesse aux phalanges des crustacées; la hache d'armes moresque et les nombreuses pièces d'armes de toutes natures, épées à deux et à une main, lances, pertuisannes, fauchards, arbalestes, arquebuses (dont une à huit coups), heaulmes, bourguignottes, bacinets, capelines, cabassets, armets, morions et salades, olifants, pulverins, fournimens, cartouchiers, boîtes à mèches, etc., divisés en quatre grands trophées, indépendamment de six armures complètes, dont celle de Claude de Lorraine, tirée directement du château de Joinville, et portant au poitrinal le globe surmonté d'une croix, en mémoire des prétentions de la maison de Lorraine à descendre de Charlemagne, et les initiales L B (Lorraine-Bourbon), ce dernier titre puisé dans le mariage de Claude avec Antoinette de Bourbon. Citons aussi comme dominant les diverses pièces de cette *armeria*, les deux épées à poignée d'acier sculpté placées isolément en croix sur la colonne d'ébène que surmontent les *oreillettes*[3] en jayet de la reine Anne de Bretagne, dont le long deuil de veuve,

1 Le premier, sinon le plus précieux de ces présens, était : « la chemise du Vieil, et distrent au » Roy, de par *le Roy*, que c'estoit sénefiance (*signification*), que aussi comme la chemise est plus » près du cors que nul autre vestement, aussi veult le viex tenir le Roy plus près à amour que nul » autre Roy, etc. » (Joinville, Collect. de MM. de Michaud et Poujoulat, p. 267.)

Notre échiquier, dont ces deux habiles écrivains avaient déjà parlé dans leur *Correspondance d'Orient*, t. VII, se trouve de nouveau cité ici; et leur témoignage, confirmé par celui de M. de Lamartine, nous est d'autant plus précieux, que ces illustres voyageurs qui ont poussé leurs excursions jusque dans le royaume que s'est créé lady Stanhope, sur le territoire occupé jadis par le prince des assassins, déclarent avoir vu chez les émirs et les grands personnages du vieux Liban, des travaux analogues en cristal tiré des flancs de cette chaîne de montagnes.

2 C'était de la part de saint Louis une véritable marque de distinction que l'envoi d'*escarlates*, étoffe réservée pour l'habillement des chevaliers, des docteurs et des magistrats. Cet usage s'est continué jusqu'à nous pour les sommités de ces deux derniers ordres.

3 On appelle chaperon, dit Nicot, « l'atour et habillement de teste des femmes de France, que les » damoiselles portent de velours à queue... et oreillettes atournées de dorures et sans dorures, autrement appelées *coquilles*... forme qu'accuse bien ce toquet où l'on voit des anneaux destinés à attacher le voile. »

C'est l'or d'une « de ces *oreillettes de satin cramoisi* », qui dans certaine circonstance, exulcéra

transporté même dans de nouveaux liens, exigeait sans doute des ajustemens de résistance comme celui-ci; l'une de ces épées, celle dont la garde figure une cigogne en action de dévorer un serpent, image des titres qu'acquiert chaque jour cet oiseau à la reconnaissance des habitans du littoral de la mer Baltique, provient, nous a dit l'adjudant-général Lebreton, du cabinet de Frédéric, à Spandau, et ce fut par suite de l'explosion ordonnée par cet officier dans la retraite de 1813, que cette arme lancée au loin et trouvée par un cuirassier, fichée en terre, revint fortuitement se rendre à discrétion au général de qui nous la tenons. Sa lame, empreinte d'une des marques de Tolède les plus recherchées, porte la date de 1418, antérieure au travail de la poignée; l'autre accuse évidemment dans l'agencement si gracieux des deux supports d'écusson un travail florentin de la plus belle époque, extrait d'une guangue d'acier, matière peu docile au ciseau; aussi s'accorde-t-on à y trouver l'art de ce Benvenuto qu'aucune difficulté n'effrayait, et qui parle de travaux de ce genre dont il sut se tirer avec honneur. Il est à cet égard doublement fâcheux que l'écusson ait été nivelé dans nos troubles, car les attributs, probablement royaux, ce que semble d'ailleurs indiquer leur suppression, eussent fixé toute incertitude. De cette espèce de trophée mi-partie, passons à celui opposé, dédié aux dames, et dont l'arbre seul, quenouille avec ses fuseaux en sautoir, est un poème en leur honneur, où l'acte tout biblique de Rebecca et les faits moins naïfs de Dalila, de Jahel, etc., sont couronnés par la douce figure de la Vierge de Nanterre, précisant par son action l'usage de l'instrument même. Autour viennent se ranger escarcelles et châtelaines d'acier sculpté[1], ces insignes du pouvoir domestique que la maîtresse du manoir pouvait déposer au besoin, comme fit en 1404, à la mort de Philippe-le-Hardi, duc de Bourgogne, la duchesse Marguerite qui, dit Monstrelet (t. I, p. 142, éd. de Buchon),

le *périnée* de Gargantua, dont la mésaventure fait évidemment allusion ici à l'une de celles dont François I[er] mourut victime (Rabelais, *Gargantua*, chap. XIII).

1 Si ces bijoux n'enfreignaient pas *textuellement* l'ordonnance de 1294 (*P. Menestier*, p. 131-132), qui ne permettait l'*usage des dorures qu'aux femmes de mauvaise vie*, ils étaient sous un autre rapport bien contraires à l'esprit de cette ordonnance rendue pour amortir les progrès ruineux du luxe, car ici surtout la valeur d'art surpassait de beaucoup le prix qu'auraient coûté ces joyaux fondus en or. L'escarcelle entrait également dans le costume des hommes, ainsi que nous le voyons dans les sculptures et peintures d'époques très reculées. Elle formait un des attributs distinctifs des pèlerins qui, au moment de leur départ, allaient prendre à l'église « l'escarcelle et le bourdon. »

Saint Louis, dit Guillaume de Nangis, alla prendre à St-Denis le bâton de pèlerin, l'escarcelle et même l'oriflamme, « cum pera et baculo peregrinationis. »

Si Joinville se borne à dire : « Cet abbé de Cheminon si me donna *m'escharpe* et mon bourdon, » c'est que l'écharpe dont on ceignait le pèlerin comprenait aussi l'escarcelle qui y était attachée à demeure.

Le musée de Dijon possède une escarcelle très curieuse toute montée, qu'on croit avoir appartenu à une duchesse de Bourgogne. Son fermail niellé porte la devise « Miserere mei Deus, » qui convient bien à une *aumosniere*. La bourse de cuir fin contient des divisions intérieures comme celles de nos portefeuilles (N° 662 du Catalogue de ce Musée).

renonça à ses « biens meubles, pour le doubte qu'elle ne trouvast trop grandes » deptes, en mettant sur la *représentation* (le cercueil de son époux) sa ceinture avec sa bourse et ses clés, comme il est de coustume, et de ce demanda » *instrument* à un notaire public qui estait là présent[1]. » A ce dernier trophée pourraient se réunir sans doute les monumens de triomphe, quelquefois aussi de déconvenue de la beauté ou présumée telle, les miroirs dont notre collection offre un assortiment assez varié depuis ceux métalliques, seuls en usage chez nous comme chez les romains même au XV[e] siècle, jusqu'aux glaces à *bizeau* de Venise[2]; mais bornons-nous à prouver de quelle poésie était empreint ce moyen âge si décrié naguère encore, comme époque de barbarie, et d'allures brutales ou sauvages, en faisant remarquer ce que la seule enveloppe d'ivoire, d'un diamètre de 3 pouces, de notre petit miroir du XIII[e] siècle (pl. 10, 9[e] série de l'*Album*), contient de pensées gracieuses et malignes applicables à l'objet même considéré comme agent ou du moins comme aliment des doux pensers d'amour. Là, le dieu sur son trône, cédant aux vœux de ses

1 M. de Barante parlant de cette renonciation à la communauté, dit (t. II, p. 340, 5[e] édition), que la duchesse fit dans cette circonstance « ce que les plus chétives bourgeoises ne faisaient pas sans » honte. »

2 La proportion de ces glaces exécutées par insufflation, fut d'abord très restreinte. Benvenuto Cellini parle dans ses mémoires, comme d'une merveille, d'un *miroir* d'une *brasse* environ de diamètre, que son père exécuta lorsque Laurent de Médicis (mort en 1492), lui fit quitter la culture de la musique. Or, ce diamètre était celui du cadre représentant une roue dont la glace ne formait que le moyeu; « à l'entour étaient sept ronds dans chacun desquels une des sept principales vertus était » représentée enchâssée en ébène et en ivoire; en tournant la roue, les vertus se mouvaient et se » trouvaient en équilibre au moyen d'un contrepoids placé aux pieds (*Trad. de Farjasse*, t. I, » p. 10 et 11).

On peut se faire idée de l'accroissement successif de ces proportions par ce passage du Gargantua, publié en 1535 :

« En chacune arrière-chambre estoit un miroüoir de crystallin enchâssé en or fin, autour garni de » perles, et estoit de *telle grandeur* qu'il *pouvoit véritablement représenter toute la personne* (Gargantua, chap. LV). Voir ce que nous avons dit pages 272 et 273 (note), de deux *myrouers* fournis » par *Jehan Cousin l'aisné*. » La grande extension de ces dimensions ne date réellement que de 1688, époque où Thévart trouva le moyen de couler les glaces qu'on soufflait encore à Venise en 1566, lorsque Colbert enleva ce monopole à cette république en fondant notre grande manufacture qui, de Tour-Ville, près Cherbourg, fut transférée à Paris, et de là à St-Gobin, en Picardie, lieu renommé depuis longtemps pour des travaux analogues. C'est ce que constate cet extrait du compte de dépenses de François I[er], du dernier jour de novembre 1531 : « A Estienne Brossart, maistre verrier de la ver» rerie nommée les Fontaynes, paroisse St-Gobin, près La Fère, en don et aumosne pour lui ayder à » réédifier sa maison qui a esté brûlée par les gens du roi, 4 livres. » Quand on lit l'article qui suit (*Archives curieuses*, t. III, p. 85) : « A Loys Allemani, fleurentin, pour envoyer quérir à Venise des » fers pour imprimer aucuns livres itailiens et pour icelle impression, la somme de 1500 livres », on se demande comment en attendit 150 ans avant d'envoyer au même pays étudier les moyens de doter la France d'un art déjà en si bon chemin par l'établissement de nos verreries.

sujets, frappe d'un trait commun le couple implorateur[1]; ici le sacerdoce, représenté par un prêtre de la cour d'amour passant l'anneau au doigt de la fiancée[2], consacre ainsi l'union des cœurs et des corps; et plus loin, le bonheur en ménage se manifeste par la douce caresse de l'épousée au chevalier qui, son faucon au poing, la quitte pour son déduit de chasse. Mais que restera-t-il à cette douce amie pour la consoler de son veuvage? Ce même miroir cylindrique, son compagnon fidèle, qu'elle tient de la main gauche, en même temps qu'elle emploie l'autre à de tendres adieux. C'est là qu'elle étudiera de nouveaux moyens d'assurer son empire ou de se venger au besoin d'un volage.

Ce n'est que par l'examen de ces objets usuels demeurés fort rares après une révolution de cinq siècles dans laquelle presque tout ce qui fut exécuté en matières fusibles a subi la conversion en espèces ou ustensiles appropriés au nouveau goût, qu'on peut se faire une juste idée des usages et des mœurs de ces temps dont les traditions religieuses ou mystiques nous ont seules été conservées par les *seuls* lettrés de l'époque, les moines. Qui s'imaginerait par contre, malgré l'aspect tout resplendissant de renaissance qu'offre *sur une face* cet autre petit miroir de glace, à cadre et couronnement dorés, peints et couverts de symboles païens, qu'on se trouve en plein XVIe siècle, qu'on touche à une époque où le dogme faussé ou seulement interprété soulevait les plus sanglantes divisions, lorsqu'on voit sur le revers de cette glace, instrument de perdition, un sujet religieux et jusqu'à la consommation du plus saint sacrifice, disposition au moyen de laquelle on pouvait passer des illusions mondaines aux méditations sur le néant, et racheter par un acte de contrition les légers écarts auxquels une jolie femme aurait pu se trop complaire en s'abandonnant à sa

1 C'est la mise en action de ces expressions de Froissart sur l'amour que conçut subitement Édouard pour la dame de Salebrin. « Si le férit tantôt une étincelle de fine amour au cœur que Ma- » dame Vénus lui envoya par Cupido le dieu d'amour. »

2 La formalité de l'anneau, passé au doigt du milieu de la main droite de la femme, constituait au moyen âge la principale et presque la seule consécration du mariage chez certains peuples, comme les Anglo-Normands, ainsi que Joseph Strutt l'observe dans son Angleterre ancienne, en donnant même dans sa 49e planche une scène de cette solennité. La composition symbolique de l'anneau de saint Louis, une guirlande de lys et de marguerites, et surtout cette devise : « Dehors cette annel » pourrions-nous avoir amour » ; prouvent d'ailleurs qu'au XIIIe siècle l'anneau était déjà un signe d'alliance. Il fallait qu'il en fût de même en Orient, d'après le texte de Joinville cité plus haut sur les présens envoyés à saint Louis par le Vieux de la Montagne, où il est dit : « Et li envoia son anel » qui estoit de moult fin or, là où son nom estoit escrit, et li manda que *par son anel, respousoit-il* » *le Roy*, qu'il vouloit que dès lors en avant feussent tout un. »

Dans tous les cas, comme circonstance principale ou accessoire, la remise de l'*anneau nuptial* remonte aux temps les plus reculés, aux Hébreux, dit-on, qui le portaient à la main droite ; et les plus vieux rituels, les liturgies les plus anciennes contiennent des formules pour la bénédiction des *annulli sponsalitii* ou *pronubi*.

Quant à l'usage des anneaux comme signes de puissance, on le trouve chez tous les peuples, même dans les traditions bibliques les plus anciennes.

propre séduction? mais tel était au XVI[e], et encore dans les premières années du XVII[e] siècle, plus qu'aux époques antérieures, le caractère qu'avait donné l'exhumation par les maîtres d'Italie des vieux souvenirs mythologiques dont les inspirations vinrent se confondre avec les traditions chrétiennes que nos artistes hésitaient encore à répudier entièrement[1]. En fait de traditions païennes, nous avons sous les yeux, dans l'horoscope en cuivre doré d'Henri II et de Diane, monument nécessairement unique et souvent consulté par ce couple illustre à divers titres, une preuve bien positive de la surexistence jusque par-delà le milieu du XVI[e] siècle, de cette foi dans le destin renouvelée des Romains, et que chez eux comme chez nous les personnages les plus élevés et les plus pieux d'ailleurs conciliaient avec la résignation chrétienne à ses arrêts; mais la dissertation étendue que nous donnerons au chap. XXVII sur ces *thêmes de nativité* ne comporte pas d'analyse. Passons donc aux divers objets maintenant hors d'usage, les autres s'expliquant d'eux-mêmes par leur forme ou par leur nom seul, comme ces boîtes dites drageoirs, ornemens obligés des dressoirs, surtout au temps de gésine[2], et que remplacèrent plus tard, jusqu'à un certain point, la

1 Ce sentiment a produit de nombreuses anomalies sensibles jusque dans les manoirs semi-religieux, comme le château du cardinal légat Anthoine Duprat, à Nantouillet, où *Jupiter*, placé à la porte d'entrée, protège encore de belles ruines. On en trouvera des exemples sur plusieurs de nos meubles dont tel vanteau reproduit une scène de l'Histoire sacrée, quand le pendant retrace un sujet païen; on verra même par la planche 10 du chap. XII, que cette monstruosité, qui pouvait s'expliquer quelquefois par l'exécution en fabrique et en nombre multiple des divers dessins donnés par les maîtres, et que les ouvriers pouvaient confondre lors du montage, se produisait bien sciemment, et alors sans cette excuse, dans une même composition, notamment celle de notre porte provenant de la maison de Diane, à Poitiers, où le médaillon représentant la Salutation angélique est environné de figures nues, dont quelques-unes à pieds de satyres, qui ne sont rien moins que des chérubins, d'après leur forme adulte et les attributs de paganisme, caducée, trident, etc.; ce qui nous a fait dire dans notre notice « *que ces faux dieux participaient à l'acte qui devait les détrôner.* » Il y eut donc véritablement ici préméditation de la part de l'artiste habile, auteur de cette belle composition digne de maître Roux. Dans le moyen âge, au contraire, lorsque les traditions païennes semblaient, comme nous l'avons remarqué plus haut en citant l'*autorité* de Dupuis, se confondre avec celles bibliques ou chrétiennes dans les zodiaques ou autres parties d'ornementation, l'amalgame ne pouvait être imputé qu'à l'ignorance des artistes induits en erreur aussi par l'obscurité des légendes, par les rêves de l'Apocalypse, ouvrage d'initiation de la secte phrygienne, et par quelques origines communes en apparence à plusieurs religions, cahos que ce trop savant écrivain croyait avoir débrouillé en nous montrant dans le Christ « le dieu Soleil adoré par la secte mithriatique; dans ses apôtres les » intelligences tutélaires des 12 signes; dans la Vierge, l'*Astrée* des Grecs, la *Latone*, mère d'A- » pollon et de Diane, etc., etc. » Mais la foi si franche et si naïve des artistes clercs ou laïcs de ces premiers temps les garantit à cet égard d'un reproche que n'ont que trop encouru ceux de l'époque dite de la renaissance, d'où date le doute ou l'indifférence en matières religieuses.

2 Après les *espices* qu'il était d'usage de servir à la fin du repas, surtout à la table des grands, comme nous aurons occasion de l'expliquer au chap. XV, « le premier chambellan ou le chevalier » d'honneur prenait le drageoir (espèce de vase où l'on mettait les dragées), et servait les princes, » et après ceux qui les avaient apporté les reprenaient et en servaient partout » (*Les Honneurs de la cour*, par Aliénor de Poictiers); entre autre vaisselle il y avait sur le dressoir (de la chambre où

bonbonniere déjà vieille aujourd'hui, et les boîtes de sapin du *fidèle berger*; les râpes à tabac, instrument à usage personnel, et qui, pour être d'invention plus récente, n'en est pas moins relégué dans les objets presqu'inexplicables, depuis plus d'un siècle[1]; le soufflet tout flamboyant de son revêtement royal; l'arro-

gisait à Bruxelles Mme de Charolais, accouchée le 13 février 1456) « trois drageoirs d'or et de pier- » reries, dont l'un estoit estimé à quarante mil escus et l'autre à trente mil (*ibidem*).

Les nôtres ou plutôt le nôtre (car notre plus important a *disparu*) est loin, comme on le pense, d'atteindre à cette valeur; c'est une jolie petite boîte d'ivoire fermant hermétiquement à ressort, vrai drageoir de poche, quoiqu'il ait une espèce de piédouche également sculpté, même en-dessous.

« Auprès du dressoir à un coing, il y avoit une petite tablette où l'on mettoit les pots et tasses » pour donner à boire à ceux qui venoient voir Madame, après qu'on leur avoit donné de la dragée; » mais le drageoir estoit sur le dressoir. Le mois durant, tous ceux et celles qui venoient près de » Madame, quand ils avoient prins congé d'elle, on leur bailloit de la *dragerie* et de l'hypocras, et » servoit-on aux seigneurs, dames et damoiselles, selon qu'ils estoient grands personnages. »

1 Le tabac est, comme on le sait, un de ces nombreux objets dont l'usage seul nous a fait un besoin, et qui dédaignés, repoussés même dès l'abord, ont fini par triompher de toutes les répugnances et par se convertir même en passion.

Découverte vers 1520 seulement, par les Espagnols, à Tabaco, dans le Jucatan, dit De Prades dans son *Histoire du tabac*, cette plante, dont la culture se propagea dès lors dans les colonies, et notamment à Maryland et en Virginie, ne fut connue en France que bien plus tard, lorsque Nicot, ambassadeur de François II près de Sébastien, roi de Portugal, ayant participé à l'envoi qui en fut fait à cette cour par Hermandès de Tolède, et transmis quelques feuilles de cette plante nommée petun en *Floride*, au grand-prieur de France, en offrit lui-même, à son retour en France, en 1561, à Catherine de Médicis. De là les divers noms de *nicotiane*, d'*herbe au grand-prieur*, d'*herbe à la reine*, que porta cette plante, jusqu'au moment où prévalut en France comme en Espagne le nom tiré de sa provenance.

Jamais découverte ou importation ne souleva autant et d'aussi violentes oppositions. Tous les souverains enchérirent sur les mesures prohibitives; il y eut même à cet égard accord entre les plus dissidens, car en même temps que sa hautesse Amurat IV, le roi de Perse et le grand duc de Moscovie en proscrivaient l'usage dans leurs états, sous peine de perdre la vie ou du moins le nez en cas de circonstances atténuantes (un loustic dirait éternuantes), le pape Urbain VIII, fulminant à sa manière, excommuniait du moins ceux qui ne pouvaient s'en interdire l'usage dans les églises (il y aurait aujourd'hui de quoi rendre nos temples déserts), et le petit-fils de notre Jacques V, Jacques VI, roi d'Écosse, devenu par la mort d'Élisabeth Jacques Ier roi d'Angleterre, appliquait sa manie d'arguter à écrire un traité sur les inconvénients de cette plante.

Notre parlement ne resta pas en arrière, et une sentence de prohibition fut rendue contre cette herbe *pernicieuse*, non pas du moins pour notre épargne qu'elle gonfle aujourd'hui d'un produit de près de 73 millions par l'accroissement successif de la consommation et du tarif de l'impôt, dont l'assiette n'était en 1674 que de 500,000 fr., portés à 1,500,000 fr. lors de la concession faite à la compagnie des Indes en 1720, et qui, dès 1771, s'élevait à 27 millions. Ce fut d'ailleurs une véritable pomme de discorde lancée par les colonies sur leurs métropoles, d'après l'intensité et la durée des discussions scientifiques qu'elle engendra et auxquelles un siècle ne put suffire, puisqu'encore en 1699 on soutenait des thèses de médecine contre le tabac, à telle enseigne, dit le père Labat, dans son voyage d'Amérique, pages 492-493, que le docteur qui présidait en remplacement de Fagon, premier médecin de Louis XIV, ne cessa de faire usage de *sa tabatière* pendant toute la séance.

Cette tabatière était nécessairement une *rape* comme celles en émail de notre collection, dont les dessins et les portraits nous conduisent au moins jusqu'à l'époque de la régence, ce qui devait rendre

soir en cuivre repoussé et doré, auquel notre recherche a substitué le bâton du frottoir, etc.; ces flambeaux, également repoussés, dont la forme et l'orifice carrés forment matière à dissertation; etc. Mais comme il n'entre sans doute ni dans nos vues ni dans les vôtres de séjourner indéfiniment dans chaque pièce, veuillez jeter un coup d'œil sur ce *Credo* en action, sculpté en douze versets, provenant de l'église de St-Riquier, près d'Abbeville, dont les pl. 32, 33, 34 et 35 (3e série de l'*Album*), vous offriront les moyens de comparer les compositions avec d'autres produits de la même pensée existant à Troyes et à Sienne [1]; et si la magie des noms et des origines ajoute encore pour vous au mérite réel, inclinez-vous devant ce grand meuble tiré du château de Fontainebleau et couvert de bas-reliefs (pl. 9 du ch. XII), où le Primatice a mis ses compositions (Mars revenant de la guerre) en regard de celles de Jules Romain (les filets de Vulcain), et où notre Jean Goujon se pose si noblement en présence de ces maîtres, par la grâce et la finesse de sa scène de Psyché, dont le doux relief contraste avec l'énergique et protubérant groupe de Léda, autre produit de l'école italienne; *méditez*, mais *rapidement*, sur les illusions dont on aime encore à se bercer alors même qu'on atteint le plus haut période d'honneur et de puissance, en traversant pour vous rendre à la chapelle, cette porte que nous avons retirée d'Anet, et où la couronne de France placée sur la tête de Diane expliquerait enfin, selon nous, cette devise, *donec totum impleat orbem*, que nous trouvons ici accompagnée du croissant; sur tant d'objets, sur l'horoscope cité plus haut, comme sur les serrures, verroux, vitraux, etc., provenant également d'Anet ou d'Ecouen; devise qui dans son sens littéral, *jusqu'à ce que Diane remplisse le monde entier de son éclat*, forme à elle seule un horoscope bien flatteur pour Catherine de Médicis, contrainte alors par sa dépendance à inscrire ces emblêmes adultères jusques sur le Louvre qu'elle construisait; arrêtons aussi nos regards sur ces quelques tableaux et portraits

l'infraction aux principes de la thèse plus évidente et plus choquante encore, par le travail préalable nécessaire pour tirer soi-même d'une petite carotte contenue souvent dans une partie de la râpe même, *le fin et le râpé* suffisant pour le besoin du moment.

Nous donnons (pl. 36, 10e série de l'*Album*) deux de ces râpes qui présentent un caractère historique, l'une comme ayant appartenu à Gaston d'Orléans dont elle porte les armes et même le nom, à *Monsieur*, et l'autre représentant le Sganarelle du festin de Pierre, sa râpe d'une main et sa carotte de l'autre, ce qui précise bien la manière de se servir de l'instrument même, et l'action de débiter le célèbre couplet :

Quoiqu'en dise *Aristote* et sa docte cabale,
Le tabac est divin, il n'est rien qui l'égale.

Les autres râpes que nous donnerons contiennent également des devises curieuses, quoique moins traditionnelles.

1 La composition de Sienne couvre les stalles de la chapelle du palais public. Elle est due à Bartolo (di Taddeo), peintre célèbre du commencement du XVe siècle, dont nous possédons dans notre musée divers ouvrages réunis dans un même cadre sous le n° 866. Taddeo a d'ailleurs couvert le palais de Sienne de ses grandes et belles compositions.

dont deux compositions capitales de Vanmeckenen, tirées de la cathédrale de Cologne, et concernant la légende de Ste-Ursule, offrent un curieux spécimen de la peinture sur *toile* du XVe siècle; un Primatice, *lever de dames* qui nous initie aux secrets mystères de toilette des beautés de la cour de François Ier; l'épisode du massacre des innocens, peint en majolica, considéré comme essai de Raphael jeune, travaillant pour la fabrique d'Urbin; le portrait du grand rival de François Ier, peint par Janet, et celui en émail de son fidèle allié Clément VII; puis arrachons-nous à ces superfluités de la vie mondaine et aux souvenirs que retrace cette salle, comme théâtre du deuil, de l'espoir et de la déception de la veuve de Louis XII, comme chambre nuptiale de Jacques V et de Madeleine, etc., etc., pour nous absorber tout entier dans la componction que doit faire naître le caractère religieux de la chapelle presque vierge de Jacques d'Amboise.

Nous remarquons souvent, en effet, qu'à leur entrée dans cette enceinte beaucoup de nos visiteurs semblent éprouver un sentiment tout autre que celui qui semblait les animer jusque-là. On pourrait en juger même par le changement qui s'opère dans le diapason de leur voix. Ici moins de ces *attouchemens* indiscrets qui se résolvent trop souvent pour nous en sinistres irréparables; moins aussi de ces questions oiseuses ou bannales, véritable désespoir d'un officieux cicérone qui, dans les exigences de certains curieux impertinens, serait tenu de répondre annuellement à trente ou quarante mille personnes, et sur dix mille objets, à des questions comme celles-ci : *de quel temps est ceci? c'est bien vieux : à qui cela a-t-il appartenu?* etc. Et quant à la chapelle, cette judicieuse apostrophe, qui nous est souvent adressée, même par de grands personnages : *c'est vous, monsieur, qui avez fait bâtir cette chapelle?* et sur notre silence, qu'on prend pour une affirmation, certains amateurs ajoutent : pourquoi alors *l'avoir fait construire dans ce genre si ancien?* en d'autres termes, sans doute, pourquoi n'avoir pas pris modèle sur Notre-Dame-de-Lorette? Et pourquoi, serions-nous tenté de leur répondre, n'était la courtoisie *française*, dont il nous coûte de nous écarter, quelques motifs qu'on nous en donne, quitter vos riches sallons tous brillans de chicorées en carton pâte enduit d'or, vos nobles ameublemens façon *Pompadour*, vos *petits Dunkerques* chatoyans de l'éclat de notre porcelaine végétale, d'un goût si pur et d'un usage si commode, pour apporter ici le tribut de vos dégoûts, quand l'enseigne extérieure devait vous tenir en garde contre l'aspect du dedans? Ces *mal-contens* forment heureusement l'exception, en apparence du moins; le plus grand nombre, les dames surtout, dont l'expression libre de toute influence d'école s'exprime comme elle s'éprouve, nous comblent, nous l'avouerons *sans fatuité*, de témoignages gracieux, et nous étonnent très souvent par la justesse de leurs aperçus fondés non sur l'étude, mais sur un goût instinctif qui dans vingt objets leur fera distinguer le plus remarquable, sinon comme forme, comme époque d'art, comme *aspect* en un mot, du moins comme expression, comme sentiment et comme caractère, principales condi-

tions de tous objets d'art [1]. Ce qui nous satisfait surtout comme résultat des soins que nous nous sommes donnés pour remplacer convenablement les stalles et autres boiseries dévorées par l'autodafé de 1793, c'est d'être parvenu à assortir, sans trop de disparate, le nouveau mobilier à l'aspect des constructions subsistantes, problème assez difficile, peut-être, en présence de cet admirable palmier dont la feuillée rayonnante constitue la voûte ; de ces corniches couvertes de pampres si souples ; de ces douze dais de pierre sculptés sur place, d'une dentelure si fine et si variée ; de ce joli sanctuaire construit en encorbellement, et complet d'ornementation contemporaine de la construction même, par l'accord des nombreuses sculptures peintes et dorées qui revêtent sa voûte en cul de four, avec les belles peintures des parois latérales, et même du joli chambranle en pierre de la porte pratiquée dans le tambour à jour formant cage d'escalier pour descendre à la chapelle inférieure. A cet égard, nous avons été servi à souhait, puisque le grand dressoir de sacristie à couronnement dentelé qui, moyennant de légers sacrifices, a pu occuper tout l'espace occidental, appartient, par l'époque même de son travail, à celle de la construction de la chapelle, de 1490 à 1505, ainsi qu'en témoignent les armes *mi-partie de lys et d'hermines* accolées à l'écusson de France, qui s'y font remarquer dans plusieurs panneaux et décèlent son origine bretonne sous le règne de l'épouse successive de Charles VIII et de Louis XII ; puisque la grande stalle à trois siéges à dais, dont les miséricordes sont si curieuses (le chanoine organiste jouant ici seul *comme un cochon*, et là se faisant aider par sa truie, qui souffle tandis que son petit pourceau la tette), appartient par ses arabesques au style immédiat dit de transition importé d'Italie à cette même époque, et que la seconde stalle, également à trois siéges, et dont le panneau richement encadré représente le sujet sculpté de l'Annonciation inscrit dans une ogive surbaissée, tandis que les montans de l'encadrement sont garnis de fines arabesques, porte pour ainsi dire sa date de 1500 par la reproduction du sujet principal et des arabesques dans un de nos livres d'heures [2],

1 Citons, pour n'exciter aucun débat entre nos aimables Françaises qui nous offrent très souvent l'occasion de semblables remarques, l'extase qu'éprouva tout récemment *une dame moscovite*, Madame la comtesse de K.... F., en voyant dès ses premiers pas dans notre cabinet la petite statue toute mutilée de *Jean Cousin*, Vénus et l'Amour, que nous avons acquise à la vente de M. Alexandre Le Noir, et que nous donnons (pl. 20, 5ᵉ série de l'*Album*), avec l'habile restauration de la jambe de Vénus et de la tête de l'Amour qu'a faite *notre artiste du XVIᵉ*, M. Fragonard père. Loin de s'étonner avec certains *amateurs* de l'asile que nous avions donné à ce marbre sale et fragmenté, Mᵐᵉ de K... F... accourut d'un point de l'appartement à l'autre pour nous exprimer le ravissement que lui avait fait éprouver ce *petit chef-d'œuvre*. C'est qu'en effet, à la mutilation près, c'est de la sculpture comme on en trouve rarement, dans cette proportion surtout, même dans les écoles d'Italie,

2 Nous réservons pour notre chapitre VIII, où nous traiterons de la paléographie, de la calligraphie et des enluminures, l'examen de ces livres d'heures et l'analyse de nos manuscrits, dont plusieurs sont très curieux, tels, par exemple, que celui qui appartint à Anne de Bretagne, et où l'on compte 273 vignettes, et celui du XVᵉ relié pour l'usage d'Henri III, et dont les cuirs gauffrés témoignent du deuil extravagant que ce prince porta de la mort de la princesse de Condé.

de *Simon Vostre, daté de* 1507, et par la forme très accentuée de l'ogive contrefouillée qui en forme l'encadrement ; amalgame de styles qui prouve la belle défense de l'arc *tiers-point* devant l'irruption italienne, et dont on trouve d'ailleurs d'assez nombreux exemples, notamment à l'arc de Gaillon, sauvé par M. Le Noir et habilement encadré par M. Duban dans sa belle disposition de notre École des Beaux-Arts. *Le riche retable d'Everbeur*[1] (pl. 3 du chap. XII), pour être antérieur de quelques années, ne peut rompre cet accord, son style flamboyant et la richesse de ses dais s'harmonisant parfaitement, au contraire, avec les fines découpures de nos douze dais de pierre. Il en doit être de même des chaises royales et épiscopales, dont une seule, celle timbrée sur notre pl. 6 du chap. XII du nom de Louis XII, appartient à l'époque même de la construction de l'hôtel, puisque les objets mobiliers se transmettaient, surtout à ces époques, d'une génération à l'autre, et que d'ailleurs le siége du roi René, recueilli par M. le marquis de Senonnes dans un oratoire de ce prince, près d'Angers, n'est antérieur que de quelques années à tout ce qui l'entoure, ainsi que le siége épiscopal si *fleuri* qui partage ces deux trônes.

Les vitraux, dont une partie même est venue réoccuper la place que le changement de destination leur avait fait perdre, appartiennent tous également au commencement du XVIe siècle.

Nous n'avions pas à nous astreindre aux mêmes règles de convenance réciproque et d'harmonie de styles dans le choix et le placement de ce qui constitue la partie *exhibitive* de nos reliquaires et autres monumens religieux : l'aspect et la richesse y eussent perdu cette fois, et puisqu'on consent à admirer les débris des anciens trésors de nos basiliques, placés quelquefois dans une sacristie du style de Louis XV, on peut, ce semble, admettre qu'une chapelle, homogène d'ailleurs, de la fin du XVe et des premières années du XVIe siècle, contienne une série d'objets religieux appartenant aux siècles alors écoulés. L'essentiel était, pour nous, que des objets importans évidemment beaucoup plus modernes ne vinssent pas former anachronisme et contraste. De quel éclat, par exemple, eût été privée notre exhibition religieuse si nous en avions

1 Abbaye du diocèse de Liége. Le travail de ce retable et le sujet de la division de gauche représentant un duc de Bourgogne quittant ses compagnons de chasse pour venir recevoir la bénédiction d'un évêque (celui de Liége sans doute, qui ne fut pas toujours en si belle harmonie avec ces ducs), nous reporte aux immenses et nombreuses compositions de ce genre exécutées aux XIVe et XVe siècles, sous la direction presque personnelle des mêmes ducs de Bourgogne, chefs-d'œuvre dont le Musée de Dijon possède deux magnifiques types rendus à la lumière depuis 1819 seulement, grâce aux soins de M. de St-Mesmin, qui ne s'en est remis qu'à lui-même du travail de restauration très habilement exécuté d'ailleurs. On verra au chap. XII, par le détail que nous emprunterons, en partie, aux recherches de ce digne *conservateur*, ce que coûtait de démarches et de soins l'exécution de ces chapelles portatives sculptées dans une province, peintes dans une autre, et souvent dorées dans une troisième. Les moindres églises de la Picardie en possèdent encore de très remarquables qui appartiennent presque tous à l'époque de la renaissance.

retranché ces riches émaux incrustés, dits *bisantins*, des XII[e] et XIII[e] siècles, formulés sous tant d'espèces, châsses, reliquaires, custodes, Christ vêtus, croix des croisades, bas-reliefs, ciboires, ostensoirs, etc., mosaïque éblouissante par ses tons entiers harmonieusement fondus dans le calcul d'effet; floraison perpétuelle, nous allions dire éternelle, que n'altère aucun choc, aucune intempérie, et qui, bien que datant de six siècles, défie encore tous ceux à venir! Quelles ressources d'aspect, et quels textes curieux nous eussions perdus en nous abstenant de placer sur nos étagères ces ivoires de tons variés, mais toujours lumineux, matière employée de tous temps et à tous usages, et qui seule suffirait ici à jalonner la chronologie de l'art français, depuis le custode du VI[e] siècle (les pélerins d'Emmaüs), extrait par nous de l'église même (St-Maclou de Bar-sur-Aube), où nous reçûmes notre premier sacrement; la Vierge du XI[e] siècle, assise, et tenant sur ses genoux l'enfant-dieu vêtu d'une longue tunique; la Sainte-Catherine du XIII[e], assise sur son trône gothique à jour, et montrant la cause et l'instrument de son supplice, la roue et le tyran couronné qu'elle foule aux pieds (Maxence ou Maximin, au choix, selon le légendaire); les coffrets, petits bas-reliefs d'ivoire ou d'os, sujets de romans, exécutés, dit-on, en Orient, sous les empereurs latins; la corne de Nerval sculptée, représentant l'ancienne chapelle du St-Sépulchre, avec stations de pélerins, etc.; la croix figurative elle-même des diverses scènes de la Passion et de la vie du Rédempteur; la belle crosse montée en vermeil du XIV[e] siècle, ainsi que les nombreux diptyques pour la prière par méditation appartenant à diverses époques [1], jusqu'à cette belle résurrection du XVI[e] siècle, d'une si grande délicatesse de travail dans toutes les parties, du vêtement des soldats aux petits bas-reliefs qui recouvrent le saint tombeau, témoignage d'ailleurs de la pensée large qui présidait alors aux travaux de ce genre, par l'exécution de la figure principale dans le même bloc d'ivoire, malgré l'écartement donné aux bras. La dorure de nos mitres du XIII[e] siècle (pl. 1 du chap. XIX, et pl. 9, 10[e] série de l'*Album*); de nos ostensoirs à tube (le plus grand porte la date de 1304); l'éclat de nos miniatures des XIV[e] et XV[e] siècles, dont nous traiterons en détail au chap. VII, et même le poli de l'acier de notre *cereostatum paschalis* [2], ajoutent au prestige que tirent tous ces objets de leur

[1] Un de ces diptyques, consistant en deux petites plaques d'ivoire presque de la forme et du diamètre d'une pièce de 5 fr., incrustées dans deux tablettes de cèdre montées en or et sur lesquelles existent encore quelques hermines en ivoire, est particulièrement curieux en ce qu'environ 80 figures microscopiques, sujets de la Passion, ont trouvé place dans cet espace circonscrit. Si, comme tout l'indique, il fut à l'usage de la duchesse ou reine Anne de Bretagne, on ne peut que s'émerveiller de la vue de lynx de cette princesse.

[2] Ou Ceraptum de *Ducange*, « in quo cereus paschalis accensus est. » L'étendue de nos moyens actuels de publicité, centuplés seulement depuis quarante ans, rend d'autant plus curieux l'examen de leur point de départ; aussi avons-nous soin d'arrêter l'attention de nos visiteurs sur la forme exceptionnelle de ce grand candélabre de fer à tubes divergens, partant de la hauteur de la vue pour une disposition dont l'usage est consacré par les manuscrits. Au niveau de ces tubes garnis de bougies de cire

réunion dans ce beau vaisseau, qui, s'il a perdu son caractère primitif de monument voué au culte et préparé pour la célébration des saints mystères, conserve du moins une destination convenable comme salle consacrée à la spécialité religieuse.

En quittant cette pièce pour descendre à la chapelle basse, dont la voûte est également soutenue par un seul pilier à chapiteau sculpté, sujet de figures gothiques, nous suspendrons notre analyse, les objets que contient déjà et que contiendra en plus grand nombre cette ancienne sacristie des cardinaux d'Amboise et de Lorraine n'étant disposés que par masse, en attendant que la communication avec le jardin par une des baies ogivales ornée de vitraux tous prêts à prendre place soit entièrement rétablie; et nous ne pénétrerons dans le jardin que pour faire remarquer à nos visiteurs l'aspect aujourd'hui si rare, au centre d'une capitale surtout, qu'offre la vue prise de ce point (pl. 3 du chap. II) d'un hôtel à lucarnes dentelées et à tympan garnis d'élégantes chimères en voussures, et la recherche qu'on mettait alors dans l'ornementation de ces lourds corps saillans, si disgracieux même dans nos palais modernes, *hors-d'œuvre* indispensable dans nos climats, mais qu'on avait trouvé moyen d'orner par forme architecturale, et en appliquant des statuettes dont la silhouette est encore apparente sur les consoles sculptées dans la masse même de la pierre. Nous arrêterons en même temps leurs regards sur le gracieux effet de cette tourelle en trompe, couverte en plomb, avec décoration de l'époque, qui forme l'abside de notre chapelle supérieure, et que la seule cohésion des pierres engagées en partie dans le mur voisin, tient suspendue en l'air depuis plus de trois siècles, sans que la moindre fissure se fasse remarquer dans l'une ou l'autre construction. Maintenant hâtons-nous de remonter par la *vis* ou escalier en spirale qui décrit aussi, vu de l'extérieur, l'élégante forme d'une tourelle à pans, pour en finir avec notre visite, peut-être plus

jaune, était appendue par un lien flexible, une tablette creuse enduite de cire, sans doute à l'imitation de celles dont parle Ducange et dont nous traiterons plus largement au chap. VIII. « Tabella » quam Paschalem vocant in qua præcentor inscribit, etc. ; » ou mieux encore : « ceratæ tabulæ in qui- » bus scribetur. »

Là, chaque matin, sur l'avis et la responsabilité des directeur ou rédacteur en chef (l'évêque, le maieur ou échevin), l'imprimeur en cire burinait avec son stile l'annonce officielle de ce qui intéressait surtout les populations à cette époque, la survenance d'une bulle, le gain d'une bataille, etc., libre ensuite à chaque lettré de venir à la lueur des bougies, indispensable dans les églises assombries par les vitraux, etc., lire aux curieux assemblés cette *Gazette* quotidienne dans toute l'expression du mot, car la nouvelle du lendemain effaçait l'annonce de la veille, sans qu'il y eût moyen, comme aujourd'hui, de lier les faits et les souvenirs par une collection de ce premier *Moniteur*, non plus que d'*exécuter la loi* qui prescrit l'insertion de la riposte dans une dimension égale à celle de l'attaque dont la trace avait disparu. Ces tablettes de cire ne restaient comme minute que pour les actes; ce qui a du moins permis d'en conserver quelques-unes de ce genre dans les collections. Monteil fait allusion au *Journal en cire*, en disant, dans son *Histoire des Français* (t. I[er], p. 36) : « Notre-Dame de Paris, où l'on va dès le matin lire la chronique des événemens historiques, écrite » sur les tablettes attachées au cierge pascal. »

fatiguante encore ici que sur le terrain. Traversant de nouveau, mais dans un autre sens, la salle dite de François Ier, nous voici dans celle que nous avons nommée d'Henri IV, à raison de l'accord du mobilier avec celui encore en usage dans les trente premières années du XVIIe siècle. Notre séjour ne s'y prolongera que le temps nécessaire pour juger que l'inspiration du bon roi s'y manifeste en outre par des souvenirs graphiques contemporains, tels que sa figure et celle de son fils, encore jeune, cavalcadant en regard, dans les principales portes du grand meuble en bois de chêne (pl. II du chap. XII), qui, comparé à ceux appartenant aux époques antérieures, donne la mesure des pas rétrogrades de l'art dès les premières années du règne de Louis XIII; tel aussi que ce plat d'un successeur de Palissy représentant Henri IV en famille, scène de bonheur domestique, rendue plus vive, sans doute, par les autres habitudes de ce vert-galant; tel encore que ce mortier où l'époque de la fonte des portraits de ce prince et de la mère de l'ingrat Louis XIII présente peu d'équivoque. Nous y remarquerons aussi, comme témoignage de la modestie dont usaient encore les artistes de cette époque, ce beau tableau sans nom d'auteur, mais daté de 1594, représentant deux donateurs, Jean et Jacques (pl. 6 du chap. VI), et cet autre du festin des vierges folles, dont la gravure par l'auteur même (Abraham Boos) nous fait du moins connaître l'attribution, ouvrages dont la date, le costume et l'ornementation mobiliaire se trouvent en rapport avec la pièce où nous les avons placés, comme contrôle, de même qu'il nous a semblé que le lever de dames du Primatice ne pourrait qu'ajouter à l'effet de notre chambre de François Ier, par l'animation résultant des figures et costumes de l'époque. Un regard, un seul regard de la verrière du petit oratoire du fond sur cette belle ruine romaine gâtée par nos restaurations, sur cette immense salle des Thermes dans laquelle votre œil plonge; et après avoir déploré avec nous la barbarie de cet encadrement de cailloux et de briques par de lourdes pierres, qui placent la légèreté à la base et la pesanteur au faîte, et l'horrible effet de ce lourd appentis, près duquel ceux de nos marchés à fourrages sont des chefs-d'œuvre d'art, revenons suivre sur un autre point ces mêmes constructions romaines encadrées ici dans la construction gothique, et lui formant et en recevant un inébranlable appui.

C'est à la galerie que commence ce nouvel itinéraire, qui se prolonge en ligne droite jusqu'à la salle même des Thermes (N° 15 du plan, avec embranchement sur la partie romaine de l'aile gauche de l'hôtel, jusqu'à la rue des Mathurins, ancienne entrée du palais dont les Thermes ou bains n'étaient, comme nous l'avons dit, que la dépendance. Nous ne parcourrons pas cette galerie, dont la vue, prise de l'arrière-salon, forme la pl. 4 du chap. II, sans rendre un nouvel hommage à l'art naïf et pur qui brille dans cette sculpture en bois de François Flamand (un enfant grandeur de nature); sans admirer le goût, la riche composition et la grâce de dessin de ces aiguières et bassins dus à un artiste français entièrement inconnu, bien qu'il ait pris le soin de graver son portrait, costume du temps de Henri II, et son nom

(Franciscus Briot)[1], sur ses œuvres dignes de Cellini; sans distinguer, parmi les nombreuses sculptures dont sont couverts les bahuts et appuis de fenêtres, ces deux grands médaillons en marbre provenant d'Anet, dans l'un desquels Diane, quittant son rôle mythologique pour celui de mère de l'Amour placé près d'elle, s'offre aux yeux, comme dans la plupart des tableaux auxquels est attaché le nom de cette favorite, dans toute la simplicité du costume qui lui valut la pomme, qu'elle tient d'une main, tandis qu'elle s'appuie de l'autre sur la croupe relevée d'un dauphin, allégorie trop claire aussi, qui transforme Henri II en Pâris et la reine Catherine en épouse délaissée, d'après le rôle de Junon que lui assigne d'ailleurs le médaillon faisant pendant.

Nous ne négligerons pas non plus ce magnifique groupe italien, en bois de poirier, le Christ à la colonne, traduction en relief par un maître, si ce n'est par le peintre lui-même, du tableau de Sébastien del Piombo, où le poli et l'aspect de la matière taillée le dispute d'effet avec les plus belles patines de bronzes florentins, non plus que les nombreux groupes et reliefs en marbre du XIVe siècle, la Présentation au temple, la Vierge aux anges, la Résurrection, le Jardin des Olives, encore moins les trois belles stations en albâtres du XVIe, arrachées récemment à la destruction qu'ont subie les neuf autres dans un village de Champagne[2], ni surtout cette suite de bahuts et meubles de diverses époques, au milieu desquels domine, de toute la majesté de sa taille et de l'infinie perfection de son travail, celui dit des moines de Clairvaux, et dont nous pouvons au moins affirmer la provenance presque directe[3].

Avant de pénétrer dans la petite salle que nous avons nommée des Thermes,

1 Ici le silence des historiens de l'art, biographes, etc., devient inexplicable, en présence du *portrait* et du *nom* d'un artiste assez habile pour avoir produit des œuvres d'orfévrerie aussi parfaites. Nouvelle preuve que jusqu'à cette époque, assez rapprochée, on ne considérait en général les artistes que comme des ouvriers travaillant à toutes chances, et n'ayant rien à prétendre au-delà du prix de leurs œuvres. Ceux dont le nom et les travaux ne sont pas restés entièrement en oubli, le doivent moins peut-être à leur mérite qu'à quelques circonstances accessoires. Sans la publication des mémoires de Palissy, la France ignorerait sans doute ce qu'elle doit à ce grand homme, tandis qu'en Italie, par exemple, la gloire de Benvenuto, soigneusement enregistrée par Vasari, écrivain si consciencieux à cet égard, n'eût presque rien perdu de la suppression des curieuses et vaniteuses révélations de ce grand artiste.

2 *Voir* la planche 25 de la 5e série de l'*Album*.

3 Nous tenons du dernier abbé de Clairvaux, mort fort âgé il y a peu d'années, que ce meuble, placé de tout temps dans l'appartement abbatial, était le fruit de la collaboration d'un grand nombre de moines, et était considéré, par tradition, comme un bouquet de fête offert à l'abbé vers la fin du XVIe siècle. Les disciples de saint Bernard n'avaient donc pas hérité de l'éloignement pour les arts que témoigna trop souvent leur illustre fondateur.

Offert par l'acquéreur de cette abbaye au prêtre chargé de l'éducation de ses enfans, ce magnifique buffet nous a été généreusement cédé par ce donataire, effrayé du sort que ses héritiers réservaient à cette relique abbatiale.

comme se trouvant en communication directe avec la grande salle de bains romains restée presque intacte, nous avons une petite station à faire devant ce panneau éclairé où se trouve la Vierge d'Albert Durer (pl. 16, 6e série de l'*Album*), le cadre en damasquine d'or renfermant un bel ivoire florentin du XVe siècle (pl. 2 du chap. XXII), et ce curieux tableau fond d'or attribué à Angelico di Fiesole (pl. 1re du chap. VI), qui met en défaut l'érudition de nos plus profonds liturgistes, et que nous expliquerons de notre mieux en livrant à la discussion et notre texte et la composition mystique sur laquelle il reposera [1]. Traversant ensuite cette porte de Poitiers que nous avons citée plus haut, nous ne resterons dans cette petite pièce des Thermes, de peur d'encombrement, que le temps nécessaire pour y voir quelques objets dignes d'intérêt, notamment le grand cabinet d'ébène à quatre vanteaux, donné (pl. 35, 11e série de l'*Album*), trois autres meubles *diversiformes*, dont un incrusté de Burgau, quoiqu'appartenant au XVIe siècle, et surtout celui où se trouve le médaillon si ressemblant de François Ier, avec la date de 1524, dans un *tillet* placé en sautoir, date qui précise bien la forme de pan coupé empruntée des crédences du XVe, et qu'accusaient encore les premiers meubles français avant l'importation italienne des grandes devantures à tabernacles et buffets d'apparat que nos brocanteurs en archéologie mettent pêle-mêle sur le compte de François Ier, bien que la plupart ne remontent guère au-delà du règne de Louis XIII. Nous y comparerons aussi le riche triptyque d'Hemelinck avec les quatre planches qu'il a fournies à l'habile crayon de M. Fragonard père, et les douze grands médaillons de Léonard avec leur exécution *fac simile*, dans notre atlas et notre Album; et même nous ne quitterons pas sans admirer, non-seulement le caractère si spécial de ce tableau de Jean Van Eick (saint Pierre-ès-Liens), où le peintre et son frère Hubert se sont réservés les rôles de gouverneur et de geôlier de la prison, mais aussi l'étonnante conservation, comme solidité et comme éclat, de ces premiers essais de la mixtion à l'huile [2], lorsque, malgré les progrès incon-

1 La confession (ou corps saint du confesseur ou martyr), placée ici sous l'autel et non dans un caveau souterrain, comme à St-Pierre de Rome et dans nos cryptes, offre, à part même les déductions mystiques qu'on peut tirer de la communication établie par un tube entre l'ombilic du saint et le vase où se prépare le Saint-Chrême, une de ses dispositions caractéristiques remontant à la primitive église, et qu'on est heureux de pouvoir constater encore à des époques rapprochées.

2 Quoiqu'il demeure constant, d'après les ouvrages de Théophile et d'Éraclius, remontant au XIe siècle, que les artistes de ce temps faisaient usage de l'huile pour mélanger leurs couleurs, mais sans connaître, comme l'observe M. Emeric-David (*Discours sur la Peinture*, p. 190), « l'art d'unir » les matières colorantes suivant leurs divers principes, les unes avec de l'huile pure, les autres » avec des huiles plus ou moins siccatives, » la gloire de Jean de Bruges, comme inventeur de ce procédé, n'en reste pas moins vierge, puisqu'il fut le premier qui le rendit réellement praticable et digne d'être appliqué aux chefs-d'œuvre dont l'Italie se montra dès lors si prodigue. C'est un témoignage que Vasari lui-même rend à ce peintre flamand. Après avoir dit que Cimabue commença à peindre *à tempera* (en détrempe) en 1250, méthode que Giotto et ses élèves suivirent, il ajoute,

testables faits depuis quatre siècles par la chimie et arts en dépendant, malgré notre génie inventif en procédés pour les apprêts des toiles, etc., pour l'épuration des vernis et le broiement des couleurs, nous voyons chaque jour nos tableaux faits de la veille s'altérer à tous égards, et n'offrir après quelques années que le pâle simulacre de ce qu'ils étaient en sortant de l'atelier de nos maîtres. Un autre exemple de la durée des procédés employés par les anciens se trouve dans notre grande miniature sur soie du XVe siècle, représentant l'incrédulité de saint Thomas et les disciples d'Emmaüs, et qui, bien que peinte à *l'eau d'œuf*, n'a subi aucune altération dans son éclat depuis quatre siècles, quoique restée chez nous pendant plus de vingt ans exposée sans verre à l'action de l'air. On y remarque aussi la marche de notre art vers la grande école, et jusqu'aux airs de tête et au sentiment de dessin des apôtres de Raphaël, peintre non moins habile par lui-même que dans l'art de s'approprier, en les épuisant, les grandes qualités de ses devanciers.

Maintenant que nous avons, non sans fatigue réciproque, embrassé dans leurs principaux aperçus tant de généralités, allons nous reposer dans la salle spéciale consacrée aux plaisirs de la table : nous ne pouvons mieux terminer notre visite, pour emporter, à défaut d'une instruction solide ou autre aliment substantiel dont il nous serait sans doute difficile de nourrir convenablement nos innombrables *convives*, du moins quelques notions sur l'art culinaire de notre moyen âge, art plus à la portée commune que les secrets de ceux du dessin. Nous y puiserons aussi, en attendant les détails plus complets de notre chap. xv, quelques inspirations de cette douce philosophie rabelaisienne et de ces *joyeux propos des beuveurs* si contrastans avec nos froides allures de table.

Jetons d'abord un regard d'ensemble sur ce temple voué au culte de messire Gaster, sous le patronage du roi chevalier, protecteur du chantre de ce dieu, prince dont le portrait environné de ses devises chevaleresques, préside, de l'abside, au banquet qui va s'ouvrir : contemplons ce cénacle disposé pour le festin, mais où les yeux seuls trouveront à se repaître, et convenons que cet aspect de dressoirs chargés de riches poteries, de tables et de buffets couverts de vases, de coupes, de hanaps, riches de formes et de peintures

dans la vie d'*Antonello da Messina*, que ce peintre, ayant vu une table peinte à l'huile par Jean de Bruges, et apportée de Flandre par le roi Alphonse, « ebbono tanta forza in lui la vivacita de' colori » e la belezza e unione di quel dipinto che se n'andò in Fiandra ; et in Bruggia pervenuto, prese » dimestichezza grandissima col detto Giovanni, talmente che per questo, per l'osservanza d'An- » tonello, e per trovarsi esso Giovanni gia Vecchio, si contento che Antonello vedesse l'ordine del suo » colorire a olio, etc. »

On sait qu'après la mort de Jean de Bruges, Antonello revint en Italie et confia à Dominique de Venise ce secret, qui coûta la vie à ce dernier, André del Castagno, qui le lui avait arraché par obsession, ayant poignardé son ami pour exploiter seul cette belle découverte.

symboliques[1], que ces vitraux légendaires ou armoriés[2], confondant leurs vives couleurs avec l'or des dressoirs et le chatoiement des émaux, et que ce plafond, retraçant au milieu des devises de table les attributs de son service, et les scènes empruntées aux déduits qui l'alimentent, prédisposent mieux aux plaisirs de la lice qui va s'ouvrir que ces froids lambris de marbre ou de stuc au milieu desquels nos tristes convives ne semblent que remplir un devoir ou satisfaire un besoin. Dans ce clepsydre, *surtout* de l'époque, qui marquait à table même la fuite du temps irréparable et projectait avec son onde jaillissante la fraîcheur et les parfums dont elle était imprégnée, se trouvait réservé le moyen de pourvoir à l'entraînement du plaisir en doublant sa durée, fixée d'abord par le volume du liquide versé dans la capacité supérieure. Il suffisait de procéder comme pour le sablier, et le récipient devenant réservoir à son tour, une nouvelle période s'ouvrait, qu'il était de rigueur d'épuiser en laissant écouler l'eau et le temps jusqu'à ce que le jet, en s'arrêtant de lui-même, donnât le signal *des grâces*[3]. Et qu'on n'imagine pas que cette seconde période pût, le cas échéant, irriter, comme il en adviendrait chez nous, l'impatience des convives; car, à part même les distractions résultant des exercices des joculateurs, de l'essai des jeux de table, etc., sorte d'entremets renouvelé des Grecs, auxquels dans les grands festins on ajoutait les ballets-pantomimes, etc.[4], c'était alors que, selon l'expression

1 Citons seulement la grande fontaine *à donner à laver*, en majolica (pl. 26, 8e série de l'*Album*). Toutes les parois sont couvertes de tritons, dauphins, épisode d'Andromède, jeux aquatiques et autres scènes hydrauliques reproduites également dans la vasque terminée à l'opercule par deux serpens, et dont le sujet principal est le triomphe de Galatée sur les ondes.

2 Une de ces armoiries est fort curieuse comme *rébus* du moyen âge, et en ce qu'elle sert de pièce à l'appui du débat élevé entre le père Menestrier et François d'Amboise, sinon sur l'origine, du moins sur la nature des armoiries des maisons de *Créquy* ou de *Soissons-Moreul*, dont les blasons ont été confondus par alliance. On y voit ce *mi-lion* (ou lion à mi-corps), qu'un *Créquy*, au retour de Terre-Sainte, aurait, suivant François d'Amboise, placé sur un champ d'azur semé de fleurs de lys sans nombre. Le roi qui lui avait « donné choix et option de demander tel don qu'il voudroit, et à » qui il ne fit autre requête sinon qu'il lui permit de s'armer de lys, lui ayant octroyé de les porter » *par million.* » Quant aux autres armoiries et légendes, leur description viendra avec les planches qui reproduiront notamment la légende de Guillaume-Tell, et celle de cet abbé de Glarus, dont un tribunal, pour lever ses incertitudes, évoque l'ombre que lui conduit la mort faisant fonctions de gendarme.

3 Vainement le concile tenu à Mayence, en 847, exhorta-t-il à terminer les repas par les grâces; il faut croire qu'en Allemagne surtout on franchissait cette limite, puisque le pape Honorius III accorda des indulgences à tout Allemand qui boirait un coup (mais un seul coup), après avoir dit ses grâces, d'où le proverbe : *à grâces Dieu but.*

4 Nous donnerons au chap. XV de nombreux détails sur ce qu'on entendait en général par le mot *entremets* dans les festins royaux surtout. C'était des espèces d'*intermèdes* dont l'usage remontait au règne de saint Louis, puisque celui donné à Compiègne pour le mariage de son frère Robert, fut accompagné de danses de corde, etc. D'après les excellentes notes données par M. Charles Nodier sur les *Mémoires de l'ancienne chevalerie*, t. I, p. 208, ces spectacles intermédiaires, après s'être mul-

appliquée aux Allemands par Montaigne, mais applicable aussi à certaines tables françaises, « commençait *le combat* à boire d'autant », combat dans lequel notre grand hanap cristallin, si léger, quoique contenant l'équivalant de trois de nos bouteilles bordelaises, devait être une arme bien meurtrière [1], surtout à une époque où la crainte pouvait empoisonner le plaisir de boire à longs traits, et décidait à requérir d'abord la protection d'un répondant [2].

tipliés en France en 1572 et 1573, se reproduisirent encore à Florence en 1600, lors du mariage d'Henri IV avec Marie de Médicis.

Ducange, cependant, n'explique le mot *intromeysium* ou *intromissum*, que dans le sens d'un troisième service, *tertium ferculum*, qui n'était d'usage que dans les grandes occasions ; mais les historiens font foi qu'il s'appliquait aux jeux, danses, spectacles, donnés aux convives pour les occuper dans l'intervalle nécessité par l'apport de nouveaux mets, comme cela se pratiquait en Grèce. A cet égard, M. Charles Magnin a résumé, dans la *Revue des Deux Mondes*, du 1er avril 1838, avec l'érudition et le talent d'analyse qu'on lui connaît, ce que les divers auteurs anciens nous ont transmis sur ces sortes d'entremets grecs, fruits de la conquête de l'Asie. Il nous a fait la description la plus curieuse de ces distractions offertes aux convives blasés, par le concours de danseurs et de musiciens nommés *acromates*, d'esclaves et de courtisanes exécutant les danses les plus lascives dans un état de nudité presque complet, etc. ; à part ces derniers *tableaux* dont notre climat repoussait la mise en scène dans certaine saison, notre moyen âge, tout ignorant qu'on le suppose, avait emprunté à la Grèce ce genre de délassement. Il n'y avait pas jusqu'aux fous et aux nains qu'on trouve à la table des rois de Perse et des sybarites, qui n'eussent également chez nos aïeux de haute volée, mission de leur désopiler la rate pendant le repas. Dans les rangs secondaires on s'en tenait aux ménestrels, aux joculateurs ou à l'expérimentation en famille des jeux-tables, tels que le verre à deux fins, sorte de sonnette, que nous donnerons (pl. 1re du chap. XV), et plusieurs autres dont le dessin n'aurait pu reproduire les combinaisons toutes intérieures, et qui n'offraient que des distractions de bon goût, d'ingénieuses énigmes formulées en ustensiles pour exercer la perspicacité et l'adresse des convives. Le vase que nous venons de citer comme exemple, est une petite figure d'argent (costume de Médicis, qui, renversée, présente deux orifices, l'un assez vaste dans lequel se versait la liqueur à boire tout d'une haleine, comme l'hydromel ou le clairet; l'autre plus restreint, destiné à l'hypocras. C'était le cas de dire que *le vin versé devait être bu*, et bu, quant au premier vase, jusqu'à épuisement, pour arriver à tenir en équilibre le petit godet qui d'inférieur devenait alors supérieur et pouvait ensuite se vider à volonté, la statuette ayant repris son aplomb. Toute infraction, nécessairement manifestée par une tache sur la *touaille*, à cette obligation de boire *rubis sur l'ongle*, était punie d'une amende.

1 Après avoir dit, ch. II du liv. II, « que le plaisir de boire est quasi le dernier plaisir que le cours » des ans nous dérobbe, et qu'il boit le dernier coup toujours plus grand, Montaigne ajoute : Anacharsis (Diogène Laërce, *Vie d'Anacharsis*, liv. 1), s'estonnoit que les Grecs beussent sur la fin du » repas *en plus grands verres* qu'au commencement ; c'estoit, comme je pense, pour la même » raison que les Allemands le font, qui *commencent lors le combat à boire d'autant.* » L'usage des verres de cristal remonte d'ailleurs très loin, ainsi que nous l'expliquerons au chap. XV, en citant Pline, Pétronne, etc.

2 Strutt, dans son *Angleterre ancienne*, attribue cet usage, d'après Guillaume de Malmsbury, à l'assassinat du jeune roi anglo-saxon Edouard, fils d'Edgard, qui, victime des projets ambitieux d'Elfrida, sa belle-mère, fut poignardé par le dos pendant qu'il buvait ; et il donne comme exemple une composition (pl. 16, fig. 1), où un personnage prêt à porter sa coupe à ses lèvres, s'adresse à son voisin pour lui demander s'il veut répondre de lui pendant ce moment d'abandon et d'oubli de

En dressant notre couvert, dont les plus anciens élémens ne remontent pas au-delà du XV[e] siècle, tant étaient rares aux époques antérieures les ustensiles de luxe en fait de service de table, tels par exemple que les fourchettes qu'on trouve bien mentionnées dans la Bible (Rois, III, chap. VII, § 50) et dans un inventaire d'*ostel* de Charles V, « 43 cuillères et fourchettes d'or ornées de pierreries » ; mais qu'on ne rencontre plus ensuite que sous Henri III [1]. Nous ne nous sommes pas astreints au formulaire prescrit dans le chapitre des honneurs de la cour, intitulé : « Comment l'on doibt couvrir la table d'un prince ou princesse [2] », d'abord parce qu'il ne s'agit ici ni de prince ni de princesse,

soi-même, proposition que ce dernier témoigne accepter en levant son couteau comme pour préserver son voisin de toute embûche.

Le même archéologue parle de la manière dont se portaient les *santés* chez les anciens Bretons, et cite l'exemple de *Vowena*, fille ou nièce d'*Hengest*, qui, s'approchant du roi *Vortergren*, lui fit une profonde révérence et lui dit : « *Woes heal Hlaford cinnint*, portez-vous bien, seigneur roi ! » lequel prenant la coupe qu'elle lui présentait, la but en disant : *drincheal*, je bois à votre » santé. »

Cette coutume, encore en usage dans notre *petit monde*, remonte à des temps immémoriaux, ce que prouverait seul le nom de philotesie (amitié), qu'elle portait chez les Grecs, où le roi du festin, après avoir répandu quelques gouttes de vin de sa coupe en l'honneur des dieux, et avoir porté le vase à ses lèvres, la présentait, en y joignant des vœux de prospérité, à son convive de plus haute distinction, qui la transmettait à un autre, ainsi de suite, comme faisaient les Romains (*v.* Horace, odes 4 et 13 du liv. IV) de la *cupa magistra,* dont notre grand verre pourrait faire office. C'était, d'après Pasquier, ce qui s'appelait dans le moyen âge : *Pleger celuy qui boit à nous d'autant.*

Mais de ce que dit incidemment (chap. LXI du liv. VIII) cet explorateur de nos vieux usages : « que » le mot *pleger*, pris dans le sens qu'on lui donnoit de son temps, boire à celui qui boit à moy, est » certainement une réponse *inepte* et qui ne se rapporte à l'assaut que l'on m'a livré, car le mot de » *plege* signifie en soy celui qui intervient pour un autre, » nous n'en conclurions pas, comme cet écrivain, que cette locution tirait son origine « de ce que, quand celuy auquel on avoit beu, ne » vouloit *faire raison à l'autre* (tel est le terme dont usent les bons biberons), fust, ou par sagesse » ou par impuissance, alors l'un de ses amys ou quelque bon compagnon déclaroit qu'il l'alloit pleger, » et prenant le verre en sa main, beuvoit d'autant à celuy qui avoit été l'assaillant; » mais nous admettrions bien plus volontiers que le terme de pleger ou pleiger, conservé dans notre vieux langage, se rapportait au temps où l'on buvait, selon la remarque de Strutt, sous *caution* d'autrui et sous sa garantie du couteau ou de l'épée levée par le plege, méthode qui aura passé d'Angleterre en France dans les rapports trop étroits longtemps existans entre les deux nations, et dont la tradition était oubliée quoique le nom fût conservé au temps où Pasquier écrivait.

1 Les fourchettes bidents désignées sous les n[os] 681 et 682 du catalogue du Musée de Dijon, ne doivent, d'après la description de leur forme, appartenir qu'à la fin du XVI[e] siècle.

2 Voici ce chapitre pour qui vondrait monter un service du milieu du XV[e] siècle :

« Il faut avoir deux nappes dont la première pende à deux costez aussi large qu'elle est.

» Item, il faut avoir une salière couverte là où on met le scel dedans, et met on ladite salière au » milieu de la table (c'est cet usage qui excluait notre clepsydre chez les princes auxquels le temps » n'était pas compté, qui donna plus tard l'idée de ces beaux monumens d'orfévrerie dont nous par- » lerons au chap. XVII, et auxquels le nom de salière fut conservé) et le pain auprès enveloppé en » une serviette, et les tranchoirs (assiettes) d'argent ; on en appuyerat contre la salière jusques à

puis parce qu'à vrai dire, le couvert mis par la dame Aliénor de Poitiers ne nous semble rien moins que pittoresque.

Nous ne renoncerions cependant pas, si quelque visiteur de bonne volonté voulait en faire *l'essai*, à suivre d'autres prescriptions de cette dame, du moins quant aux *donners à laver*, car les règles de *notre ordre* (de celui auquel appartient notre Hôtel par son nom) nous interdisent l'usage des *épices*, qui manquaient aux anciens, et des vins *pimentés* qu'on servait à la fin du repas après le second donner à laver 1, et même au moment de se mettre au lit, comme vin du coucher.

Voici, quant à ces aphrodisiaques, notre excuse formelle, tirée des statuts de Pierre-le-Vénérable, chap. IX : « Statutum est, ut ab omni mellis ac » *speciarum* cum vino confectione, quod vulgari nomine *pigmentum* vocatur, » fratres abstineant » (*Architrenius*, lib. II, cap. VI).

Pour ce qui est de nos moyens d'éclairage pour les festins de la *nuictée*, ils diffèrent sans doute de ceux en usage encore au commencement du XVIe siècle, lesquels n'étaient presque qu'une continuation du mode employé pendant les repas sous Chilpéric, et retracé par ces mots de Grégoire de Tours sur Rauchin (*Hist. des Francs*, lib. V, cap. III) : « Nam si ante eum, ut adsolet con- » vivio urentem puer cereum tenuisset » (si un esclave tenait devant lui, *suivant l'usage*, un cierge allumé *pendant ses repas*); car ce fut, dit-on, pour s'affranchir de ce service incommode que François Ier commanda à Benvenuto, pour la salle à manger de Fontainebleau, douze grandes figures d'argent formant torchères, dont ce capricieux artiste n'exécuta qu'une seule,

» quatre et non plus, et y fault deux petites escuelles d'argent au pied de la salière, dessous la » serviette où seront mis les *essays* tout tranchez de pain pour faire la *crédence* (nom donné habi- » tuellement au local ou au meuble affecté au service de la table ou de l'autel, mais employé ici » pour désigner l'*essai* qu'on avait soin de faire des comestibles dans ces temps de juste méfiance, » précaution étendue jusqu'au soin de tout servir *couvert* chez les grands, même le sel, comme on » voit) à chacun plat de viande quand ils seront posez sur la table.

» Item, sur la salière il y fault avoir une serviette ployée de largeur d'une paulme, et se mettra » à deux costez aussy large que la table est large; car la salière doibt estre au milieu de la table.

» Item, en la serviette où le pain est enveloppé il fault qu'il y ait avecq le pain une aultre » serviette pour *torcher* (essuyer) les mains du prince ou princesse à leur disné » (quant à la bouche, on verra par les détails dans lesquels nous entrerons au chap. XV, que c'était habituellement la nappe qui faisait cet office, contrairement à ce que prescrit notre civilité puérile, etc.).

» Item, il fault que le goubelet *couvert* ou une couppe soit sur la table, et une tasse auprès pour » faire l'essay de la couppe; il faut que le goubelet soit au grand bout de la table. »

1 « Après laver isnellement
» La dame fit donner le vin
» Et les espices en la fin. »
(Manuscrit dudit Du Chevalier, cité par Ducange au mot *species*.)

Christine de Pisan, dans son livre du *Trésor de la cité des dames*, 1re part., chap. XII, dit aussi : « Après les espices prinses et qu'il sera temps de se retraire, la dame s'en ira à sa chambre. »

le Jupiter. Ce n'est en effet que d'une époque postérieure, quoiqu'assez rapprochée, que date le premier lustre orné que nous ayons remarqué dans le beau vitrail de notre église St-Gervais (le jugement de Salomon). Jusque-là les espèces de luminaires suspendus, reproduites par les manuscrits, ne consistent qu'en bâtons croisés horizontalement et au bout desquels se trouve une petite bougie. Cependant les candélabres, imités sans doute de ceux antiques que nous possédons dans nos musées, et dont la tige, représentant en général une branche d'arbre, devait soutenir au besoin des flambeaux de cire connus des anciens, étaient depuis bien longtemps en usage en France dans le service religieux; c'est ce que prouvent non-seulement les nombreuses citations que nous avons extraites de la bibliothèque de Cluny, où, dès le XIII[e] siècle, on voit les abbés de ce monastère donner à leur église force *candelabra aurea* et *argentea*[1]; mais notre cierge pascal lui-même, et encore notre dessin d'un beau candélabre byzantin existant, en partie du moins, dans la bibliothèque de Reims (pl. 14, IX[e] série de l'*Album*)[2]. Les lampes aussi, dont l'usage était emprunté des anciens[3], brillaient en grand nombre

1 En l'an 1110, present de Louis-le-Gros à Notre-Dame de Paris, « ad luminaria fovenda » (*Petit Pastoral*, fig. 49, pl. 2). Six lampes ardentes brûloient toutes les nuits en l'église Notre-» Dame pour esclairer aux malades du feu sacré ou ardent (MALINGRE, p. 23).

» Le doyen et le chapitre ordonnent aussi que les deux grandes roues de fer suspendues à l'église » (contenant chacune cent cierges), seront allumées le jour de la purification de Notre-Dame » (*Ibidem*).

» L'an 1357, la veille de la my-août, les habitans de Paris offrirent à Nostre-Dame une chandelle » qui avoit *la longueur du tour de la ville* pour être allumée jour et nuict (*ibidem*), cela, à cause » des grands frais, ajoute Malingre, avoit été discontinué depuis vingt-cinq ou trente ans, jusqu'à » ce que messire *François Myron*, prevost des marchands, etc., a donné de son propre, en l'an » 1605, une lampe d'argent en forme de lanterne piramidale qui est pendue dans le cœur à l'image » de la vierge Marie, et pareillement un gros cierge auprès dudit autel. » Nous parlerons au chap. XVII de celle offerte par Louis XIII, en 1636, point de départ de notre luxe en fait de moyens d'éclairage.

2 Virgile, entr'autres auteurs, parlant de l'effet de ces lampes suspendues, dans une fête nocturne, dit :

« Dependent Lychni laquearibus aureis
» Incensi et noctem flammis funalia vincunt. »

Ce qui prouve que sous Auguste on avait trouvé le moyen de vaincre l'obscurité par la lumière factice, et spécialement dans les festins, ainsi qu'en témoignent ces vers de Martial :

« Illustrem cum tota meis convivia flammis
» Tot que geram mixos, una lucerna vocor. »

L'expression *lucerna polymixos*, employée ailleurs par le même poète, s'appliquerait encore mieux à un lustre portant plusieurs bras et à branches allumées, qu'à ces lampes multiples.

3 On concevra tout le plaisir que nous éprouvâmes lorsque M. Louis Paris nous montra récemment, dans les greniers de sa bibliothèque, les beaux fragmens de ce candélabre cité par Martenne et Durand (*Voyage littéraire de* 1717, partie 2, p. 80), comme étant *d'une hauteur prodigieuse et d'un travail encore plus grand*, et auquel s'appliquait cette remarque de saint Bernard, dans son

dans nos vieilles basiliques [1]. Comment donc concevoir l'incurie de nos pères pour satisfaire ce besoin journalier dans un climat occidental comme le nôtre? Ce n'est qu'après avoir cherché vainement un lustre contemporain de notre service de table que nous nous sommes décidé à y placer celui tout flamand qui ne remonte qu'aux premières années du XVII[e] siècle. Cet ajustement précéda les lustres et girandoles en cristal de roche dont on fit un si pompeux et si coûteux emploi sous Louis XIV et Louis XV, objets mis presque généralement hors d'usage par l'abandon et la démolition des palais et par la conversion en lingots des tiges et branches d'argent : aussi ceux que nous avons recueillis pour l'éclairage de nos autres pièces sont-ils privés de leur monture primitive, sacrifiée sous le règne du fourneau et de la coupelle.

La dimension nécessairement restreinte, sans qu'il y paraisse ici, d'une note accessoire du texte, ne nous suffirait pas pour traiter, à propos d'ailleurs d'un cénacle sans fumet, de la chronologie de l'art culinaire, dont nous nous occuperons plus à l'aise au chap. xv, en montrant quels furent ses étroits rapports avec les autres arts ses *frères;* comment sa splendeur dans l'ère romaine, surtout sous des Mécènes, chez qui le goût de la poésie et des arts n'excluait pas celui des becfigues de haute graisse [3], assaisonnés de Phalerne,

apologie, lorsque, *déplorant* le luxe introduit dans la décoration des églises, il s'exclame sur la dimension de ces candélabres qui ressemblent à des arbres « *non candelabra sed arbores* ».

1 Si l'on doit prendre à la lettre ce que raconte Ricord, historiographe et chapelain de Philippe-Auguste, des trois lampes « tres lampades » placées dans l'église de St-Denis, sur la tête même de Philippe-Auguste et d'Isabelle de Hainaut, lors de leur sacre en 1181, et que le maître des cérémonies, en *agitant* sa baguette pour *faire faire silence* « virgam in incertum jaceret », brisa d'un seul coup, « subito uno ictu *fregit*, » il faut admettre que dès lors les lampes étaient aussi fragiles que certaines des nôtres.

Quoique les royaux époux aient été couverts d'huile, « oleum illarum super capita regis et reginæ », l'accident, loin de nuire à la solennité, ajouta à son *onction;* ce liquide, dit l'historien, ayant été considéré comme « miraculosè emissum in signum plenitudinis donorum Spiritus Sancti cœlitus » missum », selon le cantique de Salomon, qui dit : « oleum effusum nomen tuum, quasi diceret; » fama nominis tui et gloria et sapientia diffundetur, etc. » (Ricordus apud Duchesne, t. V, p. 7). C'est ce qu'on peut appeler prendre les choses du beau côté.

2 Une preuve des soins que prenait Mécène, non-seulement de cultiver, mais encore d'encourager et de faire marcher cet art, se tire de cette citation de Pline, qui lui attribue la gloire d'avoir le premier mis en vogue la chair d'ânon aujourd'hui reléguée, *dit-on*, dans nos saucissons d'Arles : « Pullos earum (asinarum) epulari Mæcenas instituit, multum eo tempore prælatos onagris, post eum » interiit auctoritas saporis. Sed asino moriente viso celerimme id genus defecit. » Mais ce goût des petits ânons, préféré *même* à l'âne sauvage (l'onagre des anciens), pour s'être éteint avec ce favori dont les courtisans ne jugèrent pas à propos de pousser outre tombe leur condescendance toute d'imitation, n'en eut pas moins aussi sa renaissance chez nous au commencement du XVI[e] siècle, d'après ce que nous apprend *Meibomius* du chancelier Duprat, *avidissimus carnis asinæ*. C'était la seule ressemblance que le ministre de François I[er] eût avec le favori d'Auguste; il est vrai que notre grand roi se suffisait à lui-même pour l'office auquel Mécène dut sa plus grande gloire.

subit le sort des monumens postérieurs au siècle d'Auguste; comment ses hautes traditions s'oblitérèrent jusqu'à décadence sous des princes plus voraces que gourmets [1]; comment il s'allanguit par la rage des persécutions et devant l'austérité chrétienne, sans même qu'ici la moindre étincelle de son *feu sacré* ait dû briller dans les catacombes; comment fuyant avec les autres à l'approche de ces hordes, qui des rives de la Baltique et des confins de la Chine, s'assignèrent rendez-vous à Rome, il eut aussi sa longue éclipse pendant les époques ténébreuses, et ne jeta également de premières lueurs en Europe qu'au IXe siècle, sous l'influence orientale des exarques de Ravennes, et grâce aux importations commerciales des Vénitiens et des Génois; comment enfin cet art sublime, après avoir longtemps fleuri, mais dans sa rudesse chez les peuples du Nord et chez nous même [2], s'écartant cette fois de la ligne suivie par ses frères du dessin, a choisi notre France pour premier foyer de sa *renaissance;* renaissance bien tardive, sans doute, puisqu'elle date d'une époque où celle des autres arts était depuis longtemps consommée. En effet, ce n'est que vers 1720 que, selon les maîtres, la rénovation de l'art culinaire s'opéra par les soins des Lasnes, Richaud, etc., les Brunelleschi et les Alberti de cette science, dans les ateliers gastronomiques des *bouches* d'Orléans (le régent), de *Conti*, de *Soubise* et d'autres Mécènes du clergé et de la finance, pour se poursuivre jusqu'à nous, qui, malgré nos rappels forcés au brouet des Spartiates, pendant notre assimilation burlesque à la constitution de ces peuples, pouvons encore nommer avec orgueil, dans cet art, de grands chefs d'école contemporains, comme les Carême, les Beauvilliers, les Robert, les Laguépierre, voir même les Borel, les Laiter, etc., tandis que nos autres gloires artistiques ne brillent plus que d'un éclat em-

1 Qu'importait que Vitellius, dans un intervalle de sept mois, dépensât pour sa table cent trente millions (Gibbon, t. I, p. 227, Tacite, hist.); qu'Elagabale, qui récompensait magnifiquement la découverte d'un nouveau mets, sous peine, pour l'inventeur, en cas de non succès, de ne manger que de son plat jusqu'à ce qu'il en eût inventé un plus agréable à l'empereur *(Histoire Auguste)*, fît servir sur sa table des pois mêlés de grains d'or, du riz mélangé de perles fines, des fèves assaisonnées d'ambre (lampride)? l'art qui ne consiste pas dans l'abondance, mais dans la recherche, n'en était pas moins sur son déclin.

2 Mathieu Paris, parlant du festin des noces de Richard, comte de Cornouailles, frère d'Henri III, roi d'Angleterre, et de Cincia, fille de Raymond, comte de Provence (an 1243), dit: « In coquinali » ministerio plura quam *triginta millia ferculorum* prandentibus parabantur. » Les détails donnés par le même historien sur le festin que le roi d'Angleterre, lors de son voyage en France, donna à saint Louis, ne sont pas moins curieux.

Déjà, d'après les citations que fait Strutt de Robert Glocester, on voit que Guillaume-le-Conquérant, qui se faisait couronner trois fois par an, « donnoit, à ces occasions, des fêtes si pompeuses » et si chères, qu'elles appauvrissoient tout le royaume. »

Ce que nous aurons occasion de citer, depuis les festins donnés dans les *curiæ coronatæ* par saint Louis, si sobre pour lui-même, jusqu'au repas donné à Milan, en 1507, par Jacques Trivulce, à la noblesse française, profusion effacée peut-être par les fastueuses démonstrations culinaires de notre Henri III et de sa mère, viendra d'ailleurs à l'appui de notre remarque.

prunté au pays où l'*art* proprement dit, triomphant encore chez nous, demeure depuis longtemps et pour jamais anéanti.

D'autres parties de notre ouvrage traiteront d'ailleurs des divers objets qui constituent l'ornementation de cette pièce, depuis les cuirs dorés qui la garnissent jusqu'aux moindres ustensiles. En renvoyant donc à nos chap. XV, XVII, pour nos espèces de traités *in extenso* sur l'orfévrerie, les émaux, la majolica, la verroterie, et surtout les admirables produits tout nationaux des fabriques de notre Bernard Palissy et de ses successeurs, il ne nous reste, avant de prendre congé de nos visiteurs, qu'à nous livrer personnellement à leur critique, en leur avouant que le plafond qui couronne l'ensemble de cette pièce est une œuvre toute moderne, mais inspirée toutefois des compositions analogues du milieu du XVI[e] siècle.

L'habile association *Séchan, Feuchère et compagnie*, à laquelle nous avions confié le soin de combler cette lacune, résultat d'un entresolement, nous a bien compris et a même dépassé notre attente par l'accord des tons nouveaux avec ceux naturellement empreints du vernis du temps; car ce n'était pas chose facile que de lutter d'effet et d'éclat, sans se montrer trop criard, avec nos vitraux, émaux, majolica, etc., et même avec les rustiques figulines de Palizzi. Ces habiles artistes, profondément imbus du style *moyen âge* dont notre première scène lyrique leur offrit longtemps l'occasion de faire une belle application, ont prouvé d'ailleurs ici, par le charme et le fini de cette œuvre toute de grâce et de poésie, que les prestiges de la lumière, les illusions d'optique et la magie de la perspective n'étaient pour eux que des moyens accessoires. Quatre compartimens principaux séparés par le lustre et les poutrelles présentent cette division : *le bien vivre*, *le bien boire*, comme généralités, et comme spécialités, *la chasse* et *la pêche*.

Tandis que le génie de *la bonne chère* tient suspendu, pour l'offrir aux convives, l'oiseau de Junon tout empenné, quoique préparé pour le festin, mets si recherché des anciens [1], et dont nos pères faisaient également leurs délices, et l'instrument, sinon l'objet de leurs *vœux* [2]; d'élégantes figurines chargées

1 « Vix tamen eripiam, posito pavone, velis quin
» Hoc potiùs quàm gallinâ tergere palatum,
» Corruptus vanis rerum; quia veneat auro
» Rara avis, et pictâ pandat spectacula caudâ :
» Tamquàm ad rem adtineat quidquam. Nùm vesceris istâ
» Quam laudas, plumâ? cocto nùm adest honor idem?
» Carne tamen quamvis distat nihil hæc magis illa et
» Imparibus formis deceptum te patet : esto.
(HORATII, Satirarum lib. II, sat. II.)

2 Le paon était en grande considération au moyen âge, comme mets emprunté, parmi beaucoup d'autres imitations, à la cuisine des Romains, non-seulement à raison de sa succulence, mais aussi par les idées qui s'attachaient à cet oiseau, comme servant, ainsi que le faisan, à consacrer les vœux les plus solennels et moins barbares toutefois en général que ceux du héron (*v.* pour le vœu du héron de Robert

de divers autres mets s'occupent de pourvoir au service que des joueurs d'instrumens accompagnent de leurs fanfares, selon un usage également consacré.

La devise d'entourage, tirée d'Horace, est :

« Vivere si recte nescis, decede peritis. »

Dans le médaillon correspondant, le génie qui préside aux vendanges offre à la fois à deux têtes de bouc, animal symbolique, la grappe et le jus, tandis qu'une ronde tournoyante de faunes et de bacchantes, célèbre, tyrse et hanap en main, le triomphe de la dive bouteille, comme pour répéter cette fréquente allocution de Panurge, qui forme la légende :

« Or, advisez quand sera temps de boire. »

Le petit poème que reproduit le médaillon consacré au déduit de la chasse semble inspiré du livre de Gaston de Foix, le *Miroir de Phébus*, tant sont vrais les costumes, le caractère et l'action de ces chasseurs à l'arc et à l'arbalète poursuivant le cerf et le sanglier dont les têtes seules sortent des pointes des rinceaux opposés à ceux où se montrent celles haletantes des plus hardis de la meute. Cependant le génie qui préside à ces jeux, tenant son faucon maillé sur le poing, semble, en confondant tous ces exercices, trancher la grande question de la prééminence de la vénerie sur la fauconnerie, traitée en 1359 par le chapelain du roi Jean Gace de la Bigne, et plaidée de nouveau sous Louis XII et François Ier, par Guillaume Cretin, chantre de la Ste-Chapelle, poètes dont la vocation sous ce rapport semblait peu d'accord avec leur robe.

La devise d'encadrement est toute culinaire et résume le but en présence des moyens :

« Prenez de perdrix l'aile
» Et cuisse de nonain (sorte de pigeon encore ainsi nommé d'après sa coiffure noire et blanche),
» Corpion d'avicelle,
» Seul bequefigue [1] en plein. »

Enfin, pour compléter ce concours gastronomique, la pêche, passe-temps moins noble sans doute, mais aussi en apparence moins cruel que l'autre, dont Virgile a dit :

« Nobilium labor ille virum est belli que cruenti
» Dolce rudimentum.........

d'Artois, *Mémoires de l'ancienne chevalerie*, t, II, p. 1 et suiv., 95, et pour le vœu du paon, sur lequel nous reviendrons, le récit de Mathieu de Couci et d'Olivier de la Marche, témoins de la fête donnée à Lille en 1453 par le duc Philippe-le-Bon, pour la croisade contre les Turcs, et ce que cet historien dit à propos « du *paon* ou autre noble oiseau qu'on présentoit aux princes, seigneurs et » nobles hommes, pour faire des vœux utiles aux dames et damoiselles qui implorent leur assis- » tance »).

1 Montaigne nous apprend en effet que les gourmets de son temps n'attaquaient que les *courpions* des petits oiseaux, et qu'au becfigue seul appartenait l'honneur d'être croqué tout entier.

est figurée par un jeune enfant qui, déjà pourvu d'une modeste victime, tend encore sa ligne,

« Cum tenues hamos abdidit ante cibis. »
(PROPERCE.)

et avec laquelle

« Exigui piscis vile trahebat onus. »
(AVIEN.)

en même temps que d'autres pêcheurs plus endurcis harponnent le dauphin, ou, pour mieux pourvoir aux exigences du maître queux, lancent sur la surface liquide un vaste filet

« .... qui sparsa per stagna profundi
» Evocat e liquidis piscem penetralibus esca. »
(SILIUS ITALICUS.)

efforts dont le but et la morale se résument dans cet apophtegme rabelaisien :

« De tout poisson, fors que la tanche,
» Prenez le dos, laissez la penche (panse). »

Il ne nous reste qu'à citer les principales devises qui couvrent les tranches des poutrelles, en nous excusant d'y avoir confondu l'Ecclésiaste avec Horace et Sénéque, et ces derniers avec Rabelais; mais tout était pour nous de bonne prise dès qu'un rapport quelconque existait entre le principe et son application : ainsi ce texte du livre saint : « Et cognovi quod non esset melius nisi » lætare et facere bene in vita sua », nous a paru devoir former un excellent titre de chapitre pour notre service de table, de même que cet axiome de Sénèque :

« Magna pars libertatis est bene moratus venter. »

qui se rapporte à l'aphorisme d'Hippocrate pour la manière de se bien porter :

« Id est : cibi, potus, somni, Venus,
» Omnia moderata sint. »

Mais en étendant encore ces apophthegmes philosophiques ou hygiéniques à d'autres de même nature, tels que

« Oncq, homme n'eust les dieux si bien à main
» Qu'assuré fust de vivre au lendemain. »

« Non esse cupidum, pecunia est. »

« Sperne cibum vilem, etc. »

et en les entremêlant de sentences empruntées à Panurge, comme :

« Beuvez toujours, ne mourez pas,
» Et point la soif ne vous viendra 1, »

4 Parmi les innombrables devises telles que celle « qui non laborat non manducat », inscrite sur les housses de Philippe de Comines, etc., ailleurs encore que dans les *Convenances, de table* publiées à l'occasion de notre collection même, par une dame aimable et spirituelle qui nous a fait plus d'honneur que nous n'en méritions sans doute, il en est quelques-unes que nous regrettons de n'avoir pu

nous avons eu principalement en vue de concentrer nos *propos de beuveurs* pour nos relations journalières, sur l'objet principal de la scène, ayant horreur des digressions sur le compte d'autrui, à table surtout. C'est ce qu'indique au surplus cette autre petite devise empruntée également à Rabelais :

« Procès et débats peu font ci d'esbats. »

et ce que nous aurions pu exprimer plus énergiquement encore en nous emparant de ces deux vers que saint Augustin avait inscrits sur sa table :

« Quisquis amat dictis alienam rodere famam,
» Hanc mensam vetitam duxerit esse sibi. »

ce qu'on a traduit ainsi :

« Quiconque des absens déchire la conduite
» Doit regarder pour lui cette table interdite. »

si nous n'avions craint que cette sentence ne fût considérée comme une ordonnance de clôture de notre exhibition, ou comme un témoignage de notre part et pour notre propre compte d'une susceptibilité qui ne serait pas conciliable avec la multiplicité de nos relations, et la prise qu'offre naturellement, au moins à la médisance, notre zèle pour des gloires dont les champions n'existent plus, et les calculs d'amour-propre, d'originalité, etc., par lesquels on explique sans doute nos évocations d'un passé modeste et méconnu, en présence d'intérêts vivans et hautains que peuvent froisser certaines de nos déductions.

inscrire faute d'espace, et qui manquent à notre suite, pour bien faire sentir l'importance de l'acte auquel on va procéder, celle-ci par exemple :

« Nec minimo sane discrimine refert
» Quo gestu lepores et quo gallina secetur. »
(JUVÉNAL, satire 5, vers 125, 128.)

« Ce n'est pas chose indifférente que la manière de découper un lièvre ou une volaille. »

FIN DU TOME PREMIER.

Première Liste de Souscripteurs
A l'Ouvrage
LES ARTS AU MOYEN AGE [1].

Souscriptions en France.

FAMILLE ROYALE ET MUSÉES ROYAUX.

Sa Majesté le Roi, 3 ex. color. avec l'album.
Sa Majesté la Reine, 1 ex. color. avec l'alb.
S. A. R. Madame, 1 ex. color. avec l'alb.
Sa Majesté la Reine des Belges, 1 ex. color. avec l'alb.
S. A. R. Madame la Duchesse de Wurtemberg, 1 ex. color. avec l'alb.
S. A. R. la Princesse Clémentine, 1 ex. col. avec l'alb.
S. A. R. Mgr. le Duc d'Orléans, 1 ex. color. avec l'alb.
S. A. R. Mgr. le Duc de Nemours, 1 ex. col. avec l'alb.
S. A. R. Mgr. le Prince de Joinville, 1 ex. color. avec l'alb.
S. A. R. Mgr. le Duc d'Aumale, 1 ex. color. avec l'alb.
S. A. R. Mgr. le Duc de Montpensier, 1 ex. col. avec l'alb.
Direction des Musées royaux, 1 ex. color. avec l'alb., et 1 en noir avec l'alb.

MINISTÈRES.

Ministère de l'Intérieur, 10 ex. color. avec l'alb., et 10 en noir avec l'alb.
Ministère de l'Instruction publique, 3 ex. col. avec l'alb., et 3 en noir avec l'alb.

ÉTABLISSEMENS PUBLICS.

Bibliothèque de la ville de Paris, par M. le Préfet de la Seine, 1 ex. color. avec l'alb.
Bibliothèque de la ville de Lyon, par M. Martin, maire, 1 ex. col. avec l'alb.
Bibliothèque de la ville d'Amiens, 1 ex. en noir.
Commission des Antiquités de la Côte-d'Or, 1 ex. en noir.

SOUSCRIPTIONS INDIVIDUELLES PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE.

MM.

Agasse, notaire honoraire à Paris, 1 ex. colorié.
Alexandre, propriétaire à Troyes, 1 ex. en noir.
Alluaud, manufacturier en porcelaine à Limoges, 1 ex. en noir.
Amet, agent de change à Paris, 1 ex. en noir.
Anglars (marquise d'), à Brives, 1 ex. col.
Archiac (comte Alfred d'), à Dijon, 1 ex. color.
Arjuzzon (comtesse d'), 1 ex. en noir avec l'alb.
Audenet, banquier à Paris, 1 ex. col.

Bagot, conseiller référendaire à la cour des comptes, 1 ex. en noir.
Bance fils, libraire à Paris, 1 ex. en noir.
Baye (baron de), 1 ex. en noir.
Belin (Jules), homme de lettres, 1 ex. en noir.
Belisart, libraire, 1 ex. color. avec l'alb., et 1 en noir avec l'alb.
Benazet fils, avocat, 1 ex. color.
Berryer fils, député, 1 ex. col.
Bieswal, propriétaire, 1 ex. en noir.
Blaise, ancien libraire, 1 ex. en noir.
Blondel, conseiller référendaire, 1 ex. en noir.
Bocca, libraire de la cour, à Turin, 3 ex. col. et 2 en noir.
Boilly (Jules), artiste peintre, 1 ex. col.
Bonnin, ancien notaire, homme de lettres, à Evreux, 1 ex. en noir.

1 Notre intention étant de compléter successivement cette liste, et de publier, pour notre satisfaction personnelle, l'état général des personnes qui nous sont venues en aide pour l'accomplissement d'une tâche où l'entraînement de nos goûts excluait tous calculs financiers préalables, nous prions MM. les souscripteurs par intermédiaire de librairie, de vouloir bien nous faire connaître leurs noms, qualités et domiciles, que nous porterons dans les listes supplémentaires de souscription, soit à l'ouvrage ou à l'album, et même aux séries quelconques de cette dernière publication, dont les quatre premières livraisons vont paraître. Nous répétons ici que le prix de chaque série, comprenant quarante planches de même format et de même importance que celles de l'atlas, est de 60 fr. en noir, et de 120 fr. coloriée. La division des séries se trouve à la fin du prospectus placé en tête du 1er volume. Nous avons réparti dans les dix séries environ soixante monumens que nous réédifions d'après Ducerceau, Israël Silvestre et autres, tels qu'Anet, Gaillon, Amboise, Madrid, St-Nicaise de Reims, etc., etc.

MM.

Boulanger (Louis), peintre d'histoire à Paris, 1 ex. en noir.
Boullaye (de la), à Maisonrouge, près Provins, 1 ex. en noir.
Bouquet et Boutrou (Mmes), à Bourges, 1 ex. en noir.
Bourgeois-Maze, libraire à Paris, 1 ex. en noir.
Bourlet (Mme), née Espérance Langlois, à Rouen, 1 ex. en noir.
Brockaus et Avenarius, libraires à Paris, 1 ex. colorié et 1 en noir.
Broë (de), conseiller à la cour de cassation, 1 ex. en noir.
Busche, ancien directeur de la réserve de Paris, 1 ex. color.

Cavillon-Gœurri, libraire à Paris, 1 ex. en noir.
Cavaillé, facteur d'orgues à Paris, 1 ex. en noir.
Caumont (Casimir), propriétaire des ruines de Jumièges et président de la chambre de commerce à Rouen, 1 ex. en noir.
Caumont Laforce (comte de), à Paris, 1 ex. en noir.
Chalais Périgord (prince de), 1 ex. col.
Chalamel, artiste peintre à Paris, 1 ex. en noir.
Chamerot, libraire à Paris, 1 ex. en noir.
Champagny (Paul de), à Paris, 1 ex. en noir.
Chartrouse (Jules, baron de), à Paris, 1 ex. en noir.
Charpin (comte de) à Paris, 1 ex. en noir.
Chazelle (Léon de), 1 ex. col.
Chir, chez Sewartz, libraire à Paris, 1 ex. en noir
Circourt (comtesse de), à Paris, 1 ex. en noir.
Claret, artiste à Paris, 1 ex. en noir.
Clément, libraire à Paris, 1 ex. col.
Contzen (Alexandre), 1 ex. en noir.
Cuoq, ancien député de la Haute-Loire, 1 ex. en noir.

D'Assy, peintre d'histoire, 1 ex. color.
Debruge Dumesnil, ancien agent de change, 1 ex. color. avec l'album.
De la Borde, conseiller référendaire, 1 ex. en noir avec l'alb.
Del-Cambre (Auguste), propriétaire, 1 ex. en noir.
Denoyers (Jules), biblioth. au Jardin du Roi, 1 ex. en noir.
Dubois (Alexandre), conseiller référendaire à la cour des comptes, 1 ex. en noir.
Duchanoy, ex-ingénieur des ponts et chaussées, 1 ex. en noir.
Duminguy, propriétaire à Paris, 1 ex. en noir.

MM.

Dumolard et fils, libraires à Milan, 1 ex. col. et 1 en noir.
Dupare, conseiller à la cour des comptes, 1 ex. en noir.
Dupare neveu, architecte, 1 ex. en noir.
Durand (André), artiste peintre, 1 ex. en noir.
D'Yanville, conseiller référendaire, 1 ex. en noir.

Entrée (prince d'), 1 ex. en noir.
Escalopier (Charles de l'), 1 ex. en noir.
Espinai de Saint-Luc (marquis d'), 1 ex. color.
Espollard, propriétaire, 1 ex. en noir.
Esquirol, conseiller référendaire, 1 ex. en noir.

Falcon, propriétaire à Paris, 1 ex. en noir.
Famechon, fabricant et négociant en orfévrerie, 1 ex. color. avec l'alb.
Feltre (duc de), 1 ex. en noir.
Fortis (comte de), 1 ex. en noir.
Fossard, agent de change honoraire, 1 ex. en noir.
Frère (Ed.), libraire à Rouen, 1 ex. color.

Gasnier, directeur de la poste à Orbec, 1 ex. color.
Gervais, député de Seine-et-Marne, à Provins, 1 ex. en noir.
Giard (Mme), à Cambrai, 1 ex. en noir.
Gihaut, marchand d'estampes à Paris, 1 ex. en noir.
Gomont, propriétaire à Valognes, 1 ex. en noir.
Gros, architecte à Lyon, 1 ex. en noir.
Guenin (le chevalier), propriétaire à Paris, 1 ex. en noir.

Hachette, libraire à Paris, 1 ex. en noir.
Hauffroy, ancien directeur de l'octroi à Epernai, 1 ex. col.
Haussy (de), artiste peintre à Paris, 1 ex. en noir.
Hebert, associé d'agent de change, 1 ex. en noir
Hermel (Mme), à Paris, 1 ex. en noir.
Hubert, agent de change, 1 ex. en noir.

Irisson, propriétaire, 1 ex. color.

Jollois, ingénieur en chef des ponts et chaussées, à Paris, 1 ex. en noir.
Joubert, agent de change, 1 ex. col. avec l'album.

Jubinal, homme de lettres, 1 ex. col.

Kergariou (vicomte de), 1 ex. en noir.

MM.

Labinski (de), consul général de Russie à Paris, 1 ex. color. avec l'album.
Ladrange, libraire à Paris, 1 ex. en noir.
La Rochefoucauld (comte Olivier de), 1 ex. color.
Le Brun, conseiller-maître des comptes, 1 ex. en noir.
Le Chassier de Mery, conseiller à la cour royale, 1 ex. en noir.
Leclerc, libraire à Paris, 1 ex. en noir.
Lefevre (Mme veuve, née Soufflot), 1 ex. en noir.
Le Gavre (Mme), à Paris, 1 ex. en noir.
Le Sourd (Mme), à Paris, 1 ex. en noir.
Longchampt, à Paris, 1 ex. en noir.

Madières-Miron (de), Directeur du musée à Orléans, 1 ex. en noir.
Masson, ancien avoué, à Paris, 1 ex. en noir.
Mauléon (marquise de), à Toulouse, 1 ex. c.
Mesmin (Faivret de Saint), Directeur du musée de Dijon, 1 ex. en noir.
Michelin, conseiller-référendaire à la cour des comptes, 1 ex. en noir.
Mignon, propriétaire à Paris; 1 ex. col.
Moisant (Pèdre), propriétaire à Tours, 1 ex. col.
Montmerqué; conseiller à la cour royale de Paris, 1 ex. en noir.
Magniac, chez M. D'Offremont, 1 ex. col.

Noë (vicomte de), 1 ex. en noir.
Noisy, chez M. Chamerot, 1 ex. en noir.
Niewkercke (comte de), à Paris, 1 ex. en noir.

Odiot père, membre du conseil général des manufactures, 1 ex. col. avec l'alb.
Ogier de Baulny, à Coulommiers, 1 ex. en noir.
Olivier, négociant à Dieppe, 1 ex. en noir.
Osmond (marquise d'), 1 ex. col.

Passy, conseiller-référendaire à la cour des comptes, 1 ex. en noir.
Pernot, conseiller-maître des comptes honoraire, 1 ex. col avec l'alb.
Philippon, artiste et éditeur, 2 ex. coloriés et 4 ex. en noir.
Pilout, éditeur d'ouvrages d'art, à Paris, 1 ex. en noir.
Plenselve (de), ancien conseiller de préfecture, à Agen, 1 ex. col.
Porte (de la), propriétaire à Paris, 1 ex. en n.

MM.

Quesnoy (vicomte du), au château d'Hoptincourt, 1 ex. en noir.

Regnault, conseiller-référendaire à la cour des comptes, 1 ex. en noir.
Reizet (Gustave), 1 ex. en noir avec l'alb.
Renoux, artiste peintre, 1 ex. en noir.
Riberolles, conseiller-maître des comptes, 1 ex. en noir.
Riglet, propriétaire à Paris, 1 ex. en noir.
Rittner et Goupil, éditeurs d'ouvrages d'art, à Paris, 2 ex. coloriés et 5 ex. en noir.
Robert, notaire royal à Montfort-l'Amaury, 1 ex. col.
Rolin, ancien inspecteur des forêts, à Guise, 1 ex. en noir.
Rothschild (baron James de), banquier, 1 ex. color. avec l'alb.

Sabatier, artiste peintre, 1 ex. en noir.
Sanlot-Baguenault, banquier, 1 ex. en noir.
Schopin, peintre d'histoire, 1 ex. en noir.
Seine (marquis de Saint), à Dijon, 1 ex. col.
Serra Géran (marquis de), à Paris, 1 ex. en noir.

Techener, libraire à Paris, 6 col. et 6 en n.
Telles de la Poterie, propriétaire à Orbec, 1 ex. col.
Thévenot, chef d'escadron, secrétaire de l'académie de Clermont, 1 ex. en noir.
Thibaut (E.), artiste, à Clermont, 1 ex. col.
Thiollet, dessinateur du musée d'artillerie à Paris, 1 ex. en noir.
Tiphaine Desonneaux, notaire royal, à Paris, 1 ex. en noir.
Traulle, colonel, à Paris, 1 ex. en noir.
Tullaye (de la), ancien capitaine de frégate, 1 ex. en noir.

Vanzul, à Sainte-Menehould, 1 ex. en noir.
Véron, ancien directeur de l'opéra, 1 ex. col.
Vesvrotte (comte de), à Dijon, 1 ex. en noir.
Villeneuve (Frédéric), artiste peintre à Paris, 1 ex. en noir.
Villeperdrix (comte de), à Pont-St-Esprit, 1 ex. en noir.
Viteau, fabricant de bronze, à Paris, 1 ex. en noir.

Wachsmutt, artiste peintre, à Paris, 1 ex. en noir.
Weith et Hauser, éditeurs d'ouvrages d'art, à Paris, 2 ex. col. et 2 en noir.

Souscriptions à l'étranger.

Sa Majesté l'empereur de Russie, 1 ex. col. av. l'album.
S. A. R. le grand-duc Michel, 1 ex. en noir avec l'alb.
S. A. R. madame la duchesse de Berry, 1 ex. col. avec l'album.
Bibliothèque impériale de Vienne, par Rohrmann et Schweigerd, 1 ex. col.
Almani (comte), a Milan, 1 ex. col.
Anglona (Prince d'), portugais, 1 ex. col.
Artaria et Fontaine, libraires à Manheim, 1 ex. col. avec alb.

MM.

Ascher et compagnie, à Berlin, 1 ex. en noir.
Bernal, membre du parlement d'Angleterre, 1 ex. colorié.
Biolley, propriétaire à Verviers (Belgique), 1 ex. colorié avec l'alb.
Boutteville (Edmond de), à Ratisbonne, 1 ex. en noir.
S. P. Cox, chez M. Bhon, à Londres, 1 ex. colorié.
D'Insdale (baron), hôtel Mivart, à Londres, 1 ex. colorié.
Faucigny Lucinge (prince de), à Lausanne, 1 ex. colorié.
Filipo la Pasoni (marquis), à Milan, 1 ex. en noir.
Friedland, à Berlin, 1 ex. en noir.
Hayer, peintre, à Milan, 1 ex. en noir.
Korsacoff (madame de), Russie, 1 ex. color. avec l'alb.
Martini (comte), à Bruxelles, 1 ex. en noir.
Maurizis (de), peintre, à Milan, 1 ex. en noir.
Melzi (comte Gaetano), à Milan, 1 ex. color.
Meüs Vandermalen, à Bruxelles, 1 ex. color.
Michaël Jones, à Londres, 1 ex. en noir.
Othon (Frédéric), noble de Leber, Autriche, 1 ex. colorié.

MM.

Patrick Stirling, à Édimbourg, 1 ex. colorié avec l'alb.
Perdonnet, agent de change honoraire de Paris, à Lausanne, 1 ex. colorié.
Porro (comte Giulio), à Milan, 1 ex. en noir.
Pulton Cooper (Charles), secrétaire de la société des antiquaires de Londres, 1 ex. colorié.
Rohrmann et Schweigerd, à Vienne; 1 ex. colorié.
Sanseverino (comte), à Milan, 1 ex. en noir.
Servi, professeur de peinture à Milan, 1 ex. en noir.
Soltikof (prince), à St.-Pétersbourg, 1 ex. colorié et série d'armes de l'alb.
Southwell (lord), à Londres, 1 ex. colorié.
Sparow (ladi Olivia Bernard), 1 ex. colorié avec l'alb.
Stackemchneider, architecte du grand-duc Michel, à Saint-Pétersbourg, 1 ex. colorié.
Théïs (baron de), consul de France à Leipzig, 1 ex. en noir.
Van Dyk de Velde, au château Velde, près Zutphen, Hollande, 1 ex. en noir.
Weiss (Gaspard), à Berlin, 1 ex. en noir.

Erratum.

Pages.

xv, division de l'ouvrage, chap. IV, lig. 2 : après *collection,* placez une *virgule.*
15, note 1, dernière ligne : au lieu d'*art*, lisez *arc.*
27, note 1, ligne 10 : *expotulantes* mis pour *expostulantes.*
48, dernière ligne de la note : *nullam* mis pour *nullum.*
50, note, ligne 1 : de *Baiorœrium* mis pour *Baioariorum.*
54, ligne 5 : 1800 mis pour 800.
56, ligne 18 : *bonorum* mis pour *bonarum.*
58, note 1, ligne 13 : *fanatiques,* lisez *fantastiques.*
64, ligne 18 : *de nuit,* lisez *de la nuit.*
77, ligne 6 : après *méritoire* placez un *point.*
82, ligne 35, vers 6e : *staguio,* lisez *stagno.*
94, ligne 28 : *presidatio* mis pour *præsidetis.*
Id. notes, ligne 7, *accetus est*, lisez *accitus est.*
102, ligne 1 : *angustis*, lisez *angustiis.*
118, ligne 2 : *parisius*, lisez *parisios.*
124, notes, ligne 6 : *plurimam* mis pour *plurimum.*
134, ligne 1 des notes : *romaine*, lisez *romane.*

Pages.

159, avant-dernière ligne : 1578, lisez 1378.
164, avant-dernière ligne : au lieu d'*Album, 1re série*, lisez *chap.* XII.
210, ligne 2 : *habitudes plus claustrales que militaires*, lisez *plus militaires que claustrales.*
257, ligne 4 : entre Paul Ponce et Trebatti, supprimez la *virgule.*
264, ligne 13 : 1441, lisez 1541.
268, ligne 2 de la note 1 : *sépultures, etc., dus;* lisez *sculptures, etc., dues.*
281, ligne 9 de la note : *ce ardinal*, pour *ce cardinal.*
283, ligne 7 de la note 1 : *pretiose*, lisez *pretiosa.*
300, ligne 19 : 1535, lisez 1635.
303, ligne antépénultième, on a mis *cette maison si commode,* pour *si incommode.*
307, ligne 17 de la note : 10 *avril* 1792, lisez 10 *août.*
310, ligne 16 de la note, après : à défaut d'autres astronomes, *virgule* au lieu de *point et virgule.*



